







ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1875.

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

MDCCCLXXV.

ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1875.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la période julienne 6588
— de la fondation de Rome selon Varron. 2628
— de l'ère de Nabonassar. 2622

L'année 2651 des Olympiades, ou la 3e année de la 663e Olympiade, commence en juillet 1875.

L'année 1291 des Turcs commence le 18 février 1874, et l'année 1292 commence le 7 février 1875, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1875 du calendrier julien commence le 13 janvier de l'année 1875.

L'année 5635 de l'ère des juifs commence le 12 septembre 1874, et l'année 5636 commence le 30 septembre 1875.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or.	14
Épacte.	XXIII
Cycle solaire.	8
Indiction romaine	3
Lettre dominicale	C

Fêtes mobiles.

Septuagésime.	24 janvier.
Les Cendres	10 février.
Pâques	28 mars.
Les Rogations	3, 4 et 5 mai.
Ascension	6 mai.
Pentecôte	16 mai.
La Trinité.	23 mai.
La Fête-Dieu.	27 mai.
Premier dimanche de l'Avent	28 novembre.

Quatre-Temps.

Les 17, 19 et 20 février.
Les 19, 21 et 22 mai.
Les 15, 17 et 18 septembre.
Les 15, 17 et 18 décembre.

Commencement des saisons.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Printemps	le 21 mars, à	0h.	39m.	du matin.
Été	le 21 juin, à	9	4	du soir.
Automne.	le 23 sept., à	11	32	du matin.
Hiver.	le 21 déc., à	5	33	du matin.

Éclipses.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Il y aura, en 1875, deux éclipses de soleil; il n'y aura pas d'éclipse de lune.

Le 6 *avril*, éclipse totale du soleil, invisible à Bruxelles.

Le 29 *septembre*, éclipse annulaire de soleil, partiellement visible à Bruxelles. Commencement de l'éclipse à 11 h. 57 m. du matin; fin à 1 h. 7 m. du soir. Grandeur de l'éclipse 0,07, le diamètre du soleil étant 1.

Janvier.

—

1 V. CIRCONCISION DE N.-S.
2 S. S. Adélard, abbé.
3 D. Ste Geneviève, vierge.
4 L. Ste Pharaïlde, vierge.
5 M. S. Télesphore, pape.
6 M. ÉPIPHANIE OU LES ROIS.
7 J. Ste Mélanie, vierge.
8 V. Ste Gudule, vierge.
9 S. S. Marcellin, évêque.
10 D. S. Agathon, pape.
11 L. S. Hygin, pape.
12 M. S. Arcade, martyr.
13 M. Ste Véronique de Milan.
14 J. S. Hilaire, év. de Poit.
15 V. S. Paul, ermite.
16 S. S. Marcel, pape.
17 D. S. Antoine, abbé.
18 L. Chaire de s. P. à Rome.
19 M. S. Canut, roi de Danem.
20 M. SS. Fabien et Sébastien.
21 J. Ste Agnès, vierge et m.
22 V. SS. Vincent et Anastase.
23 S. Épousailles de la Vierge.
24 D. *Septuag.* S. Timothée, év.
25 L. Conversion de S. Paul.
26 M. S. Polycarpe, év. et m.
27 M. S. Jean Chrysostome, év.
28 J. S. Julien, év. de Cuença.
29 V. S. Franç. de Sales, év.
30 S. Ste Martine, v. et mart.
31 D. S. Pierre Nolasque.



Nouvelle Lune le 7.
Premier Quartier le 14.
Pleine Lune le 21.
Dernier Quartier le 29.

Février.

—

1 L. S. Ignace, év. et m.
2 M. PURIFIC. OU CHANDELEUR.
3 M. S. Blaise, év. et mart.
4 J. S. André, Ste Jeanne, r.
5 V. Ste Agathe, vierge et m.
6 S. S. Amand, Ste Dorothée.
7 D. S. Romuald, abbé.
8 L. S. Jean de Matha.
9 M. Ste Apollonie, v. et mart.
10 M. *Cendr.* Ste Scholastique.
11 J. S. Sévérin, abbé.
12 V. Ste Eulalie, v. et mart.
13 S. Ste Euphrosine, vierge.
14 D. S. Valentin, prêt. et m.
15 L. SS. Faustin et Jovite, m.
16 M. Ste Julienne, v.
17 M. *Q.-temps.* S. Théodule, m
18 J. S. Siméon, évêque et m.
19 V. *Q.-temps.* S. Boniface, év.
20 S. *Q.-temps.* S. Éleuthère.
21 D. Le B. de Pépin de Landen.
22 L. C. de s. Pier. à Antioche.
23 M. S. Pierre Damien, évêq.
24 M. S. Mathias, S. Modeste.
25 J. Ste Walburge, vierge.
26 V. Ste Aldetrude, abbesse.
27 S. S. Alexandre, évêque.
28 D. SS. Julien, Chron., Besas.



Nouvelle Lune le 6.
Premier Quartier le 13.
Pleine Lune le 20.
Dernier Quartier le 28.

Mars.

—

1 L. S. Aubin, év. d'Angers.
2 M. S. Simplice, pape.
3 M. Ste Cunégonde, impérat.
4 J. S. Casimir, roi.
5 V. S. Théophile.
6 S. Ste Colette, vierge.
7 D. S. Thomas d'Aquin.
8 L. S. Jean de Dieu.
9 M. Ste Françoise, veuve.
10 M. Les 40 SS. Mart. de Séb.
11 J. S. Vindicien, évêque.
12 V. S. Grégoire le Grand, p.
13 S. Ste Euphrasie, vierge.
14 D. Ste Mathilde, reine.
15 L. S. Longin, soldat.
16 M. Ste Eusébie, vierge.
17 M. Ste Gertrude, ab. de Niv.
18 J. S. Gabriël, archange.
19 V. S. Joseph, patr. de la B.
20 S. S. Wulfran, év. de Sens.
21 D. S. Benoît, abbé.
22 L. S. Basile, martyr.
23 M. S. Victorien, martyr.
24 M. S. Agapet, év. de Synn.
25 J. S. Humbert.
26 V. S. Ludger, év. de Munst.
27 S. S. Rupert, év. de Worms.
28 D. PAQUES. S. Sixte III.
29 L. S. Eustase, abbé.
30 M. S. Véron, abbé.
31 M. S. Benjamin, martyr.



Nouvelle Lune le 7.
Premier Quartier le 14.
Pleine Lune le 22.
Dernier Quartier le 30.

Avril.

—

1 J. S. Hugues, évêque.
2 V. S. François de Paule.
3 S. S. Richard, évêque.
4 D. S. Isidore de Séville.
5 L. S. Vincent Ferrier.
6 M. Annonciation. S. Célestin.
7 M. S. Albert, ermite.
8 J. S. Perpétue, évêque.
9 V. Ste Vaudru, abbesse.
10 S. S. Macaire, évêque.
11 D. S. Léon-le-Grand, pape.
12 L. S. Jules I, pape.
13 M. S. Herménégilde, mart.
14 M. SS. Tibur., Valér., Max.
15 J. SS. Anastasie et Basilisse.
16 V. S. Drogon, ermite.
17 S. S. Anicet, pape et m.
18 D. S. Ursmar, év. et ab.
19 L. S. Léon IX, pape.
20 M. Ste Agnès, vierge.
21 M. S. Anselme, archevêque.
22 J. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 V. S. Georges, martyr.
24 S. S. Fidèle de Sigmaring.
25 D. S. Marc, évangéliste.
26 L. SS. Clet et Marcellin, p.
27 M. S. Antime, évêq. et m.
28 M. S. Vital, martyr.
29 J. S. Pierre de Milan, mart.
30 V. Ste Catherine de Sienne.



Nouvelle Lune le 6.
Premier Quartier le 12.
Pleine Lune le 20.
Dernier Quartier le 28.

Mai.

—

1 S. SS. Philippe et Jacq., ap.
2 D. S. Athanase, év. et doct.
3 L. *Rog*. Inv. de la Ste Croix.
4 M. *Rog*. Ste Monique, veuve.
5 M. *Rog*. S. Pie V, pape.
6 J. ASCENSION. S. Jean.
7 V. S. Stanislas, év. et mart.
8 S. Apparition de S. Michel.
9 D. S. Grégoire de Naziance.
10 L. S. Antonin, archevêque.
11 M. S. Franç. de Hiéronymo.
12 M. SS. Nérée et Achillée, m.
13 J. S. Servais, évêque.
14 V. S. Pacôme, abbé.
15 S. Ste Dymphne, v. et m.
16 D. PENTECOTE. S. Jean N.
17 L. S. Pascal Baylon.
18 M. S. Venance, martyr.
19 M. *Q.-temps*. S. Pierre Cél.
20 J. S. Bernardin de Sienne.
21 V. *Q.-temps*. Ste Itisberge, v.
22 S. *Q.-temps*. Ste Julie, v.
23 D. TRINITÉ. S. Guibert.
24 L. N. D. Sec. des Chrétiens.
25 M. S. Grégoire VII, pape.
26 M. S. Philippe de Neri.
27 J. FÊTE-DIEU. S. Jean I, p.
28 V. S. Germain, évêque.
29 S. S. Maximin, évêque.
30 D. S. Ferdinand III, roi.
31 L. Ste Pétronille.



Nouvelle Lune le 5.
Premier Quartier le 12.
Pleine Lune le 20.
Dernier Quartier le 28.

Juin.

—

1 M. S. Pamphile, martyr.
2 M. SS. Marcellin et Erasme.
3 J. Ste Clotilde, reine.
4 V. S. Optat, év. de Milêve.
5 S. S. Boniface, év. et mart.
6 D. S. Norbert, évêque.
7 L. S. Robert, abbe.
8 M. S. Médard, évêque.
9 M. SS. Prime et Félicien, m.
10 J. Ste Marguerite, reine.
11 V. S. Barnabé, apôtre.
12 S. S. Jean de Sahagun.
13 D. S. Antoine de Padoue.
14 L. S. Basile le Grand, arch.
15 M. SS. Guy et Modeste, m.
16 M. S. Jean-François Régis.
17 J. Ste Alène, vierge et mart.
18 V. SS Marc et Marcellin, m.
19 S. Ste Julienne de Falc., v.
20 D. S. Sylvère, pape et m.
21 L. S. Louis de Gonzague.
22 M. S. Paulin, év. de Nole.
23 M. Ste Marie d'Oignies.
24 J. Nativité de S. Jean-Bapt.
25 V. S. Guillaume, abbé.
26 S. SS. Jean et Paul, mart.
27 D. S. Ladislas, roi de Hong.
28 L. S. Léon II, pape.
29 M. SS. PIERRE ET PAUL, ap.
30 M. Ste Adile, vierge.



Nouvelle Lune le 3.
Premier Quartier le 10.
Pleine Lune le 19.
Dernier Quartier le 26.

Juillet.

—

1 J. S. Rombaut, évêque.
2 V. Visitation de la Vierge.
3 S. S. Euloge, martyr.
4 D. S. Théodore, évêque.
5 L. S. Pierre de Lux., év.
6 M. Ste Godelive, martyre.
7 M. S. Willebaud, évêque.
8 J. Ste Elisabeth, reine.
9 V. SS. Martyrs de Gorcum.
10 S. Les sept Frères Martyrs.
11 D. S. Pie I, pape.
12 L. S. Jean Gualbert, abbé.
13 M. S. Anaclet, pape et m.
14 M. S. Bonaventure, évêq.
15 J. S. Henri, emp. d'Allem.
16 V. N.-D. du Mont-Carmel.
17 S. S. Alexis, confesseur.
18 D. *S. Sacr. de Mir.* à Brux.
19 L. S. Vincent de Paule.
20 M. S. Jérôme Émilien.
21 M. Ste Praxède, vierge.
22 J. Ste Marie-Madeleine.
23 V. S. Apollinaire, évêque.
24 S. Ste Christine, v. et mart.
25 D. S. Jacques le Majeur, ap.
26 L. Ste Anne, mère de la Vier.
27 M. S. Pantaléon, martyr.
28 M. S. Victor, martyr.
29 J. Ste Marthe, vierge.
30 V. SS. Abdon et Sennen, m.
31 S. S. Ignace de Loyola.



Nouvelle Lune le 3.
Premier Quartier le 10.
Pleine Lune le 18.
Dernier Quartier le 25.

Août.

—

1 D. S. Pierre-ès-Liens.
2 L. S. Étienne, S. Alphonse.
3 M. Invention de S. Etienne.
4 M. S. Dominique, confess.
5 J. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 V. Transfiguration de N. S.
7 S. S. Donat, év. et mart.
8 D. S. Cyriac, martyr.
9 L. S. Romain, martyr.
10 M. S. Laurent, martyr.
11 M. S. Géry, év. de Cambrai.
12 J. Ste Claire, vierge.
13 V. S. Hippolyte, martyr.
14 S. S. Eusèbe, martyr.
15 D. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 L. S. Roch, confesseur.
17 M. S. Libérat, abbé.
18 M. Ste Hélène, impératrice.
19 J. S. Joachim, S. Jules.
20 V. S. Bernard, abbé.
21 S. Ste Jeanne-Françoise.
22 D. S. Timothée, martyr.
23 L. S. Philippe Béniti.
24 M. S. Barthélemi, apôtre.
25 M. S. Louis, roi de France.
26 J. S. Zéphirin, pape et m.
27 V. S. Joseph Calasance.
28 S. S. Augustin, év. et doct.
29 D. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 L. Ste Rose de Lima, vierge.
31 M. S. Raymond Nonnat.



Nouvelle Lune le 1.
Premier Quartier le 9.
Pleine Lune le 17.
Dernier Quartier le 24.
Nouvelle Lune le 30.

Septembre.

—

1 M. S. Gilles, abbé.
2 J. S. Étienne, roi de Hong.
3 V. S. Rémacle, év. de Maest.
4 S. Ste Rosalie, vierge.
5 D. S. Laurent Justinien.
6 L. S. Donatien, martyr.
7 M. Ste Reine, vierge.
8 M. NATIVITÉ DE LA VIERGE.
9 J. S. Gorgone, martyr.
10 V. S. Nicolas de Tolentino.
11 S. SS. Prote et Hyacinthe.
12 D. S. Guy d'Anderlecht.
13 L. S. Amé, év. Sion en Val.
14 M. Exaltation de la Croix.
15 M. *Q.-temps.* S. Nicomède, m.
16 J. SS. Corneille et Cyprien.
17 V. *Q.-temps.* S. Lambert, év.
18 S. *Q.-temps.* S. Joseph de C.
19 D. S. Janvier, martyr.
20 L. S. Eustache, martyr.
21 M. S. Mathieu, apôtre.
22 M. S. Maurice et ses comp.
23 J. Ste Thècle, vierge et m.
24 V. Notre-Dame de Merci.
25 S. S. Firmin, év. et mar.
26 D. SS. Cyprien et Justine.
27 L. SS. Cosme et Damien, m.
28 M. S. Wenceslas, martyr.
29 M. S. Michel, archange.
30 J. S. Jérôme, docteur.

Premier Quartier le 7.
Pleine Lune le 15.
Dernier Quartier le 22.
Nouvelle Lune le 29.

Octobre.

—

1 V. S. Bavon, S. Remi.
2 S. S. Léodegaire, évêque.
3 D. S. Gérard, abbé.
4 L. S. François d'Assise.
5 M. S. Placide, martyr.
6 M. S. Brunon, confesseur.
7 J. S. Marc, pape.
8 V. Ste Brigitte, veuve.
9 S. S. Denis et ses comp., m.
10 D. S. François de Borgia.
11 L. S. Gommaire, p. de Lier.
12 M. S. Wilfrid, év. d'York.
13 M. S. Édouard, roi d'Angl.
14 J. S. Calixte, pape et mart.
15 V. Ste Thérèse, vierge.
16 S. S. Mummolin, évêque.
17 D. Ste Hedwige, veuve.
18 L. S. Luc, évangéliste.
19 M. S. Pierre d'Alcantara.
20 M. S. Jean de Kenti.
21 J. Ste Ursule et ses comp. m.
22 V. S. Mellon, évêque.
23 S. S. Jean de Capistran.
24 D. S. Raphaël, archange.
25 L. SS. Crépin et Crépinien.
26 M. S. Évariste, pape et m.
27 M. S. Frumence, apôtre.
28 J. SS. Simon et Jude, apôt.
29 V. Ste Ermelinde, vierge.
30 S. S. Foillan, martyr.
31 D. S. Quentin, martyr.

Premier Quartier le 7.
Pleine Lune le 14.
Dernier Quartier le 21.
Nouvelle Lune le 29.

Novembre.

1	L.	TOUSSAINT.
2	M.	*Les trépassés.*
3	M.	S. Hubert, év. de Liége.
4	J.	S. Charles Borromée.
5	V.	S. Zacharie, Se Elisabeth
6	S.	S. Winoc, abbé.
7	D.	S. Willebrord, év. d'Ut.
8	L.	S. Godefroi, év. d'Am.
9	M.	Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10	M.	S. André Avellin.
11	J.	S. Martin, év. de Tours.
12	V.	S. Liévin, év. et mart.
13	S.	S. Stanislas Kostka.
14	D.	S. Albéric, év. d'Utrecht.
15	L.	S. Léopold, confesseur.
16	M.	S. Edmond, archevêq.
17	M.	S. Grégoire Thaumatur.
18	J.	Déd. de SS. Pier. et Paul.
19	V.	Ste Élisabeth, duchesse.
20	S.	S. Félix de Valois.
21	D.	Présentat. de la Vierge.
22	L.	Ste Cécile, vierge et mar.
23	M.	S. Clément I, pape et m.
24	M.	S. Jean de la Croix.
25	J.	Ste Catherine, v. et m.
26	V.	S. Albert de Louv., év.
27	S.	S. Acaire, év. de Noyon.
28	D.	*Avent.* S. Rufe, martyr.
29	L.	S. Saturnin, martyr.
30	M.	S. André, apotre.



Premier Quartier le 6.
Pleine Lune le 13.
Dernier Quartier le 20.
Nouvelle Lune le 28.

Décembre.

1	M.	S. Éloi, év. de Noyon.
2	J.	Ste Bibienne, v. et m.
3	V.	S. François Xavier.
4	S.	Ste Barbe, martyre.
5	D.	S. Sabbas, abbé.
6	L.	S. Nicolas, év. de Myre.
7	M.	S. Ambroise, év. et doct.
8	M.	CONCEPTION DE LA VIERGE.
9	J.	Ste Léocadie, v. et mart.
10	V.	S. Melchiade, p. et m.
11	S.	S. Damase, pape.
12	D.	S. Valéry, abbé en Pic.
13	L.	Ste Lucie, vierge et m.
14	M.	S. Spiridion, évêque.
15	M.	*Q.-temps.* S. Adon, arch.
16	J.	S. Eusèbe, év. de Vere.
17	V.	*Q.-temps.* Ste Begge, vve.
18	S.	*Q.-temps.* Expect. de la V.
19	D.	S. Némésion, martur.
20	L.	S. Philogone, évêque.
21	M.	S. Thomas, apôtre.
22	M.	S. Hungère, év. d'Utr.
23	J.	Ste Victoire, vierge et m.
24	V.	S. Lucien.
25	S.	NOËL.
26	D.	S. Étienne, premier m.
27	L.	S. Jean, apôt. et évang.
28	M.	SS. Innocents.
29	M.	S. Thomas de Cantorb.
30	J.	S. Sabin, évêq. et mart.
31	V.	S. Sylvestre, pape.



Premier Quartier le 6.
Pleine Lune le 12.
Dernier Quartier le 19.
Nouvelle Lune le 27.

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Élection du Directeur dans les trois classes.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts.*

Février. — Les mémoires destinés au concours annuel ouvert par la *Classe des Lettres* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Élection *du comité chargé de la présentation des candidats aux places vacantes dans la Classe des Lettres.*

Mars. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Lettres.*

Réunion de la commission administrative pour arrêter les comptes et régler le budget; rapport des commissions spéciales des finances nommées par chaque classe.

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours annuel de la *Classe des Lettres ;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres.*

Élection des membres de la commission administrative.

Séance générale des trois classes pour régler leurs intérêts communs.

Séance publique de la *Classe des Lettres ;* distribution des récompenses décernées.

Juin. — Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Août. — Les vacances commencent après la séance de chaque classe.

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Septembre. — Fin des vacances le 20.

Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts;* distribution des récompenses décernées.

Octobre. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Novembre. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Élection par la classe des lettres des candidats destinés à former le jury chargé de décerner le prix quinquennal des *sciences morales et politiques* (cinquième période), et d'*histoire nationale* (sixième période).

Décembre. — Nomination des commissions spéciales des finances pour la vérification des comptes de chaque classe.

Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Sciences;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences.*

Séance publique de la *Classe des Sciences;* distribution des récompenses décernées.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE.



ORGANISATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Aperçu historique.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire*, sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut, avec le titre d'*Académie impériale et royale*, plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la Bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant M. de Crumpipen, le 13 avril 1773.

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7e année. Dispersée par suite

des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au Musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'intérieur sur le projet de création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent ensuite proposés et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, divisa définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

(2) Voyez, dans les *Annuaires* de 1846 à 1850, les documents relatifs à cette réorganisation.

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Art. 2. Le Roi est Protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants regnicoles au plus.

A l'avenir, la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou natura-

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

lisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix:

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art. 13 Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi (1).

(1) Les articles 10 et 13 ont été adoptés par arrêté royal du 1er juin 1848, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté de changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a, de plus, une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés aux concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Chacune des classes peut admettre le public à ses séances en prenant à cet égard telles dispositions qu'elle juge convenables (1).

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de

(1) Ce paragraphe a été adopté par arrêté royal du 10 janvier 1871.

mai, une séance générale pour régler, entre elles, les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par une commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette commission administrative.

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (1).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent, formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Les membres et les correspondants reçoivent les publications de l'Académie; les associés recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

RÈGLEMENTS DE L'ACADÉMIE.



RÈGLEMENT GÉNÉRAL (1).

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques et la section des sciences naturelles, qui se compose de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande ; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants se font, pour les classes des sciences et des lettres, une fois par an, la veille de la séance publique ; et, pour la classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier (2).

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Cet article a été adopté par arrêté royal du 10 août 1852, qui en modifie la rédaction primitive.

mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin le plus âgé est élu (1).

Art. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6. Les listes de présentation pour chaque classe doivent être doubles et contenir l'indication des titres des candidats.

Art. 7. On peut nommer en dehors des listes de présentation, pourvu que l'inscription des nouvelles candidatures ait lieu, avec l'assentiment de la classe, dans la séance qui précède celle de l'élection (2).

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et cette nomination a lieu à la première séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

(1) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royale du 6 octobre 1873.

(2) Les articles 6 et 7 ont été adoptés par arrêté royal du 15 juin 1854, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre;

La classe des lettres, au mois de mai;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre.

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués de la manière suivante aux membres et associés habitant la Belgique (1) :

Les membres titulaires et les associés résidant en Belgique ont droit, pour chaque séance à laquelle ils assistent, à un jeton de présence de la valeur de dix francs.

Il est, en outre, alloué à ceux qui n'habitent pas la capitale :

Deux jetons de six francs, s'ils résident de dix à cinquante kilomètres;

(1) Cet article, qui modifie la rédaction primitive, a été adopté par arrêté royal du 13 décembre 1866.

Trois jetons de six francs, s'ils résident de cinquante à soixante-quinze kilomètres;

Quatre jetons de six francs, s'ils résident à plus de soixante-quinze kilomètres de la capitale.

Pour la détermination des distances, il sera fait usage des tableaux annexés aux dispositions réglementaires fixant les frais de route et de séjour des fonctionnaires ressortissant au Ministère de l'intérieur (1).

Publications.

ART. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

ART. 18. L'Annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des Mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les Bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

ART. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

ART. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

(1) Les dispositions qui précèdent ont été appliquées à dater du 1er janvier 1867.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les Bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse, ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les Bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le Bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un Bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des Bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression est inséré dans les Mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille seront ou ne seront pas insérés dans le Bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les Bulletins de l'Académie ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont en outre la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

Art. 29. L'Académie a son lithographe, mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres litho-

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition).	fr.	6 00
Titre in-8°. »		3 00

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

graphes dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

ART. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

ART. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

ART. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

ART. 33. Les médailles d'or, présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

ART. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

ART. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit,

Couverture non imprimée,	in-4°, papier de pâte, le cent.			fr	3 00
» »	in-8°.				1 50
» imprimée,	in-4°.				5 00
» »	in-8°.				3 00
Brochage in-4°, avec planches,		moins	de 5 feuilles, le cent.		4 00
» »	»	plus	de 5 feuilles		5 50
» in-8°,	»	moins	de 5 feuilles		3 00
» »	»	plus	de 5 feuilles		4 00

ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise, et être adressés au secrétaire de l'Académie.

Art. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils en font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du mois de mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction; et, si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

Art. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

Art. 40. La commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe

sont vérifiés par une commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

Art. 42. Les commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances, ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

La *Commission administrative de l'Académie*, lors de sa réunion du 23 mars 1846, après avoir pris connaissance d'un relevé des dépenses pendant les quatre dernières années, a reconnu, à l'unanimité, qu'il fallait distinguer deux espèces de dépenses: les unes *générales*, et devant être supportées en commun par les trois classes, et les autres *spéciales*, et devant être payées sur les fonds particuliers des classes. Les dépenses générales comprennent toutes les impressions autres que les mémoires, les gravures des bulletins, les reliures, les jetons et le service du personnel, ainsi que les faux frais divers; les dépenses spéciales concernent uniquement les impressions in-4° et les concours pour lesquels chaque classe dispose du tiers

(1) Adoptés par arrêtés royaux du 23 mars et du 24 octobre 1849.

de la somme affectée chaque année pour cette partie du budget.

Lors de la séance du 6 juillet 1871, la Commission, appelée, d'après l'article 40 du règlement général, à s'occuper des impressions courantes et de la répartition des fonds à allouer à chaque classe, a résolu que les mesures suivantes, qui serviront de règles invariables pour les publications, seront insérées dans l'*Annuaire*.

« La Commission, considérant qu'elle est parfaitement armée de dispositions réglementaires pour les impressions, a décidé qu'un tiers de la part annuelle dans la dotation de l'État à dépenser intégralement chaque année, d'après la comptabilité gouvernementale, pour les publications in-4°, serait réservé annuellement à chacune des classes, pour ses mémoires, avec la réserve que dans le cas où l'une d'elles n'aurait pas dépensé sa part vers la fin de l'année, ses fonds pourraient être alloués aux autres.

» Chaque classe sera appelée, au commencement de l'année, à décider sur ses impressions, comme l'indique leur règlement intérieur. La Commission a reconnu qu'elle est en droit de leur demander si elles n'ont point de changements à faire à cet *ordre* d'impression prescrit par une disposition identique, formant l'article 10 du règlement de la classe des sciences, l'article 7 de la classe des lettres et l'article 8 de la classe des beaux-arts. Le bureau de chaque classe juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

» Comme aucune disposition réglementaire n'ordonne l'impression des mémoires couronnés, la commission en décidera à cet égard après avis des classes. »

Règlement intérieur de la Classe des sciences (1).

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction, étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont

(1) Adopté par arrêté royal du 23 janvier 1847.

la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux, et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions.

Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Règlement intérieur de la Classe des lettres (1).

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 janvier 1847.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites.

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont :

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'art. 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Les membres et correspondants de la classe lui communiqueront, tous les deux ans, un travail inédit.

Sont exceptés ceux qui s'en jugeront empêchés par l'âge, par des maladies ou par des occupations trop nombreuses.

Chaque année, au mois d'octobre, le secrétaire perpétuel rappellera par écrit cette disposition à tous les membres et correspondants de la classe.

Aussitôt que les membres et correspondants auront fait connaître au secrétaire perpétuel le sujet du travail qu'ils se proposent de communiquer à la classe et l'époque à partir de laquelle il pourra être porté à l'ordre du jour, ces indications seront inscrites avec leur date dans un registre à ce destiné. Le directeur répartira les lectures entre les diverses séances, d'après l'ordre des inscriptions.

Les travaux dont il vient d'être parlé n'en excluent aucun autre. La date à laquelle ils ont été inscrits déterminera indistinctement entre tous l'ordre dans lequel la lecture en sera faite.

19. Les questions du concours seront, autant que possible, réparties entre les diverses matières énumérées dans l'article 11 du règlement; elles seront publiées deux ans d'avance.

Chaque année, dans la séance de juin, la classe désignera les anciennes questions à maintenir au programme, déterminera les matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nommera pour chacune de celles-ci une commission de trois membres, qui sera chargée de présenter trois sujets à son choix.

Les commissions nommées feront, chacune, leur rapport dans la séance de juillet, et la classe, après avoir choisi une des trois questions qui lui sont proposées et déterminé la valeur du prix à accorder, arrêtera définitivement son programme.

20. Le rapport des commissaires, soit sur les mémoires présentés aux concours, soit sur les mémoires des savants étrangers, sera lu aux membres de la classe un mois avant qu'il soit mis en délibération; chacun pourra, dans cet intervalle, prendre communication de ces mémoires.

21. Tous les membres sont autorisés à faire, séance tenante, leurs observations sur les travaux dont il est donné lecture ou sur lesquels il est fait rapport, ainsi que sur les rapports mêmes.

Si la demande en est faite, une discussion à ce sujet pourra, avec l'autorisation de la classe, être portée à l'ordre du jour d'une séance suivante.

22. Aucune lecture ne sera faite sans que le sujet en ait été indiqué à l'ordre du jour de la classe par le billet de convocation distribué au moins quinze jours avant la réunion.

23. Toutes les fois que trois membres feront la proposition

d'examiner en commun une ou plusieurs questions se rapportant à l'une des matières que l'article 3 des Statuts organiques de l'Académie range dans le domaine de la classe des lettres, la classe en délibérera ; et, si elle adopte la proposition, la discussion sera portée à l'ordre du jour de la séance qu'elle déterminera.

Le bureau de la classe, les commissaires chargés soit de la rédaction du programme, soit du jugement des concours, soit de l'examen des mémoires des membres, des associés, des correspondants et des savants étrangers, présenteront des propositions aux mêmes fins chaque fois qu'ils le trouveront utile.

Les rapports, les lectures, les propositions de questions littéraires, historiques ou scientifiques à discuter, et les discussions qui en seront la suite, seront portés à l'ordre du jour des séances, immédiatement après l'approbation du procès-verbal et le dépouillement de la correspondance, avant toute discussion à laquelle la correspondance pourrait donner lieu, sauf les cas d'urgence (1).

(1) Les articles nouveaux 18 à 23 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872, qui en modifie la rédaction primitive.

Règlement intérieur de la Classe des beaux-arts (1).

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre de membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour, immédiatement après la lecture du procès-verbal.

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du travail; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médailles;

Une sur l'architecture;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de représenter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondantes aux quatre divisions précédentes.

1° La résolution de la classe des beaux-arts, adoptée dans la séance du 20 septembre 1849, relativement aux concours pratiques, sera remise en vigueur (1);

2° A l'avenir, indépendamment des questions de théorie ou d'histoire de l'art, le programme des concours de la classe comportera des questions d'art appliqué;

3° Chaque année des prix seront proposés pour récompenser le vainqueur dans les concours pratiques;

4° La peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la gravure feront l'objet de ces concours;

5° Les diverses spécialités seront appelées, à tour de rôle, dans l'ordre suivant :

En 1872, la peinture et la sculpture;

En 1873, l'architecture et la musique;

En 1874, la peinture et la gravure; et ainsi de suite.

6° Les lauréats conserveront la propriété des ouvrages envoyés au concours;

7° Une reproduction graphique de l'œuvre couronnée figurera dans les mémoires de l'Académie, accompagnée des rapports des commissaires chargés de préparer le jugement;

8° Le jugement se fera par la classe entière, sur un rapport présenté par la section qui a proposé le sujet du concours (2).

(1) Voici cette résolution présentée par l'un des membres:

« J'ai l'honneur de proposer d'admettre en principe qu'il pourra être mis en concours des sujets de tableaux, de statues ou de bas-reliefs, des projets de monuments, de gravure en taille-douce ou de médailles et de compositions musicales, alternativement et concurremment avec des mémoires sur des questions de théorie ou d'histoire des arts. »

(2) Les paragraphes 1 à 8 du complément de l'article 13 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE.

Règlement général (1).

Art. 1er. La Bibliothèque est placée sous la surveillance et la direction de la commission administrative de l'Académie.

La conservation du dépôt est confiée au secrétaire perpétuel.

Art. 2. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont estampillés sur le titre, inscrits au catalogue et déposés à la bibliothèque.

L'annonce du dépôt se fait par la voie du *Bulletin de l'Académie.*

Art. 3. Les ouvrages nouvellement reçus sont déposés à l'époque des séances mensuelles des trois classes, pour pouvoir être examinés par les membres, et ne sont prêtés qu'après que cette inspection aura pu avoir lieu.

Art. 4. Tous les ouvrages de la bibliothèque sont, autant que possible, reliés.

Ils portent, sur la couverture, une marque distinctive indiquant qu'ils appartiennent à l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. Le conservateur et les employés sont exclusivement chargés de rechercher les objets que les membres désirent consulter.

Art. 6. Les livres et autres objets sont prêtés contre reçu : on ne peut les garder pendant plus de trois mois; ceux qui se-

(1) Adopté, en assemblée générale des trois classes, le 7 mai 1850.

raient demandés par un autre membre seront restitués dans le mois de la demande.

Art. 7. Nul ne peut être détenteur de plus de dix volumes ou brochures à la fois.

Art. 8. La commission administrative peut, en tout temps, faire rentrer les objets empruntés à la bibliothèque.

Art. 9. Il est tenu un registre sur lequel sont indiqués la date de la sortie, celle de la rentrée, le nom de l'emprunteur et l'état dans lequel rentrent les objets prêtés.

Art. 10. Quiconque perd ou détériore un objet appartenant à la bibliothèque est tenu de le remplacer à ses frais.

Art. 11. On ne peut être admis à emprunter des objets appartenant à la bibliothèque qu'en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Règlement pour la partie de la Bibliothèque de l'Académie confiée aux soins de M. le Conservateur en chef de la Bibliothèque royale.

Art. 1er. Les livres appartenant à l'Académie royale de Belgique, déposés dans la salle attenante à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale (1), conformément à la conven-

(1) Les livres déposés, selon inventaire, dans cette salle se composent: 1° des ouvrages périodiques, tels que publications de sociétés savantes, revues, journaux, etc.; 2° des ouvrages composant la bibliothèque léguée à la Compagnie par M. de Stassart.

tion du 13 novembre 1871, sont confiés aux soins de M. le Conservateur en chef de cet établissement.

Art. 2. L'inventaire qui a été remis par M. le secrétaire perpétuel à M. le conservateur en chef, sera tenu au courant par les employés placés sous les ordres de ce dernier, lesquels auront seuls accès dans cette partie du local.

Art. 3. Les acquisitions ultérieures continueront à être reçues par le secrétaire de l'Académie.

Art. 4. Elles seront remises au conservateur en chef, après avoir séjourné dans une salle dépendant de l'Académie à la disposition exclusive des membres de la Compagnie, savoir :

Les ouvrages terminés trois mois après leur réception.

Les écrits périodiques et les ouvrages en cours de publication, à mesure qu'un volume sera complet.

Art. 5. Les livres appartenant à l'Académie pourront être communiqués au public, dans la salle de lecture de la Bibliothèque royale, sous les mêmes conditions que les autres ouvrages du dépôt.

L'administration de la Bibliothèque ne pourra les prêter au dehors.

Art. 6. Lorsqu'un membre de l'Académie aura besoin d'emprunter un livre appartenant à la Compagnie pour le consulter à domicile, il en fera la demande au secrétaire perpétuel, qui, seul, a le droit d'en ordonner la sortie.

Il n'est rien changé, quant au prêt au dehors, aux dispositions particulières du règlement de la Bibliothèque de l'Académie adopté en assemblée générale des trois classes le 7 mai 1850.

Art. 7. Le service du cabinet de lecture à l'usage exclusif des académiciens reste confié aux employés de la Compagnie sous les ordres du secrétaire perpétuel.

Si un académicien demande à consulter, dans le cabinet de

lecture de l'Académie, ou à domicile, un des livres déjà remis à l'administration de la Bibliothèque royale, les employés de l'Académie doivent pour l'obtenir s'adresser à la salle de lecture de la Bibliothèque royale, qui est tenue de le remettre immédiatement contre reçu.

ART. 8. Les livres qui ont été communiqués soit à la salle de lecture de la Bibliothèque royale, soit dans le cabinet de l'Académie devront être replacés immédiatement après la séance sur les rayons qu'ils occupaient avant la communication.

Le secrétaire perpétuel de l'Académie,
AD. QUETELET.

Le conservateur en chef de la Bibliothèque royale,
L. ALVIN.

Franchise de port (1).

ART. 1er. Notre Ministre de l'intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée*, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

ART. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

ART. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi.* De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste*; l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres.*

LOCAL ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.



5.

LOCAL PROVISOIRE DESTINÉ A L'ACADÉMIE.

Rapport au Roi.

Sire,

Il manque à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, telle que Votre Majesté vient de la réorganiser, un complément indispensable : c'est un local digne du premier corps savant du pays.

Malheureusement, il est impossible au Gouvernement de trouver ce local parmi les édifices qui sont à sa disposition, et les circonstances ne permettent pas de songer immédiatement à faire la dépense nécessaire à de nouvelles constructions.

Cependant, Sire, l'Académie ne peut continuer à siéger dans son local actuel, dont l'insuffisance était déjà reconnue avant la création de la classe des beaux-arts. Il faudra donc, malgré tous les désavantages qui en résultent, recourir encore à des mesures provisoires.

Par suite d'arrangements récemment pris, les bâtiments de l'Ancienne Cour offrent quelques salles qui peuvent être appropriées à l'usage de l'Académie. L'une de ces salles servira aux séances publiques. Afin de la rendre plus digne de sa destination, le Gouvernement pourra la décorer successivemeut des bustes des fondateurs et protecteurs de l'Académie, des Belges illustres, ainsi que des académiciens décédés, qui ont doté le pays d'ouvrages importants. Ce sera, en même temps, rendre un juste

hommage à la mémoire de ces académiciens, et cet honneur, accordé au mérite, ne pourra que stimuler le zèle des membres actuels de l'Académie.

Guidé par les considérations qui précèdent, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

Le Ministre de l'intérieur,
SYLVAIN VAN DE WEYER.

Arrêté royal concernant le local destiné à l'Académie (1).

ART. 1er. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'Ancienne Cour.

ART. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des académiciens décédés qui ont doté le pays d'ouvrages importants.

ART. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an.

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

(1) Daté du 1er décembre 1845.

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE.

Travaux spéciaux de l'Académie. — Adjonction de savants et de littérateurs (1).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

(1) Arrêté royal du 1er décembre 1845.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION D'UNE BIOGRAPHIE NATIONALE.

Règlement (1).

---

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts est chargée de la rédaction et de la publication d'une *Biographie nationale.*

2. Elle institue à cet effet une commission de quinze membres qui sont élus, en nombre égal de cinq, par chacune des trois classes, au scrutin secret et à la majorité des suffrages (2).

Tous les six ans, chaque classe sera appelée à réélire ou à remplacer les membres de la commission.

La commission nomme dans son sein un président et un secrétaire.

3. La commission peut s'associer, pour le travail de rédaction, d'autres membres de l'Académie.

Elle est autorisée aussi à y faire concourir des savants et des littérateurs du pays qui n'appartiennent pas à la Compagnie.

4. La commission dresse préalablement une liste alphabétique, aussi complète que possible, de tous les hommes remarquables, à quelque titre que ce soit, qui lui paraissent dignes de prendre place dans la *Biographie nationale.*

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mai 1860.

(2) Voyez page 99 la composition de la commission au 1er janvier 1874.

Ne pourront être compris dans cette liste que des personnages décédés depuis dix ans au moins.

5. Cette liste est imprimée et rendue publique par la voie du *Moniteur*.

6. La commission revoit et approuve la rédaction des notices, avant de les livrer à l'impression.

Elle peut en limiter l'étendue d'après les convenances de la publication et selon l'importance relative des personnages.

Les révisions sont communiquées à l'auteur de la notice avant la publication.

Chaque notice porte la signature de celui qui en est l'auteur.

7. La commission fait un rapport annuel au Ministre sur l'état de ses travaux. Elle en donne aussi annuellement connaissance à l'assemblée générale de l'Académie.

8. La *Biographie nationale* sera publiée dans le format in-8°, par volume de cinq cents pages au moins.

9. Une indemnité par feuille d'impression, à fixer ultérieurement, sera accordée aux auteurs des notices biographiques.

10. Les membres de la commission qui ne résident pas à Bruxelles recevront une indemnité de déplacement, chaque fois que la commission se réunira en dehors des jours ordinaires de la séance académique.

11. Une allocation spéciale sera mise à la disposition de l'Académie, afin de l'aider à pourvoir aux dépenses qui résulteront de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Règlement organique (1).

Art. 1er. La Commission royale d'histoire est instituée à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les relations, les cartulaires et les autres documents de la même nature également inédits. Elle est chargée aussi de la publication d'une table chronologique des chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique.

Elle est rattachée à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, dont elle forme une annexe, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette Compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications servent de complément à celles de l'Académie.

Art. 2. La Commission, composée de sept membres nommés par le Roi, choisit dans son sein un président et un secrétaire-trésorier (2).

Art. 3. Des membres suppléants, nommés par le Ministre de l'intérieur, peuvent être adjoints aux membres de la Com-

(1) Arrêté royal du 28 avril 1869 remplaçant les arrêtés royaux du 22 juillet 1834, du 1er décembre 1845, du 5 octobre 1852, du 31 décembre 1861, du 7 avril 1866, et l'arrêté ministériel du 29 mars 1845.

(2) Voir, à la suite de la liste des membres de l'Académie, page 99, la composition de la Commission au 1er janvier 1875.

mission, assister, comme tels, à toutes les séances de celle-ci et prendre part à tous ses travaux.

Art. 4. En cas d'empêchement, les membres effectifs peuvent être remplacés aux séances par les membres suppléants; ceux-ci ont, dans ce cas, voix délibérative. Ils jouissent de la même indemnité, pour frais de voyage et de séjour, que les membres titulaires.

Art. 5. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et novembre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen et se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux, d'après un plan rédigé par la Commission et approuvé par le Ministre de l'intérieur.

La Commission se réunit extraordinairement lorsque le président le juge utile.

Art. 6. Le président met en délibération les objets à l'ordre du jour, recueille les voix et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le membre le plus ancien.

Art. 7. Il est publié un compte rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication n'y est insérée qu'après résolution prise par la Commission.

Lorsque des séries de documents ou des notices ont une grande étendue, elles peuvent être publiées à part comme annexes au Bulletin.

Art. 8. La Commission ayant pour but principal de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire dans les publica-

tions qui leur sont confiées des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 9. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur n'est autorisée qu'après que le membre qui désire en être chargé, a fait connaître, dans un rapport à la Commission, la marche qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal.

L'impression ne commence que lorsque la copie d'un tiers de volume, au moins, peut être livrée à l'imprimeur.

Art. 10. Les cartes et planches reconnues nécessaires pour être jointes au texte des chroniques ou de leurs appendices, ne sont confectionnées que lorsque la Commission en a autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 11. Tous les mois, l'imprimeur adresse à chaque membre de la Commission une bonne feuille de tout ce qui est imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 12. Chaque membre reçoit un exemplaire, sur grand papier, des volumes de la collection, ainsi que cinq exemplaires du Bulletin. Il a droit, en outre, à dix exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier.

Art. 13. La Commission adresse au Ministre de l'intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 14. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 15. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 16. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

Art. 17. Les ouvrages dont il est fait hommage à la Commission sont déposés dans la bibliothèque de l'Académie. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs sont insérés au Bulletin.

Art. 18. Un crédit est attribué annuellement à la Commission pour couvrir les frais de toute nature résultant de la mission qui lui est confiée.

Art. 19. La Commission soumet, chaque année, son budget à l'approbation du Ministre de l'intérieur, avec l'indication des publications qu'elle se propose d'entreprendre, dans le courant de l'exercice; aucune dépense ne peut être faite en dehors du budget approuvé. La Commission rend compte de ses dépenses dans son rapport annuel.

Art. 20. Les membres de la Commission qui ne résident point à Bruxelles reçoivent, à titre d'indemnité de déplacement, pour chaque réunion ordinaire, c'est-à-dire pour celles qui coïncident avec les réunions mensuelles de l'Académie royale de Belgique, savoir :

Les membres demeurant dans un rayon de cinq lieues partant de Bruxelles, quinze francs;

Dans un rayon de dix lieues, vingt francs;

Dans un rayon de quinze lieues, vingt-cinq francs;

Enfin ceux demeurant dans une localité au delà de ce dernier rayon, trente francs.

Pour les réunions extraordinaires, les mêmes membres reçoivent douze francs par séjour de vingt-quatre heures, et une indemnité pour frais de route, calculée à raison de deux francs par lieue par voie ordinaire et d'un franc par lieue par chemin de fer.

Art. 21. Une indemnité de vingt francs par feuille d'impression, du format in-4°, est allouée aux membres qui donnent

leurs soins à l'édition des chroniques, relations, cartulaires et de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique, en en préparant les matériaux, en les annotant, en en rédigeant les introductions, etc.

La même indemnité est accordée aux personnes que la Commission charge, sous sa direction et sa surveillance, après y avoir été autorisée par le Ministre de l'intérieur, de concourir à ces publications.

Art. 22. Le traitement annuel de douze cents francs, dont jouit le secrétaire-trésorier actuel est maintenu.

Art. 23. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

PRIX PERPÉTUELS

ET CONCOURS PÉRIODIQUES.



PRIX QUINQUENNAL D'HISTOIRE.

Institution (1).

1. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné, et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

(1) Adoptée par arrêté royal du 1er décembre 1845.

Règlement pour le prix quinquennal d'histoire (1).

1. La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850 (2).

2. Tout ouvrage sur l'histoire nationale écrit en français, en flamand ou en latin, et publié en Belgique, sera admis au concours, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé.

3. Les ouvrages dont il n'aurait été publié qu'une partie antérieurement au 1er janvier 1846 seront admis au concours après leur achèvement.

4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donnera pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par le Roi sur une liste double de présentation faite par la classe des lettres (3).

Cette nomination aura lieu au moins un mois avant l'expiration de chaque période quinquennale.

6 Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période quinquennale.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 décembre 1848.

(2) La proclamation des résultats de la sixième période (1871-1875) aura lieu en 1876.

(3) La rédaction primitive de cet article a été modifiée.

PRIX QUINQUENNAUX DE LITTÉRATURE ET DE SCIENCES.

Institution (1).

1. Indépendamment du prix fondé par l'arrêté précité, il est institué cinq prix quinquennaux de cinq mille francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;

2° Littérature française;

3° Littérature flamande;

4° Sciences physiques et mathématiques;

5° Sciences naturelles.

2. Le jugement des ouvrages est attribué à des jurys de sept membres, nommés par Nous, sur la proposition, à savoir : pour les trois premières catégories, par la classe des lettres; et pour les deux autres catégories, par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

3. Chaque classe soumettra à la sanction du Gouvernemen un projet de règlement qui déterminera, conformément aux principes posés dans le règlement pour le prix quinquennal d'histoire, les conditions auxquelles les prix seront décernés, et le mode qui sera observé pour la composition du jury et pour le jugement des ouvrages.

(1) Adoptée par arrêté royal du 6 juillet 1851.

4 Les deux classes proposeront de commun accord l'ordre dans lequel seront appelées les différentes catégories désignées ci-dessus, de telle sorte que la première période quinquennale finisse le 31 décembre 1851.

5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le prix intégral, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix (1).

6. L'article 2 de Notre arrêté précité du 1er décembre 1845 est rapporté.

(1) Cet article a été rapporté par arrêté royal du 7 février 1859. Voir page 73.

Règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences (1).

1. Les concours pour les prix quinquennaux se succèdent d'année en année, dans l'ordre suivant :

Sciences naturelles;
Littérature française ;
Sciences physiques et mathématiques;
Littérature flamande;
Sciences morales et politiques.

La première période de cinq années finira le 31 décembre 1851, pour les sciences naturelles; le 31 décembre 1852, pour la littérature française, et ainsi de suite (2).

2. Tout ouvrage sur une des branches énoncées dans l'article précédent est admis au concours, s'il est publié en Belgique, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé.

Les ouvrages sur les sciences pourront être écrits en français, en flamand ou en latin.

3. Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, il est admis au concours de la période dans laquelle a paru la dernière partie.

(1) Adopté par arrêté royal du 29 novembre 1851.

(2) Le prix quinquennal de *littérature flamande* pourra être décerné cette année. Les autres prix reviendront aux époques suivantes : *sciences morales et politiques*, 1876 ; *histoire nationale*, 1876 ; *sciences naturelles*, 1877 ; *littérature française*, 1878 ; *sciences physiques et mathématiques*, 1879 ; *littérature flamande*, 1880

4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donne pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommés par Nous sur une liste double de présentation, faite par la classe des sciences pour les sciences naturelles, ainsi que pour les sciences mathématiques et physiques; et par la classe des lettres pour la littérature française, pour la littérature flamande et pour les sciences morales et politiques.

A l'avenir, le jury pour le prix quinquennal d'histoire sera également nommé sur une liste double de présentation, faite par la classe des lettres.

6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe sur la proposition de laquelle le jury aura été nommé.

Modifications apportées à ces règlements.

Arrêté royal du 7 février 1859.

1. Le jury chargé de juger le prix quinquennal ne pourra délibérer qu'au nombre de cinq membres.

2. Lorsqu'il aura pris connaissance des ouvrages soumis à son examen, il décidera si, parmi ces ouvrages, il en est un qui mérite le prix quinquennal à l'exclusion des autres, et lequel.

La question sera mise aux voix sans division.

Elle ne pourra être résolue affirmativement que par quatre voix au moins.

Aucun membre n'aura la faculté de s'abstenir de voter.

3. L'article 5 de l'arrêté royal du 6 juillet 1851 est rapporté.

4. Par dérogation à l'article 2 de Notre arrêté du 29 novembre 1851, prérappelé, les prix quinquennaux institué par Nos arrêtés du 1er décembre 1845, 6 juillet 1851 et 29 novembre 1851, pourront être décernés à l'auteur d'un ouvrage non achevé, si les parties séparées ou réunies forment un ensemble qui ait une valeur propre.

Arrêté royal du 27 août 1861.

1. Un ouvrage achevé, dont quelque partie aurait déjà été couronnée, sera néanmoins admis au concours, si les parties nouvelles y apportent des augmentations considérables.

2. Les précédentes dispositions sont applicables aux ouvrages actuellement en cours d'exécution dont des parties ont été publiées antérieurement au présent arrêté.

PRIX QUINQUENNAUX DÉCERNÉS DEPUIS LEUR INSTITUTION

(1851).

Histoire nationale.

1re *période* (1846-1850), prix décerné à M. Kervyn de Lettenhove;
2e — (1851-1855), prix partagé entre MM. Th. Juste, A. Wauters, Mertens et Torfs;
3e — (1856-1860), prix non décerné;
4e — (1861-1865), prix décerné à M. Ad. Borgnet;
5e — (1866-1870), prix décerné à M. J. Van Praet.

Sciences naturelles.

1re *période* (1847-1851), prix partagé entre MM. L. de Koninck, A. Dumont et P. J Van Beneden ;
2e — (1852-1856), prix partagé entre MM. Kickx, Wesmael, de Koninck et de Selys Longchamps;
3e — (1857-1861), prix décerné à M. P. J. Van Beneden;
4e — (1862-1866), prix décerné à M. P. J. Van Beneden;
5e — (1867-1871), prix décerné à M. l'abbé Carnoy.

Littérature française.

1re *période* (1848-1852), prix partagé entre MM. Baron, Moke et Weustenraad;
2e — (1853-1857), prix non décerné;
3e — (1858-1862), prix décerné à M. Ad. Mathieu;
4e — (1863-1867), prix décerné à M. Potvin.
5e — (1868-1872), prix décerné à M. Ed. Fétis.

Sciences physiques et mathématiques.

1re *période* (1849-1853), prix décerné à M. J. Plateau;
2e — (1854-1858), prix non décerné;
3e — (1859-1863), prix décerné à M J.-S. Stas;
4e — (1864-1868), prix décerné à M. J. Plateau.
5e — (1869-1873), prix décerné à M. M. Gloesener.

Littérature flamande.

1re *période* (1850-1854), prix décerné à M. H. Conscience;
2e — (1855-1859), prix décerné à M. P. Van Duyse;
3e — (1860-1864), prix décerné à Mme veuve Courtmans;
4e — (1865-1869), prix décerné à M. H. Conscience.
5e — (1870-1874), prix à décerner en 1875.

Sciences morales et politiques.

1re *période* (1851-1855), prix partagé entre MM. Ducpetiaux, Brialmont, Thonissen et Vandermeersch;
2e — (1856-1860), prix décerné à M. P de Haulleville;
3e — (1861-1865), prix décerné à M. Tielemans;
4e — (1866-1870), prix non décerné.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FRANÇAISE (1).

Art 1er. Un prix triennal est institué pour la composition en langue française d'une œuvre dramatique dont le sujet devra être emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

Art. 2. Le prix qui sera décerné à l'auteur de l'ouvrage couronné consistera en une médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs et en une somme de cinq cents francs au moins et de quinze cents francs au plus, à déterminer par Notre Ministre de l'intérieur suivant les mérites et l'importance de la pièce dramatique.

Art. 3 La pièce couronnée sera représentée pendant les fêtes anniversaires de septembre de l'année qui suivra la clôture de chaque période triennale.

La présente disposition sera applicable aux pièces dramatiques en langue flamande, dont les auteurs auront obtenu le prix institué par l'arrêté royal du 10 juillet 1858.

Art. 4. Le jugement se fera par une commission de trois membres au moins, choisis sur une liste double de présentation f ite par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. La première période triennale sera considérée comme close le 1er janvier 1861 (2).

(1) Institué par arrêté royal du 30 septembre 1859.

(2) Le prix pour la sixième période (1873-1875) pourra être décerné en 1876.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FLAMANDE (1).

Art. 1er. Sera admis au concours tout ouvrage de littérature dramatique écrit en langue flamande par un auteur belge de naissance ou naturalisé.

Art. 2. L'ouvrage devra avoir été publié dans le pays, ou être remis en manuscrit, soit au Département de l'intérieur, soit à l'Académie royale des sciences et des lettres, avant que la période triennale soit close.

Art. 3. Ne seront pas admises au concours les œuvres traduites ou arrangées d'après des ouvrages étrangers ou nationaux.

Quant aux pièces imitées, le jury aura à décider si elles présentent un caractère suffisant d'originalité.

Art. 4. Le jury chargé du jugement du concours sera composé de cinq membres.

Art. 5. Les ouvrages dramatiques des membres du jury sont exclus du concours.

Art. 6. Le prix triennal ne peut être partagé entre plusieurs œuvres.

Art 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période triennale (2).

(1) Institue par arrêté royal du 23 février 1859.

(2) Le prix pour la septième période (1874-1876) pourra être décerné en 1877.

PRIX DE STASSART.

PRIX PERPÉTUEL POUR UNE NOTICE SUR UN BELGE CÉLÈBRE.

Institution.

Dans la séance de la classe des lettres du 3 novembre 1851, M. le baron de Stassart lut à ses confrères la note suivante :

« Je viens exécuter un projet que, déjà, vous m'avez fait » l'honneur d'accueillir; je viens mettre à votre disposition un » capital de *deux mille seize francs* en rentes sur l'État belge, » pour fonder, au moyen des intérêts accumulés, un prix perpétuel qui, tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert » deux années d'avance, soit décerné, par la classe des lettres, » à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, pris alternativement parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les » artistes. Lorsqu'il s'agira d'un savant, la classe des sciences, » et lorsqu'il s'agira d'un artiste, la classe des beaux-arts sera » priée d'adjoindre *deux* de ses membres aux commissaires de » la classe des lettres pour l'examen des pièces.

» Notre Académie, comme l'Institut de France, est, je n'en » fais aucun doute, parfaitement habile à recevoir les donations et les legs qui lui seraient faits

» Je suis heureux, Messieurs, de donner à l'illustre Compagnie, qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, » ce témoignage de l'intérêt que je lui porte et de mon dévouement sans bornes. »

La classe accueillit avec empressement cette offre généreuse et en exprima sa gratitude au donateur, qui, au mois de mai 1853, ajouta à ce premier don une somme de *deux cents francs*. Ce don complémentaire avait pour objet de compenser la dimi-

nution de revenu due à la conversion des rentes 5 p c. en rentes 4 1/2 p. c.

Concours.

1re PÉRIODE (1851-1856).

La classe des lettres a ouvert la série des biographies consacrées à des Belges célèbres, en demandant *une notice consacrée à la mémoire du donateur le baron de Stassart.* Ce concours donna pour résultat un travail de M. Eug. Van Bemmel, couronné en mai 1856 et publié dans le tome XXVIII des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers.*

2e PÉRIODE (1857-1862).

Cette période, demandant l'*éloge de Van Helmont,* n'a pas donné de résultat, bien que ce concours ait été prorogé d'année en année jusqu'en 1867.

3e PÉRIODE (1863-1868).

Elle devait être consacrée à l'éloge d'un artiste, mais, à cause du résultat négatif de la 2e période, la classe des lettres a décidé de demander l'éloge d'un savant en même temps que celui d'un artiste comme sujets de ces périodes.

Ce concours ayant pour objet l'*Éloge de Mercator* et l'*Éloge d'Antoine Van Dyck*, a donné pour résultat un travail sur Van Dyck, de MM. Frans De Potter et Jean Broeckaert, couronné dans la séance de la classe des lettres du 12 mai 1873 et publié dans le tome XXII des *Mémoires couronnés et autres,* in-8o.

4e PÉRIODE (1869-1874).

La classe des lettres offre, pour la quatrième période, un prix de *six cents francs* à l'auteur de la meilleure notice consacré à *Christophe Plantin, ses relations*, *ses travaux et*

l'influence exercé sur l'imprimerie dont il fut le fondateur.

La classe croit répondre aux intentions du fondateur en demandant surtout un travail littéraire. En conséquence, les concurrents, sans négliger de se livrer à des recherches qui ajouteraient des faits nouveaux aux faits déjà connus ou rétabliraient ceux qui ont été présentés inexactement, s'abstiendront d'insérer dans leur notice des documents en entier ou par extraits, à moins qu'ils n'aient une importance capitale.

Les concurrents auront à se conformer aux formalités et aux règles habituelles des concours annuels de l'Académie.

PRIX PERPÉTUEL INSTITUÉ POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE NATIONALE.

Institution.

Dans son testament olographe, en date du 19 mai 1854, le baron de Stassart avait inscrit la clause suivante :

« Mon légataire universel (M le marquis de Maillen) achè-
» tera cinq cents francs de rentes belges, et il priera l'Acadé-
» mie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique
» de les employer à fonder un prix qui soit décerné tous les
» six ans (afin qu'il excède, avec les intérêts accumulés, trois
» mille francs) pour *une question d'histoire nationale.* »

Concours.

1re PÉRIODE. (1859-1864.)

La classe des lettres a ouvert la première période sexennale de concours en demandant l'*Histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire*

d'Allemagne, depuis le Xe siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique dans la république française.

Le prix de cette période, s'élevant à 3000 francs, a été décerné, en 1869, à M Émile de Borchgrave, secrétaire de légation de 1re classe, à Bruxelles Son travail a été publié dans le tome XXXVI des *Mémoires couronnes et des Mémoires des savants étrangers,* collection in-4°.

2e PÉRIODE. (1865-1870.)

Le *concours* de la deuxième période demandait d'*Exposer quels étaient, à l'époque de l'invasion française en 1794, les principes constitutionnels communs à nos diverses provinces et ceux par lesquels elles différaient entre elles.*

Le prix de 3,000 francs réservé à la solution de cette question, a été décerné, en 1874, à M. Edmond Poullet, correspondant de l'Académie.

3e PÉRIODE. (1871-1876.)

Conformément à la volonté du fondateur et à ses généreuses dispositions, la classe offre, pour la troisième période sexennale de ce concours, un prix de *trois mille francs* au meilleur travail en réponse à la question suivante :

Apprecier l'influence exercée au XVIme siècle par les géographes belges, notamment par Mercator et Ortelius.

Donner un exposé des travaux relatifs à la science géographique qui ont eté publiés aux Pays-Bas, et de ceux dont ces pays ont été l'objet, depuis l'invention de l'imprimerie et la découverte de l'Amérique jusqu'à l'avénement des archiducs Albert et Isabelle. On s'attachera, à la fois, à signaler les œuvres, les voyages les tentatives de toute espèce par lesquels les Belges ont augmenté la somme de nos connaissances géographiques, et à rappeler les publications

spéciales, de quelque nature qu'elles soient, qui ont fait connaitre nos provinces à leurs propres habitants et à l'étranger.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles des concours annuels de l'Académie.

Le terme fatal pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1877.

PRIX PERPÉTUEL D'HISTOIRE OU DE LITTÉRATURE FLAMANDE, FONDÉ PAR M. LE BARON JULES DE SAINT-GENOIS.

Lors du décès de M. le baron de Saint-Genois, le 13 septembre 1867, M. De Decker, son exécuteur testamentaire, communiqua à l'Académie l'extrait suivant du testament du défunt :

« Nr 9. Ik legatere eene som van duizend franks aan de koninglijke Akademie van België, en eene andere som van vijf honderd franks aan de Maatschappij : *De taal is gansch het volk.* Zij zullen er gebruik van maken om de eene of andere prijskamp over geschiedenis of letterkunde uit te schrijven in het vlaamsch.

» Nr 10. Tot het uitvoeren van dit mijnen laatsten wil, benoem ik, wat nr 9 aangaat, de heeren P. De Decker en Dr Snellaert. »

La commission administrative, dans sa séance du 11 novembre 1867, se conformant aux volontés du défunt, institua un *prix de 450 francs, à décerner tous les dix ans, à l'auteur du meilleur travail sur une question d'histoire nationale ou de littérature flamande, dont le sujet serait à déterminer par la classe des lettres.*

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE

(Janvier 1875.)



LE ROI, PROTECTEUR.



M. A. Brialmont, président pour 1875.
» J.-B.-J. Liagre, secrétaire perpétuel.



COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1875.

Le directeur de la classe des Sciences, M. A. Brialmont.
» » des Lettres, M. le baron G. Guillaume.
» » des Beaux-Arts, M. Alph. Balat.
Le Secrétaire perpétuel, M. J.-B.-J. Liagre.
Le délégué de la classe des Sciences, M. J.-S. Stas, trésorier.
» » des Lettres, M. Ch. Faider.
» » des Beaux-Arts, M. Edm. De Busscher.



CLASSE DES SCIENCES.

M. A. BRIALMONT, directeur.
» J.-B.-J. LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(15 membres).

M. PLATEAU, Joseph A. F.; à Gand . . Élu le 15 décem. 1836.
» STAS, Jean S.; à St-Gilles-lez-Bruxelles. — 14 décem. 1841.
» DE KONINCK, Laurent G.; à Liège . . — 15 décem. 1842.
» MELSENS, Louis F. H.; à Ixelles . . . — 15 décem. 1850.
» LIAGRE, J. B. J.; à Bruxelles . . . . — 15 décem. 1853.
» DUPREZ, François J.; à Gand . . . . — 16 décem. 1854.
» HOUZEAU, J. C.; à Gordon Town, Jamaïque . . . . — 15 décem. 1856.
» QUETELET, Ernest; à Bruxelles . . . — 15 décem. 1863.
» GLOESENER, Michel; à Liége . . . . — 15 décem. 1864.
» MAUS, Henri J.; à Ixelles . . . . . — 15 décem. 1864.
» DONNY, François M. L.; à Gand. . . — 15 décem. 1866.
» MONTIGNY, Charles; à Schaerbeek . . — 16 décem. 1867.
» STEICHEN, Michel; à Ixelles . . . . — 15 décem. 1868.
» BRIALMONT, Alexis; à St-Jos.-ten-Noode. — 15 décem. 1869.
» Folie, François; à Liége. . . . . . — 15 décem. 1874.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

M. D'OMALIUS D'HALLOY, J. B. J.; à Halloy. Nommé le 3 juillet 1816.
» DU MORTIER, Barthélemy C.; à Tournai. Élu le 2 mai 1829.
» VAN BENEDEN, Pierre J.; à Louvain . — 15 décem. 1842.

M. DE SELYS LONGCHAMPS, Edm.; à Liége. . Élu le 16 décem. 1846.
» NYST, Henri P.; à Molenbeek-St-Jean . — 17 décem. 1847.
» GLUGE, Théophile; à Bruxelles . . . — 15 décem. 1849.
» DEWALQUE, Gustave; à Liége . . . — 16 décem. 1859.
» CANDÈZE, Ernest; à Glain (Liége) . . . — 15 décem. 1864.
» CHAPUIS, Félicien; à Verviers . . . — 15 décem. 1865.
» DUPONT, Edouard; à Ixelles . . . . — 15 décem. 1869.
» MORREN, Édouard; à Liége . . . . — 15 décem. 1871.
» VAN BENEDEN, Édouard; à Liége . . — 16 décem. 1872.
» MALAISE, Constantin; à Gembloux . . — 15 décem. 1873.
» BRIART, Alphonse; à Mariemont. . . . — 15 décem. 1874.
» PLATEAU, Félix; à Gand . . . . . . — 15 décem. 1874.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

M. HENRY, Louis; à Louvain. . . . . Élu le 15 décem. 1865.
» MAILLY, Édouard; à St-Jos.-ten-Noode. — 16 décem. 1867.
» VALÉRIUS, Henri; à Gand. . . . . . — 15 décem. 1869.
» DE TILLY, Joseph M.; à Schaerbeek . — 15 décem. 1870.

Section des Sciences naturelles.

M. CRÉPIN, François; à Bruxelles . . . Élu le 16 décem. 1872.
» CORNET, F. L.; à Cuesmes (Mons) . . — 15 décem. 1873.
» VAN BAMBEKE, Charles; à Gand. . . — 15 décem. 1874.

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(25 associés).

M. SABINE, Édouard; à Londres . . . . Élu le 2 février 1828.
» CHASLES, Michel; à Paris . . . . . . — 4 février 1829.

M. VAN REES, Richard; à Utrecht. . . .	Élu le	6 mars	1830.
» DUMAS, Jean Baptiste; à Paris . . .	—	17 décem.	1843.
» LAMARLE, Ernest; à Gand.	—	17 décem.	1847.
» WHEATSTONE, Charles; à Londres . .	—	15 décem.	1849.
» AIRY, Georges BIDDELL; à Greenwich .	—	15 décem.	1853.
» ARGELANDER, F. G. A.; à Bonn . . .	—	15 décem.	1856.
» LAMONT, Jean; à Munich.	—	16 décem.	1859.
» KEKULÉ, Auguste; à Bonn	—	15 décem.	1864.
» BUNSEN, R. G.; à Heidelberg	—	15 décem.	1865.
» CATALAN, Eugène C.; à Liége. . . .	—	15 décem.	1865.
» REGNAULT, Henri Victor; à Paris. . .	—	15 décem.	1868.
» DE BAEYER, Jean Jacques; à Berlin . .	—	15 décem.	1868.
» KIRCHHOFF, Gustave Robert; à Heidelberg.	—	15 décem.	1868.
» DOVE, Henri Guillaume; à Berlin. . .	—	16 décem.	1872.
» HIRN, G. A.; au Logelbach (Alsace). .	—	16 décem.	1872.
» DE COLNET D'HUART; à Luxembourg .	—	15 décem	1873.
» HELMHOLTZ, H.-L.-F.; à Berlin. . .	—	15 décem.	1873.
» S[te] CLAIRE-DEVILLE, Henri; à Paris .	—	15 décem.	1873.
» MENABREA, le comte Louis Frédéric; à Rome	—	15 décem.	1874.
» MAYER, Jules Robert; à Heilbronn . .	—	15 décem.	1874.
» LE VERRIER, Urbain Jean Jos.; à Paris.	—	15 décem.	1874.
» STRUVE, Otto; à Pulkowa	—	15 décem	1874.
» SECCHI, Angelo; à Rome	—	15 décem.	1874.

Section des Sciences naturelles (25 associés).

M. DECAISNE, Joseph; à Paris	Élu le	15 décem.	1836.
» SCHWANN, Théodore; à Liége	—	14 décem.	1841.
» OWEN, Richard; à Londres.	—	17 décem.	1847.
» MILNE EDWARDS, Henri; à Paris. . .	—	15 décem.	1850.
» SCHLEGEL, Hermann; à Leyde. . . .	—	16 décem.	1857.
» DE BAER, Ch. Ern.; à Dorpat. . . .	—	16 décem.	1859.
» LYELL, sir Charles; à Londres . . .	—	16 décem.	1859.
» VALENTIN, Gabriel Gustave; à Berne .	—	15 décem.	1861.
» GERVAIS, Paul; à Paris.	—	15 décem.	1862.

M. Dana, James D.; à New-Haven. . . Élu le 15 décem. 1864.
» Brongniart, Adolphe T.; à Paris . . — 15 décem. 1864.
» Davidson, Thomas; à Brighton . . . — 15 décem. 1865.
» De Candolle, Alphonse; à Genève . . — 15 décem. 1869.
» Heer, Oswald; à Zurich . . . . . . — 15 décem. 1869.
» Donders, F. C.; à Utrecht . . . . . — 15 décem. 1869.
» Darwin, Charles; à Down, Beckenham (Kent). . . . . — 15 décem. 1870.
» Bellynck, Auguste; à Namur . . . . — 15 décem 1870.
» Fries, Elias; à Upsal . . . . — 15 décem. 1871.
» Parlatore, Philippe; à Florence . . — 15 décem. 1871.
» Hooker, Jos. Dalton; à Kew (Angl.) . — 16 décem. 1872.
» Ramsay, André-Crombie; à Londres. . — 16 décem. 1872.
» Steenstrup, J.-Japetus-S.; à Copenhague . . . . — 16 décem. 1872.
» Huxley, Thomas Henri; à Londres . . — 15 décem. 1874.
» Pringsheim, Nathaniel; à Berlin . . . — 15 décem. 1874.
» Nilsson, Sven; à Lund . . . . — 15 décem. 1874

CLASSE DES LETTRES.

M. le baron G. GUILLAUME, directeur.
» J.-B.-J. LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Lettres et Section des Sciences morales et politiques réunies.

M. STEUR, Charles; à Gand	Élu le	5	décem.	1829.
» GRANDGAGNAGE, F. C. J.; à Embour	—	7	mars	1835.
» DE SMET, J. J.; à Gand	—	6	juin	1835.
» ROULEZ, J. E. G.; à Gand	—	15	décem.	1837.
» NOTHOMB, le baron Jean Bapt.; à Berlin	—	7	mai	1840.
» GACHARD, Louis Prosper; à Bruxelles	—	9	mai	1842.
» VAN PRAET, Jules; à Bruxelles	—	10	janvier	1846.
» BORGNET, Adolphe C. J.; à Liége	—	10	janvier	1846.
» DEVAUX, Paul L. I.; à Bruxelles	—	10	janvier	1846.
» DE DECKER, Pierre J. F.; à Bruxelles	—	10	janvier	1846.
» HAUS, J. J.; à Gand	—	11	janvier	1847.
» BORMANS, J. H.; à Liége	—	11	janvier	1847.
» LECLERCQ, M. N. J.; à St-Jos.-ten-Noode	—	17	mai	1847.
» DE WITTE, le baron Jean J. A. M.; à Anvers	—	6	mai	1851.
» FAIDER, Charles; à Bruxelles	—	7	mai	1855.
» KERVYN DE LETTENHOVE, le baron J. M. B. C.; à Bruxelles	—	4	mai	1859.

M. **Chalon**, Renier; à Ixelles	Élu le 4	mai	1859.
» **Mathieu**, Adolphe C. G.; à Ixelles . .	— 19	mai	1863.
» **Thonissen**, J. J.; à Louvain	— 9	mai	1864.
» **Juste**, Théodore; à Ixelles	— 5	mai	1866.
» **Guillaume**, Gustave H. L.; à Ixelles. .	— 6	mai	1867.
» **Nève**, Félix; à Louvain	— 11	mai	1868.
» **Wauters**, Alphonse; à Bruxelles . .	— 11	mai	1868
» **Conscience**, Henri; à Ixelles	— 10	mai	1869
» **De Laveleye**, Émile; à Liége . . .	— 6	mai	1872.
» **Nypels**, Guillaume J. S.; à Liége . .	— 6	mai	1872.
» **Le Roy**, Alphonse; à Liége	— 12	mai	1873.
» **De Borchgrave**, Émile; à Bruxelles. .	— 12	mai	1873.
» **Liagre**, J.-B.-J.; à Bruxelles	— 5	mai	1874.
» N.			

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. **Wagener**, Auguste; à Gand	Élu le 8	mai	1871.
» **Heremans**, Jacques F. J.; à Gand . .	— 8	mai	1871.
» **Willems**, Pierre G. H.; à Louvain . .	— 6	mai	1872.
» **Poullet**, Edmond; à Louvain . . .	— 6	mai	1872.
» **Loise**, Ferdinand; à Anvers	— 12	mai	1873.
» **Tielemans**, François J.; à Bruxelles .	— 12	mai	1873.
« **Rolin Jaequemyns**, G.; à Gand. . .	— 4	mai	1874.
» **Bormans**, Stanislas; à Namur. . . .	— 4	mai	1874.

50 ASSOCIÉS.

M. **Groen van Prinsterer**, G.; à La Haye.	Élu le 15	décem.	1840.
» **Ranke**, Léopold; à Berlin	— 9	février	1846.
» **Salva**, Miguel; à Palma (île Majorque).	— 9	février	1846.
» **Mignet**, F. A. A.; à Paris	— 9	février	1846.
» **Leemans**, Conrad; à Leide.	— 11	janvier	1847.

M. PERTZ, Georges Henri; à Berlin . . .	Élu le 11	janvier	1847.
» NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J. C.; à Ixelles	— 7	mai	1849.
» DE BONNECHOSE, F. P. Emile; à Paris.	— 7	mai	1849.
» DE ROSSI, le chevalier J. B.; à Rome .	— 7	mai	1855
» PARIS, A. Paulin; à Paris	— 26	mai	1856.
» DE LONGPÉRIER, Adrien; à Paris . .	— 26	mai	1856.
» DE REUMONT, Alfred; à Bonn . . .	— 26	mai	1856.
» DE CZOERNIG, le b^on Charles; à Ischl. .	— 4	mai	1859.
» MINERVINI, Jules; à Naples . . .	— 4	mai	1859.
» LAFUENTE, Modeste; à Madrid . . .	— 4	mai	1859.
» DE KOEHNE, le b^on B.; à St-Pétersbourg.	— 13	mai	1861.
» CANTU, César; à Milan.	— 13	mai	1861.
» DE LÖHER, François; à Munich . . .	— 13	mai	1862.
» DE VRIES, Mathieu; à Leyde	— 19	mai	1863.
» D'ARNETH, le chev. Alfred; à Vienne .	— 9	mai	1864.
» DISRAELI, Benjamin; à Londres. . .	— 9	mai	1864.
» WOLOWSKI, Louis; à Paris.	— 10	mai	1865.
» RENIER, Léon; à Paris.	— 10	mai	1865.
» THIERS, Adolphe; à Paris	— 10	mai	1865.
» ARRIVABENE, le comte Jean; à Mantoue.	— 5	mai	1866.
» MOMMSEN, Théodore; à Berlin . . .	— 5	mai	1866.
» DE DÖLLINGER, J. J. Ignace; à Munich .	— 5	mai	1866.
» FARR, William; à Londres	— 6	mai	1867.
» STEPHANI, Ludolphe; à St-Pétersbourg	— 6	mai	1867.
» LABOULAYE, Édouard; à Paris . . .	— 6	mai	1867.
» SCHELER, Auguste; à Ixelles	— 11	mai	1868.
» EGGER, Émile; à Paris	— 10	mai	1869.
» VREEDE, Guillaume G.; à Utrecht . .	— 10	mai	1869.
» DE SYBEL, Henri Ch. L.; à Bonn . .	— 10	mai	1869.
» CARRARA, François; à Pise	— 9	mai	1870.
» DE HOLTZENDORFF, le baron F.; à Munich	— 8	mai	1871.
» BRUNN, Henri; à Munich	— 8	mai	1871.

M. **Lenormant**, François, à Paris . . . . . Élu le 8 mai 1871.
» **Eichhoff**, F. G.; à Paris . . . . — 8 mai 1871.
» **D'Antas**, le chevalier M.; à Madrid . . . — 6 mai 1872.
» **Alberdingk Thym**, Jos.-Alb.; à Amsterdam. — 6 mai 1872.
» **Curtius**, Ernest; à Berlin . . . . — 6 mai 1872
» **Rivier**, Alphonse; à Ixelles . . . . . . — 12 mai 1873.
» **Franck**, Adolphe; à Paris. . . . . — 12 mai 1873.
» **Desmaze**, Charles, à Paris . . . . — 4 mai 1974·
» **Oppert**, Jules; à Paris . . . . — 4 mai 1874.
» **Jonckbloet**, W. J. A.; à La Haye . . . . — 4 mai 1874.
» N. . . . .
» N. . . . .
» N. . . . .

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. Alph. BALAT, directeur.
» J.-B.-J. LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

M. DE KEYSER, Nicaise; à Anvers. . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» GALLAIT, Louis; à Schaerbeek. . . . — 1er déc. 1845.
» MADOU, Jean; à St-Josse-ten-Noode . . — 1er déc. 1845.
» VERBOECKHOVEN, Eugène; à Schaerbeek. — 1er déc. 1845.
» DE BRAEKELEER, Ferdinand; à Anvers. Élu le 8 janvier 1847.
» PORTAELS, Jean; à Bruxelles . . . . — 4 janvier 1855.
» SLINGENEYER, Ernest; à St-Je-t.-Noode. — 7 avril 1870.
» ROBERT, Alexandre; à St-Jos.-ten-Noode. — 7 avril 1870.
» N. . . . .

Section de Sculpture :

M. GEEFS, Guillaume; à Schaerbeek. . . Nommé le 1er déc. 1845.
» SIMONIS, Eugène; à Bruxelles . . . . — 1er déc. 1845.
» GEEFS, Joseph; à Anvers . . . . . Élu le 9 janvier 1846.
» FRAIKIN, Charles Auguste; à Schaerbeek. — 8 janvier 1847.

Section de Gravure :

M. FRANCK, Joseph; à St-Josse-ten-Noode. Élu le 7 janvier 1864.
» LECLERCQ, Julien; à Lokeren . . . — 12 janvier 1866.

Section d'Architecture :

M. BALAT, Alphonse; à Ixelles	Élu le 9 janvier 1862.
» PAYEN, Auguste; à St-Josse-ten-Noode.	— 9 janvier 1862.
» DE MAN, Gustave; à Ixelles	— 12 janvier 1865.
» N.	

Section de Musique :

M. VIEUXTEMPS, Henri; à Bruxelles . .	Nommé le 1er déc. 1845.
» DE BURBURE, le chevalier Léon; à Anvers.	Élu le 9 janvier 1862.
» GEVAERT, Auguste F.; à Bruxelles . .	— 4 janvier 1872.
» LIMNANDER, le bon Arm. M.; à Bruxelles.	— 4 janvier 1872.
» SAMUEL, Adolphe; à Gand	— 8 janvier 1874.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. ALVIN, Louis J.; à Ixelles.	Nommé le 1er déc. 1845.
» FÉTIS, Edouard F. L.; à Bruxelles .	Élu le 8 janvier 1847.
» DE BUSSCHER, Edmond; à Gand. . .	— 5 janvier 1854.
» SIRET, Adolphe; à St-Nicolas. . . .	— 12 janvier 1866.
» LIAGRE, J.-B.-J.; à Bruxelles . . .	— 5 mai 1874.
» N.	

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Peinture :

M. DE BIEFVE, Édouard; à Bruxelles . .	Élu le 9 janvier 1846.
» DYCKMANS, Joseph L.; à Anvers. . .	— 8 janvier 1847.

Sculpture :

M. JEHOTTE, Louis; à Bruxelles . . . . Élu le 9 janvier 1846.

Musique :

M. TERRY, L.; à Liége. . . . . Élu le 8 janvier 1874.
» RADOUX, Théodore; à Liége. . . . — 8 janvier 1874.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. STAPPAERTS, Félix; à Ixelles . . . . Élu le 9 janvier 1868.

50 ASSOCIÉS.

Peinture :

M. HAGHE, Louis; à Londres . . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» ROBERT FLEURY, Joseph N.; à Paris. . — 7 janvier 1864.
» GÉROME, Jean Léon; à Paris . . . . — 12 janvier 1865.
» MADRAZO, Fréderic; à Madrid. . . . — 12 janvier 1865.
» COGNIET, Léon; à Paris . . . . . . — 9 janvier 1868.
» BENDEMANN, Édouard, J. F.; à Dusseldorf. — 9 janvier 1868.
» MEISSONIER, Jean L. E.; à Paris . . . — 7 janvier 1869.
» HÉBERT, Aug. Ant. Ern.; à Paris . . . — 12 janvier 1871.
» BECKER, Charles; à Berlin . . . . . — 8 janvier 1874.
» FRITH, William Powell; à Londres . . — 8 janvier 1874.
» N. . . . .

Sculpture :

M. DUMONT, Augustin Alexandre; à Paris . Élu le 22 sept. 1852.
» DE NIEUWERKERKE, comte Alfr.; à Paris. — 22 sept. 1852.

M. **Cavelier**, Pierre Jules; à Paris . . . Élu le 7 janvier 1864.
» **Jouffroy**, François, à Paris . . . . — 11 janvier 1866.
» **Drake**, Frédéric; à Berlin . . . . . — 11 janvier 1866.
» **Barye**, Antoine Louis; à Paris . . . — 7 janvier 1869.
» **Monteverde**; à Rome . . . . — 8 janvier 1874.
» N. . . . .

Gravure :

M. **Henriquel Dupont**, Louis P.; à Paris . Élu le 8 janvier 1847.
» **Bovy**, Antoine; à Paris . . . . . . — 8 janvier 1847.
» **Mercuri**, Paul; à Rome. . . . . . — 8 janvier 1857.
» **Oudiné**, Eugène André; à Paris . . . — 8 janvier 1857.
» **Martinet**, Louis Achille; à Paris. . . — 7 janvier 1858.
» **Mandel**, Édouard; à Berlin . . . . — 12 janvier 1865.
» **François**, Alphonse; à Paris . . . . — 8 janvier 1874.
» **Stang**, Rudolphe; à Dusseldorf . . . . — 8 janvier 1874.

Architecture :

M. **Donaldson**, Thomas L.; à Londres . . Élu le 6 février 1846.
» **Viollet-le-Duc**, E. E.; à Paris. . . — 8 janvier 1863.
» **Leins**, C.; à Stuttgart . . . . . . — 7 janvier 1864.
» **Daly**, César; à Paris. . . . . — 12 janvier 1865.
» **Labrouste**, F.-M.-Théodore; à Paris . — 9 janvier 1868.
» **Vespignani**, le comte Virginio; à Rome. — 12 janvier 1871.
» **Von Ferstel**; à Vienne . . . . . . — 8 janvier 1874.

Musique :

M. **Daussoigne-Méhul**, Joseph; à Liége . Élu le 6 février 1846.
» **Lachner**, François; à Munich . . . . — 8 janvier 1847.
» **Thomas**, Ch. L. Ambroise; à Paris . . — 8 janvier 1863.
» **David**, Félicien; à Paris. . . . . . — 8 janvier 1863.
» **Verdi**, Joseph; à Naples . . . . . . — 12 janvier 1865.

M. Ricci, Frédéric; à Paris . . . . . . Élu le 6 janvier 1870.
» Gounod, Félix Charles; à Londres . . — 4 janvier 1872.
» Basevi, Abraham; à Florence . . . . — 4 janvier 1872.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. De Coussemaker, C. Edmond H.; à Lille . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» Ravaisson, J. G. Félix; à Paris . . . — 10 janvier 1856.
» Schnaase, Charles; à Wiesbaden . . . — 11 janvier 1866.
» Gailhabaud, Jules; à Paris . . . . — 9 janvier 1868.
» Mariette, Auguste Édouard; au Caire. — 6 janvier 1870.
» Lübke, Guillaume; à Stuttgart . . . — 9 janvier 1873.
» Vosmaer, C.; à La Haye . . . . . . — 9 janvier 1873.
» Delaborde, le vicomte Henri; à Paris. . — 8 janvier 1874.

COMMISSION DE L'ACADÉMIE
pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, M. le bon G. GUILLAUME, délégué de la classe des Lettres.
Vice-présid., M. P. VAN BENEDEN, délégué de la classe des Sciences.
Secrétaire, M. Edm. DE BUSSCHER, délégué de la classe des Beaux-Arts.
Membres :

M. DE KONINCK,	délégué de la classe des Sciences.	
» DEWALQUE,	id.	id.
» LIAGRE,	id.	id.
» MORREN,	id.	id.
» GACHARD,	id.	classe des Lettres.
» JUSTE,	id.	id.
» LE ROY,	id.	id.
» WAUTERS,	id.	id.
» BALAT,	id.	classe des Beaux-Arts.
» Le chev. DE BURBURE,	id.	id.
» PORTAELS,	id.	id.
» SIRET,	id.	id.

Secrétaire-adjoint, M. Félix STAPPAERTS, correspondant de la classe des beaux-arts.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
M. GLUGE.	M. CHALON.	M. DE MAN.
» MAUS.	» CONSCIENCE.	» FRAIKIN.
» MONTIGNY.	» DE DECKER.	» FRANCK.
» NYST.	» FAIDER.	» G. GEEFS.
» P. VAN BENEDEN.	» GACHARD.	» SLINGENEYER.

CLASSE DES LETTRES. — *Commission pour la publication des anciens monuments de la littérature flamande.*

M. DE DECKER, président.
» HEREMANS, secrétaire.
» BORMANS.
» CONSCIENCE.
» WILLEMS.

Commission pour la publication d'une collection des grands écrivains du pays.

M. CHALON, président.
» le baron KERVYN DE LETTENHOVE, secrétaire.
» MATHIEU.
» SCHELER.
» LE ROY.

CLASSE DES BEAUX-ARTS. — *Commission pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique.*

M. N. . . . . président.
» ALVIN.
» ED. FÉTIS.
» DE MAN.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites

M. le baron **Kervyn de Lettenhove**, président.
» **Gachard**, secrétaire-trésorier.
» **De Smet**.
» **Du Mortier**.
» **Bormans**.
» **Borgnet**.
» **Wauters**.

NÉCROLOGIE.

Secrétaire perpétuel.

M. Quetelet, Adolphe, membre des trois classes, décédé à Bruxelles le 17 février 1874.

CLASSE DES SCIENCES.

M. Du Bus, le Vte B., membre, décédé à Ems le 6 juillet 1874.
» Poelman, Ch.; membre, décédé à Uccle le 17 juillet 1874.
» De Jacobi, associé, décédé à St-Pétersbourg le 26 mars 1874.
» Hansen, P.-A., associé, décédé à Gotha le 28 mars 1874.
» Élie de Beaumont, J.-B -Léonce, associé, décédé à Canon (Calvados) le 24 septembre 1874.

CLASSE DES LETTRES.

M. Van De Weyer, Sylv., membre, décédé à Londres le 23 mai 1874.
» Cooper, Ch. Purton, associé, décédé à Londres le 26 mars 1873.
» Theiner, le Père Augustin, associé, décédé à Rome le . 1874.
» Guizot, François, associé, décédé au Val-Richer le 12 septembre 1874.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. Partoes, H L. F., membre, décédé à Bruxelles le 29 décembre 1873.
» Van Hasselt, A.-H.-C., membre, décédé à St-Josse-ten-Noode le 1e décembre 1874.
» Le baron Wappers, Gustaf, membre, décédé à Paris le 6 décembre 1874.
» Von Kaulbach, G., associé, décédé à Munich le 7 avril 1874.
» Foley, Jean-Henri, associé, décédé à Londres le 28 avril 1874.

DOMICILE DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT BRUXELLES OU SES FAUBOURGS.

M. Alvin (L.), rue du Trône, 45, à Ixelles.
» Balat (Alph.), rue de Londres, 17, à Ixelles.
» Brialmont (Alex.), rue de l'Équateur, 7, à St-Josse-ten-Noode.
» Chalon (R.), rue du Trône, 113, à Ixelles.
» Conscience (H.), rue Vautier, 1, à Ixelles.
» Crépin (Fr.), rue de l'Esplanade, 8, à Bruxelles.
» De Biefve (Ed.), rue de Marnix, 9, à Bruxelles.
» De Borchgrave (Em.), rue du Commerce, 55, à Bruxelles.
» De Decker (P.-J.), rue de Trèves, 23, à Bruxelles.
» De Man (Gust.), rue du Parnasse, 27, à Ixelles.
» De Tilly (J.), rue Van Aa, 81, à Ixelles.
» Devaux (Paul), boulevard de Waterloo, 46, à Bruxelles.
» Du Mortier (B. C.), rue montagne du Parc, 13, à Bruxelles.
» Dupont (Éd.), à Boitsfort.
» Faider (Ch.), rue du Commerce, 67, à Bruxelles.
» Fétis (Éd.), rue montagne des Quatre-Vents, 5, à Bruxelles.
» Fraikin (C. A.), chaussée de Haecht, 182, à Schaerbeek.
» Franck (J.), rue de l'Ascension, 30, à St-Josse-ten-Noode.
» Gachard (M.-P.), rue de la Paille, 14, à Bruxelles.
» Gallait (L.), rue des Palais, 106, à Schaerbeek.
» Geefs (G.), rue des Palais, 22, à Schaerbeek.
» Gevaert (A.), rue des Sablons, 25, à Bruxelles.
» Gluge (T.), rue Joseph II, 7, à Bruxelles.
» Guillaume (le baron G.), rue de la Concorde, 36, à Ixelles.
» Jehotte (L.), rue des Arts, 53, à Bruxelles.
» Juste (Th.), rue du Viaduc, 13, à Ixelles.

M. Kervyn de Lettenhove (le b[on] B.), rue Joseph II, 25, à Bruxelles.
» Leclercq (M.-N.-J.), rue Royale, 218, à S[t]-Josse-ten-Noode.
» Liagre (J.), à l'École militaire (à la Cambre), à Ixelles.
» Madou (J.), chaussée de Louvain, 8, à S[t]-Josse-ten Noode.
» Mailly (Éd.), rue S[t]-Alphonse, 31, à S[t]-Josse-ten Noode.
» Mathieu (Ad.), rue Mercelis, 12, à Ixelles.
» Maus (H.), rue de Naples, 41, à Ixelles.
» Melsens (L.), rue de la Grosse-Tour, 29, à Bruxelles.
» Montigny (Ch.), rue des Palais, 102, à Schaerbeek.
» Nolet de Brauwere Van Steeland (J.), rue du Prince Royal, 38, à Ixelles.
» Nyst (H.), rue du Frontispice, 9, à Molenbeek-S[t]-Jean.
» Payen (A.), rue Botanique, 26, à S[t]-Josse-ten-Noode.
» Portaels (J.), rue de Loxum, 7, à Bruxelles.
» Quetelet (Ernest), à l'Observatoire royal, à Bruxelles.
» Rivier (Alph.), rue de Dublin, 15, à Ixelles.
» Robert (Alex.), chaussée de Louvain, 6, à S[t]-Josse-ten-Noode.
» Scheler (Aug.), rue Mercelis, 66, à Ixelles.
» Simonis (E.), rue du Canal, 53[bis], à Bruxelles.
» Slingeneyer (Ern.), rue du Commerce, 97, à Bruxelles.
» Stappaerts (F.), rue de la Concorde, 35, à Ixelles.
» Stas (J. S.), rue de Joncker, 13, à S[t]-Gilles.
» Stichen (M.), rue de Berlin, 44, à Ixelles.
» Tielemans (F.), rue Bréderode, 23, à Bruxelles.
» Van Praet (J.), rue Ducale, 13, à Bruxelles.
» Verboeckhoven (Eug.), chaussée d'Haecht, 184, à Schaerbeek.
» Vieuxtemps (H.), chaussée d'Haecht, 109, à Schaerbeek, et rue Chaptal, à Paris.
» Wauters (Alph.), Avenue de Cortenberg, 121, à Bruxelles.

DOMICILE DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT LA PROVINCE.

Bellynck (le Rév père), au collége de la Paix, à Namur.
Borgnet (Ad.), rue Nysten, 16, à Liége.
Bormans (J.-J.), rue Renkin, 14, à Liége.
Bormans (Stanislas), à Namur.
Briart (Alph.), à Mariemont.
Candèze (E.), à Glain, près de Liége.
Catalan (Eugène), rue Nysten, 21, à Liége.
Chapuis (Félic.), place des Récollets, à Verviers.
Cornet (F.-L.), à Cuesmes (Mons).
Daussoigne-Méhul (J.), boulevard de la Sauvenière, 18, à Liége.
De Braekeleer (Ferdinand), boulevard Léopold, 83, à Anvers.
De Burbure (le chev. Léon), rue Vénus, 17, à Anvers.
De Busscher (Edm.), rue des Vanniers, 18, à Gand.
De Keyser (N.), place du Musée, 19, à Anvers.
De Koninck (L.-G.), rue Bassenge, 44, à Liége.
De Laveleye (Émile), rue Courtois, 38, à Liége.
De Selys Longchamps (Edm.), à Waremme, et boulev. de la Sauvenière, 34, à Liége.
De Smet (J.-J.), rue de l'Étrille, 5, à Gand.
Dewalque (Gust.), rue de la Paix, 17, à Liége.
De Witte (le baron J.), au château de Wommelghem, lez-Anvers, et à Paris, rue Fortin, 5.
D'Omalius (J.-J.), à Halloy, par Ciney.
Donny (F.), rue Neuve-St-Pierre, 91, à Gand.
Duprez (F.), cour du Prince, 34, à Gand.
Dyckmans (F.), chaussée de Malines, 267, à Anvers.
Folie (F.), à l'Université de Liége.
Geefs (Joseph), rue Léopold, 45, à Anvers.
Gloesener (M.), rue des Augustins, 55, à Liége.
Grandgagnage (F.-C.-J.), à Embour (par Chênée).
Haus (J.-J.), rue Savaan, 36, à Gand.

Henry (L.), rue du Manége, 2, à Louvain.
Heremans (J.), rue des Dominicains, 4, à Gand.
Houzeau (J.-C.), à Gordon Town, Jamaïque (Antilles).
Lamarle (Ern.), à Gand; et à Douai, rue de l'Abbaye des Près, 62.
Leclercq (Julien), rue de Liége, à Lokeren.
Le Roy (Alph.), rue Fusch, 32, à Liége.
Limnander (le b^on Armand), boulevard du Régent, 3, à Bruxelles; au château de Moignanville près Gérouville (Seine-et-Oise); et à Paris, Boulevard Haussmann, 144.
Loise (F.), rue Mercator, à Anvers.
Malaise (C.), professeur à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux.
Morren (Ed.), quai de la Boverie, 1, à Liége.
Nève (Félix), rue des Orphelins, 52, à Louvain.
Nothomb (le baron J.), à Berlin.
Nypels (G.), quai d'Avroy, 94, à Liége.
Plateau (J.), place du Casino, 15, à Gand.
Plateau fils, rue du Casino, 15, à Gand.
Poullet (Edm.), rue de la Station, 130, à Louvain.
Radoux (Th.), au Conservatoire royal de Liege.
Rolin Jaequemyns (G.), place Artevelde, 8, à Gand.
Roulez (J.), place du Casino, 11, à Gand.
Samuel, (Ad.), Vieux Quai aux Oignons, 4, à Gand.
Schwann (Théodore), quai de l'Université, 11, à Liege.
Siret (Adolphe), rue du Casino, à St-Nicolas (Waes).
Steur (Charles), à la Coupure (rive gauche), 39, à Gand.
Terry, rue Naniot, 12, à Liége.
Thonissen (J.-J.), rue des Orphelins, 42, à Louvain.
Valérius (H.), rue du Gouvernement, 2, à Gand.
Van Bambeke (C.), à Gand.
Van Beneden (Ed.), rue des Anges, 7, à Liége.
Van Beneden (P.-J.), rue de Namur, 93, à Louvain.
Wagener (A.), rue Charles V, 54, à Gand.
Willems (Pierre), rue de Bruxelles, 192, à Louvain.

LISTE

DES PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE,

depuis sa fondation en 1769.

ANCIENNE ACADÉMIE (1).

(1769 — 1816).

Présidents (2).

M. Le comte de Cobenzl	1769.
» Le chancelier de Crumpipen	1773.

Secrétaires perpétuels.

M. Gérard	1769 à 1776.
» Des Roches	1776 à 1787.
» L'abbé Mann	1787 à 1794.

Directeurs (3).

M. L'abbé Needham	1769 à 1782.
» Le marquis Duchasteler	1782 à 1784.
» Gérard	1784 à 1786.
» Le marquis Duchasteler	1786 à 1790.
» Gérard	1791 à 1794.
» L'abbé Chevalier	1794.

(1) L'ancienne Académie ne tint pas de séance de 1794 à 1816 ; elle fut dispersée, pendant cet intervalle de temps, par suite des événements politiques.

(2) Nommés par le Gouvernement.

(3) Élus par l'Académie.

ACADÉMIE DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

Présidents.

M. Le bon de Feltz . 1816-1820.
» Le pce de Gavre . 1820-1832.
» Ad Quetelet. . 1832-1835.
» Le baron de Stassart . 1835.
» Le baron de Gerlache. 1836.
» Le baron de Stassart . 1837.
» Le baron de Gerlache. 1838.
» Le baron de Stassart . 1839.
» Le baron de Gerlache. 1840.
» Le baron de Stassart . 1841.
» Le baron de Gerlache. 1842.
» Le baron de Stassart . 1843.
» Le baron de Gerlache. 1844.
» Le baron de Stassart . 1845.
» Le baron de Gerlache. 1846 [1].
» Le baron de Stassart . 1847.
» Verhulst . . . . . . 1848.
» F. Fétis . . . . . . 1849.
» d'Omalius d'Halloy. . 1850.
» M.-N.-J. Leclercq . . 1851.
» Le baron de Gerlache. 1852.
» Le baron de Stassart . 1853.
M. Navez . . . . 1854.
» Nerenburger. . . . 1855.
» Le baron de Gerlache. 1856.
» de Ram . . . . . . 1857.
» d'Omalius d'Halloy. . 1858.
» F. Fétis . . . . . . 1859.
» Gachard . . . . . . 1860.
» Liagre. . . . . . . 1861.
» Van Hasselt . . . . 1862.
» M.-N.-J. Leclercq . . 1863.
» Schaar. . . . . . . 1864.
» Alvin . . . . 1865.
» Faider. . . . . . . 1866.
» Le vicomte Du Bus. . 1867.
» F. Fétis . . . . . . 1868.
» Borgnet . . . . . . 1869.
» Dewalque. . . . . . 1870.
» Gallait. . . . . . . 1871.
» d'Omalius d'Halloy. . 1872.
» Thonissen . . . . . 1873.
» De Keyser . . . . . 1874.
» Brialmont . . . . . 1875.

Secrétaires perpétuels.

M. Van Hulthem. . . . . 1816 à 1821.
» Dewez . . . . 1821 à 1835.
» Ad. Quetelet . . . . 1835 à 1874.
» Liagre . . . . Élu en 1874.

(1) Depuis 1846, c'est le Roi qui désigne le président, parmi les trois directeurs annuels des classes.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.



Quetelet

ESSAI

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

LAMBERT-ADOLPHE-JACQUES QUETELET,

né à Gand le 22 février 1796, mort à Bruxelles le 17 février 1874.

I. — *Les jeunes années de Quetelet: — Ses débuts comme professeur, comme poète et comme géomètre. — L'Université de Gand.*

L'homme dont nous allons essayer d'écrire la vie et d'apprécier les travaux, tiendra sa place dans l'histoire des sciences et des lettres : il est du petit nombre des Belges qui ont su se faire un grand nom à l'étranger.

La nature l'avait doué d'un esprit pénétrant, d'une imagination vive et d'un jugement solide; elle lui avait donné en outre une qualité précieuse, la persévérance, sans laquelle les facultés les plus brillantes restent quelquefois stériles.

Adolphe Quetelet fut poète, littérateur, géomètre, physicien, astronome, statisticien. Il eut toujours du goût pour les beaux-arts, et c'est même un dessin exposé à Gand, en 1812, qui attira sur lui l'attention du public. Ce dessin, l'un des

plus beaux du Salon, avait remporté le premier prix au Lycée de Gand, et, lorsqu'il en fit l'éloge, M. Cornelissen eut soin d'ajouter que l'auteur « honorait le Lycée par de grands succès dans tous les genres [1]. »

Ayant perdu son père à l'âge de sept ans, Quetelet, à peine sorti du Lycée, se vit forcé, par des malheurs de famille, de chercher des moyens d'existence. En 1813, il entra comme professeur dans un établissement d'instruction publique à Audenaerde [2], où il enseigna les mathématiques, le dessin, la grammaire, etc.; il y eut pour élève M. Liedts qui fut longtemps après ministre de l'intérieur et qui fonda la Commission centrale de statistique.

Après un an de séjour à Audenaerde, Quetelet revint à Gand. Le Lycée de cette ville s'était dissous à la chute de l'Empire; mais, dès le mois de novembre 1814, le prince souverain des Provinces-Unies des Pays-Bas avait autorisé le Conseil municipal à remplacer le Lycée par un collége; le 3 décembre, le Bureau d'administration de ce collége faisait un appel à tous ceux qui avaient « les qualités requises pour se vouer à l'instruction de la jeunesse [3] »; et, le 22 février 1815, le commissaire général du département de l'intérieur, duc d'Ursel, nommait les professeurs [4].

Quetelet fut désigné pour la chaire de mathématiques. Le jour même de sa nomination, il accomplissait sa dix-neuvième année. Le sort qui lui était fait n'avait rien de brillant; mais son existence était assurée, et la ressource des leçons particulières lui restait. Le ciel avait exaucé le plus cher de ses vœux, il était indépendant. Désormais il pourrait, en toute liberté, s'occuper d'art, de science, de littérature; dessiner, jouer de la flûte, lire Pascal, étudier Newton, faire des vers.

Un ancien élève du Lycée de Gand, G. Dandelin, avait quitté l'École polytechnique pour rentrer en Belgique; à son retour il s'était lié étroitement avec Quetelet dont il partageait tous les goûts.

Les deux amis voulurent écrire pour le théâtre; ils associèrent à leur projet un musicien distingué, Ch. Ots [5], et le fruit de cette collaboration fut un opéra « en un acte, en prose et à grand spectacle, » représenté sur le théâtre de Gand, le 18 décembre 1816. La pièce avait pour titre: *Jean Second ou Charles-Quint dans les murs de Gand* [6]. Elle réussit, mais ne fut jouée que deux fois, Dandelin ayant prétendu que le parterre avait fait acte de civisme et de dévouement, et qu'il serait peu loyal de le mettre à une troisième épreuve. Les auteurs renoncèrent à la carrière dramatique, quoiqu'ils eussent en préparation deux autres pièces, *Les deux Troubadours* et *Le Railleur*. Dandelin, nommé sous-lieutenant du génie le 16 avril 1817, reçut l'ordre de se rendre à Namur, et l'influence de Garnier qui vint occuper la chaire de mathématiques à l'Université de Gand ramena Quetelet dans la carrière des sciences.

L'installation de l'Université eut lieu le 9 octobre 1817, en présence du prince d'Orange, et le 3 novembre, la cloche du beffroi annonça l'ouverture solennelle des cours.

Les professeurs de la faculté des sciences étaient MM. Garnier, Hauff et Cassel. Ce dernier devait enseigner la zoologie, la minéralogie, l'anatomie comparée, la botanique et la physiologie des plantes : c'était un homme distingué, d'une grande modestie [7]. Son compatriote Ch. Hauff, qu'on avait chargé des cours de physique et de chimie, ne lui ressemblait guère sous ce dernier rapport [8]. Garnier figurait au programme pour les mathématiques élémentaires et l'astro-

nomie physique; il devait commencer ultérieurement des leçons sur l'astronomie mathématique, sur les mathématiques transcendantes, l'hydraulique et l'hydrostatique.

La position que Quetelet occupait au collége de Gand le mit naturellement en relation avec le professeur de mathématiques de l'Université. Voici le portrait qu'il a laissé de Garnier. « ... La physionomie fortement caractérisée de M. Garnier, » dit-il, « ses yeux vifs, enfoncés sous des sourcils très marqués, son sourire un peu satirique, ses réponses promptes et presque toujours spirituelles, devaient le faire remarquer dans la société, où il aurait pu facilement briller au premier rang, s'il avait aspiré à y paraître. Sa taille petite et courbée et ses formes grêles contrastaient singulièrement avec le tour décidé et incisif qu'il donnait à son langage. Il avait une habitude qui aurait pu paraître choquante chez tout autre, mais qui, chez lui, ne faisait qu'ajouter au pittoresque de sa conversation : c'était d'être assez prodigue de certains mots expressifs qu'on entend peu dans la bonne société où M. Garnier avait toujours vécu comme le prouvaient suffisamment ses autres habitudes. Ces mots, rapidement prononcés, formaient une espèce de ponctuation parlée; ils arrivaient, on peut dire si naturellement, qu'on finissait par n'y plus faire attention.

» ... Peu à peu », ajoute-t-il, « sa conversation, toujours instructive et spirituelle, toujours abondante en anecdotes piquantes, se rattachant aux hommes les plus éminents de cette époque, avec qui il avait eu de fréquents rapports, donna une direction spéciale à mes goûts qui m'auraient porté de préférence vers les lettres. Je résolus de compléter mes études scientifiques et je suivis les cours de mathématiques supérieures de M. Garnier. Il fut, en même temps,

convenu entre nous que, pour le soulager dans ses travaux, je donnerais quelques-uns des autres cours dont il était surchargé. Je me trouvais ainsi de fait son élève et son collègue.... »

A l'ouverture des cours de la nouvelle Université, la faculté des lettres ne comptait que deux professeurs, MM. Mahne et Schrant : le premier était chargé d'enseigner les littératures latine et grecque, et les antiquités grecques et romaines; le second, l'histoire universelle et la littérature hollandaise. Le programme annonçait que ces deux derniers cours commenceraient à l'arrivée du professeur, « qui ne pouvait tarder; » on avait été obligé de confier la logique et la métaphysique aux professeurs Hauff et Cassel de la faculté des sciences.

Une nomination heureuse eut lieu au commencement de l'année 1818. M. Raoul, Français comme Garnier, fut appelé à Gand et chargé de l'enseignement de la littérature française. « Il choisit une modeste habitation dans un des quartiers les plus reculés de la ville; cette habitation, entourée de jardins, devint bientôt le rendez-vous d'une société choisie. Les jeunes gens qui se distinguaient par leurs talents étaient sûrs de trouver chez lui un accueil bienveillant et d'excellents conseils pour la direction de leurs études : sa bibliothèque, sa table, sa bourse même étaient mises à leurs disposition [9]. »

Raoul devint un des collaborateurs des *Annales belgiques*, dont la création avait suivi de près celle du *Mercure belge :* c'est dans ces recueils, dans les almanachs poétiques de l'époque et dans le supplément aux *Études et leçons françaises de littérature et de morale*, publiées à Gand chez De Busscher, que l'on trouve les pièces de vers de Quetelet.

La Veillée des Bardes fut son début : d'une couleur un

peu sombre, ce morceau révélait un poète sérieux, classique dans la forme, mais n'ayant rien de commun avec les versificateurs du temps. *Les Adieux du poète à sa lampe* qui vinrent ensuite, respiraient une douleur vraie, une profonde mélancolie; en voici le commencement et la fin :

Du haut de son char nébuleux
Le sommeil a versé sur la nature entière
L'oubli des maux et les songes nombreux;
Mais il ne descend plus sur ma faible paupière :
Il fuit, hélas! le lit du malheureux.
O toi, de mes douleurs compagne solitaire,
Toi qui me restes seule au sein de la misère,
Seule de tant d'amis qui sont sourds à ma voix :
Lampe chérie, ah! viens pour la dernière fois,
Viens me prêter ta flamme tutélaire.

. . . .

Le poète chantait : et son front doucement
Se penche vers son lit, tombe et se décolore.
Accusant la lenteur du mal qui le dévore,
Sa voix plaintive expire en sons interrompus :
Il se soulève encore, et sa vue affaiblie
Traîne un regard mourant vers sa lampe chérie.
Sa lampe s'éteignit... Il n'était déjà plus.

Les deux morceaux que nous venons de citer parurent au commencement de l'année 1818. Sauf une traduction d'un court fragment de l'*Ajax* de Sophocle, nous ne trouvons plus de vers de Quetelet avant le mois d'août de l'année 1819. Dans l'intervalle, il se prépara à subir ses examens. A cause de sa position exceptionnelle, il fut autorisé à passer consécutivement les examens de candidat et de docteur en sciences. Le 24 juillet 1819, il prit le bonnet de docteur, et invita cour-

toisement ses professeurs au banquet qui suivit la promotion. Ce dut être un beau jour pour ces derniers comme pour lui-même. La dissertation inaugurale de Quetelet allait jeter un grand lustre sur l'Université et préparer un brillant avenir à son auteur. Elle était divisée en deux parties : dans la première, Quetelet démontrait, d'après des considérations qui lui étaient propres, que le lieu des centres d'une série de cercles tangents à deux cercles donnés de position, est toujours une section conique; dans la seconde partie, il faisait connaître une courbe nouvelle du troisième degré, la *focale*, lieu des foyers de toutes les sections coniques déterminées par un plan transversal tournant autour d'un point pris sur la surface du cône droit.

La découverte de la focale fut célébrée dans les *Annales belgiques* et dans le *Mercure belge :* « La découverte de la *focale* et de ses propriétés, par un des élèves de notre Université naissante, » disait Garnier, « est un titre si flatteur pour nous, que nous ne croyons pouvoir trop nous en prévaloir. » — « La découverte d'une courbe, » s'écriait Raoul, « a suffi pour faire la réputation de plus d'un grand géomètre, et l'on ne sépare plus le nom de *cycloïde* de celui de Pascal. » Ce dernier trait fut encore exagéré par de Reiffenberg :

Par le compas enfin, que guide ta pensée,
Sur le papier savant une courbe est tracée;
Pascal est attentif, et son œil étonné
Admire un résultat qu'il avait soupçonné.

Dandelin, à qui son ancien ami s'était empressé d'envoyer son travail, répondit sur-le-champ qu'il se réservait de l'examiner avec soin et de lui en dire son avis. « J'ai justement sous la main les œuvres de Pascal, » écrivait-il; « le rapport

qui existe entre vos idées et les siennes me fournira un point de départ pour mes observations. »

Nous avons dit que la lecture de Pascal était devenue une des occupations favorites de Quetelet ; nous ajouterons que toute sa vie il conserva le culte de ce grand homme. Si la focale ne peut pas être comparée à la cycloïde pour l'importance des propriétés, elle n'en est pas moins une courbe des plus remarquables, comme nous le verrons bientôt : nous renonçons à en parler avec plus de détails pour le moment, afin de ne pas scinder ce que nous avons à dire des travaux de géométrie de Quetelet, travaux dont la connexion intime ne permet pas qu'on les sépare.

La promotion du 24 juillet avait été une véritable solennité ; le 25, on lisait dans le *Journal de Gand* : « Hier, le grade de docteur dans la faculté des sciences physiques et mathématiques a été conféré pour la première fois dans notre Université. C'est M. Quetelet, de Gand et professeur de mathématiques à notre collége royal, qui a eu l'honneur de cette initiation, après une discussion solennelle et publique dans laquelle ce jeune professeur a argumenté avec une grande distinction. MM. les professeurs, tous les élèves, beaucoup de fonctionnaires et un public éclairé, ont assisté à cette réception, qui, en promettant à la Belgique un homme distingué, a prouvé que l'étude et l'amour des sciences savent multiplier le temps et triompher de la jeunesse. Puissent, lui a dit le recteur de l'Université, M. Cassel, promoteur de la faculté dans cette séance, vos nobles efforts servir à propager la science et à en augmenter le domaine ! »

Parmi les thèses qui étaient jointes à la dissertation de Quetelet, se trouvait la suivante : *Haud mihi paradoxa videtur opinio lapides, qui vulgò vocantur aërolithi, è lunâ esse*

missos (L'opinion que les aérolithes sont projetés par la lune ne me semble point paradoxale). « Cette position, » disait Garnier, « n'a pas paru très orthodoxe à certaines gens qui, sans prétendre s'opposer à ces chutes de pierres, sont néanmoins fort scandalisés de l'opinion qu'elles puissent venir de la lune. Notre jeune docteur, » ajoutait-il, « était prémuni contre toutes les attaques; il savait d'ailleurs que le préjugé scientifique contre ce phénomène n'existait plus que dans la tête de quelques individus qui semblent préposés à la conservation des erreurs et des sottises, comme l'étaient les vestales à la garde du feu sacré. » Nous citons ce passage, parce qu'il fournit un échantillon de l'esprit de Garnier et que la thèse dont il parle marque le point de départ des recherches de Quetelet sur les aérolithes et les étoiles filantes.

M. Falck, ministre de l'instruction publique, vint à Gand au commencement du mois d'août. Le 3, il visita le collége royal; le 4, il assista à la pose de la première pierre des bâtiments de l'Université, et, le lendemain, un banquet lui fut offert par la Société royale des beaux-arts. Ce banquet fut précédé d'une séance littéraire, dans laquelle plusieurs lectures furent faites : « On a particulièrement remarqué, » disait le *Journal de Gand* du 7 août, « une épître en vers sur la mort de Grétry, par M. Quetelet. Cette pièce est remplie de beaux vers et de traits d'une sensibilité exquise. On a pu regretter que l'émotion de l'auteur, dont la modestie honore et embellit le talent, ait pu nuire à cette lecture. »

La pièce de vers, qualifiée ici d'épître, parut dans le *Mercure belge,* sous le titre : *Éloge de Grétry.* L'auteur y chante la puissance de l'harmonie et la gloire du musicien dont la lyre consolait l'univers de la perte de Molière : à sa mort, Apollon, sensible aux larmes de Thalie, voudrait révoquer

l'arrêt du Destin, mais celui-ci est inflexible, et pour adoucir l'affliction de la Muse, Apollon lui donne l'assurance que la gloire de Grétry sera éternelle :

> Son nom vainqueur du temps, et du temps respecté
> Toujours croissant ira vers la postérité :
> Calmez donc ces chagrins, cette douleur profonde,
> Assez longtemps il fit les délices du monde.
> Qu'il vienne parmi nous recevoir de vos mains
> Les lauriers réservés à ses accords divins.

Quoi qu'il en soit du mérite de ce morceau et de l'effet qu'il produisit à la séance de la Société des beaux-arts, M. Falck à qui Quetelet avait été présenté lors de sa visite au collége royal, dut prendre intérêt à un jeune homme, poète et géomètre, lettré et savant, recommandé à la fois par Raoul et Garnier, bons connaisseurs.

L'effet de cette recommandation ne se fit pas attendre. Il y avait justement à l'Athénée de Bruxelles, un vieux professeur de mathématiques élémentaires, M. Delhaye, disposé à prendre sa retraite. Quetelet fut nommé à sa place au commencement d'octobre [10], et par un arrangement particulier, il s'engagea à lui abandonner le quart de son traitement à titre de rente viagère. Chaque fois qu'il recevait le terme échu, le vieillard ne manquait pas de s'excuser d'être encore en vie.

II. — *L'arrivée de Quetelet à Bruxelles. — Ses poésies. — Son Essai sur la romance.*

Le premier soin de Quetelet, en arrivant dans la capitale, fut de courir à la demeure du commandeur de Nieuport.

Nieuport avait à cette époque au delà de soixante-treize ans. Pendant longtemps il avait été pour ainsi dire le seul représentant des sciences exactes en Belgique. « Je trouvai, » dit Quetelet [11], « un beau vieillard, d'une taille élevée, d'un parler brusque, mais plein de franchise et de bienveillance. Il me reçut avec bonté : ma jeunesse et mon goût pour sa science de prédilection l'intéressèrent en ma faveur ; il avait commencé par me recevoir comme un père, et, peu à peu en causant de sciences, il finit par se mettre à mon niveau et à me parler en véritable ami des divers objets de mes études. Dans un âge avancé, il avait conservé toute l'ardeur, toute la vivacité de la jeunesse ; quand la conversation s'animait, on s'apercevait facilement à ses mouvements d'impatience, au tremblement de ses mains, à l'agitation de toute sa personne, que sa langue ne suffisait pas à rendre toutes les pensées qui se présentaient presque en même temps à son esprit. Son parler était vif, coupé, plein d'images ; j'ai connu peu d'hommes qui eussent un langage plus pittoresque. Sa figure, dont les traits n'étaient pas sans noblesse et dont la teinte, brunie par les feux du midi, contrastait avec la blancheur de ses cheveux, avait une expression animée ; ses yeux étaient petits et bleus, mais pleins de vivacité. Quand la discussion s'échauffait, son geste même avait de l'éloquence, et il ne fallait pas attendre sa réplique pour connaître le fond de sa pensée. »

Le commandeur, comme on l'appelait par abréviation, avait en horreur les idées libérales. Pendant la révolution brabançonne, dont il s'était montré le ferme adhérent, il avait imaginé de faire voter par l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, quatre canons pour soutenir la cause de Vandernoot et des patriotes : ce qui faillit tourner

fort mal pour l'Académie, à la rentrée des Autrichiens [12]. Il aurait bien consenti à accorder la liberté de la presse, mais *en latin* seulement, et avec défense formelle de rien traduire sans une autorisation préalable [13].

Quetelet avait pris un logement dans une maison de la petite rue de l'Écuyer, où demeurait le baron de Reiffenberg, *régent de troisième* à l'Athénée, à qui il avait été présenté par Raoul, leur ami commun. « Je n'oublierai jamais cette première visite, » disait-il trente ans après[14]; « quelle gaieté bruyante! quelle volubilité de langue! quels élans de tendresse! et comme si la parole ne suffisait pas à sa vivacité naturelle, il était dans un mouvement continuel, allant, venant, montant et descendant l'échelle de sa bibliothèque avec la rapidité de l'écureuil. Au bout d'une demi-heure, j'étais véritablement étourdi au point de ne plus trouver une seule idée. Malgré sa petite taille, malgré ses cheveux d'une couleur un peu hasardée, de Reiffenberg, à cet âge, avait un extérieur véritablement agréable. Ses yeux pleins de vivacité donnaient à sa physionomie beaucoup d'expression et de finesse : sa conversation vive et spirituelle rachetait d'ailleurs ce qui aurait pu lui manquer sous le rapport du physique. »

Le *petit* Reiffenberg, comme l'appelait le commandeur, avait précédé Quetelet à Bruxelles de huit mois. Il s'était promptement faufilé dans la compagnie des réfugiés français, parmi lesquels on remarquait David, Arnault, Bory de Saint-Vincent, Berlier, Merlin, etc., et n'avait pas tardé à conquérir leurs bonnes grâces par son esprit vif et brillant. Il leur présenta son nouvel ami, et ce dernier ne se fit pas moins bien voir d'eux, mais par des qualités plus solides. Les événements extraordinaires dont il avait été le témoin,

et les fortes études auxquelles il venait de se livrer avaient mûri son jugement. La chute de l'Empire en 1814, les cent jours, la bataille de Waterloo, avaient dû laisser chez lui des traces profondes. Je ne pense pas qu'il eût des sympathies bien vives pour l'ancien régime dont il avait pu contempler à Gand les augustes débris : son instinct et son éducation le portaient plutôt vers les représentants des idées nouvelles, qui, après la réaction royaliste, avaient demandé un asile à la Belgique hospitalière; c'étaient d'ailleurs presque tous des hommes distingués et d'un commerce agréable.

Les relations de Quetelet avec les réfugiés ne l'empêchèrent pas du reste d'en nouer d'autres. Il rechercha les artistes et s'en fit des amis; il entra au Comité de lecture des théâtres royaux et à la Société de littérature [15], qui venait d'être réorganisée. Comme membre du Comité de lecture, il avait ses entrées au théâtre de la Monnaie, où Talma, Mlle Mars et les principaux artistes de la Comédie française venaient chaque année donner des représentations. L'un des membres du Comité était Ph. Lesbroussart, professeur de rhétorique à l'Athénée de Bruxelles, qui occupait déjà la même chaire au Lycée de Gand, quand Quetelet y était élève. Ph. Lesbroussart faisait aussi partie de la Société de littérature avec de Reiffenberg, Vautier, le baron de Stassart, Rouveroy, etc.

La Société de littérature publiait annuellement un *Almanach poétique*. Le vingtième et dernier volume parut en 1823, époque où la Société s'éteignit sans bruit. Un recueil de pièces de vers continua à être publié par les soins de M. Coché-Mommens et de M. Tarlier jusqu'en 1826, puis pendant plusieurs années, il ne fut plus question de poésie en Belgique. La lutte contre le gouvernement des Pays-Bas vint

imprimer un autre cours aux idées, et ceux des anciens tributaires d'Apollon qui restèrent étrangers à la politique militante avaient déjà commencé à concentrer leurs forces sur d'autres objets. Quetelet était du nombre de ces derniers. Comme sa vie poétique semble avoir cessé vers cette époque, nous ferons ici une halte afin de présenter un tableau succinct des principaux morceaux publiés par lui depuis son Éloge de Grétry.

Les derniers instants ont un grand rapport avec *Les adieux du poète à sa lampe*, mais leur sont inférieurs. *Le 19 janvier ou la veillée des dames* renferme des traits charmants. L'*Épître à Tollens* est dans le genre d'Horace, le poète favori de Quetelet. L'*Épître à Odevaere* est d'un style plus relevé et plus noble; elle paraîtra peut-être étrange à cause de l'enthousiasme de l'auteur pour un peintre presque oublié aujourd'hui; mais cet enthousiasme était partagé par tout le monde en 1821, et ne doit pas faire trop douter du goût de Quetelet ni de sa connaissance des tableaux. David exerçait à cette époque une influence considérable; la fréquentation de cet homme célèbre avait dû entretenir un préjugé favorable à son école chez un jeune homme déjà préparé par son professeur de dessin à tout admirer de ce qui rappelait de loin ou de près le maître français. Puis Odevaere était un homme charmant, spirituel, lettré et discourant très-bien sur l'art, beaucoup plus fort sur la théorie que dans la pratique. N'a-t-on pas vu d'ailleurs, à toutes les époques, de grandes admirations aboutir à l'indifférence et à l'oubli?

Nous citerons quelques vers de l'épître qui nous a suggéré ces réflexions :

Élève glorieux de ce peintre enchanteur,
Qu'a proscrit son pays, dont il était l'honneur;

O toi qui retraças, sous tes pinceaux faciles,
De Thésée indigné les regrets inutiles,
Et ces combats fameux [16], où le Belge deux fois,
Aux fureurs des tyrans opposant ses exploits,
Fit tomber sous les coups de son noble héroïsme
Le sceptre dont s'armaient les mains du despotisme;
Que tu sais bien, savant en tes conceptions,
Émouvoir à ton gré toutes nos passions!
Oui je crois voir encor cette scène charmante,
Où Raphaël s'avance, offert par le Bramante
Aux regards attendris du pontife romain :
O combien ce tableau s'embellit sous ta main!
Quel maintien gracieux! quel feu, quelle noblesse
Respirent dans ces traits où brille la jeunesse!
Laissez-moi contempler ce bel adolescent,
Ce front qui noblement s'incline en rougissant,
Qui semble malgré lui révéler son génie,
Et dire: Je serai l'honneur de l'Italie.

Noble et belle Italie! O mère des beaux-arts!
Du milieu des débris de tes trônes épars,
Renversés, confondus sous le torrent des âges,
Lève, lève ton front courbé par les orages!

. . . .

Malgré le deuil affreux dont ta tête est voilée,
Oui, j'irai saluer ton ombre désolée.
Oui, je veux contempler la ville des Césars,
Où planait la victoire, où règnent les beaux-arts;

. . . .

Pour les murs glorieux du Capitole antique,
Fuyons, ami, fuyons le ciel de la Belgique;
C'est là que ton talent prit son premier essor;
Viens, suis-moi: qui pourrait te retenir encor?
Mais que dis-je! pourquoi quitter notre patrie,
Quand j'y trouve partout les traces du génie?

Ici l'auteur cite le *Vanderwerff* de Van Brée; *les Disciples d'Emmaüs*, de Paelinck; la *Bataille des Quatre-Bras*, de Pieneman; l'*Angélique et Médor*, de M. Duc, de Bruges; l'*Antigone*, de M. de Cauwer, aîné; et il continue :

Mais toi-même, mais toi?. . Que vois-je? Quel tableau
Se forme et s'agrandit sous ton noble pinceau !

Il s'agit du *Triomphe de Jean Cimabué*, fondateur de l'école florentine, tableau qui forme le pendant de la présentation de Raphaël au pape Jules II. Le morceau finit par la description de ce triomphe :

Oui, je veux t'imiter : tandis que ton pinceau
Retrace sur la toile un triomphe si beau,
Brûlant du noble feu qui t'anime et t'inspire,
Je veux, cher Odevaere, essayer de redire
Comment un peuple entier, et sensible et brillant,
Quand il aime les arts, honore le talent.
. . . .

Odevaere était fort bien en cour. Vers 1823, il avait peint pour le roi des Pays-Bas un grand tableau, *L'investiture de la principauté d'Orange donnée par Charlemagne à Guillaume au cornet*, dont la maison de Nassau paraît descendre par les femmes; « scène du plus haut intérêt, » disait M. de Stassart [17], « réunion des principaux personnages d'une des plus héroïques époques de l'histoire, variété prodigieuse de traits et d'expression, entente admirable de la perspective, ornements d'architecture distribués avec ordre et sans profusion, groupes placés avec un art infini, contrastes bien ménagés, enfin, le coloris des grands maîtres, tout concourt

à faire de cette production un chef-d'œuvre... C'est en peinture ce que serait en littérature un poème épique. »

Quetelet avait traité le même sujet; il en avait fait une romance qu'on lira peut-être avec plaisir.

Preux chevaliers, laissez le cimeterre
Et la cuirasse et ces casques pesans;
Que les plaisirs de la danse légère
Du jour qui fuit abrègent les instans.

Le Maure, enflé d'une vaine espérance,
Croyait déjà nous soumettre à sa loi;
En admirant les beaux champs de la France,
Il avait dit : « tous ces champs sont à moi : »
Et s'endormant sous la voûte fleurie
Des orangers qu'embaume le zéphir,
Fils indolent de la molle Ibérie,
Il rêve encor la gloire et le plaisir.

Mais de Français une troupe guerrière
Du fier Guillaume a reconnu la voix;
Et s'unissant sous sa noble bannière
Vole avec lui vers de nouveaux exploits.
Le Maure alors tout à coup se réveille,
Mais c'est en vain; confondus dans les airs,
Des cris de mort ont frappé son oreille,
Et ses deux rois sont tombés dans les fers.

Preux chevaliers, laissez le cimeterre,
Et la cuirasse et ces casques pesans;
Que les plaisirs de la danse légère
Du jour qui fuit abrègent les instans.

Oui, c'est ici, c'est dans ces mêmes plaines,
Teintes du sang que vos bras ont versé,

Que Marius sous les aigles romaines
Anéantit le Cimbre terrassé.
L'arc triomphal, qui sur ces champs de gloire
S'élève encor comme un vieux souvenir,
De vos hauts faits gardera la mémoire
Pour la transmettre aux siècles à venir.

« Preux chevaliers, laissez le cimeterre, »
S'est écrié l'empereur des Romains :
« Que dans Orange un trône militaire
» Soit avec pompe élevé par vos mains.
» Que les vaincus paraissent à la fête,
» Que leurs drapeaux relèvent sa splendeur;
» Venez, je veux célébrer ma conquête
» Et dans Guillaume honorer la valeur.

» Preux chevaliers, laissez le cimeterre,
» Et la cuirasse et ces casques pesans;
» Que les plaisirs de la danse légère
» Du jour qui fuit abrègent les instans. »

Ainsi parlait le puissant Charlemagne;
Et cependant la flûte avec douceur,
En s'unissant au luth qui l'accompagne,
Par ses accords annonce le vainqueur.
Les ménestrels vont chantant sa victoire;
Les rois vaincus tremblent à son aspect,
Mais lui, honteux, il rougit de sa gloire,
Et près du roi s'incline avec respect.

« Du Musulman je te dois la défaite ;
» Viens recevoir le prix de tes exploits :
» Jeune héros, Orange est ta conquête;
» Va, sois son prince, et donne-lui tes lois. »

Puis aussitôt descendant de son trône,
Le roi français l'embrasse avec bonté;
Et sur son front attache la couronne,
Noble ornement de la principauté.

Les preux alors laissent le cimeterre,
Et la cuirasse et les casques pesans;
Et les plaisirs de la danse légère
Du jour qui fuit abrègent les instans.

La romance est un des genres qu'affectionnait Quetelet. Son *Essai sur la romance,* qui parut en 1823 dans les *Annales belgiques,* n'a rien perdu de son intérêt : il mériterait, comme ses poésies, d'être réimprimé.

L'auteur fait remonter l'origine de la romance aux temps de la chevalerie. Les châteaux avaient perdu leur aspect sinistre, et s'étaient transformés en cours brillantes que présidait la beauté. Des débris de la langue latine, on avait composé la langue *romance;* il fallut la polir, et elle perdit jusqu'à son nom, que l'on donna depuis au genre de poésie, dont le plus ancien type paraît être la romance de Roland. « On considère ordinairement et avec raison la romance, comme représentant chez nos aïeux la poésie épique des anciens, mais dans un cadre plus restreint.... La romance, telle qu'on la conçoit maintenant, est un récit naïf qui laisse une impression mélancolique... Destinée à être mise en musique, elle doit offrir au chant une chute de distiques égale, une coupe de vers uniforme, peu d'inversions dans ses tours : quant au style, il faut, dit Moncrif, qu'il soit naïf... La répétition d'un même vers produit quelquefois un grand effet, surtout lors qu'on le ramène avec adresse.... »

L'auteur étudie successivement la romance chez les dif-

férents peuples; il traduit en vers la romance de Schiller, intitulée : *Le chevalier de Toggenburg*, et en prose, différentes romances tirées de l'espagnol et de l'anglais.

Quetelet, on le voit, était versé dans les littératures étrangères. La connaissance des langues modernes lui fut de bonne heure familière : il lisait l'italien, l'espagnol, le portugais, l'anglais, l'allemand, le hollandais.

Il n'avait aucun préjugé classique, et partageait l'avis de Mme de Staël, quand elle écrivait : « La littérature des anciens est chez les modernes une littérature transplantée; la littérature romantique ou chevaleresque est chez nous indigène, et c'est notre religion et nos institutions qui l'ont fait éclore. »

« Les peintures de l'antiquité, si vives, si ingénieuses, » disait-il, « ne peuvent produire sur notre esprit les mêmes illusions qu'elles enfantaient chez les Grecs et les Romains. Flore, Zéphir, Vénus, qui ont tant de charmes dans leurs tableaux, en ont bien rarement dans les nôtres. Il est beau sans doute d'être l'écho de l'antiquité, mais les sons que l'on répète ne sont souvent compris que par ceux qui ont les moyens de remonter à plusieurs siècles et de secouer pour quelques instants leur religion et leur caractère national. Imitons les Grecs dans leur admirable simplicité, dans leurs peintures délicieuses de la nature; mais ayons comme eux nos bocages, nos héros, notre divinité; ayons enfin une patrie. Et qu'aurait dit le siècle de Périclès, si les Euripide, les Sophocle, n'eussent transporté sur la scène que l'Osiris ou les fêtes mystérieuses des Égyptiens?... Peu de personnes lisent aujourd'hui des vers qui n'ont que le mérite d'être tournés avec grâce : il ne suffit plus de parler à l'imagination seule, il faut encore contenter l'esprit et lui faire de grands sacrifices. »

Mais il est temps de clore ce chapitre. Citons encore la romance intitulée : *Le Scalde et Lysis*, à propos de laquelle Raoul écrivait dans le *Mercure belge :* « Sans rejeter la littérature scandinave, nous aimons mieux celle du Midi; la mélancolie et la douleur ne sauraient être placées au nombre des Muses. Cependant nous avons lu avec plaisir la romance de A. Quetelet ayant pour titre : *Le Scalde et Lysis*. M. A. Quetelet, pour qui la poésie n'est qu'un délassement, écrit en vers avec beaucoup de facilité, et il est du nombre de ceux qui prouvent que les Muses sont sœurs. » Le classique Raoul se peint tout entier dans ces quelques mots : la correction des vers de Quetelet pouvait seule lui faire pardonner le choix du sujet.

Citons aussi *Les Chatellenies* et *La comtesse Ide*, fabliaux; *Ma nacelle*, romance allégorique, dédiée à M. Falck; une élégie sur la mort d'Adolphe Delemer; l'*Ode à Orion*, traduite du hollandais, de Niewland; un fragment de traduction du *Siége de Corinthe*, de lord Byron; des fragments de traduction de la *Lusiade*, du Camoëns; *Les dames de Crèvecœur*. Terminons par un extrait de l'*Épitre à de Reiffenberg*, qui présente le résumé de la carrière de Quetelet jusqu'au moment où nous nous sommes arrêté pour faire connaître son œuvre littéraire.

O Muses, mon espoir ! près de vous plus tranquille,
Loin du bruit, loin des sots, je trouve un doux asile;
Vous charmez mon esprit, éclairez ma raison :
Quand brillaient les beaux jours de ma jeune saison,
Vous m'avez indiqué, dans l'avenir paisible,
Vers la mort qui m'attend, un chemin moins pénible;
Et guidé par vos feux, qui brûlent devant moi,
Voyageur rassuré, je marche sans effroi.

Oui, l'amour des beaux-arts, par sa flamme immortelle,
Rend le plaisir plus doux, la peine moins cruelle.
J'ai connu l'infortune, et j'en rends grâce au sort.
Le malheureux, dit-on, voit fuir à son abord
De ses amis nombreux la troupe mensongère :
Il reste seul... pour moi, j'éprouvai le contraire;
J'en vis croître le nombre; oui, je vis les beaux-arts,
Amis consolateurs, offrir à mes regards
De leurs trésors divers les pompeuses merveilles :
Et, pour chasser l'ennui leur consacrant mes veilles,
Sans braver le malheur, sans en être abattu,
A vivre indépendant je mettais ma vertu.
Sur le luth enchanteur de la molle élégie,
J'essayais de plier aux lois de l'harmonie
Les vers que de mon sein arrachaient mes douleurs,
Et qui plus doucement coulaient avec mes pleurs.
Les neufs Sœurs tour à tour recevaient mes hommages;
Pascal, en m'éclairant par ses divins ouvrages,
Guida les premiers pas de ma jeune raison;
Bientôt, j'étudiai les secrets de Newton.
Osant paraître alors avec plus d'assurance,
D'un bonnet de docteur je coiffai ma science;
Et, grâce à mes deniers, paré d'un nom pompeux,
Sans être plus savant je devins plus heureux.

Un ministre éclairé que la sagesse inspire,
Vit mes premiers essais et daigna me sourire :
L'espérance aussitôt ramena la gaîté.
Dans Bruxelle à sa voix je me vis transporté.
Un vieillard généreux fit place à ma jeunesse;
Et puis un beau contrat, par une clause expresse,
De sa rente entre nous distribuant les parts,
Pour prix de mes efforts m'en laissa les trois quarts.
Enfin d'un jour plus doux je saluai l'aurore!
J'étais indépendant! ce n'était rien encore;

Je vins chez toi conduit par le modeste auteur,
Du bouillant Juvénal éloquent traducteur;
Je te vis et bientôt je sentis dans mon âme
De la tendre amitié naître la douce flâme ;
Ton cœur comprit le mien, tu comblas tous mes vœux;
Sous son paisible abri nous rassemblant tous deux,
Le même toit couvrit notre amitié fidelle,
Protégea de nos cœurs l'union naturelle,
Et nous vit, entraînés vers les mêmes plaisirs,
Ensemble par l'étude égayer nos loisirs.

. . . .

III. — *L'entrée de Quetelet à l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles. — Ses mémoires de géométrie.*

Ainsi qu'on l'a vu, la première visite de Quetelet, à son arrivée à Bruxelles, avait été pour le commandeur de Nieuport. Celui-ci, politique en retard d'un demi-siècle, écrivain médiocre, quoiqu'il composât des vers grecs et latins, se connaissait beaucoup aux mathématiques; les idées libérales de Quetelet auraient été mal accueillies; ses morceaux de poésie n'auraient pas été compris, mais il ne fut question ni des unes ni des autres, la géométrie fit seule les frais de l'entretien. Le commandeur avait lu la dissertation inaugurale du jeune docteur; il avait apprécié comme elle le méritait, la découverte de la focale, et il engagea vivement Quetelet à poursuivre ses travaux, lui promettant son appui et sa protection. Nous allons montrer quels furent les résultats de ces bons conseils.

La focale, avons-nous dit, est le lieu des foyers de toutes les sections coniques déterminées par un plan transversal tournant autour d'un point pris sur la surface du cône droit.

Dans sa dissertation, Quetelet avait donné l'équation de la focale en coordonnées rectangulaires, puis l'équation en coordonnées polaires, d'où il avait déduit par le calcul différentiel, les équations des tangentes et des normales, et les expressions des sous-tangentes et des sous-normales, ainsi que celle des rayons de courbure; ensuite il avait fait connaître plusieurs belles propriétés de cette courbe, relatives à ses tangentes et à ses rayons osculateurs; il lui avait trouvé une asymptote et un point d'inflexion. Il avait examiné les modifications que subissaient la courbe et ses propriétés les plus notables, en passant du cône au cylindre droit.

« En terminant ses premières recherches, il s'était proposé d'examiner, en particulier, les six courbes que Newton a rangées dans la même classe sous le nom d'*hyperboles défectueuses qui n'ont qu'un diamètre.* Après un court examen, il reconnut que ces courbes jouissent de propriétés communes: il parvint à décrire plusieurs d'entre elles en prenant le cercle pour base, comme il l'avait fait dans la génération de la focale; il découvrit quelques propriétés de cette dernière courbe qu'il rapprocha d'ailleurs d'autres courbes connues, et termina son travail par la quadrature de la focale considérée sur le cylindre. »

On lisait, dans le numéro de novembre 1819 des *Annales belgiques*, l'article suivant, signé des initiales de Garnier (J. G. G.): « Nous recevons à l'instant un mémoire de M. le Dr Quetelet, professeur à l'Athénée de Bruxelles, ayant pour titre: *De quelques propriétés nouvelles de la focale et de quelques autres courbes.* » Ici se trouvait la courte analyse que nous venons de reproduire, et l'auteur de l'article finissait en disant: « Ce mémoire dont M. le commandeur de Nieuport a bien voulu accepter l'hommage, a été présenté à

l'Académie royale de Bruxelles, qui a nommé des commissaires pour lui en rendre compte; nous aimons à croire qu'ils prononceront que cet écrit est digne de l'impression, et que son auteur est digne de l'admission à l'Académie. »

Le vœu de Garnier fut exaucé : l'Académie reçut Quetelet parmi ses membres, le 1er février 1820, et sa nomination ayant été confirmée par le roi, le secrétaire perpétuel, Ch. Van Hulthem, lui adressa le 24 février, le diplôme suivant, dont la forme inusitée mérite qu'on le rappelle ici.

« L'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, voulant témoigner à monsieur Adolphe Quetelet de Gand, docteur dans les sciences mathématiques et physiques de l'Université de cette ville, et professeur de mathématiques à l'Athénée de Bruxelles, l'estime particulière qu'elle a pour ses connaissances et ses talents; prévoyant d'ailleurs qu'en s'attachant un jeune savant de ce mérite et d'une grande espérance, elle facilitera la communication des lumières et le progrès des sciences, elle l'a, de l'aveu de Sa Majesté notre roi bien-aimé, nommé et le nomme académicien ordinaire regnicole; elle lui accorde en cette qualité le droit d'entrée aux assemblées et séances, se promettant qu'il remplira avec zèle les devoirs prescrits par le règlement de Sa Majesté du 3 juillet 1816.

» En foi de quoi j'ai signé les présentes, auxquelles j'ai apposé le sceau de l'Académie.

» Fait à Bruxelles, le 24 février 1820.

» *Le Secrétaire perpétuel*,

» Ch. Van Hulthem. »

Van Hulthem s'est fait un nom comme amateur de livres : on dit même qu'ils furent sa seule passion; il avait du bon-

heur à les amasser pour en jouir, un peu comme l'avare de son trésor. Ses connaissances étaient du reste variées, mais il répugnait beaucoup à écrire : ce n'eût pas été un défaut peut-être s'il n'avait été appelé à des fonctions qui réclamaient impérieusement l'exercice de la plume. A l'époque dont nous parlons, il avait déjà dû renoncer à sa charge de greffier de la seconde chambre des États Généraux, et le commandeur ne manquait pas une occasion de lui reprocher la négligence avec laquelle il remplissait ses fonctions de secrétaire de l'Académie : il finit même par mettre à sa place l'historien Dewez, homme d'une grande souplesse et d'une grande facilité, sinon de style, au moins de caractère, qui s'était accommodé parfaitement de tous les régimes par où la Belgique avait passé depuis 1789.

Quetelet retrouva à l'Académie le spirituel Cornelissen, dont il s'était concilié la bienveillance dès l'année 1812, et de qui il a tracé ce portrait : « Ceux qui ne l'ont point connu se figureraient difficilement combien sa conversation était amusante et pittoresque, combien elle était parsemée de saillies et d'anecdotes piquantes. Le jeu de sa physionomie, ses gestes nombreux et tout méridionaux, les inflexions et jusqu'au son de sa voix imprimaient à ce qu'il disait un cachet particulier; quelquefois même, sans l'entendre, il suffisait de le voir pour saisir toute sa pensée. D'une franchise à toute épreuve, il donnait le cours le plus libre à ses paroles. Parfois on restait tout étourdi de ses boutades; mais, chez lui, l'absence complète de toute arrière-pensée malveillante ne pouvait produire de blessure durable. D'un commerce sûr, d'une probité à toute épreuve, il eût été désolé d'avoir été, même involontairement, cause de quelque peine. »

Parmi les académiciens qui assistaient d'une manière régu-

lière aux séances, on remarquait le pharmacien Kickx. C'était un homme froid et réservé; il prenait rarement la parole, mais quand il jugeait à propos de le faire, dit Quetelet, il s'énonçait sans ménagement pour les expressions; ses sorties brusques et mordantes, l'âpreté de ses observations atteignaient indistinctement ses confrères présents, même les plus haut placés.

Le chimiste Van Mons, longtemps pharmacien à Bruxelles comme Kickx, son ami, avait un tempérament et des habitudes toutes différentes: vif et actif, aimable et poli, doué d'une imagination fertile, il avait le défaut de se laisser aller parfois à d'étranges exagérations.

Garnier faisait partie de l'Académie depuis l'année 1818 : il avait beaucoup poussé à l'élection de son élève favori, et ce dernier eut à son tour le plaisir de contribuer à celle de Dandelin (1822) et de Reiffenberg (1823) qui, de régent de troisième à l'Athénée de Bruxelles, était devenu professeur de philosophie à l'Université de Louvain, au grand ébahissement de ses amis. « On se ferait difficilement aujourd'hui, » écrivait Quetelet en 1847, « une idée exacte de ce qu'était l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles à l'époque où Dandelin y fut appelé. Composée en grande partie de savants qui habitaient les provinces septentrionales du royaume ou qui se trouvaient disséminés dans nos Universités, elle ne comptait guère qu'une demi-douzaine de membres qui suivissent assidûment ses séances. On causait bien plus qu'on ne dissertait sur des points scientifiques; mais en causant, on était souvent conduit à s'occuper des mêmes recherches, et l'un dénouait une difficulté devant laquelle l'autre aurait échoué. La géométrie pure occupait à peu près exclusivement quelques-uns des membres... »

Le premier mémoire présenté par Quetelet à l'Académie, après sa réception, avait pour titre : *Mémoire sur une formule générale pour déterminer la surface d'un polygone formé sur une sphère par des arcs de grands ou de petits cercles, disposés entre eux d'une manière quelconque.*

Ce travail fut déposé le 14 octobre 1820. Garnier en rendit compte dans les *Annales belgiques* [18] : « ..... La symétrie de la formule à laquelle l'auteur est parvenu, » disait-il, « et son élégante simplicité jettent de l'intérêt sur une recherche qui pourrait paraître oiseuse, si on n'eût pas souvent reconnu que des matériaux réputés d'abord inutiles, avaient trouvé leur emploi dans la science. Si l'auteur a pu pressentir que l'aire d'un polygone sphérique, formé d'arcs de petits cercles, doit être une fonction symétrique ou invariable de certains éléments qui caractérisent le polygone, parce qu'il en est ainsi de l'expression de l'aire d'un polygone formé d'arcs de grands cercles et de celles des aires des polygones plans, il lui restait, au moins, à choisir convenablement ces éléments entre beaucoup d'autres, et c'est dans ce choix où il n'avait plus pour lui le fil de l'analogie, qu'il fait preuve de sagacité... Nous terminerons en observant que ce mémoire est un véritable bijou qui figurera très-bien dans le second volume des *Nouveaux Mémoires* (de l'Académie de Bruxelles). »

Le second mémoire présenté par Quetelet à l'Académie (le 23 décembre 1820), traitait d'une *Nouvelle théorie des sections coniques, considérées dans le solide.*

Dans ce mémoire, la théorie des sections coniques est présentée d'une manière beaucoup plus générale qu'on ne le faisait communément. L'auteur considère un cône de révolution coupé par un plan, et le sommet du cône devient un point analogue à celui qu'on nomme *foyer* dans les sections

coniques. Les rayons vecteurs sont menés du sommet du cône, et l'on rentre dans la théorie ordinaire, quand le sommet vient se placer dans le plan de la section. Voici quelques théorèmes énoncés pour l'ellipse : on les étendra sans peine aux autres sections coniques.

1. La différence des deux rayons vecteurs menés du sommet du cône aux extrémités du grand axe de l'ellipse, vaut la distance des deux foyers de cette même ellipse.

2. Si l'on joint un même point quelconque d'une ellipse au foyer de cette ellipse et au sommet du cône, la différence des rayons vecteurs est une quantité constante.

3. La somme de deux rayons vecteurs menés du sommet du cône aux extrémités d'un même diamètre de l'ellipse est constante.

4. La surface aplanie d'un cône à base elliptique est une ellipse, qui a même excentricité que l'ellipse qui sert de base.

[« Il faut concevoir que tous les éléments de la surface du cône se désunissent pour venir s'appliquer dans un plan et se disposer, en forme d'étoile, autour du sommet du cône. Les bases des petits éléments triangulaires sont alors sur une ellipse. »]

5. L'aire d'un cône qui a pour base une ellipse, est à l'aire de cette ellipse, comme la somme des rayons vecteurs, menés du sommet aux extrémités du grand axe de l'ellipse, est à ce même grand axe.

6. Tous les cônes qui ont pour base une même section conique, ont leurs sommets sur une autre section conique située dans un plan perpendiculaire à celui de la première, les foyers de l'une de ces courbes servant de sommets à l'autre, et réciproquement.

Le mémoire dont nous venons de donner les principaux

résultats faisait le plus grand honneur au jeune académicien. « Les géomètres anciens, » disait Garnier [19], « et ceux qui à leur exemple ont considéré les sections coniques comme des coupes faites sur le cône par un plan, ont ensuite isolé ces sections pour en rechercher les propriétés, sans aucun égard au cône et au plan générateur. M. Quetelet a eu l'heureuse idée de ne pas séparer le cône de la section et de reprendre, sous ce point de vue, les propriétés principales des trois courbes dont il a donné des énonciations qui nous ont paru nouvelles. » L'idée de mener par le sommet du cône un plan parallèle à la base et de ramener sur ce plan les éléments triangulaires du cône était féconde, et Garnier avait raison de féliciter l'auteur « d'avoir rencontré une vue heureuse et même originale. »

Le sixième théorème fut donné par M. Ch. Dupin, comme étant de lui (*Mémoire sur les routes suivies par la lumière et par les corps élastiques*. APPLICATIONS DE GÉOMÉTRIE ET DE MÉCANIQUE, 1 vol. in-4°, chez Courcier, 1822). La priorité de ce théorème appartient évidemment à Quetelet; mais le tome II des *Nouveaux Mémoires* dans lequel il parut, ayant été publié la même année que l'ouvrage du célèbre géomètre français, celui-ci n'en avait pas eu connaissance.

Le mémoire qui servit à Dandelin de pièce de réception à l'Académie, et qui avait été présenté par Quetelet à la séance du 4 mars 1822, avait pour titre : *Mémoire sur quelques propriétés remarquables de la focale parabolique*. Il a été imprimé dans le tome II des *Nouveaux Mémoires*, à la suite du travail dont nous venons de parler, et il se rattache trop intimement aux recherches de Quetelet, pour que nous puissions le passer sous silence. On ne lira pas sans intérêt l'article que Quetelet lui consacra dans les *Annales belgiques* [20] :

«.. Ce n'est point l'habitude de ressasser des équations ou d'exécuter proprement quelques dessins qui constitue le vrai mathématicien; mais cette force d'imagination qui saisit les corps dans l'espace, rapproche en même temps leurs différentes parties, et fait jaillir de leur comparaison une foule de vérités qui échappent aux yeux du vulgaire. L'imagination même ne suffit pas; il faut encore une qualité qui semble incompatible avec elle; il faut un calme imperturbable qui maîtrise l'imagination et la dirige au milieu de ses plus grands écarts.

» M. Dandelin a partagé son travail en trois parties: dans la première, il s'occupe de la détermination des foyers d'une section conique; dans la seconde, des diverses générations de la focale, de sa forme et de quelques-unes de ses propriétés; dans la troisième enfin, il indique les analogies et les relations qui existent entre la focale et l'hyperbole.

» *Première partie.* Si l'on coupe un cône supposé droit par un plan, les foyers de la section seront les deux points de contact du plan et de deux sphères, tangentes en même temps à l'intérieur du cône. Ce théorème conduit naturellement à la génération de la focale...

» *Seconde partie.* La focale par sa forme ressemble assez à la partie inférieure d'une conchoïde nouée. Elle a, comme cette courbe, un nœud et une asymptote que, dans certains cas, elle embrasse des deux parts: elle doit conséquemment avoir un point d'inflexion. Le cercle peut servir de base pour engendrer la focale de différentes manières...

» M. Dandelin fait d'abord servir la focale à résoudre le problème si connu de la trisection de l'angle; ensuite il montre que le cercle tangent en un point quelconque de la focale et qui passe par le nœud a son centre sur une parabole qui

jouit de différentes propriétés. Une des plus remarquables est celle-ci : La développante de la focale n'est autre que la caustique par réflexion de la parabole supposée réfléchissante, le nœud de la focale étant le point lumineux ou le centre de départ des rayons de lumière : de là il déduit la construction des normales et des tangentes, et plusieurs générations nouvelles de la focale.

» Il me serait impossible de suivre l'auteur pas à pas au milieu du champ de ses découvertes, et de donner une idée bien précise de la nature des différents théorèmes. Je me contenterai d'en citer un qui est curieux par la singulière ressemblance de son énoncé avec celui de l'hexagone mystique de Pascal : « Si l'on inscrit dans la focale un hexagone composé d'arcs de cercles, et que l'on suppose ces arcs prolongés suffisamment pour que ceux qui forment les côtés opposés de l'hexagone se coupent deux à deux, on a ainsi trois points d'intersection, lesquels, avec le nœud de la focale, se trouvent sur une même circonférence. »

» J'arrive à la *troisième partie.* Je lui donnerais volontiers la préférence, si l'on pouvait choisir au milieu de tant de beaux théorèmes : elle est entièrement fondée sur la théorie des projections stéréographiques. M. Dandelin suppose dans l'espace une sphère quelconque, et il projette stéréographiquement la focale sur sa surface. Il obtient de cette manière une nouvelle courbe qu'il nomme sphérifocale, et qui doit avoir, je pense, à peu près la forme d'un huit ou d'une *Lemniscate.* Il prend ensuite son nœud pour sommet d'un nouveau système de projections stéréographiques et il projette la sphérifocale sur un plan correspondant à ce nouveau sommet. Cette fois il obtient une hyperbole; de sorte que la sphérifocale sert d'intermédiaire pour transformer une hy-

perbole en focale et réciproquement. Ces trois courbes, à quelques modifications près, jouissent, comme on doit s'y attendre, de propriétés communes. L'auteur en indique plusieurs dans un tableau comparatif qu'il forme à ce sujet; il donne aussi le moyen de retrouver dans les deux focales les foyers, le grand axe et les asymtotes de l'hyperbole. On pourrait, à cause de ces analogies, nommer le théorème d'où on les déduit, la symbolisation de la focale avec l'hyperbole, comme on a nommé symbolisation de la spirale avec la parabole, la découverte de Grégoire de Saint-Vincent.

» Le mémoire est terminé par une note fort intéressante sur les caustiques par réflexion, et l'auteur finit en appliquant la théorie des caustiques à la recherche du point d'inflexion de la focale...

» Au moment où je reçus le premier mémoire de M. Dandelin, je m'occupais de réunir dans un second écrit ce que j'avais trouvé jusqu'alors pour la focale; mais il m'apprit une foule de choses que j'étais loin de soupçonner. Je le priai donc de vouloir se charger tout seul du travail...; il fit de nouvelles recherches, et, par des méthodes purement géométriques qu'il sut se former, il trouva des vérités qu'on aurait vainement demandées à l'analyse. Il semble se créer des difficultés pour avoir le plaisir de les vaincre; partout il s'assujettit à la rigueur de la synthèse, et son mémoire peut être considéré comme un modèle en ce genre: de sorte que s'il me reste encore quelques prétentions sur la focale, c'est celle d'en avoir donné la première idée et d'avoir été assez heureux pour qu'un ami l'élevât par ses recherches au rang des plus belles courbes connues. »

Pour l'intelligence de ce dernier paragraphe, il faut se rappeler que Dandelin, à la réception de la dissertation

inaugurale de Quetelet, avait exprimé l'intention d'examiner avec soin ce travail consacré à la découverte de la focale, et d'en dire son avis. Il commença par envoyer à Quetelet un mémoire dans lequel il ajoutait aux deux générations que celui-ci avait données de la focale, « deux générations nouvelles de cette courbe et la solution d'un grand nombre de problèmes intéressants. » C'est très probablement le *premier mémoire* dont il est question plus haut. Quetelet, de son côté, on s'en souvient, avait présenté à l'Académie, peu de temps après son arrivée à Bruxelles, un mémoire *sur quelques nouvelles propriétés de la focale et sur quelques autres courbes.* Ce mémoire reçut un fort bon accueil; Garnier, ainsi qu'on l'a vu, en rendit compte dans les *Annales belgiques*, et, d'après le rapport favorable qui en fut fait à l'Académie, Quetelet fut élu membre le 1er février 1820. Mais le mémoire ne fut pas imprimé: l'auteur le retira, ayant trouvé que les recherches de Dandelin l'emportaient de beaucoup sur les siennes propres; nous ne le connaissons que par l'analyse succincte de Garnier et par un court extrait que Dandelin a inséré dans son *Mémoire sur la focale parabolique :* « Je terminerai ce mémoire, » dit-il, « en donnant une formule quadratique pour la focale, laquelle m'a été fournie par M. A. Quetelet, dans un mémoire qu'il a bien voulu me confier et qui contient, sur les courbes du troisième degré en général, des choses curieuses et qui mériteraient d'être plus développées par lui.... »

Nous arrivons maintenant à un sujet qui a beaucoup occupé Quetelet et auquel il a consacré trois mémoires dans le recueil de l'Académie et de nombreux articles dans la *Correspondance mathématique et physique.*

« Après avoir longtemps songé, » dit-il [21], « aux moyens

de simplifier une des parties les plus importantes de l'optique, celle qui a pour but la détermination des caustiques, soit par réflexion, soit par réfraction, j'avais été conduit à un principe d'un usage assez commode. L'idée première de ce principe consistait à considérer les caustiques en général, comme des développées d'autres courbes beaucoup plus faciles à déterminer, soit par l'analyse, soit par des constructions graphiques. En partant de cette idée, je ne tardai point à remarquer que les courbes que je voulais substituer aux caustiques, pouvaient être produites d'après un mode de génération uniforme. Je réunis alors mes premières recherches, et je les développai dans un écrit que l'Académie royale de Bruxelles fit paraître, environ deux ans après, dans la collection de ses Mémoires. »

On lit, à l'occasion de cet écrit, dans le *Journal des séances* de l'Académie : — Séance du 3 février 1823. « M. Quetelet a donné communication d'un mémoire *sur les conchoïdes circulaires*, faisant partie d'un mémoire plus étendu dans lequel il se propose de traiter différents autres objets qui formeront un ensemble. » — Séance du 28 février 1825. « M. Quetelet a lu une note additionnelle à un mémoire *sur les caustiques*, présenté à la séance du 3 février 1823, sous le titre de mémoire *sur les conchoïdes circulaires*, et il a été résolu que cette note serait jointe à ce mémoire. » Le mémoire parut dans le tome III des *Nouveaux Mémoires*, publié en 1826, sous le titre : PHYSIQUE MATHÉMATIQUE. — *Mémoire sur une nouvelle manière de considérer les caustiques, produites soit par réflexion, soit par réfraction.*

Quetelet y posait le théorème suivant, qui doit être rangé, pour son importance, à côté et même au-dessus de sa décou-

verte de la focale : « La caustique par réflexion ou par réfraction pour une courbe quelconque, éclairée par un point rayonnant, est la développée d'une autre courbe, laquelle a la propriété d'être l'enveloppe de tous les cercles qui ont leurs centres sur la courbe réfléchissante ou dirimante, et dont les rayons sont égaux aux distances des centres, au point rayonnant dans le premier cas, et proportionnels à ces mêmes distances dans le second cas; le rapport constant étant celui du sinus d'incidence au sinus de réfraction. »

« Au moyen de ce principe, » dit Quetelet [22], « la théorie des caustiques rentrait entièrement dans la théorie des courbes enveloppes et des courbes développées. Je faisais observer de plus que le point rayonnant, la courbe réfléchissante, la caustique et sa développante, avaient de telles relations ensemble, qu'il suffisait de connaître deux de ces quatre choses, pour en déduire les deux autres; pourvu que les deux données ne fussent point la caustique et sa développante. Je rattachais de cette manière, l'une à l'autre, plusieurs théories considérées jusque-là isolément; et sous ce rapport, le rapprochement fut peut-être utile à la géométrie, comme le théorème de Guldin le fut également en mécanique. »

Il ne fut pas difficile d'étendre le théorème aux surfaces, en considérant des sphères enveloppées au lieu de cercles [23], et Timmermans, ancien condisciple de Quetelet à l'Université de Gand, en donna une démonstration tellement simple [24], « qu'elle peut, » disait Gergonne [25], « être introduite dans l'enseignement même le plus élémentaire, et qu'on a seulement lieu d'être surpris que, dans l'intervalle de près d'un siècle et demi, tant de géomètres aient réuni

tant d'efforts et fait tant de dépense de calcul, pour parvenir finalement à un résultat qu'ils avaient, pour ainsi dire, sous la main. »

Les caustiques, considérées pour la première fois en 1682, par le médecin allemand Tschirnhausen, firent pendant longtemps l'objet des recherches de Bernoulli, de L'Hopital et de Lahire : leurs travaux semblaient en avoir épuisé la théorie, et elles étaient tombées dans une sorte d'oubli, lorsque, en 1810, Malus reprit la matière; il fut suivi de MM. Petit, Hachette, Gergonne, Dupin; mais les mémoires de ces géomètres distingués étaient tous d'une analyse très compliquée. Cependant, dès l'année 1815, M. Gergonne avait été conduit à soupçonner que, le plus souvent, des caustiques fort compliquées pourraient très bien n'être que les développées d'autres courbes beaucoup plus simples. En 1825, M. Sturm vint donner un nouveau poids à ces conjectures. « Pendant l'impression du mémoire où j'établissais le principe fondamental de la nouvelle théorie que je proposais, » dit Quetelet [26], « parut un écrit de M. C.-H. Sturm, de Genève, qui renfermait quelques théorèmes curieux sur les caustiques. Je me hâtai de communiquer alors les premières épreuves de mon mémoire à M. Gergonne, pour éloigner de moi l'idée que j'aurais pu tirer parti des travaux d'un autre géomètre. Ce savant voulut bien me tranquilliser à cet égard. » Non-seulement il le tranquillisa, mais il lui adressa un compliment flatteur. « Il y a longtemps, » lui écrivit-il, « que je répète à mes élèves qu'on n'a pas encore le dernier mot de la science sur une théorie, tout aussi longtemps qu'on ne l'a pas amenée au point de la raconter à un passant, dans la rue; voilà bien positivement, monsieur, à quoi votre mémoire réduit évidemment la catoptrique et la dioptrique. »

Quetelet nommait *caustiques secondaires* les courbes enveloppes des cercles qui ont leurs centres sur la courbe réfléchissante ou dirimante.

Une autre génération des caustiques secondaires, analogue à celle que Nicomède employait chez les anciens pour décrire la conchoïde, avait fait donner à ces courbes le nom de *conchoïdes circulaires*, et c'est sous ce nom que notre auteur les avait présentées d'abord à l'Académie, ainsi qu'on l'a vu. Enfin d'après un troisième mode de génération, on pouvait encore les appeler *épicycloïdes*.

Dans son mémoire, Quetelet considère comme première application de son théorème le cas où des rayons émanés d'un même point tombent sur une surface cylindrique qui les réfléchit, comme dans une tasse, par exemple. Il envisage ensuite la réflexion sur les surfaces de révolution, et il est conduit à examiner une classe de courbes qui jouissent de propriétés fort singulières : ces courbes sont les développées des caustiques du cercle; elles s'engendrent de la manière la plus facile et offrent des moyens très simples pour résoudre les problèmes des *points brillants*, des *courbes d'égale teinte*, etc.

Si l'on projette stéréographiquement sur une sphère la caustique secondaire d'une section conique, on trouve que la projection n'est autre chose que la ligne d'intersection de cette sphère avec un cône du second degré, dont le sommet est sur la sphère. Cette propriété singulière conduit à établir de nombreux rapports entre les sections coniques et leurs caustiques secondaires : par exemple, une grande partie des énoncés de théorèmes qui conviennent aux premières courbes, étant légèrement modifiés, conviennent aussi aux secondes, et l'on transporte ainsi un grand nombre de propriétés des

courbes du second degré à la plupart des courbes du troisième et du quatrième degré; c'est ainsi que la *cissoïde* des anciens, qui correspond à la parabole, jouit de beaucoup de propriétés analogues à celles de cette dernière courbe. De plus, la cissoïde est la développée de la caustique par réflexion d'une parabole, pour laquelle le point rayonnant serait au sommet de la courbe.

Ici Quetelet a fait une application heureuse d'une idée de Dandelin, dont il a été question précédemment. Dandelin, on s'en souvient, projetait la focale sur une sphère, et il obtenait ainsi une nouvelle courbe qu'il appelait *sphérifocale;* Quetelet appelle, de son côté, *sphéricaustique*, la projection de la caustique secondaire sur la sphère.

Le mémoire de Quetelet obtint beaucoup de succès. On a déjà vu ce que Gergonne écrivait à l'auteur; voici maintenant comment s'exprimait la *Revue encyclopédique* [27] : « Outre l'intérêt du sujet traité dans ce mémoire, la généralité des vues, la variété des applications et le mérite de quelques vérités nouvelles, on y remarque la clarté, l'ordre et la précision qui donnent encore plus de prix aux bons ouvrages. L'auteur ne dit rien de trop, et n'omet rien. »

Dans un second mémoire, lu à l'Académie à la séance du 5 novembre 1825, et qui avait pour titre : *Résumé d'une nouvelle théorie des caustiques, suivi de différentes applications à la théorie des projections stéréographiques*, Quetelet s'attacha à démontrer qu'en faisant rentrer la théorie des caustiques dans celle des courbes enveloppes et des courbes développées, il avait peut-être rendu plus de services à la géométrie qu'à l'optique. Un grand nombre de théorèmes qui auraient exigé des combinaisons assez longues, se présentaient maintenant, pour ainsi dire, d'eux-mêmes.

Il revint sur la détermination des *courbes d'égale teinte* et sur celle des *points brillants*. Ces problèmes étaient ramenés à chercher les points communs à deux courbes qui se construisaient facilement toutes deux en même temps : l'une était la caustique secondaire de la courbe proposée, et l'autre, une courbe auxiliaire semblable à cette proposée, dans le cas du problème des teintes égales.

L'application de la théorie des projections stéréographiques à la théorie des caustiques secondaires le conduisait encore à plusieurs conclusions remarquables. Elle lui permettait, par exemple, d'établir des rapports entre les caustiques secondaires des courbes et leurs polaires ou lignes qui comprennent les pôles de toutes leurs tangentes relativement à un cercle donné, et de poser ce théorème curieux : « Si l'on construit à la fois la polaire et la caustique secondaire d'une même courbe, et si on les projette stéréographiquement sur la sphère qui a même centre et même rayon que le cercle par rapport auquel on a construit la polaire (l'œil étant placé à l'extrémité du diamètre de la sphère perpendiculaire au plan de la courbe et du cercle), les deux projections stéréographiques sur la sphère seront égales et symétriquement placées ; de manière qu'en projetant une seconde fois ces lignes, de la sphère sur un plan (l'œil étant dans une position diamétralement opposée à celle qu'il avait d'abord), la polaire deviendra caustique de la courbe proposée, et *vice versâ.* »

A l'aide de ce théorème, et sachant que la caustique secondaire est une épicycloïde, Quetelet démontrait que le cercle a pour polaire une section conique, et il transportait à l'épicycloïde plusieurs propriétés des sections coniques, notamment celles qui concernent l'hexagone de Pascal. Il

démontrait pareillement que la polaire d'une section conique est une autre section conique, théorème également donné par Dandelin.

Un troisième mémoire, lu par Quetelet à l'Académie à la séance du 4 février 1829, avait pour titre : *Démonstration et développements des principes fondamentaux de la théorie des caustiques secondaires.* « Mon but, » disait l'auteur en commençant, « est de simplifier et de compléter, autant que possible, mes premières recherches. Dans les sciences, on prend rarement le plus court chemin pour arriver à la vérité; et souvent, après bien des peines, on s'aperçoit qu'on avait, pour ainsi dire, sous la main ce qu'on allait chercher par de longs détours. Je m'étais contenté de donner dans mon premier travail les énoncés des principes que je prenais pour point de départ; j'en présente ici la démonstration qui est à peu près telle que je me l'étais faite alors. Seulement, les recherches des géomètres qui ont eu égard à la théorie que j'ai proposée, m'ont permis de lui donner plus de généralité. Cette démonstration est assez simple, je crois, pour être comprise par une première lecture et sans l'aide de constructions. J'en ai déduit avec la même facilité plusieurs théorèmes curieux, et j'ai traduit les principes fondamentaux en analyse, afin d'éviter un travail préliminaire à ceux qui voudraient en faire des applications. J'ai cru utile de présenter quelques exemples particuliers afin de faire ressortir les avantages de cette théorie, et je me suis attaché de préférence aux caustiques par réflexion et par réfraction dans le cercle, ainsi qu'aux lignes *aplanétiques* qui jouissent de la propriété d'avoir deux foyers conjugués tels, que les rayons émanés de l'un de ces foyers sont réfléchis ou réfractés vers le second. »

Les lignes aplanétiques dont il est ici question avaient un grand nombre de propriétés remarquables. Parmi celles que Quetelet leur trouva, les trois principales étaient : 1° d'être les caustiques secondaires du cercle; 2° d'être les projections de l'intersection de deux cônes de révolution; 3° d'être les projections stéréographiques de l'intersection d'une sphère par un cône du second degré.

Les recherches de Quetelet, qui avaient déjà fixé l'attention de Gergonne et d'autres géomètres distingués, furent particulièrement remarquées par M. Chasles, après que la *Correspondance mathématique et physique* leur eut donné une plus grande publicité.

On trouvera dans ce dernier recueil des témoignages divers de la haute estime qu'elles avaient inspirée à l'illustre géomètre français pour notre compatriote. En rappelant, par exemple, les propriétés des lignes aplanétiques dont nous parlions à l'instant, M. Chasles écrivait à Quetelet [28] : « Ces propriétés, sans parler de celle d'où [les lignes aplanétiques] tirent leur nom, peuvent former chacune un chapitre étendu et fort intéressant : je verrai avec grand plaisir que les géomètres répondent à votre appel en prenant part à l'étude de ces courbes; il est vrai que leur portion de gloire sera bien faible, puisqu'il ne reste qu'à tirer des conséquences, par une discussion bien dirigée de vos belles propositions. »

A propos de la focale, M. Chasles disait [29] : « [Les focales] dont la géométrie vous est redevable, jouissent de propriétés caractéristiques vraiment bien curieuses; j'ai compté jusqu'à huit descriptions différentes de la focale dans le cône droit. » Le 11 février 1838, il écrivait encore à Quetelet [30] : [J'ai été conduit] à plusieurs propositions qui roulent sur votre focale. Vous savez que j'ai déjà rencontré cette courbe dans d'autres

recherches sur des sujets très différents... Cette focale mérite d'être étudiée à fond, d'autant plus que la plupart des propriétés qu'on lui trouve, peuvent être transportées à toutes les courbes du troisième degré qui ont un point double ou conjugué. »

M. Van Rees s'était aussi occupé des focales considérées dans un cône quelconque du second degré; et Quetelet s'était empressé d'insérer son mémoire dans la *Correspondance* [31].

M. Plateau, au commencement de la carrière qu'il a si glorieusement parcourue, avait rencontré la focale dans une expérience d'optique fort curieuse. Voici ce qu'il écrivait à Quetelet, le 20 novembre 1828 [32] : « Si l'on suppose deux courbes brillantes quelconques tournant d'un mouvement uniforme, mais avec une grande vitesse, dans des plans parallèles, autour d'un centre commun ou de deux centres différents; l'œil placé devant le système distinguera, au milieu de l'espèce de gaze produite par le mouvement des deux lignes, l'image immobile d'une troisième courbe plus sombre que le fond sur lequel elle se dessine. Ce spectre curviligne est le lieu des points d'intersection [apparents] successifs des deux lignes en mouvement... Les courbes fixes obtenues de cette façon singulière sont très diversifiées; mais ce que vous apprendrez sans doute avec plaisir, c'est qu'en prenant pour lignes mobiles deux droites, et en leur donnant des vitesses dont l'une soit double de l'autre, le spectre résultant est une *focale*. Les deux vitesses doivent être dirigées dans le même sens. Si à l'origine du mouvement les deux droites sont perpendiculaires à la ligne qui joint les deux centres de rotation (je suppose ici pour la rigueur géométrique que les deux droites tournent dans le même plan), on obtient la focale du cylindre ; si dans leur position

initiale, les droites sont toutes deux dirigées suivant la ligne des centres, la focale se réduit à un cercle et à une droite qui le traverse; dans tous les autres cas, on obtient la focale ordinaire du cône. Le point où les deux branches se croisent se trouve au centre du mouvement le plus lent. Ainsi, à part le spectre curviligne, voilà une nouvelle génération très simple de la focale, au moyen de deux droites. J'ai fait construire un instrument au moyen duquel je pourrai produire ces images fixes avec facilité, et je me réjouis de voir ainsi les courbes se dessiner dans l'air. »

Il nous reste à mentionner deux autres mémoires de Quetelet, insérés dans le recueil de l'Académie. L'un a pour titre: *Mémoire sur quelques constructions graphiques des orbites planétaires.* J'ai eu occasion de parler ailleurs [33] de ce mémoire; je n'y reviendrai ici que pour faire connaître les propositions suivantes de géométrie dont l'auteur avait fait usage : « Le lieu géométrique des sommets de toutes les paraboles situées dans un même plan, qui ont pour foyer un point donné, et qui sont assujetties à passer par un autre point donné, est une épicycloïde engendrée par un point d'une circonférence de cercle qui roule sur un autre de même rayon. — Si les paraboles, au lieu de passer par un même point, sont tangentes à une même droite située d'une manière quelconque, on trouve que leurs sommets sont sur un cercle. »

L'autre mémoire : *Sur différents sujets de géométrie à trois dimensions*, fut présenté à la séance de l'Académie du 28 octobre 1826. Le compte-rendu qu'on va lire en donnera une idée [34] : « M. Bruno, de Naples, avait fait paraître, en 1825, dans un opuscule ayant pour titre : *Soluzione geometrica di un difficil problema di sito*, une solution synthé-

tique du problème suivant : Étant donnés un point et deux droites, mener par le point, un plan qui coupe les deux droites en deux autres points tels que les trois points soient les sommets d'un triangle semblable à un triangle donné. Cette question qui trouve son application dans la topographie, avait déjà mérité de fixer successivement l'attention d'Esteve de Montpellier, de Lagrange, de Monge et de M. Hachette qui s'en sont occupés à différentes reprises. M. Quetelet donne deux solutions générales du problème, l'une par la géométrie descriptive et l'autre par l'analyse; il discute aussi les différents cas particuliers. — Il s'occupe ensuite de plusieurs problèmes et théorèmes qui dépendent de la théorie des projections et particulièrement des projections stéréographiques. Ses recherches ont surtout pour objet la détermination des propriétés des polygones inscrits aux sections coniques et celles des sections coniques qui se coupent deux à deux... »

La *Correspondance mathématique et physique*, dont il a été plusieurs fois question dans ce qui précède, avait commencé à paraître au commencement de l'année 1825 : ses fondateurs étaient Garnier et Quetelet. Le désir de propager le goût des sciences mathématiques et de donner aux personnes qui s'en occupaient dans le royaume, les moyens de faire connaître leurs recherches, en avaient suggéré l'idée. On y proposait des problèmes et l'on en publiait les solutions, suivant un usage qui remonte aux plus beaux temps de l'histoire des mathématiques et que les rédacteurs avaient déjà fait revivre, pour notre pays, dans les *Annales belgiques*. Une partie du journal était consacrée aux sciences physiques, et la météorologie, la physique du globe, la statistique y prirent avec le temps une extension de plus en plus grande.

Les questions à résoudre finirent par disparaître, ainsi que les travaux des jeunes élèves des colléges et des Universités, après que des géomètres tels que MM. Ampère, Bobillier, Chasles, Hachette, Hamilton, Levy, Plana, Poncelet, Van Rees, etc., furent devenus les collaborateurs de Quetelet resté le seul éditeur du recueil à partir du troisième volume. Les événements de 1830 portèrent un rude coup à la *Correspondance* et aux mathématiques en Belgique : les esprits se détournèrent des sciences; Dandelin, Timmermans et d'autres prirent du service dans l'armée; MM. Levy et Van Rees, les collègues de Dandelin à l'Université de Liége et que l'influence de Quetelet venait de faire entrer à l'Académie, quittèrent le pays. Il parut encore quelques volumes de la *Correspondance* jusqu'en 1839, puis le journal cessa de vivre, faute d'être soutenu.

IV. — *Quetelet considéré comme professeur. — Ses ouvrages élémentaires. — Ses idées sur l'enseignement public. — Le Musée des sciences et des lettres. — Le Musée des arts et de l'industrie.*

Nous avons essayé de donner une idée de Quetelet poète, littérateur, géomètre; nous avons épuisé ses productions sous le premier et le troisième aspect; comme littérateur, nous le retrouverons encore dans ses rapports à l'Académie et dans ses publications relatives aux sciences morales et sociales. Avant d'examiner le physicien, l'astronome et le statisticien, nous dirons ce que fut le professeur et de quelle manière il envisageait les questions d'enseignement.

A l'époque où Quetelet fut nommé professeur de mathé-

matiques élémentaires à l'Athénée de Bruxelles, la chaire de mathématiques transcendantes était occupée par M. Thiry, professeur pensionné de l'ancienne Académie impériale de Bruxelles et membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de la même ville; et celle de physique et d'histoire naturelle, par M. Bachelier, également professeur pensionné de l'Académie. Deux ans après, les notions générales de physique et d'histoire naturelle avaient disparu du programme des cours, bien qu'elles fussent prescrites par le règlement général du 5 avril 1817. D'un autre côté, M. Thiry, chargé depuis la fin de 1815 des affaires du cadastre dans les provinces méridionales, avait été nommé inspecteur en chef, et ces fonctions l'obligeaient à de fréquentes absences dont le Bureau administratif finit par s'émouvoir. Le 2 mai 1824, le Bureau proposa d'étendre l'enseignement de Quetelet et d'y comprendre les éléments de physique, d'histoire naturelle et de chimie. M. Thiry, qui était sur le point de devenir inspecteur général du royaume, renonça à sa place de professeur, et, pendant l'année scolaire de 1824 à 1825, nous voyons Quetelet enseigner d'une part, à l'Athénée, la géométrie descriptive de Monge, la théorie des ombres et la perspective, le calcul des probabilités de Lacroix; d'autre part et publiquement, au Musée, la physique expérimentale et les éléments de l'astronomie qu'il avait substituée à l'histoire naturelle et à la chimie. L'année suivante, il donna en plus : à l'Athénée, l'algèbre supérieure et la géométrie analytique; au Musée, le calcul des probabilités (simple transfert), les éléments du calcul différentiel et intégral, et l'application de l'analyse à la géométrie, de Monge, jusqu'au chapitre XI.

On voit que l'activité de Quetelet était grande. Je puis certifier d'après mes souvenirs qu'il était fort considéré des

élèves. Il y avait en lui quelque chose d'imposant et d'aimable à la fois, une absence complète de pédantisme et de morgue. Quoique marqué de petite vérole, il avait une belle physionomie, de grands yeux surmontés d'épais sourcils noirs et qu'il lui suffisait d'arrêter sur nous pour nous ramener au silence et au respect. Il gagnait beaucoup aussi par le contraste avec certains de ses collègues et entre autres avec l'homme qu'on lui avait donné comme successeur pour les mathématiques élémentaires, et dont l'insuffisance notoire forçait Quetelet à recommencer chaque année l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie. Il faisait deux classes; les élèves les plus forts étaient placés dans une chambre, et les plus faibles dans une chambre attenante; Quetelet allait d'une chambre à l'autre, et n'avait aucune peine à faire régner le silence dans les deux. Son enseignement était aussi simple et aussi naturel que sa personne; il faisait reposer toute l'arithmétique sur quelques principes généraux, et, dès que nous étions initiés à la notation de l'algèbre et à ses premières règles, il nous montrait comment cet admirable instrument pouvait servir à résoudre toutes les questions usuelles. Son talent de dessinateur se faisait voir dans la manière dont il traçait avec la craie les figures de la géométrie. Je me souviens qu'un jour il avait amené son ami Dandelin; je pourrais dire sur quel problème de géométrie celui-ci nous interrogea, et je l'entends encore nous féliciter d'avoir un professeur tel que Quetelet.

Au Musée, ses cours de physique et d'astronomie attiraient un grand nombre d'auditeurs, pris dans toutes les classes de la société. Il était doué d'un vrai talent d'exposition, et il fallait voir le parti qu'il savait tirer d'un cabinet de physique très imparfait. Pour lui, du reste, un cabinet ne devait pré-

senter que les instruments les plus indispensables, tels que des balances, une machine électrique, une pile voltaïque et quelques autres instruments de peu de valeur : il n'aimait pas les expériences faites avec des instruments compliqués; « souvent, » disait-il, « ils occupent plus l'attention que le résultat qu'on veut mettre en évidence. »

Quetelet a composé pour ses cours publics plusieurs ouvrages élémentaires. Le premier en date est une *Astronomie élémentaire* qui parut en 1826, à Paris, dans la Bibliothèque industrielle de Malher, et qui a été souvent réimprimée en France et en Belgique et traduite dans plusieurs langues. Il est bien difficile, sinon impossible, de mettre l'astronomie à la portée des gens du monde, et des livres du genre de celui dont nous parlons, quelque soit leur mérite, ne donneront jamais qu'une instruction bien légère. Les personnes qui connaissent déjà la science pourront y trouver une lecture agréable; quant aux autres, on devrait se borner à leur expliquer les principaux phénomènes célestes en se servant d'un planisphère ou d'un globe et d'un planétaire : c'est dans cet ordre d'idées que Quetelet publia, en 1827, sous le format in-18, une *Astronomie populaire* réellement digne de ce nom.

Les *Positions de physique* suivirent de près l'Astronomie élémentaire. Ce résumé d'un cours de physique générale, dédié à Dandelin, nous paraît supérieur à l'Astronomie : il était destiné à servir de mémento, pour dispenser les personnes qui fréquentaient le cours du Musée de prendre à la hâte des notes souvent fautives.

Nous avons dit que Quetelet n'aimait pas à faire usage d'instruments compliqués. L'idée d'enseigner les éléments de la physique en les basant sur des observations et des expériences que tout le monde peut faire, fut mise en pratique par

lui dans un petit volume intitulé : *De la chaleur*, publié en 1832, et que l'auteur se proposait de faire suivre d'un traité analogue sur le magnétisme, l'électricité et la lumière. Cette idée fut reprise plus tard par M. Plateau dans la *Physique* qu'il composa pour l'*Encyclopédie populaire* de Jamar, et dont Quetelet écrivit le chapitre consacré à l'acoustique.

Enfin, Quetelet publia encore en 1828 des *Instructions populaires sur le calcul des probabilités.* « Ce petit ouvrage, » dit-il dans sa préface, « est le résumé des leçons que je donne depuis plusieurs années au Musée de Bruxelles, pour servir d'introduction à mes cours de physique et d'astronomie. Il m'a paru que le calcul des probabilités, malheureusement trop négligé, devrait, d'après l'état actuel des lumières, servir de base à l'étude de toutes les sciences et particulièrement des sciences d'observation. » Nous aurons l'occasion de revenir plus tard à ce petit ouvrage, qui formait une espèce d'entrée en matière pour les travaux de Quetelet sur la Physique sociale.

Restant sur le terrain de l'enseignement public, nous devons mentionner ici la création, à Bruxelles, du *Musée des sciences et des lettres.*

Le succès des cours publics de Quetelet n'avait cessé de grandir depuis 1824. Le gouvernement pensa qu'il serait utile d'organiser d'autres cours de la même espèce. Vers la fin de 1826, l'administrateur général Van Ewyck demanda à Quetelet, de la part du roi, un rapport sur les moyens d'organisation, et, le 17 décembre, un arrêté royal établissait à Bruxelles le Musée des sciences et des lettres. En même temps le roi faisait inviter quelques hommes instruits à vouloir bien se charger des leçons qui devaient y être données: une indemnité de cinq cents florins leur était allouée [35].

Le 23 janvier 1827, le gouverneur du Brabant fit connaître à la Régence les personnes qui avaient accepté de donner des leçons au nouveau Musée. Quetelet figurait, parmi elles, pour la physique et l'astronomie, mais comme il donnait déjà ces cours en sa qualité de professeur à l'Athénée, il obtint de faire un cours d'histoire des sciences. M. Van de Weyer, depuis ministre plénipotentiaire de Belgique à Londres, s'était chargé d'enseigner la philosophie; M. Lesbroussart, l'histoire générale; M. Baron, la littérature générale; M. Lauts, la littérature nationale; M. Vanderlinden, la zoologie; M. Drapiez, la chimie générale; M. Kickx, la botanique; M. Roget, les constructions.

M. Dewez ne se trouvait pas sur la liste des personnes à qui le ministre de l'intérieur s'était adressé tout d'abord, mais, sur sa réclamation probablement et grâce à l'intervention de Quetelet, on lui confia le cours d'histoire des Pays-Bas.

L'installation du Musée des sciences et des lettres eut lieu le 3 mars 1827, en présence du ministre de l'intérieur, Van Gobbelschroy, et de l'administrateur général Van Ewyck. Des discours furent prononcés par le bourgmestre de Bruxelles, de Wellens, et par M. Baron. Trois jours après, Quetelet ouvrit son cours. Dans le résumé qui nous a été conservé de cette première leçon [36], on trouve une idée qu'il a reproduite plus tard : « Plus les sciences physiques ont fait de progrès, » disait-il, « plus elles ont tendu à rentrer dans le domaine des mathématiques, qui est une espèce de centre vers lequel elles viennent converger. *On pourrait même juger du degré de perfection auquel une science est parvenue, par la facilité plus ou moins grande, avec laquelle elle se laisse aborder par le calcul.* »

Au mois d'avril, Quetelet demanda et obtint pour trois de ses anciens élèves, MM. Nerenburger, Verhulst et Jules Kindt, l'autorisation de donner au Musée des leçons sur les différentes branches des mathématiques pures et sur la mécanique industrielle. M. Kindt, qui s'était chargé de ce dernier cours, est depuis longtemps inspecteur général de l'industrie. Nerenburger et Verhulst devinrent après 1830 les confrères de Quetelet à l'Académie; plusieurs autres de ses élèves eurent le même honneur: je citerai MM. Plateau, Ch. Morren, Gustave De Man; d'autres parvinrent à des grades élevés dans l'armée, dans les ponts et chaussées, etc. [37].

Il n'entre pas dans notre cadre de faire l'histoire du Musée des sciences et des lettres. La révolution de 1830 lui causa un grand dommage comme à tous les établissements d'instruction publique, et, après avoir langui pendant quelques années, il fut absorbé en 1834 par l'Université libre. Quetelet n'avait pas tardé à abandonner le cours d'histoire des sciences. Après sa sortie de l'Athénée, au commencement de 1828, il avait reporté sur le programme du Musée les cours de physique et d'astronomie qu'il donnait, depuis 1824, en sa qualité de professeur du premier établissement, et il les continua jusqu'à la fin de l'année scolaire 1833-1834. Des propositions lui furent faites pour entrer à l'Université libre, mais il crut devoir les décliner. « Ce refus, » disait-il dans une lettre adressée le 26 octobre au bourgmestre de Bruxelles, « ce refus repose sur différents motifs; il en est un en particulier dont j'ose me flatter que vous apprécierez facilement la convenance : ma nomination à l'Observatoire m'assimile aux professeurs des Universités de l'État et me range parmi eux. J'ai pensé dès lors devoir m'abstenir de prendre part à un établissement qui me mettrait plus ou moins dans une

fausse position à l'égard du gouvernement et surtout de mes collègues. » Dans la même lettre il offrait de continuer à donner ses cours à l'Observatoire, celui de physique et de météorologie pendant l'hiver, et celui d'astronomie pendant les soirées d'été. « Ces cours étant publics et gratuits, » ajoutait-il, « rien n'empêcherait les jeunes gens qui suivent les cours de l'Université libre, de venir y prendre des notions de météorologie, d'optique et d'astronomie, avec des moyens d'enseignement qui, j'ose le dire, n'existent pas ailleurs; ainsi ma demande se réduirait, en définitive, à avoir un cours dépendant, non de l'Université libre, mais bien de la Régence. »

Cette demande ne fut pas agréée, et Quetelet sortit momentanément de l'enseignement public dans lequel il comptait déjà vingt années de services : il ne tarda pas du reste à y rentrer, ayant été nommé professeur d'astronomie et de géodésie à l'École militaire par un arrêté royal du 6 janvier 1836.

Quetelet avait en matière d'enseignement des idées très larges et très élevées; il eut à deux reprises l'occasion de les développer, une première fois sous le gouvernement des Pays-Bas, une seconde fois après la révolution de 1830.

Dans la Commission instituée par le roi Guillaume en 1828, il fut de l'avis de la faible minorité qui voulait émanciper l'enseignement public [38]. Il demanda la réduction du nombre des Universités et l'établissement de deux Écoles polytechniques, l'une pour les provinces septentrionales du royaume, l'autre pour les provinces méridionales. Enfin, il soutint que le moment était venu de substituer l'emploi des langues modernes à celui du latin, encore en usage.

La révolution de 1830, procédant comme toutes les révo-

lutions, commença par détruire; les Universités furent démembrées, et, pendant qu'elles se rapetissaient, de petits colléges affichaient des prétentions encyclopédiques. Après une année d'anarchie, il fallut songer à reconstruire ce qu'on avait démoli. M. Lesbroussart, devenu administrateur général de l'instruction publique, avait préparé un projet de réorganisation de l'enseignement. Le 30 août 1831, M. Teichmann, ministre de l'intérieur *ad interim*, établissait près son département une Commission de six membres dont il se réservait la présidence, à l'effet de discuter ce projet : Quetelet, qui en faisait partie, fut nommé secrétaire-rapporteur [39].

Dès ses premières séances, la Commission fit valoir des considérations tendant au rejet du projet de l'administrateur général. Ayant été invitée par le ministre à préparer un autre projet de loi, elle remit son travail, le 20 mars 1832, à M. de Theux qui avait succédé à M. Teichmann. Nous allons analyser ce travail aussi succinctement que possible.

Voici d'abord comment la Commission envisageait l'enseignement à un point de vue général.

L'enseignement inférieur devait avoir le triple objet de développer les qualités physiques, intellectuelles et morales de l'enfance.

Au premier degré, qui était le même pour toutes les classes de la société, et dont la lecture, l'écriture, le calcul et le dessin devaient constituer la base dans l'ordre intellectuel, succédait un enseignement plus relevé, embrassant l'étude des langues et des éléments des sciences.

Le second degré ne tardait pas à prendre deux directions différentes : l'une, dans les *Colléges*, ayant pour auxiliaires les langues anciennes et les principes des sciences, allait aboutir aux *Universités;* l'autre, dans les *Écoles industrielles*,

par les langues modernes, les arts du dessin et les applications des sciences, conduisait aux différents établissements de commerce et d'industrie et aux *Écoles polytechniques* qui, par des études approfondies et par des ressources matérielles plus nombreuses, devenaient pour l'industrie, l'art militaire et certaines branches d'administration, des foyers de lumière.

Autour des Écoles moyennes, des Universités et des Écoles polytechniques se groupaient d'autres établissements qui en dépendent plus ou moins directement, tels que les Écoles vétérinaires, les Écoles de navigation, d'agriculture, des beaux-arts, etc.

On pouvait encore y joindre les établissements tels que les Musées, les Bibliothèques, les Jardins des plantes, les Observatoires, qui, bien qu'en dehors de l'instruction, y tiennent cependant d'une manière directe.

Un Conseil de perfectionnement maintenait la coordination si nécessaire entre les différents degrés de l'enseignement et veillait à ce que celui-ci fût toujours à la hauteur de la civilisation.

Après avoir posé ces principes généraux, la Commission en faisait l'application à la Belgique. Nous ne nous arrêterons pas aux deux premiers degrés, nous dirons seulement que les cours constituant l'enseignement moyen dans les *Collèges* et dans les *Écoles industrielles*, pouvaient être réunis dans les *Athénées*, et que, parmi les moyens d'encouragement, la Commission plaçait en première ligne les prix à distribuer à la fin de l'année scolaire, le concours devant embrasser l'ensemble des compositions de l'année. Il y avait aussi des prix généraux. « Indépendamment de ces concours, » ajoutait la Commission, « concours qui ont pour objet d'exciter

l'émulation dans l'intérieur des écoles moyennes, il sera très avantageux d'en établir d'autres entre les élèves les plus avancés qui sortent de différents établissements et de déterminer le degré relatif de la force des études... Les élèves des établissements privés pourront être appelés à ces concours, en prenant certaines mesures de précaution... »

L'instruction supérieure se composait de l'enseignement académique et de l'enseignement polytechnique. Il n'y avait qu'une seule Université pour le royaume, avec trente-huit professeurs ordinaires. Le roi pouvait nommer des professeurs extraordinaires, et autoriser de jeunes docteurs et des savants à donner des leçons ou à faire des répétitions. La Commission proposait la collation annuelle de quinze médailles en or et de quinze médailles en argent, destinées à servir de premier et de second prix pour les deux élèves de chaque année d'études différentes, qui, dans une composition à faire à la fin de l'année, sur toutes les matières qui leur auraient été enseignées, l'emporteraient sur leurs condisciples.

Quatre Commissions d'examen, composées chacune d'un président et de six membres, étaient nommées annuellement par le roi : les membres devaient être choisis en partie parmi les professeurs de l'Université, en partie parmi d'autres personnes du royaume, distinguées par leurs connaissances.

Il était créé une École polytechnique destinée principalement à former des ingénieurs civils, soit pour l'administration publique, soit pour les établissements industriels, des ingénieurs militaires et des officiers d'artillerie et d'état-major. Les études y étaient de trois années, et il y avait, comme à l'Université, un concours par écrit entre les étudiants, à la fin de chaque année. Pour être admis à l'École polytechnique, il fallait faire preuve de toutes les connaissances enseignées

dans les Écoles industrielles ou dans la division industrielle des Athénées.

La dépense de l'Université était évaluée à cent trente-cinq mille florins, et celle de l'École polytechnique à cinquante-deux mille florins.

La résolution de n'établir qu'une seule Université avait été prise d'une commune voix, et, pour dégager la discussion de l'esprit étroit de localité, la Commission proposait de ne s'occuper du choix de la ville où serait établie l'Université, qu'après l'adoption du projet et par une loi spéciale. Les villes lésées pourraient alors obtenir des compensations, en y plaçant l'École polytechnique ou d'autres institutions dont l'érection serait reconnue nécessaire.

La Commission, avons-nous dit, avait remis son projet au ministre de l'intérieur, le 20 mars 1832 : il n'y fut donné aucune suite, et, le 18 novembre de l'année d'après, M. Rogier nomma une nouvelle Commission dont ne faisait partie aucun membre de la première.

Cette nouvelle Commission fit son rapport dans le courant de l'année 1834. Elle se prononça pour la conservation de deux Universités complètes à Gand et à Liége, et distribua l'enseignement dans les facultés des sciences, « de telle sorte, » disait-elle, « que, sans créer une École polytechnique, le pays en aura tous les avantages sans en supporter les frais ; à cet effet, la faculté des sciences de Gand servira d'école pour l'architecture civile, les ponts et chaussées ; celle de Liége, pour les mines, et toutes les deux, pour les arts et manufactures. » — « Nous n'avons pas eu à nous occuper, » ajoutait-elle, « des cours pour le génie militaire et l'artillerie qui font partie de l'École militaire, dont le gouvernement a proposé l'établissement à la législature. Il suffit

de créer trois chaires de plus dans chacune des facultés des sciences, pour organiser l'enseignement polytechnique sur une grande échelle, les autres professeurs de ces facultés pouvant servir aux élèves qui suivent spécialement cette partie, comme à ceux qui étudient les sciences en général... La Commission attend les meilleurs fruits de cette organisation des facultés des sciences. Elles seront en même temps des écoles complètes pour l'étude théorique des sciences, des écoles d'application pour ceux qui se destinent aux divers services du génie civil, des hautes écoles industrielles où se formeront des hommes capables de diriger nos manufactures. »

Le système proposé par la Commission de 1833 a prévalu. Au lieu de séparer l'enseignement scientifique d'avec l'enseignement industriel, comme l'avaient conseillé Quetelet et Ch. de Brouckere dans la Commission de 1828, et comme l'avait recommandé d'une voix unanime la Commission de 1831, on a transformé les facultés des sciences en écoles spéciales, et, selon la prédiction de Quetelet, l'enseignement industriel a étouffé l'enseignement scientifique. Dans la notice qu'il a consacrée à Brasseur, M. le colonel Liagre dit, en parlant des réformes que ce professeur éminent aurait voulu voir réaliser : « [L'enseignement] de la faculté et celui de l'école spéciale souffrent d'être annexés l'un à l'autre : tel cours qui conviendrait à la première sera trop spéculatif pour la seconde ; ou bien, s'il est donné en vue de celle-ci, il ne sera plus à la hauteur du doctorat... » Et cependant la Commission de 1833 attendait les meilleurs fruits du système proposé par elle. Il est vrai que cette Commission ne comptait aucun mathématicien ou savant parmi ses membres, tandis que celle de 1831 renfermait, outre Quetelet, trois anciens élèves de l'École polytechnique de Paris.

Il nous reste encore, avant d'aborder une autre matière, à dire quelques mots du rôle que joua Quetelet et des idées qu'il chercha à faire prévaloir dans l'organisation du *Musée des arts et de l'industrie.*

Le Musée des arts et de l'industrie avait été créé par un arrêté royal du 16 décembre 1826. Conçu dans de vastes proportions, ce Musée devait coûter à l'État au delà d'un million de francs pour frais d'établissement [40], non compris le palais que la ville de Bruxelles s'était engagée à construire afin que le Musée fût placé dans la capitale.

Le directeur, M. Onderdewyngaart-Canzius, voulait faire du Musée la base d'une grande *Université industrielle :* il y aurait eu, — outre les collections proprement dites, comprenant les mathématiques, la physique expérimentale, la chimie, la minéralogie, l'agriculture, la technologie, — une grande bibliothèque technologique, des ateliers de construction, un laboratoire, une salle pour les expériences et un amphithéâtre pour les leçons.

Ces idées grandioses avaient reçu un commencement d'exécution, lorsque la révolution de 1830 éclata : le gouvernement avait dépensé plus de trois cent mille francs en achats d'instruments et de machines, et le palais de l'industrie avait coûté près du double [41].

La révolution ayant écarté M. Canzius, qui était Hollandais, le ministre de l'intérieur Teichmann institua, le 3 septembre 1831, une Commission spéciale de trois membres, parmi lesquels se trouvait Quetelet, pour rechercher et proposer les mesures nécessaires à la bonne conservation des collections du Musée et à leur extension graduelle. Dans les développements du budget présenté à la Chambre des représentants, le 23 septembre, ce ministre éclairé, dont

l'administration fut malheureusement trop courte, manifesta l'intention d'annexer le Musée à une École d'arts et métiers.

La Commission spéciale fit peu de besogne; elle semble n'avoir eu en vue que la réintégration de M. Canzius, et son dessein n'échoua que par le refus de ce dernier de prêter serment. Au commencement de janvier 1832, le nouveau ministre de l'intérieur, M. de Theux, lui substitua une Commission administrative, dont Quetelet devint le secrétaire, et qui remit en avant le projet d'une Université industrielle, conçu par M. Canzius; mais aucune suite ne fut donnée à cette idée. Les ministres se succédaient avec rapidité, et l'un n'avait rien de plus pressé que d'abandonner les plans projetés par l'autre. Ainsi, M. Rogier, ayant remplacé M. de Theux, avait fait proposer en 1834 la place de directeur du Musée à M. Levy, ancien professeur à l'Université de Liége et membre de l'Académie de Bruxelles, qui était rentré en France après la révolution : c'était un homme versé non-seulement dans les sciences exactes, mais encore dans la mécanique appliquée, la chimie, la physique; il désirait revenir parmi nous et son acquisition eût été précieuse pour le Musée, mais M. Rogier fut remplacé par M. de Theux, et l'idée de nommer un directeur fut abandonnée. Il ne fut plus question non plus du journal ou *Bulletin* que la Commission administrative aurait voulu publier, encore moins des cours dont elle avait, à différentes reprises, réclamé l'institution : ces cours, d'après le rapporteur de la section centrale du budget, M. Dubus, auraient été regardés comme un double emploi inutile, au moment où l'on allait organiser des écoles spéciales à Liége et à Gand.

Quetelet cessa bientôt après de s'occuper du Musée des arts et de l'industrie. Nous l'abandonnerons avec lui pour retourner en arrière.

V. — *L'excursion de Quetelet à la grotte de Han. — Ses voyages en France, en Allemagne et en Italie. — L'Observatoire de Bruxelles; historique de sa construction.*

Reçu à l'Académie à l'âge de vingt-quatre ans, Quetelet n'avait pas tardé à conquérir la faveur de ses confrères, et le premier usage qu'il avait fait de son crédit avait été, ainsi qu'on l'a vu, de faire élire son ami Dandelin.

Son premier voyage officiel date de l'année 1822. Il avait été désigné par l'Académie, au mois de mai, pour visiter avec M. Kickx la célèbre grotte connue sous le nom de *Trou-de-Han*, sur laquelle M. de Burtin avait présenté autrefois un mémoire à la Compagnie. La visite eut lieu pendant les vacances, et le rapport fut lu à la séance du 28 octobre. Le procès-verbal de cette séance porte ce qu'il suit : « MM. Quetelet et Kickx qui, conformément à la résolution de l'Académie du 16 mai dernier, ont été visiter la grotte connue sous le nom de *Trou-de-Han*, ont donné lecture d'un rapport détaillé et circonstancié de leur voyage, de leurs découvertes et de leurs observations..., et ils ont déposé sur le bureau le plan de l'intérieur de la grotte, dessiné par M. Quetelet, ainsi que les planches lithographiées reproduisant, l'une : *Le village et la montagne de Han*, et l'autre, la *grotte de sortie de la Lesse au trou de Han*, et l'Académie, non moins satisfaite des opérations de ces deux mem-

15

bres, que de la rédaction de leur rapport, a résolu qu'il serait imprimé dans le second volume des *Mémoires* qui sont sous presse... » Les vues avaient été dessinées par Quetelet et lithographiées par Madou. La *relation* insérée dans le recueil de l'Académie renferme encore deux autres planches: *L'ancienne entrée de la Lesse* et la *Grotte du Gouffre.*

En 1823, Quetelet qui, depuis quelque temps déjà, poursuivait l'idée de fonder en Belgique un grand Observatoire, vainement réclamé par l'ancienne Académie et dont l'absence avait été plus d'une fois regrettée par les astronomes étrangers, Quetelet, disons-nous, put espérer que son vœu allait être accompli. Les sciences et les lettres, dans notre pays, se trouvaient alors confiées à un noble et rare esprit, M. Falck. « J'étais bien jeune, » écrivait Quetelet après la mort de cet homme éminent [42], « lorsque j'eus le bonheur de fixer son attention; et, sans aucun titre, sans avoir jamais vu d'Observatoire, j'osai lui parler d'en fonder un à Bruxelles... M. Falck eut la bonté de m'écouter, de se faire expliquer les avantages qui pouvaient résulter d'un pareil établissement pour les sciences en général et pour le pays en particulier; et il m'engagea à venir lui en parler encore. Peu de temps après, il m'envoya à l'étranger pour me faciliter les moyens de m'initier à la pratique de l'astronomie... »

Quetelet, avant de partir, adressa au roi un mémoire dont il a donné un extrait dans le tome I de la *Correspondance mathématique*. Il passa à Paris les derniers mois de l'année 1823. Laissons-le raconter lui-même sa première visite à l'Observatoire [43] : « ... J'étais arrivé à Paris, vers la fin de 1823, avec la perspective de pouvoir construire un Observatoire en Belgique, mais en même temps avec la conviction

que toute mon instruction en astronomie pratique restait à faire. Mon premier soin fut de me rendre à l'Observatoire royal; mais en entrant dans ce monument illustré par tant de grands travaux, je sentis mieux encore tout ce qui me manquait. Je n'avais pas même de lettres d'introduction pour sauver les embarras d'une première visite. Je montai cependant avec assez d'assurance le grand escalier; mais quand je me trouvai entre les portes voisines d'Arago et de Bouvard, je restai quelque temps indécis. J'allais frapper à la première, quand Bouvard, qui sortait de chez lui pour se rendre dans les salles d'observation, me demanda qui je cherchais. Je lui racontai tout d'abord mon histoire que cet excellent homme parut écouter avec intérêt; puis il m'emmena avec lui et me mit en présence des instruments astronomiques, spectacle tout nouveau pour moi. Il eut la bonté de m'en expliquer la destination et l'usage, et me permit de venir observer, quand je le voudrais. Dès le soir même, je profitai de cette permission; et, à mon grand étonnement, je pus pénétrer librement et seul au milieu des instruments et des papiers de l'Observatoire. Je revins les jours suivants, et toujours même confiance... Pendant que je m'exerçais, le bon Bouvard venait de temps en temps s'informer de mes observations et il les examinait. Ses paroles étaient toujours encourageantes; et, quand il remarquait que j'avais trop froid, il m'invitait à passer chez lui. Peu à peu, il me témoigna plus d'affection, et me proposa de m'initier aux calculs pratiques de l'astronomie. Dès lors il voulut bien diriger toutes mes études avec une bienveillance vraiment paternelle. Il ne s'en tint pas à ces témoignages de bonté; il me présenta à ses amis, et parmi eux se trouvaient Laplace et Poisson. Je fus admis aussi à ses petits dîners

des jeudis, et je devins en quelque sorte un membre de sa famille... »

D'après ce que nous apprend encore Quetelet, ce fut Alexandre de Humboldt qui le conduisit à l'Institut. Fresnel répéta pour lui et pour Mitscherlich ses belles expériences sur la lumière et il se lia à l'Observatoire avec M. Alfred Gautier, qui venait également s'y exercer à la pratique de l'astronomie, en attendant la construction du nouvel Observatoire de Genève dont la direction lui était promise. L'amitié de ce savant astronome lui resta fidèle jusqu'au bout : M. Gautier n'a jamais cessé de porter un vif intérêt aux travaux de l'Observatoire de Bruxelles et d'en rendre compte dans la *Bibliothèque universelle de Genève* et dans les *Archives des sciences physiques et naturelles;* sa bienveillance s'est même étendue aux adjoints de l'Observatoire.

C'est aussi à partir de cette époque que Quetelet fut appelé à écrire dans la *Revue encyclopédique* [44], journal dont l'origine remontait à l'année 1819 et qui a rendu de vrais services. Disons en passant qu'il travailla aussi à la *Bibliothèque universelle :* on a déjà vu qu'il avait été l'un des collaborateurs des *Annales belgiques* et du *Mercure belge.*

Il était de retour à Bruxelles au commencement de l'année 1824. Le 1er mars, il entretint l'Académie de l'établissement d'un Observatoire en Belgique; et dans la séance du 5 avril, il fut résolu que l'Académie prendrait ce projet en haute considération : le président, prince de Gavre, voulut bien se charger de le présenter à Sa Majesté, et de l'appuyer. Les choses ne marchent pas vite, quand il s'agit de sciences, surtout s'il faut dépenser de l'argent à leur profit. On va voir, par le rapport que le bourgmestre de Bruxelles fit au

Conseil de régence, le 9 février 1826, ce qui se passa après la démarche officielle du président de l'Académie. Ce rapport de M. de Wellens était conçu dans les termes suivants :

« Depuis quelque temps il est question d'ériger dans le royaume un Observatoire ainsi qu'une école d'astronomie; il y a à peu près dix-huit mois que des ouvertures m'ont été faites pour savoir quels sacrifices la ville de Bruxelles serait disposée de faire pour voir ériger dans ses murs ce nouvel établissement. Cette question, nobles et honorables seigneurs, me paraissait trop vague pour y répondre, et, sans perdre de vue un objet aussi intéressant, j'ai tâché de temporiser afin de savoir à quoi pourraient se réduire les sacrifices demandés. La ville de Liége se met sur les rangs pour obtenir l'Observatoire, elle était prête à faire des offres et ne perd pas de vue cette négociation. Un entretien que j'ai eu récemment avec l'inspecteur général des études (M. Walter) m'a mis à même de vous proposer de faire la demande afin de le voir ériger ici et j'ai toute raison de croire que si on offrait une somme de dix mille florins pour aider à la construction, nous aurions l'espoir fondé de l'obtenir... »

La proposition du bourgmestre ayant été votée, un extrait du procès-verbal de la séance fut envoyé le 20 mars à M. Walter et à la députation des États : celle-ci donna son approbation le 8 avril; dès le 29 mars, l'inspecteur général avait écrit au ministre de l'intérieur pour l'informer de la décision du Conseil de régence. « Si Sa Majesté » disait M. Walter, « daignait accorder maintenant une pareille somme de dix mille florins, j'ai lieu d'être assuré qu'en surveillant attentivement la formation des plan et devis estimatif des travaux ainsi que leur exécution, dont je me chargerais très volontiers, cette somme réunie à celle votée par la Régence suffirait pour

l'établissement d'un Observatoire pour lequel on aurait plutôt en vue l'utilité que le luxe... » — « Je n'ai pas négligé, » ajoutait-il, « de faire pressentir à M. le bourgmestre que cette dépense ne serait pas la seule à laquelle cette construction donnerait lieu, mais on peut tout espérer de la libéralité de la Régence et de ses bonnes dispositions à cet égard. » La lettre comprenait encore le paragraphe suivant : « M. le bourgmestre m'ayant donné l'assurance que la ville fournirait le terrain nécessaire, M. Quetelet en a fait la recherche et a trouvé un emplacement très convenable dans un terrain communal qui se trouve à droite en sortant de la porte de Schaerbeek d'où l'on découvre l'horizon le plus convenable; cet emplacement serait encore à côté du jardin des plantes que l'on a le projet d'établir sur le revers de la colline qui s'étend vers la Senne, de manière que le local réunit tous les avantages que l'on peut désirer. » Il paraîtrait résulter d'une autre pièce que l'idée de Quetelet avait été d'abord d'établir l'Observatoire sur une des hauteurs avoisinant le boulevard de Waterloo. C'est la ville qui désigna l'emplacement où il a été bâti, et dont elle était propriétaire, le terrain faisant partie des anciennes fortifications.

Le 8 juin 1826, le roi signa un arrêté par lequel il acceptait l'offre de la Régence de Bruxelles de fournir un terrain pour l'érection d'un Observatoire et de contribuer pour une somme de dix mille florins aux frais de bâtisse. Sa Majesté, après avoir témoigné sa satisfaction à la Régence au sujet de cette nouvelle preuve de son désir de fonder des institutions utiles, décidait qu'un Observatoire pour l'astronomie serait érigé à Bruxelles dans le but de contribuer au développement des sciences; et que les frais évalués à vingt mille florins seraient supportés moitié par le trésor public, moitié par la ville.

M. Walter et Quetelet furent chargés de préparer les plans et devis du nouvel établissement, et le bourgmestre mit à leur disposition l'architecte de la ville, M. Roget. Quand leur travail fut achevé, et qu'il eut reçu l'approbation du roi, ils l'adressèrent, le 15 mars 1827, au bourgmestre de Bruxelles. Il résulte de leur lettre qu'ils auraient préféré placer l'Observatoire hors du mur d'enceinte de la ville, mais qu'ils avaient dû se soumettre au désir de la Régence de voir bâtir l'édifice sur son territoire. Cet édifice devait comprendre l'Observatoire proprement dit ou salle d'observation et deux pavillons dont l'un contiendrait un amphithéâtre pour les leçons et des locaux pour le dépôt des instruments, et dont l'autre servirait en partie au même objet et au logement de l'observateur : la partie supérieure de chacun d'eux était destinée aux observations et aux opérations astronomiques. Le devis des travaux pour la construction de l'Observatoire proprement dit ne s'élevait qu'à la somme de dix mille et quelques florins. « Nous proposons, » disaient les signataires de la lettre, « d'employer le restant de la somme accordée, tant par Sa Majesté que par la Régence, à la construction des deux pavillons, jusqu'à concurrence du montant de la somme de vingt mille florins, tel qu'il est dit à la fin du devis. L'achèvement pourra se faire à volonté avec plus ou moins de dépense, suivant le montant des fonds qui pourront être accordés par la suite, tant par la munificence royale que par la générosité et le zèle qui animent la Régence en faveur des sciences. »

C'était une faute de commencer les constructions sans qu'on se fût assuré les voies et moyens nécessaires pour les terminer, et sans que les détails, — à ce qu'il paraîtrait, — en eussent été soigneusement examinés et arrêtés.

L'architecte de la ville, qui était devenu le collègue de Quetelet au Musée des sciences et des lettres, ne fit pas preuve d'une grande condescendance pour lui. Homme d'une mince valeur, il recevait très-mal les observations, et se gênait d'autant moins qu'il avait la confiance du bourgmestre.

Le 10 mai 1827 eut lieu l'adjudication publique et au rabais « pour la construction, » portaient les affiches, « du monument dit Observatoire à ériger entre les portes de Schaerbeek et de Louvain. » M. Walter et Quetelet y assistèrent comme simples témoins et sans avoir été invités à y intervenir selon les pouvoirs qui leur avaient été délégués par le gouvernement.

Les travaux de l'Observatoire proprement dit furent adjugés pour une somme de huit mille quatre cents florins, et l'on fit exécuter sur des bordereaux de prix les ouvrages de maçonnerie relatifs à l'habitation de l'astronome jusqu'à concurrence des vingt mille florins dont on avait la disposition. — Le montant des devis dressés par l'architecte Roget pour la construction de l'Observatoire s'élevait à 71447 florins : cette somme fut réduite, d'après le rabais de l'entreprise, à 60223 florins. On était loin, comme on voit, des 20000 florins mentionnés dans l'arrêté royal du 8 juin 1826. Les travaux commencèrent immédiatement après l'adjudication du 10 mai.

Le 31 juillet (1827), l'administrateur de l'instruction publique, des sciences et des lettres, M. Van Ewyck, écrivait à la Régence qu'il avait plu à Sa Majesté, par résolution du 19 du mois courant, d'ordonner que le premier achat d'instruments à l'usage du futur Observatoire aurait lieu aux frais de l'État, et de décider que M. Quetelet, professeur à l'Athénée, se rendrait à Paris et à Londres pour y commander sur place

les instruments les plus perfectionnés à l'usage de l'astronomie. La somme allouée était de vingt-cinq mille florins.

Quetelet partit pour Londres le 20 août, en compagnie de Dandelin qui avait été également chargé d'une mission. La veille, ils étaient allés faire leurs adieux au commandeur de Nieuport. « J'étais loin de prévoir, » dit Quetelet, « qu'ils dussent être éternels. Je le trouvai assis à la même place et dans le même fauteuil où je l'avais vu lors de ma première visite... Le bon vieillard parut heureux de se retrouver avec nous; il nous tendit affectueusement la main, et nous parla de notre séparation, de l'objet de notre voyage, de nos études. »

Quetelet se lia en Angleterre avec les représentants les plus illustres de la science. Après avoir traité avec MM. Troughton et Simms pour la construction d'un cercle mural et d'un équatorial, il parcourut l'Écosse et l'Irlande, visitant les Observatoires [48], les Universités, les Sociétés savantes. Au mois de novembre, il était de retour à Bruxelles, et le 10, il répétait devant l'Académie deux expériences qui lui avaient été communiquées à Londres : l'une concernant le mouvement de rotation d'une lentille qui descend le long d'un plan incliné, l'autre ayant pour but de montrer quelques effets singuliers, dépendant des axes permanents de rotation dans des corps de formes différentes. Dans la même séance du 10 novembre, il faisait élire correspondants de l'Académie, MM. Barlow et South. Déjà l'année précédente, il avait provoqué l'élection de MM. Babbage et Herschel; enfin le 2 février 1828, il faisait nommer M. Sabine, qu'il avait aidé à Londres dans sa détermination de la longueur du pendule.

Les faits nouveaux recueillis par Quetelet pendant son voyage furent communiqués au public par l'intermédiaire de

la *Correspondance mathématique;* c'est aussi dans ce journal qu'il donna la description des principaux Observatoires du Royaume-Uni.

Outre la commande du cercle mural et de l'équatorial, il avait encore fait l'acquisition d'un assez grand nombre d'instruments parmi lesquels se trouvaient un appareil de Troughton pour mesurer l'inclinaison de l'aiguille aimantée et un autre appareil du même artiste pour observer la déclinaison de l'aiguille. Il avait aussi rapporté le pendule invariable dont le capitaine Sabine s'était servi dans son voyage aux régions polaires.

Il n'avait point passé par Paris : M. Bouvard, qui se trouvait à Bruxelles au mois de juillet, s'était chargé de négocier avec M. Gambey l'acquisition d'une lunette méridienne et de signer le contrat pour le gouvernement.

Deux pendules astronomiques avaient été commandées, l'une chez M. Knebel, à Amsterdam, l'autre chez M. Kessels, à Altona. De plus, par une résolution du 13 juin 1827, le roi, pour marquer l'intérêt qu'il portait à l'Observatoire en construction, avait daigné lui faire cadeau d'un télescope de quatre pieds, confectionné par l'artiste frison Rienks et acheté par Sa Majesté à la dernière Exposition de Harlem.

Le 9 janvier 1828, le roi signa l'arrêté par lequel « M. A. Quetelet, professeur à l'Athénée de Bruxelles, était nommé astronome près l'Observatoire de la même ville, aux appointements de quatre mille florins, et sous la condition de se consacrer exclusivement à cette institution. »

On remarquera que la qualité donnée à Quetelet par cet arrêté est celle d'astronome et non de directeur : peut-être le gouvernement voulait-il attendre que l'Observatoire fût terminé pour lui octroyer ce dernier titre qui présuppose un

personnel; peut-être ajournait-il à cette époque l'organisation du nouvel établissement.

Dans la notice qu'il a consacrée à Pagani, Quetelet nous apprend qu'il avait pensé à s'associer ce géomètre. « Pagani, » dit-il, « était arrivé à Bruxelles vers la fin de 1822... A l'aide d'un ami [Quetelet], il fit la connaissance de MM. le commandeur de Nieuport, Walter, Dewez, etc., et se prépara en même temps les moyens d'entrer à l'Académie... [Des] dispositions furent arrêtées entre Pagani et l'ami qui désirait se l'associer plus tard, *à titre d'égalité*, dans l'établissement dont il méditait alors la création. Pagani, jeune et sémillant, ne sut pas attendre, et crut qu'une première difficulté entraînait la ruine de l'édifice projeté... Par arrêté royal du 17 janvier 1826, il fut nommé professeur extraordinaire à l'Université de Louvain... »

Pagani était l'aîné de Quetelet de dix jours seulement. S'il n'avait été pressé de se caser, il eût sans doute été chargé à l'Observatoire de la partie théorique et des calculs, et Quetelet de la partie pratique, c'est-à-dire des observations. Nous admettons très bien, quant à nous, cette division du travail dans un Observatoire, mais nous rejetons le principe d'*égalité*, et nous ne comprenons pas comment Quetelet, à moins qu'il n'ait subi des influences puissantes, a pu l'admettre.

Le 21 janvier 1828, la Régence était avertie officiellement par le gouverneur de la province de la nomination de Quetelet. Le 25, celui-ci lui écrivait de son côté : « J'ai l'honneur de vous annoncer que Sa Majesté, par arrêté du 9 de ce mois, a bien voulu m'attacher à l'Observatoire de Bruxelles, en qualité d'astronome. J'ose espérer, messieurs, que dans cette nouvelle carrière, je continuerai à trouver chez vous la

bienveillance et l'appui qui me sont si nécessaires pour atteindre le pénible but que je me suis proposé. Grâce à la munificence de Sa Majesté et à votre généreuse intervention, nous aurons, j'espère, un Observatoire qui pourra rivaliser avec les premiers de l'Europe. Mais il ne suffit pas que ce monument contribue à embellir la ville; s'il ne devient utile à la science, il sera un sujet de continuels regrets pour les autorités qui l'ont fait construire et pour l'astronome qui y devra passer ses jours. » Quetelet rappelle ici que la crainte d'être dérangé par le voisinage de la route extérieure, aujourd'hui *rue de l'Astronomie*, et par les maisons que l'on bâtit dans les alentours, l'avait porté à demander avec instance d'établir l'Observatoire sur la hauteur de Schaerbeek, hors des murs : le désir, exprimé par la Régence de voir ce monument contribuer à embellir la ville, l'a porté à supprimer sa demande. Quoique la position actuelle soit moins avantageuse, elle paraît convenable; mais il importe d'avoir le méridien libre, tant du côté du nord que du côté du midi. Il importe également de ne pas laisser rapprocher encore de l'Observatoire le mur et la route extérieure qui en sont déjà beaucoup trop rapprochés. « Dans le cas où ce changement serait projeté, » ajoute Quetelet, « je vous prierais avec instance, messieurs, de le suspendre et d'en faire l'objet d'un nouvel examen. Si le désir ardent que j'ai de servir une science qui a été si longtemps négligée parmi nous, si mes constantes études, mes voyages et les conseils que j'ai reçus des premiers savants de l'Europe ne vous inspirent aucune confiance, prenez les astronomes que vous croirez pouvoir consulter avec plus d'avantage, je m'en remets d'avance à leur jugement. Ce n'est point ici une affaire de caprice; mais je tiens à mon honneur, au vôtre, messieurs, les savants

étrangers se détourneront pour visiter votre Observatoire, et je désirerais pouvoir les recevoir sans honte. C'en serait une, si j'avais manqué aux premières règles de prudence, si je m'étais laissé cerner par des routes sans avoir éclairé l'autorité, sans avoir exposé les besoins de l'astronomie qui demande à être cultivée dans le silence et le recueillement... »

Les craintes conçues par Quetelet ne tardèrent pas à se dissiper. Il n'avait pas été question de rapprocher la route de l'Observatoire; de plus, les propriétaires des terrains longeant cette route étaient astreints à une servitude qui leur interdisait de bâtir à front de rue; et, pour que le méridien du côté du nord restât libre, il fut proposé à la députation des États d'établir, dans cette direction, une rue de quinze mètres de largeur sur un développement de sept cent cinquante mètres.

Quand les vingt mille florins dont l'architecte Roget disposait pour la construction de l'Observatoire eurent été dépensés, la Régence fit suspendre les travaux, et elle en informa le gouverneur de la province par une lettre en date du 29 juillet 1828. Il fallait encore quarante mille florins pour achever la construction : la Régence, alléguant la situation embarrassée de ses finances, demandait que le gouvernement prît cette somme à sa charge, « d'après la remarque fondamentale que l'Observatoire devait être considéré bien plus comme un établissement de l'État que comme un établissement de la ville, son but étant de développer les arts et les sciences dans tout le royaume. » Il fut répondu, au nom de l'État, que « l'Observatoire, pour ce qui concernait le bâtiment, était une affaire communale à l'établissement de laquelle le gouvernement ne contribuait que par l'octroi d'un subside; que cela résultait du rapport de M. Walter (voir

ci-dessus), et que la somme de dix mille florins allouée par la ville n'était présentée par le même M. Walter que comme une première allocation. » Enfin, après une longue correspondance, officielle d'une part entre la Régence et l'autorité provinciale, confidentielle d'autre part entre le ministre de l'intérieur et le bourgmestre, celui-ci présenta le 15 novembre au Conseil de régence un rapport qui fut approuvé, et dont la conclusion implicite était que la ville supporterait la dépense des quarante mille florins, si le gouvernement, comme il était à craindre, refusait d'y contribuer pour la moitié : on avait, d'un autre côté, l'espoir fondé d'obtenir l'avance d'une somme de vingt mille florins. En effet, un arrêté royal du 9 mars 1829 ajouta quarante mille florins aux vingt mille stipulés dans l'arrêté du 6 juin 1826 et décida que la moitié de cette somme serait portée au budget de la ville, et que l'autre moitié serait avancée par l'État à la Régence, à condition pour celle-ci de la rembourser par cinquièmes d'année en année, à partir du 1er mai 1830.

Le gouverneur, en transmettant cet arrêté à la Régence, lui écrivait le 30 mars : « J'invite vos seigneuries, maintenant que les affaires financières concernant l'Observatoire sont entièrement réglées, à vouloir prendre soin de terminer cet établissement aussi vite que possible. »

Cependant, malgré les instances du gouvernement, malgré les démarches personnelles de l'administrateur des sciences et des lettres, les travaux qui avaient été repris marchaient lentement. Les déboires que la mauvaise volonté de l'architecte de la ville donnaient à Quetelet, devaient faire désirer à celui-ci d'aller se retremper dans un milieu scientifique. Il quitta donc Bruxelles au commencement de juillet et se dirigea vers la Hollande, d'où il comptait se rendre en Allemagne.

Il avait emmené avec lui sa femme, qu'il avait épousée le 20 septembre 1825. Mme Quetelet était fille d'un médecin français, M. Curtet, établi à Bruxelles depuis la fin du siècle dernier, et nièce du chimiste Van Mons : elle joignait à beaucoup d'esprit un grand usage du monde et des connaissances littéraires assez étendues. Excellente musicienne, elle avait remplacé avantageusement la flûte de son mari par le piano, dont elle jouait très-bien. Mme Quetelet avait tenu de bonne heure le salon de son père, où se réunissait la meilleure société de Bruxelles; elle contribua beaucoup à embellir celui de son époux, lorsque, arrivé à la renommée et à la gloire, il exerça une noble hospitalité envers les étrangers de tous les pays, savants, littérateurs, artistes, qui « se détournaient, » sinon pour voir l'Observatoire, du moins pour visiter et saluer son directeur.

Nos deux voyageurs étaient allés par mer d'Amsterdam à Hambourg, où Quetelet fit la connaissance de Schumacher, le fondateur des *Astronomische Nachrichten*, et de Repsold, le fameux constructeur d'instruments de précision. Vers la fin de juillet, Schumacher, Repsold, Quetelet et sa femme se rendirent à Brême auprès de l'illustre Olbers, à qui l'on doit la découverte de Pallas et de Vesta. « J'aurais peine à exprimer, » dit Quetelet, « le respect que j'éprouvai en approchant de ce beau vieillard, dont la physionomie, pleine de noblesse, respirait en même temps la bonté et la plus touchante bienveillance. » De leur côté, Quetelet et « sa très aimable femme » plurent beaucoup au grand astronome, qui, le 20 juillet 1836, écrivait à Quetelet : « Le souvenir de votre agréable, mais trop courte visite avec M. Schumacher, me sera toujours précieux. Si vous ne voulez pas être trop jaloux d'un jeune homme de soixante dix-huit ans, je vous

avouerai que je suis, depuis ce temps, ardent adorateur de votre aimable et charmante épouse. »

A Berlin, Quetelet eut l'occasion de voir un grand nombre de savants, entre autres Encke, Poggendorff, Crelle, avec lequel il était en relation depuis longtemps, Mitscherlich, qu'il avait rencontré à Paris chez Fresnel, etc. Sa femme s'y lia d'amitié avec Mme Fanny Hensell, la sœur chérie de Mendelssohn et dont la mort prématurée contribua à amener celle de l'illustre compositeur.

A Dresde, M. Lohrmann lui montra ses nouvelles cartes de la lune. Le 24 août, il arrivait à Leipzig, après avoir visité la Suisse saxonne; le 28, il assistait à Weimar à la célébration du quatre-vingtième anniversaire de la naissance de Gœthe. Son projet avait été de passer quarante-huit heures seulement dans l'Athènes moderne; il y demeura huit jours, retenu par l'accueil que lui fit Gœthe. Le grand poète prit plaisir à l'entretenir de ses expériences d'optique, et de sa théorie des couleurs. Ayant su qu'il devait assister, à Heidelberg, à la réunion des naturalistes allemands, fixée au 18 septembre, il lui dit : « Vous allez donc à ce grand bazar scientifique; chacun y viendra étaler sa marchandise, la prisera fort et dépréciera peut-être celle du voisin. Or je suis un voisin, moi; et j'avoue que je serais assez curieux de savoir ce qu'on pense de mes recherches; me promettez-vous de me dire la vérité? » Quetelet ayant répondu qu'il pouvait l'attendre pleine et entière : « Cela me suffit, » continua-t-il, « je compte sur votre promesse. »

Après Weimar, Quetelet visita successivement Gotha et Gœttingue, dont les Observatoires avaient pour directeurs respectifs Hansen et Gauss. A Francfort, il revit le baron de Lindenau qui, après avoir été astronome à Gotha, avait

représenté la Saxe près le roi des Pays-Bas, et se disposait à partir pour Dresde où il allait prendre le portefeuille de l'instruction publique.

Le congrès de Heidelberg dura huit jours : il était présidé par M. Tiedemann, beau-père de Fohmann, professeur à l'Université de Liége. Parmi les étrangers, on remarquait un seul Français, le baron de Ferussac, qui venait communiquer à la réunion le plan de son *Bulletin universel;* l'Angleterre était représentée par Robert Brown, par Whewell, et par quelques autres savants. « Dans une séance de la section de physique, » écrivait Quetelet à son retour, « il fut aussi question de la théorie des couleurs, à propos d'expériences de M. le professeur Roux, dont les idées se rapprochent beaucoup de celles du célèbre Gœthe. On sait que ces idées n'ont pas été généralement accueillies d'une manière favorable ; j'ai encore trop peu approfondi les écrits de l'illustre vieillard de Weimar, pour oser me prononcer à cet égard ; mais j'ai recueilli avec intérêt les expériences que j'ai vu produire des deux parts, abstraction faite de toute considération de théorie. » Nous ignorons quelle fut sa réponse à Gœthe ; il est probable que cette réponse fut évasive comme la note dont nous venons de citer le contenu.

Quetelet s'arrêta ensuite à Mannheim et à Bonn, et rentra en Belgique par Cologne, Aix-la-Chapelle et Maestricht [46]. Nous parlerons plus tard des observations magnétiques qu'il avait faites et qu'il devait étendre, l'année suivante, à la France, à la Suisse et à l'Italie.

Les constructions de l'Observatoire n'avaient guère avancé pendant son absence; il aurait désiré, à son retour, apporter quelques changements au projet primitif, mais M. Roget, consulté par la Régence à ce sujet, ne voulut rien entendre.

Le 11 mars 1830, cet architecte tout-puissant écrivait au Collége : « J'aurai l'honneur de faire observer à vos seigneuries que si M. Quetelet continue à voyager chaque année pour son instruction, nous aurons chaque année de nouvelles demandes de sa part, et que, par conséquent, on devra ajouter un nouveau crédit pour terminer l'Observatoire. » Il promettait, du reste, que le logement de l'astronome serait prêt au mois d'octobre, mais il conseilla d'attendre encore un an avant de placer les instruments dont le ministre de l'intérieur avait annoncé l'arrivée pour cette époque. C'est dans ce sens que le Collége répondit au ministre le 23 juin.

Le 25, Quetelet faisait connaître à la Régence « qu'afin d'utiliser ses loisirs et d'achever de visiter les Observatoires de l'Europe savante, il avait obtenu du gouvernement de parcourir à ses frais l'Italie et la Sicile » Ce voyage devait durer quatre mois.

Quetelet se rendit d'abord à Paris, puis il alla à Genève et de là en Italie. A Rome il apprit les troubles de Bruxelles, mais cette nouvelle ne semble pas l'avoir alarmé beaucoup, car il continua son voyage. Toutefois, après avoir été à Naples, il renonça à visiter la Sicile et revint en Belgique par le Tyrol, Munich et Francfort; il arriva à Bruxelles à la fin d'octobre.

La révolution ne lui avait pas été favorable. Je ne suis pas bien sûr qu'il n'ait pas été question, dans les premiers moments, de lui prendre sa place d'astronome. Mais je sais qu'on ne l'avait pas porté sur l'état de traitements des professeurs du Musée des sciences et des lettres, dont l'institution lui était due pour la plus grande part. Et l'Observatoire, dans quel état le retrouvait-il! Pendant la journée du 23 septembre, un parti de volontaires liégeois s'était jeté dans l'intérieur de

l'édifice, qui venait d'être couvert, et avait tiraillé par les fenêtres nouvellement placées; on l'avait ensuite palissadé et converti en une espèce de fort.

Un arrêté du régent, en date du 21 mai 1831, alloua à la ville, à titre de prêt, une somme de deux mille florins pour l'achèvement des travaux. Mais les entrepreneurs exigèrent, avant de mettre la main à l'œuvre, que les dégâts commis au mois de septembre leur fussent préalablement payés ou que l'administration communale se reconnût leur débitrice pour le montant de l'indemnité réclamée par eux.

Enfin une transaction survint; les travaux furent repris, et, le 31 janvier 1832, Quetelet écrivait au bourgmestre qu'il allait pouvoir loger à l'Observatoire.

Le 4 mars 1833, les entrepreneurs prévinrent le Collége qu'ils avaient terminé tous les travaux détaillés au cahier des charges, et demandèrent qu'il fît procéder à leur réception. Celui-ci nomma une commission d'architectes pour examiner les diverses parties de la construction et donner son avis Le rapport de la Commission conclut à la réception des ouvrages, « quoique peu soignés, » et le Conseil de régence décida que les travaux restant à faire pour l'achèvement de l'édifice seraient exécutés en régie. Mais les choses continuèrent, selon la coutume, à marcher avec une lenteur désespérante. Le 8 juillet 1834, le ministre de l'intérieur, Ch. Rogier, écrivait à la Régence: «... Je vous prie de remarquer, messieurs, que depuis le commencement de l'année 1832, époque à laquelle j'ai commencé à appeler votre attention sur la nécessité desdits travaux [pour achever l'Observatoire], vous n'avez cessé de me dire que vous aviez pris des dispositions ou donné les ordres nécessaires pour leur exécution ; et quoiqu'une avance de fonds vous ait été faite pour cet objet, par

le gouvernement, l'établissement dont il s'agit reste inachevé et les travaux scientifiques en souffrance... »

Ici le bourgmestre Rouppe semble avoir perdu patience; il écrivit de sa main sur la dépêche ministérielle : « Mais pour Dieu, qu'on en finisse donc de cet objet, au moins pour les travaux à exécuter en régie. Rapport prompt, projet de réponse. »

Nous croyons aussi devoir en finir, car la patience pourrait échapper à nos lecteurs comme elle échappait à ce bon M. Rouppe.

Quand la salle d'observation eut été mise en ordre, quand on eut construit les cheminées de l'aile orientale, auxquelles M. Roget n'avait pas songé, on vit surgir la question des tourelles, puis celle du mur d'enceinte, qui se compliqua d'une emprise de terrain, puis celle de la loge du concierge dont M. Roget ne s'était pas occupé davantage, puis celle du cabinet magnétique.

Constamment harcelée par le ministère de l'intérieur, la Régence, pour en finir, mit à la disposition du gouvernement, au mois d'avril 1835, les douze mille francs qu'elle était parvenue « avec peine, » disait-elle, à faire porter au budget de l'exercice courant, et demanda à être déchargée de toute obligation ultérieure : « L'établissement de l'Observatoire, » répétait-elle avec l'ancienne Régence, « est bien moins dans l'intérêt local que dans l'intérêt général du pays, et il est fort peu probable que la ville se fût jamais chargée des frais de construction des bâtiments, si l'on avait pu prévoir que la dépense pût finir par s'élever à la somme très considérable qu'elle a déjà absorbée. »

La proposition de la Régence fut acceptée, et l'intervention pécuniaire de la ville dans les travaux de l'Observatoire vint

à cesser. Lorsqu'en 1842 une convention fut conclue entre le Collége des bourgmestre et échevins et le gouvernement, pour la cession à l'État de divers immeubles et collections scientifiques, la part de la ville dans la propriété des bâtiments de l'Observatoire fut évaluée à cent quarante-cinq mille soixante-huit francs; et les experts estimèrent à cinquante francs le mètre carré, le terrain de l'édifice et du jardin qui l'environnait. Ce jardin fut considérablement rétréci plus tard, lors de la suppression des octrois: encore fallut-il toute l'énergie de Quetelet et une puissante intervention pour qu'il ne le fût pas davantage [47].

VI. — *Quetelet considéré comme physicien. — Ses premières recherches statistiques.*

Quetelet, comme on l'a vu, s'était installé à l'Observatoire au commencement de 1832. Il y passa quarante-deux ans qui furent bien employés ainsi que nous espérons le démontrer. Pour mettre un peu d'ordre dans l'histoire de cette vie si active et si féconde, nous commencerons par liquider le passé et nous continuerons la liquidation jusqu'à la fin de 1832, époque à laquelle commencèrent les observations météorologiques régulières de l'Observatoire. Nous irons même un peu plus loin, afin de ne pas couper l'exposé de certains travaux.

On sait que les étoiles filantes ont beaucoup occupé Quetelet : Il y songeait déjà en 1819, lorsqu'il posait sa thèse sur l'origine des aérolithes. Quelques années après, il donna dans le premier volume de la *Correspondance mathématique* une méthode pour déterminer la hauteur d'un

météore d'après deux observations faites en des lieux différents. En 1826, des observations simultanées d'étoiles filantes furent organisées par ses soins à Bruxelles, à Gand et à Liége; puis il abandonna ce sujet et ne le reprit que dix ans plus tard.

Quetelet avait une prédilection marquée pour l'optique. Il sut y intéresser à des degrés différents deux de ses anciens élèves, MM. Plateau et Verhulst. L'un, pour lui témoigner sa reconnaissance, lui dédia en 1829 sa dissertation inaugurale, dont plusieurs fragments avaient été insérés dans la *Correspondance mathématique* et qui traitait de quelques propriétés des impressions produites par la lumière sur l'organe de la vue; l'autre entreprit de traduire le *Traité de la lumière* de sir John Herschel. La publication du second volume de cette traduction fut longtemps retardée par les événements de 1830; il parut avec un supplément de Quetelet, consacré à « l'exposition des recherches récemment faites en optique. »

Ce supplément comprend quarante-cinq numéros. Le n° 4 traite de la photométrie. Quetelet s'était servi d'abord d'un instrument semblable dans son principe à celui du comte de Maistre, pour comparer l'éclat des corps célestes; mais il l'abandonna bientôt et en adopta un autre dont la construction reposait sur la diminution que la lumière subit par des réflexions répétées. — Les n°s 5 et 6 présentent les résultats des recherches de Quetelet sur les lignes brillantes, sur les caustiques et sur les lignes aplanétiques. — Le n° 32 est relatif à la polarisation de la lumière par l'air serein: « J'avais essayé en 1825, » dit Quetelet avec une entière franchise, « d'indiquer la quantité de lumière polarisée que nous envoient les différentes parties du ciel, quand il est dégagé

de nuages. M. Arago m'a fait observer depuis, que l'énoncé de la loi que j'avais cru pouvoir poser doit être rectifié. » — Les nos 20 et 21 sont de M. Plateau. Dans le premier, consacré à la persistance des impressions de la rétine, M. Plateau présente des détails sur les procédés imaginés par M. Wheatstone, et qui permettent à ce physicien de prouver l'instantanéité de certains phénomènes lumineux, tels que l'étincelle électrique, ou d'en apprécier la durée, quelque courte qu'elle soit. « Ces détails, » dit M. Plateau, « m'ont été communiqués par M. Quetelet, qui a été témoin, en Angleterre, de ces curieuses expériences. » Ceci se rapporte probablement au second voyage que Quetelet fit en Angleterre, en 1833, et dont nous parlerons ci-après. Un peu plus loin, M. Plateau rappelle un article de Quetelet *sur les stries d'une forme particulière que présente une flamme agitée*, article publié en 1828 dans la *Correspondance mathématique*. — Le no 21 traite des couleurs accidentelles. M. Plateau cite Quetelet comme ayant répété certaines de ses expériences et en ayant fait avec lui d'autres, qui avaient pour objet de déterminer le mouvement oscillatoire, dans certains cas, de l'impression lumineuse sur la rétine.

Nous avons dit qu'à son retour d'Angleterre, en 1827, Quetelet avait répété devant l'Académie l'expérience de la lentille qui descend le long d'un plan incliné. Il donna le secret du phénomène dans une lettre à M. Hachette [48] : ce secret, selon lui, se réduisait à faire tomber le centre de gravité de la lentille à droite ou à gauche du plan de plus forte pente.

En même temps que l'expérience précédente, Quetelet avait répété devant l'Académie une expérience de Gregory sur les axes permanents de rotation [49]. Il engagea Neren-

burger à examiner les différentes circonstances du mouvement d'un corps suspendu par un point à l'extrémité d'un fil, et assujetti à se mouvoir en vertu d'une vitesse de rotation imprimée au fil. Nerenburger entreprit quelques expériences à ce sujet, et les résultats très curieux et très précis auxquels il arriva, furent publiés dans la *Correspondance* [50]. MM. Pagani et Desalis traitèrent la question par l'analyse mathématique, et la *Correspondance* leur ouvrit également ses colonnes [51], de même qu'elle avait inséré deux lettres de M. Crahay sur l'expérience de la lentille [52].

Ces expériences n'étaient pas les seules que Quetelet eût répétées pour ses confrères. On lit dans le procès-verbal de la séance du 2 juin 1827 : « Cette séance a été terminée par la lecture d'une lettre de M. Hachette, correspondant, portant la date du 11 mai, dans laquelle il rend compte d'une nouvelle expérience sur la combinaison du choc de l'air ou de l'eau avec la pression atmosphérique. M. Quetelet la vérifie aux yeux de l'assemblée [53]. »

Les premières observations de l'aiguille aimantée furent faites par Quetelet, de septembre 1828 à mai 1829, avec les instruments de Troughton qu'il avait rapportés d'Angleterre. Les lieux d'observation étaient le jardin de l'Observatoire en construction et une maison de campagne près de l'*Arbre bénit*, dans la commune d'Ixelles. Il s'agissait de déterminer la déclinaison et l'inclinaison absolues de l'aiguille, et de rechercher ses variations diurnes. Au mois de novembre 1828, le capitaine Sabine détermina à Bruxelles l'intensité magnétique. « Je ne pense pas, » dit Quetelet, « qu'aucune observation eût encore été faite à Bruxelles, pour déterminer l'inclinaison ou l'intensité magnétique...; j'avoue même que je ne connais aucune observation un peu précise qui ait eu

pour but de déterminer la déclinaison magnétique pour ce point si important de notre royaume [54]. »

Nous avons dit que dans ses voyages de 1829 et de 1830, Quetelet avait fait des observations magnétiques en différents points des pays qu'il avait parcourus. Les résultats en furent publiés dans le tome VI des *Nouveaux Mémoires* de l'Académie. Il faut regretter que l'auteur se soit borné à déterminer la composante horizontale de l'intensité sans observer l'inclinaison, qui lui aurait permis de calculer l'intensité totale.

En passant par Paris, au mois de juin 1830, Quetelet avait remis à Arago un mémoire intitulé : *Recherches sur les degrés successifs de force magnétique qu'une aiguille d'acier reçoit pendant les frictions multiples qui servent à l'aimanter*. Ce mémoire dont Arago entretint l'Académie des sciences, le 12 juillet, fut inséré plus tard dans les *Annales de chimie et de physique* (juillet 1833). Quetelet avait trouvé que les degrés successifs de force de l'aiguille étaient représentés par une formule exponentielle contenant trois constantes, en sorte qu'ayant observé l'intensité magnétique après une, deux et trois frictions, par exemple, on pouvait calculer ce qu'elle serait après quatre, cinq, dix, vingt, etc. En étudiant ensuite la manière dont le magnétisme d'une aiguille se renverse quand on la frictionne en sens contraire avec les mêmes barreaux qui ont servi d'abord à l'aimanter, il avait reconnu que la charge *maximum* devenait de plus en plus faible à mesure que les renversements se multipliaient.

Il ne paraît pas que Quetelet ait fait, avant 1833, d'autres observations astronomiques que celle du passage de Mercure sur le soleil, du 5 mai 1832, et les observations des taches

du soleil dont il avait entretenu l'Académie dans sa séance du 7 avril précédent. Les observations des taches, comme je l'ai dit ailleurs [55], étaient les premières de ce genre qui eussent été faites en Belgique, au moins depuis la fondation de l'Académie : le passage de Mercure du 5 mai était le second qu'on eût observé dans notre pays.

Il est temps de parler des recherches statistiques de Quetelet. Il leur a dû une partie de sa gloire, et elles ont peut-être contribué plus que ses autres travaux à populariser son nom.

Le premier mémoire de statistique qu'il ait composé fut lu à l'Académie, le 4 juin 1825; il avait pour titre: *Mémoire sur les lois des naissances et de la mortalité à Bruxelles.* « L'introduction de sociétés d'assurances sur la vie, dans nos provinces, » disait l'auteur, « et le désir de voir se consolider parmi nous ces établissements qui peuvent devenir si utiles quand ils sont dirigés dans de louables intentions, nous ont porté à faire des recherches sur les lois de la mortalité et à examiner en même temps ce qui concerne les lois des naissances. » Après avoir constaté que les naissances pendant l'année procèdent à peu près exactement comme les décès, en suivant les variations du thermomètre prises dans un sens opposé, il donnait des tables de mortalité et de population, avec la distinction des sexes, et montrait l'emploi que l'on pouvait en faire dans les spéculations des sociétés d'assurances. Comme les éléments des calculs avaient été empruntés aux registres de la ville de Bruxelles, les tables n'étaient valables que pour cette ville. Deux remarques importantes étaient présentées dans le cours du mémoire : l'une établissait que la marche annuelle des naissances, comme celle des décès, correspondait assez bien à une sinusoïde dont les ab-

scisses auraient été les différentes époques de l'année, et les ordonnées, le nombre des naissances ou des décès à ces époques. L'autre remarque portait sur la vérification de l'observation de Malthus, que le nombre des naissances augmente lorsqu'il s'est fait un vide dans la population, même à la suite de fléaux destructeurs.

Ce mémoire fut présenté à l'Académie des sciences de Paris par le baron Fourier, l'un des secrétaires perpétuels, et il mit Quetelet en relation avec le docteur Villermé qui lui donna d'excellents conseils et se chargea plus tard de revoir les épreuves de sa *Physique sociale* et de son *Système social.*

Quetelet avait été aidé dans le dépouillement des registres de la ville de Bruxelles, par Ch. Morren, son élève à l'Athénée. Quand il s'occupait d'une question, il en parlait à ses élèves et à ses amis : qu'il s'agît de géométrie, de physique ou de statistique, il excitait leur curiosité et réveillait leur zèle. A sa demande, Lemaire, Timmermans, Verhulst, préparèrent des tables de mortalité respectivement pour Tournai, Gand et Amsterdam. Profitant alors de la table de Lemaire, dressée d'après 8771 décès, et d'une autre qui avait paru à Maestricht et qui était basée sur 8413 décès, Quetelet refondit sa première table calculée d'après 14261 décès observés à Bruxelles : il obtint ainsi une table de mortalité provisoire pour les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas, mais sans distinction des sexes.

La nouvelle table parut dans un mémoire qui fut lu à l'Académie à la séance du 24 février 1827, et dont le titre était : *Recherches sur la population, les naissances, les décès, les prisons, les dépôts de mendicité, etc., dans le royaume des Pays-Bas.*

Ce mémoire était destiné à compléter et à développer le

précédent. Quetelet y revenait sur les variations que les naissances et les décès semblent subir pendant le cours de l'année et même aux différents instants du jour. Il s'occupait aussi de l'état de la population, en exprimant le désir que le gouvernement fît faire un nouveau dénombrement : « Les données que nous avons jusqu'à présent, » disait-il, « ne peuvent être considérées que comme provisoires et ont besoin d'être rectifiées. » Les renseignements sur les dépenses dans les dépôts de mendicité et dans les prisons du royaume avaient été communiqués par M. de Keverberg. « Le gouvernement, » lisait-on dans une note de l'introduction, « en créant une Commission de statistique, a fait espérer la publication des documents précieux qu'il possède. Ces éléments, soumis à la discussion des savants, présenteront des résultats qui ne pourront manquer de tourner au profit de la science et de la société. »

Le baron de Keverberg dont il est ici question faisait partie de l'Académie de Bruxelles depuis sa réorganisation. Dès la fin de l'année 1817, étant gouverneur de la Flandre orientale, il avait ordonné la rédaction d'une statistique de cette province et la formation d'une Société de statistique chargée, sous sa présidence, de recueillir, examiner et classer les renseignements nécessaires pour atteindre le but proposé. La Société était divisée en six sections correspondant aux branches que voici : Histoire et antiquités; — topographie et histoire naturelle; — ordre politique et religieux; — agriculture, manufactures et commerce; — sciences, lettres et arts; — population. Un comité central et dirigeant, composé du gouverneur et de douze membres, devait être formé à Gand, et des comités auxiliaires organisés dans les villes d'Alost, Audenaerde, Eecloo, Saint-Nicolas et Termonde.

L'arrêté du gouverneur, en date du 22 décembre, était accompagné du *Plan d'une description statistique de la Flandre orientale, précédé de quelques vues qui se rattachent à cet objet :* « La statistique d'un pays, » y était-il dit, « est la description de ce qui existe *actuellement*. Un pareil ouvrage doit faire connaître *tout* ce que le pays, qui en est l'objet, renferme de remarquable... La statistique de la Flandre orientale sera précédée d'une *introduction historique* et comprendra la description physique de la province et ce qui se réfère à son *ordre social*, à son *état industriel*, au *rang moral* qu'elle occupe dans le monde civilisé et à sa *population*. »

M. de Keverberg continuait les traditions de l'ancien préfet du département de l'Escaut, M. Faitpoul, dont le nom est resté cher aux Gantois. Toutefois son projet ne semble pas avoir eu de suite sérieuse, et ce ne fut qu'en 1826 que la statistique reçut dans notre pays un commencement d'organisation officielle. Un arrêté royal du 3 juillet créa près le département de l'intérieur un Bureau de statistique : les opérations de ce bureau devaient être dirigées par une Commission présidée par le ministre, et dont faisaient partie les administrateurs de l'intérieur, de l'instruction publique et de l'industrie nationale, assistés d'un secrétaire. Ces administrateurs entraient dans la Commission, non par suite d'études spéciales, mais simplement en vertu de leurs fonctions : leurs attributions et leurs connaissances étaient loin d'embrasser toutes les branches de la statistique. Le ministre, qui aurait dû donner l'impulsion, avait tous ses instants absorbés par de nombreux travaux. Il y avait des Commissions provinciales, mais aucun lien ne les rattachait à la Commission centrale; elles étaient nommées par les gouverneurs, qui pouvaient

aussi les dissoudre. Le secrétaire du Bureau aurait dû suppléer aux lacunes et aux vices de l'organisation ; malheureusement l'homme qu'on avait choisi n'était pas à la hauteur de ses fonctions. Plus occupé de ses tragédies que de son emploi, M. Ed. Smits ne produisit de travaux utiles qu'à l'époque où la collaboration de Quetelet vint l'aider à tirer parti de documents amassés pendant des années.

Les *Recherches sur la population*, etc. parurent d'abord dans le tome IV des *Nouveaux Mémoires* de l'Académie : elles furent réimprimées ensuite chez Tarlier, dans le format in-8°, et obtinrent l'honneur d'un article de J.-B. Say, dans la *Revue encyclopédique* [56].

Le recensement que réclamait Quetelet fut décrété par un arrêté royal du 29 septembre 1828 ; il devait constater l'état de la population au 1er janvier 1830, et être renouvelé tous les dix ans. L'arrêté royal prescrivait en même temps l'organisation des registres de population, comme partie complémentaire essentielle.

Les opérations du recensement se firent sans difficulté. Plusieurs personnes compétentes, Quetelet entre autres, avaient été consultées sur le meilleur mode à suivre pour le mener à bonne fin. Les résultats étaient déjà recueillis, lorsque la révolution éclata ; et quand plus tard, le nouveau gouvernement de la Belgique s'occupa de les réunir, il ne fut pas possible d'obtenir les chiffres de la population du Limbourg et du Luxembourg, parce que les documents avaient été déposés dans les chefs-lieux des provinces.

Quetelet avait lu à la séance de l'Académie, du 6 décembre 1828, un troisième mémoire, sous le titre : *Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas.*

Ce travail, dont les principaux documents avaient été

puisés à des sources officielles, n'était pas destiné d'abord à être rendu public. « S. M. le roi des Pays-Bas, » dit l'auteur dans son introduction, « ayant bien voulu m'autoriser à le livrer à l'impression, je le présente ici comme faisant suite à quelques essais sur la statistique que j'ai déjà publiés précédemment. »

Pour l'importance des faits, la largeur des vues et la nouveauté des déductions, il nous paraît bien supérieur aux deux mémoires qui l'avaient précédé. Une courte introduction fait connaître l'origine, le but, les ressources et l'emploi de la statistique, le degré de probabilité qu'elle peut atteindre, les incertitudes dont elle ne sera jamais délivrée complétement, les objections que lui opposent l'ignorance et le faux-savoir. L'auteur écarte de la statistique l'histoire et la topographie que le baron de Keverberg voulait y faire entrer; pour lui elle forme, avec l'histoire considérée sous son point de vue le plus large, la base de l'économie politique, tandis que, d'après J.-B. Say, celle-ci était le fondement de la statistique. « Comme Belge, » dit-il ensuite, « j'ai par inclination porté mon attention sur la Belgique, dont j'ai cherché à comparer l'état à celui des peuples voisins qui se sont élevés si haut par leur industrie et par leurs lumières. Je crois devoir garantir, du reste, que je n'ai eu en vue que la vérité, seul but de mes études et de mes travaux. Je n'écris sous l'influence d'aucun système, d'aucun parti. »

Voici les divisions admises par l'auteur : Étendue du royaume des Pays-Bas. — De la population. — Des impôts et du commerce. — De la librairie et des journaux. — De l'instruction et des institutions de bienfaisance. — Des crimes et des délits. — Examen comparatif des différentes parties du royaume.

Quelques-uns des résultats auxquels il parvient durent frapper vivement l'attention. Ainsi, comparant la fécondité des mariages chez nous et chez les Anglais : « La Grande-Bretagne, » dit-il, « produit moins que notre pays, mais les fruits y sont plus durables; elle donne le jour à moins de citoyens, mais elle les conserve mieux. Si la fécondité y est moindre, les hommes utiles y sont plus nombreux, et les générations ne se renouvellent pas aussi souvent, au détriment de la nation. L'homme pendant ses premières années vit aux dépens de la société; il contracte une dette qu'il doit acquitter un jour; et s'il succombe avant d'avoir réussi à le faire, son existence a été pour ses concitoyens plutôt une charge qu'un bien. »

Parlant des crimes et délits, il fait remarquer que devant les tribunaux correctionnels et les tribunaux de simple police, la répression est la même en Belgique qu'en France; mais que devant les cours d'assises, 84 accusés sur 100 sont condamnés chez nous, tandis que 65 seulement le sont en France comme en Angleterre. Doit-on chercher la cause de cette différence dans l'absence du jury qui existe chez nos voisins? *Nous le croyons*, dit-il. Cette conjecture se changea en certitude lorsque, après le rétablissement du jury, on vit la répression devant nos Cours d'assises descendre au chiffre de la France, tandis que la répression des simples délits n'avait pas varié.

L'auteur présente ensuite, d'après les documents français de 1826 et 1827, une table indiquant les nombres de crimes qui se commettent aux différents âges et qui donnent ainsi la mesure de ce qu'il appelle le *penchant au crime*. « Nous ignorons, » dit-il, « si une table semblable a déjà été construite: il serait à désirer qu'on pût

en avoir de pareilles pour les autres pays, afin de constater si elles suivent une marche aussi régulière que les tables de mortalité. » S'appuyant toujours sur les *Comptes généraux de l'administration de la justice en France :* « ce qui frappe le plus, » fait-il observer, « c'est l'effrayante exactitude avec laquelle les crimes se reproduisent... L'on passe d'une année à l'autre, avec la triste perspective de voir les mêmes crimes se reproduire dans le même ordre et attirer les mêmes peines dans les mêmes proportions. Triste condition de l'espèce humaine! La part des prisons, des fers et de l'échafaud semble fixée pour elle avec autant de probabilité que les revenus de l'État. Nous pouvons énumérer d'avance combien d'individus souilleront leurs mains du sang de leurs semblables, combien seront faussaires, combien empoisonneurs, à peu près comme on peut énumérer d'avance les naissances et les décès qui doivent avoir lieu. »

Le mémoire se termine ainsi: « Un travail, tel que le mien, n'exigeait pour qualité essentielle que de l'exactitude et de la bonne foi: je n'ai rien négligé pour atteindre à la première de ces qualités ; quant à la seconde, je puis affirmer qu'elle a constamment présidé à la composition de cet écrit. »

Il est digne de remarque que les *Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas* précédèrent de deux mois seulement le dernier mémoire de mathématiques que Quetelet ait présenté à l'Académie: celui-ci terminait la vie du géomètre, signalée par des travaux qui auraient suffi à la renommée d'un autre homme; celles-là ouvraient au statisticien une carrière brillante et plus propre à le faire connaître rapidement à l'étranger.

Quetelet se plaint quelque part de la lenteur que les théorèmes de géométrie mettent à se répandre dans le monde.

Longtemps après avoir publié les siens, il les voyait encore annoncés sous le nom d'autres mathématiciens. Est-ce cette considération qui le détourna de ses premières études? Ou bien, aurait-il fini par adopter l'avis de Pascal, son auteur favori, écrivant à Fermat : « Pour vous parler franchement de la géométrie, je la trouve le plus haut exercice de l'esprit; mais en même temps je la connais pour si inutile, que je fais peu de différence entre un homme qui n'est que géomètre et un habile artisan Aussi je l'appelle le plus beau métier du monde; mais enfin ce n'est qu'un métier; et j'ai dit souvent qu'elle est bonne pour faire l'essai, mais non pas l'emploi de notre force : de sorte que je ne ferais pas deux pas pour la géométrie, et je m'assure que vous êtes fort de mon humeur. »

Aucun mémoire nouveau ne parut en 1830; mais pendant les années 1831 et 1832, Quetelet consacra la plus grande partie de son temps aux recherches statistiques. Cinq mémoires furent le fruit de son labeur; trois d'entre eux, intitulés : *Recherches sur la loi de croissance de l'homme; Recherches sur le penchant au crime aux différents âges; Recherches sur le poids de l'homme aux différents âges*, parurent dans le recueil de l'Académie; les deux autres furent publiés en commun avec M. Ed. Smits : c'étaient les *Recherches sur la reproduction et la mortalité*, et la *Statistique des tribunaux de la Belgique pendant les années 1826 à 1831*.

Voici ce que raconte Quetelet au sujet des ouvrages, — car ce sont plutôt des ouvrages que des mémoires, — qui portent son nom et celui de M. Smits. « Le 24 février 1831, Smits fut nommé par le gouvernement provisoire directeur de la statistique générale au ministère de l'intérieur. Je profitai de cette

circonstance favorable pour lui demander communication des documents du recensement [de 1830] auquel j'avais pris une part indirecte, et de toutes les pièces relatives au mouvement de la population. Smits me les confia avec la plus grande obligeance, et je m'en servis pour calculer les premières tables générales de mortalité et de population, relatives à la Belgique. Peu de temps après, il me proposa de publier avec lui les principaux résultats des documents qu'il avait entre les mains : j'acceptai son offre avec plaisir, et, sur sa proposition, un arrêté du régent de la Belgique nous chargea de mettre au jour le premier recueil officiel relatif à la population. Cet ouvrage in-8° parut, en 1832, sous le titre : *Recherches sur la reproduction et la mortalité, et sur la population de la Belgique.* [Smits] me proposa en même temps une seconde publication, celle relative aux *tribunaux de la Belgique...* Ce travail faillit être étouffé à sa naissance... L'ouvrage renfermait quelques renseignements fort curieux sur les causes locales de la criminalité... Le ministre craignait le mauvais effet que pouvaient produire ces renseignements dans le public; et après quelques discussions, il fallut les supprimer... Quelques exemplaires complets se trouvaient déjà en circulation, et il fut impossible de les retirer [57]. »

Les recherches sur la taille et sur le poids de l'homme étaient toutes neuves à l'époque où elles parurent. Quetelet trouvait que la loi de la croissance, du moins à partir de la naissance jusque vers l'âge de treize à quatorze ans, était représentée par une hyperbole. Or vingt ans après, MM. Bravais et Martins arrivaient également à une hyperbole pour la courbe d'accroissement diamétral du pin sylvestre : c'était là, tout au moins, une coïncidence remarquable.

Dans le mémoire sur le penchant au crime, Quetelet s'étendait sur des idées déjà connues par les *Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas.* Il passait en revue les différentes causes qui agissent pour développer ou pour amortir le penchant au crime, et niait que l'instruction eût l'influence énergique qu'on lui suppose ordinairement. « On confond d'ailleurs trop souvent, » disait-il, « l'instruction morale avec l'instruction qui ne consiste qu'à lire et à écrire, et qui devient la plupart du temps un nouvel instrument de crime. Il en est de même de la pauvreté, » ajoutait-il; « plusieurs des départements de France réputés les plus pauvres, sont en même temps les plus moraux. » Et il terminait par ces mots énergiques : « Il est un budget qu'on paie avec une régularité effrayante, c'est celui des prisons, des bagnes et des échafauds; c'est celui-là surtout qu'il faudrait s'attacher à réduire! » Ces paroles et celles que nous avons reproduites à la page 201 furent citées à la Chambre des représentants par M. Henri de Brouckere, lorsque, dans la séance du 4 juillet 1832, il développa une proposition ayant pour objet de modifier le système de pénalité encore en vigueur.

Les mémoires sur la croissance de l'homme, sur son penchant au crime, sur son poids étaient accompagnés de considérations qui méritent de fixer notre attention et que nous allons tâcher de résumer. « L'homme, » dit Quetelet, « sans le savoir et lorsqu'il croit agir d'après son libre arbitre, est soumis à certaines lois et subit certaines modifications auxquelles il ne saurait se soustraire. — On pourrait dire que ce qui se rattache à l'espèce humaine, considérée en masse, est de l'ordre des faits physiques; plus le nombre des individus est grand, plus la volonté individuelle s'efface et laisse prédominer la série des faits généraux qui dépendent des

causes générales, d'après lesquelles existe et se conserve la société. » Ce sont ces causes qu'il s'agit de saisir et l'observation seule peut nous les dévoiler. — L'homme que l'auteur considère est dans la société l'analogue du centre de gravité dans les corps : « Si l'homme *moyen* était déterminé pour une nation, il présenterait le type de cette nation ; s'il pouvait être déterminé d'après l'ensemble des hommes, il présenterait le type de l'espèce humaine tout entière. » Bien que son libre arbitre soit resserré dans des limites très étroites, l'homme possède en lui des forces morales par lesquelles il se distingue des animaux et qui lui permettent de modifier, du moins d'une manière apparente, les lois de la nature. Ces *forces perturbatrices* produisent des effets si lents qu'on pourrait les nommer *perturbations séculaires* par analogie avec celles que les astronomes ont considérées dans le système du monde. — La science dont le but serait d'étudier les forces naturelles et les forces perturbatrices de l'homme serait une véritable *mécanique sociale :* elle présenterait des lois tout aussi admirables que la mécanique des corps bruts, et mettrait en évidence des principes conservateurs qui ne seraient peut-être que les analogues de ceux que nous connaissons déjà. On ne peut, du reste, exiger de ceux qui s'occupent d'une mécanique sociale plus que de ceux qui auraient entrevu la possibilité de former une mécanique céleste à une époque où il n'existait que des observations astronomiques défectueuses, et des théories nulles ou fausses avec des moyens de calcul insuffisants. Le premier pas à faire était de s'entendre sur les moyens d'exécution et sur la possibilité de les obtenir; il fallait recueillir ensuite avec zèle et persévérance des observations précises, créer et perfectionner les méthodes pour les mettre en œuvre, et préparer ainsi

tous les éléments nécessaires à l'édifice qu'il s'agissait d'élever. Or, c'est la marche qu'il convient de suivre pour former une mécanique sociale.

« Quant à l'accusation de matérialisme, elle a été reproduite si souvent et si régulièrement toutes les fois que les sciences essayaient un nouveau pas, et que l'esprit philosophique, en se jetant hors des antiques ornières, cherchait à se frayer des chemins nouveaux, qu'il devient superflu d'y répondre, aujourd'hui surtout qu'elle est dépouillée de l'appareil des fers et des supplices. Qui pourrait dire, d'ailleurs, qu'on insulte à la divinité en exerçant la plus noble faculté qu'elle ait mise en nous, en tournant ses méditations vers les lois les plus sublimes de l'univers, en essayant de mettre au jour l'économie admirable, la sagesse infinie qui ont présidé à sa composition. Qui oserait accuser de sécheresse les philosophes qui, au monde étroit et mesquin des anciens, ont substitué la connaissance de notre magnifique système solaire, et qui ont tellement reculé les limites de notre ciel étoilé, que le génie n'ose plus en sonder les profondeurs qu'avec un respect religieux. Certes, la connaissance des merveilleuses lois qui règlent le système du monde, que l'on doit aux recherches des philosophes, donne une idée bien autrement grande de la puissance de la divinité que celle de ce monde que voulait nous imposer une aveugle superstition. Si l'orgueil matériel de l'homme s'est trouvé frustré en voyant combien est petite la place qu'il occupe sur le grain de poussière dont il faisait son univers, combien son intelligence a dû se réjouir d'avoir porté si loin sa puissance et d'avoir plongé si avant dans les secrets des cieux. Après avoir vu la marche qu'ont suivie les sciences à l'égard des mondes, ne pouvons-nous essayer de la suivre à l'égard des hommes; ne serait-il pas absurde de

croire que pendant que tout se fait d'après des lois si admirables, l'espèce humaine seule reste abandonnée aveuglément à elle-même, et qu'elle ne possède aucun principe de conservation? Nous ne craignons pas de dire qu'une pareille supposition serait plus injurieuse à la divinité que la recherche même que nous nous proposons de faire. »

Les lignes que nous venons de transcrire sont extraites du mémoire sur le penchant au crime : elles témoignent en faveur de l'élévation d'esprit qui distinguait Quetelet.

L'*homme moyen* n'avait guère soulevé d'objections en ce qui concerne les qualités physiques, mais on contesta l'emploi qu'on pourrait faire de la considération de cet homme moyen dans les beaux-arts et dans les lettres. « Certes, » dit Quetelet dans l'introduction de son mémoire sur le poids de l'homme aux différents âges, « j'aurais donné prise à la critique, si j'avais prétendu que, par des calculs ou de froids raisonnements, l'artiste et le littérateur doivent chercher à saisir le type d'une nation, pour ne plus nous présenter que ce même type dans tous leurs ouvrages; telle n'a pu être ma pensée. » Il faut que le type soit approprié aux sujets: ainsi, quelque admirable que soit le type grec, l'artiste, s'il le reproduit dans les sujets modernes, sera froid et sans action sur le spectateur. Il faut qu'il peigne ce qu'il a sous les yeux; c'est ce que les artistes de la renaissance avaient admirablement compris; Raphaël et après lui Rubens ont eu chacun leur type. La nature n'est pas invariable. « Les anciens ont représenté avec un art infini l'homme physique et moral tel qu'il existait alors; et la plupart des modernes, frappés de la perfection de leurs ouvrages, ont cru qu'ils n'avaient rien de mieux à faire que de les imiter servilement; ils n'ont pas compris qu'ils avaient une autre nature à étudier. De là, ce

cri universel : Qui nous délivrera des Grecs et des Romains! De là, cette scission violente entre les classiques et les romantiques; de là enfin, le besoin d'avoir une littérature qui fût véritablement l'*expression de la société*. Cette grande révolution s'est accomplie... » — On se souviendra que, dès l'année 1823, Quetelet avait exprimé les mêmes idées dans son *Essai sur la romance;* la lutte entre les classiques et les romantiques venait à peine de commencer; c'était l'époque où Raoul disait, en croyant plaisanter fort agréablement: « Les *classiques* sont ceux qui ont fait leurs classes, et les *romantiques*, ceux qui ne les ont pas faites. »

Quetelet émet ensuite des doutes sur l'existence du *beau* absolu. Si la race caucasique venait à disparaître, et que les débris d'une autre race, telle que la race mongole, par exemple, retrouvassent les restes des beaux-arts, choisiraient-ils la forme grecque de préférence à la leur, s'ils avaient à représenter leur divinité sous une forme humaine? Les belles figures grecques ne seraient-elles pas pour eux des figures de convention comme sont à nos yeux les figures égyptiennes?... « Du reste, l'artiste et l'homme de lettres peuvent et doivent même rechercher les traits saillants, et faire contraster les physionomies et les caractères les plus divers; mais il faut que le vrai vienne toujours se placer entre les oppositions qu'ils nous présentent, et que ces oppositions mêmes restent dans les limites tracées par la nature. »

VII. — *Quetelet à l'Observatoire et à l'Académie des sciences et belles-lettres. — Son élection comme secrétaire perpétuel de l'Académie. — Son* ESSAI DE PHYSIQUE SOCIALE.

Nous voilà à la veille de l'année 1833. Quetelet est installé à l'Observatoire; il a réuni quelques instruments, et il s'apprête à entreprendre cette longue série d'observations relatives à la météorologie et à la physique du globe, qu'il discutera dans une suite de mémoires séparés et qui fonderont la *Climatologie* et la *Périodologie* de la Belgique. Il n'a aucun adjoint officiel, le budget de l'établissement étant réduit à sa plus basse limite; mais deux jeunes gens ont demandé à suivre les travaux de l'Observatoire : l'un, M. Edmond Gonthier, est devenu plus tard ingénieur civil; l'autre, celui qui écrit ces lignes, ancien élève de Quetelet à l'Athénée de Bruxelles et docteur en sciences de l'Université de Liége, avait vu sa carrière brisée par la révolution; beaucoup de ses camarades étaient entrés dans l'armée avec la perspective d'un avancement rapide; mais ne se sentant aucun goût pour l'état militaire, et désespérant d'obtenir une place dans l'enseignement public auquel il avait été destiné, il avait sollicité vainement un petit emploi, d'abord à la Bibliothèque de la ville de Bruxelles, et ensuite au Corps des ponts et chaussées : ici, on lui avait proposé d'aller recevoir les droits de barrière sur une nouvelle route qu'on venait d'ouvrir; là, on avait donné la préférence au domestique d'un grand seigneur. Quetelet, à qui il aurait dû s'adresser d'abord, le recueillit généreusement. Pour lui faire gagner un peu d'argent, il l'attacha d'abord à la Commission administrative du Musée des arts et de l'industrie, dont il était le secrétaire; ensuite il sollicita

un subside sur les fonds des sciences et des lettres afin de rémunérer jusqu'à un certain point ses travaux à l'Observatoire; puis, trois ans après, il contribua à le faire nommer répétiteur de Verhulst à l'École militaire.

L'année 1833 fut signalée à l'Observatoire par le commencement des observations météorologiques et par les premières observations pour déterminer la latitude et la longitude de l'établissement.

Quetelet ne possédait à cette époque que de médiocres instruments d'astronomie. La petite lunette de l'instrument destiné à mesurer la déclinaison magnétique, lui servait à régler une pendule de Rouma, de Liége, qui marchait d'après le temps moyen et donnait l'heure aux horloges de la ville. Il l'employait aussi à l'observation des passages de la lune et des étoiles du même parallèle, afin d'arriver à la détermination de sa longitude. Un cercle répétiteur de Fortin, de six pouces de rayon, fut employé à tenter une détermination de la latitude, par les passages de la polaire. Enfin le télescope de Rienks, qui avait été donné à l'Observatoire par le roi Guillaume, permit d'observer des occultations d'étoiles et des éclipses des satellites de Jupiter.

Quetelet, dont le rôle dans l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles était devenu prépondérant, avait fait adopter, le 7 janvier 1832, la publication d'un *Bulletin;* le 5 mai, il avait été nommé directeur, et, le 1er mai 1833, il adressait, en cette dernière qualité, au ministre de l'intérieur, un rapport dans lequel il analysait rapidement les travaux de l'Académie depuis le 30 octobre 1830, « époque à laquelle, » disait-il, « l'Académie reprit ses séances qui avaient été suspendues, non par l'effet de la révolution, mais par suite des vacances qui avaient commencé au mois de

juin. » Pour qui savait comprendre, cela voulait dire que l'Académie n'était nullement disposée à bouleverser son organisation, et à chasser de son sein les académiciens hollandais, comme on avait chassé les professeurs hollandais des Universités. Du reste, le cas n'était pas le même : la destitution des professeurs hollandais avait été une mesure impérieusement exigée par l'opinion publique; celle-ci avait respecté l'Académie, peut-être à cause de l'obscurité dans laquelle elle se complaisait, ne recherchant nullement la popularité et la dédaignant peut-être trop. Mais si la foule restait indifférente à ses faits et gestes, il n'en était pas ainsi de certains hommes, comme il s'en rencontre à toutes les époques, mais surtout au lendemain des révolutions, d'autant plus ambitieux qu'ils sont plus médiocres, qui auraient voulu se parer du titre d'académicien et dont la résistance opposée à leur désir ne faisait qu'augmenter les intrigues. D'un autre côté, le gouvernement issu de la révolution était, selon la règle, tourmenté d'une fièvre de changements. L'Académie sut échapper à ce double danger; si, d'une part, elle combattit avec énergie toute modification radicale dans ses statuts, elle se montra disposée à les améliorer; d'autre part, la sage lenteur qu'elle mit à se compléter et l'institution de membres correspondants, tout en écartant les médiocrités vaniteuses, lui permirent de s'adjoindre peu à peu des hommes éminents dont les titres n'étaient contestés par personne, et des jeunes gens qui avaient marqué par de brillants succès leurs premiers pas dans la carrière des sciences ou des lettres.

Quetelet, dans son rapport du 1er mai 1833, faisait ressortir l'empressement qu'avaient témoigné un grand nombre de savants étrangers à correspondre avec l'Académie de Bruxelles; il pouvait le faire avec orgueil, car c'était à lui,

à ses relations personnelles que cet empressement était dû. Ne l'oublions pas, Quetelet a été, pendant de longues années, le seul savant qui représentât la Belgique à l'étranger; consultons les hommes distingués, venus chez nous pour étudier notre pays ou pour s'y établir, ils nous diront que leurs lettres de recommandation, qu'elles fussent datées de Paris, de Londres ou de Berlin, de Rome ou de Saint-Pétersbourg, étaient toutes adressées à Quetelet.

Dans l'énumération qu'il faisait des mémoires, dissertations et autres ouvrages présentés par chaque membre de l'Académie, conformément à l'article 15 du règlement du 3 juillet 1816, Quetelet citait ses recherches sur l'aiguille magnétique, à Bruxelles et en différents points de l'Europe, et il ajoutait: « J'ai eu l'honneur de présenter encore à l'Académie le résultat du peu d'observations astronomiques que m'a permis de faire jusqu'à présent l'état de notre Observatoire. J'ai communiqué de plus à l'Académie quatre mémoires qui font partie d'un vaste travail dont je réunis depuis longtemps les matériaux. Ce travail a pour objet l'étude du développement successif des différentes facultés physiques, morales et intellectuelles de l'homme, et l'analyse de leurs actions et réactions réciproques. » Les mémoires dont il est ici question étaient les Recherches sur la croissance de l'homme, sur son penchant au crime et sur son poids, et un quatrième mémoire intitulé: *Recherches sur l'influence combinée des saisons et des âges sur la mortalité.* Nous n'avons pas retrouvé la date de la séance dans laquelle ce dernier mémoire fut présenté; Quetelet le retira et en fit lecture à l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France, qui en a donné une analyse et des extraits dans le tome 1er de ses Mémoires. Plus tard il y fit des additions et le

représenta, le 10 février 1838, à l'Académie de Bruxelles : il a paru dans le tome XI des *Nouveaux Mémoires*.— En énumérant ses travaux, Quetelet aurait pu citer encore un article *Sur la possibilité de mesurer l'influence des causes qui modifient les éléments sociaux*, publié par la *Revue encyclopédique*, en mars 1833, et dont M. Villermé parla avec éloge, lorsque, dans la séance du 28 mai suivant, il rendit compte à l'Académie des sciences morales et politiques des *Recherches sur le poids de l'homme aux différents âges*. Le numéro de février 1832, de la *Revue encyclopédique*, avait donné un autre article de Quetelet, intitulé : *De l'influence des saisons sur les facultés de l'homme* [58].

Remarquons ici que dès qu'une idée arrivait à Quetelet, dès qu'il avait obtenu un résultat, il s'empressait de les faire connaître, souvent même avant que l'idée ne fût parvenue à un degré suffisant de maturité, et avant que le résultat ne fût parfaitement sûr. De là de nombreuses répétitions dans les écrits qui succédaient aux premiers pour les améliorer, pour les développer. Cette manière de travailler a ses avantages et ses inconvénients : elle pousse aux travaux parallèles et prouve à la fois chez l'auteur un vif désir de répandre la lumière au fur et à mesure qu'elle se fait dans son esprit, et la crainte de se voir devancé; mais elle occasionne une perte de temps, et la coordination des recherches devient peut-être difficile. Ne vaudrait-il pas mieux attendre que les matériaux soient d'abord réunis, puis complétement élaborés; que l'objet et le cadre de l'ouvrage auquel ils doivent servir aient été longuement médités avant de mettre la main à l'œuvre. Alors on serait certain d'obtenir cette unité de composition et de style que donnent avec peine des pièces rapportées. L'effet d'un ouvrage doit, d'un autre côté, être beaucoup

plus vif lorsque le public n'a pas été mis déjà dans la confidence de quelques-unes de ses parties.

Quetelet avait été chargé, par le gouvernement, d'assister à la réunion de l'Association Britannique pour l'avancement des sciences, qui devait se tenir à Cambridge, à partir du 25 juin 1833 [59]. Il passa par Paris, et donna lecture à l'Académie des sciences morales et politiques, de son mémoire sur la mortalité. A Cambridge, il provoqua la création d'une section de statistique dont firent partie Malthus, Babbage et d'autres savants. A Londres, il fut appelé devant une Commission d'enquête instituée par le Parlement, pour fournir des indications sur la tenue des registres de l'état civil en Belgique et sur le recensement du 1er janvier 1830.

Les principaux faits qui marquèrent l'année 1834 sont: la publication du premier *Annuaire* de l'Observatoire; celle de la première partie du tome I des *Annales* de cet établissement; les premières observations des températures de la terre, et l'élection de Quetelet comme secrétaire perpétuel de l'Académie.

L'*Annuaire* était composé sur le modèle de celui du Bureau des longitudes; il reçut successivement diverses améliorations, et, en 1854, la publication de l'*Almanach séculaire* de l'Observatoire permit d'écarter de l'*Annuaire* les documents qui sont constants ou qui ne subissent que des variations à longues périodes.

La première partie des *Annales* renfermait un *Aperçu historique* des observations météorologiques faites antérieurement en Belgique, les observations météorologiques faites en 1833 à l'Observatoire, et un chapitre consacré aux observations magnétiques. Pour épargner les frais de composition, Quetelet avait présenté l'Aperçu historique à l'Académie, de

sorte que ce travail fut inséré également dans les *Nouveaux Mémoires* (t. VIII).

Les observations des températures de la terre étaient encore fort rares à cette époque, et l'on ne s'était guère occupé de déterminer les couches où vont s'éteindre les variations *diurnes* et *annuelles* du thermomètre. C'est à propos de cette dernière couche que M. Falck écrivait plaisamment à Quetelet : « Merci pour votre mémoire sur la température de la terre. Je juge d'après le tracé des courbes, que, pour avoir moins à souffrir des variations qu'on dit si nuisibles aux goutteux, je ferai bien de m'établir à une profondeur de sept mètres, quatre-vingts centimètres. C'est une précaution que je compte bien recommander dans mon testament à ceux qui auront à diriger mon établissement définitif. Pauvres fossoyeurs ! »

M. Dewez étant mort le 26 octobre 1834, l'Académie procéda à son remplacement le 22 novembre. Vingt membres prirent part au vote, et Quetelet fut nommé secrétaire perpétuel par dix-neuf voix [60]. Un seul compétiteur s'était présenté, mais, après quelques démarches, il avait renoncé à sa candidature, et il vota de bonne grâce pour Quetelet ; quelques années après il fut nommé secrétaire de l'Académie de médecine, et il remplit ce poste avec une grande distinction.

Quetelet était le sixième secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et belles-lettres, et le troisième qui fût redevable de sa nomination aux suffrages de ses confrères.

L'ancienne Académie avait eu pour secrétaires MM. Gérard, Des Roches et Mann; la nouvelle, MM. Van Hulthem et Dewez. Gérard, Des Roches et Van Hulthem avaient été désignés par le gouvernement. Le premier, homme d'un caractère difficile,

s'était vu retirer ses fonctions à l'Académie au profit de Des Roches, beaucoup plus souple et fort supérieur, il faut le dire, en activité et en mérite. Parti de très bas, Des Roches avait fini par arriver à une brillante position quand il mourut, jeune encore : si des besoins incessants d'argent ne lui avaient fait entreprendre trop de choses à la fois, il aurait pu laisser une grande trace dans l'histoire des lettres. Son successeur au secrétariat de l'Académie, l'abbé Mann, était une de ces rares intelligences qui embrassent l'ensemble des connaissances humaines ; il avait toutes les qualités voulues pour bien remplir le poste auquel l'avait appelé le vote unanime de ses confrères. Cultivant les sciences et les lettres, possédant les langues anciennes et modernes, doué d'un grand esprit d'ordre et de méthode, au-dessus d'une mesquine envie et dans une position d'indépendance complète, bienveillant et désintéressé, connu à l'étranger et en relation avec les principales sociétés savantes, il aurait certainement donné du lustre à l'Académie, sans les troubles politiques qui vinrent enrayer son zèle.

J'ai déjà parlé de Van Hulthem, de ses querelles avec le commandeur de Nieuport et de son remplacement par Dewez. Ce dernier, esprit exact mais étroit, s'acquitta de ses fonctions avec la ponctualité d'un chef de bureau; là s'arrêtèrent les services qu'il rendit à la Compagnie. Inconnu hors du pays, en butte, à l'intérieur, aux critiques des jeunes gens moins amoureux de la sèche érudition que de l'élégance du style, il n'exerça aucune influence.

C'est à Quetelet que l'Académie a dû, pour la plus grande partie, le développement de ses travaux et la considération dont elle jouit à l'étranger. D'un autre côté, il sut toujours défendre ses prérogatives et sa dignité; il l'eût voulue même

plus indépendante que ne le permettent nos règlements d'administration générale. A ses yeux, le subside annuel accordé à l'Académie aurait dû être une dotation, et il n'admettait pas d'autre contrôle que celui de la Compagnie sur l'emploi des fonds qui lui étaient alloués.

Quetelet, comme on l'a vu, avait inauguré l'année 1834 par la publication de l'*Annuaire* de l'Observatoire : il fit paraître, dès les premiers jours de l'année 1835, un *Annuaire* de l'Académie, destiné à contenir les statuts et les règlements, la liste des membres, etc., et les biographies des académiciens décédés.

Il s'occupait à la même époque d'un travail qui lui avait été demandé par l'Association Britannique pour l'avancement des sciences, et qui fut inséré dans le recueil des actes de la session tenue à Dublin au mois d'août 1835 [61].

Ce travail est intitulé : *Aperçu de l'état actuel des sciences mathématiques chez les Belges.* L'auteur commence par jeter un coup-d'œil sur l'histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique : il les montre brillant d'un vif éclat sous les ducs de Bourgogne; continuant à fleurir au seizième siècle, jusqu'au moment où les fatales mesures du gouvernement de Philippe II forcèrent des hommes éminents à quitter leur patrie; puis se ranimant sous les archiducs Albert et Isabelle, pour s'éteindre après la conclusion du traité de Munster. Marie-Thérèse chercha à tirer nos provinces de leur état de léthargie; l'Académie fondée par l'illustre impératrice ne se montra pas indigne de sa mission, et l'on remarquait une amélioration sensible, quand arriva la grande catastrophe qui termina le dix-huitième siècle... En 1814, la Belgique profita de l'état plus avancé de la Hollande, où s'était conservé l'amour des sciences et des lettres : elle eut des universités,

des jardins botaniques, des bibliothèques; l'Académie fut réorganisée et l'on vit s'élever un Observatoire conçu sur une grande échelle; mais toutes ces institutions faillirent s'abîmer après la révolution de 1830...

L'auteur énumère ensuite les principaux travaux qui ont été produits dans les derniers temps : les mathématiques, la mécanique, la physique, la météorologie, l'astronomie l'occupent successivement. « Je ne crois pas devoir parler ici des ouvrages élémentaires, » dit-il à propos des mathématiques; « si la Belgique a produit peu du côté des ouvrages originaux, je ne pense pas qu'il y ait de pays qui puisse lui disputer la palme pour le nombre des traités d'arithmétique, d'algèbre, de géométrie et de mécanique industrielle... »

« Dans ce qui concerne les sciences exactes, » dit-il en terminant, « l'opinion publique ne sert pas même de stimulant, elle est trop peu éclairée dans ces matières, en sorte que l'état des sciences est, chez nous, comme un vrai tableau chinois (qu'on me passe cette comparaison), où tout est sur un même plan, l'homme instruit et l'ignorant, le savant modeste et le charlatan. Je m'estimerais heureux si cet essai, lu par mes compatriotes, pouvait contribuer à débrouiller un peu ce chaos, et à faire rendre justice au vrai mérite. »

Au mois de juillet 1835, M. Gambey vint à Bruxelles, et procéda au placement de la lunette méridienne et du cercle mural. L'équatorial ne put être monté qu'au mois de juin de l'année suivante.

Le premier soin de Quetelet fut de déterminer la position de l'Observatoire : les observations qu'il avait faites dans ce but, deux ans auparavant, n'étaient que des essais fort imparfaits dont il n'a pas donné les résultats.

J'ai résumé ailleurs [62] ses travaux relatifs à l'astronomie

et aux phénomènes qu'on a l'habitude d'y rapporter; je n'y reviendrai donc ici que pour compléter ce que j'en ai dit. Le 12 mars 1835, Quetelet écrivait simultanément au bourgmestre de Bruxelles et au ministre de l'intérieur : « J'ai appris avec beaucoup de plaisir qu'on se propose de reprendre lundi prochain les travaux de la grande salle d'observation, et que je pourrai me servir bientôt de la lunette méridienne emballée depuis près de huit mois. Mais rien ne semble préparé pour la tourelle destinée à l'équatorial, et ce serait une honte pour l'Observatoire s'il devait rester étranger à l'observation de la comète de Halley dont le retour est attendu avec impatience par toute l'Europe. » Malgré ces vives instances, malgré la bonne volonté du ministre, rien ne fut fait, et Quetelet dut se borner à suivre la marche de la comète au moyen de son télescope.

L'année 1835 fut encore marquée : 1° par les observations des marées entreprises sur les côtes de la Belgique, à la demande de M. Whewell et à l'intervention de Quetelet et de l'Académie; 2° par le commencement des observations météorologiques horaires aux époques des solstices et des équinoxes, dont sir John Herschel avait été le promoteur.

Lorsque Quetelet se trouva seul devant les grands instruments d'astronomie, dont il avait si longtemps et si énergiquement sollicité la mise en place, il fut, paraît-il, un moment découragé; il n'avait qu'un seul aide, inhabile à observer à cause de l'état de sa santé et de ses yeux, et il venait de recevoir de M Gambart, de Marseille, élève et fils adoptif comme lui de M. Bouvard, la lettre suivante qui n'était pas faite pour le ranimer [63]: « L'Observatoire que vous avez créé est de nature, ce me semble, et par sa construction et par ses instruments, à être en première ligne. Ce n'est pas la quan-

tité des instruments qui fait le mérite d'un Observatoire, c'est leur qualité, c'est leur puissance; mais ce qui vous manque essentiellement aujourd'hui, c'est un aide, je pourrais même dire des aides; faute d'en avoir, j'ose vous le prédire, toutes les recherches demeureront stériles ou à peu près stériles pour les sciences. Serait-il possible que ceci vous étonnât? J'ai souvent réfléchi sur ces choses, et j'ai toujours été plus convaincu qu'il est impossible, mais absolument impossible, à un homme seul, quelque talent, quelque force physique qu'il ait, de remuer et de mettre en œuvre ces grosses pierres qui composent les bases de l'édifice de notre science... J'ai, tel que vous me voyez, été découragé devant mon petit cercle méridien de cinq pieds. Tout ceci n'est point une théorie, c'est un fait que vous subirez vous-même dans toute sa plénitude, quand vous aurez pu commencer à vous mettre à l'œuvre. Au surplus, voyez tous les autres Observatoires, où en trouverez-vous un qui n'ait qu'un astronome?... » Gambart terminait sa lettre en se proposant comme astronome adjoint. Entré à l'Académie de Bruxelles, à la fin de 1826, il avait été l'un de ses correspondants les plus assidus: son acquisition pour l'Observatoire eût été précieuse, s'il n'avait été miné par une phthisie pulmonaire et en proie à une inquiétude qui ne lui permettait pas de rester longtemps dans un même lieu ou de se livrer à un travail suivi. « Je dus me priver d'un aussi utile auxiliaire, » dit Quetelet, « les ressources manquant à l'établissement pour indemniser cet habile observateur, mais je fus autorisé à lui faire, pour des fonctions différentes de celles qu'il demandait, des propositions qui, pécuniairement, auraient été plus avantageuses : il mit sa science de prédilection avant ses intérêts et répondit avec une modestie qui honore son caractère. »

Il s'agit probablement ici d'une chaire dans une des deux Universités de l'État qu'on s'occupait alors d'organiser. Le ministre de l'intérieur, M. de Theux, ne négligeait rien pour faire entrer dans les facultés des sciences des hommes d'un mérite éminent, et Quetelet fut encore chargé de faire des propositions à M. Sturm, dont les recherches sur les caustiques étaient du même temps que les siennes, et qui depuis avait attaché son nom à un théorème devenu célèbre. Sturm refusa, mais pour d'autres raisons que Gambart; comme ce dernier, il mourut à un âge peu avancé.

Puisque nous parlons des Universités, disons que pendant longtemps Quetelet fut appelé par les suffrages de la Chambre des représentants à faire partie du jury central des sciences. Il apporta dans ces fonctions délicates une grande bienveillance et une sagacité qui lui permettait de discerner l'élève intelligent et sérieux d'avec celui dont la mémoire entée sur la présomption constituait tout le mérite. Il a raconté lui-même [64] comment un homme, devenu plus tard son confrère à l'Académie et l'un de nos savants les plus distingués, se serait vu, sans son intervention, refuser le grade de docteur.

Dans le courant de 1835 parut à Paris l'ouvrage capital de Quetelet, sous le titre : *Sur l'homme et le développement de ses facultés, ou Essai de physique sociale.* C'était le résumé de tous ses travaux antérieurs sur la statistique et « l'esquisse, » disait-il, « d'un vaste tableau dont le cadre ne pouvait être rempli que par des soins infinis et par d'immenses recherches. »

L'ouvrage est divisé en quatre livres. Les deux premiers sont consacrés au développement des qualités physiques de l'homme; le troisième, au développement de ses qualités

morales et intellectuelles; le livre IV traite des propriétés de l'homme moyen, du système social et des progrès ultérieurs de cette science.

L'auteur s'occupe d'abord : I. de la détermination de l'homme moyen en général; II. de la détermination de l'homme moyen sous le rapport des qualités physiques.

Il examine ensuite tout ce qui tient à la vie de l'homme, à sa reproduction, à sa mortalité, au développement de sa taille, de son poids, de sa force, aux inspirations et pulsations, à la vitesse, à l'agilité, etc.

« L'appréciation des qualités physiques de l'homme moyen, » fait-il observer, « ne présente aucune difficulté réelle, soit qu'on puisse les mesurer directement, soit qu'elles ne deviennent sensibles que par leurs effets. Il n'en est pas de même de ses qualités morales et intellectuelles. Je ne sache même pas que personne ait songé à les mesurer avant l'essai que j'en ai fait sur le développement du penchant au crime aux différents âges.

» Certaines qualités morales sont à peu près dans le même cas que les qualités physiques; et l'on peut les apprécier, en admettant qu'elles sont proportionnelles aux effets qu'elles produisent...

» L'homme apporte en naissant les germes de toutes les qualités qui se développent successivement et dans des proportions plus ou moins grandes : la prudence prédomine chez l'un, l'imagination chez l'autre, l'avarice chez un troisième; nous trouvons ailleurs un excès de taille en raison de l'âge, ou une imagination précoce, ou une vieillesse active et vigoureuse. Le fait seul, que nous remarquons ces écarts lorsqu'ils existent, prouve déjà que nous avons le sentiment d'une loi générale de développement, et que même nous en

faisons usage dans nos jugements. Je crois que non-seulement il n'est pas absurde, mais même qu'il est *possible* de déterminer l'homme moyen d'une nation ou de l'espèce humaine... »

L'auteur considère successivement l'homme moyen : 1° *sous le rapport des lettres et des beaux-arts ;* 2° *sous le rapport des sciences naturelles et médicales* (« La considération de l'homme moyen » dit Quetelet, « est tellement importante dans les sciences médicales, qu'il est presque impossible de juger de l'état d'un individu sans le rapporter à celui d'un autre être fictif qu'on regarde comme étant à l'état normal et qui n'est au fond que celui que nous considérons »); 3° *sous le rapport de la philosophie et de la morale*; 4° *sous le rapport politique.*

On sera peut-être curieux de voir comment il envisage les systèmes politiques. Il rejette le système qui consiste, lorsque deux idées sont dominantes dans un pays, à prendre une espèce de moyenne entre ces idées : « il sera toujours impossible, » dit-il, « de concilier les esprits en plaçant, entre leurs opinions, une opinion qu'ils repoussent également. » Le système qu'il a en vue est basé sur les éléments qui sont communs à tous, et là où il y a divergence, sur les idées qui appartiennent au plus grand nombre. « Les gouvernements, comme les choses, » fait-il remarquer, « ont aussi leur état d'équilibre; et cet état d'équilibre peut être stable ou instable. L'équilibre stable a lieu, quand, à la suite des actions et des réactions de toute espèce, un gouvernement rentre constamment dans son état normal; si, au contraire, sous l'action des moindres causes, un gouvernement tend à s'écarter de plus en plus de son état normal; et si, chaque année, on le voit, sans motifs suffisants, changer sa forme

et ses institutions, sa chute est prochaine... Les révolutions ne sont que des réactions exercées par le peuple ou une partie du peuple, pour des abus vrais ou supposés. Elles ne peuvent avoir aucun caractère de gravité, si la provocation apparente n'en a présenté. La liberté de la presse a rendu un service éminent, c'est d'avoir singulièrement contribué à faciliter la réaction, et par suite à rendre les grandes révolutions presque impossibles; elle présente cet avantage immense qu'elle ne permet pas aux forces de s'accumuler d'une manière effrayante, et que la réaction se manifeste presque aussitôt après l'action, quelquefois même avant que l'action ait eu le temps de se propager. » Quetelet, on le voit, n'était nullement de l'avis du commandeur de Nieuport, qui ne voulait entendre parler de la liberté de la presse qu'à une condition, c'est qu'elle s'exerçât en latin.

L'*Essai de physique sociale* acheva de placer son auteur très haut dans l'opinion du monde savant. L'ouvrage fut traduit en anglais et en allemand, et il eut l'honneur d'une contrefaçon à Bruxelles.

VIII. — *Les mesures prises pour arriver à une détermination plus exacte du temps.*[1] — *Le second voyage de Quetelet en Italie.* — *L'extension donnée aux travaux de l'Observatoire.* — *L'observation des phénomènes périodiques.* — *La création de la Commission centrale de statistique.*

Au temps où l'Observatoire fut érigé, les horlogers faisaient usage de cadrans solaires pour régler les horloges de nos grandes villes; ces cadrans, généralement défectueux,

étaient sujets à se déranger, et comme de plus chaque église avait son horloger, il en résultait que l'heure des différents quartiers d'une même ville différait quelquefois de vingt à vingt-cinq minutes. Lorsque l'établissement des chemins de fer eut amené la nécessité de donner l'heure avec une certaine exactitude, on songea à améliorer les moyens de l'obtenir. Un arrêté royal du 22 février 1836 prescrivit l'établissement : 1° d'une petite *lunette méridienne* dans chacune des villes d'Anvers, d'Ostende, de Bruges, de Gand et de Liége; 2° de *méridiennes* à placer dans les murs des cathédrales, hôtels de villes ou autres édifices favorables à leur tracé, des autres villes de quelque importance. Par une dépêche du 29 février, le ministre de l'intérieur chargea Quetelet de l'exécution de cet arrêté, et lui désigna particulièrement *quarante et une* villes où devaient être tracées les méridiennes.

Les lunettes méridiennes furent commandées à MM. Troughton et Simms, de Londres, et, en attendant qu'elles fussent prêtes, Quetelet entreprit, au mois de juin, le tracé de la méridienne dans l'église Ste-Gudule, à Bruxelles. L'année 1837 fut à peu près uniquement consacrée à l'établissement des quatre petits Observatoires de Gand, Bruges, Ostende et Anvers : le premier, au-dessus de l'Université; le second, sur le bâtiment de l'Athénée; le troisième, dans les fortifications de la ville, et le quatrième à proximité du grand bassin. A Liége, la lunette méridienne n'était pas encore placée au mois de janvier 1839; mais un petit Observatoire devant servir pour les leçons d'astronomie de l'Université, était en construction. Le tracé des méridiennes fut repris au commencement de 1838. A Gand, la méridienne fut établie dans le vestibule de l'Université; à Anvers, dans la cathédrale;

à Termonde, dans l'église de Notre-Dame. Pour Bruges, Ostende, Malines, Quetelet s'arrêta à l'idée que les anciens avaient eue de construire les lignes méridiennes en dehors des édifices, de manière qu'elles fussent toujours sous les yeux du public.

On paraît en être demeuré là ou à peu près dans l'exécution de l'arrêté royal du 22 février 1836 : l'insouciance des villes et les nombreuses occupations de Quetelet empêchèrent qu'on allât plus avant.

Aujourd'hui que la Belgique entière reçoit l'heure de l'Observatoire par le télégraphe, on ne fait plus guère usage de cadrans solaires ou de méridiennes; les horlogers et les particuliers règlent leurs montres d'après les cadrans électriques placés aux coins des rues ou d'après les horloges des stations du chemin de fer. A l'époque dont nous parlons, on était bien loin de penser « qu'une pendule pourrait donner l'heure à toute une maison, à toute une ville, même à tout un pays, et que les pendules auxiliaires qui marqueraient les heures, les minutes, les secondes aux mêmes instants que la pendule régulatrice, ne se composeraient que d'un simple cadran. » Et cependant on était à la veille de voir s'accomplir ce miracle. Quetelet l'annonça à l'Académie dans la séance du 17 octobre 1840; le thaumaturge était sir Charles Wheatstone qui venait de faire fonctionner à l'Observatoire de Bruxelles des télégraphes électriques de son invention. Je me souviens que M. Falck, devenu ambassadeur du roi des Pays-Bas près le gouvernement belge, assistait à ces expériences et y prenait un très vif intérêt. Déjà M. Wheatstone s'était rendu à Bruxelles au commencement de l'année 1838, avec l'intention d'établir des télégraphes électriques dans notre pays, et Quetelet s'était empressé de donner à l'Académie

un aperçu des procédés alors tout nouveaux de l'illustre physicien anglais. Mais il devait s'écouler encore treize à quatorze ans avant que le télégraphe électrique trouvât place en Belgique. « Si notre pays, » disait Quetelet dans la séance publique de l'Académie du 16 décembre 1851, « a tardé longtemps à mettre en pratique cette brillante découverte, son Académie a été du moins l'une des premières à la proclamer. »

Une autre invention merveilleuse avait vu le jour entre les deux communications faites à l'Académie relativement au télégraphe de Wheatstone. Quetelet, qui se rendait en Italie, se chargea de commander à Paris un daguerréotype pour le Musée des arts et de l'industrie.

Il quitta Bruxelles, en compagnie de sa femme, dans les premiers jours du mois d'août 1839. Son voyage avait un triple but. Il devait d'abord constater la conformité des étalons prototypes des poids et mesures belges avec ceux de France: les deux autres commissaires étaient MM. Dumortier et Teichmann, et MM. Arago, Bouvard et Gambey avaient bien voulu se joindre à eux. En second lieu, il devait assister au Congrès des savants italiens qui, cette année-là, se tenait à Pise; et, enfin, il se proposait de revenir sur les déterminations de l'intensité magnétique dont les résultats, obtenus en 1830, avaient laissé des doutes dans son esprit. Ainsi que nous l'avons fait remarquer et comme il le reconnaissait lui-même, il manquait à ces observations un élément nécessaire, c'est-à-dire l'inclinaison de l'aiguille. Son absence fut d'environ trois mois. Dans la séance du 7 décembre, l'Académie recevait une expédition du procès-verbal des opérations de la Commission envoyée à Paris au mois d'août, et Quetelet lui présentait le résultat des observations magnétiques qu'il avait faites en Italie et dans le Tyrol.

Avant de se mettre en route, Quetelet avait communiqué à l'Académie un nouveau catalogue des apparitions les plus remarquables d'étoiles filantes. C'était le second catalogue de ce genre qu'il avait formé : le premier datait du mois d'octobre 1837. On se souviendra qu'il avait tourné de bonne heure son attention vers les étoiles filantes, et que des observations simultanées avaient été faites par ses soins en 1826, à Bruxelles, à Liége et à Gand; il avait ensuite abandonné ce sujet pour le reprendre dix ans plus tard. Le 3 décembre 1836, il avait signalé pour la première fois la nuit du 10 au 11 août comme digne de prendre place à côté de celle du 12 au 13 novembre, déjà célèbre par l'observation de Humboldt en 1799 et par l'averse de l'année 1832. Il continua à donner une vive impulsion à l'observation de ce phénomène, mais il ne semble pas avoir eu des idées bien arrêtées sur son origine : après avoir considéré longtemps les étoiles filantes comme un phénomène météorologique, il fut conduit à leur donner une origine cosmique, puis il parut revenir à l'hypothèse qu'elles prenaient naissance dans les régions élevées de l'atmosphère.

L'année 1839 fut marquée à l'Observatoire par le commencement des observations sur la floraison des plantes. Au mois de janvier 1840 eurent lieu les premières observations magnétiques qui devaient se faire simultanément chaque mois en divers points, durant vingt-quatre heures et de cinq en cinq minutes : ces dernières observations avaient été sollicitées par la Société royale de Londres et venaient se joindre aux observations météorologiques horaires des solstices et des équinoxes, instituées en 1835, à la demande de sir John Herschel.

Au mois de mai 1841, le système d'observations météo-

rologiques de l'Observatoire prit une extension considérable. Pour satisfaire à une nouvelle requête de la Société royale de Londres, les observations, à partir de cette époque, se firent régulièrement jour et nuit, de deux en deux heures.

Il fallait le dévouement des aides de Quetelet et le pouvoir moral qu'il exerçait sur eux pour leur faire accepter ce surcroît de besogne. Mal payés, obligés, pour vivre, de remplir d'autres fonctions accessoires, ne pouvant aspirer à aucun avancement dans un pays où, même de nos jours, les travaux de l'Observatoire jouissent d'une si mince considération, ils auraient déserté si l'honneur du drapeau ne les avait retenus et s'ils n'avaient été, jusqu'à un certain point, fiers d'un chef dont la réputation à l'étranger rejaillissait plus ou moins sur eux.

L'Observatoire de Bruxelles, comme nous croyons l'avoir démontré, n'avait pas été assez discuté au point de vue matériel. Sous le rapport de l'organisation, le gouvernement des Pays-Bas s'était borné à nommer un astronome : il est probable que, sans la révolution de 1830, un personnel suffisant eût été attaché à l'institution, car, ainsi que le disait Gambart, un astronome, quel que soit son mérite, ne peut pas se passer d'aides ; il est probable aussi que, selon les traditions hollandaises, ce personnel eût été bien rétribué. Après la révolution, il fallut biaiser pour sauver l'établissement. La crainte d'effaroucher les Chambres rendit Quetelet prudent, trop prudent, peut-être ; il chercha à faire une position à ses adjoints en leur permettant le cumul de petits emplois dont il leur facilitait l'accès, mais leur besogne doublait ou triplait ainsi, et malgré le cumul, ils étaient encore misérablement payés. Du reste cette crainte d'effaroucher les corps de qui l'on attendait de l'argent, avait été l'une des

principales causes du retard apporté aux constructions de l'Observatoire.

L'année 1841 occupe une place importante dans la vie de Quetelet. Nous venons de parler de l'extension donnée aux observations météorologiques et magnétiques. Les observations sur les plantes comprirent de leur côté, outre la floraison, la feuillaison et l'effeuillaison; et Quetelet provoqua un vaste système d'observation des phénomènes périodiques *naturels:* « Ces phénomènes, » disait-il, « sont en général indépendants des phénomènes *sociaux*, mais il n'en est pas de même de ceux-ci à l'égard des premiers. » On se rappellera les études qu'il avait faites pour rechercher l'influence des saisons, non-seulement sur tout ce qui se rapporte au physique de l'homme, mais encore sur ses qualités morales et intellectuelles.

Les phénomènes sociaux étant plutôt du domaine de la statistique, Quetelet, dans l'appel qu'il fit aux observateurs, se borna aux phénomènes périodiques naturels. Il obtint immédiatement un grand nombre de collaborateurs. Au commencement de 1842, il rédigea, à leur demande, des *instructions* sur les objets à observer, et sur la marche à suivre dans les observations pour les rendre comparables [65].

Les instructions embrassaient la MÉTÉOROLOGIE et la PHYSIQUE DU GLOBE; le RÈGNE VÉGÉTAL (*observations pour la période annuelle; observations pour la période diurne; tableau des plantes pour la période annuelle*); le RÈGNE ANIMAL (*mammifères, reptiles, mollusques, poissons, oiseaux*). Elles étaient rédigées avec une grande clarté et une extrême précision. Les observations se faisaient sous le patronage de l'Académie et devaient trouver place dans ses *Mémoires*. « Il semblerait, » disait Quetelet, dès la fin de

1839, « que dans l'état actuel des sciences d'observation, et particulièrement de celles qui s'occupent de l'étude de notre globe, les individus ont exploré tout ce qui se trouve dans le cercle étroit où ils peuvent agir; et que désormais les grands problèmes physiques et météorologiques ne peuvent se résoudre que par l'association d'un grand nombre d'hommes; de sorte que les corps savants qui paraîtraient avoir fait leur temps, comme quelques esprits superficiels se plaisent à le répéter, deviendraient plus utiles que jamais, et formeraient le lien intellectuel qui unit naturellement les nations entre elles. »

Pour l'observation des phénomènes périodiques relatifs à l'homme, Quetelet comptait sur la Commission centrale de statistique.

Il est temps de parler de cette institution, dont la Belgique fut redevable à M. Liedts, l'ancien élève de Quetelet à Audenaerde.

L'idée n'en était pas nouvelle; comme tant d'autres elle était due au gouvernement des Pays-Bas. Nous avons vu, en effet, qu'un arrêté royal du 3 juillet 1826 avait organisé un Bureau central de statistique près le ministère de l'intérieur; nous avons vu également quelles causes avaient empêché ce Bureau de produire de bons résultats. Éclairé par cette expérience, M. Liedts décida que chaque département serait représenté dans la Commission centrale par un ou plusieurs délégués ayant fait une étude spéciale et approfondie des branches de statistique ressortissant à ce département, et que la réunion de ces délégués serait présidée « par un homme de science, versé dans l'économie sociale et habitué à résumer les travaux de statistique. »

On se souviendra que la Commission de 1826 était com-

posée du ministre de l'intérieur, président, et de trois administrateurs généraux : c'était déjà un progrès que de substituer à ces administrateurs des hommes spéciaux représentant les différentes branches de la statistique; c'était un progrès plus grand encore que de substituer au ministre absorbé par les travaux de l'administration et les soucis de la politique, un homme de science, surtout quand on avait sous la main un savant tel que Quetelet, d'une capacité hors ligne et d'une réputation européenne. Mais ce n'est pas tout : il importe beaucoup au succès des commissions d'avoir un secrétaire zélé, actif, qui prenne ses fonctions au sérieux et les aime pour elles-mêmes La commission de 1841 eut le bonheur de trouver cet homme : M. X. Heuschling lui apporta, avec des connaissances réelles, un dévouement absolu.

La Commission centrale de statistique avait été instituée par un arrêté royal du 16 mars 1841 : un arrêté subséquent du 6 août 1843 établit des Commissions provinciales, dont les membres devaient être nommés par le ministre de l'intérieur, sur la proposition de la Commission centrale, ce qui permettait de maintenir l'unité dans les travaux et les recherches.

Il ne peut entrer dans notre plan de retracer l'histoire de la Commission centrale, nous devons nous borner à quelques indications sommaires. Installée le 12 juin 1841, elle commença par arrêter le cadre de ses travaux et s'occupa ensuite du soin de le remplir; puis elle rendit compte au ministre, le 19 octobre 1842, de ce qu'elle avait fait et de ce qu'elle se proposait de faire. Elle rappelait ce qui avait été dit à Cambridge, en 1833, sur l'importance dont pouvait être la Belgique pour faire avancer les études de la statistique: Malthus assimilait notre pays, sous ce rapport, à la Suède et à la Suisse, et, aux yeux d'autres hommes non moins com-

pétents, il offrait mieux que ces contrées les caractères qui donnent à la statistique un but d'utilité générale. La Commission insistait ensuite sur la nécessité de procéder à un recensement de la population. Le dernier recensement remontait au 1er janvier 1830; il aurait dû être renouvelé en 1840, aux termes de l'arrêté royal du 29 septembre 1828; mais les préoccupations politiques du temps avaient empêché qu'on n'y pensât. La Commission avait fait pendant l'année 1842 un premier essai de recensement dans la capitale : elle abandonna à Quetelet le soin d'en publier les résultats, et celui-ci s'occupa en même temps d'un travail *sur les anciens recensements de la population belge*. Le nouveau recensement fut retardé jusqu'au 15 octobre 1846; deux autres l'ont suivi, le 31 décembre 1856 et le 31 décembre 1866.

IX. — *Les lettres sur la théorie des probabilités. — Le mémoire sur la statistique morale. — L'ouvrage sur le système social. — La réorganisation de l'Académie et l'établissement d'une classe des beaux-arts.*

Plus nous avançons, et plus il nous devient difficile de suivre Quetelet au milieu de ses travaux si nombreux et si variés. Nous aurons recours à un moyen que nous avons employé déjà : nous fixerons une étape et nous passerons en revue ce que nous rencontrerons sur notre route : l'étape sera, si nos lecteurs le veulent bien, la révolution de 1848.

Puisque nous en étions restés à la statistique, occupons-nous d'abord des productions de Quetelet qui s'y rapportent.

Le premier ouvrage important, dans l'ordre des dates, a pour titre : *Lettres à S. A R. le duc régnant de Saxe-Cobourg*

et Gotha, sur la théorie des probabilités appliquée aux sciences morales et politiques.

« Des circonstances particulières, » dit l'auteur dans sa préface datée du 18 décembre 1845, « qui m'ont laissé de bien doux souvenirs me mirent, il y aura bientôt dix ans, dans la nécessité de porter toute mon attention sur l'application de la théorie des probabilités à l'étude des sciences morales et politiques. » Quetelet fait allusion ici à l'invitation qu'il avait reçue du roi Léopold 1er, de donner quelques leçons aux princes Ernest et Albert de Saxe-Cobourg, pendant leur séjour à Bruxelles. « Cet ouvrage, » continue-t-il, « commencé en 1837, a été écrit sous forme de lettres pour répondre à une demande aussi honorable que flatteuse pour moi... A mesure que mon travail prenait plus de développement, j'ai mieux compris la nécessité de le séparer en deux parties. »

L'une de ces parties est l'ouvrage dont nous avons donné le titre et qui était dédié au prince Ernest, devenu duc régnant de Saxe-Cobourg et Gotha; l'autre partie fut publiée à Paris, au commencement de 1848, sous le titre: *Du système social et des lois qui le régissent.* Ce second ouvrage était dédié au prince Albert, devenu l'époux de la reine Victoria. « L'ouvrage était écrit d'abord sous forme de lettres, » dit l'auteur dans sa préface datée du 14 janvier 1848; « j'ai cru devoir adopter ensuite une marche plus didactique et plus en harmonie avec la gravité du sujet dont j'avais à m'occuper. »

Entre ces deux ouvrages se place un mémoire *sur la statistique morale et les principes qui doivent en former la base*, mémoire qui fut présenté à l'Académie royale de Belgique le 1er décembre 1846, et imprimé dans le tome XXI

des *Mémoires*, avec les rapports des commissaires, MM. De Decker et Van Meenen.

Dès l'année 1828, Quetelet avait publié des *Instructions populaires sur le calcul des probabilités*. Ce petit livre, fort bien écrit, était divisé en vingt-neuf leçons, suivies chacune d'un questionnaire. Il donnait une idée claire et nette, quoique succincte, du calcul des probabilités et de ses applications à la vie humaine, aux assurances et aux rentes viagères, et apprenait à s'en servir pour apprécier la valeur des faits et des traditions, pour régler la composition des tribunaux ou pour mesurer la bonté de leurs jugements, et enfin pour arrêter les meilleurs modes d'élection.

Les *Lettres* qui parurent en 1846 n'étaient plus destinées à des commençants, elles avaient un but beaucoup plus relevé: l'article étendu qu'un savant illustre, sir John Herschel, leur consacra dans la *Revue d'Édimbourg*, en fournit la preuve évidente.

Elles sont au nombre de quarante-six : les neuf premières ont pour objet la *théorie des probabilités* et l'explication de ses propositions fondamentales; les formules et les tableaux se trouvent relégués dans les notes placées à la fin de l'ouvrage. — Les lettres X à XXII traitent des *moyennes* et des *limites*, qui, d'après Herschel, constituent l'application la plus importante du calcul des probabilités, parce qu'elles offrent une mesure du degré de précision qu'on atteint dans toutes les déterminations numériques. La démonstration du principe des moindres carrés, donnée par Laplace, a été réduite par Quetelet à « la forme la plus élémentaire, la plus simple » dit Herschel, « que nous ayons jamais vue. » L'auteur présente des exemples de l'emploi des moyennes dans la météorologie, dans l'astronomie et dans les mesures de

l'homme. — *L'étude des causes* occupe les lettres XXIII à XXXIII : elle offre un intérêt puissant. « Il n'est personne, » dit Herschel, « qui ne soit étonné de trouver que non-seulement les résultats moyens de différentes séries d'épreuves présentent entre eux un accord remarquable, mais que les erreurs mêmes des épreuves individuelles se groupent autour de la moyenne avec une régularité qu'on serait tenté de prendre pour l'effet d'une intention délibérée. » L'auteur partage les causes en trois classes: les *causes constantes*, les *causes variables*, et les *causes accidentelles*. Les dernières peuvent être considérées comme éliminées complétement par leur destruction mutuelle, quand il s'agit de grands nombres, et que toute la série des cas recueillis est traitée de manière à donner un résultat unique. Le même procédé neutralisera très sensiblement l'effet des causes variables, si la loi de leur variation est périodique, et que les observations se rapportent à toutes les phases de la période. Les causes constantes agissent d'une manière continue, avec des énergies et des tendances qui changent, soit d'après des lois déterminées, soit sans aucune loi apparente. — Les lettres XXXIV à XLVI sont consacrées à la *statistique*. L'auteur y appelle l'attention sur les méthodes et les principes qui doivent prévaloir dans la formation des documents statistiques et dans leur mise en œuvre. « Que la statistique soit un art ou une science, peu importe, elle est la base de la dynamique sociale et politique, et présente le seul terrain solide sur lequel la vérité ou la fausseté des théories et des hypothèses de cette science compliquée peut être mise à l'essai. Ce que sont les données astronomiques ou les registres météorologiques pour une explication raisonnée des mouvements des planètes ou de l'atmosphère, les documents

statistiques le sont pour la philosophie sociale et politique. Ils assignent, à des intervalles déterminés, les valeurs numériques des variables qui forment l'objet principal de ses raisonnements, ou du moins les fonctions de ces variables que l'observation directe peut atteindre ; c'est alors l'affaire d'une bonne théorie d'analyser ces variables ou leurs fonctions, et de les combiner de manière à en tirer les éléments moins accessibles qui entrent dans l'expression des lois générales. »

Les lignes qu'on vient de lire sont d'Herschel. Pour cet homme illustre comme pour Quetelet, la statistique devait constituer, on le voit, la vraie base de la science sociale. On est assez généralement d'accord sur ce point aujourd'hui ; mais lorsque Quetelet avait commencé ses recherches, il avait dû lutter contre des préjugés de différentes sortes. Des hommes politiques considérables s'étaient montrés, si non hostiles, du moins fort peu disposés à le seconder, surtout après 1830. Ce qui pouvait excuser du reste les détracteurs de la statistique, c'est l'abus qu'on faisait des chiffres. Quand des géomètres tels que Ch. Dupin se laissaient aller à des conclusions peu réfléchies, que fallait-il attendre des statisticiens d'occasion, qui exploitaient la nouvelle science au profit de leurs passions ou de leur vanité !

Quetelet avait été conduit par ses recherches sur la physique sociale à conclure que l'homme est placé sous l'empire de lois fixes qui dirigent sa volonté sans nuire à son libre arbitre. Peut-on calculer ces lois, leur donner une expression mathématique ? Telle est la question qu'il s'était posée depuis longtemps et que son mémoire *sur la statistique morale* achevait, selon lui, de résoudre dans un sens affirmatif.

Au risque de nous répéter, nous rappellerons quelques principes par lesquels il terminait ce mémoire : « Les faits moraux, » disait-il, « diffèrent essentiellement des faits physiques, par l'intervention d'une cause spéciale qui semble, au premier abord, déjouer toutes nos prévisions, c'est-à-dire, par l'intervention du libre arbitre de l'homme. Toutefois l'expérience nous apprend que ce libre arbitre n'exerce son action que dans une sphère très restreinte, et que très sensible pour les individus, il n'a pas d'action appréciable sur le corps social, où toutes les particularités individuelles viennent en quelque sorte se neutraliser. Quand on considère les hommes d'une manière générale, les faits moraux et les faits physiques sont sous l'influence des mêmes causes, et doivent être soumis aux mêmes principes d'observation. Or les causes qui influent sur notre système social ne subissent en général que des altérations lentes, et l'on pourrait presque dire séculaires ; de là la permanence remarquable qui domine les faits sociaux, tels que les mariages, les crimes, les suicides... »

M. De Decker, appelé par l'Académie à donner son avis sur le mémoire de Quetelet, présenta quelques objections. En premier lieu, le moment était-il bien venu de réduire en système les confuses et incomplètes séries d'investigations que la statistique avait pu réunir jusque-là? « Il importe, dans ce genre de recherches surtout, » disait M. De Decker, « de se prémunir contre le danger de conclure trop tôt et de se croire trop vite arrivé au but. » C'était l'objection qui avait été présentée autrefois, dans la *Revue encyclopédique*[66], contre les premiers aperçus de Quetelet. Lui-même, du reste, venait d'exprimer la même pensée dans ses *Lettres* au duc de Saxe-Cobourg : s'il avait tiré des conclusions, c'est

que les données mises à sa disposition lui avaient paru suffisantes. D'ailleurs, la constance des faits moraux qu'il avait signalée était trop marquée pour qu'on pût la révoquer en doute.

M. De Decker combattait ensuite l'opinion que *la science sociale devait désormais rentrer dans les sciences d'observation et en suivre toutes les phases.* « Il ne faut pas, » disait-il non sans raison, « il ne faut pas que, emporté par une passion légitime pour des études qui lui ont valu de si glorieux succès, notre honorable confrère exagère le rôle que peut jouer la science spéciale dans laquelle il contemple, pour ainsi dire, son œuvre. Les études sociales ne sont pas plus exclusivement du domaine de l'*expérience* qu'elles ne sont exclusivement du domaine du *raisonnement.* Les deux écoles, qui ont constamment représenté l'une et l'autre de ces deux prétentions exclusives, ne seront dans le vrai et, par conséquent, utiles, que pour autant qu'elles se complètent l'une l'autre, c'est-à-dire, en réunissant les éléments *philosophiques* et *historiques*, dont l'ensemble seul constitue la science sociale. » — « Du reste, » ajoutait M. De Decker, « si je crois devoir faire quelques réserves relativement à l'opportunité et à la portée des conclusions formulées en principes par M. Quetelet, j'aime à déclarer que je suis parfaitement d'accord avec cet honorable confrère sur le fond même de la vérité qu'il s'est attaché à démontrer... Des lois constantes et invariables régissent le monde physique : notre raison nous le dit, l'observation le constate. Le monde moral serait-il, lui, livré au hasard des événements, abandonné à l'anarchie des idées, des intérêts ou des passions des hommes? Il est impossible de le soutenir... »

Après avoir cherché à démontrer que *le libre arbitre de*

l'homme n'exerce pas d'influence sur les faits sociaux, Quetelet proclamait *que le rôle important de la statistique morale est de montrer au législateur le point où il doit agir pour modifier l'état social.* « Je crois, moi, » disait M. De Decker, « qu'il est plus logique d'en tirer cette conclusion : l'homme n'exerçant pas, dans le domaine des faits sociaux, l'empire qu'il est tenté de s'attribuer, son action est bien peu efficace pour modifier *directement* l'état social. En d'autres termes : plus on apporte d'éléments *personnels, spontanés, humains*, dans les institutions, moins elles sont appelées à régler la marche de la société ; au contraire, plus il y entre d'éléments *naturels*, *nécessaires*, *divins*, plus elles dominent la société. D'où il suit qu'ici nous nous exagérons l'influence de notre libre arbitre sur les institutions sociales, que là nous exagérons l'influence des institutions sur la marche de la société. »

L'appel de Quetelet au législateur avait surtout pour objet de voir diminuer le nombre des crimes. C'est là, aux yeux de M. De Decker, une chimère : d'abord parce qu'il ne croit pas à une grande influence des institutions sur l'homme, ensuite et surtout parce que les désordres moraux comme les désordres physiques, les maladies de l'esprit comme celles du corps, ont leur but marqué dans l'organisation de l'univers. « Puisque le libre arbitre, » dit-il en finissant, « est, pour ainsi dire, sans influence sur les faits sociaux, et que l'homme n'est réellement libre que dans le cercle restreint de sa personnalité, il est logique que tous les efforts des publicistes et des hommes d'État soient dirigés vers le perfectionnement de cette personnalité. »

Nous arrivons maintenant à l'ouvrage intitulé : *Du système social et des lois qui le régissent.* « C'est, » dit l'auteur

dans sa préface, « la continuation de mes études sur l'homme et l'état social. — En donnant la théorie de l'homme moyen, j'avais insisté sur la nécessité de présenter, en même temps qu'une moyenne, les limites inférieure et supérieure entre lesquelles tous les résultats individuels se trouvent compris. J'ai fait voir ensuite, dans les *Lettres sur la théorie des probabilités*, que ces résultats individuels, dans certains cas, sont assujettis à un ordre régulier : ainsi, quand il s'agit de la taille des hommes d'une même nation, les valeurs individuelles se groupent symétriquement autour de la moyenne, selon une loi que j'ai nommée la *loi des causes accidentelles*. J'ai été conduit à démontrer ainsi, ce que je n'avais d'abord émis qu'hypothétiquement, savoir, que l'homme moyen joue, dans une nation, un rôle important; qu'il en est véritablement le *type* ou le module; et que les autres hommes n'en diffèrent, en plus et en moins, que par l'influence des causes accidentelles dont les effets finissent par devenir calculables, quand les épreuves sont suffisamment prolongées. — Dans ce nouvel ouvrage je montre que la loi des causes accidentelles est une loi générale qui s'applique aux individus comme aux peuples, et qui détermine nos qualités morales et intellectuelles tout aussi bien que nos qualités physiques. En sorte que ce qui est regardé comme accidentel, cesse de l'être, quand les observations portent sur un nombre considérable de faits. » L'auteur parle ensuite de la régularité avec laquelle procèdent les faits sociaux, et de l'analogie que l'on remarque entre les lois du monde moral et celles du monde physique. Il considère son ouvrage comme une esquisse d'une science nouvelle dont l'objet est d'étudier l'homme dans ses divers états d'agrégation, et de rechercher les principes de conservation des différentes parties du système social.

L'ouvrage est divisé en trois livres : I. De l'homme. (*Qualités physiques, morales, intellectuelles.*) — II. Des sociétés. (*État physique, moral, intellectuel.*) — III. De l'humanité.

Dans la section consacrée aux qualités physiques de l'homme, Quetelet touche à un sujet auquel il devait revenir plus tard avec de grands développements. « Il existe, » dit-il, « entre les différentes parties du corps une harmonie et des convenances que l'œil saisit mieux que le raisonnement. Cette harmonie a fait depuis longtemps l'objet de mes études spéciales, du moins dans les courts instants de loisir que me laissaient mes autres travaux. J'espère pouvoir publier un jour les résultats que j'ai réunis et les comparer à ceux qui ont été obtenus chez les anciens et chez les modernes. Si je ne me fais illusion, ces rapprochements ne seront pas sans intérêt pour l'histoire des arts. — [L'homme] moyen, type de notre espèce, est aussi le type de la beauté ; et [les] limites se resserrent d'autant plus chez un peuple, qu'il se rapproche davantage de la perfection. — Je serais moins disposé à pencher vers des idées innées au sujet du beau, que vers des conceptions qui nous sont acquises par l'habitude. » Quetelet avait déjà, on s'en souvient peut-être, émis une opinion analogue dans l'introduction de ses recherches sur le poids de l'homme. Avant lui, sir Joshua Reynolds avait posé comme principe fondamental de l'art de la peinture, que la beauté des formes et des traits consiste dans leur rapprochement étroit avec la conformation moyenne du modèle humain. « Si c'était là le cas, » écrivait Herschel en 1857, « la laideur devrait être excessivement rare, tandis que les plus hauts degrés de la beauté constitueraient les cas les plus communs : conclusion absolument contraire à l'expérience [67]. »

En parlant des méthodes suivies pour étudier les qualités

morales et intellectuelles, Quetelet rend hommage aux travaux de Gall et des physiologistes de son école qui ont cherché à établir des rapports entre ces qualités et le physique de l'homme.

Il fait observer ensuite que le corps social a son anatomie, désignée improprement sous le nom de *statistique*. Quand on établit un parallèle entre les éléments constitutifs de deux pays, on fait de l'*anatomie comparée*, comme on ferait de l'anatomie comparée en établissant des rapprochements entre les êtres organisés du règne végétal ou du règne animal. La société a aussi sa *physiologie*, qu'il ne faut pas confondre avec l'économie politique. « Ce que nous présente l'humanité, » dit l'auteur en terminant, « n'est que le tableau réduit du spectacle imposant de l'univers; nous y trouvons des lois de subordination analogues à celles qui lient entre eux tous les corps dont l'univers est peuplé... [La divine sagesse de l'être suprême a tout équilibré dans] le monde moral et intellectuel; mais quelle main soulèvera le voile épais jeté sur les mystères de notre système social et sur les principes éternels qui en règlent les destinées et en assurent la conservation? Quel sera l'autre Newton qui exposera les lois de cette autre mécanique céleste? »

Nous attendrons, pour parler des travaux de Quetelet relatifs aux phénomènes de notre atmosphère et de ceux qui se passent à la surface de la terre ou à une petite profondeur, qu'il ait commencé à les réunir dans son ouvrage *Sur le climat de la Belgique*. Bornons-nous, pour le moment, à rappeler que, dès l'année 1842, un anémomètre d'Osler avait été monté sur une tourelle de l'aile orientale de l'Observatoire; que les observations régulières de l'électricité de l'air avaient commencé en 1844, et qu'en 1846 on avait placé les instruments

de M. Kreil, enregistrant par eux-mêmes la pression, la température et l'humidité de l'air.

L'année 1845 avait été signalée à l'Académie de Bruxelles par l'établissement d'une classe des beaux-arts et par la séparation de la classe des sciences d'avec celle des lettres. Dès le mois de septembre 1832, l'Académie, réunie en séance extraordinaire, s'était prononcée d'une voix unanime pour la création d'une classe des beaux-arts; mais la séparation des classes avait été écartée à parité de suffrages. M. Van de Weyer, durant son court passage au ministère de l'intérieur, trouva le temps de résoudre des questions en suspens depuis de longues années et souvent débattues : il établit l'antique institution de Marie-Thérèse sur de nouvelles bases et l'*Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique* fut installée par le roi, le 16 décembre 1845.

Quetelet avait été l'un des promoteurs de la nouvelle organisation. Quoiqu'elle vînt lui apporter un grand surcroît de besogne, il l'accepta avec reconnaissance : tout ce qui pouvait relever l'Académie était bien reçu de lui. Ayant toujours recherché les artistes, il allait se trouver en relations régulières avec les plus distingués d'entre eux; amoureux de l'art, il allait, par sa position, lui rendre ou tout au moins essayer de lui rendre des services.

La première communication faite au sein de la nouvelle classe émana de l'honorable secrétaire perpétuel : elle était relative au projet d'une histoire de l'art en Belgique. Il s'agissait de retracer, « pour les différentes époques, depuis les temps les plus reculés, les costumes en usage soit chez le peuple, soit chez les grands, la forme et les ornements des habitations, les meubles et les instruments les plus employés pour les besoins de la vie, et tout ce qui peut, en général,

caractériser les différentes classes de la société. » Un *Musée national* devait servir de complément à cette histoire de l'art.

Plus tard, Quetelet recommanda la formation d'un *Musée ethnologique*, qui permettrait d'étudier, en les comparant, les différents types des races humaines : on prendrait des empreintes des monuments dans lesquels ces types ont été reproduits d'après nature, et l'on y joindrait des épreuves de différentes parties du corps, au moyen de moulages exécutés sur de beaux modèles.

La classe proposa de rédiger une statistique générale de objets d'art qui se trouvent en Belgique, et d'aviser aux moyens de les conserver et de les classer : le projet primiti de Quetelet fut ainsi lié intimement à celui d'un atlas archéologique, dont il avait, dès l'année 1842, soumis le principe à l'Académie. On lit en effet dans le *Bulletin* de la séance du 8 octobre : « Le secrétaire appelle l'attention de l'Académie sur l'utilité qu'il y aurait de former une commission spéciale pour les antiquités du royaume. Cette commission aurait particulièrement à s'occuper de l'examen des matériaux déjà recueillis, d'apprécier la valeur des ouvrages qui en ont traité, de donner des indications sur les fouilles et les explorations à faire ultérieurement, de veiller à la conservation des objets historiques et d'aviser avant tout aux moyens de dresser une carte exacte de la Belgique ancienne; l'on y indiquerait soigneusement les localités dans lesquelles on a constaté l'existence de monnaies, d'armes, de *tumuli*, de constructions ou d'autres objets quelconques qu'on peut considérer comme monuments historiques. Une pareille carte formerait un document statistique d'une haute importance pour notre histoire nationale; en ce qui concerne les Romains en particu-

lier, on pourrait, par les vestiges qu'ils ont laissés à la surface de notre sol, suivre d'une manière plus sûre les voies qu'ils fréquentaient et déterminer les campements et les régions qu'ils s'étaient choisis. D'une autre part, les découvertes partielles que l'on fait chaque jour ne demeureront pas stériles, on pourra les rapporter à un centre commun, et former un dépôt d'antiquités nationales qui ne sera pas la moins intéressante de nos collections. »

Cette dernière idée seule fut réalisée en 1847 par la création du Musée d'antiquités de la porte de Hal à Bruxelles : l'histoire de l'art et le Musée ethnologique restèrent à l'état de projets.

X. — *Les préoccupations politiques de Quetelet en 1848. — Ses travaux sur les températures de la terre, sur la végétation des plantes, sur l'électricité de l'air, sur les ondes atmosphériques. — L'ouvrage sur le climat de la Belgique. — La Conférence maritime et le Congrès de statistique de 1853. — La détermination de la différence des longitudes entre Bruxelles et Greenwich.*

La révolution de 1848 ne fut pas une surprise pour Quetelet : il avait prévu avec tous les esprits sensés que l'opposition de Louis-Philippe à des réformes peu redoutables en elles-mêmes amènerait une catastrophe, mais peut-être ne s'attendait-il pas à l'ébranlement que les événements de Paris allaient causer dans la vieille Europe.

Comme tout le monde, dans ces temps d'émotions, il tourna son attention vers la politique : dès le mois de mars, nous le voyons présenter à la classe des lettres de l'Académie

une note *sur la nature des États constitutionnels, et sur quelques principes qui en dérivent.*

Parmi les causes nombreuses, soit constantes, soit accidentelles, qui peuvent avoir une action marquée, il distingue particulièrement les causes *constantes* qui résultent de la forme des institutions et qui, par cela même, finissent par prédominer à la longue. — Pour lui, l'existence de deux partis est une chose nécessaire, mais à condition que ces deux partis aient une certaine consistance, et que l'un ne prédomine pas exclusivement aux dépens de l'autre. — C'est quand un parti demeure évidemment le plus faible que le danger commence. Il ne lui reste plus alors qu'à subir ce qu'il regarde comme un pacte inique, comme une véritable oppression; ou bien à recourir à la violence dès que l'occasion favorable s'en présentera. — Les gouvernements constitutionnels sont soumis à des crises *périodiques* qui amènent avec elles des changements de ministère. Les époques de ces crises varient selon les différents pays, mais elles paraissent se succéder plus rapidement dans les petits que dans les grands (?) : les passions individuelles, l'envie surtout y ont une large part. — Un changement de ministère est en général le triomphe passager d'un parti sur l'autre, il ramène souvent les mêmes hommes au pouvoir. — Ces intermittences sont plus ou moins longues. La durée de la période, les circonstances qui accompagnent la crise, le nombre de fois qu'un même homme peut représenter une même opinion sans risque de la compromettre, l'influence opérée par le changement dans l'état économique du pays et dans tous les rouages de l'administration, sont autant de choses qui méritent une attention spéciale. — Il ne faut pas perdre de vue que les crises ministérielles sont assez souvent impré-

vues, et qu'elles portent par suite les caractères des changements brusques, qui ne se font jamais sans pertes de forces vives, pertes que subissent les masses et qui ne produisent avantage à personne. — Cependant ces alternatives sont nécessaires dans le corps de l'État, elles lui donnent l'activité et la vie. Il faut tâcher seulement d'en régulariser la marche, pour éviter les trop grandes pertes de forces vives, et de faire que le principe vital, dans ces manifestations périodiques, continue à fonctionner avec la même économie que celui du corps de l'homme. — Le gouvernement a le plus grand intérêt à étudier les intervalles que les opinions opposées parcourent dans leurs plus grandes excursions, et à juger si les oscillations se font, des deux parts, sans divergences trop fortes par rapport à l'ordre des choses établi, qui doit toujours rester le centre du mouvement pour conserver la stabilité nécessaire. — Il importe surtout de ne jamais oublier que la réaction est égale à l'action, et qu'une opposition ne saurait produire des effets graves, si elle n'a été violemment comprimée d'abord.

Nous retrouvons ici les idées déjà émises par Quetelet dans son *Essai de physique sociale* : il était l'ennemi du système du juste milieu si longtemps préconisé en France, et des ministères mixtes, comme on les appelait en Belgique ; mais il reconnaissait la nécessité d'un tempérament qui, tout en maintenant les principes, écartât les périls de l'exagération, ou, si l'on veut, de la réaction.

On sait comment la Belgique resta debout au milieu des gouvernements qui s'écroulaient de toutes parts. Tandis qu'ailleurs régnait l'épouvante, elle s'apprêtait à célébrer l'anniversaire de son indépendance. Jamais fête plus brillante que celle dont Quetelet fut l'organisateur, en sa qualité de pré-

sident du Cercle artistique et littéraire, n'avait été donnée à Bruxelles. On se souvient encore du bal du marché de la Madeleine, auquel nos peintres les plus distingués prirent une part aussi active que désintéressée : la décoration splendide du local donna la mesure de leur talent dans un genre où Rubens n'avait pas dédaigné de s'exercer; elle montra aussi combien était grande à cette époque l'influence de Quetelet.

La violente crise que subissait l'Europe continuait à préoccuper Quetelet, et la politique était devenue de plus en plus l'objet de ses méditations. Au mois de janvier 1849, il lisait à l'Académie une nouvelle note, intitulée : *Fragments sur la manière dont il convient d'envisager les sciences politiques et sur l'intervention du gouvernement dans les affaires des particuliers.* « Si la science gouvernementale était absolue, » disait-il, « la même forme de gouvernement conviendrait à tous les peuples. Mais où trouver deux peuples entièrement semblables ? Cette observation si simple est cependant généralement méconnue, au milieu des agitations qui signalent notre époque. Avec les meilleures intentions possibles, chacun veut imposer à son voisin la forme gouvernementale qu'il préfère. Un des premiers problèmes qu'ait à résoudre l'homme d'État, est de faire la part d'action du gouvernement et celle des individus qui composent la nation. Cette part doit-elle être la même dans tous les temps, dans tous les pays? Certainement non. Qui songerait à transporter subitement les institutions anglaises au fond de la Russie. Chez un peuple parfaitement éclairé, le gouvernement se réduirait à peu de chose: son action se bornerait, en définitive, à faire respecter les lois et à ne se mêler que des affaires d'un intérêt tout à fait général, qui sont placées par cela même en dehors de la

sphère des individus. Il est d'ailleurs nécessaire que le gouvernement se charge le moins possible. En s'immisçant dans les affaires des particuliers, il court le risque de tuer l'individualité et de détruire la prévoyance, l'une des premières conditions de la prospérité des peuples. Malheur aux pays dont les habitants ne croient pouvoir régler leurs affaires sans l'intervention à peu près continuelle du gouvernement, et lui demandent constamment aide et protection... »

Les événements extérieurs n'avaient apporté aucune interruption dans les travaux de l'Observatoire. Parmi les questions que Quetelet avait entrepris d'élucider, celles qui se rapportaient aux températures de la terre, aux phénomènes périodiques des plantes, à l'électricité et aux ondes atmosphériques, méritent spécialement de nous occuper.

Un géomètre, dont les travaux sur la théorie de la chaleur ont illustré le nom, M. Fourier, examinant en particulier la question des températures de la terre, avait sollicité des physiciens les séries d'observations nécessaires à la solution de plusieurs parties du problème. Mais son appel n'avait guère été entendu, et il existait peu d'observations de ce genre, lorsque Quetelet fit établir ses thermomètres dans le jardin de l'Observatoire de Bruxelles. Cet exemple trouva des imitateurs, parmi lesquels il faut citer MM. Forbes, à Édimbourg; Rudberg, à Upsal; Bisschof, à Bonn; Caldecott, à Trevandrum, sur la côte de Malabar. « Les phénomènes qui se rapportent aux variations diurnes et annuelles de la température de la terre, » disait Quetelet à la séance publique de l'Académie du 15 décembre 1840, « n'offrent pas seulement un intérêt réel par leur nouveauté et par l'appui qu'ils prêtent à la météorologie, en indiquant comment vont expirer au sein de la terre les variations de température atmosphérique,

mais ils se rattachent encore à quelques parties de la géologie, qui ont peu occupé les savants. D'une autre part, leur étude était devenue indispensable, puisqu'il s'agissait de vérifier par l'observation les résultats de plusieurs des travaux les plus remarquables qu'aient produits les géomètres modernes. Deux mémoires sur les températures de la terre, qui ont été insérés dans nos recueils, ont montré qu'en effet l'analyse mathématique, encore cette fois, avait marché d'un pas sûr et avait heureusement embrassé dans ses formules tous les détails de phénomènes que l'observation aurait pu difficilement saisir. »

Nous avons vu que Quetelet avait institué en 1841 un système général d'observation des phénomènes périodiques de la végétation. Cinq ans plus tard, il chercha à résoudre la question du mode d'action de la température sur ces phénomènes, et il fut conduit à apprécier l'influence de la chaleur, non par la somme des températures moyennes journalières, comme le faisait Réaumur, mais par la somme de leurs carrés.

Les résultats de ses recherches sur l'électricité de l'air parurent en 1849. Les observations, commencées au mois d'août 1842, avaient été suspendues au bout d'un an, et n'avaient été reprises qu'en 1844, époque à partir de laquelle, comme nous l'avons dit, elles se firent d'une manière régulière.

Voici en quels termes un célèbre physicien, M. De la Rive, en parla dans les *Archives des sciences physiques et naturelles*[68] : « M. Quetelet vient de publier une série d'observations du plus haut intérêt sur l'électricité de l'air... [Il] a adopté pour ses recherches les instruments et la méthode proposés par M. Peltier... Les expériences d'Ermann et de Saussure avaient déjà fait connaître depuis longtemps que l'électricité, qui est à peu près de même intensité dans une

couche d'air horizontale, est plus forte dans les couches supérieures; mais il n'existait pas d'observations suivies faites dans la vue spéciale de connaître les rapports qui existent dans les circonstances ordinaires entre les différentes hauteurs et les intensités électriques. M. Quetelet a essayé de remplir cette lacune, [et il a été conduit] à reconnaître que « dans un milieu nullement dominé par des corps avoisinants, l'intensité de l'électricité de l'air croît à partir d'un point déterminé, proportionnellement aux hauteurs. » Il est dommage que cette loi n'ait pu être vérifiée que dans des limites de hauteurs assez restreintes... M. Quetelet observe que les *maxima* d'électricité atmosphérique, indiqués par l'électromètre, correspondent aux *minima* de déclinaison magnétique, et réciproquement. Cette remarque importante se concilie parfaitement bien avec l'opinion que j'ai avancée, que les variations de déclinaison sont dues à des courants électriques, provenant de la réunion des deux électricités accumulées aux parties inférieures et supérieures de l'atmosphère, et se réunissant aux pôles, à travers les régions supérieures de l'atmosphère d'une part, et la surface de la terre, de l'autre. . »

M. De la Rive ne fut pas le seul à apprécier l'importance des résultats obtenus par Quetelet, résultats qui embrassaient, outre les deux points mentionnés ci-dessus, les variations annuelles et diurnes de l'électricité, l'électricité dynamique, les orages et leur fréquence. Deux autres physiciens du premier ordre, MM. Faraday et Wheatstone, en firent l'objet, l'un d'une leçon à l'Institution royale de la Grande-Bretagne, le second d'une lecture devant l'Association Britannique pour l'avancement des sciences, réunie à Birmingham, au mois de septembre 1849 [69].

Le travail de Quetelet sur les ondes atmosphériques est postérieur de deux ans à ses recherches sur l'électricité de l'air. Il est divisé en trois chapitres. Après avoir parlé des ondes atmosphériques en général, l'auteur traite 1° de la forme, de la grandeur et de la vitesse de ces ondes, d'après les observations des mois de juin, juillet et août 1841 ; 2° du système d'ondes atmosphériques de l'Europe centrale, d'après les observations horaires du solstice d'été de 1841 et du solstice d'hiver de 1843. Dans le troisième chapitre, il expose les recherches déjà faites sur la nature des ondes atmosphériques [70].

Ce travail obtint un très-grand succès; il avait, comme celui sur l'électricité de l'air, l'avantage d'être nouveau. La *Bibliothèque universelle* [71] et les *Archives* [72] de Genève en firent ressortir les résultats curieux et inattendus. Nous rappellerons ici ce que M. Sonrel écrivait en 1867 dans l'*Annuaire de la Société météorologique de France*: « De nombreuses tentatives ont été faites pour saisir les phénomènes météorologiques sur de grandes étendues et les suivre à la surface de la terre. Plusieurs ont donné naissance à des théories célèbres. L'une des plus remarquables et des plus connues est celle des ondes atmosphériques, due à M. Quetelet. Ce savant marque sur une carte tous les points où le baromètre passe en même temps par un maximum ou un minimum, et il joint tous ces points par une ligne courbe. Les courbes se déplacent les jours suivants, en obéissant à des lois que M. Quetelet s'est attaché à déterminer... Les ondes atmosphériques ont marqué un grand pas de la météorologie; elles étaient un acheminement vers les travaux récents de météorologie internationale, auxquels on doit la loi remarquable de M. Marié-Davy [loi des tempêtes]... »

Les recherches de Quetelet dont nous venons de parler avaient paru successivement dans les *Annales* de l'Observatoire. Celles qui avaient trait aux températures de la terre avaient fait d'abord l'objet de deux mémoires insérés dans les *Mémoires* de l'Académie, comme on l'a vu précédemment. Il les réunit avec d'autres travaux de météorologie dans un ouvrage en deux volumes *Sur le climat de la Belgique.* Le tome I comprend les parties suivantes : I. *Du rayonnement solaire et des températures de l'air et du sol ;* — II. *Les phénomènes périodiques des plantes ;* — III. *De l'électricité atmosphérique.* Le tome II s'occupe : IV. *De la pression atmosphérique et des ondes atmosphériques ;* — V. *Des pluies, des grêles et des nuages ;* — VI. *De l'hygrométrie ;* — *De l'état du ciel en général.*

L'année 1853 fut signalée par trois événements scientifiques. Le 23 août, une Conférence s'ouvrit à Bruxelles, dans le but « d'établir un système uniforme d'observations météorologiques à la mer, de concourir à l'observation des vents et des courants de l'océan, à l'effet d'être utile à la navigation et de donner une connaissance exacte des lois qui régissent ces éléments. » — Du 19 au 22 septembre, eut lieu, à Bruxelles également, le premier Congrès de statistique, dans le but d'organiser un système uniforme d'observations statistiques sur les différents points du globe. — Enfin, le 25 novembre, commencèrent les opérations qui devaient relier l'Observatoire de Bruxelles à celui de Greenwich, au moyen de signaux galvaniques.

Le promoteur de la Conférence maritime avait été M. Maury, directeur de l'Observatoire de Washington. Dix pays s'étaient fait représenter par des hommes spéciaux : d'une voix unanime, les délégués élurent Quetelet pour président.

Le 8 septembre, ils signèrent un rapport dans lequel se trouvaient résumés les travaux de la Conférence avec l'indication des moyens à employer pour atteindre le but qu'on avait en vue. « Chacun de vous, » disait Quetelet à ses confrères de la classe des sciences, le 8 octobre, « chacun de vous connaît les travaux immenses auxquels on s'est livré, dans ces derniers temps, pour perfectionner la météorologie et la physique du globe, et pour chercher à saisir les lois qui règlent les grands phénomènes de la nature... Toutefois les divers systèmes de recherches qui ont été entrepris, avaient généralement pour objet des observations faites dans des lieux déterminés sur terre; mais la plus grande partie du globe, la surface des mers, restait en quelque sorte inexplorée. Un officier américain, M. le lieutenant Maury, directeur de l'Observatoire de Washington, eut l'heureuse idée de combler cette lacune. Pour concevoir l'ingénieuse méthode qu'il propose d'employer, qu'on se figure la surface des mers couverte d'un vaste réseau, formé par une série de méridiens se succédant de degré en degré et coupés par une série de parallèles, ayant également entre eux un intervalle d'un degré : supposons, de plus, que, dans chacun des compartiments ou quadrilatères provenant de ce partage, on place un observatoire fixe, chargé de recueillir des observations à des heures déterminées, et l'on aura un système météorologique certainement plus complet que ceux qu'on a réussi à établir sur les continents les plus favorisés au point de vue de la science. On comprend, d'une autre part, qu'un observatoire fixe n'est pas absolument indispensable, et qu'on peut lui laisser une certaine liberté dans le quadrilatère où il doit se tenir renfermé ; on peut même le remplacer par d'autres observatoires flottants qui se relèveraient suc-

cessivement et où l'on observerait, aux mêmes heures, avec des instruments et des méthodes parfaitement comparables. Or c'est sur cette substitution que repose tout le système d'observation ; on voit dès lors la nécessité de s'entendre, dans les différents pays, pour réaliser un plan aussi gigantesque. »

Le Congrès de statistique était dû à l'initiative de la Commission centrale de statistique, créée en 1841. « Ce fut à Londres, » dit Quetelet, « durant l'Exposition universelle de l'industrie [de 1851], que les premiers entretiens eurent lieu sur la possibilité de la réalisation d'une idée qui ne laissait pas que de présenter des difficultés d'exécution. » La réunion avait été projetée d'abord pour l'automne de 1852, mais les circonstances politiques la firent ajourner. Les statisticiens étrangers que la Commission centrale avait consultés désignèrent Bruxelles pour le lieu de la réunion. A la demande du gouvernement belge, les principaux pays d'Europe nommèrent des délégués chargés de les représenter officiellement. D'une autre part, les questions à soumettre au Congrès avaient été préparées avec le plus grand soin et communiquées d'avance aux délégués, de sorte que l'on pouvait se promettre un heureux résultat des délibérations : cet espoir se réalisa complétement.

Quetelet fut naturellement appelé à présider le Congrès de statistique, comme il avait présidé la Conférence maritime. Tous deux laissèrent une trace profonde dans son esprit, et il se plaisait à y revenir pendant les dernières années de sa vie.

La détermination de la différence des longitudes entre les Observatoires de Bruxelles et de Greenwich fut pour Quetelet une source de vives préoccupations. Il s'agissait d'une opéra-

tion toute nouvelle et fort délicate. En parlant à l'Académie des télégraphes de Wheatstone, dans la séance du 17 octobre 1840, « on sera sans doute charmé d'apprendre, » avait-il dit, « que l'auteur a trouvé le moyen de transmettre les signaux entre l'Angleterre et la Belgique, malgré l'obstacle de la mer. » Puis il avait indiqué la détermination des longitudes comme une des applications de la télégraphie électrique. Le premier essai en fut fait en Amérique, au mois de juin 1844, entre Washington et Baltimore; il y fut renouvelé en 1847, entre New-York, Philadelphie et Washington. Celui qui allait avoir lieu entre Bruxelles et Greenwich avait une importance capitale : la distance des lieux, l'interposition de la mer, les difficultés réelles ou apparentes qu'on voit toujours dans une opération qu'on n'a jamais faite, la haute renommée du directeur de l'Observatoire de Greenwich, la responsabilité assumée devant lui et devant le monde scientifique, tout cela était bien propre à donner des inquiétudes à Quetelet. Pour assurer la sincérité de l'opération, on avait décidé, d'un commun accord, que les plis cachetés, renfermant le calcul des observations faites à Bruxelles et à Greenwich, seraient ouverts le même jour dans l'un et l'autre endroit. L'anxiété de Quetelet ne cessa qu'au moment où cette ouverture ayant eu lieu, il put s'assurer que le résultat laissait peu de chose à désirer.

Ayant eu l'occasion, ainsi que nous l'avons dit déjà, de parler ailleurs des travaux astronomiques de l'Observatoire de Bruxelles, nous serons très court ici. Nous rappellerons seulement qu'après avoir déterminé la position de l'Observatoire, Quetelet s'occupa d'observer les étoiles à mouvements propres : à partir de 1848 ces observations furent faites d'une manière régulière et depuis elles n'ont plus subi d'interruption.

Nous avons parlé du rapport que Quetelet avait adressé au ministre de l'intérieur, le 1er mai 1833, en sa qualité de directeur de l'Académie des sciences et belles-lettres. Ce rapport, avons-nous dit, embrassait les travaux de l'Académie depuis le mois de juillet 1830. Un second rapport fut envoyé par lui au ministre en la même qualité, sur les travaux de l'année 1833 à 1834. Lorsqu'il eut été nommé secrétaire perpétuel, ces rapports qui, d'après l'article 23 du règlement, auraient dû être mensuels, continuèrent à être faits chaque année, et alternativement par MM. de Stassart et de Gerlache, jusqu'en 1840 : à cette époque, ils cessèrent. Quetelet remplaça les directeurs, mais ses rapports, au lieu d'être adressés au ministre, furent lus dans les séances publiques; il avait, du reste, pris l'habitude depuis 1835 d'entretenir l'assistance des travaux et de l'état de l'Académie, soit dans le passé, soit dans le présent. Le 16 décembre 1835, lors de la première séance publique, il avait lu un rapport sur les travaux de l'ancienne Académie impériale et royale : cinq ans après, il lut un rapport décennal comprenant la période de 1830 à 1840. Deux autres rapports décennaux, relatifs à la classe des sciences et à celle des lettres, furent encore lus en 1850 et 1851; à dater de 1852, les rapports du secrétaire perpétuel cessèrent à leur tour. On peut toutefois y rattacher, comme une espèce de conclusion, la lecture que Quetelet fit le 16 décembre 1853, et à laquelle il donna le titre: *Quelques remarques sur l'influence des Académies, des Congrès et des Conférences scientifiques.*

Après avoir retracé en quelques lignes l'origine des sociétés savantes et rappelé que les plus anciennes ne remontent guère au delà du milieu du dix-septième siècle, « vous le voyez, messieurs, » dit-il, « les *Académies* sont de date

assez récente; et cependant, aux yeux de bien des personnes, elles se présentent déjà comme des corps vieillis qui ont à céder la place à d'autres plus vivaces, et, comme on est convenu de le dire aujourd'hui, plus entourés des sympathies générales. Les sarcasmes, du reste, ne leur ont pas manqué dès l'origine, bien que ceux qui se les permettaient ne fussent pas toujours les derniers à ambitionner d'être inscrits parmi leurs membres... Je n'ai point à me faire ici le panégyriste des Académies, ni à énumérer les services qu'elles ont rendus. Si j'avais à citer des exemples, je pourrais, avec un juste orgueil, prendre ceux mêmes qu'offre notre Académie : tout homme impartial qui s'est occupé de l'histoire intellectuelle de notre pays, sait en effet quel était l'état des sciences au moment de sa réorganisation en 1816, et les travaux considérables que cette Compagnie a produits depuis cette époque...

Quetelet s'élève ensuite contre l'idée de rendre publiques les séances ordinaires de l'Académie ; puis il montre combien est peu fondé le reproche qui a été fait aux Académies de se laisser dominer par l'esprit de corps, et d'attirer à elles tous les avantages. « On s'obstine aussi », ajoute-t-il, « à y voir une société d'assurances mutuelles pour des succès scientifiques, un système convenu d'adoration réciproque. Hélas! c'est bien mal connaître le cœur humain et l'intérieur des Sociétés savantes : rien, en général, n'est moins adorateur qu'un confrère. »

Il n'aperçoit aucunement l'utilité des *Congrès généraux* : « S'il peut être agréable de se réunir à un jour et dans un lieu déterminé, pour se voir et s'entretenir, on tire presque toujours peu d'avantages des séances mêmes. » Mais il admet les *Conférences*, « quand il s'agira d'approfondir une

question *spéciale* et de la soumettre à l'examen des hommes les plus compétents. »

Parlant ensuite du succès de la Conférence provoquée par M. Maury, il y voit la preuve « qu'on peut tenter un pas de plus, et arriver au plus vaste système d'observations que l'esprit humain ait jamais conçu : celui qui consiste à couvrir le globe entier, dans toutes ses parties accessibles, d'un vaste réseau d'observateurs, espacés de manière qu'aucun phénomène naturel de quelque importance ne puisse se manifester sans avoir été vu et observé avec soin, sans qu'on ait le moyen de le suivre et de l'étudier dans sa marche; en sorte que l'œil de la science reste pour ainsi dire incessamment ouvert sur tout ce qui se passe à la surface de notre planète. » — « Les officiers distingués, » ajoute-t-il, « qui ont pris part à la Conférence de Bruxelles ne se sont point séparés sans exprimer le vif désir qu'une seconde réunion pût amener une alliance entre les observateurs sur mer et sur terre. Cette alliance aura lieu... Je suis heureux de pouvoir annoncer en effet qu'à peu près tous les principaux observateurs qui s'occupent en Europe de la météorologie et de la physique du globe, ont déjà donné leur assentiment à la formation d'un nouveau Congrès qui aurait pour sujet de ses études « la terre et la mer... » Une nouvelle Conférence s'organisa effectivement, mais la réunion des météorologistes n'eut lieu que vingt ans après, en 1873, à Vienne : la Belgique y fut représentée par MM. Ern. Quetelet et Gloesener.

Les rapports annuels ou décennaux faits à l'Académie par Quetelet sont écrits d'un style simple et clair, mais ils se ressentent naturellement des circonstances de temps et de lieu dans lesquelles ils ont été composés. D'une part il fallait démontrer l'utilité de l'Académie; en second lieu, parlant en

public, il fallait presque toujours s'en tenir à des généralités, et si l'on descendait aux détails, il devenait fort difficile pour un homme seul, quel que fût son mérite, de présenter une idée complète de travaux embrassant en quelque sorte l'universalité des connaissances. Puis il y avait à ménager l'amour-propre des académiciens, car si, comme le disait Quetelet, rien n'est moins adorateur qu'un confrère, d'un autre côté, rien n'est plus susceptible. Quetelet surmonta presque toujours ces difficultés avec bonheur. Il sait parler de l'Académie et des services qu'elle rend, avec dignité et convenance; ses généralités ne sont jamais banales, et bien qu'ancien poète, il ne remplace pas les idées par des mots, et ne fait pas de phrases; il apprécie presque toujours les travaux de ses confrères d'une manière juste, quoique superficielle.

XI. — *Quetelet dans son intérieur. — Ses dernières années. — Sa mort.*

Nous approchons d'une époque où la belle intelligence de Quetelet va recevoir une atteinte fâcheuse. Avant de parler des vingt dernières années de sa vie, nous voudrions le peindre tel qu'il était encore au mois de juin 1855; nous voudrions raconter sa vie privée et décrire son intérieur, en nous aidant de nos souvenirs. Essayons, et retournons en arrière pour que notre tableau soit plus complet.

Après quelques années de séjour à Bruxelles, Quetelet avait appelé auprès de lui sa mère et une sœur utérine, issue d'un second mariage et à qui il servait de père. Comme nous l'avons dit, il avait épousé, en 1825, Mlle Curtet, nièce du professeur Van Mons : deux enfants, un garçon et une fille,

étaient nés de cette union. Au moment où j'entrai à l'Observatoire, la sœur de Quetelet apprenait à peindre dans l'atelier de M. Navez; elle était promise à M. Madou, dont le talent ne s'était encore exercé qu'à la lithographie, au dessin et à l'aquarelle. L'éducation des enfants se faisait à la maison: Mme Quetelet leur apprenait à lire et ils avaient un maître d'écriture. Tous les dimanches un dîner réunissait la famille et quelques amis à tour de rôle; le soir, il venait du monde, on causait, on faisait de la musique, ou bien l'on jouait des charades : ce jeu prit surtout faveur, lorsque Calamatta se fut fixé à Bruxelles, où il dirigeait l'École de gravure; Calamatta et Quetelet y étaient de première force.

Ceux qui n'ont connu Quetelet que de loin et par ses ouvrages, ou déjà usé par l'âge ou la maladie, ne peuvent se faire une idée de ce qu'il y avait en lui d'esprit, de gaieté et d'entrain. Il aimait beaucoup à rire, et Rabelais lui était presque aussi cher que Pascal. C'était, en outre, un causeur très agréable, sachant se borner au besoin à donner la réplique, qualité assez rare, et mettant son monde fort à l'aise. Ayant cultivé de bonne heure l'art du dessin, il maniait le crayon avec beaucoup d'adresse. Il doit avoir laissé une grande collection de portraits; voici ce qu'il avait imaginé pour en rendre l'exécution plus facile: au moyen de la chambre claire, inventée par le physicien Amici, de Florence, il prenait le contour de la figure, et Madou ou lui achevait le portrait.

Quetelet exerçait l'hospitalité d'une manière très libérale. Tous les hommes de quelque distinction qui passaient par Bruxelles, étaient sûrs de trouver un bon accueil à l'Observatoire: j'y ai rencontré des artistes, des savants, des littérateurs, des hommes politiques de toutes les opinions. Parmi

ces derniers figurait l'abbé Gioberti, qui devint plus tard premier ministre du roi de Sardaigne, et qui, à l'époque dont je parle, était simple professeur à l'institut Gaggia où le fils de Quetelet faisait ses humanités. Gioberti était grand et maigre; il parlait le français avec beaucoup de facilité et même de volubilité, mais avec un accent piémontais très prononcé. Il ne venait à l'Observatoire que pendant la semaine; les charades n'auraient pas été de son goût et je doute qu'il aimât beaucoup la musique. C'était un homme grave et sérieux. Après avoir donné ses leçons à l'institut Gaggia, il se rendait, dès qu'il avait dîné, au café des Trois Suisses, dont les propriétaires et les garçons appartenaient à la partie italienne de la confédération; on lui apportait successivement les journaux disponibles, et, au bout d'un quart d'heure, sa tête disparaissait au milieu d'un monceau de feuilles de tous les pays.

De temps en temps le comte Arrivabene, aujourd'hui sénateur du royaume d'Italie, venait faire une visite de cérémonie. Grand seigneur jusqu'au bout des ongles, il était toujours bien ganté et je ne me rappelle pas l'avoir jamais vu sans le chapeau à la main. Lorsque sa visite se prolongeait un peu, s'il avait le malheur de s'asseoir dans le canapé, ses yeux se fermaient malgré lui et il courait le danger de sommeillér; aussi il aimait à se tenir debout, ce qui lui était permis quand il y avait du monde au salon. Personne, je pense, n'eut jamais moins qu'Arrivabene les dehors d'un conspirateur, et cependant c'était sous le poids d'une accusation de ce genre qu'il avait dû fuir de l'Italie, et que sa fortune avait été mise sous séquestre. Réfugié en Belgique, il s'occupait d'économie, mais nullement d'intrigues politiques, et supportait avec dignité un état de gêne relative.

La révolution de 1848, l'ébranlement qu'elle donna à l'Europe et le coup d'État du 2 décembre 1851 qui en fut le dénoûment, conduisirent en Belgique beaucoup de Français et d'Allemands. Parmi ceux-ci et au premier rang figurait le prince de Metternich : je sais que pendant son séjour à Bruxelles l'ancien premier ministre de l'empire d'Autriche vit souvent Quetelet, dont la conversation lui plut beaucoup.

Au nombre des Français était M. Quinette, qui venait représenter la République auprès du roi Léopold. Le père de M. Quinette, ancien conventionnel, avait trouvé un refuge parmi nous après 1815, et avait, comme les autres réfugiés de l'époque, été bien accueilli par M. Curtet dont Quetelet épousa plus tard la fille. Il était donc naturel que le nouvel envoyé se montrât à l'Observatoire : il y continua ses visites après l'avénement de Louis Napoléon, bien qu'il fût exposé alors à se trouver en présence de victimes du coup d'État, nullement d'humeur à faire bon visage à un homme devenu l'ambassadeur du second Empire après avoir été celui de la République.

Le 2 décembre avait amené à Bruxelles un ancien professeur de l'École normale de Paris, M. Deschanel; il s'adressa à Quetelet pour être autorisé à donner des conférences au Cercle artistique et littéraire. Le crédit du président du Cercle avait un peu baissé à cause de l'insuccès, au point de vue du résultat pécuniaire, d'une seconde fête à l'instar de celle dont le retentissement avait été si vif en 1848; mais son influence était encore très grande, et il n'eut aucune peine à faire agréer la demande de M. Deschanel. Il arriva même que le succès obtenu par celui-ci releva beaucoup son protecteur dans l'esprit des membres de la Société. Telle est la force de la nouveauté, quand elle s'appuie sur

un talent réel, que les conférences du professeur français le mirent sur un véritable piédestal et contribuèrent à établir sa réputation et sa fortune.

Quetelet n'aimait pas le monde et ne l'avait jamais aimé, mais il affectionnait les réunions intimes, les dîners d'amis. Avant 1830, la *Société des Douze* dont il faisait partie, avait acquis une certaine notoriété ; elle comptait parmi ses membres MM. De Potter, Van de Weyer, Tielemans, Baron, Lesbroussart, Odevaere, Drapiez etc. ; ce dernier y représentait avec Quetelet la science proprement dite. Quelques années après la révolution, une société analogue se constitua ; elle était, cette fois, composée presque exclusivement d'artistes. Les arts avaient reçu une impulsion puissante et avaient laissé derrière eux les sciences et les lettres ; la faveur publique leur était acquise, et Quetelet conservait pour eux un goût très prononcé, bien que souvent, dans ses discours à l'Académie, il eût déploré l'espèce d'abandon où languissaient les autres manifestations du génie de l'homme...

Mais les années ont passé. Quetelet est arrivé à l'une des plus belles positions qu'un savant puisse ambitionner. Comme chef de famille, il a peu de chose à désirer : le mari de sa sœur est devenu un peintre d'un rare mérite ; sa fille a épousé un jeune artiste, M. Clays, à qui l'avenir réserve également de grands succès ; son fils, après avoir été l'un des meilleurs élèves de l'École militaire, a quitté l'arme du génie où il était arrivé au grade de lieutenant, pour entrer à l'Observatoire. A la vérité il a perdu sa mère qu'il aimait beaucoup, mais elle est morte dans un âge très avancé et il a dû se résigner à une loi de la nature ; il lui reste d'ailleurs une femme distinguée, sa compagne depuis trente ans.

Tout à coup, un matin du mois de juillet 1855, nous le

trouvons affaissé sur un paquet de livres; nous le portons sur la terrasse du jardin ; pendant que l'on court chez son médecin, j'envoie chercher un interne de l'hôpital St-Jean, et quand ils arrivent, ils constatent un cas d'apoplexie, pas très grave, mais dont les conséquences devaient lui être funestes.

L'énergie de Quetelet ne faiblit pas cependant. Le lendemain il nous faisait appeler dans sa chambre pour constater qu'il nous reconnaissait ; après huit ou dix jours, il voulait se remettre au travail ; et dès le mois de septembre, il assistait à la séance publique de la classe des beaux-arts. Je ne pense pas qu'il se fît illusion sur son état, mais il réagissait de toutes ses forces contre le mal. La mémoire, chez lui, avait été fortement atteinte : c'était chose triste que de voir les articles qu'il envoyait à l'imprimeur et dont il nous remettait ensuite les épreuves pour les corriger ; il y avait des phrases dont la fin n'avait aucun rapport avec le commencement, des répétitions incessantes des mêmes idées et des mêmes mots. Le travail de révision devenant impossible, nous refaisions l'article, on l'imprimait de nouveau et l'auteur ne s'apercevait de rien.

Peu à peu cependant il se rétablit assez bien, et l'on put espérer que, sauf la mémoire, ses facultés résisteraient au coup qui l'avait frappé. Mais les personnes qui lui étaient le plus sincèrement attachées et qui le voyaient de près, ne tardèrent pas à se convaincre que le mal était irréparable. Il continuait du reste à travailler avec une grande ardeur. Plus tard même, quand le malheur se fut appesanti sur sa maison, quand il eut perdu sa femme, sa fille et plusieurs de ses petits-enfants parmi lesquels se trouvait une jeune personne charmante, le travail devint sa seule consolation ; il y eût eu de la barbarie à l'en détacher.

M. Ernest Quetelet avait pris la direction des travaux astronomiques de l'Observatoire : lui, il ne s'occupait plus que de météorologie, de physique du globe et de statistique; il continuait à présider la Commission centrale et assistait ponctuellement aux Congrès internationaux de statistique qui se tenaient dans les grandes capitales d'Europe. Six mois avant sa mort, il fit le voyage fatigant de Saint-Pétersbourg pour répondre à une invitation pressante du grand-duc Constantin, sous les auspices duquel le Congrès de statistique devait avoir lieu. Rien n'avait pu le détourner de ce voyage, ni la crainte du choléra, ni les instances de sa famille; et il se trouva que les appréhensions de ses proches et de ses amis n'étaient pas fondées. A son retour, il nous parut rajeuni : la réception qui lui avait été faite l'avait fort touché. Il était du reste dans une phase heureuse; le 18 mai 1872, l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France l'avait promu à une place d'associé, ce qui est la plus grande distinction dont elle dispose, et, dix jours plus tard, dans une adresse de félicitation envoyée à l'Académie royale de Belgique, à l'occasion du centième anniversaire de sa fondation, l'Académie des sciences de Berlin l'avait proclamé le créateur d'une science nouvelle.

Quetelet fut exact jusqu'au bout à remplir ses fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie. Le lundi 2 février 1874, quoique déjà atteint de la maladie des bronches dont il mourut quinze jours après, il assistait encore à la séance de la classe des lettres. Le jeudi matin, il descendit pour la dernière fois dans son cabinet, et l'on eut beaucoup de peine à l'empêcher de se rendre à la séance de la classe des beaux-arts. Son état ayant empiré, on perdit bientôt l'espoir de le sauver. Lorsqu'il tomba dans le délire, l'Académie et l'Observatoire revinrent souvent sur ses lèvres...

XII. — *Les dernières publications de Quetelet.*

Il nous reste à parler des ouvrages que Quetelet fit imprimer pendant la dernière période de sa vie : ils sont nombreux et fort étendus; la plupart sont des réimpressions ou se composent de pièces rapportées, écrites à différentes époques.

Nous avons d'abord l'ouvrage : *Sur la physique du globe*, qui forme le tome XIII des *Annales* de l'Observatoire. La dédicace : *A la mémoire de son Altesse Royale le prince-consort Albert de Saxe-Cobourg et Gotha*, porte la date du 15 décembre 1861.

En rendant compte de cet ouvrage dans les *Archives* de Genève[73], M. de la Rive s'exprimait ainsi : « Il est peu de physiciens qui aient plus que M. Quetelet contribué aux progrès de cette partie des sciences naturelles, désignée sous les noms de météorologie et de physique terrestre. Ce n'est pas seulement par une longue série d'observations de genres très différents et poursuivies avec un zèle aussi persévérant qu'éclairé que M. Quetelet a droit d'occuper le premier rang parmi les météorologistes, mais il a en outre le mérite d'avoir su réunir depuis longtemps les observations faites dans différentes parties du globe, et, en les soumettant à une saine critique, d'en avoir tiré un grand parti pour arriver à des lois générales.

« L'ouvrage que nous annonçons n'est qu'un résumé accompagné de réflexions générales, de bien d'autres travaux du savant physicien de Bruxelles. Il renferme différents chapitres consacrés à la météorologie en général et plus particulièrement à l'étude des températures de l'air et du sol, à l'électricité de l'air, au magnétisme terrestre et aux étoiles

filantes. L'ouvrage se termine par deux chapitres ayant pour objet : l'un, les phénomènes périodiques des plantes et des animaux ; l'autre, les phénomènes des marées en vue surtout de la Belgique.

» La physique terrestre et la météorologie sont de toutes les parties des sciences naturelles, celles dans lesquelles les progrès sont nécessairement les plus lents. Tandis que dans les sciences expérimentales, le savant peut à volonté reproduire les faits qu'il veut étudier, il faut ici qu'il attende patiemment que la nature veuille bien amener sous ses yeux les phénomènes qu'il s'agit pour lui d'observer et dont il doit rechercher les causes. C'est donc souvent une œuvre de longue haleine qui exige autant de patience que d'exactitude... Les progrès que peut faire cette branche des connaissances humaines sont nécessairement subordonnés à ceux des autres sciences d'observation et surtout des sciences expérimentales... Plus, en effet, on avance dans l'étude des sciences, plus l'art de l'observation et de l'expérience se perfectionne, plus on découvre une liaison intime, je dirai presque une solidarité entre tous les phénomènes naturels, et plus on entrevoit la possibilité de parvenir une fois à les rattacher tous à une cause commune. Envisagées à ce point de vue, la physique terrestre et la météorologie revêtent un caractère tout nouveau, qui fait comprendre comment des hommes d'une haute capacité ont pu se décider à consacrer aux observations qu'elles exigent, un temps et une intelligence qui, aux yeux de ceux qui ne considèrent les choses que légèrement, auraient pu être employés d'une manière plus fructueuse. »

Quetelet avait émis l'idée que l'atmosphère est composée de deux parties essentiellement distinctes, l'une inférieure, toujours mobile, à l'état de courant, l'autre supérieure, rela-

tivement fixe et appuyée sur la première, les *cirri*, nuages les plus élevés et les plus légers, indiquant la position de la courbe limite où les deux atmosphères se séparent. La différence entre ces deux parties ne paraît pas à M. De la Rive devoir être aussi tranchée que Quetelet le supposait ; elle lui semble devoir s'établir par degrés sensibles, et non pas d'une manière brusque ; mais il est, par contre, très disposé à croire avec le directeur de l'Observatoire de Bruxelles, que l'atmosphère a une hauteur beaucoup plus grande qu'on ne l'admet généralement et qu'elle est le lieu où se passent bien des phénomènes qu'on a longtemps regardés comme étant extra-atmosphériques.

« Dans le nombre des remarques faites sur l'humidité de l'air par M. Quetelet, il en est une qui nous a frappé, » dit M. De la Rive, « c'est que la marche de l'humidité paraît avoir des rapports intimes avec celle de la végétation ; ainsi quand le feuillage n'existe plus, l'humidité de l'air est la plus forte, et elle a la moindre valeur, au contraire, à l'époque où la végétation est dans toute son activité.

» Les variations d'intensité dans l'électricité de l'air semblent [aussi] avoir une liaison très intime avec les variations de l'humidité, ce qui est une conséquence naturelle du fait que les instruments qui servent à percevoir et à mesurer cet agent sont dans la partie inférieure de l'atmosphère, et que l'électricité qui est dans les couches supérieures y parvient d'autant plus facilement que l'air est plus humide. Aussi l'écoulement tranquille de l'électricité sur la terre est plus fréquent en hiver ; il se fait généralement sans secousse ; le contraire a lieu en été ; cet écoulement, à cause de la sécheresse, se fait plus brusquement alors et produit de nombreux orages...

» M. Quetelet consacre dans son chapitre sur l'électricité de l'air un paragraphe étendu aux aurores boréales qu'il considère bien comme des phénomènes électriques. [Elles se produisent, selon lui], dans [la] partie supérieure [de l'atmosphère]...

» Le magnétisme terrestre occupe une très grande place dans l'ouvrage de M. Quetelet. [On a déjà reconnu] à côté [des] phénomènes diurnes [du magnétisme] et de ses variations qui se lient à toutes les perturbations atmosphériques, des périodes plus ou moins longues, dont nous ignorons les véritables causes .. A côté de ces périodes régulières de variations, il existe des perturbations irrégulières qui, comme on le sait, coïncident avec les apparitions des aurores boréales. Ce qu'il y a de caractéristique dans ces perturbations, c'est qu'elles s'étendent à la fois sur tout le globe, même dans les parties où l'aurore boréale n'est pas visible... »

En 1864, Quetelet fit paraître son *Histoire des sciences mathématiques et physiques chez les Belges*. Pour qu'on ait de suite une idée de cet ouvrage, nous en donnerons d'abord le cadre : Introduction. — Livre premier. *Depuis l'origine de la Belgique jusqu'au règne de Charles-Quint.* — Livre II. *Depuis Charles-Quint jusqu'à la fin du gouvernement d'Albert et d'Isabelle.* — Livre III. *Fin du règne d'Albert et d'Isabelle, jusqu'à l'époque de la création de l'Académie impériale et royale de Bruxelles.* — Livre IV. *Depuis la création de l'Académie de Bruxelles jusqu'à 1830.* — *Aperçu général.* — Appendice.

Dans l'introduction, l'auteur retrace à grands traits l'histoire des sciences depuis les Grecs, « à qui l'on est surtout redevable d'en avoir recueilli les premières notions chez leurs voisins et d'avoir puissamment contribué à les développer. »

Il expose le plan qu'il se propose de suivre : il s'arrêtera, dit-il, à l'époque de 1830, comptant faire des temps postérieurs l'objet d'un ouvrage particulier.

Nous ne pouvons naturellement présenter qu'un résumé très rapide des quatre livres qui viennent après cette introduction.

On fait commencer généralement la reprise des sciences mathématiques à l'époque du pape Sylvestre II. La Belgique eut une part très active à ce mouvement de l'esprit humain. Au treizième siècle, le goût des sciences s'était répandu dans toute l'Europe. Deux siècles plus tard, l'Université de Louvain est fondée, mais elle ne porte son attention sur les sciences et surtout sur les sciences mathématiques, que lorsque Charles-Quint est venu donner une vive impulsion au développement de l'intelligence dans notre pays. Elle appelle alors au nombre de ses professeurs Gemma Frisius, plus célèbre encore par ses élèves que pas ses ouvrages. L'étude de la géométrie fait des progrès rapides, et parmi ceux qui se distinguent le plus, il convient de citer en première ligne les géographes Mercator et Ortelius.

Les persécutions religieuses forcèrent ensuite les Simon Stevin, les Philippe Van Laensberge et tant d'autres de quitter la Belgique. Il se fit dans le pays un vide déplorable, et lorsque, après l'avénement des archiducs Albert et Isabelle, la tranquillité se rétablit, les jésuites durent se charger de réparer les pertes occasionnées par la tyrannie du duc d'Albe. Anvers devint le principal centre d'enseignement des révérends Pères : ils avaient des savants d'une grande force, qui se mêlaient fort peu de politique. M. Chasles cite le P. d'Aiguillon, comme l'auteur de la *projection stéréographique :* « Les principes de cette projection, » dit-il, « trans-

portés aux surfaces du second degré, forment aujourd'hui une méthode de recherches en géométrie rationnelle. » [On se rappellera l'heureux usage que Quetelet et surtout Dandelin firent de cette méthode). — L'un des membres les plus illustres de l'Ordre fut Grégoire de Saint-Vincent [74], dont les nombreuses inventions en géométrie excitaient l'admiration de Leibnitz. — Une école scientifique qui s'était formée à Liége sous le protectorat des jésuites, fut un autre centre qu'il ne faut pas perdre de vue quand on étudie l'histoire des sciences dans nos provinces.

Pendant que les jésuites originaires de Belgique montraient une ardeur si grande pour les sciences, plusieurs de leurs frères pénétraient en Chine et essayaient d'y propager la foi et d'y répandre leurs connaissances : parmi ceux-ci brille au premier rang le P. Verbiest, qui mourut à Pékin.

Lorsque arriva le commencement du dix-huitième siècle, la Belgique scientifique dormait d'un profond sommeil. Simon Stevin, Grégoire de Saint-Vincent, le P. De la Faille, Tacquet, Van Langren, le chanoine de Sluze, avaient été les derniers représentants de la géométrie : après eux, on ne trouve plus à citer que Le Poivre, auteur d'un *Traité des sections du cylindre et du cône considérées dans le solide et dans le plan, avec des démonstrations simples et nouvelles* [75].

L'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, fondée par Marie-Thérèse, rendit de grands services : restaurée après la réunion de notre pays à la Hollande, elle eut quelque peine à se ranimer, mais bientôt une étude suivie de la géologie du pays, et des recherches de géométrie pure attirèrent sur elle l'attention du monde savant. — Des institutions utiles furent créées par le gouvernement des Pays-

Bas, et les sciences avaient trouvé de nombreux adeptes, lorsque survint la révolution de 1830.

L'ouvrage se termine par un *tableau synchronique* destiné à rendre sensibles les diverses phases scientifiques par lesquelles la Belgique a passé successivement. « On remarquera, » dit l'auteur, « que le développement des lumières suit toujours d'un temps plus ou moins long les causes qui l'ont fait naître; mais il n'en est peut-être pas de même de leur extinction. »

Quetelet nous apprend dans un *Appendice*, que l'Histoire des sciences mathématiques et physiques chez les Belges était composée depuis longtemps. Il veut dire sans doute qu'il en avait préparé les matériaux. Le plan général est bon, mais l'ouvrage laisse à désirer pour l'ordre et la méthode, et il faut regretter que les matériaux n'aient pas été mis en œuvre par une main plus sûre.

L'ouvrage intitulé : *Sciences mathématiques et physiques chez les Belges, au commencement du XIXe siècle*, que Quetelet fit paraître en 1866, renferme peu de choses nouvelles. Le cadre est le suivant : Préface. — Livre premier. *État général des sciences.* — Livre II. *Savants belges.* — Livre III. *Littérateurs et artistes belges.* — Livre IV. *Savants et litérateurs étrangers. Leurs relations avec la Belgique.*

L'auteur, après avoir résumé rapidement l'histoire des sciences et les bienfaits dus à l'institution des Académies, fait ressortir « les avantages qu'on peut retirer de travaux combinés entre eux et dirigés vers un même but, » et « la supériorité de l'association d'une réunion d'hommes sur les efforts du génie humain le mieux organisé, abandonné à ses forces individuelles au milieu des grandes œuvres de la créa-

tion. » Il revient ensuite à la Conférence maritime de 1853 et aux Congrès de statistique. A propos du Congrès tenu à Londres en 1860, il donne un long extrait du discours d'ouverture, prononcé par le prince Albert, et cite comme principal résultat de cette réunion, l'ouvrage qu'il a fait paraître avec M. Heuschling, au commencement de 1866, sous le titre : *Statistique internationale* (population), *publiée avec la collaboration des statisticiens officiels des différents États de l'Europe et des États-Unis d'Amérique*. Il présente ensuite un exposé des services rendus par l'Académie de Bruxelles, en remontant à la création du royaume des Pays-Bas ; il s'étend particulièrement sur les travaux relatifs aux mathématiques et à la physique ; puis il parle de l'Observatoire, de la Commission centrale de statistique et d'autres sujets qu'il a déjà traités plus d'une fois.

Tout ce premier livre est faible ; il est assez mal écrit, sans ordre et sans méthode, avec des redites et des phrases parfois incohérentes. Les autres livres contiennent des notices biographiques empruntées aux *Annuaires* de l'Académie, au *Bulletin* de la Commission centrale de statistique et aux *Annales des travaux publics* de Belgique.

L'auteur disait dans la préface : « Cet écrit et l'Histoire des sciences mathématiques et physiques chez les Belges, auquel il fait suite, servent en quelque sorte d'introduction à trois ouvrages, que je publierai successivement avec l'aide de mon fils, attaché depuis onze ans à l'Observatoire royal de Bruxelles. Les trois ouvrages sur l'*astronomie*, la *météorologie* et la *physique du globe* comprendront les résultats des travaux d'observation faits chez nous, pendant les trente-cinq dernières années. »

De ces trois ouvrages, le second seul a paru en 1867, sous

le titre : *Météorologie de la Belgique comparée à celle du globe.* Il comprend une introduction et quatre livres.

L'atmosphère, comme on l'a déjà dit, se compose, d'après l'auteur, de deux parties, l'une inférieure et constamment agitée, l'autre supérieure et soumise seulement aux mouvements réguliers de rotation et de translation de la terre. Les phénomènes qui se manifestent dans l'atmosphère mobile forment l'objet de la *météorologie*. La *physique du globe* traite de ceux qu'on observe dans la partie supérieure de l'atmosphère et immédiatement au-dessous de la partie inférieure, à la surface du sol et à une petite profondeur. Bien au-dessus de cette double enveloppe, les mouvements et les propriétés des corps célestes constituent le domaine de l'*astronomie*.

L'auteur annonce que dans les deux premiers livres de la météorologie il s'occupera spécialement des éléments relatifs à la ville de Bruxelles ; dans le troisième livre, il étendra ses recherches à la Belgique entière, et dans le quatrième, il examinera les modifications qu'éprouvent nos éléments météorologiques, en passant aux pays voisins. Chaque livre est divisé en chapitres qui traitent *de la chaleur ; — de la pression de l'air ; — des vents ; — de l'hygrométrie ; — des pluies ; — de l'électricité ; — des phénomènes lumineux.*

Dans l'ordre de publication des ouvrages de Quetelet, nous arrivons maintenant à la seconde édition de sa *Physique sociale*, sous le titre : *Physique sociale* ou *Essai sur le développement des facultés de l'homme* ; 2 vol. in-8°. Bruxelles, 1869.

Cette seconde édition, dédiée aux *délégués des divers États, chargés de la formation d'une statistique internationale,*

est précédée de l'article que sir John Herschel avait consacré en 1850, dans la *Revue d'Édimbourg*, aux *Lettres sur la théorie des probabilités.* L'auteur a conservé le cadre de l'édition de 1835, auquel il n'y avait en effet rien à changer; mais n'ayant plus la force ou le courage de remanier les divers chapitres, pour y faire entrer les documents dont la statistique s'était enrichie depuis quarante ans, il s'est contenté d'ajouter au texte primitif des notes et des suppléments, ce qui jette une certaine confusion dans l'ouvrage et le rend assez difficile à lire.

Avant de passer à l'*Anthropométrie* de Quetelet, le dernier ouvrage qu'il ait publié, nous donnerons, d'après le *Bulletin des sciences mathématiques et astronomiques*, paraissant à Paris, une idée de la *courbe binomiale*, à laquelle il attachait un grand prix, et dont il a plus d'une fois entretenu l'Académie de Belgique pendant les dernières années de sa vie: il y revenait, on peut le dire, avec amour.

« Que l'on suppose tous les hommes de vingt ans, d'un même pays, couchés sur l'horizontale *ca*, dans le même sens, les pieds en *c*, les têtes des plus grands en *a*, des plus petits en *b*; qu'on élève, en chaque point, de *b* en *a*, des verticales ou ordonnées, égales en hauteur au nombre de têtes qui viennent s'appuyer en chacun de ces points; les extrémités supérieures de ces droites seront sur une courbe régulière et symétrique par rapport à la perpendiculaire au milieu de *ba*. Cette courbe que l'auteur appelle *binomiale*, est l'une de celles que l'on emploie, dans le calcul des probabilités, pour rendre plus sensible la répartition des événements. De là résulte que l'on peut considérer l'homme de taille moyenne comme un type, et la différence entre cet homme et les autres comme des erreurs accidentelles, commises dans la

réalisation de ce type, et se répartissant suivant la loi ordinaire des probabilités.

» Si, au lieu de considérer les tailles, on considère les poids, la courbe binomiale obtenue n'est plus symétrique par rapport à son ordonnée *maximum*, c'est-à-dire que les deux termes du binôme ne sont plus égaux.

» Cette loi semble embrasser tous les corps vivants, non-seulement ceux de l'espèce humaine, mais les corps similaires du règne animal et même du règne végétal. »

L'*Anthropométrie ou mesure des différentes facultés de l'homme* parut en 1871 ; sir John Herschel en avait accepté la dédicace.

C'est peut-être le plus faible des ouvrages de Quetelet, au point de vue de la forme. Plusieurs chapitres avaient été publiés, de 1848 à 1850, dans les *Bulletins* de l'Académie, et il faut regretter vivement que l'auteur n'ait pas pu terminer l'ouvrage à cette époque, quand il jouissait encore de la plénitude de ses facultés. Si l'on en retranchait les redites et les emprunts faits à la *Physique sociale*, on aurait un volume réduit des deux tiers, et d'un très haut intérêt.

Les recherches de Quetelet sur les proportions du corps humain lui avaient coûté beaucoup de peines et beaucoup d'argent, et il s'en était occupé pendant de longues années. Plusieurs de ses confrères à l'Académie, parmi lesquels il cite spécialement M. Gluge, et des artistes d'un grand mérite lui avaient prêté leur aide et leur concours.

L'*Anthropométrie* est divisée en cinq livres dont voici les titres : Livre I. *Sur les proportions du corps humain.* — Livre II. — *Sur les proportions humaines chez les anciens et chez les modernes.* — Livre III. *Moyennes et limites de la croissance.*— Livre IV. *Population moyenne ; expériences.*

— Livre V. *De l'Anthropométrie et de l'avenir de cette science.*

L'auteur présente le résumé suivant de son ouvrage : « Dans le *premier livre*, j'ai essayé de tracer largement les principes les plus importants de l'anthropométrie... — J'ai essayé de donner dans le *second livre*, un aperçu des principaux travaux sur les proportions de l'homme. — [La] théorie des proportions moyennes [était] inconnue aux anciens et [n'a] guère été cultivée par les modernes. Un peuple ne doit [point] être considéré comme un assemblage d'hommes n'ayant aucuns rapports entre eux ; il forme un ensemble des plus parfaits, composé d'éléments qui jouissent des propriétés les plus belles et les plus admirablement coordonnées. C'est ce bel ensemble que j'ai tâché de rappeler dans le *troisième livre*. Qu'on prenne les hommes d'un même âge, [ceux de] trente ans, par exemple ; qu'on les mesure pour la hauteur, pour le poids, pour la force ou pour toute autre qualité physique quelconque, même pour une qualité intellectuelle ou morale, et l'on verra ces hommes se ranger à leur insu et d'après la grandeur des mesures, de la manière la plus régulière... [Ils se classeront] numériquement pour chaque âge, comme les ordonnées d'une même courbe. Cette loi est uniforme, et la courbe que j'appelle *binomiale* reste la même. [La] loi [avait] été entrevue par quelques philosophes, mais sans qu'ils fussent frappés de l'élégance et de la généralité qu'elle comporte. — Le *quatrième livre* traite spécialement des parties les plus intéressantes de la théorie de l'homme, en faisant usage du langage mathématique. — Dans le *cinquième* et dernier *livre*, j'ai essayé de faire voir que les mêmes formules qui m'ont servi à déterminer la partie physique de l'homme, peuvent également servir à déterminer ses qualités intellectuelles et morales. »

Entrons maintenant dans quelques détails : ils feront comprendre l'ouvrage mieux que les titres un peu vagues des livres et leur résumé donné par l'auteur lui-même.

L'auteur croit avoir réussi à démontrer que non-seulement l'unité de l'espèce humaine existe, mais encore que notre espèce admet un *type* ou module dont on peut facilement déterminer les différentes proportions. Il a donné à ce type le nom d'*homme moyen* : la preuve de son existence se trouve dans la manière même dont les nombres obtenus pour chaque partie du corps se groupent autour de la moyenne, en obéissant à la loi des causes accidentelles. Ces causes sont-elles assez nombreuses et assez influentes pour qu'il soit nécessaire de recourir à un grand nombre de personnes pour éliminer les particularités qu'elles présentent? L'expérience nous apprend que non. « J'ai mesuré, » dit Quetelet, « trente individus de même âge, régulièrement construits et j'en ai formé trois groupes de dix individus chacun. Après ces déterminations, j'ai pris les moyennes pour chaque partie du corps de chacun de ces groupes, et, en considérant les moyennes comme appartenant à trois personnes distinctes, je les ai comparées entre elles : elles différaient si peu, qu'en mesurant un même modèle trois fois de suite, j'eusse obtenu entre les valeurs des différences plus grandes. Ce résultat inattendu a singulièrement abrégé mon travail... Je me suis borné à mesurer avec soin dix individus de chaque âge, chez les hommes comme chez les femmes. Les moyennes des divers groupes me donnaient le développement d'année en année, et la continuité de ces nombres me permettait de juger, par une autre voie, du degré de confiance qu'ils pouvaient inspirer. J'ai pris ensuite, à chaque âge, la taille pour unité et j'ai ramené tous les nombres à cette nouvelle

échelle, ce qui m'a permis de juger quels sont les membres qui, comparativement à la taille totale, prennent avec l'âge le développement le plus rapide. »

La fixité du type humain n'est pas telle qu'il ne puisse subir l'influence de causes constantes; mais la loi des causes accidentelles ne sera point effacée, il arrivera seulement que les oscillations se feront autour d'une moyenne plus ou moins grande. Nous pouvons également élargir ou resserrer les limites entre lesquelles les oscillations s'accomplissent. La couleur, sur laquelle on a établi en général les divisions que l'on admet entre les hommes, n'est pas de nature à détruire l'unité de l'espèce.

Ce qui semble le plus merveilleux, c'est que l'ordre général des choses et les lois de la création ne reçoivent aucune atteinte par l'intervention humaine. L'enfant naît organisé comme il l'était aux premiers âges du monde, il apporte les mêmes qualités, les mêmes aptitudes, les mêmes facultés intellectuelles, les mêmes penchants au bien comme au mal, mais le milieu dans lequel il se trouve et l'éducation qu'on lui donne vont le diversifier.

L'auteur revient ensuite à l'idée du beau dans les arts, et il persiste à croire que le beau absolu n'existe pas. Beaucoup de philosophes, dit-il, ont rangé l'appréciation du beau parmi nos idées-mères; d'autres croient que nous n'arrivons à ce sentiment que par l'observation; et, dans le fait, nous ne regardons comme belles que les formes auxquelles nous nous sommes habitués, ou vers lesquelles notre goût particulier nous entraîne.

Il explique comment il faut entendre le principe qui fait de l'homme moyen le type du beau : le type qui convient à la généralité des hommes se modifie selon qu'on veut repré-

senter plus spécialement la grâce, la force ou toute autre qualité physique du corps; il faut, en ce cas, donner une prépondérance à certaines proportions. La physionomie joue aussi un grand rôle; la pensée et la passion peuvent opérer une espèce de transfiguration. La connaissance seule des proportions ne rendrait pas plus de services pour composer une belle statue que celle de la grammaire pour composer un beau poëme.

Dès la plus haute antiquité, on s'était occupé des différentes parties du corps de l'homme et des rapports qui existent entre elles. Les Grecs et les Romains tournèrent également leur attention vers ce sujet : à la renaissance, il fut traité par le statuaire Léon-Baptiste Alberti et par les peintres Léonard de Vinci et Albert Dürer. L'auteur analyse les ouvrages sur les proportions, que ces artistes nous ont laissés. Il passe ensuite en revue les travaux analogues des Allemands modernes, des Belges et des Hollandais. Puis vient le tour des Français, des Anglais, des Espagnols.

La plupart des auteurs qui ont écrit sur les proportions humaines ont choisi quelques modèles qu'ils jugeaient les mieux conformés, et ils se sont attachés à les faire connaître. Les uns ont donné la préférence aux statues antiques, d'autres ont pris leurs mesures sur des modèles vivants, quelques autres enfin ont présenté des mesures qu'ils avaient conçues dans leur propre imagination.

Quetelet, ainsi qu'on l'a déjà vu, s'est borné à mesurer dix individus de chaque âge, des deux sexes, mais il a eu soin de les prendre d'une forme qu'on pouvait regarder comme régulière. Les moyennes sont données à la fin du volume, pour chaque âge, de 0 à 20 ans inclusivement : puis à 25, 30 et 40 ans. Les proportions sont exprimées en

mesures métriques, et pour chacune des parties mesurées, on a calculé le rapport entre les deux extrêmes correspondant à 0 et à 40 ans : elles concernent les hommes et les femmes pris séparément et forment huit tableaux ; dans huit autres tableaux, on donne les valeurs *relatives*, en prenant pour unité la hauteur totale de l'individu.

L'auteur a mesuré dix modèles de femmes belges et il a rapproché ses mesures de celles fournies par deux beaux modèles romains, par une femme espagnole et par un modèle français : « on pourra voir, » dit-il, « que les différences sont purement accidentelles. » Il y a plus : tout, d'après lui, tendrait à établir que le type humain, dans nos climats, est identique avec celui qu'on déduit de l'observation des statues anciennes les plus régulières. La finesse et la beauté des traits, l'expression de la physionomie, l'élégance des formes peuvent ne pas être les mêmes, sans pour cela que les proportions soient différentes.

Si l'on considère l'espèce humaine dans toute sa généralité, les grands linéaments varient fort peu pour les différents pays et pour les différentes races ; les caractères qui les séparent se trouvent dans des parties d'une appréciation moins facile: l'angle facial la largeur du nez, l'épaisseur des lèvres, la couleur, la chevelure, la barbe, etc. C'est la conclusion que tire Quetelet des mesures qu'il a prises sur des Indiens, des Chinois et des Cafres pendant leur séjour à Bruxelles.

XIII. — *Conclusion.*

Nous sommes arrivé à la fin de la tâche que nous nous étions prescrite ; nous avons raconté ce que nous connais-

sions de la vie de Quetelet, et nous avons apprécié ses œuvres avec impartialité et bonne foi, en nous appuyant sur le sentiment des étrangers, toujours mieux placés que les compatriotes pour bien juger.

Les recherches de Quetelet sur l'homme et sur le développement de ses facultés seront son éternel honneur.

L'Observatoire qu'il a créé a beaucoup ajouté à nos connaissances sur la météorologie et sur la physique du globe: sa force productive sous ce rapport était signalée en 1850 dans les termes les plus élogieux par sir John Herschel. Des physiciens tels que De la Rive, Faraday, Wheatstone ont rendu pleine justice aux travaux de cet établissement. Notons encore ce que disait M. Ch. Sainte-Claire Deville, à la séance du 2 mars 1874, de l'Académie des sciences de Paris, après que M. Élie de Beaumont eut annoncé la mort de Quetelet : « La météorologie est une des sciences qui a le plus longtemps et le plus vivement occupé l'esprit si net et si varié de M. Quetelet. Pendant plus de quarante ans, il a dirigé l'Observatoire météorologique, annexé par lui à l'Observatoire astronomique de Bruxelles. Il a publié avec tous leurs détails (aidé dans ces derniers temps par un fils digne de lui, M. Ernest Quetelet), les observations recueillies par lui depuis 1832 : il en a calculé les moyennes et déduit les conséquences les plus intéressantes. Enfin il a étudié, avec un soin particulier, le retour des phénomènes périodiques (végétation, passage d'oiseaux, etc.), et l'on peut dire qu'il a laissé le vrai modèle à suivre dans ce genre de travaux. »

L'astronomie n'a sans doute pas à Quetelet personnellement les mêmes obligations, mais il en a réveillé le goût, et c'est à son impulsion que la Belgique est redevable des nombreux travaux que cette science a vu naître chez nous

depuis quarante ans ; c'est lui qui a dirigé les grandes opérations par lesquelles l'Observatoire de Bruxelles a été relié à ceux de Greenwich et de Berlin ; enfin il a été le promoteur des belles observations sur les étoiles à mouvements propres qui ont établi la réputation de M. Ernest Quetelet à l'étranger.

Comme géomètre, Quetelet a fait preuve d'un véritable esprit d'invention ; comme littérateur et comme poète, son mérite ne saurait être contesté.

Il a donné une vive impulsion à l'étude des sciences en Belgique ; on peut dire qu'il a créé l'Académie comme il a créé l'Observatoire, et la Commission centrale de statistique lui doit une grande partie de son renom.

Le professeur ne sera jamais oublié, tant qu'il restera de ses élèves, et l'on ne saurait mieux peindre l'homme privé, qu'en lui appliquant ce passage de son éloge de l'astronome Schumacher : « Ceux qui l'ont visité savent qu'il exerçait l'hospitalité de la manière la plus grande et la plus affectueuse. Son commerce était très agréable ; avec une instruction fort étendue, il causait d'une manière attrayante sur les sujets les plus divers : sciences, lettres, arts, les objets même futiles en apparence, rien ne lui était étranger. Sa conversation était gaie, spirituelle, relevée quelquefois par un léger grain de causticité qui jamais ne blessait personne, mais qui tendait à mettre en relief le côté plaisant des choses. »

Il était membre de l'Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France, de la Société royale de Londres, de la Société astronomique de la même ville, de l'Académie des sciences de Berlin, de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg et de bien d'autres sociétés savantes qu'il serait trop long d'énumérer. On s'est étonné quelque

fois qu'il n'eût pas été nommé de l'Académie des sciences de Paris : cet étonnement aura cessé quand on a vu, contre l'usage, les deux secrétaires perpétuels de l'Académie, MM. Élie de Beaumont et Dumas, et MM. Chasles et Ch. Sainte-Claire Deville, exprimer, à la séance du 2 mars, les vifs regrets que la mort de notre compatriote avait inspirés, et qu'on a pu lire les paroles suivantes, prononcées par le premier de ces académiciens : « L'annonce de la mort de l'illustre savant a été adressée officiellement, ainsi que cela devait être, à l'Académie des sciences morales et politiques, dont il était devenu associé étranger, après en avoir été correspondant depuis de longues années, comme étant l'un des statisticiens les plus éminents de l'Europe. *Pour cette raison*, M. Quetelet ne tenait à l'Académie des sciences par aucun lien officiel direct, mais il y tenait en quelque sorte virtuellement par l'importance de ses travaux, dans plusieurs des sciences que l'Académie cultive. Il se plaisait à assister à ses séances, chaque fois qu'il venait à Paris, et, par l'étendue de ses connaissances aussi bien que par l'aménité de ses manières et l'élévation de son caractère, il avait su conquérir un rang des plus éminents dans l'estime et l'affection de tous ses membres. Une perte aussi sensible pour tous ceux qui ont connu M. Quetelet ne pouvait passer inaperçue dans une assemblée aux travaux de laquelle il avait si souvent associé les siens, dans l'astronomie, la météorologie, la statistique, les mathématiques, etc. »

Avons-nous besoin de mentionner les nombreuses décorations envoyées à Quetelet de tous les pays : il était de ces hommes qui honorent les Ordres auxquels ils appartiennent. Bornons-nous à rappeler que le Roi des Belges lui avait remis lui-même les insignes du grade de grand officier de l'Ordre

de Léopold, dans la séance publique où l'Académie célébra, le 7 mai 1866, le cinquantième anniversaire de sa réorganisation.

Bruxelles, le 7 septembre 1874.

ÉD. MAILLY.

NOTES.

[1] *Hommage au salon de Gand.* MDCCCXII. Par un membre de la Société des beaux-arts, 3me et dernier numéro, daté du 22 août 1812 [dans le t. II des MISCELLANEA offerts par M. Cornelissen, le 20 avril 1837, à l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles.] « ... *Dessins*... Adolphe Quetelet a exposé un groupe d'après un bas-relief de Duquesnoy; c'est incontestablement un des plus beaux dessins du Salon, et qui a valu à son auteur (1) le premier prix au Lycée de Gand; mais dans cette institution utile, qui compte en cette ville des professeurs du plus grand mérite*, ce jeune homme a remporté plusieurs autres premiers prix bien plus importants dans la hiérarchie de l'instruction; il honore le Lycée par de grands succès dans tous les genres.

» (1) Fils d'un père officier municipal, qui dans des temps difficiles a rendu avec probité et désintéressement des services que l'administration n'a pas oubliés **. »

* Le Lycée de Gand, organisé par un décret impérial du 11 janvier 1808, avait été mis en activité le 1er mai de la même année. Un décret du 12 mars 1812 l'avait élevé à la deuxième classe. Voici quel en était le personnel à cette époque : *Proviseur*, M. Bayard; *Professeurs :* rhétorique, Ph. Lesbroussart; 2me année des humanités, L'Homandie; 1re année des humanités, Avril St Firmin ; 2me année de grammaire, Tardival; 1re année de gram-

maire, Deschamps; physique et chimie, Dellard; mathématiques spéciales, Richard de Rochelines; mathématiques élémentaires, Cuvet; maître de dessin, De Cauwer, aîné; maître de musique. Ch. Ots.

** Il s'appelait François-Augustin-Jacques-Henri Quetelet, était né le 22 août 1756 à Ham, en Picardie, et mourut à Gand en 1803. Très jeune encore il avait quitté la France pour aller en Angleterre; il paraît même qu'il s'était fait naturaliser anglais. En Ecosse, il avait fait la connaissance d'un noble, dont il était devenu le secrétaire et avec qui il avait voyagé sur le continent et parcouru la Hollande, l'Allemagne, la Pologne et l'Italie. Après quelque temps de séjour dans ce dernier pays, le noble écossais était venu à mourir, et quoiqu'il eût promis à Quetelet de lui laisser une forte pension, celui-ci ne put rien obtenir de la famille et alla s'établir à Gand. Il s'y trouvait déjà en 1787, et s'était enrôlé dans la 3me compagnie de volontaires. Le 12 juin 1790, il fut admis comme bourgeois (*Poorter*) de la ville, après avoir fait ses années d'apprentissage pour exercer l'état de mercier; néanmoins, il ne figure au livre des Francs-Merciers qu'en 1791-1792.

2 Cet établissement avait été fondé par M. P.-J. Maquaire, de Gand.

3 Voir le *Journal de Gand* du 7 décembre 1814.

4 L'installation du collége eut lieu le 3 avril 1815, dans le local de l'ancienne abbaye de Baudeloo.

5 Ch. Ots était né à Bruxelles : M. Fétis lui a consacré un article dans la *Biographie universelle des Musiciens*, mais il ne cite que sa musique d'église.

6 Les amateurs de curiosités trouveront l'analyse de cette pièce dans le *Journal de Gand* du 20 décembre 1816. « Le poëme, » y lit-on, « est l'ouvrage de deux jeunes gens qui cherchent dans la littérature dramatique d'agréables délassements à des occupations plus sérieuses. Quoique l'invention n'en soit pas neuve, il est plein de détails charmants... La musique de M. Ots a rempli et surpassé toutes les espérances; elle est pleine de grâce et de ce sentiment

sans lequel la musique chantée perd tout son charme... Au total la pièce a réussi... » Un autre opéra de Ch. Ots, intitulé : *David Teniers*, fut joué six fois sur le théâtre de Gand, du 28 octobre 1818 au 12 février 1819, et le compositeur dédia sa partition au prince de Saxe-Weimar.

7 Cassel était docteur en médecine et avait été professeur de sciences naturelles au Gymnase royal de Cologne. Le 18 janvier 1819, il fut élu membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et, en 1820, il publia sous le titre de *Morphonia Botanica*, des observations nouvelles sur la proportion des parties dans les organes des végétaux, et des inductions qui jusqu'alors n'avaient pas encore été tirées de la considération de ce genre de caractères. Les figures de cet ouvrage furent lithographiées *d'après les dessins de Quetelet.* Cassel mourut à Gand le 8 juin 1821.

8 On pourra se faire une idée des prétentions de Ch. Hauff, d'après la lettre suivante qu'il écrivit, le 20 janvier 1821, aux rédacteurs des *Annales belgiques* (t. VII, p. 82) : « En date du 12 septembre 1819, M. Van Rees, docteur à l'Université d'Utrecht, m'a adressé une censure de ma théorie des parallèles, publiée au commencement d'août de la même année... Nous sommes convenus de choisir pour arbitre dans cette dispute M. Le Gendre, à Paris. Cet académicien ayant adopté les erreurs de mon adversaire et décidé en sa faveur, je suis réduit à la nécessité de soumettre notre dispute au jugement de toute la république littéraire, ce que je ferai dans un recueil de suppléments à ma théorie,... dans lequel je ne manquerai pas de réfuter les erreurs de M. Le Gendre, comme j'ai réfuté autrefois celles de MM. La Grange et Lacroix. »

M. Van Rees, dont il est ici question, fut plus tard un des professeurs les plus distingués de l'Université de Liége.

9 Notice biographique de Raoul.

10 Quetelet eut pour successeur au collége de Gand M. Lemaire, son élève et son adjoint, et celui-ci fut remplacé par M. Timmermans.

[11] Notice biographique du commandeur de Nieuport.

[12] On lit dans le procès-verbal de la séance du 14 mai 1790 : Sur la proposition de M. le commandeur de Nieuport, la Compagnie prit la résolution de souscrire sur les fonds de l'Académie quatre pièces d'artillerie de campagne de six livres de balle, à rate de trente louis d'or chacune, et le secrétaire fut chargé d'en donner la soumission et de payer en qualité de trésorier provisionnel la somme de 120 louis d'or sur demande. »

[13] Voici l'extrait d'un article écrit par Nieuport en 1812 et inséré dans *l'Esprit des journaux*, sous le titre : *Sur la préférence à donner au latin, dans les ouvrages qui concernent les sciences et la littérature ancienne.* «... Enfin un dernier avantage, non moins précieux, que présente l'usage des langues mortes, est celui de pouvoir publier, sans aucun inconvénient, des découvertes, des réflexions, des détails, etc., que soit par décence, soit par quelque motif relatif au bien général, il n'est pas convenable de livrer aux personnes qui, dépourvues d'instruction, chercheraient tout au plus à en abuser. Qui sait même si on ne pourrait pas étendre cette considération jusqu'à la liberté de la presse, accordée en latin seulement, avec défense expresse de traduire aucun pareil ouvrage moderne, sans un octroi préalable. » Cet article a été reproduit par Nieuport dans son livre : *Un peu de tout ou amusements d'un sexagénaire.* 1 vol. in-8° ; Bruxelles, 1818.

[14] Notice biographique du baron de Reiffenberg.

[15] La Société de littérature, constituée le 10 janvier 1800, avait été réorganisée le 17 janvier 1819. Le même jour elle avait renouvelé son bureau d'administration : M. Legros avait été réélu président annuel ; M. Lecocq avait été nommé secrétaire perpétuel, M. Vautier, secrétaire annuel, et M. de Scheppere, trésorier.

[16] La bataille de Nieuport, gagnée en 1600 sur les Espagnols par Maurice de Nassau, et la bataille de Waterloo.

[17] *Revue encyclopédique,* numéro de février 1825.

[18] Numéro d'août 1820. On pourrait demander comment un mémoire présenté à l'Académie le 14 octobre a pu faire l'objet d'une

analyse dans le numéro d'août des *Annales belgiques :* mais cette espèce de contradiction s'explique fort bien par le retard que subissent souvent les numéros d'un recueil périodique.

[19] *Annales belgiques*, numéro de janvier 1821.

[20] Numéro de février 1822.

[21] *Résumé d'une nouvelle théorie des caustiques.*

[22] *Ibidem.*

[23] C'est ce qui fut fait simultanément par Gergonne dans les *Annales* de Nismes, numéro de juillet 1825, et par Quetelet dans la *Correspondance mathématique*, t. I, p. 147.

[24] *Correspondance mathématique*, t. I, p. 336.

[25] *Annales* de Nismes, numéro d'avril 1826.

[26] *Résumé d'une nouvelle théorie des caustiques.*

[27] Numéro de septembre 1825. — *Le Bulletin des sciences mathématiques, etc*, du baron de Ferussac, consacra également (t. VII, p. 15; t. VIII, p. 102; t. XII, p. 192) plusieurs articles à ce mémoire et au suivant: nous avons mis à profit les analyses qu'il en donne.

[28] *Correspondance mathématique*, t. V, p. 188.

[29] *Ibidem*, t. VI, p. 207.

[30] *Ibidem*, t. X, p. 478.

[31] *Ibidem*, t. V, p. 361.

[32] *Ibidem*, t. IV, p. 393.

[33] *De l'astronomie dans l'Académie royale de Belgique. — Rapport séculaire* (1772-1872).

[34] *Bulletin des sciences mathématiques, etc.*, du baron de Ferussac, t. VIII, p. 161.

[35] Le florin des Pays-Bas valait fr. 2 11[65] c[s].

[36] *Annales du Musée des sciences et des lettres de Bruxelles ;* t. I, Bruxelles, 1827.

[37] Le 10 mars 1844, quarante-quatre des anciens élèves de Quetelet lui offrirent un banquet : on comptait parmi les souscripteurs, MM. Liedts, président de la Chambre des représentants ; Van Praet (Jules), ministre de la maison du roi ; le baron Henri

d'Anethan, secrétaire adjoint du roi; Dejaegher, chargé d'affaires au Brésil; De Bavay (Antoine), secrétaire général du ministère des travaux publics; Hody, administrateur de la sûreté publique; Ed. Stevens, directeur au ministère de l'intérieur; Misson (Victor) et Deham, chefs de bureau au même département; Vauthier (Aug.), chef de bureau au ministère des finances; Trumper, colonel d'état-major, directeur du dépôt de la guerre; Nerenburger, lieutenant-colonel d'état-major; De Man (Émile) et Groetaers (J.-B.), capitaines du génie; Groetaers (Georges), ingénieur en chef des ponts et chaussées; Schockeel, capitaine-lieutenant de vaisseau, Colinez et De Man (Gustave), architectes; Kickx, Lemaire, Morren, Plateau, professeurs des Universités de l'État; Verhulst, professeur à l'École militaire; De Bavay (Paul) et Mailly (Éd.), docteurs en sciences; des magistrats; des avocats, et parmi ceux-ci, M. Metdepenningen, de Gand; M. Veydt (Laurent), du Conseil provincial d'Anvers, etc.

[38] Cette minorité comprenait le baron de Keverberg de Kessel, conseiller d'État, MM. Doncker-Curtius et Ch. de Brouckere, membres de la seconde chambre des États Généraux, et Quetelet.

[39] Cette commission était composée de MM. Arnould, secrétaire inspecteur de l'Université de Louvain; Belpaire, ancien inspecteur des écoles, greffier au tribunal de commerce d'Anvers; Cauchy, professeur de minéralogie à l'Athénée de Namur, ingénieur des mines; J.-G.-J. Ernst, professeur à la faculté de droit de l'Université de Liége; Charles Lecocq, ancien membre du Congrès national, ancien inspecteur des écoles; Quetelet, professeur au Musée des sciences et des lettres à Bruxelles. Elle devait être présidée par le ministre.

[40] Au 31 décembre 1830, il avait été dépensé 128653 florins, outre 16000 fl. payés à M. Canzius pour achat de son cabinet (M. Canzius avait été constructeur d'instruments à Delft); en 1831, il fut dépensé pour compte du gouvernement hollandais, 28063 fl., et la somme portée au budget (hollandais) de 1832 s'élevait à 162284 fl. Pour les ateliers de construction, le cabinet de minéralogie, celui des instruments d'agriculture, etc., il restait à dé-

penser 165000 fl., ce qui portait la dépense totale, pour compte de l'État, à 500000 fl.

[41] Le palais de l'industrie coûta à la ville de Bruxelles, 578249 francs.

[42] Notice biographique de M. Falck.

[43] Notice biographique de M. Bouvard.

[44] Le premier article de Quetelet parut dans le numéro d'octobre 1823.

[45] Voir la *Description de plusieurs Observatoires d'Angleterre*, dans les t. IV et V de la *Correspondance.*

[46] Voir les *Notes extraites d'un voyage scientifique, fait en Allemagne pendant l'été de* 1829, dans le t. VI de la *Correspondance.*

[47] La plupart des détails relatifs à la fondation de l'Observatoire ont été empruntés aux pièces déposées dans les *Archives* de la ville de Bruxelles, pièces qui ont été mises obligeamment à ma disposition par l'archiviste, M. A. Wauters, mon confrère à l'Académie.

[48] *Correspondance*, t. III, p. 207.

[49] *Ibidem*, t. III, p. 208.

[50] *Ibidem*, t. IV, p. 134.

[51] *Ibidem*, t. IV, p. 38 et p. 106.

[52] *Ibidem*, t. IV, p. 46 et p. 177.

[53] *Ibidem*, t. III, p. 24 et p. 145.

[54] *Ibidem*, t. VI, p. 211.

[55] *De l'astronomie dans l'Académie royale de Belgique. — Rapport séculaire* (1772-1872).

[56] Numéro de janvier 1828.

[57] Notice biographique de Smits.

[58] Les deux articles insérés dans la *Revue encyclopédique* parurent aussi dans la *Correspondance mathématique*, t. VII. Le premier, *Sur la possibilité de mesurer l'influence des causes qui modifient les éléments sociaux*, y figurait comme *Lettre à M. le docteur Villermé.*

[59] On trouve de nombreux détails sur les travaux de la réunion de Cambridge, dans les *Notes extraites d'un voyage en Angleterre aux mois de juin et de juillet* 1833. CORRESPONDANCE MATHÉMATIQUE,

t. VIII. — Quetelet assista également à la réunion de l'Association Britannique, qui fut ouverte à Plymouth, le 29 juillet 1841. Il y fit connaître son système d'observations des phénomènes périodiques, dont il sera parlé plus loin, et le tableau des principaux phénomènes à observer fut inséré dans les *Transactions* de l'Association.

60 Les membres présents étaient : MM. Quetelet, directeur ; de Reiffenberg, faisant les fonctions de secrétaire ; Cornelissen, Thiry, Kesteloot, Van Mons, Dandelin, Pagani, Vandermaelen, Marchal, Dumortier, Sauveur, De Gerlache, de Stassart, Timmermans, Fohmann, De Hemptinne, Lejeune, Bekker, membres ordinaires ; Walter, membre honoraire. — Assistaient à la séance : MM. Wesmael, Jules van Praet, Plateau, Dumont et Schmerling, correspondants. — C'est dans cette séance du 22 novembre que M. Dumont fit connaître son intention de lever une carte géologique de la Belgique. « La Compagnie, » lit-on au *Bulletin* de la séance, « qui apprécie toute l'importance de ce projet et qui sait avec quel succès M. Dumont est capable de l'exécuter, lui témoigne le vif intérêt qu'une pareille entreprise lui inspire et promet de la favoriser de tout son pouvoir. »

61 Il a été reproduit dans le tome IX de la *Correspondance*.

62 *De l'astronomie dans l'Académie royale de Belgique*, etc.

63 *Annuaire* de l'Observatoire pour 1837.

64 Notice biographique de Schaar.

65 Plusieurs confrères de Quetelet lui prêtèrent leur concours à cette époque, et continuèrent à s'occuper des phénomènes périodiques. Nous citerons MM. Dumortier, Spring, Ch. Morren, Kickx, (le fils de l'académicien dont nous avons parlé, et qui était entré à son tour à l'Académie en 1837), Martens, de Selys Longchamps, Schwann.

66 Numéro de décembre 1825 : article sur le premier mémoire de statistique présenté par Quetelet à l'Académie.

67 Cette note fut ajoutée à l'article de la *Revue d'Édimbourg* dont nous avons parlé, lorsque sir John Herschel fit entrer ledit article

dans un volume auquel il donna le titre de : *Essays from the Edinburgh and Quarterly Reviews*, etc., Londres, 1857.

68 Numéro de juillet 1849.

69 On trouvera une traduction du rapport de M. Wheatstone dans l'*Annuaire* de l'Observatoire de Bruxelles pour 1851.

70 Le mémoire sur les ondes atmosphériques parut en 1851 dans le t. VIII, 1re partie, des ANNALES de l'Observatoire. A la page 78, l'auteur fait connaître que la réduction et la construction graphique des observations, commencées par M. Liagre, ont continué, après le départ de celui-ci de l'Observatoire, à être faites « avec non moins de zèle et de sagacité » par M. Houzeau, son successeur. « Je suis heureux, » dit-il, « de trouver cette occasion pour exprimer à l'un et à l'autre ma reconnaissance pour la manière intelligente dont ils m'ont secondé. »

71 Article de M. L. Dufour, dans le t. II de la nouvelle série, 1858.

72 Numéro de janvier-février 1854. — Article de M. A. Gautier.

73 T. XV, 1862.

74 Quetelet avait publié, dès l'année 1821, une biographie de Grégoire de Saint-Vincent, dans les *Annales belgiques*. Il donna celle de Gemma Frisius, dans la *Correspondance mathématique*, en 1825 ; celle de Ph. Van Laensberge, dans l'*Annuaire* de l'Observatoire pour 1837 ; et celle de Simon Stevin, dans les *Belges illustres*, en 1845.

75 Ce traité parut à Paris en 1704. Le Poivre en donna une nouvelle édition à Mons, en 1708, sous le titre : *Traité des sections du cône considérées dans le solide, avec des démonstrations simples et nouvelles, plus simples et plus générales que celles de l'édition de Paris ;* par M. Le Poivre, contrôleur des ouvrages de la ville de Mons. Elle a été réimprimée, en 1854, par les soins de M. Camille Wins : celui-ci y a joint une notice sur l'auteur, donnée par Quetelet, en 1848, dans les *Annales* de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

TABLE.

—

ERRATUM.

Page 267, ligne 6, au lieu de : *Six mois avant sa mort*, lisez : *Dix-huit mois avant sa mort.*

NOTICE

SUR

CHARLES POELMAN,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Gand le 20 mars 1815, mort le 17 juillet 1874.

Le naturaliste étranger, qui visite pour la première fois le Musée d'histoire naturelle de l'Université de Gand, est surpris d'y trouver une collection d'anatomie comparée extrêmement riche, plus de deux mille cinq cents préparations pouvant être utilisées pour l'enseignement.

Généralement les Musées secondaires n'offrent à l'étude qu'une série plus ou moins nombreuse de squelettes; ici, bien que l'ostéologie soit largement représentée, la série est complète et tous les détails de l'organisation animale sont étalés aux regards. L'appareil locomoteur, le système nerveux, les appareils circulatoire, respiratoire, les organes génitaux des animaux les plus rares sont conservés dans l'alcool ou à l'état sec. Nombre de préparations ont été exécutées avec un soin minutieux et il en est, comme certaines injections, par exemple, qui sont de petits chefs-d'œuvre.

Celui qui a pour mission d'enseigner à la jeunesse une des branches des sciences naturelles peut seul apprécier les res-

sources d'une belle collection. A Gand, grâce à celle dont nous parlons, la tâche du professeur d'anatomie comparée est considérablement facilitée; appuyant toutes ses descriptions de la démonstration de pièces intéressantes, il captive l'attention de ses auditeurs et leur fait saisir aisément ce qui, sans ce secours précieux, serait toujours resté obscur.

L'homme dévoué à la science auquel nous devons des collections si riches, un enseignement zootomique sérieux, c'est Poelman. Les principaux efforts de la vie, si bien remplie de notre regretté confrère, ont été dirigés vers ce but; il nous a, donc semblé naturel de consacrer d'abord quelques lignes à l'œuvre dont il a doté l'Université de Gand. Nous y reviendrons, du reste.

—

Charles-Amand-Constantin Poelman naquit à Gand le 20 mars 1815. Il fit successivement ses humanités au collége Sainte-Barbe et à l'Athénée de sa ville natale. Il suivit ensuite les cours de médecine à l'Université de Gand, montrant une ardeur au travail qui permettait de bien augurer de l'avenir, et termina brillamment ses études en passant l'examen final avec la plus grande distinction.

Comme beaucoup d'hommes de science pour lesquels les joies de la famille résument toutes les jouissances, Poelman se maria jeune; il épousa, le 1er avril 1843, mademoiselle Marie-Antoinette Nicaise. De ce mariage, il reste deux enfants, une fille que notre confrère eut la consolation de voir mariée et un fils qui, en suivant les exemples de la carrière paternelle, portera dignement le nom qui lui a été légué.

Nous venons de résumer en quelques mots les points principaux de la vie privée de notre confrère; le but de cette no-

tice n'est point de détailler davantage ce qui appartient aux souvenirs intimes de la famille, mais de payer un juste tribut d'éloges à ce que Poelman a fait pour la science et pour l'enseignement.

Dès qu'il fut attaché à l'Université de Gand, il entreprit la formation de collections anatomiques. A cette époque, la chose était loin d'être facile; beaucoup d'autres eussent reculé après quelques tentatives; il fallut toute la force de volonté et la courageuse persévérance du jeune savant pour aplanir successivement les obstacles. Son premier laboratoire, si l'on peut donner ce nom à une espèce de grenier, n'avait ni ventilation, ni jour, ni étendue; c'est là qu'avec un outillage insuffisant, respirant un air empesté, surmontant bien des dégoûts et luttant contre le découragement, il exécuta, une à une, souvent seul, de longues et minutieuses dissections et des injections délicates ou très-étendues.

Qu'on se figure, par exemple, toutes les peines que notre confrère devait se donner pour faire des préparations, telles que les suivantes qui m'ont frappé par leur difficulté pratique. (*Je copie les termes du catalogue.*)

N° 5. Préparation (sèche) des systèmes respiratoire et vasculaire général, pulmonaire, hépatique et rénal de grande tortue franche. (Dans cette préparation, tous les principaux vaisseaux ont été injectés et séchés, le foie, les reins et les testicules ont été modelés en cire.)

N° 40. Préparation (sèche) du système respiratoire et vasculaire général, pulmonaire et hépatique d'un grand *Python bivittatus* mesurant 5 mètres, reçu à l'état frais du jardin zoologique d'Amsterdam. (Cette préparation a 2 $^1/_2$ mètres de longueur.)

N° 37. Préparation complète (sèche) du système respiratoire, vasculaire, branchial et hépatique de la morue.

Un sentiment de profonde reconnaissance et d'admiration nous fait, dans nos cours, attirer l'attention des étudiants sur la beauté des détails de ces préparations et sur les difficultés vaincues pour les mener à bien; mais la jeunesse ne doute de rien et il faut s'être heurté soi-même aux causes d'insuccès pour juger la valeur de l'œuvre de Poelman.

Plus tard, l'Université eut un laboratoire d'anatomie comparée plus digne de ce nom, des préparateurs zélés et savants y furent attachés; mais la collection d'anatomie existait déjà en grande partie et son auteur aurait pu prendre quelque repos, se consacrer davantage à des recherches personnelles, si, comme nous le verrons par la suite, le gouvernement n'avait fait appel à son dévouement pour créer chez nous l'enseignement de la physiologie expérimentale [1].

Tout en enrichissant les collections, Poelman chercha à faire profiter la science des résultats de ses travaux, il eut, à plusieurs reprises, l'occasion d'étudier l'organisation d'animaux curieux qui lui fournirent les sujets de communications à l'Académie ou à la Société de médecine de Gand.

En 1845, le Jardin zoologique d'Amsterdam perdit un de ses ornements, un *Python bivittatus* de près de 5 mètres de longueur. L'animal ayant été envoyé à Gand immédiatement

[1] La formation de la collection d'anatomie comparée l'avait nécessairement conduit à se préoccuper beaucoup des procédés de conservation des matières animales; de là à l'embaumement des cadavres humains, il n'y a qu'un pas. Vers 1846, il se rendit acquéreur du procédé Ganal qui, entre ses mains, donna des résultats remarquables.

après sa mort, notre confrère s'empressa d'étudier la structure de l'énorme ophidien dont il devait faire, ainsi que nous l'avons vu plus haut une des belles préparations sorties de ses mains. L'appareil digestif lui ayant offert des particularités intéressantes, il adressa à l'Académie un Mémoire accompagné de deux planches, intitulé : *Note sur l'organisation de quelques parties de l'appareil digestif du Python bivittatus* [1]. Un des paragraphes les plus dignes d'attention est celui qui concerne le pancréas et ses conduits excréteurs multiples. Le dessin que Poelman a donné de cette glande a eu les honneurs de la reproduction dans un excellent manuel dû à la plume de notre savant confrère M. P.-J. Van Beneden [2].

La même année, il publia dans les *Annales de la Société de médecine de Gand* [3] une *Note sur un cas de communication entre l'artère pulmonaire et l'aorte descendante, observée chez le singe hurleur et le veau marin.* On sait aujourd'hui que le canal artériel ne s'oblitère que fort tard chez les pinnipèdes; la notice de Poelman permettrait de penser qu'il en est ainsi également chez quelques quadrumanes; nous n'en avons cependant pas trouvé l'indication dans les traités généraux récents.

En 1851, Poelman signala, un des premiers, la conformation singulière des organes génitaux femelles du *Macropus* (*Halmaturus*) *Bennetti.* Au lieu de se terminer en cul-de-sac, le canal vaginal médian s'ouvre, à son extrémité dans le sinus uro-génital [4].

[1] *Mém. couronnés et Mém. des savants étrangers*, (t. XXII, 1848.)

[2] Anatomie comparée. (*Encyclopédie populaire*), t. II, p. 145, fig. 140.

[3] Tome XV, p. 374, 1845.

[4] *Description des organes de la génération chez le* MACROPUS BENNETTI *femelle.* (BULL. DE L'ACAD., t. XVIII, 1re part., p. 595; 1851.)

Un fait particulier et qui prouve combien il est pénible pour le travailleur d'être éloigné des grands centres scientifiques se produisit à propos de la découverte anatomique dont nous venons de parler. La notice de Poelman fut publiée en 1851 et, cependant, en 1866, par conséquent quinze ans après, elle était si peu connue que M. Alix décrivit la structure des organes génitaux du Kanguroo de Bennett comme nouvelle [1]. Poelman fit une réclamation de priorité [2] que M. Alix reconnut loyalement bien fondée [3]; mais il n'en est pas moins vrai que l'oubli dans lequel on avait laissé le résultat de ses patientes recherches fit une véritable peine à notre confrère. Si nos souvenirs sont fidèles, nous avons été le premier à lui mettre sous les yeux l'article des *Comptes rendus ;* nous nous souviendrons toujours du chagrin de Poelman après l'avoir lu.

Le Jardin zoologique de Gand, comme hélas, toutes les collections d'animaux étrangers vivants, fournit à l'infatigable anatomiste de nombreux sujets d'études. Il eut ainsi l'occasion de disséquer un Tapir indien mâle (*Tapirus indicus*, Desm.). Ses observations sont consignées dans un Mémoire présenté à l'Académie et intitulé : *Recherches d'anatomie comparée sur le Tapir indien* [4]. Poelman y donne une description des appareils digestif, circulatoire, respiratoire et sexuel, il les compare à ceux d'autres pachydermes et indique, chez le Tapir, l'absence des glandes de Cowper, la présence des vésicules séminales et de la prostate.

[1] *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, t. LXII, 1er semestre, p. 146; 1866.

[2] *Ibid.*, p. 399.

[3] *Ibid.*, p. 645.

[4] *Nouveaux Mémoires de l'Académie*, t. XXVII, 1853.

Dans une notice portant le titre : *Note sur le système circulatoire des crocodiliens* [1], il décrivit le cœur de ces reptiles et confirma l'existence d'une communication permanente entre les aortes à leur origine.

Enfin, un Dauphin très-rare sur nos côtes, le *Delphinus* (*Lagenorhynchus*) *Eschrichtii*, Schl. mâle, ayant échoué près de Flessingue, notre confrère en fit l'acquisition pour le Musée de Gand. Malgré l'état de putréfaction de l'animal, on put, outre le squelette, faire monter la peau de ce curieux cétacé. Les viscères étaient malheureusement perdus. Les pêcheurs qui l'avaient exhibé, pendant plusieurs jours, en Zélande et en Belgique les avaient enlevés. Poelman publia dans les *Bulletins de l'Académie* la description du squelette [2]; elle est accompagnée d'un dessin fait d'après nature avant la dissection et dû au crayon fidèle de notre collègue et ami Ch. Van Bambeke.

Ici se termine la série des travaux de Poelman ayant trait à l'anatomie comparée proprement dite. Ceux dont il nous reste à parler offrent tout autant d'intérêt.

En 1846, le professeur de Gand entreprit de jeter quelque jour sur l'une des questions les plus importantes de l'anatomie et de la physiologie, il publia, dans les *Annales de la Société de médecine de Gand* [3], son *Mémoire sur la structure et les fonctions de la rate.* Poelman a recours dans ce travail à de nombreuses comparaisons empruntées aux animaux : « L'idée dominante de tout le mémoire et propre à

[1] *Bull. de l'Acad.*, t. XXI, 1854.

[2] Sur un *Delphinus Eschrichtii* échoué à Flessingue. (*Bull. de l'Acad.*, 2e sér., t. XVII, p. 604; 1864.)

[3] 1846, in-8°.

» l'auteur, disait le rapporteur chargé par la Société d'ana-
» lyser cette œuvre [1], est que que la boue de la rate est un
» phénomène cadavérique. » Au point de vue physiologique, Poelman regarde la rate comme un diverticulum pour le sang de la veine porte et de l'artère splénique pendant l'absorption des boissons.

Le parasitisme est chose si fréquente dans la nature que l'anatomiste rencontre à chaque instant des hôtes variés sous son scalpel. Les collections zoologiques de l'Université de Gand renferment presque tous ceux que Poelman trouva dans le cours de ses travaux et qu'il conservait soigneusement, sachant tout l'intérêt qui s'attache à ces êtres. Par deux fois, il présenta à l'Académie des notes sur des parasites curieux. La première concerne le *Prosthecosacter minor,* Dies. strongylide trouvé dans le système veineux crânien, la trachée-artère et les bronches du Marsouin [2]. La seconde a rapport à des cryptogames développés dans la cavité abdominale de la morue [3].

Les anomalies d'organisation ne sont pas non plus restées étrangères au savant dont nous esquissons la vie laborieuse. A l'Académie, il a communiqué la *Description d'une tumeur cornée développée sur la tête d'un perroquet* [4]. A la Société de médecine de Gand, il a présenté les travaux suivants : *Description de deux monstres doubles monomphaliens*,

[1] *Meulewaeter.* (Bull. de la Soc. de méd. de Gand, p. 212, 1846.)

[2] *Note sur des parasites trouvés dans les appareils respiratoire et circulatoire du Marsouin.* (Bull. de l'Acad, t. XX, 1853.)

[3] *Note sur des champignons trouvés dans la cavité abdominale d'un poisson.* (Ibid., 2e sér., t. V, p. 27; 1858.)

[4] *Ibid.*, 2e sér., t. II, 1857.

sternopages et ischiopages [1]; *Description d'un monstre para-cyclocéphale* [2]; *Note sur une tumeur cornée développée sur la tête d'une femme de vingt-huit ans* [3].

A dater de 1865, soit effet de la fatigue résultant de l'enseignement de matières de la plus haute importance, soit progrès graduels de la maladie qui devait l'emporter, l'ardeur scientifique de notre confrère se ralentit; il publie, il est vrai, le *Catalogue des collections d'anatomie comparée de l'Université de Gand* [4] comprenant, outre l'énumération des pièces conservées, la description de quelques fossiles; mais nous n'avons plus de lui à l'Académie que les rapports qu'il voulait bien se charger de faire sur les travaux présentés. Une seule fois encore, il rentra dans la lice : dans la séance du 2 avril 1870, notre illustre doyen, M. d'Omalius provoqua un débat intéressant en interpellant les membres physiologistes sur la question de savoir si, pour l'explication des phénomènes de la vie, ils admettent ou non une force particulière indépendante de la matière, appelée *force vitale.* Poelman, MM. Schwann et Gluge répondirent à cette interpellation. La réponse de Poelman a pour titre : *Du travail fonctionnel chez l'homme* [5]. Ainsi que, dans ses leçons universitaires, il s'affirme nettement comme vitaliste, il donne à la force vitale le nom d'*intelligence fonctionnelle;* mais il eût ajouté volontiers, avec le savant auteur du rapport sur les travaux zoologiques de l'Académie : « Peu importe sous quel

[1] *Annales de la Soc. de méd. de Gand*, 1849.
[2] *Ibid.*, 1850.
[3] *Ibid.*, 1860.
[4] Gand, avec 4 pl., 1868; in-8°.
[5] *Bulletin de l'Académie*, 2e sér., t. XXIX, p. 469; 1870.

» nom on désigne ce souffle de la vie que l'homme n'a pas » le pouvoir de produire, il existe et il faut en tenir » compte [1]. »

Poelman était entré à l'Académie, en qualité de correspondant, le 15 décembre 1851, il en fut nommé membre le 16 décembre 1857. Il avait un véritable attachement pour ce corps savant qui avait accueilli et encouragé ses travaux et au sein duquel il comptait autant d'amis que de confrères; aussi assistait-il très-régulièrement aux séances et acceptait-il, avec son dévouement scientifique bien connu, la tâche souvent ardue des rapports.

Comme commissaire, et nous pouvons en parler en connaissance de cause, notre confrère ayant analysé plusieurs de nos communications, il se montrait toujours d'une grande bienveillance, se mettant en relation avec l'auteur pour lui signaler amicalement les points défectueux et ne ménageant pas les encouragements, lorsqu'il espérait pousser un jeune travailleur dans la bonne voie.

—

Nous croyons avoir retracé avec assez de fidélité, dans les lignes qui précèdent, la carrière scientifique de Poelman pour faire apprécier ce que lui doit la science et l'Académie de Belgique. Voyons-le maintenant à l'œuvre comme professeur.

Avec notre organisation actuelle de l'enseignement supérieur, Poelman devait, pour ainsi dire fatalement, enseigner plusieurs branches et, ce qui est plus pénible, passer d'un enseignement à l'autre; c'est-à-dire distraire son attention de

[1] Van Beneden. *Centième anniversaire de la fondation de l'Académie*, t. II (*Zoologie*, p. 28). Bruxelles, 1872.

la spécialité qu'il s'était faite, user ses forces physiques et son intelligence dans l'étude détaillée d'un champ trop étendu. Dans des circonstances pareilles, le professeur, ou bien songe avant tout à lui-même et donne des cours médiocres, ou bien, n'écoutant que la voix du devoir, se sacrifie entièrement. Notre regretté confrère n'hésita pas entre ces deux manières d'interpréter le mandat professoral. Telle fut la cause première, évidente pour tous, de la triste maladie qui nous l'a enlevé.

Poelman entra à l'Université, en qualité de préparateur d'anatomie comparée, le 12 avril 1842; il remplit ces modestes fonctions de 1842 à 1850, non-seulement avec zèle, mais, ainsi que nous l'avons montré, avec un talent hors ligne. Pendant cette période, il avait été compris au nombre des professeurs agrégés. Dès l'année académique 1848-1849, le gouvernement lui confia, à titre provisoire, les cours d'anatomie comparée et d'hygiène. L'année suivante, sa position fut rendue définitive, il fut nommé professeur extraordinaire titulaire du cours d'anatomie générale et chargé d'une partie du cours d'anatomie humaine descriptive [1].

En 1851, son enseignement devint plus homogène et plus en rapport avec ses études préférées; il donna, à partir de cette date, jusqu'en 1860, l'*anatomie comparée*, l'anatomie générale et l'anatomie pathologique.

La loi de 1857 qui créa les certificats aux funestes conséquences, faisant descendre le cours d'anatomie comparée au rang de cours à certificat, fut un rude coup pour notre confrère; elle rendait désormais ses efforts presque stériles en établissant, au moins aux yeux des étudiants, un classement

[1] L'ostéologie.

par degrés d'importance entre les branches de connaissances; classement erroné, mais qui devait inévitablement porter préjudice à l'étude de l'anatomie comparée en Belgique.

Quelques années plus tard, son illustre maître et ami, Guislain, vaincu par la maladie, dut abandonner l'enseignement de la physiologie qu'il professait avec tant d'éclat. On était encore plus ou moins à cette époque de transition où l'enseignement physiologique sortant du vague de la théorie pure renaissait plus sérieux et plus vrai en devenant expérimental. Succéder à Guislain était une tâche belle, mais lourde; il fallait non-seulement ne point paraître faible et incolore à côte du souvenir des leçons éloquentes d'un prédécesseur déjà célèbre; il fallait innover, lutter tous les ans, suivre pas à pas la science dans des progrès d'une rapidité effrayante.

Seul dans la faculté de médecine, Poelman, par la nature de ses études, semblait désigné pour recueillir cette succession; il osa et fit bien. Après avoir suppléé Guislain durant une année, il fut nommé définitivement professeur de physiologie en 1860 et déchargé d'une partie de ses autres cours. Comme toujours Poelman n'écouta que son devoir; oublieux de lui-même, il se condamna à un travail sans trêve, reprit l'étude de la physique et de la chimie, créa une belle collection d'instruments de physiologie, s'initia au maniement des instruments, répéta les expériences classiques de vivisections devant les élèves et prouva, encore une fois, par un cours très-savant et très-complet ce que pouvaient sa volonté et sa persévérance.

Malheureusement ce n'est pas impunément que l'homme de science surmène son corps et son esprit; l'arc trop tendu devait se rompre; dès le commencement de l'année académique 1869-1870, Poelman dut solliciter un allégement à ses

charges professorales et se démettre de son cours d'anatomie comparée; l'année suivante, il obtint un congé; sa maladie fit des progrès rapides; il ne remonta plus dans cette chaire qu'il avait illustrée.

Dans ses leçons, Poelman ne cherchait pas à briller comme orateur; il parlait simplement, n'ayant qu'un seul but, celui d'exposer l'état de la science avec exactitude et d'aplanir, autant que possible, les difficultés pour ses auditeurs. Lorsqu'il croyait n'avoir pas été suffisamment compris, il revenait, même plusieurs fois, sur la description d'une disposition anatomique ou d'une expérience de physiologie. Ainsi que nous l'avons vu, il avait saisi, dès le début de sa carrière, toute l'importance des démonstrations pratiques, aussi ne négligeait-il aucune occasion de mettre sous les yeux des étudiants les pièces anatomiques de la belle collection qu'il avait formée ou de répéter devant eux les expériences les plus remarquables.

En chaire, il concentrait si intensivement son esprit sur son sujet qu'il souffrait difficilement la moindre distraction de la part des élèves; on eût presque dit que son caractère changeait en ces moments. Lui, si bienveillant envers la jeunesse en toute autre circonstance, devenait alors très-sévère. Nous aimons à rappeler ce souvenir de l'époque où, élève nous-même, nous suivions les cours du savant professeur.

—

Il eut le bonheur de voir, de son vivant, rendre justice à son mérite; il jouissait parmi ses collègues et ses concitoyens de la plus haute estime. A son titre de membre de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il joignait ceux de membre de l'Académie de médecine (1868),

de la Société de médecine de Gand (1845), de la Société de médecine de la province d'Anvers établie à Willebroeck, de la Société de médecine de Boom, de celle de Neuchâtel en Suisse, de l'Académie des sciences d'Orléans, etc., etc.

La Société de médecine de Gand l'appela successivement dans son sein, aux fonctions de secrétaire (1854-1860), puis de commissaire-président. Lorsque, cédant sous le poids d'occupations trop nombreuses, Poelman fut obligé de se démettre du secrétariat (1860), la Société lui décerna le titre de secrétaire honoraire et lui remit solennellement un objet d'art comme souvenir de reconnaissance pour les nombreux services qu'il lui avait rendus.

Il était chevalier de l'ordre de Léopold depuis 1860. Nul doute que, si le fil de ses jours n'avait été brisé sitôt, il fût parvenu à de plus grands honneurs.

—

Il nous reste à apprécier Poelman comme homme. Tâche toujours délicate, mais qui devient relativement aisée lorsqu'on n'a que des éloges à donner, le caractère d'un homme de bien à dépeindre.

De taille moyenne, d'une très-grande vivacité, gai et aimant la gaieté chez les autres, notre confrère avait conservé, jusqu'au moment où la maladie l'éloigna de nous, les allures d'un jeune homme. Il aimait à réunir chez lui quelques amis véritables, presque tous ses collègues à l'Université et à oublier au milieu d'eux les fatigues et les occupations sérieuses du professeur et du praticien.

Il était exempt de toute autre ambition que celle de bien enseigner et de contribuer, dans la mesure de ses forces, au progrès scientifique. En puisant dans nos souvenirs, nous y

retrouvons l'épisode suivant donnant la mesure de son désintéressement : A une époque où Poelman pouvait encore légitimement espérer de grandes améliorations dans sa position, il fut, un jour, rappelé au ministère. Le gouvernement désirait attacher à l'Université de Gand une illustration scientifique. Il y avait cependant une condition importante à la réussite des démarches; le candidat, désirant conserver un enseignement homogène, voulait être chargé du cours d'anatomie comparée. Le ministre proposa donc à Poelman un changement d'attributions et lui offrit telle compensation qu'il croirait équitable en échange du cours en question. Mais notre confrère répondit avec fermeté qu'il était prêt à faire pour l'enseignement tous les sacrifices possibles et à satisfaire le gouvernement, hormis en ce point. Que le cours et les collections d'anatomie comparée étaient son œuvre chérie, et qu'il refusait de les céder. Touché de ce trait dénotant un si beau caractère, le ministre n'insista plus et serra affectueusement la main loyale de Poelman.

Nous avons déjà dit ailleurs sa bienveillante sollicitude pour les élèves et les débutants dans la carrière des sciences; mais nous nous plaisons à revenir sur ce sujet, ayant été un de ceux auxquels Poelman a tendu une main amie. Sa bibliothèque, qui comprenait quelques recueils périodiques manquant au dépôt public de notre ville, était mise généreusement à la disposition de tous ceux qui lui témoignaient le désir de la consulter.

A l'inverse de certains directeurs de collections qui se font une idée fausse de leur responsabilité, il disait, malgré tout le prix qu'il attachait à tant d'œuvres précieuses, que les collections étaient faites pour l'étude, que, par conséquent, au risque même d'être brisés un jour, les objets devaient être

maniés par ceux qui désirent s'instruire. C'est ainsi que ceux de ses élèves qui voulaient approfondir quelque peu l'anatomie comparée, la physiologie, étudier quelque point d'histologie, avaient libre accès dans les galeries ou dans le laboratoire. Si celui qui écrit cette notice a pu, à son tour, faire faire quelques pas à la science, devenir successivement le confrère et le collègue de Poelman, il le doit, en partie, aux facilités de toute nature que lui a accordées son regretté maître; et il n'est point le seul, nous pourrions citer bien des noms de jeunes professeurs, de jeunes savants pour lesquels la mort de Poelman a été la perte d'un soutien vigoureux.

Bien que sentant ses forces le trahir et ayant dû, poussé par un impérieux besoin de repos, se démettre successivement de différentes fonctions, il est « une institution à laquelle » il a voulu rester fidèle jusqu'à la fin. Comme il l'a dit lui- » même dans une circonstance solennelle, *quelques médecins » sortis de l'Université de Gand, appréciant les avantages » de la mutualité appliquée à la profession médicale, con- » çurent l'idée d'organiser une association de prévoyance » en faveur des praticiens établis dans les deux Flandres.* » Cette institution rallia immédiatement Poelman qui s'adjoi- » gnit aux membres fondateurs; .... il se consacra au déve- » loppement de cette association avec toute l'énergie dont il » était capable et s'y dévoua de cœur et d'âme. Aussi la So- » ciété de prévoyance des Flandres, lors de sa constitution » définitive, l'appela-t-elle à la présidence par l'unanimité » des suffrages des membres fondateurs et le maintint-elle, » depuis, constamment dans cette position de dévouement [1]. »

[1] Discours prononcé aux funérailles de Poelman par M. Ingels. (*Ann. de la Soc. de médecine de Gand.* BULLETIN, p 356, 1874.)

Dans ces dernières années, la cruelle maladie dont il était affecté le tenait éloigné de nous, mais il n'était point oublié; son nom était fréquemment prononcé, on s'informait des progrès d'un mal qui ne devait pas pardonner, et, lors de ses funérailles, un nombreux concours de confrères, de collègues, d'élèves et d'amis accourut se presser autour de son cercueil.

Quatre discours, je devrais dire quatre adieux pleins de regrets, furent prononcés dans cette cérémonie [1]. Après le recteur, M. R. Boddaert, professeur de physiologie, voulut prendre la parole, mais notre savant collègue eut à lutter contre une émotion poignante qui nous gagnait tous, les mots s'arrêtaient sur ses lèvres, nous crûmes un instant qu'il ne pourrait continuer la lecture du remarquable discours dans lequel il avait dépeint à grands traits la carrière du défunt. C'est que lui aussi avait présents à la mémoire les bontés, les encouragements de celui dont d'abord l'élève, il devint le collègue et l'ami. Cette immense douleur disait grandement l'étendue de la perte que venaient de faire la science et l'enseignement.

La vie trop courte, mais si bien remplie de Poelman est un exemple de ce que peut une volonté ferme unie à un caractère d'élite. Ses travaux seront longtemps consultés avec fruit, sa chère collection d'anatomie comparée, monument qu'il s'est élevé lui-même, restera l'un des plus beaux ornements du Musée de sa ville natale.

FÉLIX PLATEAU.

[1] *Ibid.*, BULLETIN, p. 352.

LISTE DES PUBLICATIONS DE CH. POELMAN.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

Note sur l'organisation de quelques parties de l'appareil digestif du *Python bivittatus*. (*Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers*, t. XXII. 1848.)

Recherches d'Anatomie comparée sur le Tapir indien. (*Nouveaux Mémoires*, t. XXVII. 1853.)

BULLETINS DE L'ACADÉMIE.

Description des organes de la génération chez le *Macropus Bennetti* femelle. (T. XVIII. 1re partie, p. 595. 1851.)

Note pour servir de complément à son écrit sur la conformation des organes de la génération chez les Marsupiaux femelles. (T. XVIII. 2e partie, p. 271. 1851.)

Note sur des parasites trouvés dans les appareils respiratoire et circulatoire du Marsouin. (T. XX 1853.)

Note sur le système circulatoire des Crocodiliens. (T. XXI, 1854.

Description d'une tumeur cornée développée sur la tête d'un perroquet. (2e série, t. II, p. 341. 1857).

Note sur des champignons trouvés dans la cavité abdominale d'un poisson. (2e série, t. V, p. 27. 1858.)

Rapport sur un mémoire de M. Spring intitulé *Mémoire sur les mouvements du cœur et spécialement sur le mécanisme des valvules auriculo-ventriculaires*. (2e série, t. X, p. 602. 1860.

Rapport sur la note de M. Van Bambeke intitulée : *Recherches sur la structure de la bouche chez les têtards des bactraciens anoures* (2e série, t. XVI. p. 284. 1863.)

Sur un *Delphinus Eschrichtii* échoué à Flessingue. (2e série t. XVII, p. 604. 1864.)

Notice sur Jean Kickx, membre de l'Académie. (*Annuaire de l'Académie pour* 1865)

Rapport sur la note de M. Félix Plateau intitulée : *Sur la force musculaire des insectes.* (2e série, t. XX, p. 270. 1865.)

Rapport sur un mémoire de M. Félix Plateau intitulé : *Sur la vision des poissons et des amphibies.* (2e série, t. XXII, p. 3. 1866.)

Rapport sur la 2e note de M. Félix Plateau *Sur la force musculaire des insectes.* (2e serie, t. XXII, p. 261. 1866.)

Rapport sur une note de M. Félix Plateau intitulé : *Observations sur l'argyronète aquatique.* (2e série, t. XXIII, p. 71. 1867.)

Rapport sur un mémoire de M. Van Bambeke intitulé : *Recherches sur le développement du Pélobate brun.* (2e série, t. XXIII, p 436. 1867.)

Rapport sur le travail de M. Masius intitulé : *Du centre ano-spinal.* (2e série, t. XXIV, p. 279. 1867.)

Rapport sur la note de M. Van Bambeke intitulée : *Sur les trous vitellins que présentent les œufs fécondés des amphibiens.* (2e série, t. XXX, p. 9. 1870.)

Rapport sur la note de M. E. Van Beneden intitulée : *Étude zoologique et anatomique du genre Macrostomum et description de deux espèces nouvelles.* (2e série, t. XXX, p. 86. 1870.)

Du travail fonctionnel chez l'homme. (2e série, t XXIX, p. 469. 1870.)

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

De l'apoplexie nerveuse. (*Annales de la Société de médecine de Gand.* 1845.)

Note sur un cas de communication entre l'artère pulmonaire et l'aorte descendante observée chez le singe hurleur et le veau-marin. (*Ibid.* 1845. A été omis à la table du volume.)

Mémoire sur la structure et les fonctions de la Rate. (*Ibid.* 1846.)

Rapport sur un travail de M. Bonjean, pharmacin à Chamberye intitulé: *Monographie de la pomme de terre*. (*Ibid.* 1847.)

Description de deux monstres doubles monomphaliens sternopages et ischiopages. (*Ibid.* 1849.)

Description d'un monstre para-cyclocéphale. (*Ibid.* 1850.)

De la détermination des os de l'épaule et du bassin chez les vertébrés. (*Ibid.* 1853)

Discours prononcé sur la tombe du professeur Teirlinck. (*Ibid.* 1854.)

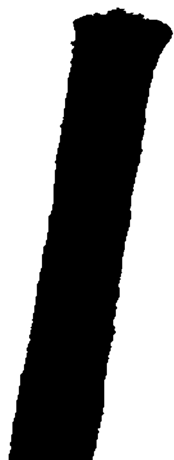
Note sur une tumeur cornée développée sur la tête d'une femme de vingt-huit ans. (*Ibid.* 1860)

Rapport de la commission chargée de l'examen des documents transmis à M. le Ministre de l'intérieur relativement au traitement du choléra par l'électro-galvanisme (*Annales de l'Académie de médecine de Belgique*. (2e série, t. III, p. 165. 1860.)

Rapport de la commission chargée d'examiner une note de M. E Hubert, étudiant à l'Université de Louvain. Sur un monstre monomphalien xipho-ischiopage. (*Ibid.* 2e série, t. IV, p 60 1861.)

Sur la disposition des organes femelles de la génération dans les Kanguroos (réclamation de priorité). (*Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*. T. LXII, p. 399. 1866.)

Catalogue des collections d'anatomie comparée y compris les ossements fossiles de l'Université de Gand. Gand. 8° avec 4 planches. 1868.



[illegible]

[illegible]

NOTICE

SUR

H.-L.-F. PARTOES,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

Né à Bruxelles le 24 août 1790, décédé dans la même ville le 29 décembre 1873.

Ceux d'entre nous dont les souvenirs remontent jusqu'au premier quart de ce siècle peuvent se rappeler le déplorable état où était tombée l'architecture, dans l'Europe continentale, et dans notre pays plus peut-être que partout ailleurs. Non-seulement on n'élevait aucun édifice digne d'exciter un jour l'admiration de la postérité, mais le goût dépravé des praticiens, secondé de l'indifférence et de l'ignorance du public en matière d'art, s'attaquait aux œuvres les plus originales des époques précédentes; on y mettait la pioche quand on ne les déshonorait point par des restaurations plus fâcheuses qu'une disparition complète. Bruxelles a perdu de la sorte de nombreux joyaux dont elle serait fière aujourd'hui. Certains ingénieurs, qui se donnaient le titre d'architecte, se sont signalés dans cette œuvre de barbares. L'artiste consciencieux dont je dois rappeler les travaux n'eut aucune part à ce vandalisme. La spécialité des édifices qu'il a érigés récla-

mait avant tout la simplicité: lorsque l'on dispose du domaine des pauvres, il faut renoncer aux somptueuses décorations et s'attacher principalement à pourvoir aux divers services que les constructions doivent abriter. Ç'a été le mérite de notre confrère; c'est ce qui lui a valu, de son vivant, la confiance publique et c'est pourquoi notre estime lui a survécu.

Henri-Louis-François Partoes, né à Bruxelles le 24 août 1790, devint orphelin à l'âge où l'enfant a le plus besoin de guide. Il s'est, on peut le dire, formé lui-même par l'effet d'une volonté énergique.

Les établissements publics d'instruction n'offraient point à la jeunesse de cette époque, même dans les grandes villes, les ressources que nos enfants trouvent aujourd'hui dans les localités les moins importantes, surtout lorsqu'ils veulent aborder la carrière des arts. Ce que le jeune Partoes avait pu apprendre à l'école primaire et dans les classes de l'Académie de dessin de sa ville natale ne constituait qu'une éducation bien incomplète : il ne trouva point l'occasion d'acquérir ce qui lui manquait de notions théoriques pour entrer dans la seule institution spéciale d'alors, l'École polytechnique. Il allait parvenir à l'âge où l'armée réclamerait sa proie : la jeunesse, en ces temps néfastes, était mise en coupes réglées pour servir de chair à canon. Toutefois, le peu qu'il savait lui permit d'échapper à l'obligation d'aller se faire tuer sur quelque champ de bataille. Le général Bernard, chargé de compléter les défenses de la ville d'Anvers, connaissait le jeune Bruxellois, il lui avait trouvé d'heureuses dispositions; il les utilisa d'abord dans ses bureaux; il ne tarda pas à lui confier le poste de sous-chef des travaux. Employé aux ouvrages du génie, sans avoir jamais possédé un grade dans

cette arme spéciale, il se forma d'abord par la pratique. N'ayant jamais l'occasion de profiter de la parole d'un professeur, il dut se borner à puiser la théorie dans les livres, et encore, ne put-il s'adonner à ces sortes d'études que lorsque la paix l'eut ramené dans son pays. Pendant huit ans, les hasards de sa destinée l'entraînant dans les grands mouvements militaires qui sillonnaient l'Europe, le menèrent tantôt auprès de l'état-major de Napoléon, tantôt dans les villes assiégées, tantôt au milieu de la bataille; c'est ainsi qu'il se trouve à la journée de Leipzig, au siége de Mayence; que, par deux fois, il tombe entre les mains des cosaques qui relâchent leur prisonnier parce qu'il ne porte point l'habit militaire; heureux de n'être point pris pour un espion. Ces faits, connus seulement des membres de sa famille auxquels il les a contés, ne se trouvent mentionnés ni précisés nulle part. Je me borne à les indiquer tels qu'il m'a été donné de les recueillir de la bouche des enfants de notre respectable confrère.

Après la constitution du royaume des Pays-Bas, Partoes, rentré dans sa patrie et fixé dans sa ville natale, put enfin embrasser définitivement la carrière à laquelle l'appelait sa vocation et qu'il n'a plus abandonnée depuis. Il mit d'abord ses loisirs à profit afin de se procurer les notions qu'il n'avait pas pu recueillir sur les bancs de l'école, ayant d'ailleurs acquis une grande expérience de la pratique des constructions.

L'administration des hospices de Bruxelles eut confiance en ses talents et le nomma son architecte en titre, fonctions qu'il conserva pendant trente-trois ans. C'est pour cette administration qu'il a construit les principaux édifices auxquels il a attaché son nom et dont voici le relevé :

L'Hôpital Saint-Jean, au boulevard du Jardin Botanique.

L'Hospice dit de l'infirmerie et la place adjacente, quartier du Béguinage.

L'Hospice Pachéco, au boulevard de Waterloo.

L'Hospice des orphelines, rue du Midi. — Il ne fit que les plans des modifications apportées à cet édifice et dirigea les travaux des constructions nouvelles. — Il en fut de même pour la réédification de l'Hospice des fondations réunies, rue des Alexiens.

Les hommes spéciaux ont très-favorablement jugé ces œuvres diverses. Les praticiens les plus compétents en ont fait l'éloge. Les étrangers sont venus exprès pour en étudier les dispositions, et, si quelques critiques se mêlent à leur appréciation, elles ne vont point à l'adresse de l'artiste. J'emprunte à un livre récent, dû à la plume du docteur André Uytterhoven le jugement qui suit sur l'Hôpital Saint-Jean:

« La réédification du vieil hôpital Saint-Jean, dont l'ori-
» gine datait du XIII[e] siècle, est un titre de gloire bien
» légitime pour les administrateurs qui en ont conçu et
» exécuté le projet. C'est aujourd'hui l'un des plus beaux
» hôpitaux de notre époque et il fait, à juste titre, l'admira-
» tion des nombreux étrangers qui viennent le visiter.
» Examiné au point de vue de l'art, il peut soutenir la com-
» paraison avec les hôpitaux les plus vantés, et le talent de
» l'architecte y brille avec un grand éclat. »

Partoes a encore fait, pour le compte de l'État, les appropriations nécessaires à l'installation de l'administration des postes, rue de la Montagne. Il a élevé, au quartier Léopold, plusieurs hôtels, notamment celui de M. le comte Desmanet de Biesme. C'est lui également qui a construit l'Hospice des Petites-Sœurs des Pauvres, rue Haute.

Entouré de l'estime et de la considération générale, il fut

appelé par le suffrage de ses concitoyens à siéger à l'Hôtel de ville. Son passage n'y fut point sans résultat.

Préoccupé surtout des moyens d'améliorer la voirie et d'établir des communications plus faciles entre le haut et le bas de la ville de Bruxelles, il n'a pas vu réaliser tous ses projets; ainsi, celui qui devait relier, par une large rue d'une pente très-douce, la place des Palais à la Kantersteen, n'a point abouti; mais il a pu voir exécuter son plan de prolongement de la rue Royale, depuis la place de Louvain jusqu'à la porte de Schaerbeek, et c'est encore lui qui a tracé la rue et la place Saint-Jean.

Dans la sphère des arts, il obtint de non moins honorables distinctions. Le vote de ses confrères lui donna un fauteuil à l'Académie dès la seconde année de la création de la classe des beaux-arts.

La Commission royale des monuments, dans laquelle le gouvernement l'avait fait entrer, lui conféra la dignité de vice-président. Agrégé aux académies d'Anvers et de Gand, il fut, à plusieurs reprises, appelé à faire partie du jury chargé de décerner le grand prix de Rome.

Lorsque le Département de la Justice décida l'érection de nouvelles prisons, Partoes fut au nombre des membres de la commission qui eut à examiner les plans de celles d'Anvers, de Gand, de Termonde et de Louvain.

Il fut aussi un des commissaires pour les projets de palais de justice à ériger à Mons et à Bruxelles; pour l'examen des plans de l'Hôpital de la Biloque à Gand.

Le roi Léopold Ier le décora de son ordre en 1843; il fut plus tard promu au grade d'officier.

Tant que ses forces physiques ont pu seconder sa bonne volonté, Partoes a pris part à nos travaux; mais, depuis plu-

sieurs années déjà, l'Académie était privée de son utile concours; la maladie et les infirmités de l'âge le retenaient éloigné de nos séances. La mort nous l'a enlevé le 29 décembre 1873.

La collection de nos Bulletins contient, au tome XVI, 1849, un rapport de M. Partoes sur la proposition de M. le comte Amédée de Beauffort, concernant les inscriptions à mettre sur les anciens édifices civils et religieux, et au tome XVII, 1850, un rapport sur un mémoire de M. Derote, consul de Belgique dans le royaume des Deux-Siciles, sur la possibilité de l'introduction de l'art de la mosaïque dans notre pays.

L. Alvin.

LISTE

DES ACADÉMIES, SOCIÉTÉS SAVANTES, INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES, ARTISTIQUES ET LITTÉRAIRES, ETC., ETC., AUXQUELLES L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE ENVOIE SES PUBLICATIONS.

—

La lettre A placée à la suite du nom d'une institution, signifie que celle-ci reçoit toutes les publications de l'Académie.

» B signifie qu'elle reçoit les *Bulletins* et l'*Annuaire*.
» M » » les *Mémoires*.
» C » » le *Compte-rendu* de la Commission d'histoire.
» K » » les *Chroniques* publiées par cette Commission.
» E » » les *OEuvres des grands écrivains du pays*.
» F » » les *Monuments de la littérature flamande*.
» N » » la *Biographie nationale*.

—

EUROPE.

—

BELGIQUE.

Anvers. . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Archives provinciales. M.
Archives communales. B.
Athénée royal. BM.

Anvers. . . . . Académie royale des beaux-arts. E.
Académie d'archéologie. BMFN.
Société de médecine. B.
Société de pharmacie. B.
Rédaction du « Vlaamsche school ». B.

Arlon. . . . . . Archives de l'État. CKE.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société archéologique. CK.

Ath. . . . . . . Bibliothèque communale. BMCKE.

Audenarde . . Bibliothèque communale. MCKE.

Bruges . . . . Archives de l'État. BCKEF.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société d'émulation. BMCKFN.
Société archéologique. C.

Bruxelles . . . Bibliothèque de S. M. le Roi. A.
Bibliothèque de S.A.R. le comte de Flandre. MCKEN.
Sénat. BMCKE.
Chambre des Représentants. BMCKE.
Académie royale de médecine. BMCF.
Bibliothèque centrale du Ministère de l'Intérieur. BMCKEF.
Bibliothèque de la direction des beaux-arts au Ministère de l'intérieur. BMEF.
Bibliothèque de la direction de l'agriculture au Ministère de l'intérieur. B.
Bibliothèque du cabinet de M. le Ministre de l'Intérieur. E.
Bibliothèque du Ministère des Affaires étrang. CK.
Bibliothèque du Ministère des Finances. BMCEF.
Bibliothèque du Ministère de la Guerre. BMCKEF.
Bibliothèque du cabinet de M. le Ministre de la Guerre. C.

Bruxelles . . . Bibliothèque du Ministère de la Justice. BMCKEF.
Bibliothèque du Ministère des Travaux publics. BMCKE.
Bibliothèque royale. A.
Archives générales du royaume. BMCKEF.
Observatoire royal. BMCKEF.
Université libre. BMCKEF.
École militaire. BMF.
Athénée royal. BM.
Commission centrale de statistique. BMCKF.
Jardin Botanique de l'État. M.
Musée royal d'histoire naturelle. BM.
Musée royal de peinture. BF.
Musée de l'industrie. B.
Musée royal d'antiquités. E.
École vétérinaire. B.
Cour de cassation. BMC.
Parquet de la Cour de cassation. BM.
Cour d'appel. C.
Tribunal de 1re instance. M.
Cour des comptes. CK.
Commissions royales d'art et d'archéologie. B.
Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. B.
Commission royale des monuments. BCE.
Société des sciences médicales et naturelles. BM.
Société anatomo-pathologique. B.
Société royale de pharmacie. B.
Société royale de botanique. B.
Société malacologique. B.
Société entomologique. B.
Société royale de numismatique. B.
Société royale « de Wyngaerd. » F.
Rédaction des « Annales de médecine vétérinaire. » B.

Bruxelles . . . Rédaction des « Annales des travaux publics. » BM.
Rédaction des « Annales d'oculistique. » B.
Rédaction de « La Presse médicale belge. » B.
Rédaction du « Moniteur industriel belge. » B.
Rédaction du « Moniteur belge. » BMF.
Rédaction de « l'Indépendance belge. » BMCF.
Rédaction du « Journal de Bruxelles. » BC.
Rédaction de « l'Écho du Parlement belge. » B.
Rédaction de « l'Étoile belge. » B.
Bibliothèque des RR. PP. Bollandistes. BMCKFN.
Charleroi . . . Bibliothèque communale. E.
Société paléontologique et archéologique. CKE.
Chimai . . . . Bibliothèque communale. CKE.
Courtrai. . . . Bibliothèque communale. MCKE.
Damme . . . . Bibliothèque communale. F.
Eecloo. . . . . Bibliothèque communale. F.
Furnes. . . . . Bibliothèque communale. CKE.
Gand . . . . . Archives de l'État. BMCKEF.
Université. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Cour d'appel. C.
Séminaire. CK.
Société d'horticulture. BM.
Société royale des beaux-arts et de littérature. BMFN.
Willems-Fonds. BN.
Comité de publication des inscriptions funéraires. B.
Rédaction du « Messager des sciences historiques. » B.
Rédaction de la « Revue de l'instruction publique. » B.
Bibliothèque du 5e régiment d'artillerie. BM.
Gembloux. . . Institut agricole de l'État. BM.
Hasselt . . . . Archives de l'État. CK.

Hasselt . . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société des mélophiles. B.
Liége. . . . . . Archives de l'État. CKE.
Université. BMCKEF.
Bibliothèque communale. B.
Athénée royal. BM.
Cour d'appel. C.
École normale des humanités. BM.
Société royale des sciences. BM.
Société d'émulation. BMN.
Société géologique de Belgique. BM.
Institut archéologique. BFN.
Société médico-chirurgicale. B.
Rédaction du « Scalpel. » B.
Rédaction de « l'Écho vétérinaire. » B.
Séminaire. CK.
Lierre . . . . . École normale de l'État. BMCKEF.
Lokeren . . . . Bibliothèque communale. E.
Louvain . . . . Bibliothèque communale. E.
Université catholique. BMCKEF.
Société littéraire. BFN.
Malines . . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Grand Séminaire. BMCK.
Mons. . . . . . Archives de l'État. BMCKE.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société des sciences, arts et lettres. BMCFN.
Cercle archéologique. C.
Namur. . . . . Archives de l'État. CKEF.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société archéologique. BMCKFN.
Séminaire. CK.

Nivelles . . . . École normale de l'État. BMCKEF.
Direction de la revue « l'Abeille. » B.
Ostende . . . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Saint-Nicolas. Bibliothèque communale. E.
Cercle archéologique du pays de Waes. BCKEFN.
Saint-Trond . Bibliothèque communale. BF.
Séminaire. F.
Termonde. . . Bibliothèque communale. CKE.
Tirlemont. . . Bibliothèque communale. CKE.
Tongres . . . . Société scientifique et littéraire. BCKFN.
Tournai . . . . Archives de l'État. BMCKEF.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société historique et littéraire. BCKFN.
Séminaire. CK.
Verviers. . . . Bibliothèque communale. BMCKE.
Ypres . . . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Société archéologique et littéraire. C.

ALLEMAGNE (EMPIRE D').

Altenbourg . . Naturforschende Gesellschaft des Osterlandes. B.
Bamberg . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Berlin . . . . . Légation belge. K.
Akademie der Wissenschaften. BMKFN.
Universität. K.
Königliche Bibliotheek. MF.
Sternwarte. B.
Physikalische Gesellschaft. B.
Verein für Erdkunde. B.
Gesellschaft naturforschender Freunde. B.
Archaeologische Gesellschaft. B.

Berlin . . . . . Deutsche chemische Gesellschaft. B.
Deutsche geologische Gesellschaft. B.
Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte. B.

Bonn. . . . . . Universität. BMKF.
Naturhistorischer Verein der preussischen Rheinlande und Westphalens. B.
Verein von Alterthumsfreunde im Rheinlande. B.
Direction du « Rhenisches Museum. » K.

Brême . . . . . Naturwissenschaftlicher Verein. B.

Breslau . . . . Gesellschaft für vaterländische Cultur. BMF.
Verein für Geschichte und Alterthum Schlesiens. B.

Carlsruhe. . . Naturwissenschaftlicher Verein. B.
Archives du Grand-Duché de Bade. CK.

Cassel . . . . . Verein für Naturkunde. B.

Colmar. . . . . Société d'histoire naturelle. B.

Dantzig . . . . Naturforschende Gesellschaft. BM.

Darmstadt. . . Verein für Erdkunde. B.
Bibliotheek. C.

Dresde. . . . . Leopoldino-Carolinische deutsche Akademie der Naturforscher. BMF.
Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Verein für Erdkunde. B.
Königliche Bibliotheek. CK.

Dürkheim . . . « Pollichia » naturwissenschaftlicher Verein der Pfalz. B.

Erlangen . . . Physikalisch-medizinische Societät. BM.

Francfort s/M. Physikalischer Verein. BMF.
Neue zoologische Gesellschaft. B.
Senckenbergische naturforschende Gesellschaft. BM.

Fribourg en Br. — Universität. K.
Naturforschende Gesellschaft. B.

Fulda . . . . . Verein für Naturkunde. B.

Giessen . . . . Universität. K.
Oberhess. Gesellschaft für Natur-und Heilkunde. B.
Görlitz . . . . . Oberlausitzische Gesellschaft der Wissenschaften. K.
Gotha . . . . . Geographische Anstalt von J. Perthes. BM.
Bibliotheek. CK.
Göttingue . . . Universität. K.
Gesellschaft der Wissenschaften. BMKF.
Sternwarte. B.
Greifswald. . . Rédaction des « Archiv der Mathematik und Physik. » B.
Halle . . . . . . Universität. K.
Naturwissenschaftlicher Verein für Sächsen und Thuringen. BMF.
Hambourg. . . Bibliotheek. F.
Naturwissenschaftlicher Verein. BM.
Hanau. . . . . Wetterauische Gesellschaft für die gesammte Naturkunde. B.
Hanovre. . . . Historischer Verein für Niedersächsen. C.
Heidelberg. . . Universität. BMCKF.
Naturhistorisch-medizinischer Verein. B.
Iéna . . . . . . Universität. K.
Medizinisch-naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Kiel . . . . . . Universität. B.
Königsberg . . Universität. MCK.
Physikalisch-ökonomische Gesellschaft. BM.
Leipzig . . . . Universität. K.
Gesellschaft der Wissenschaften. BMF.
Astronomische Gesellschaft. BM.
Leisnig. . . . . Geschichts- und Alterthums Verein. B.
Marbourg . . . Universität. BM.
Metz . . . . . . Académie des lettres, sciences, arts et agriculture. BM.

Munich . . . . Akademie der Wissenschaften. BMKFN.
Königl. Hof- und Staats Bibliotheek. BMC.
Universität. K.
Sternwarte. B.
Neisse . . . . . Der Philomathie. B.
Nuremberg . . Germanisches Nationalmuseum. BMCF.
Ratisbonne . . Bayerische botanische Gesellschaft. BMF.
Zoologisch-mineralogischer Verein. B.
Stettin . . . . . Entomologischer Verein. BM.
Stuttgard . . . Verein für vaterländische Naturkunde in Wurttemberg. B.
Königliche Bibliotheek. BMCKF.
Tübingue . . . Universität. BMK.
Ulm . . . . . . Verein für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben. B.
Wiesbade. . . Verein für Naturkunde. B.
Wurzbourg . . Universität. K.
Physikalisch-medizinische Gesellschaft. B.
Historischer Verein von Unterfranken und Aschaffenburg. C.

Autriche-Hongrie (Empire d').

Brünn . . . . . Naturforschender Verein. B.
Gratz. . . . . . Universität. BMF.
Naturwissenschaftlicher Verein für Steiermark. B.
Historischer Verein für Steiermark. B.
Innspruck . . . Ferdinandeum für Tirol und Vorarlberg. BMF.
Klagenfurt . . Naturhistorisches Landesmuseum für Kärnten. B.
Kolosvart . . . Museum Egylet. B.
Leopol. . . . . Institut Ossolinski. BM.
Pesth. . . . . . Magyar tudomanyos Akademia. BM.
Universität. BMF.

Pesth . . . . . Institut I. et R. géologique de Hongrie. BM.
Bureau de statistique. B.

Prague. . . . . Böhmische Gesellschaft der Wissenschaften. BMF
Sternwarte. B.
Société mathématique. B.

Presbourg. . . Verein für Natur- und Heilkunde. B.

Vienne . . . . . Akademie der Wissenschaften. BMCFN.
Geologische Reichsanstalt. BM.
Ministerium für Cultus und Unterricht. CK.
Universität. K.
Sternwarte. B.
Geographische Gesellschaft. B.
Zoologisch-botanische Gesellschaft. B.
Anthropologische Gesellschaft. B.
Central-Anstalt für Meteorologie und Erdmagnetismus. B.

DANEMARK.

Copenhague. . Kongelige Danske Videnskaberne Selskab. BMKFN.
Société royale des antiquaires du Nord. BF.
Kongelige medicinske Selskab. B.
Institut météorologique danois. B.

ESPAGNE.

Madrid . . . . Academia de ciencias. BMN.
Academia de la historia. BMCKFN.
Academia matritense de jurisprudencia y legislacion. B.
Academia de ciencias morales y politicas. B.
Academia de nobles artes de San Fernando. B.

San-Fernando. Observatorio de marina. B.

FRANCE.

Abbeville . . . Société d'émulation. B.

Amiens . . . . Bibliothèque de la ville. K.
Société des antiquaires de Picardie. BMFN.
Société linnéenne du Nord de la France. B.

Angers. . . . . Société industrielle. BM.
Société académique de Maine-et-Loire. B.

Apt. . . . . . . Société littéraire, scientifique et artistique. B.

Arras . . . . . Académie. B.

Besançon . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'émulation du Doubs. BM.

Bordeaux. . . Académie des sciences. B.
Société des sciences physiques et naturelles. BM.
Société linnéenne. BM.

Boulogne s/M. Bibliothèque de la ville. K.

Caen. . . . . . Société linnéenne de Normandie. B.

Cambrai . . . Société d'émulation. BMFN.

Chalons s/S.. . Société d'histoire et d'archéologie. CK.

Chambéry. . . Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. B.

Cherbourg. . . Société des sciences naturelles. B.

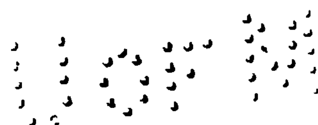
Dijon. . . . . . Académie des sciences, arts et belles-lettres. BM.
Archives générales du Département de la Côte-d'Or. B.

Douai.. . . . . Bibliothèque de la ville. K.
Société d'agriculture, de sciences et d'arts. BMFN.

Dunkerque . . Société pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. BF.

Le Havre . . . Société d'études diverses. B.

Lille . . . . . . Société des sciences, de l'agriculture et des arts. BMFN.
Comité flamand de France. BCF.
Société des architectes du Département du Nord. B.



Lille. . . . . . Archives départementales. CK.
Direction du « Bulletin scientifique, historique et littéraire. » B.
Limoges . . . . Société archéologique et historique du Limousin. B.
Lyon. . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles. BM.
Société linnéenne. B.
Société académique d'architecture. B.
Marseille . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Montpellier . . Académie des sciences et lettres. BM.
Nancy . . . . . Académie de Stanislas. BM.
Société des sciences. BM.
Paris. . . . . . Institut de France. BMCKFN.
Académie nationale de médecine. BM.
Muséum d'histoire naturelle. BM.
École polytechnique. BM.
Ministère de l'instruction publique et des cultes. CK.
Ministère des Affaires étrangères. K.
Ministère de la Guerre. K.
Comité historique institué près le Département de l'instruction publique. K.
Bibliothèque nationale. K.
Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. K.
Archives nationales. CK.
Bibliothèque de l'Arsenal. K.
Bibliothèque Mazarine. K.
Bibliothèque Sainte-Geneviève. K.
Bibliothèque de la Sorbonne. K.
École des chartes. K.
Société géologique de France. BM.
Société météorologique de France. B.
Société de l'histoire de France. BCFN.

Paris. . . . . Société nationale des antiquaires. BF.
Société de biologie. B.
Société d'anthropologie. B.
Société de géographie. B.
Société mathématique. B.
Société chimique. B.
Société des études historiques. B.
Société philomatique. B.
Rédaction du « Journal des savants. » CK.
Rédaction du journal « L'Institut. » B.
Rédaction du « Journal de l'Agriculture. » B.
Rédaction de la « Revue britannique. » BM.
Rédaction de la « Revue scientifique » et de la « Revue politique et littéraire. » BM.
Rédaction de la « Revue des questions historiques. » B.
Rédaction de la « Revue hebdomadaire de chimie. » B.
Rédaction des « Archives de médecine navale. » B.
Rédaction du « Progrès médical. » B.
Rédaction de « L'Indicateur de l'archéologue. » B.

Rouen . . . . . Société d'Émulation de la Seine inférieure. B.
Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société des amis des sciences naturelles. B.

Saint-Omer. . Société des antiquaires de la Morinie. BKF.

Soissons . . . . Société archéologique, historique et scientifique. B.

Solesmes. . . . Bibliothèque de l'abbaye. MCK.

Toulouse. . . . Société archéologique du midi de la France. B.
Rédaction des « Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme. » B.

Valenciennes. Société d'agriculture, sciences et arts. BMCF.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

Cambridge. . . Philosophical Society. BMF.

Dublin . . . . . Royal Irish Academy. BMFN.

Dublin. . . . . Royal geological Society. B.
Natural history Society. B.
Royal Dublin Society. B.
Édimbourg. . . Royal Society. BMFN.
Royal physical Society. B.
Geological Society. B.
Glasgow. . . . Philosophical Society. B.
Geological Society. B.
Liverpool. . . . Literary and philosophical Society. B.
Londres . . . . Royal Society. BMFN.
Royal astronomical Society. BM.
Meteorological Society. B.
Zoological Society. BM.
Entomological Society. BM.
Geological Society. BM.
Linnean Society. BM.
Royal Society of Literature. BMF.
Numismatic Society. B.
Royal Society of Antiquaries. BMKF.
Royal asiatic Society. BMF.
Chemical Society. B.
Anthropological Institute. BM.
Royal statistical Society. B.
Royal Institution. B.
Institute of Civil Engineers. BM.
Institute of British Architects. B.
Royal geographical Society. BM.
Royal Greenwich Observatory. B.
Mathematical Society. B.
Public Record Office. KE.
Redaction du Journal « Nature. » B.
Manchester . . Philosophical and Literary Society. BMF.
Oxford. . . . . Radcliffe Observatory. B.

GRÈCE.

Athènes . . . . Bibliothèque royale. K.

HOLLANDE.

Amsterdam . . Koningl. Akademie van Wetenschappen. BMCKFN.
Zoolog. Genootschap « Natura Artis Magistra. » BM.
Bois-le-Duc . . Genootschap van Kunsten en Wetenschapp. BMKF.
Harlem. . . . . Hollandsche Maatschappij der Wetenschapp. BMF.
Teyler Museum. BM.
La Haye. . . . Koninglijke Bibliotheek. BMCKEF.
Instituut voor de Taal- Land- en Volkenkunde van Nederlandsch Indië. B.
Entomologische Vereeniging. B.
Leeuwarden. . Friesch Genootschap van Geschied- Oudheid- en Taalkunde. F.
Leyde. . . . . . Université. BMKF.
Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde. BF.
Observatoire. B.
Luxembourg. . Institut royal grand-ducal. BMCKN.
Maestricht. . . Société historique et archéologique. BC.
Middelbourg. . Zeeuwsch Genootschap van Wetenschappen. BF.
Rotterdam. . . Bataafsch Genootschap der proefondervindelijke Wijsbegeerte. BMF.
Utrecht. . . . . Université. K.
Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. BMF.
Historisch Genootschap. BCKFN.

ITALIE.

Arezzo . . . . . Accademia aretina di scienze, lettere ed arti. B.
Bologne. . . . . Accademia delle scienze dell' Istituto. BMF.

Florence . . . Museo di fisica e storia naturale. BMF.
Società entomologica italiana. B.
Accademia economico-agraria dei Georgofili. BM.
Direction de la « Revista scientifico-industriale.» B.

Mantoue . . . . Accademia Virgiliana di scienze, belle lettere ed arti. B.

Milan. . . . . . Istituto lombardo di science e lettere. BM.
Società italiana di science naturali. BM.

Modène. . . . . Accademia di scienze, lettere ed arti. BM.
Società dei naturalisti. B.

Naples . . . . . Società Reale. BMFN.

Palerme . . . . Accademia di scienze e lettere. BM.
Reale Istituto tecnico. B.

Pesaro. . . . . Accademia agraria. B.

Rome . . . . . . Accademia de' Nuovi Lincei. BMN.
Comitato geologico d'Italia. B.
Bibliothèque du Vatican. K.
Rédaction du « Bullettino del Vulcanismo italiano.» B.

Turin. . . . . . Accademia Reale delle scienze. BMFN.
Commission royale d'histoire. K.

Venise . . . . . Istituto di scienze, lettere ed arti. BMF.

Vérone . . . . . Accademia di agricoltura, commercio ed arti. B.

Vicence. . . . . Accademia olimpica. B.

PORTUGAL.

Lisbonne. . . . Academia reale das sciencias. BMKFN.
Observatorio do Infante don Luiz. B.
Rédaction de la « Revista de Portugal e Brazil.» B.

RUSSIE.

Dorpat. . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Universität. BM.

Helsingfors . . Société finlandaise des sciences. BM.
Kasan . . . . . Université. BM.
Mitau . . . . . Kürland. Gesellschaft für Literatur und Kunst. B.
Moscou . . . . Société impériale des naturalistes. BM.
Société impériale d'agriculture. B.
Musée impérial. BM.
Odessa . . . . . Société des Naturalistes de la Nouvelle Russie. B.
St Pétersbourg. Académie impériale des sciences. BMFN.
Académie impériale de médecine. BM.
Université impériale. BM.
Bibliothèque impériale. BM.
Commission impériale archéologique. BM.
Jardin impérial de botanique. B.
Société impériale russe de géographie. BM.
Société chimique. B.
Observatoire impérial de Pulkowa. B.
Observatoire physique central. B.

SUÈDE ET NORWÉGE.

Christiania . . Kongelige Frederiks-Universitet. BMF.
Gothembourg . Vetenskaps och Vitterhets Samhället. B.
Lund . . . . . . Université. BM.
Stockholm . . . Vetenskaps Akademien. BMFN.
Vitterhets, Historie och Antiqvitets Akademien. BMF.
Bureau de la recherche géologique de la Suède. B.
Direct. de la Revue « Nordiskt medicinskt Arkiv. » B.
Trondhjem . . Norske Videnskabers Selskab. B.
Upsal. . . . . Regiae Societati scientiarum Upaliensi. BM.
Université. B.

SUISSE.

Bâle . . . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Berne . . . . . Société helvétique des sciences naturelles. BM.
Bibliothèque publique. K.
Coire. . . . . . . Naturforschende Gesellschaft Graubundens. B.
enève. . . . . Société de physique et d'histoire naturelle. BM.
Institut national genevois. BMN.
Bibliothèque publique. CK.
Société de géographie. B.
Lausanne . . . Société vaudoise des sciences naturelles. BM.
Société d'histoire de la Suisse romande. BF.
Neufchâtel. . . Société des sciences naturelles. B.
St-Gall. . . . . Bibliothèque de l'abbaye. K.
Naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Zurich . . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.

AMÉRIQUE.

BRÉSIL.

Rio-de-Janeiro. Instituto historico, geographico e ethnographico de Brasil. BM.
Gouvernement brésilien. K.
Bibliothèque nationale. K.

CANADA.

Montréal. . . . Natural history Society. B.

CHILI.

Santiago. . . . Universidad de Chile. BM.

ÉTATS-UNIS.

Albany . . . . . American Institute. B.
New-York State Library. BMF.
Boston . . . . . American Academy of arts and sciences. BMF.
Natural history Society. BM.
Cambridge. . . Museum of comparative zoölogy. BM.
Chicago . . . . Academy of sciences. B.
Columbus . . . Ohio State agricultural Society. B.
Iowa-City . . . University. B.
New-Haven . . Connecticut Academy of sciences. BM.
Direction de l'« American Journal of science and arts. » BM.
New-Orleans . Academy of sciences. BM.
New-York . . . Lyceum of natural history. B.
American geographical and statistical Society. B.
Philadelphie . American philosophical Society. BMF.
Academy of natural sciences. BM.
Historical Society. BMCKFN.
Rédaction du « Penn Monthly. » B.
Saint-Louis. . University. BKF.
Academy of sciences. B.
Salem . . . . . Essex Institute. B.
Peaboby Academy of science. BM.
San Francisco. California Academy of sciences. B.
Washington. . Smithsonian Institution. BMF.
United States naval Observatory. B.
Geological Survey of the territories. BM.

Washington. . Medical Museum. B.
Department of Agriculture. B.

LA PLATA.

Buenos-Ayres. Museo pùblico. BM.

MEXIQUE.

Mexico. . . . . Sociedad mexicana de historia natural. B.
Sociedad mexicana de geografia y estadistica. BM.

VÉNÉZUELA.

Carácas. . . . Sociedad de ciencias físicas y naturales. B.

AFRIQUE.

ÉGYPTE.

Alexandrie . . Institut égyptien. BME.

ILE MAURICE.

Port-Louis . . Royal Society of arts and sciences. B.

ASIE.

INDE ANGLAISE.

Calcutta. . . . Geological survey of India. BM.
Asiatic Society of Bengal. BM.
Meteorological Committee. B.

JAPON.

Yédo. . . . . . Deutsche Gesellschaft für Natur und Völkerkunde Ost-Asiens. B.

OCÉANIE.

AUSTRALIE.

Melbourne. . . Public Library. BMCKN.
Royal Society. B.

INDES NÉERLANDAISES.

Batavia . . . . Natuurkundige Vereeniging. BMF.
Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. BMF.
Observatoire. B.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

Exposé général

DE L'ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE 1873.

Le fait le plus considérable de l'administration de la caisse centrale pendant l'année 1873 a été la conversion des valeurs constituant l'avoir de l'association. Voici en quels termes ont été exposés, par M. Alvin, trésorier, dans la séance de la classe des beaux-arts du 5 février 1874, les motifs qui ont décidé le comité à faire cette opération, sous les auspices et avec l'autorisation du gouvernement :

« Un fait important s'est accompli dans le cours de l'année qui vient de s'écouler. Alarmé du bruit qui s'était répandu que le gouvernement avait l'intention de convertir en 4 p. % le 4 $^1/_2$ belge, le comité crut devoir recourir à son conseil judiciaire, lequel, par un avis motivé daté du 22 février 1873, reconnut à l'administration de la caisse le droit de placer son avoir en 4 $^1/_2$ du Crédit communal et approuva toutefois l'idée indiquée par le comité de soumettre la situation à l'examen du département des finances. Ce qui fut fait par lettre datée du 25 du même mois.

» Le ministre des finances, entrant dans les vues du comité de la caisse des artistes, et la classe des beaux-arts, dans sa séance du 3 avril suivant, ayant approuvé le projet, ce haut

fonctionnaire voulut bien charger son département de l'opération. L'avoir de la caisse, soit une somme de 176,700 francs, capital nominal, fut, en conséquence, vendu à la Bourse de Bruxelles. Le produit de la vente fut réappliqué par l'achat d'un capital nominal de 174,000 francs du 4 ½ p. % du Crédit communal. Une somme de fr. 167 93 c^{s}, résultant du décompte, a été versée entre les mains du trésorier de la caisse des artistes et figure au nombre des recettes de l'exercice.

» L'opération a donc occasionné à notre institution une perte de fr. 2,532 07 c^{s}. La conversion du 4 ½ en 4 p. % lui eût fait éprouver une réduction d'un neuvième de son avoir. Les craintes qui ont provoqué ce changement de placement ne se sont pas encore réalisées; mais plus le gouvernement tardera à opérer la conversion prévue, plus nous aurons à nous louer de la prévoyance qui nous a conseillé de la devancer : car la réduction devant être en rapport direct avec le montant des fonds placés, la perte à subir par notre caisse se fût augmentée dans la proportion de l'accroissement de notre avoir. »

L'avoir de la caisse continue de s'accroître, tant du revenu du capital déjà placé, que des dons faits, soit par des institutions publiques et privées, soit par des particuliers. Nous devons adresser de vifs remercîments à la commission directrice de la dernière Exposition de Bruxelles qui a bien voulu établir en faveur de notre institution un prélèvement sur ses recettes, dont le montant s'est élevé à la somme de deux mille francs.

Adressons également le témoignage de notre gratitude à la Société belge des aquarellistes qui, cette année encore, nous a fait don d'une somme de cinquante francs.

A l'occasion de la publication d'un nouveau recueil d'eaux-

fortes formant l'*Album du Journal des Beaux-Arts*, M. A. Siret a gratifié la caisse d'une somme de *deux cents francs*. Par cette nouvelle libéralité, notre honorable confrère a acquis des droits à notre gratitude.

Une nouvelle pension a été votée par la classe des beaux-arts en faveur de la veuve d'un membre de l'association, décédé après plus de dix années de participation.

Des bourses d'étude ont eté accordées aux enfants orphelins d'un autre membre, également décédé après les dix années de participation réglementaires.

Le comité de la caisse se félicite lorsqu'il n'a pas, dans le courant d'une année, de nouvelle charge à inscrire au passif de la caisse; mais lorsqu'il est dans l'obligation de le faire, il s'estime heureux d'avoir prouvé une fois de plus l'utilité de l'institution, en venant en aide à des veuves et à des orphelins dignes d'intérêt.

Le secrétaire du comité directeur,

ÉD. FÉTIS.

État général

DES RECETTES ET DES DÉPENSES EN 1873, DRESSÉ EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT.

I. — RECETTES.

1. Encaisse au 31 décembre 1872	fr.	394	88
2. Cotisations des associés (1)		1,568	»
3. Expositions (2)		2,050	»
4. Intérêts des fonds placés		7,980	75
5. Décompte provenant de la conversion (3). . . .		167	93
6. Don de M. Ad. Siret		200	»
TOTAL des recettes	fr.	12,361	56

II. — DÉPENSES.

1. Frais d'administration et de perception . . .	fr.	337	»
2. Pensions annuelles		2,800	»
3. Secours temporaires		150	»
4. Achat de rente belge à 4 1/2 p. %		8,812	24
5. Encaisse au 31 décembre 1873		262	32
TOTAL des dépenses	fr.	12,361	56

(1) Dans ce chiffre figure une somme de 60 francs, arriéré de 1872.

(2) Le produit de l'exposition des beaux-arts de Bruxelles, en 1872, n'a été encaissé qu'en 1873; il s'élève à 2,000 francs; le reste est un don de la Société des Aquarellistes.

(3) La conversion du 4 1/2 belge en Crédit communal a laissé un reliquat de fr. 167 93 c^s.

III. — RÉSUMÉ.

1. Avoir, y compris l'encaisse . . . . fr.	180,762	32
2. Fonds placés au Crédit communal (1)	180,500	»
3. Intérêts annuels des fonds placés	8,122	50
4. Progression sur l'année précédente : en principal .	5,800	»
5. Id. id. id. en intérêts. .	261	»

Bruxelles, le 5 février 1874.

Le Trésorier,

L. ALVIN.

(1) Cette même opération a réduit l'avoir placé de la caisse de 2 700 francs. La perte totale a été, en conséquence, de fr. 12,532 07 c.

COMPOSITION DES COMITÉS.

(Janvier 1875.)

COMITÉ CENTRAL (1).

Bureau de la classe des beaux-arts.

MM. Alph. Balat, directeur, président annuel du comité
J. Liagre, secrétaire perpétuel;
N. . . . . . , vice-directeur.

Membres délégués de la classe.

MM. L. Alvin, trésorier du comité;
Ed. Fétis, secrétaire de la Caisse;
Le chev. L. de Burbure;
Louis Gallait;
J. Franck;
G. Geefs;
N . . . .

Sous-comité d'Anvers.

MM. De Keyser, président;
F. De Braekeleer;
Le chev. L. de Burbure;
J. Geefs.

(1) Voyez article 5 du Règlement.

Sous-comité de Gand.

MM. F. VANDER HAEGHEN, président;
EDM. DE BUSSCHER, secrétaire;
N. D'HUYVETTER, trésorier.

Sous-comité de Liége.

MM. le B^on DE SELYS LONGCHAMPS, président;
A. CHAUVIN;
G. DEWALQUE, secrétaire.

Règlement.

(Approuvé par arrêté royal du 10 janvier 1849.)

Art. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'association a son siége à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

Art. 2. Pour être membre de l'association, il faut : 1° être agréé par le comité; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée; 3° payer exactement la cotisation, fixée à un franc par mois.

Tout membre de l'association qui manque à cet engagement cesse de faire partie de l'association.

Le comité juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation et décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

Art. 3. La Caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'association.

L'association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la Caisse.

Art. 4. Pour la première formation de l'association, le comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement

connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

Art. 5. Les intérêts de la Caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus.

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé membre du bureau de la classe, il lui est donné un suppléant pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la classe des beaux-arts.

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Art. 6. Le directeur de la classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la classe des beaux-arts.

Art. 7. Les sources de revenu de la Caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'association;

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

3° Les dons et legs des particuliers;

4° Les subventions qui seront réclamées du Gouvernement et autres autorités;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques que le comité pourra organiser dans l'intérêt de Caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'association.

Art. 8. La cotisation personnelle des membres de l'association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'association pour Bruxelles, et, pour la province, chez l'agent du comité (1).

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche parafé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

(1) Il est néanmoins facultatif aux personnes qui le préfèrent, de solder en un seul payement leur cotisation annuelle.

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

Art. 9. Les subsides accordés à l'association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'association.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de tout ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la Caisse lui est définitivement acquise.

Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

Art. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la Caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

Art. 11. L'avoir de l'association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du Ministère des finances

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la Caisse centrale des artistes belges.

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au Ministère des finances.

ART. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'art. 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

ART. 13. Le compte et le bilan de la Caisse sont dressés chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la Caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

ART. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

ART. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'association qui se croiraient lésés par une décision du comité peuvent en appeler à la classe des beaux-

arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Art. 16. La Caisse prend à sa charge :

1° Des pensions;

2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an et ne sont accordées, dans aucun cas, qu'après dix années de participation à la Caisse (1); la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation.*

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de dix-huit ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et

(1) La disposition additionnelle introduite dans cet article, et qui rend obligatoire la participation à la Caisse pendant la durée de dix ans, a été approuvée par arrêté royal du 19 avril 1852.

d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

1° D'avocats à la Cour de cassation;

2° D'avocats et d'avoués à la Cour d'appel;

3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont entièrement gratuites. L'association ne prend à sa charge que les frais de justice.

Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.



LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

Protecteurs.

SA MAJESTÉ LE ROI.

S. A. R. Mgr le Comte de Flandre 200

Membres honoraires.

	Quotité par an.
S. A. S. Mgr le duc d'Arenberg, à Bruxelles	60
Bascou, A., négociant, rue Montoyer, 21, à Bruxelles . .	26
Brugmann, G., consul de Suède, rue d'Arenberg, 9, à Bruxelles	12
De Burbure, le chevalier Léon (de l'Académie), à Anvers.	12
De Hemptinne, C., industriel, à Gand.	12
De Loose, C., propriétaire, à Gand	12
D'Huyvetter, Norbert, propriétaire, à Gand.	12
De Senzeille, le baron, propriétaire, à Bruxelles	12
Fortamps, sénateur, avenue de la Toison d'Or, 38, à Ixelles.	50
Liedekerke-Beaufort (le comte Ad. de), propriétaire, à Bruxelles	25
Markelbach, A., peintre, chaussée de Haecht, 129, à Schaerbeek	24
Sigart, Fl., avocat, rue de l'Arbre-Bénit, 105, à Ixelles .	12
Vander Haeghen, Ferdinand, bibliothécaire de l'Université, à Gand	12
Verbessem, Charles, à Gand.	12
La Société Philharmonique de Bruxelles	25
La Société libre d'Émulation de Liége.	25

Membres effectifs.

Alvin (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, rue du Trône, 45, à Ixelles	12
Balat (de l'Académie), architecte, rue de Londres, 17, à Ixelles	12
Biot, G., graveur, chaussée d'Ixelles, 315, à Ixelles . . .	12
Blaes, Arnold-Joseph, ancien professeur au Conservatoire, rue Joseph II, 10, à Bruxelles.	12
Bovie, Félix, peintre, rue de Stassart, à Ixelles	12
Bureau, T., professeur à l'Athénée royal de Gand. . . .	12
Canneel, Théodore-Joseph, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, à Gand	12
Capronnier, J.-B., peintre sur verre, rue Rogier, 246, à Schaerbeek	12
Chalon, R. (de l'Académie), rue du Trône, 113, à Ixelles .	12
Clays, Paul-Jean, peintre, rue Seutin, 25, à Schaerbeek . .	12
Cluysenaar, Jean-Pierre, architecte, boulevard de Waterloo, 68, à Bruxelles	12
Conrardy, J.-L.-J., professeur au Conservatoire royal de Liége.	12
Coosemans, peintre, à Tervueren	12
De Biefve, P. (de l'Académie), peintre, rue de Marnix, 9, à Bruxelles.	12
De Block, Eug., peintre, rue Impériale, 20, à Schaerbeek .	12
De Braekeleer, Ferd. (de l'Académie), peintre, bd Léopold, 83, à Anvers	12
De Busscher, Edm. (de l'Académie), archiviste communal,	12
rue des Vanniers, 18, à Gand.	12
De Cornillon, P., artiste-musicien, à Namur	12
Defossé, Aug., artiste-musicien, rue Terre-Neuve, 68, à Bruxelles	12

DE KEYSER, N. (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie royale des beaux-arts, place du Musée, 19, à Anvers 12

DE MAN, Gustave (de l'Académie), architecte, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue du Parnasse, 27, à Ixelles. 12

DE MARNEFFE, Fr., peintre, rue Hydraulique, 6, à St-Josse-ten-Noode 12

DE SELYS LONGCHAMPS, Edm. (de l'Académie), bd de la Sauvenière, 34, à Liége 12

DESENFANS, Alb., statuaire, rue de l'Association, 78, à Schaerbeek 12

DESVACHEZ, David, graveur, rue de Stassart, 92, à Ixelles. 12

DE TAYE, L., directeur de l'Académie des beaux-arts de Louvain 12

DEVIGNE, P., statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts de Gand 12

DEWALQUE, G. (de l'Académie), professeur à l'Université, rue de la Paix, 17, à Liége. 12

DE WITTE, le baron J. (de l'Académie), au château de Wommelghem, lez-Anvers 12

DILLENS, Adolphe, peintre, rue Godecharle, 22, à Ixelles . 12

D'OMALIUS D'HALLOY, J. (de l'Académie), à Halloy . . . 12

DUHEM, Hipp.-J., professeur au Conservatoire de Bruxelles, rue du Méridien, 27, à Saint-Josse-ten-Noode 12

FÉTIS, Éd. (de l'Académie), conservateur de la Bibliothèque royale, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue montagne des Quatre-Vents, 5, à Bruxelles. 12

FRAIKIN, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée de Haecht, 182, à Schaerbeek. 12

FRANCK, J. (de l'Académie), graveur, rue de l'Ascension, 30, à St-Josse-ten-Noode 12

GALLAIT, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, 106, à Schaerbeek 12

GEEFS, Guillaume (de l'Académie), statuaire, rue des Palais, 22, à Schaerbeek 12

Geefs, Jos. (de l'Académie), statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Léopold, 45, à Anvers . . . 12

Gevaert, F.-A. (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, rue des Sablons, 25, à Bruxelles 12

Godebski, Cyprien, statuaire, à Hal 12

Grandgagnage, F.-C.-J. (de l'Académie), à Embour, près de Chénée (Liége). 12

Haseleer, E.-A., peintre, rue Vifquin, 12, à Schaerbeek 12

Heinevetter, ancien chef de musique du 2me régiment de chasseurs à cheval, à Roubaix. 12

Hemleb, professeur de musique, à Namur 12

Henne, Alex., secrétaire de l'Académie des beaux-arts, boulevard de Waterloo, à Bruxelles 12

Hofman, J., architecte-ingénieur, rue des Sœurs-Noires, 15, à Gand 12

Jacob-Jacobs, professeur à l'Académie des beaux-arts, Petite Montagne aux Corneilles, 14, à Anvers 12

Jacquet, Joseph, statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Charles-Quint, à Bruxelles 12

Lammens, Jean-Charles, peintre, à Gand. 12

Lamorinière, peintre, à Anvers. 12

Lauters, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue de l'Arbre Bénit, 38, à Ixelles 12

Leclercq, Julien (de l'Académie), directeur de l'Académie des beaux-arts de Lokeren 12

Legrain, Ch.-H.-L., peintre, chaussée d'Ixelles, 1, à Ixelles 12

Le Roy, Ét.-Vict., peintre, rue des Douze-Apôtres, à Bruxelles 12

Leroy, W., peintre, à Ixelles 12

Limnander (de l'Académie), au château de Moignanville, près Gérouville (Seine-et-Oise) et à Paris, boulevard Haussmann, 144 12

MADOU (de l'Académie), peintre, chaussée de Louvain, 6, à St-Josse-ten-Noode 12
MAILLY, Éd. (de l'Académie), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode 12
MERGANCK, Jos., peintre, rue des Petits-Carmes, 27, à Bruxelles 12
MELSENS, M. (de l'Académie), professeur à l'école vétérinaire, rue de la Grosse-Tour, 29, à Ixelles 12
MEUNIER, Ch.-Jean-Baptiste, graveur, chaussée d'Ixelles, 172, à Ixelles. 12
MEUNIER, Constantin-Émile, peintre, rue des Coteaux, 134, à Schaerbeek 12
MOYSARD, Louis, chef de musique pensionné du 2e régiment des lanciers, rue Hydraulique, 12, à Saint-Josse-ten-Noode 12
MUSSELS, F., ancien chef de musique du 1er régiment de lanciers, à Thulin (Hainaut) 12
NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J. (de l'Académie), rue du Prince Royal, 38, à Ixelles 12
PARTOES, Alexis, architecte, rue des Cendres, 20, à Bruxelles 12
PLATTEEL, Jean, peintre, rue de l'Abricot, 30, à Bruxelles . 12
PLATTEEL, François, artiste-musicien, rue Philomène, 30, à Schaerbeek 12
PORTAELS, Jean (de l'Académie), peintre d'histoire, rue de Loxum, 35, à Bruxelles 12
QUETELET, Ad. (de l'Académie), directeur de l'Observatoire, à Bruxelles. 12
ROBERT, Alexandre (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, chaussée de Louvain, 6, à St-Josse-ten-Noode 12
ROFFIAEN, Fr., peintre, chaussée de Wavre, 31, à Ixelles . 12
ROSAR, Henri-Ant., chef de musique du 6e régiment de ligne, à Charleroi. 12

SAEMEN, Ant.-Franç., maître de chapelle à l'église St-Jacques sur Caudenberg, rue de la Régence, 30, à Bruxelles . . 12
SCHADDE, Jos., professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Meirsteeg, 18, à Anvers 12
SCHAEFELS, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers. 12
SCHUBERT, Jos., dessinateur, rue de la Madeleine, 51, à Bruxelles 12
SCHUBERT, F.-J., professeur de solfége au Conservatoire, rue Caroly, 36, à Ixelles 12
SIMONIS, Eugène (de l'Académie), statuaire, directeur de l'Académie des beaux-arts, chaussée de Jette, à Koekelberg 12
SIRET, Adolphe (de l'Académie), commissaire d'arrondissement, à St-Nicolas. 12
SLINGENEYER, Ernest (de l'Académie), peintre, rue du Commerce, 97, à Bruxelles 12
STAS, J.-S. (de l'Académie), rue Joncker, 13, à St-Gilles. 12
STOBBAERTS, artiste-peintre, à Anvers. 12
STROOBANT, François, peintre, rue Van Aa, à Ixelles . . . 12
TAYMANS, Louis-Jos., peintre, rue d'Idalie, 27, à Ixelles. . 12
THIBERGHIEN, Louis, peintre, rue de l'Arbre-Bénit, 92, à Ixelles 12
VANDEN BOGAERDE, chef de musique du 9e régiment de ligne, à Bruxelles. 12
VANDERPLAETZEN, professeur de dessin, à Gand 12
VANDERVIN, J.-E., professeur à l'Athénée de Gand, rue aux Barres, 9, à Gand. 12
VAN GOBBELSCHROY, B., peintre, rue Ste-Barbe, 21, à Louvain 12
VAN HASSELT, A. (de l'Académie), inspecteur général de l'instruction primaire, rue St-Lazare, 29, à St-Josse-ten-Noode 12
VANHOESEN, P. J., professeur au Conservatoire, rue de l'Alliance, 4, à St-Josse-ten-Noode. 12

VANKERSBILCK, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue Thiéfry, 47, à Schaerbeek. 12

VAN LAMPEREN, M., bibliothécaire du Conservatoire de Bruxelles, rue de Florence, 47, à Ixelles 12

VAN LERIUS, Jos., peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers 12

VAN MOER, Jean-Baptiste, peintre, rue Wiertz, 77, à Ixelles. 12

VAN SEVERDONCK, J., peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue du Progrès, 34, à Schaerbeek 12

VAN VOLXEM, P., professeur au Conservatoire, rue aux Laines, 12, à Bruxelles. 12

VAN WEDINGHEN, professeur de musique, rue des Sœurs-Noires, 11, à Bruxelles 12

VENNEMAN, Ch., peintre, rue St-Michel, à Anvers . . . 12

VERBOECKHOVEN, Eug. (de l'Académie), peintre, chaussée de Haecht, 184, à Schaerbeek 12

VERLAT, Charles, peintre, quai Saint-Jean (sud), 20, à Anvers 12

VERPLANCKE (Bern.), professeur à l'Académie des beaux-arts, à Gand 12

VERWÉE, Louis-P., peintre, rue Van Dyck, 16, à Schaerbeek. 12

VIEUXTEMPS, Henri (de l'Académie), chaussée d'Haecht, 109, à Schaerbeek 12

WANTE, Constant, professeur de dessin à l'École moyenne de Gand. 12

WATELLE, Ch.-Henri, professeur de musique, rue du Canon, 33, à Bruxelles 12

WOUTERS, Édouard, peintre, rue Berckmans, 4, à Saint-Gilles 12

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Page 129,	ligne	7,	au lieu de :	*A. Quetelet*, lisez : ***M. A. Quetelet.***
» 140,	»	10,	»	***des différents théorèmes,*** lisez : ***de différents théorèmes.***
» 140,	»	16,	»	*on a ainsi*, lisez : *on aura.*
» 153,	»	24,	»	***en avaient suggéré l'idée***, lisez : ***en avait suggéré l'idée.***
» 175,	»	1,	»	*plans*, lisez : *plan.*
» 254,	»	14,	on a omis	le chiffre *VII* devant : ***De l'état du ciel en général.***

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1876.

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

—

MDCCCLXXVI.

ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1876.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la période julienne 6589
— de la fondation de Rome selon Varron. 2629
— de l'ère de Nabonassar 2623

L'année 2652 des Olympiades, ou la 4e année de la 663e Olympiade, commence en juillet 1876.

L'année 1292 des Turcs commence le 7 février 1875, et l'année 1293 commence le 28 janvier 1876, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1876 du calendrier julien commence le 13 janvier de l'année 1876.

L'année 5636 de l'ère des juifs commence le 30 septembre 1875, et l'année 5637 commence le 19 septembre 1876.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or.	15
Épacte.	IV
Cycle solaire.	9
Indiction romaine	4
Lettre dominicale	BA

Fêtes mobiles.

Septuagésime	13 février.
Les Cendres	1 mars.
Pâques	16 avril.
Les Rogations	22, 23 et 24 mai.
Ascension	25 mai.
Pentecôte	4 juin.
La Trinité	11 juin.
La Fête-Dieu	15 juin.
Premier dimanche de l'Avent	3 décembre.

Quatre-Temps.

Les 8, 10 et 11 mars.
Les 7, 9 et 10 juin.
Les 20, 22 et 23 septembre.
Les 20, 22 et 23 décembre.

Commencement des saisons.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Printemps	le 20 mars,	à	6 h.	27 m.	du matin.
Été	le 21 juin,	à	2	49	du matin.
Automne	le 22 sept.,	à	5	16	du soir.
Hiver	le 21 déc.,	à	11	11	du matin.

Éclipses.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Il y aura, en 1876, deux éclipses de soleil et deux éclipses de lune. Les deux éclipses de lune seront seules visibles à Bruxelles

La 1re éclipse de lune, en partie visible seulement, aura lieu le 10 mars : commencement à 5 h. 38 m. du matin; fin à 7 h. 38 m.; grandeur de l'éclipse : 0,29, le diamètre de la lune étant 1.

La 2e éclipse de lune, également partielle, aura lieu le 3 septembre. Commencement à 8 h. 33 m. du soir; fin à 10 h. 47 m.; grandeur de l'éclipse : 0,34, le diamètre de la lune étant 1.

Janvier.

—

1 S. CIRCONCISION DE N.-S.
2 D. S. Adélard, abbé.
3 L. Ste Geneviève, vierge.
4 M. Ste Pharaïlde, vierge.
5 M. S. Télesphore, pape.
6 J. ÉPIPHANIE OU LES ROIS.
7 V. Ste Mélanie, vierge.
8 S. Ste Gudule, vierge.
9 D. S. Marcellin, évêque.
10 L. S. Agathon, pape.
11 M. S. Hygin, pape.
12 M. S. Arcade, martyr.
13 J. Ste Véronique de Milan.
14 V. S. Hilaire, év. de Poit.
15 S. S. Paul, ermite.
16 D. S. Marcel, pape.
17 L. S. Antoine, abbé.
18 M. Chaire de s. P. à Rome.
19 M. S. Canut, roi de Danem.
20 J. SS. Fabien et Sébastien.
21 V. Ste Agnès, vierge et m.
22 S. SS. Vincent et Anastase.
23 D. Épousailles de la Vierge.
24 L. S. Timothée, év. d'Eph.
25 M. Conversion de S. Paul.
26 M. S. Polycarpe, év. et m.
27 J. S. JeanChrysostome, év.
28 V. S. Julien, év. de Cuença.
29 S. S. Franç. de Sales, év.
30 D. Ste Martine, v. et mart.
31 L. S. Pierre Nolasque.



Premier Quartier le 4.
Pleine Lune le 11.
Dernier Quartier le 18.
Nouvelle Lune le 26.

Février.

—

1 M. S. Ignace, év. et m.
2 M. PURIFIC. OU CHANDELEUR.
3 J. S. Blaise, év. et mart.
4 V. S. André, Ste Jeanne, r.
5 S. Ste Agathe, vierge et m.
6 D. S. Amand, Ste Dorothée.
7 L. S. Romuald, abbé.
8 M. S. Jean de Matha.
9 M. Ste Apollonie, v. et mart.
10 J. Ste Scholastique, vierge.
11 V. S. Sévérin, abbé.
12 S. Ste Eulalie, v. et mart.
13 D. *Septuag.* Ste Euphrosine.
14 L. S. Valentin, prêt. et m.
15 M. SS. Faustin et Jovite, m.
16 M. Ste Julienne, v.
17 J. SS. Théodule et Julien, m
18 V. S. Siméon, évêque et m.
19 S. S. Boniface, év. de Laus.
20 D. S. Éleuthère, évêque.
21 L. Le B. de Pépin de Landen.
22 M. C. de s. Pier. à Antioche.
23 M. S. Pierre Damien, évêq.
24 J. S. Mathias, S. Modeste.
25 V. Ste Walburge, vierge.
26 S. Ste Aldetrude, abbesse.
27 D. S. Alexandre, évêque.
28 L. SS. Julien, Chron., Besas.
29 M. S. Justin, S. Oswald, év.



Premier Quartier le 3.
Pleine Lune le 9.
Dernier Quartier le 17.
Nouvelle Lune le 25.

Mars.

—

1 M. *Cendr.* S. Aubin, év.
2 J. S. Simplice, pape.
3 V. Ste Cunégonde, impérat.
4 S. S. Casimir, roi.
5 D. S. Théophile.
6 L. Ste Colette, vierge.
7 M. S. Thomas d'Aquin.
8 M. *Q.-temps.* S. Jean de Dieu.
9 J. Ste Françoise, veuve.
10 V. *Q.-temps.* Les 40 SS. M.
11 S. *Q.-temps.* S. Vindicien.
12 D. S. Grégoire le Grand, p.
13 L. Ste Euphrasie, vierge.
14 M. Ste Mathilde, reine.
15 M. S. Longin, soldat.
16 J. Ste Eusébie, vierge.
17 V. Ste Gertrude, ab. de Niv.
18 S. S. Gabriël, archange.
19 D. S. Joseph, patr. de la B.
20 L. S. Wulfran, év. de Sens.
21 M. S. Benoît, abbé.
22 M. S. Basile, martyr.
23 J. S. Victorien, martyr.
24 V. S. Agapet, év. de Synn.
25 S. ANNONCIATION. S. Humbert.
26 D. S. Ludger, év. de Munst.
27 L. S. Rupert, év. de Worms.
28 M. S. Sixte III, pape.
29 M. S. Eustase, abbé.
30 J. S. Véron, abbé.
31 V. S. Benjamin, martyr.



Premier Quartier le 3.
Pleine Lune le 10.
Dernier Quartier le 18.
Nouvelle Lune le 25.

Avril.

—

1 S. S. Hugues, évêque.
2 D. S. François de Paule.
3 L. S. Richard, évêque.
4 M. S. Isidore de Séville.
5 M. S. Vincent Ferrier.
6 J. S. Célestin, pape.
7 V. S. Albert, ermite.
8 S. S. Perpétue, évêque.
9 D. Ste Vaudru, abbesse.
10 L. S. Macaire, évêque.
11 M. S. Léon-le-Grand, pape.
12 M. S. Jules I, pape.
13 J. S. Herménégilde, mart.
14 V. SS. Tibur., Valér., Max.
15 S. SS. Anastasie et Basilisse.
16 D. PAQUES. S. Drogon.
17 L. S. Anicet, pape et m.
18 M. S. Ursmar, év. et ab.
19 M. S. Léon IX, pape.
20 J. Ste Agnès, vierge.
21 V. S. Anselme, archevêque.
22 S. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 D. S. Georges, martyr.
24 L. S. Fidèle de Sigmaring.
25 M. S. Marc, évangéliste.
26 M. SS. Clet et Marcellin, p.
27 J. S. Antime, évêq. et m.
28 V. S. Vital, martyr.
29 S. S. Pierre de Milan, mart.
30 D. Ste Catherine de Sienne.



Premier Quartier le 1.
Pleine Lune le 8.
Dernier Quartier le 16.
Nouvelle Lune le 24.
Premier Quartier le 30.

Mai.

—

1 L. SS. Philippe et Jacq., ap.
2 M. S. Athanase, év. et doct.
3 M. Invention de la Ste Croix.
4 J. Ste Monique, veuve.
5 V. S. Pie V, pape.
6 S. S. Jean Porte Latine.
7 D. S. Stanislas, év. et mart.
8 L. Apparition de S. Michel.
9 M. S. Grégoire de Naziance.
10 M. S. Antonin, archevêque.
11 J. S. Franç. de Hiéronymo.
12 V. SS. Nérée et Achillée, m.
13 S. S. Servais, évêque.
14 D. S. Pacôme, abbé.
15 L. Ste Dymphne, v. et m.
16 M. S. Jean Népomucène, m.
17 M. S. Pascal Baylon.
18 J. S. Venance, martyr.
19 V. S. Pierre Célestin, pape.
20 S. S. Bernardin de Sienne.
21 D. Ste Itisberge, vierge.
22 L. *Rog*. Ste Julie, vierge.
23 M. *Rog*. S. Guibert.
24 M. *Rog*. N. D. Sec. des Chr.
25 J. ASCENSION. S. Grégre.
26 V. S. Philippe de Neri.
27 S. S. Jean I, pape.
28 D. S. Germain, évêque.
29 L. S. Maximin, évêque.
30 M. S. Ferdinand III, roi.
31 M. Ste Pétronille.



Pleine Lune le 8.
Dernier Quartier le 16.
Nouvelle Lune le 23.
Premier Quartier le 30.

Juin.

—

1 J. S. Pamphile, martyr.
2 V. SS. Marcellin et Erasme.
3 S. Ste Clotilde, reine.
4 D. PENTECOTE. S. Optat.
5 L. S. Boniface, év. et mart.
6 M. S. Norbert, évêque.
7 M. *Q.-temps*. S. Robert, ab.
8 J. S. Médard, évêque.
9 V. *Q.-temps*. SS. Prime et F.
10 S. *Q.-temps*. Ste Marguerite.
11 D. Trinité. S. Barnabé, ap.
12 L. S. Jean de Sahagun.
13 M. S. Antoine de Padoue.
14 M. S. Basile le Grand, arch.
15 J. Fête-Dieu. SS. Guy et M.
16 V. S. Jean-François Régis.
17 S. Ste Alène, vierge et mart.
18 D. SS. Marc et Marcellin, m.
19 L. Ste Julienne de Falc., v.
20 M. S. Sylvère, pape et m.
21 M. S. Louis de Gonzague.
22 J. S. Paulin, év. de Nole.
23 V. Ste Marie d'Oignies.
24 S. Nativité de S. Jean-Bapt.
25 D. S. Guillaume, abbé.
26 L. SS. Jean et Paul, mart.
27 M. S. Ladislas, roi de Hong.
28 M. S. Léon II, pape.
29 J. SS. Pierre et Paul, ap.
30 V. Ste Adile, vierge.



Pleine Lune le 7.
Dernier Quartier le 15.
Nouvelle Lune le 21.
Premier Quartier le 28.

Juillet.

—

1 S. S. Rombaut, évêque.
2 D. Visitation de la Vierge.
3 L. S. Euloge, martyr.
4 M. S. Théodore, évêque.
5 M. S. Pierre de Lux., év.
6 J. Ste Godelive, martyre.
7 V. S. Willebaud, évêque.
8 S. Ste Elisabeth, reine.
9 D. SS. Martyrs de Gorcum.
10 L. Les sept Frères Martyrs.
11 M. S. Pie I, pape.
12 M. S. Jean Gualbert, abbé.
13 J. S. Anaclet, pape et m.
14 V. S. Bonaventure, évêq.
15 S. S. Henri, emp. d'Allem.
16 D. *S. Sacr. de Mir.* à Brux.
17 L. S. Alexis, confesseur.
18 M. S. Camille de Lellis.
19 M. S. Vincent de Paule.
20 J. S. Jérôme Émilien.
21 V. Ste Praxède, vierge.
22 S. Ste Marie-Madeleine.
23 D. S. Apollinaire, évêque.
24 L. Ste Christine, v. et mart.
25 M. S. Jacques le Majeur, ap.
26 M. Ste Anne, mère de la Vier.
27 J. S. Pantaléon, martyr.
28 V. S. Victor, martyr.
29 S. Ste Marthe, vierge.
30 D. SS. Abdon et Sennen, m.
31 L. S. Ignace de Loyola.

Pleine Lune le 6.
Dernier Quartier le 14.
Nouvelle Lune le 21.
Premier Quartier le 28.

Août.

—

1 M. S. Pierre-ès-Liens.
2 M. S. Étienne, S. Alphonse.
3 J. Invention de S. Etienne.
4 V. S. Dominique, confess.
5 S. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 D. Transfiguration de N. S.
7 L. S. Donat, év. et mart.
8 M. S. Cyriac, martyr.
9 M. S. Romain, martyr.
10 J. S. Laurent, martyr.
11 V. S. Géry, év. de Cambrai.
12 S. Ste Claire, vierge.
13 D. S. Hippolyte, martyr.
14 L. S. Eusèbe, martyr.
15 M. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 M. S. Roch, confesseur.
17 J. S. Libérat, abbé.
18 V. Ste Hélène, impératrice.
19 S. S. Joachim, S. Jules.
20 D. S. Bernard, abbé.
21 L. Ste Jeanne-Françoise.
22 M. S. Timothée, martyr.
23 M. S. Philippe Béniti.
24 J. S. Barthélemi, apôtre.
25 V. S. Louis, roi de France.
26 S. S. Zéphirin, pape et m.
27 D. S. Joseph Calasance.
28 L. S. Augustin, év. et doct.
29 M. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 M. Ste Rose de Lima, vierge.
31 J. S. Raymond Nonnat.

Pleine Lune le 5.
Dernier Quartier le 12.
Nouvelle Lune le 19.
Premier Quartier le 26.

Septembre.

—

1 V. S. Gilles, abbé.
2 S. S. Étienne, roi de Hong.
3 D. S. Rémacle, év. de Maest.
4 L. Ste Rosalie, vierge.
5 M. S. Laurent Justinien.
6 M. S. Donatien, martyr.
7 J. Ste Reine, vierge.
8 V. Nativité de la Vierge.
9 S. S. Gorgone, martyr.
10 D. S. Nicolas de Tolentino.
11 L. SS. Prote et Hyacinthe.
12 M. S. Guy d'Anderlecht.
13 M. S. Amé, év. Sion en Val.
14 J. Exaltation de la Croix.
15 V. S. Nicomède, martyr.
16 S. SS. Corneille et Cyprien.
17 D. S. Lambert, évêque.
18 L. S. Joseph de Cupertine.
19 M. S. Janvier, martyr.
20 M. *Q.-temps*. S. Eustache, m.
21 J. S. Mathieu, apôtre.
22 V. *Q.-temps*. S. Maurice.
23 S. *Q.-temps*. Ste Thècle, v.
24 D. Notre-Dame de Merci.
25 L. S. Firmin, év. et mar.
26 M. SS. Cyprien et Justine.
27 M. SS. Cosme et Damien, m.
28 J. S. Wenceslas, martyr.
29 V. S. Michel, archange.
30 S. S. Jérôme, docteur.



Pleine Lune le 3.
Dernier Quartier le 11.
Nouvelle Lune le 17.
Premier Quartier le 25.

Octobre.

—

1 D. S. Bavon, S. Remi.
2 L. S. Léodegaire, évêque.
3 M. S. Gérard, abbé.
4 M. S. François d'Assise.
5 J. S. Placide, martyr.
6 V. S. Brunon, confesseur.
7 S. S. Marc, pape.
8 D. Ste Brigitte, veuve.
9 L. S. Denis et ses comp., m.
10 M. S. François de Borgia.
11 M. S. Gommaire, p. de Lier.
12 J. S. Wilfrid, év. d'York.
13 V. S. Édouard, roi d'Angl.
14 S. S. Calixte, pape et mart.
15 D. Ste Thérèse, vierge.
16 L. S. Mummolin, évêque.
17 M. Ste Hedwige, veuve.
18 M. S. Luc, évangéliste.
19 J. S. Pierre d'Alcantara.
20 V. S. Jean de Kenti.
21 S. Ste Ursule et ses comp. m.
22 D. S. Mellon, évêque.
23 L. S. Jean de Capistran.
24 M. S. Raphaël, archange.
25 M. SS. Crépin et Crépinien.
26 J. S. Évariste, pape et m.
27 V. S. Frumence, apôtre.
28 S. SS. Simon et Jude, apôt.
29 D. Ste Ermelinde, vierge.
30 L. S. Foillan, martyr.
31 M. S. Quentin, martyr.



Pleine Lune le 3.
Dernier Quartier le 10.
Nouvelle Lune le 17.
Premier Quartier le 25.

Novembre.

—

1 M. TOUSSAINT.
2 J. *Les trépassés*.
3 V. S. Hubert, év. de Liége.
4 S. S. Charles Borromée.
5 D. S. Zacharie, S^e^ Elisabeth
6 L. S. Winoc, abbé.
7 M. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 M. S. Godefroi, év. d'Am.
9 J. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 V. S. André Avellin.
11 S. S. Martin, év. de Tours.
12 D. S. Liévin, év. et mart.
13 L. S. Stanislas Kostka.
14 M. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 M. S. Léopold, confesseur.
16 J. S. Edmond, archevêq.
17 V. S. Grégoire Thaumatur.
18 S. Déd. de SS. Pier. et Paul.
19 D. Ste Élisabeth, duchesse.
20 L. S. Félix de Valois.
21 M. Présentat. de la Vierge.
22 M. Ste Cécile, vierge et mar.
23 J. S. Clément I, pape et m.
24 V. S. Jean de la Croix.
25 S. Ste Catherine, v. et m.
26 D. S. Albert de Louv., év.
27 L. S. Acaire, év. de Noyon.
28 M. S. Rufe, martyr.
29 M. S. Saturnin, martyr.
30 J. S. André, apotre.

Pleine Lune le 1.
Dernier Quartier le 8.
Nouvelle Lune le 16.
Premier Quartier le 24.

Décembre.

—

1 V. S. Éloi, év. de Noyon.
2 S. Ste Bibienne, v. et m.
3 D. *Avent*. S. François X.
4 L. Ste Barbe, martyre.
5 M. S. Sabbas, abbé.
6 M. S. Nicolas, év. de Myre.
7 J. S. Ambroise, év. et doct.
8 V. CONCEPTION DE LA VIERGE.
9 S. Ste Léocadie, v. et mart.
10 D. S. Melchiade, p. et m.
11 L. S. Damase, pape.
12 M. S. Valéry, abbé en Pic.
13 M. Ste Lucie, vierge et m.
14 J. S. Spiridion, évêque.
15 V. S. Adon, arch. de Vien.
16 S. S. Eusèbe, év. de Vere.
17 D. Ste Begge, veuve.
18 L. Expectation de la Vierge.
19 M. S. Némésion, martyr.
20 M. *Q.-temps*. S. Philogone.
21 J. S. Thomas, apôtre.
22 V. *Q.-temps*. S. Hungère.
23 S. *Q.-temps*. Ste Victoire, v.
24 D. S. Lucien.
25 L. NOËL.
26 M. S. Étienne, premier m.
27 M. S. Jean, apôt. et évang.
28 J. SS. Innocents.
29 V. S. Thomas de Cantorb.
30 S. S. Sabin, évêq. et mart.
31 D. S. Sylvestre, pape.

Pleine Lune le 1.
Dernier Quartier le 8.
Nouvelle Lune le 15.
Premier Quartier le 23.
Pleine Lune le 30.

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Élection du Directeur dans les trois classes.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts.*

Février. — Les mémoires destinés au concours annuel ouvert par la *Classe des Lettres* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Élection *du comité chargé de la présentation des candidats aux places vacantes dans la Classe des Lettres.*

Mars. — Proposition de candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Lettres.*

Réunion de la Commission administrative pour arrêter les comptes et régler le budget; rapport de la commission spéciale des finances de chaque classe.

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours annuel de la *Classe des Lettres ;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres.*

Élection des membres de la Commission administrative.

Séance générale des trois classes pour régler leurs intérêts communs.

Séance publique de la *Classe des Lettres ;* distribution des récompenses.

Juin. — Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Août. — Les vacances commencent après la séance de chaque classe.

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Septembre. — Fin des vacances le 20.

Jugement des concours ouverts par la *Classe des Beaux-Arts;* rédaction du programme pour les concours suivants.

Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts,* distribution des récompenses.

Octobre. — Proposition de candidats pour les elections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Novembre. — Proposition de candidats pour les elections aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Élection par la classe des sciences des candidats pour le choix du jury chargé de décerner le prix quinquennal des *sciences naturelles* (sixième période).

Décembre. — Nomination des commissions spéciales des finances pour la vérification des comptes de chaque classe.

Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Sciences;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences.*

Seance publique de la *Classe des Sciences;* distribution des récompenses.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE.



ORGANISATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Aperçu historique.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire* sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut, avec le titre d'*Académie impériale et royale*, plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la Bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant M. de Crumpipen, le 13 avril 1773.

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7e année. Dispersée par suite

des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au Musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'intérieur sur le projet de création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent ensuite proposés et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, divisa définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

Deux événements mémorables ont eu lieu pour l'Académie depuis sa réorganisation.

Le premier a été la célébration, le 7 mai 1866, du cinquantième anniversaire de sa réorganisation par le roi Guillaume.

Le second a eu lieu les 28 et 29 mai 1872, lorsque la Compagnie a célébré solennellement le centième anniversaire de sa fondation par l'impératrice Marie-Thérèse (3).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

(2) Voyez, dans les *Annuaires* de 1846 à 1850, les documents relatifs à cette réorganisation.

(3) Voyez les publications qui ont été faites à ce sujet.

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Art. 2. Le Roi est Protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants regnicoles au plus.

A l'avenir, la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou natura-

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

lisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art. 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art 13 Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi (1).

(1) Les articles 10 et 13 ont été adoptés par arrêté royal du 1er juin 1848, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté de changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a, de plus, une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés aux concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Chacune des classes peut admettre le public à ses séances en prenant à cet égard telles dispositions qu'elle juge convenables (1).

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de

(1) Ce paragraphe a été adopté par arrêté royal du 10 janvier 1871.

mai, une séance générale pour régler, entre elles, les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par une commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette commission administrative.

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (1).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent, formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Les membres et les correspondants reçoivent les publications de l'Académie; les associés recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

RÈGLEMENTS DE L'ACADÉMIE.



RÈGLEMENT GÉNÉRAL (1).

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques et la section des sciences naturelles, qui se compose de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants se font, pour les classes des sciences et des lettres, une fois par an, la veille de la séance publique; et, pour la classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier (2).

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Cet article a été adopté par arrêté royal du 10 août 1852, qui en modifie la rédaction primitive.

mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin le plus âgé est élu (1).

Art. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6. Les listes de présentation pour chaque classe doivent être doubles et contenir l'indication des titres des candidats.

Art. 7. On peut nommer en dehors des listes de présentation, pourvu que l'inscription des nouvelles candidatures ait lieu, avec l'assentiment de la classe, dans la séance qui précède celle de l'élection (2).

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et cette nomination a lieu à la première séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

(1) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 6 octobre 1873.

(2) Les articles 6 et 7 ont été adoptés par arrêté royal du 15 juin 1854, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre;

La classe des lettres, au mois de mai;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre.

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués de la manière suivante aux membres et associés habitant la Belgique (1):

Les membres titulaires et les associés résidant en Belgique ont droit, pour chaque séance à laquelle ils assistent, à un jeton de présence de la valeur de dix francs.

Il est, en outre, alloué à ceux qui n'habitent pas la capitale :

Deux jetons de six francs, s'ils résident de dix à cinquante kilomètres;

(1) Cet article, qui modifie la rédaction primitive, a été adopté par arrêté royal du 13 décembre 1866.

Trois jetons de six francs, s'ils résident de cinquante à soixante-quinze kilomètres;

Quatre jetons de six francs, s'ils résident à plus de soixante-quinze kilomètres de la capitale.

Pour la détermination des distances, il sera fait usage des tableaux annexés aux dispositions réglementaires fixant les frais de route et de séjour des fonctionnaires ressortissant au Ministère de l'intérieur (1).

Publications.

Art. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'Annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des Mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les Bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

(1) Les dispositions qui précèdent ont été appliquées à dater du 1er janvier 1867.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les Bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse, ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les Bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le Bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un Bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des Bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression est inséré dans les Mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille seront ou ne seront pas insérés dans le Bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les Bulletins de l'Académie ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont en outre la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

Art. 29. L'Académie a son lithographe, mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres litho-

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition).	fr.	6 00
Titre in-8° . »		3 00

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

graphes dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or, présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit,

Couverture non imprimée,		in-4°, papier de pâte, le cent. fr			3 00
»	»	in-8°			1 50
»	imprimée,	in-4°			5 00
»	»	in-8°			3 00
Brochage in-4°,	avec planches,	moins	de 5 feuilles, le cent.		4 00
»	»	»	plus	de 5 feuilles	5 50
»	in-8°,	»	moins	de 5 feuilles	3 00
»	»	»	plus	de 5 feuilles	4 00

ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise, et être adressés au secrétaire de l'Académie.

Art. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils en font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du mois de mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction; et, si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

Art. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

Art. 40. La commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe

sont vérifiés par une commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

Art. 42. Les commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la Commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances, ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

La *Commission administrative de l'Académie*, lors de sa réunion du 23 mars 1846, après avoir pris connaissance d'un relevé des dépenses pendant les quatre dernières années, a reconnu, à l'unanimité, qu'il fallait distinguer deux espèces de dépenses: les unes *générales*, et devant être supportées en commun par les trois classes, et les autres *spéciales*, et devant être payées sur les fonds particuliers des classes. Les dépenses générales comprennent toutes les impressions autres que les mémoires, les gravures des bulletins, les reliures, les jetons et le service du personnel, ainsi que les faux frais divers; les dépenses spéciales concernent uniquement les impressions in-4° et les concours pour lesquels chaque classe dispose du tiers

(1) Adoptés par arrêtés royaux du 23 mars et du 24 octobre 1849.

de la somme affectée chaque année pour cette partie du budget.

Lors de la séance du 6 juillet 1871, la Commission, appelée, d'après l'article 40 du règlement général, à s'occuper des impressions courantes et de la répartition des fonds à allouer à chaque classe, a résolu que les mesures suivantes, qui serviront de règles invariables pour les publications, seront insérées dans l'*Annuaire.*

« La Commission, considérant qu'elle est parfaitement armée de dispositions réglementaires pour les impressions, a décidé qu'un tiers de la part annuelle dans la dotation de l'État à dépenser intégralement chaque année, d'après la comptabilité gouvernementale, pour les publications in-4°, serait réservé annuellement à chacune des classes, pour ses mémoires, avec la réserve que dans le cas où l'une d'elles n'aurait pas dépensé sa part vers la fin de l'année, ses fonds pourraient être alloués aux autres.

» Chaque classe sera appelée, au commencement de l'année, à décider sur ses impressions, comme l'indique leur règlement intérieur. La Commission a reconnu qu'elle est en droit de leur demander si elles n'ont point de changements à faire à cet *ordre* d'impression prescrit par une disposition identique, formant l'article 10 du règlement de la classe des sciences, l'article 7 de la classe des lettres et l'article 8 de la classe des beaux-arts. Le bureau de chaque classe juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

» Comme aucune disposition réglementaire n'ordonne l'impression des mémoires couronnés, la commission en décidera à cet égard après avis des classes. »

Règlement intérieur de la Classe des sciences (1).

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction, étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont

(1) Adopté par arrêté royal du 23 janvier 1847.

la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux, e restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions.

Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Règlement intérieur de la Classe des lettres (1).

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le auteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 janvier 1847.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites.

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont :

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'art. 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Les membres et correspondants de la classe lui communiqueront, tous les deux ans, un travail inédit.

Sont exceptés ceux qui s'en jugeront empêchés par l'âge, par des maladies ou par des occupations trop nombreuses.

Chaque année, au mois d'octobre, le secrétaire perpétuel rappellera par écrit cette disposition à tous les membres et correspondants de la classe.

Aussitôt que les membres et correspondants auront fait connaître au secrétaire perpétuel le sujet du travail qu'ils se proposent de communiquer à la classe et l'époque à partir de laquelle il pourra être porté à l'ordre du jour, ces indications seront inscrites avec leur date dans un registre à ce destiné. Le directeur répartira les lectures entre les diverses séances, d'après l'ordre des inscriptions.

Les travaux dont il vient d'être parlé n'en excluent aucun autre. La date à laquelle ils ont été inscrits déterminera indistinctement entre tous l'ordre dans lequel la lecture en sera faite.

19. Les questions du concours seront, autant que possible, réparties entre les diverses matières énumérées dans l'article 11 du règlement ; elles seront publiées deux ans d'avance.

Chaque année, dans la séance de juin, la classe désignera les anciennes questions à maintenir au programme, déterminera les matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nommera pour chacune de celles-ci une commission de trois membres, qui sera chargée de présenter trois sujets à son choix.

Les commissions nommées feront, chacune, leur rapport dans la séance de juillet, et la classe, après avoir choisi une des trois questions qui lui sont proposées et déterminé la valeur du prix à accorder, arrêtera définitivement son programme.

20. Le rapport des commissaires, soit sur les mémoires présentés aux concours, soit sur les mémoires des savants étrangers, sera lu aux membres de la classe un mois avant qu'il soit mis en délibération ; chacun pourra, dans cet intervalle, prendre communication de ces mémoires.

21. Tous les membres sont autorisés à faire, séance tenante, leurs observations sur les travaux dont il est donné lecture ou sur lesquels il est fait rapport, ainsi que sur les rapports mêmes.

Si la demande en est faite, une discussion à ce sujet pourra, avec l'autorisation de la classe, être portée à l'ordre du jour d'une séance suivante.

22. Aucune lecture ne sera faite sans que le sujet en ait été indiqué à l'ordre du jour de la classe par le billet de convocation distribué au moins quinze jours avant la réunion.

23. Toutes les fois que trois membres feront la proposition

d'examiner en commun une ou plusieurs questions se rapportant à l'une des matières que l'article 3 des Statuts organiques de l'Académie range dans le domaine de la classe des lettres, la classe en délibérera; et, si elle adopte la proposition, la discussion sera portée à l'ordre du jour de la séance qu'elle déterminera.

Le bureau de la classe, les commissaires chargés soit de la rédaction du programme, soit du jugement des concours, soit de l'examen des mémoires des membres, des associés, des correspondants et des savants étrangers, présenteront des propositions aux mêmes fins chaque fois qu'ils le trouveront utile.

Les rapports, les lectures, les propositions de questions littéraires, historiques ou scientifiques à discuter, et les discussions qui en seront la suite, seront portés à l'ordre du jour des séances, immédiatement après l'approbation du procès-verbal et le dépouillement de la correspondance, avant toute discussion à laquelle la correspondance pourrait donner lieu, sauf les cas d'urgence (1).

(1) Les articles nouveaux 18 à 23 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872, qui en modifie la rédaction primitive.

Règlement intérieur de la Classe des beaux-arts (1).

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre de membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour, immédiatement après la lecture du procès-verbal.

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du travail; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

Lorsque la classe est appelée à procéder aux élections pour plus d'une place vacante dans la même section, le candidat de la première place qui n'est pas élu, devient, par ce fait, candidat supplémentaire pour la seconde place, et ainsi de suite.

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médailles;

Une sur l'architecture;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de représenter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondantes aux quatre divisions précédentes.

1° La résolution de la classe des beaux-arts, adoptée dans la séance du 20 septembre 1849, relativement aux concours pratiques, sera remise en vigueur (1);

2° A l'avenir, indépendamment des questions de théorie ou d'histoire de l'art, le programme des concours de la classe comportera des questions d'art appliqué;

3° Chaque année des prix seront proposés pour récompenser le vainqueur dans les concours pratiques;

4° La peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la gravure feront l'objet de ces concours;

5° Les diverses spécialités seront appelées, à tour de rôle, dans l'ordre suivant :

En 1872, la peinture et la sculpture;

En 1873, l'architecture et la musique;

En 1874, la peinture et la gravure; et ainsi de suite.

6° Les lauréats conserveront la propriété des ouvrages envoyés au concours;

7° Une reproduction graphique de l'œuvre couronnée figurera dans les mémoires de l'Académie, accompagnée des rapports des commissaires chargés de préparer le jugement;

8° Le jugement se fera par la classe entière, sur un rapport

(1) Voici cette résolution présentée par l'un des membres:

« J'ai l'honneur de proposer d'admettre en principe qu'il pourra être mis en concours des sujets de tableaux, de statues ou de bas-reliefs, des projets de monuments, de gravure en taille-douce ou de médailles et de compositions musicales, alternativement et concurremment avec des mémoires sur des questions de théorie ou d'histoire des arts. »

présenté par la section qui a proposé le sujet du concours (1).

Les questions à mettre au concours, en vertu de l'article 13 du règlement de la classe des beaux-arts et auxquelles il doit être répondu au moyen de mémoires écrits, seront envoyées à l'examen d'une commission spéciale avant d'être soumises au vote de la classe.

A cet effet, tout académicien ayant l'intention de faire inscrire une question de ce genre au programme, en adressera le texte au secrétaire perpétuel un mois avant la réunion dans laquelle le programme du concours doit être arrêté.

Il sera formé annuellement quatre commissions de cinq membres où figureront des représentants de chacune des spécialités de l'art indiquées au premier paragraphe de l'article 13. Un des cinq membres sera choisi dans la section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts (2).

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

(1) Les paragraphes 1 à 8 du complément de l'article 13 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872.

(2) Ces trois derniers paragraphes ont été sanctionnés par arrêté royal du 3 juin 1875.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE.

Règlement général (1).

Art. 1er. La Bibliothèque est placée sous la surveillance et la direction de la Commission administrative de l'Académie.

La conservation du dépôt est confiée au secrétaire perpétuel.

Art. 2. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont estampillés sur le titre, inscrits au catalogue et déposés à la bibliothèque.

L'annonce du dépôt se fait par la voie du *Bulletin de l'Académie.*

Art. 3. Les ouvrages nouvellement reçus sont déposés à l'époque des séances mensuelles des trois classes, pour pouvoir être examinés par les membres, et ne sont prêtés qu'après que cette inspection aura pu avoir lieu.

Art. 4. Tous les ouvrages de la bibliothèque sont, autant que possible, reliés.

Ils portent, sur la couverture, une marque distinctive indiquant qu'ils appartiennent à l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. Le conservateur et les employés sont exclusivement chargés de rechercher les objets que les membres désirent consulter.

Art. 6. Les livres et autres objets sont prêtés contre reçu : on ne peut les garder pendant plus de trois mois; ceux qui se-

(1) Adopté, en assemblée générale des trois classes, le 7 mai 1850

raient demandés par un autre membre seront restitués dans le mois de la demande.

Art. 7. Nul ne peut être détenteur de plus de dix volumes ou brochures à la fois.

Art. 8. La Commission administrative peut, en tout temps, faire rentrer les objets empruntés à la bibliothèque.

Art. 9. Il est tenu un registre sur lequel sont indiqués la date de la sortie, celle de la rentrée, le nom de l'emprunteur et l'état dans lequel rentrent les objets prêtés.

Art. 10. Quiconque perd ou détériore un objet appartenant à la bibliothèque est tenu de le remplacer à ses frais.

Art. 11. On ne peut être admis à emprunter des objets appartenant à la bibliothèque qu'en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Règlement pour la partie de la Bibliothèque de l'Académie confiée aux soins de M. le Conservateur en chef de la Bibliothèque royale.

Art. 1er. Les livres appartenant à l'Académie royale de Belgique, déposés dans la salle attenante à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale (1), conformément à la conven-

(1) Les livres déposés, selon inventaire, dans cette salle se composent : 1° des ouvrages périodiques, tels que publications de sociétés savantes, revues, journaux, etc. ; 2° des ouvrages composant la bibliothèque léguée à la Compagnie par M. de Stassart.

tion du 13 novembre 1871, sont confiés aux soins de M. le Conservateur en chef de cet établissement.

Art. 2. L'inventaire qui a été remis par M. le secrétaire perpétuel à M. le conservateur en chef, sera tenu au courant par les employés placés sous les ordres de ce dernier, lesquels auront seuls accès dans cette partie du local.

Art. 3. Les acquisitions ultérieures continueront à être reçues par le secrétaire de l'Académie.

Art. 4. Elles seront remises au conservateur en chef, après avoir séjourné dans une salle dépendant de l'Académie à la disposition exclusive des membres de la Compagnie, savoir :

Les ouvrages terminés trois mois après leur réception.

Les écrits périodiques et les ouvrages en cours de publication, à mesure qu'un volume sera complet.

Art. 5. Les livres appartenant à l'Académie pourront être communiqués au public, dans la salle de lecture de la Bibliothèque royale, sous les mêmes conditions que les autres ouvrages du dépôt.

L'administration de la Bibliothèque ne pourra les prêter au dehors.

Art. 6. Lorsqu'un membre de l'Académie aura besoin d'emprunter un livre appartenant à la Compagnie pour le consulter à domicile, il en fera la demande au secrétaire perpétuel, qui, seul, a le droit d'en ordonner la sortie.

Il n'est rien changé, quant au prêt au dehors, aux dispositions particulières du règlement de la Bibliothèque de l'Académie adopté en assemblée générale des trois classes le 7 mai 1850.

Art. 7. Le service du cabinet de lecture à l'usage exclusif des académiciens reste confié aux employés de la Compagnie sous les ordres du secrétaire perpétuel.

Si un académicien demande à consulter, dans le cabinet de

lecture de l'Académie, ou à domicile, un des livres déjà remis à l'administration de la Bibliothèque royale, les employés de l'Académie doivent pour l'obtenir s'adresser à la salle de lecture de la Bibliothèque royale, qui est tenue de le remettre immédiatement contre reçu.

Art. 8. Les livres qui ont été communiqués soit à la salle de lecture de la Bibliothèque royale, soit dans le cabinet de l'Académie devront être replacés immédiatement après la séance sur les rayons qu'ils occupaient avant la communication.

Le secrétaire perpétuel de l'Académie,
Ad. Quetelet.

Le conservateur en chef de la Bibliothèque royale,
L. Alvin.

Franchise de port (1).

Art. 1er. Notre Ministre de l'intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée*, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi.* De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste*; l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres.*

LOCAL ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.



Franchise de port (1).

Art. 1er. Notre Ministre de l'intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée*, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi.* De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste*; l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres.*

LOCAL ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.



LOCAL PROVISOIRE DESTINÉ A L'ACADÉMIE.

Rapport au Roi.

SIRE,

Il manque à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, telle que Votre Majesté vient de la réorganiser, un complément indispensable : c'est un local digne du premier corps savant du pays.

Malheureusement, il est impossible au Gouvernement de trouver ce local parmi les édifices qui sont à sa disposition, et les circonstances ne permettent pas de songer immédiatement à faire la dépense nécessaire à de nouvelles constructions.

Cependant, Sire, l'Académie ne peut continuer à siéger dans son local actuel, dont l'insuffisance était déjà reconnue avant la création de la classe des beaux-arts. Il faudra donc, malgré tous les désavantages qui en résultent, recourir encore à des mesures provisoires.

Par suite d'arrangements récemment pris, les bâtiments de l'Ancienne Cour offrent quelques salles qui peuvent être appropriées à l'usage de l'Académie. L'une de ces salles servira aux séances publiques. Afin de la rendre plus digne de sa destination, le Gouvernement pourra la décorer successivement des bustes des fondateurs et protecteurs de l'Académie, des Belges illustres, ainsi que des académiciens décédés, qui ont doté le pays d'ouvrages importants. Ce sera, en même temps, rendre un juste

hommage à la mémoire de ces académiciens, et cet honneur, accordé au mérite, ne pourra que stimuler le zèle des membres actuels de l'Académie.

Guidé par les considérations qui précèdent, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

Le Ministre de l'intérieur,
SYLVAIN VAN DE WEYER.

Arrêté royal concernant le local destiné à l'Académie (1).

ART. 1. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'Ancienne Cour.

ART. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des académiciens décédés qui ont doté le pays d'ouvrages importants.

ART. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an.

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

(1) Daté du 1er décembre 1845.

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE.

Travaux spéciaux de l'Académie. — Adjonction de savants et de littérateurs (1).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

(1) Arrêté royal du 1er décembre 1845.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION D'UNE BIOGRAPHIE NATIONALE.

Règlement (1).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts est chargée de la rédaction et de la publication d'une *Biographie nationale.*

2. Elle institue à cet effet une commission de quinze membres qui sont élus, en nombre égal de cinq, par chacune des trois classes, au scrutin secret et à la majorité des suffrages (2).

Tous les six ans, chaque classe sera appelée à réélire ou à remplacer les membres de la commission.

La commission nomme dans son sein un président et un secrétaire.

3. La commission peut s'associer, pour le travail de rédaction, d'autres membres de l'Académie.

Elle est autorisée aussi à y faire concourir des savants et des littérateurs du pays qui n'appartiennent pas à la Compagnie.

4. La commission dresse préalablement une liste alphabétique, aussi complète que possible, de tous les hommes remarquables, à quelque titre que ce soit, qui lui paraissent dignes de prendre place dans la *Biographie nationale.*

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mai 1860.

(2) Voyez page 108 la composition de la commission au 1er janvier 1876.

Ne pourront être compris dans cette liste que des personnages décédés depuis dix ans au moins.

5. Cette liste est imprimée et rendue publique par la voie du *Moniteur.*

6. La commission revoit et approuve la rédaction des notices, avant de les livrer à l'impression.

Elle peut en limiter l'étendue d'après les convenances de la publication et selon l'importance relative des personnages.

Les révisions sont communiquées à l'auteur de la notice avant la publication.

Chaque notice porte la signature de celui qui en est l'auteur.

7. La commission fait un rapport annuel au Ministre sur l'état de ses travaux. Elle en donne aussi annuellement connaissance à l'assemblée générale de l'Académie.

8. La *Biographie nationale* sera publiée dans le format in-8°, par volume de cinq cents pages au moins.

9. Une indemnité par feuille d'impression, à fixer ultérieurement, sera accordée aux auteurs des notices biographiques.

10. Les membres de la commission qui ne résident pas à Bruxelles recevront une indemnité de déplacement, chaque fois que la commission se réunira en dehors des jours ordinaires de la séance académique.

11. Une allocation spéciale sera mise à la disposition de l'Académie, afin de l'aider à pourvoir aux dépenses qui résulteront de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Règlement organique (1).

ART. 1. La Commission royale d'histoire est instituée à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les relations, les cartulaires et les autres documents de la même nature également inédits. Elle est chargée aussi de la publication d'une table chronologique des chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique.

Elle est rattachée à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, dont elle forme une annexe, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette Compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications servent de complément à celles de l'Académie.

ART. 2. La Commission, composée de sept membres nommés par le Roi, choisit dans son sein un président et un secrétaire-trésorier (2).

ART. 3. Des membres suppléants, nommés par le Ministre de l'Intérieur, peuvent être adjoints aux membres de la Com-

(1) Arrêté royal du 28 avril 1869 remplaçant les arrêtés royaux du 22 juillet 1834, du 1er décembre 1845, du 5 octobre 1852, du 31 décembre 1861, du 7 avril 1866, et l'arrêté ministériel du 29 mars 1845.

(2) Voir, à la suite de la liste des membres de l'Académie, page 111, la composition de la Commission au 1er janvier 1876.

mission, assister, comme tels, à toutes les séances de celle-là et prendre part à tous ses travaux.

Art. 4. En cas d'empêchement, les membres effectifs peuvent être remplacés aux séances par les membres suppléants; ceux-ci ont, dans ce cas, voix délibérative. Ils jouissent de la même indemnité, pour frais de voyage et de séjour, que les membres titulaires.

Art. 5. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et novembre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen et se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux, d'après un plan rédigé par la Commission et approuvé par le Ministre de l'Intérieur.

La Commission se réunit extraordinairement lorsque le président le juge utile.

Art. 6. Le président met en délibération les objets à l'ordre du jour, recueille les voix et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le membre le plus ancien.

Art. 7. Il est publié un compte rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication n'y est insérée qu'après résolution prise par la Commission.

Lorsque des séries de documents ou des notices ont une grande étendue, elles peuvent être publiées à part comme annexes au Bulletin.

Art. 8. La Commission ayant pour but principal de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire dans les publica-

tions qui leur sont confiées des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

ART. 9. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'Intérieur n'est autorisée qu'après que le membre qui désire en être chargé, a fait connaître, dans un rapport à la Commission, la marche qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal.

L'impression ne commence que lorsque la copie d'un tiers de volume, au moins, peut être livrée à l'imprimeur.

ART. 10. Les cartes et planches reconnues nécessaires pour être jointes au texte des chroniques ou de leurs appendices, ne sont confectionnées que lorsque la Commission en a autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

ART. 11. Tous les mois, l'imprimeur adresse à chaque membre de la Commission une bonne feuille de tout ce qui est imprimé du texte des volumes de la collection.

ART. 12. Chaque membre reçoit un exemplaire, sur grand papier, des volumes de la collection, ainsi que cinq exemplaires du Bulletin. Il a droit, en outre, à dix exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier.

ART. 13. La Commission adresse au Ministre de l'Intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

ART. 14. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

ART. 15. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

ART. 16. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

Art. 17. Les ouvrages dont il est fait hommage à la Commission sont déposés dans la bibliothèque de l'Académie. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs sont insérés au Bulletin.

Art. 18. Un crédit est attribué annuellement à la Commission pour couvrir les frais de toute nature résultant de la mission qui lui est confiée.

Art. 19. La Commission soumet, chaque année, son budget à l'approbation du Ministre de l'Intérieur, avec l'indication des publications qu'elle se propose d'entreprendre, dans le courant de l'exercice; aucune dépense ne peut être faite en dehors du budget approuvé. La Commission rend compte de ses dépenses dans son rapport annuel.

Art. 20. Les membres de la Commission qui ne résident point à Bruxelles reçoivent, à titre d'indemnité de déplacement, pour chaque réunion ordinaire, c'est-à-dire pour celles qui coïncident avec les réunions mensuelles de l'Académie royale de Belgique, savoir :

Les membres demeurant dans un rayon de cinq lieues partant de Bruxelles, quinze francs;

Dans un rayon de dix lieues, vingt francs;

Dans un rayon de quinze lieues, vingt-cinq francs;

Enfin ceux demeurant dans une localité au delà de ce dernier rayon, trente francs.

Pour les réunions extraordinaires, les mêmes membres reçoivent douze francs par séjour de vingt-quatre heures, et une indemnité pour frais de route, calculée à raison de deux francs par lieue par voie ordinaire et d'un franc par lieue par chemin de fer.

Art. 21. Une indemnité de vingt francs par feuille d'impression, du format in-4°, est allouée aux membres qui donnent

leurs soins à l'édition des chroniques, relations, cartulaires et de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique, en en préparant les matériaux, en les annotant, en en rédigeant les introductions, etc.

La même indemnité est accordée aux personnes que la Commission charge, sous sa direction et sa surveillance, après y avoir été autorisée par le Ministre de l'Intérieur, de concourir à ces publications.

Art. 22. Le traitement annuel de douze cents francs, dont jouit le secrétaire-trésorier actuel est maintenu.

Art. 23. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

PRIX PERPÉTUELS

ET CONCOURS PÉRIODIQUES.



PRIX QUINQUENNAL D'HISTOIRE.

Institution (1).

1. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné, et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

(1) Adoptée par arrêté royal du 1er décembre 1845.

Règlement pour le prix quinquennal d'histoire (1).

1. La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850 (2).

2. Tout ouvrage sur l'histoire nationale écrit en français, en flamand ou en latin, et publié en Belgique, sera admis au concours, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé.

3. Les ouvrages dont il n'aurait été publié qu'une partie antérieurement au 1er janvier 1846 seront admis au concours après leur achèvement.

4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donnera pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par le Roi sur une liste double de présentation faite par la classe des lettres (3).

Cette nomination aura lieu au moins un mois avant l'expiration de chaque période quinquennale.

6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période quinquennale.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 décembre 1848.

(2) La proclamation des résultats de la sixième période (1871-1875) aura lieu en 1876.

(3) La rédaction primitive de cet article a été modifiée.

PRIX QUINQUENNAUX DE LITTÉRATURE ET DE SCIENCES.

Institution (1).

1. Indépendamment du prix fondé par l'arrêté précité, il est institué cinq prix quinquennaux de cinq mille francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;

2° Littérature française;

3° Littérature flamande;

4° Sciences physiques et mathématiques;

5° Sciences naturelles.

2. Le jugement des ouvrages est attribué à des jurys de sept membres, nommés par Nous, sur la proposition, à savoir : pour les trois premières catégories, par la classe des lettres et pour les deux autres catégories, par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

3. Chaque classe soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement qui déterminera, conformément aux principes posés dans le règlement pour le prix quinquennal d'histoire, les conditions auxquelles les prix seront décernés, et le mode qui sera observé pour la composition du jury et po r le jugement des ouvrages.

(1) Adoptée par arrêté royal du 6 juillet 1851.

4. Les deux classes proposeront de commun accord l'ordre dans lequel seront appelées les différentes catégories désignées ci-dessus, de telle sorte que la première période quinquennale finisse le 31 décembre 1851.

5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le prix intégral, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix (1).

6. L'article 2 de Notre arrêté précité du 1er décembre 1845 est rapporté.

(1) Cet article a été rapporté par arrêté royal du 7 février 1859. Voir page 73.

Règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences (1).

1. Les concours pour les prix quinquennaux se succèdent d'année en année, dans l'ordre suivant :

Sciences naturelles;

Littérature française;

Sciences physiques et mathématiques;

Littérature flamande;

Sciences morales et politiques.

La première période de cinq années finira le 31 décembre 1851, pour les sciences naturelles; le 31 décembre 1852, pour la littérature française, et ainsi de suite (2).

2. Tout ouvrage sur une des branches énoncées dans l'article précédent est admis au concours, s'il est publié en Belgique, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé.

Les ouvrages sur les sciences pourront être écrits en français, en flamand ou en latin.

3. Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, il est admis au concours de la période dans laquelle a paru la dernière partie.

(1) Adopté par arrêté royal du 29 novembre 1851.

(2) Le prix pour la 6e période du concours quinquennal d'*histoire nationale* et le prix pour la 5e période du concours quinquennal des *sciences morales et politiques* pourront être décernés en 1876. Les autres prix reviendront aux époques suivantes : *sciences naturelles*, 1877; *littérature française*, 1878; *sciences physiques et mathématiques*, 1879; *littérature flamande*, 1880.

4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donne pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommés par Nous sur une liste double de présentation, faite par la classe des sciences pour les sciences naturelles, ainsi que pour les sciences mathématiques et physiques; et par la classe des lettres pour la littérature française, pour la littérature flamande et pour les sciences morales et politiques.

A l'avenir, le jury pour le prix quinquennal d'histoire sera également nommé sur une liste double de présentation, faite par la classe des lettres.

6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe sur la proposition de laquelle le jury aura été nommé.

Modifications apportées à ces règlements.

Arrêté royal du 7 février 1859.

1. Le jury chargé de juger le prix quinquennal ne pourra délibérer qu'au nombre de cinq membres.

2. Lorsqu'il aura pris connaissance des ouvrages soumis à son examen, il décidera si, parmi ces ouvrages, il en est un qui mérite le prix quinquennal à l'exclusion des autres, et lequel.

La question sera mise aux voix sans division.

Elle ne pourra être résolue affirmativement que par quatre voix au moins.

Aucun membre n'aura la faculté de s'abstenir de voter.

3. L'article 5 de l'arrêté royal du 6 juillet 1851 est rapporté.

4. Par dérogation à l'article 2 de Notre arrêté du 29 novembre 1851, prérappelé, les prix quinquennaux institués par Nos arrêtés du 1er décembre 1845, 6 juillet 1851 et 29 novembre 1851, pourront être décernés à l'auteur d'un ouvrage non achevé, si les parties séparées ou réunies forment un ensemble qui ait une valeur propre.

Arrêté royal du 27 août 1861.

1. Un ouvrage achevé, dont quelque partie aurait déjà été couronnée, sera néanmoins admis au concours, si les parties nouvelles y apportent des augmentations considérables.

2. Les précédentes dispositions sont applicables aux ouvrages actuellement en cours d'exécution dont des parties ont été publiées antérieurement au présent arrêté.

PRIX QUINQUENNAUX DÉCERNÉS DEPUIS LEUR INSTITUTION

(1851).

Histoire nationale.

1re *période* (1846-1850), prix décerné à M. Kervyn de Lettenhove;
2e — (1851-1855), prix partagé entre MM. Th. Juste, A. Wauters, Mertens et Torfs;
3e — (1856-1860), prix non décerné;
4e — (1861-1865), prix décerné à M. Ad. Borgnet;
5e — (1866-1870), prix décerné à M. J. Van Praet.
6e — (1871-1875), prix à décerner en 1876.

Sciences naturelles.

1re *période* (1847-1851), prix partagé entre MM. L. de Koninck, A. Dumont et P. J. Van Beneden;
2e — (1852-1856), prix partagé entre MM. Kickx, Wesmael, de Koninck et de Selys Longchamps;
3e — (1857-1861), prix décerné à M. P. J. Van Beneden;
4e — (1862-1866), prix décerné à M. P. J. Van Beneden;
5e — (1867-1871), prix décerné à M. l'abbé Carnoy.
6e — (1872-1876), prix à décerner en 1877.

Littérature française.

1re *période* (1848-1852), prix partagé entre MM. Baron, Moke et Weustenraad;
2e — (1853-1857), prix non décerné;
3e — (1858-1862), prix décerné à M. Ad. Mathieu;
4e — (1863-1867), prix décerné à M. Potvin.
5e — (1868-1872), prix décerné à M. Ed. Fétis.

Sciences physiques et mathématiques.

1re *période* (1849-1853), prix décerné à M. J. Plateau;
2e — (1854-1858), prix non décerné;
3e — (1859-1863), prix décerné à M. J.-S. Stas;
4e — (1864-1868), prix décerné à M. J. Plateau.
5e — (1869-1873), prix décerné à M. M. Gloesener.

Littérature flamande.

1re *période* (1850-1854), prix décerné à M. H. Conscience;
2e — (1855-1859), prix décerné à M. P. Van Duyse;
3e — (1860-1864), prix décerné à Mme veuve Courtmans;
4e — (1865-1869), prix décerné à M. H. Conscience.
5e — (1870-1874), prix décerné à feu M. Bergmann.

Sciences morales et politiques.

1re *période* (1851-1855), prix partagé entre MM. Ducpetiaux, Brialmont, Thonissen et Vandermeersch;
2e — (1856-1860), prix décerné à M. P. de Haulleville;
3e — (1861-1865), prix décerné à M. Tielemans;
4e — (1866-1870), prix non décerné.
5e — (1871-1875), prix à décerner en 1876.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FRANÇAISE (1).

Art. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue française. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets; mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

Art. 2. Le prix qui sera décerné à l'auteur de l'ouvrage couronné consistera en une médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs et en une somme de cinq cents francs au moins et de quinze cents francs au plus, à déterminer par Notre Ministre de l'Intérieur suivant les mérites et l'importance de la pièce dramatique.

Art. 3. La pièce couronnée sera représentée pendant les fêtes anniversaires de septembre de l'année qui suivra la clôture de chaque période triennale.

La présente disposition sera applicable aux pièces dramatiques en langue flamande, dont les auteurs auront obtenu le prix institué par l'arrêté royal du 10 juillet 1858.

Art. 4. Le jugement se fera par une commission de trois membres au moins, choisis sur une liste double de présentations faites par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. La première période triennale sera considérée comme close le 1er janvier 1861 (2).

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.

(2) Le prix pour la sixième période (1873-1875) pourra être décerné en 1876.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FLAMANDE (1).

Art. 1. Il est institué un prix triennal pour la composition d'une œuvre dramatique en langue flamande. Toute liberté est laissée aux concurrents en ce qui concerne le choix des sujets; mais, à mérite égal, le prix sera décerné à l'ouvrage dont le sujet aura été emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

Art. 2. L'ouvrage devra avoir été publié dans le pays, ou être remis en manuscrit, soit au Département de l'intérieur, soit à l'Académie royale des sciences et des lettres, avant que la période triennale soit close.

Art. 3. Ne seront pas admises au concours les œuvres traduites ou arrangées d'après des ouvrages étrangers ou nationaux.

Quant aux pièces imitées, le jury aura à décider si elles présentent un caractère suffisant d'originalité.

Art. 4. Le jury chargé du jugement du concours sera composé de cinq membres.

Art. 5. Les ouvrages dramatiques des membres du jury sont exclus du concours.

Art. 6. Le prix triennal ne peut être partagé entre plusieurs œuvres.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période triennale (2).

(1) Modifié par arrêté royal du 14 décembre 1875.

(2) Le prix pour la septième période (1874-1876) pourra être décerné en 1877.

GRANDS CONCOURS DE PEINTURE, DE GRAVURE, D'ARCHITECTURE ET DE SCULPTURE.

Réorganisation générale.

Arrêtés royaux du 22 mai 1875.

Article premier Le grand concours pour l'un des prix institués par l'article 14 de l'arrêté royal du 13 avril 1817 et par l'arrêté royal du 25 février 1847 a lieu tous les ans à Anvers.

Le lauréat reçoit, pendant quatre années, une pension de voyage de 4,000 francs afin de se perfectionner à l'étranger.

La pension prend cours après que le lauréat a satisfait à l'examen de sortie prescrit par l'article 13.

Toutefois, s'il est âgé de moins de 21 ans, il n'entre en jouissance de la pension que lorsqu'il a atteint cet âge.

Art. 2. Outre le grand prix, il peut être décerné un second prix et une mention honorable.

Le second prix consiste en une médaille d'or de la valeur de 300 francs. Il peut être accordé en partage, ainsi que la mention honorable.

Art. 3. Les différentes branches des beaux-arts sont appelées à participer périodiquement au concours dans l'ordre suivant :

L'architecture

La peinture.

La sculpture.

La peinture.
L'architecture.
La peinture.
La gravure.
La sculpture.
La peinture.
L'architecture.
La sculpture.
La peinture.
La gravure.
L'architecture.

L'époque de l'ouverture du concours est annoncée par la voie du *Moniteur*, au moins trois mois d'avance.

Art. 4. Tout artiste belge ou naturalisé qui n'a pas atteint l'âge de 30 ans peut être admis à concourir. Il s'adresse à cet effet, par écrit ou en personne, au conseil de l'Académie royale d'Anvers, au plus tard quinze jours avant la date fixée pour l'ouverture du concours.

Art. 5. Le nombre des concurrents est limité à six.

Quand le nombre des concurrents inscrits dépasse ce chiffre, il y a un concours préparatoire.

Pour les grands concours d'architecture, les aspirants, avant d'être admis au concours préparatoire, sont tenus, quel que soit leur nombre, de faire preuve, dans un examen spécial, de connaissances scientifiques et littéraires.

Les conditions de cet examen feront l'objet d'une disposition particulière.

Les travaux du concours préparatoire sont exposés pendant trois jours après le jugement.

Art. 6. Le jury chargé de juger le concours préparatoire est composé de sept membres nommés par Nous. Trois membres

sont choisis parmi les membres-artistes de la classe des beaux-arts.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

Art. 7. Le jury fait choix de plusieurs sujets pour le concours; le sort désigne celui que les concurrents auront à traiter. Ils en font l'esquisse d'après un programme donné. Ils travaillent dans des loges séparées et, pendant l'exécution de l'esquisse, ils n'ont de communication avec personne.

Art. 8. Les concurrents sont tenus d'achever l'esquisse dans le délai fixé par le jury. Après ce délai, l'esquisse est scellée sous glace par l'administrateur de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, en présence du concurrent, qui est tenu d'en faire la copie dans un temps déterminé. C'est d'après cette copie qu'il exécute l'ouvrage qui doit concourir.

Art. 9. A l'expiration du terme fixé pour l'achèvement des ouvrages du concours, ceux-ci sont jugés par un jury composé de sept membres au moins et de onze membres au plus nommés par Nous.

Trois membres au moins sont choisis dans la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique.

Deux membres supplémentaires sont désignés pour remplacer, le cas échéant, les titulaires absents.

Art. 10. Le jury examine en premier lieu si, parmi les ouvrages produits au concours, il y en a qui sont dignes d'obtenir le grand prix.

Si l'opinion de la majorité est négative sur ce point, le montant de la pension est réservé, durant les quatre années, pour être réparti en encouragements particuliers à de jeunes artistes de mérite.

Si le jury est d'avis qu'il y a lieu d'accorder le prix, il examine :

1° Si les concurrents ont suivi le programme;

2° Si chaque ouvrage est conforme à son esquisse;

3° Si les limites données pour la grandeur des figures ont été observées.

Tout ouvrage qui, à l'égard de ces trois points, ne satisfait pas aux conditions requises, doit être écarté du concours.

Le jury vote à haute voix, et toutes ses décisions sont prises à la majorité des suffrages; en cas de parité, la voix du président est décisive.

Aucun membre n'a la faculté de s'abstenir de voter.

Le procès-verbal est rédigé, séance tenante, signé par tous les membres présents et transmis au Ministre de l'Intérieur.

Les membres du jury non domiciliés à Anvers ont droit à une indemnité de déplacement qui est fixée par le gouvernement.

Art. 11. Après le jugement, les ouvrages faits pour le grand concours sont exposés publiquement à Anvers et à Bruxelles pendant huit jours consécutifs.

Art. 12. Les résultats du concours sont proclamés dans une séance solennelle de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique à laquelle sont invités les membres du jury et du conseil d'administration de l'Académie royale d'Anvers, ainsi que les directeurs et les professeurs des écoles auxquelles appartiennent les lauréats.

Art. 13. Le lauréat du grand concours de peinture, de sculpture, d'architecture ou de gravure est examiné par un jury nommé par le Ministre de l'Intérieur et présidé, suivant la nature du concours, par un artiste peintre, sculpteur, architecte ou graveur. Ce jury est composé de telle sorte que chacune des matières indiquées aux programmes rédigés par le Ministre de l'Intérieur y soit représentée par un membre.

Si le lauréat est porteur de diplômes ou de certificats attestant qu'il a déjà subi un examen légal sur une ou plusieurs des matières mentionnées aux programmes, il est dispensé de l'examen sur cette partie.

L'examen a lieu oralement et par écrit. Toutefois, sauf en ce qui concerne la rédaction française ou flamande, le jury peut dispenser de l'épreuve par écrit le lauréat qui lui a fourni par ses réponses orales la preuve d'une instruction suffisante.

Après l'examen, le jury se pose d'abord cette question : Le lauréat possède-t-il les connaissances nécessaires pour profiter de son séjour à l'étranger? Si la réponse est affirmative, le départ est autorisé immédiatement; si, au contraire, la réponse est négative, le jury indique les matières sur lesquelles le lauréat laisse à désirer et fixe le délai après lequel il sera appelé à un second examen sur ces mêmes matières.

Le gouvernement peut allouer au lauréat qui n'est pas jugé suffisamment instruit un subside proportionné au délai fixé par le jury pour le second examen. Si, dans ce second examen, le lauréat ne répond pas d'une manière suffisante, le subside n'est plus continué et la pension reste suspendue. Enfin, si, dans un troisième examen, le lauréat ne satisfait pas encore, il perd tout droit à la pension.

Art. 14. Le but principal du grand prix étant de procurer au lauréat les moyens de se perfectionner à l'étranger, le jury, après avoir entendu l'artiste, émet son avis sur le choix des pays à visiter, sur l'opportunité du départ, sur la durée du séjour dans les villes où il convient de résider, ainsi que sur tous les autres points qui paraîtront mériter d'être pris en considération dans l'intérêt du lauréat.

Art. 15. Pendant son séjour à l'étranger, le lauréat correspond régulièrement avec le directeur de l'Académie royale

d'Anvers et, tous les six mois, il adresse, par son intermédiaire, à la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique un rapport détaillé sur ses études et sur les objets qui s'y rattachent. La classe fera un rapport au Ministre de l'intérieur sur ces communications.

Art. 16. Après l'expiration des deux premières années, le lauréat est tenu d'envoyer, aux frais du gouvernement, un de ses ouvrages, dont il conserve la propriété. Cet ouvrage est exposé publiquement, d'abord à Anvers, puis à Bruxelles. A la suite de cette exhibition, la classe des beaux-arts adresse à l'artiste ses observations, qu'elle communique en même temps au gouvernement. A son retour, le lauréat est tenu d'exposer un autre de ses ouvrages dans les deux villes précitées.

Art. 17. Pendant leur séjour à l'étranger, les lauréats sont tenus de faire la copie d'une œuvre d'art.

Cette copie peut être rétribuée et, dans ce cas, elle devient la propriété de l'État. En général, ces copies doivent avoir la dimension de l'original, à moins qu'il n'en ait été décidé autrement.

La classe des beaux-arts de l'Académie dresse une liste des objets d'art, tableaux, statues, bas-reliefs, etc., susceptibles d'être utilement reproduits par les lauréats.

Ceux-ci choisissent dans cette liste l'œuvre dont ils se proposent de faire la copie. Ils peuvent toutefois prendre un modèle en dehors de la liste, pourvu qu'ils aient désigné l'objet de leur choix et obtenu l'assentiment de la classe des beaux-arts.

Les travaux de copie imposés aux lauréats sont :

Pour le peintre, la reproduction d'un tableau ancien par la peinture à l'huile ;

Pour le sculpteur, la reproduction en marbre, exécutée par

le lauréat lui-même, d'une œuvre remarquable de sculpture : figure de petite dimension, bas-relief ou buste;

Pour le graveur, la gravure en taille-douce d'un portrait peint ;

Pour l'architecte, la restauration d'un monument antique accompagnée des travaux accessoires indiqués au programme de l'arrêté royal du 28 février 1863.

Ces travaux ne sont rétribués par l'État que s'ils ont un mérite réel. A cet effet, les copies et les autres documents produits par les lauréats sont soumis à l'appréciation de la classe des beaux-arts de l'Académie, qui nomme, dans son sein, trois membres chargés d'en fixer le prix. Ce prix n'est payé au lauréat qu'à son retour en Belgique.

Les copies acquises de la sorte sont placées dans des établissements dépendant du gouvernement.

Art. 18. La pension est payée au lauréat par semestre et d'avance.

Art. 19. Les cas non prévus sont réglés par Notre Ministre de l'Intérieur, qui est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Articles additionnels relatifs au grand concours d'architecture.

Arrêté royal du 22 mai 1875.

Article premier. L'arrêté royal du 17 avril 1852, relatif aux grands concours d'architecture, est rapporté.

Il est remplacé par la disposition ci-après :

Nul n'est admis à prendre part au grand concours d'architecture dit « concours de Rome », s'il ne fournit la preuve qu'il a subi avec succès l'examen scientifique et littéraire dont le programme a été inséré dans l'arrêté ministériel du 19 avril 1852.

Art. 2. Un jury de cinq membres, nommé par Notre Ministre de l'Intérieur, procède à cet examen qui doit toujours avoir lieu trois mois au moins avant l'époque fixée pour les inscriptions au grand concours.

Art. 3. Les certificats délivrés par ce jury sont valables pour tous les concours auxquels le candidat croira devoir prendre part jusqu'à l'âge de 30 ans.

Arrêté ministériel du 24 mai 1875.

Le Ministre de l'intérieur,

Vu l'arrêté royal du 22 mai 1875 portant que les aspirants pour le grand concours d'architecture sont tenus, préalablement à leur inscription, de faire preuve de connaissances scientifiques et littéraires;

Revu l'arrêté du 23 avril 1863 portant approbation du règlement d'ordre des grands concours;

Arrête :

Article unique. La disposition inscrite à l'article 75 dudit règlement d'ordre est remplacée par ce qui suit :

A. — *Concours préparatoire.*

Les concurrents ont à faire :

1° Une composition d'architecture académique rendue graphiquement par plans, coupes, élévations, etc., etc.

Il est accordé un jour entier pour ce travail, qui doit être exécuté simplement en esquisse;

2° Un dessin au trait d'après la bosse (figure antique), ou d'après nature, au choix du jury.

Les concurrents sont séquestrés en loge et ils ont deux jours et une nuit pour ce travail qui doit être exécuté dans les proportions de 48 à 50 centimètres de haut.

PRIX DE STASSART.

PRIX PERPÉTUEL POUR UNE NOTICE SUR UN BELGE CÉLÈBRE.

Institution.

Dans la séance de la classe des lettres du 3 novembre 1851, M. le baron de Stassart lut à ses confrères la note suivante :

« Je viens exécuter un projet que, déjà, vous m'avez fait » l'honneur d'accueillir; je viens mettre à votre disposition un » capital de *deux mille seize francs* en rentes sur l'État belge, » pour fonder, au moyen des intérêts accumulés, un prix per- » pétuel qui, tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert » deux années d'avance, soit décerné, par la classe des lettres, » à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, pris alternative- » ment parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les » artistes. Lorsqu'il s'agira d'un savant, la classe des sciences, » et lorsqu'il s'agira d'un artiste, la classe des beaux-arts sera » priée d'adjoindre *deux* de ses membres aux commissaires de » la classe des lettres pour l'examen des pièces.

» Notre Académie, comme l'Institut de France, est, je n'en » fais aucun doute, parfaitement habile à recevoir les dona- » tions et les legs qui lui seraient faits.

» Je suis heureux, Messieurs, de donner à l'illustre Com- » pagnie, qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, » ce témoignage de l'intérêt que je lui porte et de mon dé- » vouement sans bornes. »

La classe accueillit avec empressement cette offre généreuse et en exprima sa gratitude au donateur, qui, au mois de mai 1853, ajouta à ce premier don une somme de *deux cents francs*. Ce don complémentaire avait pour objet de compenser la dimi-

nution de revenu due à la conversion des rentes 5 p. c. en rentes à 4 1/2 p. c.

Concours.

1re PÉRIODE (1851-1856).

La classe des lettres a ouvert la série des biographies consacrées à des Belges célèbres, en demandant *une notice consacrée à la mémoire du donateur le baron de Stassart.* Ce concours donna pour résultat un travail de M. Eug. Van Bemmel, couronné en mai 1856 et publié dans le tome XXVIII des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers.*

2e PÉRIODE (1857-1862).

Cette période, demandant l'*éloge de Van Helmont,* n'a pas donné de résultat, bien que ce concours ait été prorogé d'année en année jusqu'en 1867.

3e PÉRIODE (1863-1868).

Elle devait être consacrée à l'éloge d'un artiste, mais, à cause du résultat négatif de la 2e période, la classe des lettres a décidé de demander l'éloge d'un savant en même temps que celui d'un artiste comme sujets de ces périodes.

Ce concours ayant pour objet l'*Éloge de Mercator* et l'*Éloge d'Antoine Van Dyck*, a donné pour résultat un travail sur Van Dyck, par MM. Frans De Potter et Jean Broeckaert, couronné dans la séance de la classe des lettres du 12 mai 1873 et publié dans le tome XXII des *Mémoires couronnés et autres,* in-8°.

4e PÉRIODE (1869-1874).

La classe des lettres offre, pour la quatrième période, dont le terme fatal a été prorogé jusqu'au 1er février 1876, un prix de *six cents francs* à l'auteur de la meilleure notice consacrée

à *Christophe Plantin, ses relations, ses travaux et l'influence exercée sur l'imprimerie dont il fut le fondateur.*

La classe croit répondre aux intentions du fondateur en demandant surtout un travail littéraire. En conséquence, les concurrents, sans négliger de se livrer à des recherches qui ajouteraient des faits nouveaux aux faits déjà connus ou rétabliraient ceux qui ont été présentés inexactement, s'abstiendront d'insérer dans leur notice des documents en entier ou par extraits, à moins qu'ils n'aient une importance capitale.

Les concurrents auront à se conformer aux formalités et aux règles habituelles des concours annuels de l'Académie.

PRIX PERPÉTUEL INSTITUÉ POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE NATIONALE.

Institution.

Dans son testament olographe, en date du 19 mai 1854, le baron de Stassart avait inscrit la clause suivante :

« Mon légataire universel (M le marquis de Maillen) achè-
» tera cinq cents francs de rentes belges, et il priera l'Acadé-
» mie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique
» de les employer à fonder un prix qui soit décerné tous les
» six ans (afin qu'il excède, avec les intérêts accumulés, trois
» mille francs) pour *une question d'histoire nationale.* »

—

Concours.

1re PÉRIODE. (1859-1864.)

La classe des lettres a ouvert la première période sexennale de concours en demandant l'*Histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire*

d'Allemagne, depuis le Xe siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique dans la république française.

Le prix de cette période, s'élevant à 3,000 francs, a été décerné, en 1869, à M. Émile de Borchgrave, secrétaire de légation de 1re classe, à Bruxelles. Son travail a été publié dans le tome XXXVI des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers,* collection in-4°.

2e PÉRIODE. (1865-1870.)

Le *concours* de la deuxième période demandait d'*Exposer quels étaient, à l'époque de l'invasion française en 1794, les principes constitutionnels communs à nos diverses provinces et ceux par lesquels elles différaient entre elles.*

Le prix de 3,000 francs réservé à la solution de cette question, a été décerné, en 1874, à M. Edmond Poullet, correspondant de l'Académie.

3e PÉRIODE. (1871-1876.)

Conformément à la volonté du fondateur et à ses généreuses dispositions, la classe offre, pour la troisième période sexennale de ce concours, un prix de *trois mille francs* au meilleur travail en réponse à la question suivante :

Apprécier l'influence exercée au XVIme siècle par les géographes belges, notamment par Mercator et Ortelius.

Donner un exposé des travaux relatifs à la science géographique qui ont été publiés aux Pays-Bas, et de ceux dont ces pays ont été l'objet, depuis l'invention de l'imprimerie et la découverte de l'Amérique jusqu'à l'avénement des archiducs Albert et Isabelle. On s'attachera, à la fois, à signaler les œuvres, les voyages, les tentatives de toute espèce par lesquels les Belges ont augmenté la somme de nos connaissances géographiques, et à rappeler les publications

spéciales, de quelque nature qu'elles soient, qui ont fait connaître nos provinces à leurs propres habitants et à l'étranger.

Les concurrents devront se conformer aux formalités et aux règles des concours annuels de l'Académie.

Le terme fatal pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1877.

PRIX PERPÉTUEL D'HISTOIRE OU DE LITTÉRATURE FLAMANDE, FONDÉ PAR M. LE BARON JULES DE SAINT-GENOIS.

Institution.

Lors du décès de M. le baron de Saint-Genois, le 13 septembre 1867, M. De Decker, son exécuteur testamentaire, communiqua à l'Académie l'extrait suivant du testament du défunt :

« Nr 9. Ik legatere eene som van duizend franks aan de koninglijke Akademie van België, en eene andere som van vijf honderd franks aan de Maatschappij : *De taal is gansch het volk.* Zij zullen er gebruik van maken om de eene of andere prijskamp over geschiedenis of letterkunde uit te schrijven in het vlaamsch.

» Nr 10. Tot het uitvoeren van dit mijnen laatsten wil, benoem ik, wat nr 9 aangaat, de heeren P. De Decker en Dr Snellaert. »

La commission administrative, dans sa séance du 11 novembre 1867, se conformant aux volontés du défunt, institua un *prix de 450 francs, à décerner tous les dix ans, à l'auteur du meilleur travail écrit en flamand, en réponse à une question d'histoire ou de littérature proposée par la classe des lettres.*

Concours.

1re PÉRIODE. (1868-1877).

Conformément à la volonté du fondateur et à ses généreuses dispositions, la classe offre, pour la *première période décennale* de ce concours, un prix de *quatre cents cinquante francs* au meilleur travail en réponse à la question litteraire suivante :

De betrekkingen aanduiden, die in verschillende tijdperken hebben bestaan tusschen de vlaamsche poëzie en de ontwikkeling van het vaderlandsch en nationaal gevoel, en den invloed bepalen dien zij onder dit opzicht heeft gehad.

« Indiquer les rapports qui, à diverses époques, ont existé » entre la poésie flamande et le développement du sentiment » patriotique et national, et l'influence qu'elle a exercée dans » cet ordre d'idées. »

D'après les dispositions testamentaires de M. de Saint-Genois, ce travail doit être rédigé en *flamand*. Il sera lisiblement écrit et adressé, franc de port, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie, au Musée, avant le 1er février 1877.

PRIX TEIRLINCK POUR UNE QUESTION DE LITTÉRATURE FLAMANDE.

Feu M. Auguste Teirlinck, greffier de la justice de paix du canton de Cruyshautem (Fl. or), domicilié à Elseghem, et décédé en cette commune le 7 avril 1873, avait inscrit la disposition suivante dans son testament :

« *Vijf duizend franks te betalen tot het stichten eenen vlaamsche prijs bij de Akademie te Brussel van kunsten en letteren.* »

Ce legs a été accepté, au nom de l'Académie, par arrêté royal du 12 mars 1875.

La classe des lettres, consultée au sujet de ce prix, avait chargé trois de ses membres, MM. le baron Guillaume, Faider et Conscience, de lui faire un rapport sur la manière d'interpréter les intentions de feu M. Teirlinck. Voici ce rapport qu'elle a ratifié :

La commission, après avoir entendu l'interprétation rationnelle, donnée par l'honorable M. Conscience, aux expressions dont s'est servi le testateur, a pensé qu'il s'agissait de la fondation d'un prix; que cette fondation avait un caractère de perpétuité; qu'en conséquence le capital de *cinq mille* francs, légué à la classe des lettres, devait être placé de façon à former tous les cinq ans, au moyen des intérêts accumulés, un prix d'environ *mille* francs.

Quant à la nature des questions à proposer ou des travaux à couronner, la commission a pensé que le fondateur n'a pas pu avoir précisément pour objet une œuvre écrite en langue flamande, que cette expression n'a pas été expressément formulée par lui, que, par conséquent, on doit appliquer dans le cas présent les règles ordinaires et autoriser des travaux écrits en langue française, en langue flamande ou en langue latine, pourvu qu'il reste bien entendu que les questions auront pour objet fondamental l'encouragement de la littérature flamande. Quant à l'impression des travaux couronnés, elle est régie par les dispositions du règlement de la classe qui conserve son droit d'appréciation.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(Janvier 1876.)

LE ROI, PROTECTEUR.

M. Ch. FAIDER, président pour 1876.
» J.-B.-J. LIAGRE, secrétaire perpétuel.

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1876.

Le directeur de la classe des Sciences, M. M. GLOESENER.
» » des Lettres, M. Ch. FAIDER.
» » des Beaux-Arts, M. F.-A. GEVAERT.
Le Secrétaire perpétuel, M. J.-B.-J. LIAGRE.
Le délégué de la classe des Sciences, M. J.-S. STAS, trésorier.
» » des Lettres, M. Ch. FAIDER.
» » des Beaux-Arts, M. Edm. DE BUSSCHER.

CLASSE DES SCIENCES.

M. M. GLOESENER, directeur.
» J.-B.-J. LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques

(15 membres).

M. PLATEAU, Joseph A. F.; à Gand . . Élu le 15 décem. 1836.
» STAS, Jean S.; à St-Gilles-lez-Bruxelles. — 14 décem. 1841.
» DE KONINCK, Laurent G.; à Liége. . — 15 décem. 1842.
» MELSENS, Louis F. H.; à Ixelles. . . — 15 décem. 1850.
» LIAGRE, J. B. J.; à Bruxelles . . . . — 15 décem. 1853.
» DUPREZ, François J.; à Gand . . . . — 16 décem. 1854.
» HOUZEAU, J. C.; à Gordon Town, Jamaïque. . . . . — 15 décem. 1856.
» QUETELET, Ernest; à Bruxelles . . . — 15 décem. 1863.
» GLOESENER, Michel; à Liége . . . . — 15 décem. 1864.
» MAUS, Henri J.; à Ixelles . . . . . — 15 décem. 1864.
» DONNY, François M. L.; à Gand. . . — 15 décem. 1866.
» MONTIGNY, Charles; à Schaerbeek . . — 16 décem. 1867.
» STEICHEN, Michel; à Ixelles . . . . — 15 décem. 1868.
» BRIALMONT, Alexis; à St-Jos.-ten-Noode. — 15 décem. 1869.
» FOLIE, François; à Liége . . . . . — 15 décem. 1874.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

M. Du Mortier, Barthélemy C.; à Tournai.	Élu le	2 mai	1829.
» Van Beneden, Pierre J.; à Louvain .	—	15 décem.	1842.
» De Selys Longchamps, Edm.; à Liége.	—	16 décem.	1846.
» Nyst, Henri P.; à Molenbeek-St-Jean .	—	17 décem.	1847.
» Gluge, Théophile; à Bruxelles . . .	—	15 décem.	1849.
» Dewalque, Gustave; à Liége . . .	—	16 décem.	1859.
» Candèze, Ernest; à Glain (Liége) . .	—	15 décem.	1864.
» Chapuis, Félicien; à Verviers . . .	—	15 décem.	1865.
» Dupont, Édouard; à Ixelles. . . .	—	15 décem.	1869.
» Morren, Édouard; à Liége	—	15 décem.	1871.
» Van Beneden, Édouard; à Liége . .	—	16 décem.	1872.
» Malaise, Constantin; à Gembloux. .	—	15 décem.	1873.
» Briart, Alphonse; à Mariemont. . .	—	15 décem.	1874.
» Plateau, Félix; à Gand	—	15 décem.	1874.
» Crépin, François; à Bruxelles . . .	—	15 décem.	1874.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

M. Henry, Louis; à Louvain.	Élu le	15 décem.	1865.
» Mailly, Édouard; à St-Jos.-ten-Noode.	—	16 décem.	1867.
» Valérius, Henri; à Gand.	—	15 décem.	1869.
» De Tilly, Joseph M.; à Ixelles . . .	—	15 décem.	1870.
» Van der Mensbrugghe, G.; à Gand .	—	15 décem.	1875.

Section des Sciences naturelles.

M. Cornet, F. L.; à Cuesmes (Mons) . .	Élu le	15 décem.	1873.
» Van Bambeke, Charles; à Gand. . .	—	15 décem.	1874.
» Gilkinet, Alfred, à Liége	—	15 décem.	1875.

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques

(25 associés).

M. SABINE, Édouard; à Londres	Élu le	2 février 1828.
» CHASLES, Michel; à Paris	—	4 février 1829.
» DUMAS, Jean Baptiste; à Paris . . .	—	17 décem. 1843.
» AIRY, Georges BIDDELL; à Greenwich .	—	15 décem. 1853.
» LAMONT, Jean; à Munich	—	16 décem. 1859.
» KEKULÉ, Auguste; à Bonn	—	15 décem. 1864.
» BUNSEN, R. G.; à Heidelberg	—	15 décem. 1865.
» CATALAN, Eugène C.; à Liége. . . .	—	15 décem. 1865.
» REGNAULT, Henri Victor; à Paris. . .	—	15 décem. 1868.
» DE BAEYER, Jean Jacques; à Berlin . .	—	15 décem. 1868.
» KIRCHHOFF, Gustave Robert; à Heidelberg.	—	15 décem. 1868.
» DOVE, Henri Guillaume; à Berlin. . .	—	16 décem. 1872.
» HIRN, G. A.; au Logelbach (Alsace). .	—	16 décem. 1872.
» DE COLNET D'HUART; à Luxembourg .	—	15 décem 1873.
» HELMHOLTZ, H.-L.-F.; à Berlin. . .	—	15 décem. 1873.
» Ste CLAIRE-DEVILLE, Henri; à Paris .	—	15 décem. 1873.
» MENABREA, le comte Louis Frédéric; à Rome	—	15 décem. 1874.
» MAYER, Jules Robert; à Heilbronn . .	—	15 décem. 1874.
» LE VERRIER, Urbain Jean Jos.; à Paris.	—	15 décem. 1874.
» STRUVE, Otto; à Pulkowa	—	15 décem. 1874.
» SECCHI, Angelo; à Rome	—	15 décem. 1874.
» CLAUSIUS, Rodolphe-J.-Em.; à Bonn .	—	15 décem. 1875.
» CHEVREUL, M.-Eug.; à Paris	—	15 décem. 1875.
» BUYS-BALLOT, C.-H.-D.; à Utrecht . .	—	15 décem. 1875.
» N.		

Section des Sciences naturelles (25 associés).

M. DECAISNE, Joseph; à Paris. . . . . Élu le 15 décem. 1836.
» SCHWANN, Théodore; à Liége . . . . — 14 décem. 1841.
» OWEN, Richard; à Londres. . . . . — 17 décem. 1847.
» MILNE EDWARDS, Henri; à Paris. . . — 15 décem. 1850.
» SCHLEGEL, Hermann; à Leyde. . . . — 16 décem. 1857.
» DE BAER, Ch. Ern.; à Dorpat. . . . — 16 décem. 1859.
» VALENTIN, Gabriel Gustave; à Berne . — 15 décem. 1861.
» GERVAIS, Paul; à Paris. . . . . . — 15 décem. 1862.
» DANA, James D.; à New-Haven . . . — 15 décem. 1864.
» BRONGNIART, Adolphe T.; à Paris . . — 15 décem. 1864.
» DAVIDSON, Thomas; à Brighton . . . — 15 décem. 1865.
» DE CANDOLLE, Alphonse; à Genève . . — 15 décem. 1869.
» HEER, Oswald; à Zurich . . . . . — 15 décem. 1869.
» DONDERS, F. C.; à Utrecht . . . . — 15 décem. 1869.
» DARWIN, Charles; à Down, Beckenham (Kent). . . . . — 15 décem. 1870.
» BELLYNCK, Auguste; à Namur . . . — 15 décem. 1870.
» FRIES, Elias; à Upsal . . . . . . — 15 décem. 1871.
» PARLATORE, Philippe; à Florence . . — 15 décem. 1871.
» HOOKER, Jos. Dalton; à Kew (Angl.) . — 16 décem. 1872.
» RAMSAY, André-Crombie; à Londres. . — 16 décem. 1872.
» STEENSTRUP, J.-Japetus-S.; à Copenhague . . . . — 16 décem. 1872.
» HUXLEY, Thomas Henri; à Londres . . — 15 décem. 1874.
» PRINGSHEIM, Nathaniel; à Berlin . . . — 15 décem. 1874.
» NILSSON, Sven; à Lund . . . . . . — 15 décem. 1874.
» VON DECHEN, Henri; à Bonn . . . . — 15 décem. 1875.

CLASSE DES LETTRES.

M. Ch. FAIDER, directeur.
» J.-B.-J. LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Lettres et Section des Sciences morales et politiques réunies.

M. STEUR, Charles; à Gand	Élu le	5	décem.	1829.
» GRANDGAGNAGE, F. C. J.; à Embourg .	—	7	mars	1835.
» DE SMET, J. J.; à Gand.	—	6	juin	1835.
» ROULEZ, J. E. G.; à Gand.	—	15	décem.	1837.
» NOTHOMB, le baron Jean Bapt.; à Berlin.	—	7	mai	1840.
» GACHARD, Louis Prosper; à Bruxelles .	—	9	mai	1842.
» VAN PRAET, Jules; à Bruxelles . . .	—	10	janvier	1846.
» DEVAUX, Paul L. I.; à Bruxelles. . .	—	10	janvier	1846.
» DE DECKER, Pierre J. F.; à Bruxelles .	—	10	janvier	1846.
» HAUS, J. J.; à Gand.	—	11	janvier	1847.
» BORMANS, J. H.; à Liége.	—	11	janvier	1847.
» LECLERCQ, M.N. J.; à St-Jos.-ten-Noode.	—	17	mai	1847.
» DE WITTE, le baron Jean J. A. M.; à Anvers	—	6	mai	1851.
» FAIDER, Charles; à Bruxelles	—	7	mai	1855.
» KERVYN DE LETTENHOVE, le baron J. M. B. C.; à Bruxelles.	—	4	mai	1859.

M. CHALON, Renier; à Ixelles . . . . Élu le 4 mai 1859.
» MATHIEU, Adolphe C. G.; à Ixelles . . . — 19 mai 1863.
» THONISSEN, J. J.; à Louvain . . . . . . — 9 mai 1864.
» JUSTE, Théodore; à Ixelles . . . . . . — 5 mai 1866.
» GUILLAUME, le bon Guste H. L.; à Ixelles. . — 6 mai 1867.
» NÈVE, Félix; à Louvain . . . . — 11 mai 1868.
» WAUTERS, Alphonse; à Bruxelles . . . — 11 mai 1868.
» CONSCIENCE, Henri; à Ixelles . . . . . . — 10 mai 1869.
» DE LAVELEYE, Émile; à Liége . . . . . — 6 mai 1872.
» NYPELS, Guillaume J. S.; à Liége . . . — 6 mai 1872.
» LE ROY, Alphonse; à Liége . . . . . . — 12 mai 1873.
» DE BORCHGRAVE, Émile; à Bruxelles. . . — 12 mai 1873.
» LIAGRE, J.-B.-J.; à Bruxelles . . . . . . — 5 mai 1874.
» WAGENER, Auguste; à Gand . . . . . . — 10 mai 1875.
» N. . . . .

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. HEREMANS, Jacques F. J.; à Gand . . . Élu le 8 mai 1871.
» WILLEMS, Pierre G. H.; à Louvain . . . — 6 mai 1872.
» POULLET, Edmond; à Louvain . . . . . — 6 mai 1872.
» LOISE, Ferdinand; à Anvers . . . . . — 12 mai 1873.
» TIELEMANS, François J.; à Bruxelles . . — 12 mai 1873.
» ROLIN JAEQUEMYNS, G.; à Gand . . . . . — 4 mai 1874.
» BORMANS, Stanislas; à Namur. . . . . . — 4 mai 1874.
» PIOT, Charles-G.-J.; à Bruxelles. . . . — 10 mai 1875.
» POTVIN, Charles; à Bruxelles. . . . . — 10 mai 1875.

50 ASSOCIÉS.

M. GROEN VAN PRINSTERER, G.; à La Haye.	Élu le	15	décem.	1840.
» RANKE, Léopold; à Berlin	—	9	février	1846.
» SALVA, Miguel; à Palma (île Majorque).	—	9	février	1846.
» MIGNET, F. A. A.; à Paris	—	9	février	1846.
» LEEMANS, Conrad; à Leide.	—	11	janvier	1847.
» PERTZ, Georges Henri; à Berlin . . .	—	11	janvier	1847.
» NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J. C.; à Ixelles	—	7	mai	1849.
» DE ROSSI, le chevalier J. B.; à Rome .	—	7	mai	1855.
» PARIS, A. Paulin; à Paris	—	26	mai	1856.
» DE LONGPÉRIER, Adrien; à Paris . .	—	26	mai	1856.
» DE REUMONT, Alfred; à Bonn . . .	—	26	mai	1856.
» DE CZOERNIG, le bon Charles; à Ischl. .	—	4	mai	1859.
» MINERVINI, Jules; à Naples	—	4	mai	1859.
» LAFUENTE, Modeste; à Madrid . . .	—	4	mai	1859.
» DE KOEHNE, le bon B.; à St-Pétersbourg.	—	13	mai	1861.
» CANTU, César; à Milan.	—	13	mai	1861.
» DE LÖHER, François; à Munich . . .	—	13	mai	1862.
» DE VRIES, Mathieu; à Leyde	—	19	mai	1863.
» D'ARNETH, le chev. Alfred; à Vienne .	—	9	mai	1864.
» DISRAELI, Benjamin; à Londres. . .	—	9	mai	1864.
» WOLOWSKI, Louis; à Paris.	—	10	mai	1865.
» RENIER, Léon; à Paris	—	10	mai	1865.
» THIERS, Adolphe; à Paris	—	10	mai	1865.
» ARRIVABENE, le comte Jean; à Mantoue.	—	5	mai	1866.
» MOMMSEN, Théodore; à Berlin . . .	—	5	mai	1866.
» DE DÖLLINGER, J. J. Ignace; à Munich .	—	5	mai	1866.
» FARR, William; à Londres	—	6	mai	1867.
» STEPHANI, Ludolphe; à St-Pétersbourg.	—	6	mai	1867.
» LABOULAYE, Édouard; à Paris . . .	—	6	mai	1867.

M. Scheler, Auguste; à Ixelles . . . . . Élu le 11 mai 1868.
» Egger, Émile; à Paris . . . . — 10 mai 1869.
» Vreede, Guillaume G.; à Utrecht . . . — 10 mai 1869.
» De Sybel, Henri Ch. L.; à Bonn . . . — 10 mai 1869.
» Carrara, François; à Pise . . . . . . — 9 mai 1870.
» De Holtzendorff, le baron F.; à Munich . . . . — 8 mai 1871.
» Brunn, Henri; à Munich . . . . — 8 mai 1871.
» Lenormant, François, à Paris . . . . . — 8 mai 1871.
» D'Antas, le chevalier M.; à Madrid . . . — 6 mai 1872.
» Alberdingk Thym, Jos.-Alb.; à Amsterdam. — 6 mai 1872.
» Curtius, Ernest; à Berlin . . . . — 6 mai 1872.
» Rivier, Alphonse; à Ixelles . . . . . . — 12 mai 1873.
» Franck, Adolphe; à Paris. . . . . — 12 mai 1873.
» Desmazes, Charles, à Paris . . . . . . — 4 mai 1874.
» Oppert, Jules; à Paris. . . . . — 4 mai 1874.
» Jonckbloet, W. J. A.; à La Haye . . . — 4 mai 1874.
» Tennyson, Alfred; à Londres. . . . . . — 10 mai 1875.
» Lepsius, Richard; à Berlin. . . . . . . — 10 mai 1875.
» Delisle, Léopold; à Paris. . . . . . . — 10 mai 1875.
» N. . . . .
» N. . . . .

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. F.-A. GEVAERT, directeur.
» J.-B.-J. LIAGRE, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

M. DE KEYSER, Nicaise; à Anvers. . . .	Nommé le	1er déc. 1845.
» GALLAIT, Louis; à Schaerbeek. . . .	—	1er déc. 1845.
» MADOU, Jean; à St-Josse-ten-Noode . .	—	1er déc. 1845.
» VERBOECKHOVEN, Eugène; à Schaerbeek.	—	1er déc. 1845.
» DE BRAEKELEER, Ferdinand; à Anvers.	Élu le	8 janvier 1847.
» PORTAELS, Jean; à Bruxelles	—	4 janvier 1855.
» SLINGENEYER, Ernest; à St-Je-t.-Noode.	—	7 avril 1870.
» ROBERT, Alexandre; à Bruxelles . . .	—	7 avril 1870.
» GUFFENS, J.; à Bruxelles	—	6 janvier 1876.

Section de Sculpture :

M. GEEFS[1], Guillaume; à Schaerbeek. . .	Nommé le	1er déc. 1845.
» SIMONIS, Eugène; à Bruxelles. . . .	—	1er déc. 1845.
» GEEFS, Joseph; à Anvers	Élu le	9 janvier 1846.
» FRAIKIN, Charles Auguste; à Schaerbeek.	—	8 janvier 1847.

Section de Gravure :

M. Franck, Joseph ; à St-Josse-ten-Noode. Élu le 7 janvier 1864.
» Leclercq, Julien ; à Lokeren . . . — 12 janvier 1866.

Section d'Architecture :

M. Balat, Alphonse ; à Ixelles . . . . Élu le 9 janvier 1862.
» Payen, Auguste ; à St-Josse-ten-Noode. — 9 janvier 1862.
» De Man, Gustave ; à Ixelles . . . . — 12 janvier 1865.
» Pauli, Adolphe ; à Gand . . . . . . — 6 janvier 1875.

Section de Musique :

M. Vieuxtemps, Henri ; à Bruxelles . . Nommé le 1er déc. 1845.
» De Burbure, le chevalier Léon ; à Anvers. Élu le 9 janvier 1862.
» Gevaert, Auguste F. ; à Bruxelles . . — 4 janvier 1872.
» Limnander, le bon Arm. M. ; à Bruxelles. — 4 janvier 1872.
» Samuel, Adolphe ; à Gand . . . . . . — 8 janvier 1874.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Alvin, Louis J. ; à Ixelles. . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Fétis, Edouard F. L. ; à Bruxelles . . Élu le 8 janvier 1847.
» De Busscher, Edmond ; à Gand. . . — 5 janvier 1854.
» Siret, Adolphe ; à St-Nicolas. . . . — 12 janvier 1866.
» Liagre, J.-B.-J. ; à Bruxelles . . . — 5 mai 1874.
» Stappaerts, Félix ; à Bruxelles . . . — 6 janvier 1876.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Peinture :

M. De Biefve, Édouard ; à Bruxelles . .	Élu le	9 janvier 1846.
» Dyckmans, Joseph L.; à Anvers . . .	—	8 janvier 1847.

Sculpture :

M. Jehotte, Louis; à Bruxelles	Élu le	9 janvier 1846.

Musique :

M. Terry, L.; à Liége.	Élu le	8 janvier 1874.
» Radoux, Théodore ; à Liége. . . .	—	8 janvier 1874.

Sciences et Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

N. . . . .

50 ASSOCIÉS.

Peinture :

M. Haghe, Louis; à Londres	Élu le	8 janvier 1847.
» Robert Fleury, Joseph N.; à Paris . .	—	7 janvier 1864.
» Gérome, Jean Léon; à Paris	—	12 janvier 1865.
» Madrazo, Fréderic; à Madrid	—	12 janvier 1865.
» Cogniet, Léon; à Paris	—	9 janvier 1868.
» Bendemann, Édouard, J. F.; à Dusseldorf.	—	9 janvier 1868.
» Meissonier, Jean L. E.; à Paris . . .	—	7 janvier 1869.
» Hébert, Aug. Ant. Ern.; à Paris . . .	—	12 janvier 1871.
» Becker, Charles; à Berlin	—	8 janvier 1874.
» Frith, William Powell; à Londres . .	—	8 janvier 1874.
» Von Piloty, Charles, à Munich . . .	—	6 janvier 1875.

Sculpture :

M. Dumont, Augustin Alexandre; à Paris .	Élu le	22 sept. 1852.
» De Nieuwerkerke, comte Alfr.; à Paris.	—	22 sept. 1852.
» Cavelier, Pierre Jules; à Paris . . .	—	7 janvier 1864.
» Jouffroy, François, à Paris	—	11 janvier 1866.
» Drake, Frédéric; à Berlin	—	11 janvier 1866.
» Monteverde; à Rome	—	8 janvier 1874.
» Bonnassieux, J.; à Paris	—	6 janvier 1875.
» Guillaume, Eugène; à Paris	—	6 janvier 1876.

Gravure :

M. Henriquel Dupont, Louis P.; à Paris .	Élu le	8 janvier 1847.
» Bovy, Antoine; à Paris	—	8 janvier 1847.
» Mercuri, Paul; à Rome.	—	8 janvier 1857.
» Oudiné, Eugène André; à Paris . . .	—	8 janvier 1857.
» Martinet, Louis Achille; à Paris. . .	—	7 janvier 1858.
» Mandel, Édouard; à Berlin	—	12 janvier 1865.
» Francois, Alphonse; à Paris	—	8 janvier 1874.
» Stang, Rudolphe; à Dusseldorf . . .	—	8 janvier 1874.

Architecture :

M. Donaldson, Thomas L.; à Londres . .	Élu le	6 février 1846.
» Viollet-le-Duc, E. E.; à Paris. . .	—	8 janvier 1863.
» Leins, C.; à Stuttgart	—	7 janvier 1864.
» Daly, César; à Paris	—	12 janvier 1865.
» Labrouste, F.-M.-Théodore; à Paris .	—	9 janvier 1868.
» Vespignani, le comte Virginio; à Rome.	—	12 janvier 1871.
» Von Ferstel, le chev. Henri; à Vienne.	—	8 janvier 1874.

Musique :

M. LACHNER, François ; à Munich	Élu le	8 janvier 1847.
» THOMAS, Ch. L. Ambroise ; à Paris . .	—	8 janvier 1863.
» DAVID, Félicien ; à Paris.	—	8 janvier 1863.
« VERDI, Joseph ; à Naples	—	12 janvier 1865.
» RICCI, Frédéric ; à Paris	—	6 janvier 1870.
» GOUNOD, Félix Charles ; à Londres . .	—	4 janvier 1872.
» BASEVI, Abraham ; à Florence	—	4 janvier 1872.
» N.		

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. DE COUSSEMAKER, C. Edmond H. ; à Lille	Élu le	8 janvier 1847.
» RAVAISSON, J. G. Félix ; à Paris . . .	—	10 janvier 1856.
» SCHNAASE, Charles ; à Wiesbaden. . .	—	11 janvier 1866.
» GAILHABAUD, Jules ; à Paris	—	9 janvier 1868.
» MARIETTE, Auguste Édouard ; au Caire.	—	6 janvier 1870.
» LÜBKE, Guillaume ; à Stuttgart . . .	—	9 janvier 1873.
» VOSMAER, C ; à La Haye	—	9 janvier 1873.
» DELABORDE, le vicomte Henri ; à Paris. .	—	8 janvier 1874.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commission pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, M. le b^on G. GUILLAUME, délégué de la classe des Lettres.
Vice-prés., M. P.-J. VAN BENEDEN, délégué de la classe des Sciences.
Secrétaire, M. Edm. DE BUSSCHER, délégué de la classe des Beaux-Arts.
Membres :

M. DE KONINCK,	délégué	de la classe des Sciences.
» DEWALQUE,	id.	id.
» LIAGRE,	id.	id.
» MORREN,	id.	id.
» GACHARD,	id.	classe des Lettres
» JUSTE,	id.	id.
» LE ROY,	id.	id.
» WAUTERS,	id.	id.
» BALAT,	id.	classe des Beaux-Arts.
» Le chev. DE BURBURE,	id.	id.
» PORTAELS,	id.	id.
» SIRET,	id.	id.

Secrétaire-adjoint, M. Félix STAPPAERTS, membre de l'Académie.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
M. GLUGE.	M. CHALON.	M. DE MAN.
» MAUS.	» CONSCIENCE.	» FRAIKIN.
» MONTIGNY.	» DE DECKER.	» FRANCK.
[illegible]ST.	» FAIDER.	» G. GEEFS.
VAN BENEDEN.	» GACHARD.	» SLINGENEYER.

CLASSE DES LETTRES. — *Commission pour la publication des anciens monuments de la littérature flamande.*

M. P. DE DECKER, président.
» J.-F.-J. HEREMANS, secrétaire.
» J.-H. BORMANS.
M. H. CONSCIENCE.
» P. WILLEMS.

Commission pour la publication d'une collection des grands écrivains du pays.

M. R. CHALON, président.
» le bon KERVYN DE LETTENHOVE, secrétaire.
M. Ad. MATHIEU.
» Aug. SCHELER.
» Alph. LE ROY.

CLASSE DES BEAUX-ARTS. — *Commission pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique.*

M. N. . . . ., président.
» L. ALVIN.
M. Éd. FÉTIS.
» Gust. DE MAN.

Commission pour la liste d'objets d'art à reproduire par les lauréats pendant leur séjour à l'étranger (article 17 de l'arrêté royal du 22 mai 1875 réorganisant les grands concours de peinture, de gravure, d'architecture et de sculpture).

Président : M. ALVIN.
Peinture : MM. DE KEYSER et GALLAIT.
Sculpture : MM. Joseph GEEFS et FRAIKIN.
Gravure : MM. J. FRANCK et J. LECLERCQ.
Architecture : MM. BALAT et Ad. DE MAN.
Sciences et lettres : MM. ALVIN et Éd. FÉTIS.

Commission de la classe des beaux-arts pour les portraits des membres décédés.

M. Éd. Fétis. M. J. Portaels. M. J. Franck.

Section permanente du jury des grands concours de composition musicale (année 1876).

M. F.-A. Gevaert, président.
» le chev. L. de Burbure et
M. Adolphe Samuel, membres.

Commission pour l'édifice destiné aux expositions triennales et aux solennités publiques.

M. Alvin.
» Balat.
» De Man.
» Fétis.
» Fraikin.
M. Gallait.
» G. Geefs.
» Payen.
» Portaels.

Commission chargée de discuter toutes les questions relatives au séjour des lauréats des grands concours dits prix de Rome.

M. Alvin.
» Balat.
» De Keyser.
» De Man.
» Fétis.
» Franck.
» Gallait.
M. J. Geefs.
» G. Geefs.
» Gevaert.
» Payen.
» Portaels.
» Robert.
» Simonis.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, président.
» GACHARD, secrétaire et trésorier.
» DE SMET, membre.
» DU MORTIER, id.
» J.-H. BORMANS, id.
» WAUTERS, id.
» Stan. BORMANS, id.
» POULLET, membre suppléant.
» PIOT, id.
» DEVILLERS, id.

NÉCROLOGIE.

CLASSE DES SCIENCES.

M. J.-B.-J. d'Omalius d'Halloy, membre, décédé à Bruxelles le 15 janvier 1875.

» W. Argelander, associé, décédé à Bonn le 17 février 1875.

» Charles Lyell, associé, décédé à Londres le 25 février 1875.

» Ernest Lamarle, associé, décédé à Douai le 14 mars 1875.

» R. Van Rees, associé, décédé à Utrecht, le 23 août 1875.

» Ch. Wheatstone, associé, décédé à Paris le 19 octobre 1875.

CLASSE DES LETTRES.

M. Ad. Borgnet, membre, décédé à Liége le 15 février 1875.

» Em. de Bonnechose, associé, décédé à Paris, le . . . . . 1875.

» F.-G. Eichhoff, associé, décédé à Paris le . . mai 1875.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. A. Van Hasselt, membre, décédé à St-Josse-ten-Noode, le 1er décembre 1875.

» le bon G. Wappers, membre, décédé à Paris le 6 décembre 1874.

» Daussoigne-Méhul, associé, décédé à Liége le 10 mars 1875.

» Ant. Barye, associé, décédé à Paris le 25 juin 1875.

DOMICILE DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT BRUXELLES OU SES FAUBOURGS.

M. Alvin (L.), rue du Trône, 45, à Ixelles.
» Balat (Alph.), rue de Londres, 17, à Ixelles.
» Brialmont (Alex.), rue de l'Équateur, 7, à St-Josse-ten-Noode.
» Chalon (R.), rue du Trône, 113, à Ixelles.
» Conscience (H.), rue Vautier, 1, à Ixelles.
» Crépin (Fr.), rue de l'Esplanade, 8, à Bruxelles.
» De Biefve (Ed.), rue de Marnix, 9, à Bruxelles.
» De Borchgrave (Em.), rue du Commerce, 55, à Bruxelles.
» De Decker (P.-J.), rue de Trèves, 23, à Bruxelles.
» De Man (Gust.), rue du Parnasse, 27, à Ixelles.
» De Tilly (J.), rue Van Aa, 81, à Ixelles.
» Devaux (Paul), boulevard de Waterloo, 46, à Bruxelles.
» Du Mortier (B. C.), rue montagne du Parc, 13, à Bruxelles.
» Dupont (Éd.), à Boitsfort.
» Faider (Ch.), rue du Commerce, 67, à Bruxelles.
» Fétis (Éd.), rue montagne des Quatre-Vents, 5, à Bruxelles.
» Fraikin (C. A.), chaussée d'Haecht, 182, à Schaerbeek.
» Franck (J.), rue de l'Ascension, 30, à St-Josse-ten-Noode.
» Gachard (M.-P.), rue de la Paille, 14, à Bruxelles.
» Gallait (L.), rue des Palais, 106, à Schaerbeek.
» Geefs (G.), rue des Palais, 22, à Schaerbeek.
» Gevaert (A.), rue des Sablons, 25, à Bruxelles.
» Gluge (T.), rue Joseph II, 7, à Bruxelles.
» Guillaume (le baron G.), rue de la Concorde, 36, à Ixelles.
» Jehotte (L.), rue des Arts, 53, à Bruxelles.
» Juste (Th.), rue du Viaduc, 13, à Ixelles.

M. Kervyn de Lettenhove (le b^on B.), rue Joseph II, 25, à Bruxelles.
» Leclercq (M.-N.-J.), rue Royale, 218, à St-Josse-ten-Noode.
» Liagre (J.), à l'École militaire (à la Cambre), à Ixelles.
» Madou (J.), chaussée de Louvain, 8, à St-Josse-ten-Noode.
» Mailly (Éd.), rue St-Alphonse, 31, à St-Jesse-ten-Noode.
» Mathieu (Ad.), rue Mercelis, 12, à Ixelles.
» Maus (H.), rue de Naples, 41, à Ixelles.
» Melsens (L.), rue de la Grosse-Tour, 29, à Bruxelles.
» Montigny (Ch.), rue des Palais, 102, à Schaerbeek.
» Nolet de Brauwere Van Steeland (J.), rue du Prince Royal, 38, à Ixelles.
» Nyst (H.), rue du Frontispice, 9, à Molenbeek-St-Jean.
» Payen (A.), rue Botanique, 26, à St-Josse-ten-Noode.
» Piot (Ch.), rue Berckmans, 104, à Saint-Gilles.
» Portaels (J.), rue de Loxum, 7, à Bruxelles.
» Potvin (Ch.), rue des Sables, 30, à Bruxelles.
» Quetelet (Ernest), à l'Observatoire royal, à Bruxelles.
» Rivier (Alph.), avenue de la Toison d'or, 65, à Saint-Gilles.
» Robert (Alex.), chaussée de Louvain, 6, à St-Josse-ten-Noode.
» Scheler (Aug.), rue Mercelis, 66, à Ixelles.
» Simonis (E.), rue du Canal, 53bis, à Bruxelles.
» Slingeneyer (Ern.), rue du Commerce, 97, à Bruxelles.
» Stappaerts (F.), rue de Pascale, 12, à Bruxelles.
» Stas (J. S.), rue de Joncker, 13, à St-Gilles.
» Stecher (M.), rue de Berlin, 44, à Ixelles.
» Tielemans (F.), rue Bréderode, 23, à Bruxelles.
» Van Praet (J.); rue Ducale, 13, à Bruxelles.
» Verboeckhoven (Eug.), chaussée d'Haecht, 184, à Schaerbeek.
» Vieuxtemps (H.), chaussée d'Haecht, 109, à Schaerbeek, et rue Chaptal, à Paris.
» Wauters (Alph.), avenue de Cortenberg, 121, à Bruxelles.

DOMICILE DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT LA PROVINCE.

Bellynck (le Rév. père), au collége de la Paix, à Namur.
Bormans (J.-J.), rue Renkin, 14, à Liége.
Bormans (Stanislas), à Namur.
Briart (Alph.), à Mariemont.
Candèze (E.), à Glain, près de Liége.
Catalan (Eugène), rue Nysten, 21, à Liége.
Chapuis (Félic.), place des Récollets, à Verviers.
Cornet (F.-L.), à Cuesmes (Mons).
De Braekeleer (Ferdinand), boulevard Léopold, 83, à Anvers.
De Burbure (le chev. Léon), rue Vénus, 17, à Anvers.
De Busscher (Edm.), rue des Vanniers, 18, à Gand.
De Keyser (N.), place du Musée, 19, à Anvers.
De Koninck (L.-G.), rue Bassenge, 44, à Liége.
De Laveleye (Émile), rue Courtois, 38, à Liége.
De Selys Longchamps (Edm.), à Waremme, et boulev. de la Sauvenière, 34, à Liége.
De Smet (J.-J.), rue de l'Étrille, 5, à Gand.
Dewalque (Gust.), rue de la Paix, 17, à Liége.
De Witte (le baron J.), au château de Wommelghem, lez-Anvers, et à Paris, rue Fortin, 5.
Donny (F.), rue Neuve-St-Pierre, 91, à Gand.
Duprez (F.), cour du Prince, 34, à Gand.
Dyckmans (F.), chaussée de Malines, 267, à Anvers.
Folie (F.), à l'Université de Liége.
Geefs (Joseph), rue Léopold, 45, à Anvers.
Gloesener (M.), rue des Augustins, 55, à Liége.
Grandgagnage (F.-C.-J.), à Embourg (par Chênée).
Haus (J.-J.), rue Savaan, 36, à Gand.

Henry (L.), rue du Manége, 2, à Louvain.
Heremans (J.), rue des Dominicains, 4, à Gand.
Houzeau (J.-C.), à Gordon Town, Jamaïque (Antilles).
Leclercq (Julien), rue de Liége, à Lokeren.
Le Roy (Alph.), rue Fusch, 32, à Liége.
Limnander (le bon Armand), boulevard du Régent, 3, à Bruxelles; au château de Moignanville près Gérouville (Seine-et-Oise); et à Paris, Boulevard Haussmann, 144.
Loise (F.), rue Mercator, à Anvers.
Malaise (C.), professeur à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux.
Morren (Ed.), quai de la Boverie, 1, à Liége.
Nève (Félix), rue des Orphelins, 52, à Louvain.
Nothomb (le baron J.), à Berlin.
Nypels (G.), quai d'Avroy, 94, à Liége.
Pauli (Ad.), place des Fabriques, 1, à Gand.
Plateau (J.), place du Casino, 15, à Gand.
Plateau fils, rue du Casino, 15, à Gand.
Poullet (Edm.), rue de la Station, 130, à Louvain.
Radoux (Th.), au Conservatoire royal de Liége.
Rolin Jaequemyns (G.), place Artevelde, 8, à Gand.
Roulez (J.), place du Casino, 11, à Gand.
Samuel, (Ad.), Vieux Quai aux Oignons, 4, à Gand.
Schwann (Théodore), quai de l'Université, 11, à Liége.
Siret (Adolphe), rue du Casino, à St-Nicolas (Waes).
Stecr (Charles), à la Coupure (rive gauche), 39, à Gand.
Terry, rue Naniot, 12, à Liége.
Thonissen (J.-J.), rue des Orphelins, 42, à Louvain.
Valérius (H.), rue du Gouvernement, 2, à Gand.
Van Bambeke (C.), rue Haute, 5, à Gand.
Van Beneden (Éd.), rue des Anges, 7, à Liége.
Van Beneden (P.-J.), rue de Namur, 93, à Louvain.
Wagener (A.), rue Traversière, 25, à Gand.
Willems (Pierre), rue de Bruxelles, 192, à Louvain.

LISTE

DES PRÉSIDENTS ET DES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS DE L'ACADÉMIE,

depuis la fondation en 1769.

ANCIENNE ACADÉMIE (1).

(1769 — 1816).

Présidents (2).

M. Le comte de Cobenzl . . . . 1769.
» Le chancelier de Crumpipen . . . . 1773.

Secrétaires perpétuels.

M. Gérard . . . . 1769 à 1776.
» Des Roches . . . . 1776 à 1787.
» L'abbé Mann . . . . 1787 à 1794.

Directeurs (3).

M. L'abbé Needham . . . . 1769 à 1782.
» Le marquis Duchasteler . . . . 1782 à 1784.
» Gérard . . . . 1784 à 1786.
» Le marquis Duchasteler . . . . 1786 à 1790.
» Gérard . . . . 1791 à 1794.
» L'abbé Chevalier . . . . 1794.

(1) L'ancienne Académie ne tint pas de séance de 1794 à 1816 ; elle fut dispersée, pendant cet intervalle de temps, par suite des événements politique.

(2) Nommés par le Gouvernement.

(3) Élus par l'Académie.

ACADÉMIE DEPUIS SA RÉORGANISATION EN 1816.

Présidents.

M. Le bon de Feltz	1816-1820.	M. Navez	1854.
» Le pce de Gavre	1820-1832.	» Nerenburger	1855.
» Ad. Quetelet	1832-1835.	» Le baron de Gerlache	1856.
» Le baron de Stassart	1835.	» de Ram	1857.
» Le baron de Gerlache	1836.	» d'Omalius d'Halloy	1858.
» Le baron de Stassart	1837.	» F. Fétis	1859.
» Le baron de Gerlache	1838.	» Gachard	1860.
» Le baron de Stassart	1839.	» Liagre	1861.
» Le baron de Gerlache	1840.	» Van Hasselt	1862.
» Le baron de Stassart	1841.	» M.-N.-J. Leclercq	1863.
» Le baron de Gerlache	1842.	» Schaar	1864.
» Le baron de Stassart	1843.	» Alvin	1865.
» Le baron de Gerlache	1844.	» Faider	1866.
» Le baron de Stassart	1845.	» Le vicomte Du Bus	1867.
» Le baron de Gerlache	1846 (1).	» F. Fétis	1868.
» Le baron de Stassart	1847.	» Borgnet	1869.
» Verhulst	1848.	» Dewalque	1870.
» F. Fétis	1849.	» Gallait	1871.
» d'Omalius d'Halloy	1850.	» d'Omalius d'Halloy	1872.
» M.-N.-J. Leclercq	1851.	» Thonissen	1873.
» Le baron de Gerlache	1852.	» De Keyser	1874.
» Le baron de Stassart	1853.	» Brialmont	1875.

Secrétaires perpétuels.

M. Van Hulthem	1816 à 1821.
» Dewez	1821 à 1835.
» Ad. Quetelet	1835 à 1874.
» Liagre	Élu en 1874.

(1) Depuis 1846, c'est le Roi qui désigne le président, parmi les trois directeurs annuels des classes.

LISTE

DES DIRECTEURS DES TROIS CLASSES DEPUIS LA RÉORGANISATION EN 1845.

Classe des Sciences.

M. Dandelin	1846	M. de Koninck	1862
» Wesmael	1847	» Wesmael	1863
» Verhulst	1848	» Schaar	1864
» le vte Du Bus	1849	» Nerenburger	1865
» d'Omalius	1850	» d'Omalius	1866
» de Hemptinne	1851	» le vte Du Bus	1867
» Kickx	1852	» Spring	1868
» Stas	1853	» Nyst	1869
» de Selys Longchamps	1854	» Dewalque	1870
» Nerenburger	1855	» Stas	1871
» Dumont	1856	» d'Omalius	1872
» Gluge	1857	» Gluge	1873
» d'Omalius	1858	» Candèze	1874
» Melsens	1859	» Brialmont	1875
» P. Van Beneden	1860	» Gloesener	1876
» Liagre	1861		

Classe des Lettres.

M. le bon de Gerlache	1846	M. le bon de Stassart	1853
» le bon de Stassart	1847	» de Ram	1854
» le bon de Gerlache	1848	» M.-N.-J. Leclercq	1855
» le bon de Stassart	1849	» le bon de Gerlache	1856
» de Ram	1850	» de Ram	1857
» M.-N.-J. Leclercq	1851	» M.-N.-J. Leclercq	1858
» le bon de Gerlache	1852	» le bon de Gerlache	1859

M. Gachard 1860
» de Ram 1861
» De Decker 1862
» M.-N.-J. Leclercq . . 1863
» Gachard 1864
» Grandgagnage . . . 1865
» Faider. 1866
» Roulez 1867
» le bon Kervyn de Lettenhove 1868
M. Borgnet 1869
» Defacqz 1870
» Haus 1871
» De Decker 1872
» Thonissen 1873
» Chalon 1874
» le bon Guillaume . . 1875
» Ch. Faider 1876

Classe des Beaux-arts.

M. F. Fétis 1846
» Navez. 1847
» Alvin 1848
» F. Fétis 1849
» Baron 1850
» Navez. 1851
» F. Fétis 1852
» Roelandt. 1853
» Navez. 1854
» F. Fétis 1855
» De Keyser 1856
» Alvin 1857
» Gme Geefs 1858
» F. Fétis 1859
» Baron. 1860
» Suys 1861
M. Van Hasselt. . . . 1862
» Éd. Fétis. 1863
» De Keyser 1864
» Alvin 1865
» De Busscher. . . . 1866
» Balat 1867
» F. Fétis 1868
» De Keyser 1869
» Fraikin 1870
» Gallait 1871
» Éd. Fétis. 1872
» Alvin 1873
» De Keyser 1874
» Balat 1875
» F.-A. Gevaert . . . 1876

NOTICES BIOGRAPHIQUES.



A. Borgnet

NOTICE

SUR

CHARLES-JOSEPH-ADOLPHE BORGNET,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Namur, le 9 germinal an XII (30 mars 1804), mort à Liége le 15 février 1875.

Jérôme Pimpurniaux, ce Namurois de vieille roche qui fit tant de bruit en son temps, comme on le rappellera tout à l'heure, Jérôme Pimpurniaux s'exprime comme suit, à la première page de ses *Légendes* : « Vous êtes, ô mes chers compatriotes, un peuple intelligent, spirituel et goguenard; votre Meuse a même, s'il faut en croire un malicieux ermite (1), certaine parenté avec la Garonne. Mais vous avez pour la science une aversion presque instinctive; il semble que vous preniez à grande tâche de ne pas gâter l'esprit dont le bon Dieu vous a dotés en venant au monde. » Et il en appelle à M. Alfred Nicolas, qui connaît aussi son Namur par cœur et s'est fait une loi de toujours bien châtier ceux qu'il aime. Les Namurois, dit M. Alfred, « sont des plantes qu'il faut nécessairement transplanter, et qui, restant sur le sol où elles sont nées, se trouvent bientôt étouffées dans la

mauvaise herbe ([2]). » *Experto crede Roberto;* cependant ne laissons pas dire trop de mal de Namur. On n'y est pas aussi fainéant que les malins ermites veulent bien le laisser supposer. Namur possède une Société archéologique dont les *Annales* sont justement estimées, un Musée qui ferait honneur à une grande ville, et un Conseil provincial assez soucieux de l'histoire du pays pour voter annuellement des fonds destinés à la publication des anciens Cartulaires. Il est vrai que tout cela est de date relativement récente; mais il n'en est pas moins opportun de noter que Jules Borgnet ([3]), le Namurois à qui l'on doit principalement cet élan, passa toute sa vie à Namur et ne se plaignit jamais de s'y trouver dans un milieu défavorable à ses recherches.

Adolphe Borgnet, son frère aîné, Blondeau, Napoléon Beaulieu, les Grandgagnage, ceux enfin qui se sentirent appelés à briller sur un plus grand théâtre, n'en firent pas moins bien de se dépayser : je donne ici raison à l'aimable humoriste d'Embourg ([4]). Depuis un demi-siècle, Namur a vu émigrer un nombre fort respectable d'hommes supérieurs à des titres divers, et dont le talent ne se serait pas épanoui à l'aise dans les étroites murailles de la modeste cité. J'ajouterai, n'en déplaise au bon Jérôme, que leurs études sérieuses n'ont fait aucun tort à leur esprit naturel.

Adolphe Borgnet prit de bonne heure la résolution de devenir un homme grave; en revanche, il ne renonça jamais à *desipere in loco :* il resta Namurois jusqu'au bout des ongles. Ce mélange de verve caustique, de bonhomie un peu sournoise, de simplicité un peu bourrue et en même temps de respect de soi-même, qu'on observe surtout dans ses premiers écrits, leur donne un goût de terroir très-prononcé, tout en révélant le caractère de leur auteur, le meil-

leur enfant du monde au demeurant, pourvu qu'on ne se trouvât pas sur son chemin. L'âge le modéra, ainsi que la direction qu'il imprima de plus en plus à ses aptitudes; cependant les monotonies de l'érudition n'eurent pas le pouvoir de le rendre morose. Il ne s'assombrit qu'à l'heure fatale où il dut reconnaître que la lame avait usé le fourreau, et où la plume tomba pour ainsi dire de sa main défaillante...

Sa carrière faillit être entravée, tout au début, par une imprudence d'adolescent que des hommes médiocres, pour ne pas dire des pédants, eurent le tort de ne point lui pardonner. Il s'agit d'une satire assez vive qui le fit renvoyer de l'Athénée, ni plus ni moins. Mais quoi! s'en prendre à l'inspecteur général des études et à ses professeurs! *Rien que la mort n'était capable d'expier ce forfait.*

Puisque lui-même a pris soin de narrer cet épisode, le mieux est de l'écouter tout simplement. La note dont je vais transcrire d'assez longs extraits se trouve écrite de la main de Borgnet sur son exemplaire de la première édition de la *Dewezade* (c'est le titre du poëme incriminé):

« C'était en 1822. J'avais alors dix-huit ans, et je terminais ma rhétorique à l'Athénée de Namur, ma ville natale. Excellente ville, ma foi!... (suivent des observations à l'instar de celles de Pimpurniaux). L'idée me vint, — une de ces idées maudites, comme il en arrive à tout homme une fois au moins en sa vie, — de chanter mes maîtres, si chanter il y a. Dewez, l'historien Dewez, Namurois comme moi, avec qui j'ai cet autre point de conformité : d'avoir plus d'une fois endormi mes lecteurs, Dewez, dis-je, devait, en sa qualité d'inspecteur des Athénées, inspecter notre établissement. A cette époque, il était de mode que les inspecteurs inspectassent [5]. Tout était en l'air pour cette visite, et notre

11.

professeur nous avait même donné l'événement pour texte d'une amplification latine. J'y puisai, moi, le sujet du poëme ci-joint, qui me demanda quelques jours seulement, tant j'étais en verve, tant la matière aussi offrait de ressources.

» Par charité sans doute, quelques-uns de mes condisciples se laissèrent attribuer l'œuvre. Je tiens à réhabiliter leur mémoire et je déclare ici, devant Dieu et devant les hommes, être le seul coupable. J'en excepte l'épigramme finale, qui est de mon ami J. Demarteau, en ce moment notaire à Gembloux, où, au milieu de ses paperasses authentiques, il apprend à oublier cette poésie que jadis il aimait d'amour follé. Cette épigramme s'adresse à Napoléon Beaulieu, aujourd'hui notre représentant à Lisbonne ([6]), brave garçon qui a eu le bon esprit de ne pas se gâter au contact des puissants du jour... Il était alors mon condisciple, et s'était exprimé sur le compte de la *Dewezade*, de manière à faire supposer qu'il portait une certaine envie à l'auteur.

» J'avais donc achevé mon œuvre. Des copies en avaient circulé. Mais ce n'était tout; il fallait l'imprimer. Hélas! celui qui n'a pas éprouvé le plaisir qu'on goûte à voir reproduire en lettres moulées l'acte de son intelligence, ne sait pas ce que c'est que le bonheur sur la terre!

» Ce résultat, pour moi, n'était pas aisé à obtenir. Je n'ai jamais roulé sur l'or, Dieu m'en garde! surtout à cette époque. J'étais le fils d'un brave et industrieux commerçant, mais qui avait à élever une nombreuse famille ([7]) et ne donnait pas à l'aîné de ses enfants, ce dont je lui sais grand gré, assez d'argent pour faire des sottises. L'imprimeur à qui je m'étais adressé était Legros, depuis imprimeur de l'évêché, ce qui ne peut manquer de lui valoir une place en paradis. Depuis, il s'est fait riche, et moi pas; c'est la règle... Il me

demandait seize francs. J'eusse autant aimé qu'il m'en demandât 16,000.

» Toutefois il était dur de renoncer à la douce perspective de voir mon œuvre imprimée, et je décidai de m'adresser à la sympathie de mes condisciples. J'avais touché une corde qui résonnera aussi longtemps qu'il y aura des maîtres et des élèves. L'un souscrivit pour un exemplaire; l'autre, pour trois ou quatre, et j'en conservai quelques-uns pour moi; ils étaient tarifés à cinquante centimes. Je pus donc contracter avec mon Plantin; pour seize francs, il convint de tirer trente-deux exemplaires.

» Attention, ô respectables et intelligents bibliophiles! vous voyez qu'il ne s'agit pas d'une de ces productions, tirées d'abord à quelques centaines d'exemplaires, et qu'on décore ensuite d'un fastueux *tiré à part*, pour la satisfaction des sots de votre espèce. L'œuvre, très-remarquable, je vons assure, dont je fais ici l'historique, n'a été reproduite qu'à trente-deux exemplaires, et ce nombre déjà si restreint a encore été considérablement réduit, comme vous allez entendre.

» La *Dewezade* parut en juillet 1822. Il faut avoir habité une petite ville, connaître l'importance qu'on y attache aux caquets, pour comprendre l'effet de la publication. Le fait s'éleva à la hauteur d'un événement. Vraiment, j'en fus honteux. Des fustigés, quelques-uns se mirent à rire de l'incartade; M. Perrin, entre autres, directeur du collége, qui avait trop d'esprit pour se fâcher des mauvaises plaisanteries que je m'étais permises sur son compte. D'autres prirent la chose au sérieux; ce fut le plus grand nombre: les imbéciles auront toujours le privilége de former majorité. Grâce a eux, la *Dewezade* fut sur le point d'obtenir les honneurs d'une

poursuite judiciaire. On se ravisa néanmoins, et j'en fus quitte pour comparaître devant mes juges naturels, non comme auteur, mais comme propagateur. En cette même qualité, se trouvait avec moi sur la sellette Adolphe Mathieu, mon condisciple, aujourd'hui secrétaire de la *Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.* On l'accusait d'avoir introduit le pamphlet dans l'intérieur du pensionnat annexé au collége... J'ajouterai que Mathieu, ayant déjà à sa charge quelques peccadilles littéraires, était, plus que moi, soupçonné d'être le père du malencontreux enfant. Assez confus de l'esclandre que j'occasionnais et en redoutant les suites, je laissais dire, me souciant peu que sur ce point l'opinion publique s'égarât.

» Une procédure s'instruisit donc devant le corps professoral, et le résultat fut une dénonciation au conseil d'administration établi par la loi près de chaque athénée. Je trouvai là quelques amis : l'avocat Fallon, père du représentant actuel, et le vieux Ancheval, excellentes gens qui avaient eu maille à découdre avec toute cette *cuisterrie*, et ne lui portaient d'affection que juste ce qu'exigeait la charité. Mais le délit était flagrant... Nous fûmes priés, Mathieu et moi, de nous considérer comme n'appartenant plus à l'Athénée. Nous étions tellement endurcis, que la chose nous toucha peu, et nous nous dîmes, comme certain cocher de fiacre, que cela ne nous empêcherait pas de faire marcher nos chevaux.

» Je me rappellerai toujours les efforts du bon Ancheval pour me convaincre que la décision n'était que *ad tempus*, et que nous pourrions, si le cœur nous en disait, recommencer notre rhétorique l'année suivante. Nous avions assez des amplications du P. Sotteau. Je me suis aussi laissé dire que, comme nous étions, Mathieu et moi, des bons sujets de

la classe (sous le rapport intellectuel, s'entend), un des membres du bureau d'administration, dont le fils se trouvait parmi nos condisciples, avait charitablement poussé à une décision qui procura à son susdit fils des accessit que sans cela il n'eût pas obtenus.

» L'heure de la vengeance allait sonner. On était à la fin de l'année scolaire, et la distribution des prix suivit de quelques jours l'arrêt qui me frappa. Quand on arriva aux prix que j'aurais dû remporter, mon nom fut crié par des voix sympathiques. C'étaient des amis ou d'anciens condisciples, récemment revenus de l'Université où je devais les aller rejoindre : Brabant, depuis mon beau-frère; Théodore Polet, aujourd'hui juge à Namur; Henri Douxchamps, administrateur du trésor, etc., etc. Il y eut dans la salle un tumulte, dont la dernière scène se déroula en police correctionnelle, et qui donna lieu à un dévouement que l'antiquité n'eût pas manqué de célébrer.

» Th. Polet avait eu une jeunesse quelque peu orageuse, et une poursuite judiciaire pouvait lui faire un tort considérable dans l'esprit de ses parents. Son frère Charles, plus jeune que lui de deux ans et mon condisciple, quoique plus avancé d'une année, se dévoua : il fut condamné à une amende de quelques francs, que son frère avait encourue pour rébellion à la force armée, représentée par ce corps respectable qui, sous le régime proscrit, s'appelait maréchaussée.

» En vérité, la persécution eût dû s'arrêter là. Il n'en fut rien cependant. Peu s'en fallût qu'on ne me fermât l'entrée des Universités, à moi destiné à devenir professeur dans l'une d'elles. Je vous demande ce que le monde savant y eût perdu ! Mon pauvre père, qui fut, deux ans après, enlevé à

ses sept enfants, dut se rendre à Bruxelles pour intercéder auprès de Dewez. L'illustre historien fit la sottise de l'accueillir assez mal. Je me présentai néanmoins à l'Université de Louvain. J'y trouvai des hommes mieux informés que je ne le croyais des circonstances de ma peccadille; ils s'empressèrent de m'admettre à un examen que je dus subir, n'ayant pu obtenir, malgré mes instances, l'attestation que j'avais en réalité terminé mes études humanitaires dans un des établissements de l'État (8). Je fus admis sans difficulté, et je restai à Louvain jusqu'en 1826, époque où, devenu docteur en droit, je revins habiter ma glorieuse ville de Namur.

» Quelques mots encore sur la *Dewezade*. J'ai dit qu'il en avait été tiré trente-deux exemplaires. Une moitié environ tomba dans les mains des cuistres qui y étaient maltraités, et qui se donnèrent la jouissance d'un auto-da-fé en miniature. La destinée du restant est facile à deviner : ceux de ces exemplaires qui auront trouvé sur leur chemin la boutique d'un épicier n'auront certainement pas été le plus mal lotis. Pour moi, je n'en ai conservé qu'un seul, et c'est celui-ci. On me pardonnera d'y avoir ajouté ces quelques détails : je suis condamné *à recevoir un jour des fleurs sur ma tombe*, et ces détails viendront à propos à celui qui se chargera de mon oraison funèbre.

» Cette œuvre a eu les honneurs d'une réimpression, chose assez rare en Belgique. Il y a quelques années, Mathieu s'est avisé de la publier de nouveau chez le libraire Hoyois, à Mons. Cette édition, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, n'a pas été mise dans le commerce. La *Dewezade* y est accolée à deux productions de même espèce, l'une de Firmin Lebrun, l'autre de Mathieu. Le titre général du volume est : *Poésies de Collége...* (9) »

La *Dewezade* est un péché de jeunesse, mais de ceux que le premier venu ne saurait commettre. C'est une espèce de petit poëme héroï-comique inspiré par la lecture du *Lutrin*, d'une versification facile, semé de quelques traits bouffons, mais mordant dur d'un bout à l'autre. Un contemporain m'a dit que les portraits étaient frappants de ressemblance : *indè iræ.* Il n'y a pas lieu d'insister plus longtemps. Nous allons suivre Borgnet au seuil de la vie réelle, riche d'espérances et dévoré du besoin d'être actif.

Ses études avaient été brillantes, tant au lycée de Reims, où il les avait commencées, qu'à l'Athénée de Namur, où elles furent si brusquement interrompues. A Louvain, il compta parmi les élèves d'élite et noua des amitiés qui lui furent précieuses dans la suite. La jeune génération d'alors se préoccupait des nuages qui assombrissaient l'horizon politique tout au moins autant que du *Digeste* : la Belgique s'éveillait. On rêvait de toutes les libertés, on était déjà prêt à tout risquer pour les conquérir. La tête échauffée, ivre de patriotisme quand il revint à Namur, Borgnet s'empressa de se joindre à quelques amis qu'il trouva engagés dans le parti de l'opposition; avec MM. Brabant et Wautelet, en 1829, il rédigea pendant quelques mois le *Courrier de la Sambre.* Le 30 août de l'année suivante, l'orage grondant sérieusement et l'administration communale se voyant débordée, une commission centrale de la garde bourgeoise fut instituée; Borgnet y siégea. Le 3 octobre suivant, il consentit à faire partie de la commission chargée « de provoquer des souscriptions pour procurer des secours aux habitants de Namur qui ont été victimes des événements mémorables du 1er de ce mois. » Hors de là, on ne le voit pas intervenir par des actes

directs dans les affaires du temps, si ce n'est qu'en 1834, il prit plus ou moins part à la rédaction du *Journal de Namur*, avec ses collaborateurs de 1829. Mais il était peu fait pour les luttes de la tribune ou de la presse quotidienne, malgré son esprit incisif et son ardeur dans la polémique : au fond, c'était par excellence un homme studieux et aussi peu tourmenté que possible du désir de paraître. Il jugea que le meilleur moyen pour lui de servir son pays, c'était de ne point sortir de son cabinet : ses remarquables travaux sur l'histoire nationale sont dus à cet examen de conscience.

Le barreau lui aurait laissé trop peu de loisirs; l'année même de la révolution, il saisit avec empressement l'occasion d'entrer dans la magistrature. Pendant sept ans, il remplit les fonctions de juge d'instruction près le tribunal de première instance de sa ville natale. « Borgnet, a dit une voix autorisée ([10]), Borgnet possédait tout ce qui fait les grands magistrats : un jugement sûr, une intégrité à toute épreuve, une indépendance parfois même un peu ombrageuse, la passion de l'étude et le dévouement au devoir. Je ne mets pas en doute que ces qualités éminentes ne l'eussent élevé au sommet de la hiérarchie judiciaire, s'il n'eût été entraîné dans une autre voie par une véritable vocation. »

Les travaux historiques auxquels il consacrait, avec un zèle imperturbable, tous les instants dont il pouvait disposer, ne tardèrent pas, en effet, à le mettre en réputation : ils attirèrent d'abord l'attention de l'Académie, qui l'accueillit dans son sein à titre de correspondant dès le 16 décembre 1836, puis celle du gouvernement, qui l'attacha le 5 août 1837 à l'Université de Liége, en qualité de professeur extraordinaire, chargé des cours d'histoire politique du moyen âge et d'histoire de la Belgique. Sa promotion à l'ordinariat date du

20 septembre 1841. Dès lors il fut au comble de ses vœux, et je note en passant qu'il conserva jusqu'à sa mise à la retraite la chaire qui lui avait été d'abord confiée : aucune autre attribution, aussi bien, n'eût pu être plus directement en rapport avec ses études chéries.

Borgnet se fit distinguer dans tous les domaines où il eut l'occasion de se produire. Une intelligence d'élite et un jugement sûr ne sont pas assez pour atteindre un tel résultat; deux autres conditions sont indispensables : le désir sincère de bien faire, et une volonté assez énergique pour défier tous les obstacles. Borgnet possédait ces qualités à un haut degré : nul n'était plus consciencieux et plus fermement résolu à mener à bonne fin l'œuvre une fois entreprise. Tel on l'a connu à l'Université, tel à l'Académie, tel dans ses nombreuses publications. Pour établir de l'ordre dans mon exposé, je résumerai sa carrière de professeur, avant d'aborder mon sujet principal, c'est-à-dire avant de passer en revue ses principaux écrits, ce qui reste et restera de lui sur la terre.

Dès son entrée dans la faculté des lettres, Borgnet y conquit une légitime influence. Les étudiants ne se méprirent pas un instant sur son mérite : je me souviens particulièrement de ses leçons de 1838 sur l'histoire nationale. Tout absorbé encore par ses études privées sur la révolution brabançonne, il mêlait sans presque le savoir, à ses évocations des souvenirs d'un autre âge, des allusions à cette époque dont les passions, *mutatis mutandis*, ne sont pas encore éteintes. Son langage sobre et précis, pas plus que le style de ses ouvrages historiques, n'eut jamais ce coloris chaleureux, cet entrain presque dramatique des premières productions de Polain, par exemple, de Polain qui, vers le même temps,

exaltait les jeunes Liégeois en leur racontant les faits de leurs pères; non : Borgnet était un historien politique dans toute la force du terme et il ne fut jamais autre chose; mais sous sa parole froide et sévère en apparence, on sentait vibrer toutes les cordes du patriotisme. Le patriotisme belge était en effet sa véritable passion, la seule peut-être qu'il eût jamais. Il a rendu quelque part pleine justice à l'historien Dewez; mais si vous l'eussiez serré de près, vous eussiez reconnu qu'il pardonnait difficilement à Dewez l'illusion, s'il faut dire l'illusion, qui avait déterminé ce publiciste à vanter, dans le dernier chapitre de son *Histoire générale*, les avantages de la réunion de la Belgique à la France. Français d'origine, Borgnet était Belge de cœur et de tout cœur. Il croyait fermement à la nécessité d'une barrière entre l'Allemagne et la France; il s'exaltait presque en nous entretenant du traité de Verdun et de l'ancienne Lotharingie. Il ne pouvait retracer avec indifférence le tableau de la situation de la Belgique sous le joug étranger; il nous apprenait à croire en nous-mêmes. Si cet enthousiasme contenu s'éteignit plus tard, comme on l'assure, ses sentiments ne changèrent pas, à preuve ses derniers ouvrages. Mais à l'époque où j'eus la bonne chance d'être son élève, je puis dire qu'on ne quittait pas son auditoire sans être disposé à chanter la Brabançonne et à défier l'Europe de nous forcer à céder deux provinces.

En 1850, Borgnet fit à l'Université des leçons publiques sur l'histoire des institutions de l'ancien pays de Liége; deux ans plus tard, lorsque l'École normale des humanités fut définitivement organisée, il accepta la mission d'y enseigner la méthodologie spéciale de l'histoire et de la géographie. Ce cours, de création nouvelle, a exercé une influence des plus salutaires sur l'enseignement moyen; il est aujourd'hui confié

à un professeur de l'Athénée royal de Liége, ancien élève de Borgnet, M. N. Lequarré, qui continue dignement la tradition de son prédécesseur. Qu'il me soit seulement permis de regretter que notre législation scolaire n'ait pas accordé à l'histoire et à la géographie, dans les examens, le rang qui leur revient : outre leur importance au point de vue des humanités, ces belles études contribuent par excellence à éclairer et à fortifier le sentiment national.

Les qualités personnelles de Borgnet lui valurent non-seulement l'estime, mais la confiance de ses collègues. Élevé à la dignité rectorale par arrêté royal du 31 août 1848, il fut maintenu dans les mêmes fonctions pour trois ans, par un autre arrêté du 10 octobre 1849 : c'est depuis lors que le rectorat, d'annuel qu'il était, est devenu triennal. Le gouvernement ne pouvait mieux faire que de proroger le mandat de Borgnet, qui était alors pour ainsi dire l'âme de l'Université: personne ne connaissait mieux l'esprit de la loi du 22 juillet 1849, dont il avait contribué, sur l'invitation du ministre, à élaborer les dispositions fondamentales, avec l'honorable M. Paul Devaux et feu Derote, administrateur-inspecteur de l'Université de Gand. Personne aussi ne jouissait de plus de crédit dans le corps enseignant. A cette époque, un certain nombre de professeurs avaient pris l'habitude de célébrer chaque semaine une agape fraternelle. Borgnet y laissait éclater sa verve namuroise ; mais bientôt la conversation prenait un tour sérieux, et le recteur avait ainsi l'occasion de recueillir l'avis de ses collègues sur les questions à l'ordre du jour. L'enseignement supérieur est redevable de plus d'un progrès à ces épanchements familiers des *Soirées du samedi*. Je n'oserais soutenir qu'on y eût toujours raison; mais qui oserait se prétendre infaillible?

A coup sûr, elles cimentèrent les liens de confraternité des professeurs et prévinrent les *entremangeries*, pour me servir d'une expression de Sainte-Beuve, l'un des initiés.

C'est là que l'idée de M. Devaux, de substituer les jurys combinés à l'ancien jury central, fut adoptée tout d'abord, malgré quelques oppositions. L'expérience a-t-elle démontré la supériorité de ce système dont Borgnet, en particulier, se montrait enthousiaste! Je dois bien l'avouer : il ne compte plus que de rares partisans; mais, d'une part, on reconnaîtra que, dans les premières années, il fit disparaître des abus réels, et de l'autre, qu'après des discussions interminables, la Législature et les Universités sont loin encore, à l'heure qu'il est, de s'entendre sur la bienheureuse panacée.

Reportons maintenant nos regards en arrière. Avec la joie d'un écolier qui entend sonner l'heure de la récréation, Borgnet se hâte de passer de son cabinet de juge d'instruction dans sa belle et bonne bibliothèque, où les vieilles chroniques manuscrites attendent impatiemment qu'il exhume leurs trésors, où de monstrueuses liasses de documents de toute espèce et de toute provenance semblent le défier de les dépouiller. Patience! Les unes et les autres auront leur tour; la fantaisie même aura tantôt le sien. Borgnet sait travailler *toujours*, et sans se fatiguer autant que beaucoup de ses émules : son secret consiste à varier à temps ses occupations; il estime que le meilleur repos n'est pas le *far niente*, mais le changement d'activité. C'est ainsi qu'il pourra si abondamment produire, sans donner pourtant des fruits hâtifs. Qu'il y prenne garde, hélas! Il est dangereux de vouloir dépasser Hercule, qui se contenta de douze travaux. Un moment vient, tôt ou tard, où l'huile manque dans la lampe, et c'est tou-

jours une triste consolation que d'être réduit alors à s'appliquer à la lettre le mot célèbre d'Augustin Thierry sur le dévouement à la science ([11]).

En attendant, Borgnet se dédoubla. Quand il lui plut de se mettre en pantoufles, ou de pendre sa robe au croc et de courir les champs à la recherche des légendes, il s'appela Pimpurniaux : que dis-je? tantôt Jérôme, tantôt Bonaventure Pimpurniaux, neveu de Jérôme, mais toujours Jérôme : trois têtes sous un bonnet. Jérôme, le bon vieux conteur du foyer, mourut à Namur le 10 mars 1837, âgé de 99 ans, 11 mois et 9 jours, mais pour renaître si vigoureux et si ingambe que, dix-neuf ans plus tard, le goût des voyages lui vint tout d'un coup : il empoigna bravement son bâton et passa son havre-sac en sautoir, puis s'en alla pédestrement arpenter les Ardennes, brûlant d'en remontrer aux Joanne et aux Bædeker. Quant à Bonaventure, ce fut un neveu modèle, mais une mauvaise tête qui n'eut pas plus d'égards pour le baron de Reiffenberg que l'élève de rhétorique n'en avait eu pour Dewez : peu s'en fallut qu'il n'y eût du sang versé. Hâtons-nous de nouer connaissauce avec ces vaillants personnages, avant de passer décidément du plaisant au sévère.

Jérôme Pimpurniaux fit son apparition posthume en ce monde le 1er avril 1837, jour des poissons, trois ans après la publication des *Lettres sur la révolution brabançonne*, le premier ouvrage tout à fait sérieux de Borgnet. *Les Légendes namuroises* s'épuisèrent rapidement et l'on fut fort intrigué partout, si ce n'est à Namur peut-être, tant la biographie de l'auteur, signée A. B., présentait de vraisemblance. Spirituel caprice du crayon de Lauters, le portrait placé en regard du titre aida encore à l'illusion. Si vous y regardez de près cependant, vous y reconnaîtrez Borgnet lui-même déguisé en

vieillard; et si vous lisez attentivement la notice, vous verrez que la façon de penser de Jérôme est bien celle de Borgnet. L'auteur a reporté son acte de naissance à un bon demi-siècle en arrière, et il s'est demandé ce qui serait advenu de lui, s'il eût été en 1789 ce qu'il était effectivement en 1830. Idée littéraire ingénieuse et piquante, qui a été exploitée depuis avec succès sur un horizon plus vaste. Je pense involontairement à un charmant écrivain français, M. Taine, qui s'est représenté Victor Cousin vivant à la cour de Louis XIV, prédicateur attitré, platoniquement amoureux de Mme de Longueville, et le grave Jouffroy transporté en Angleterre au temps de la reine Anne, opposant son puritanisme à la gaîté brillante de ses contemporains.

Si licet parva... nous voilà tout d'un coup bien loin de Namur. Rentrons-y pour déclarer que les éloges décernés aux *Légendes* du bon Jérôme dans la nouvelle édition des *Supercheries littéraires* de Quérard n'ont rien d'exagéré. L'intérêt en est tout local; cependant si cet ouvrage reparaissait aujourd'hui ou s'il avait le prestige de la nouveauté, je crois qu'on en serait très-friand même ailleurs qu'aux bords de la Sambre. La *démo-psychologie*, c'est-à-dire, en langage un peu plus humain, la recherche et la comparaison des traditions, des mœurs, des us et coutumes populaires, est décidément en vogue sur tous les points de l'Europe; il n'est pas jusqu'aux contes de nourrice qui ne trouvent aujourd'hui de savants interprètes. Je ne m'étendrai pas là-dessus, parce qu'à l'époque où Jérôme recueillait ses légendes, personne ne portait ses regards si loin. Je dirai seulement que si l'on veut bien connaître le Namur et les Namurois d'autrefois, c'est là qu'il faut s'adresser. Il y a là de tout, et des chansons (même patoises), et des procès de sorcières, et le menu des

dîners du bon vieux temps, et surtout l'historique du fameux *Combat des échasses*, entre *Melans et Avresses.* Ce qui doit être aussi remarqué, c'est le vif sentiment du pittoresque dont l'auteur est animé quand il décrit les rochers et les forêts de sa belle Meuse ; je comprends, après cela, que Jérôme soit revenu tout exprès de l'autre monde pour visiter l'Ourte et l'Amblève :

Jè l'sotairai, ma frique,
Rin d'pu bia qu'noss Belgique,

disait l'épigraphe des *Légendes.*

Le *Guide du voyageur en Ardenne* (1856-1857) ne ressemble pas aux itinéraires ordinaires : c'est moins un répertoire de renseignements que le récit des excursions d'un touriste, entremêlé de sagas et d'historiettes qui rendent la lecture de l'ouvrage attachante, pourvu qu'on n'en prenne pas trop à la fois. L'auteur était déjà loin de ses vingt ans : ses impressions n'avaient plus la même fraîcheur, son *humour* n'était plus aussi naturelle. Les illusions dorées s'en vont ainsi une à une, à tire-d'aile; l'idéal finit pas être hors de vue.

La grande campagne de 1846, celle qui fit accourir Bonaventure à la rescousse de Jérôme déjà ressuscité, ne peut rester dans l'oubli où la délicatesse d'Adolphe Quetelet l'avait laissée; on ne peut plus dire, comme à l'époque où notre éminent secrétaire perpétuel écrivait la biographie du baron de Reiffenberg : *Incedo per ignes...*; enfin, après les révélations de Quérard, il n'y a plus d'indiscrétion: au contraire, il est bon qu'on sache au juste comment les choses se sont passées. Ce ne fut, en définitive, qu'une tempête dans un verre d'eau.

De Reiffenberg fit paraître en 1845, dans la *Collection des*

chroniques belges inédites publiées par ordre du gouvernement, le t. I des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*. Borgnet, qui s'intéressait tout particulièrement, comme de raison, à l'histoire de Namur, éplucha le gros in-4° avec grand soin, et y trouva des imperfections qu'il crut devoir signaler publiquement à l'éditeur. Son article *horripila* le baron (c'est l'expression de Quérard); ajoutons que la direction de la *Revue de Liége*, où il fut inséré le 15 août 1845, le trouva elle-même trop sévère, ce qu'elle crut devoir déclarer dans une note. De Reiffenberg se défendit en persifflant son critique (*Bulletin du Bibliophile belge*, t. II, p. 497) : « si nous comprenons, dit-il en terminant, combien il est utile et glorieux d'être du pays de M. Pimpurniaux, nous implorons merci pour ceux que le sort a fait naître dans d'autres lieux : c'est un bel et grand avantage d'être de Namur, sans doute; mais il ne faut pas en abuser. »

Que diable Borgnet allait-il faire dans cette galère? Mais enfin, on est consciencieux ou on ne l'est pas; et je le répète, rien de ce qui pouvait intéresser Namur ne lui était indifférent. Pimpurniaux se fâcha tout rouge. Il vous en cuira, Monsieur le baron, prenez-y garde. — Cette fois, ayant affaire à un subtil jouteur, à un agile et sémillant coq de combat, Borgnet comprit que pour ne pas être harcelé, picoté de çà, de là, sans savoir de quel côté se retourner, il fallait avoir recours aux grands moyens. Il prit exemple des rudes Flamands qui terrassèrent les nobles porteurs d'éperons d'or : à une arme légère, il opposa un *goedendag*. La lettre de Bonaventure Pimpurniaux, *membre de la Société du Casino de Namur et de nulle autre société sçavante*, à Monsieur le baron de Reiffenberg (suit une demi-page de titres) *connu*

dans l'univers et dans mille autres lieux, fut dans sa pensée un coup de massue. Et, en effet, il n'y mit aucun ménagement; à preuve une allusion très-transparente à l'opinion particulière du baron sur la propriété littéraire. Je m'abstiendrai de juger cette pièce; en voici un passage :

« Vous avez infiniment d'esprit, Monsieur le baron; vous avez non moins de science acquise, bien entendu en certaines branches. Toutefoys, comment se fait-il que, possédant les qualités requises pour faire œuvre importante qui résistât à l'oubli et vous donnât glorieux guerdon, vous ne soyez mie cogneu par rien de semblable? C'est que vous vous êtes proposé pour unique fin d'occuper sans cesse de vous le public, et dans vos productions, vous n'avez eu égard qu'à la quantité, et vous avez fini par vous faire illusion à vous-même, sur la valeur de ces rogatons que desplorent ceulx qui de votre talent attendoyent tout aultre chose; et vous estes cheu en un charlatanisme littéraire qui entrayne à des puérilités, *quand il ne pousse pas à des actes plus sévèrement qualifiables;* et vous avez asprement rebonté, comme censeurs fascheux, ceux qui refusoyent de faire leur partie dans le concert de fades éloges que forme chez nous la critique. Je vous suys bien sévère, direz-vous? Il convient de ne l'être moins, quand une belle intelligence se fourvoye. Venez à résipiscence, Monsieur le baron; faites de la science de bon aloy, ce qui vous est facile, et telle main qui vous a deu férir un peu rudement peut-estre, se hastera d'applaudir à des succès réels. Surtout, taschez de bien comprendre que la camaraderie en littérature est mauvaise conseillère, et que souvent meilleur office faict une férule franchement appliquée, qu'un encensoir toujours blandissant. — Namur, le 2 febvrier 1846. »

Cette mercuriale fut accompagnée de la lettre d'envoi suivante (inédite) :

« Monsieur le baron,

» Je cuide chose honneste de vous certiorer de la response à la tant desplaisante agression dont la memoire de mon oncle at este par vous affolée. A moi, pauvre et souffreteux, il n'afferoit, bien je le sçai, de molester personnaige tel que vous, et desplais m'en poroit advenir, si je ne trouvois en ma conscience guerdon et soulas; forche aussi pour sustenter le contens sans nul dilation, au cas que besoing me fuyt d'appareiller les sagettes dont au présent suis plantureusement adoubé. J'ai doubtance que vostre damne bulletin desja est es mains de tous les sçavants que vous voulez hanter; partant, je vouldrais aussi leur bailler ceste mienne espitre. Ains avoicq pais tant longtains come Batavia (Asie) et Rhode-Island (Amérique du Nord), je n'ai mie commerce; octroies-moi donc vous en charger.

» Bon. PIMPURNIAUX.

» Namur l'an del incarnation Nostre-Signeur Ihu-Crist el mois de febvrier le jour Mr St Blaise M.D.CCC.XL.VI. »

Le preux chevalier fit au paysan du Danube l'honneur de le provoquer en combat singulier, laissant à celui-ci le choix du temps, du lieu et des instruments. Très-sérieusement, je vous assure : « il ne s'agit pas ici, écrit le baron, de bouteille à l'encre ni de paperasserie ! » A quoi Borgnet répond qu'il ne sache pas que M. de Reiffenberg ait le monopole des railleries, et que, quant aux *instruments*, il a déjà fait choix de la plume, de l'encre et du papier. Il désire du reste,

comme son correspondant, que l'affaire s'arrange sans bruit; la conduite à tenir dépendra de l'attitude qui sera prise à la première rencontre (à l'Académie); en tous cas, une grosse voix ne l'effrayera jamais.

Borgnet ayant lui-même souhaité que le dénouement de cette affaire ne restât pas inconnu, je me crois tenu de reproduire ici la note autographe suivante, datée du mois de janvier 1847 :

« La postérité, dont l'œil est attaché sur les destinées de tous les académiciens possibles, a intérêt à savoir l'issue du débat. Je ne commettrai pas le crime de lui en soustraire la connaissance, quelques lignes suffisant pour dire quel il fut :

» Comme je le signifiais dans ma réponse, j'assistai à la séance académique du mois de mars 1846. J'y rencontrai mon adversaire, qui me fit d'assez méchants yeux. Je m'en montrai peu ému, et, sans explication ultérieure, nous restâmes dans des rapports qui, naturellement, n'avaient rien d'amical.

» J'aurais fini par en prendre mon parti, quand, au mois de mai de cette même année, la classe des lettres, dont j'étais devenu membre effectif depuis le mois de janvier, tint sa séance publique. Après la séance, le banquet; après le banquet, le punch; c'est la règle. Ce punch nous fut libéralement octroyé à l'hôtel de Groenendael, par quelques confrères qui y étaient logés : Polain, de Decker, S. Genois, etc. Nous étions là depuis une heure, savourant notre punch, écoutant Willems qui nous chantait d'une voix sonore, et avec une expression si vraie, un accent si patriotique, quelques-unes de ces vieilles chansons flamandes dont il fut l'éditeur. Pauvre Willems! Nul de nous, en ce moment, ne soupçonnait que la mort était suspendue sur sa tête! — Nous étions là, dis-je, nous livrant à nos joyeusetés, quand nous vîmes entrer Reif-

fenberg accompagné de Van Hasselt. Reiffenberg était un peu en goguette, s'il ne le feignait pas. Les folies continuèrent de plus belle, et la fête touchait à sa fin, quand Reiffenberg, coiffé du tricorne de l'abbé David, ce qui lui donnait une physionomie digne de figurer dans un tableau de Callot, s'approcha de moi en vacillant, essaya une explication à laquelle je ne compris rien ni lui non plus, et me tendit la main.

» Devais-je m'envelopper dans un puritanisme assez inopportun, répondre par un refus insultant aux avances d'un homme qu'au fond j'avais rudement mené, m'aliéner les cœurs de confrères honorables qui s'étaient employés à amener la réconciliation? je ne le crois pas.

» J'acceptai donc la main qui m'était offerte. Le lendemain, nous nous revîmes, Reiffenberg et moi, à l'Académie, et nous nous accostâmes comme si jamais nuage ne s'était interposé entre nous deux.

» Depuis lors, je n'ai plus rencontré à la Bibliothèque royale les difficultés qui, auparant, m'avaient fait donner l'établissement à tous les diables, et j'ai compris, mieux que jamais, que si Dieu a départi bec et ongles à quelques-uns, c'est pour s'en servir quand on les attaque. »

La réconciliation fut-elle franche et complète des deux côtés? L'auteur des *Supercheries* nous apprend que le baron F. de Reiffenberg lui envoya *quelques années après*, pour être placé sous le nom de Pimpurniaux, un articulet ainsi conçu :

« M. le professeur Borgnet a l'extérieur de Ménalque; on le considérait comme une sorte de Tityre littéraire, tranquillement couché sur sa litière académique: *Tityre, tu patulæ*, etc.; mais en réalité, il semble apparteuir à cette classe de

bonnes gens, que Voltaire appelait des *moutons enragés*. En 1846, M. Borgnet a signé du pseudonyme Pimpurniaux, une lettre diffamatoire contre un des hommes les plus honorables de la Belgique. Quelques jours après son admission à l'Académie de Belgique, il a distribué à cette compagnie son écrit, qui est dirigé contre un de ses collègues, auquel il était principalement redevable de son élection. Cette attaque n'était cependant motivée que par une seule phrase, polie et réservée, en réponse à une critique pédantesque, contre laquelle la *Revue de Liége*, où elle fut insérée, avait même protesté par des notes. On a été justement effrayé de la quantité de fiel qu'il est possible de condenser en quelques pages. »

Paix aux mânes des deux adversaires! On en a vu bien d'autres au XVIe siècle, dans les querelles des gens de lettres. Mais je regrette bien sincèrement que le belliqueux baron n'ait pas gardé dans son carquois sa flèche de Parthe.

Trêve aux cancans littéraires. L'historien national réclame maintenant toute notre attention.

Les *Lettres sur la révolution brabançonne* virent le jour en 1834. Borgnet nous apprend, dans son avant-propos, comment il fut amené à s'éprendre d'un beau zèle pour cette époque si voisine de la nôtre et cependant si négligée, avant lui, par nos historiens, Dewez excepté. « Les noms de Vonck, Vandernoot, Vandermeersch et autres, avaient parfois, dans le cours de nos études, effleuré nos oreilles; mais à peine étaient-ils connus de nous, et nous ne pouvions, à plus forte raison, avoir une notion exacte des circonstances au milieu desquelles ces hommes avaient vécu. Nous nous contentions de savoir, car on nous l'enseignait ainsi, que jadis nos pères s'étaient révoltés contre le philosophe Joseph II, afin de

conserver les priviléges de leurs moines et de leurs couvents; puis, c'était avec un sourire de mépris que nous parlions de ces *patriotes brabançons*, dont on ne nous avait pas mis en état d'apprécier les généreux efforts. On ne nous disait pas que cette résistance héroïque d'un peuple jaloux de sa liberté, mais dont la longanimité n'a jamais été révoquée en doute, n'était due qu'aux envahissements multipliés du gouvernement autrichien, à l'oppression exercée sur les croyances religieuses au nom de la tolérance et de la philosophie. On se serait bien gardé de nous montrer la *révolution brabançonne* comme un des premiers actes du drame révolutionnaire qui va s'accomplissant aujourd'hui, comme le résultat de ce besoin de liberté, qui commençait à tourmenter le monde. C'eût été donner, aux idées de la jeunesse, une direction qui ne pouvait convenir au pouvoir étranger qui nous régissait. Son intérêt le portait à nous présenter les événements sous un faux jour. Peut-être espérait-il, en appelant sur les pères la risée et la pitié moqueuse de leurs enfants, éloigner le retour des événements dans lesquels les premiers avaient été acteurs. »

De même que l'amour fit autrefois d'un forgeron un peintre, le patriotisme transforma notre magistrat en historien. Borgnet étudia plus tard toutes les époques de nos annales; mais celle-ci conserva toujours ses meilleures prédilections. Pour lui, s'y transporter et y vivre par la pensée, c'était ranimer, raviver les aspirations et les émotions les plus généreuses de sa jeunesse. D'autre part, en écrivant ses *Lettres*, il ne se proposa pas seulement pour but d'éclairer la génération nouvelle, dont l'éducation était faussée, il eut à cœur de contribuer, dans la mesure de ses forces, à nous donner une nationalité littéraire, complément essentiel de

notre nationalité politique, conquise la veille. Peu de livres ont été élaborés avec une ardeur plus sincère, avec un tel amour du sujet, sous une plus noble impulsion. Borgnet ne faisait qu'y essayer ses ailes; mais si son talent s'affermit et se développa dans la suite, sa plume, quoique peu finement taillée, ne courut peut-être jamais plus aisément sur le papier, mue qu'elle était par un sentiment profond et désintéressé.

Les *Lettres sur la révolution brabançonne* s'arrètent à l'année 1790, date de la rentrée des Autrichiens en Belgique. Rédigées d'après les sources, je veux dire d'après les innombrables pamphlets du temps, que personne n'avait encore dépouillés, et conçus dans la plus entière indépendance d'esprit, quoique bien positivement en vue de faire rendre justice aux Vonckistes, elles furent accueillies avec la plus grande faveur par le public. On s'étonna d'être resté si étranger à des faits qui nous intéressent de si près; on se plut à démêler, dans les manifestes des anciens partis révolutionnaires, les prémisses des votes du Congrès de 1831. L'élan était donné: la révolution brabançonne attira, de plus en plus, les regards des publicistes. M. Vande Spiegel, fit imprimer à Amsterdam, en 1841, un *Résumé des négociations qui accompagnèrent la révolution des Pays-Bas autrichiens;* M. F.-A. Gérard publia son *Rapedius de Berg* (1842), M. Legrand, son *Essai historique;* gardons-nous d'oublier M. Gachard, qu'on retrouve partout où il y a des découvertes à faire; en l'année même où le livre de Borgnet sortit des presses, notre savant et infatigable chercheur avait fait paraître un précieux recueil de *Documents politiques et diplomatiques* (la plupart inédits ou excessivement rares) *sur la révolution belge de 1790.* Borgnet se vit bientôt, en quelque sorte, mis en demeure de refondre son ouvrage. Il entreprit cette tâche, devenue tout

à fait ardue, avec un courage d'autant plus louable, qu'à cette époque ses occupations universitaires lui prenaient beaucoup de temps, et qu'en outre, il prenait une part active à la rédaction de plusieurs publications périodiques. L'*Histoire des Belges à la fin du XVIII siècle* put être enfin livrée aux libraires dans le courant de 1844, et l'auteur eut le droit de dire : *Exegi monumentum.*

Grâce à la mise en lumière des documents prémentionnés, l'histoire de la première période de la révolution n'offrait plus, relativement, de difficultés bien sérieuses; mais il s'agissait de conduire le récit jusqu'à la réunion de la Belgique à la France. Ici, plus de guide, sauf quelques chapitres assez maigres de Dewez. Il fallut d'abord recueillir péniblement des milliers de brochures éparses, puis s'orienter dans ce dédale en pleines ténèbres, pour ainsi dire. Le bon sens est la moitié du génie, dit-on; je le veux croire, mais la patience y est aussi pour quelque chose. Ce qu'il en fallut à Borgnet, dans les commencements surtout, est à peine croyable. Mais il était tenace par nature; puis, pour tout dire, prévoyant qu'il en serait un jour venu là, il était parti à temps, comme la tortue de La Fontaine. Dans la *Revue belge* (de Liége) et dans l'importante *Revue nationale*, fondée par M. Devaux, il avait fait insérer successivement un certain nombre d'études sur les années 1791 et 1792. Il arriva donc, sans trop de retard, armé de pied en cap, et je me plais à constater qu'il fut récompensé de ses peines. Son érudition de bon aloi fut justement admirée, mais surtout sa haute impartialité frappa les critiques les plus austères ([12]). On le loua d'avoir su faire abnégation de ses convictions bien arrêtées et bien connues, sans pourtant se heurter à l'écueil du *fatalisme* historique; on le loua aussi de n'avoir point suivi les erre-

ments d'une autre école à la mode, qui tendait à donner à l'histoire le caractère d'une science abstraite. Non : ses personnages étaient de chair et d'os, disait un connaisseur, Th. Lacordaire, et leur juge avait des mots de blâme pour le crime et des mots d'éloge pour la vertu. Sous une forme simple et quelquefois puritaine, le récit ne laissait pas que d'être entraînant dans plus d'une page; seulement, il ne prenait jamais le grand trot. Comme écrivain, Borgnet manquait d'art et de relief; mais sa solidité, son esprit de suite faisaient impression. Quelque effort était nécessaire pour s'habituer à le lire; quand on en était là, on le lisait jusqu'au bout. Aussi bien, il ne visait pas à plaire, il y visait même trop peu; on eût dit qu'il méprisait l'élégance. Son grand but était de faire réfléchir et d'exalter chez les Belges l'amour de la patrie, et ce but, il l'atteignait certainement, dès qu'il était parvenu à se faire écouter.

Le succès de l'*Histoire des Belges* fut très-réel, et l'influence en fut heureuse. La révolution brabançonne apparut sous un jour tout nouveau. La lutte de Vandernoot contre Joseph II commença d'être considérée, non plus seulement comme une levée de boucliers en faveur de priviléges surannés, mais comme la revendication des droits de la nation belge, en présence des empiétements arbitraires d'un pouvoir étranger. Si le parti progressiste, d'autre part, était sympathique aux théories que combattaient les conservateurs, il n'était pas d'humeur à reconnaître qu'un prince fût autorisé à émanciper les populations par décret souverain, malgré elles. Borgnet fit admirablement comprendre tout cela; il sépara la question des réformes considérées en elles-mêmes, de la question de l'oppression gouvernementale : il montra les deux partis animés au fond d'un même sentiment de

patriotisme, impitoyables l'un pour l'autre il est vrai, mais pourtant prêts à s'unir un jour, sans renoncer à leurs principes respectifs, quand il s'agirait de conquérir l'indépendance de la patrie. Il y avait là, pour la génération nouvelle, un enseignement fécond. Bien au-dessus de l'étroite arène où s'agitent les débats intérieurs, Borgnet a su élever nos regards jusqu'aux régions sereines où nos pères entrevoyaient déjà peut-être, mais vaguement encore, l'étoile de la Belgique. Quelles que soient nos discussions, sachons vivre les uns à côté des autres et soyons Belges avant tout, c'est-à-dire, tous également jaloux des institutions qu'ont rêvées les patriotes de 1790, les uns se retournant vers le passé, les autres cherchant dans la brume le secret de l'avenir. Telle me paraît être la morale du livre.

Quant à l'ancien régime, c'est bien à la révolution française que nous en devons la chute; il y aurait ingratitude à l'oublier. Esprit sage et équitable, historien loyal avant tout, Borgnet, après avoir frémi tout bas en rapportant les excès des agents de la Convention, termine son onvrage par ce résumé très-net de sa pensée : « En rappelant, sans passion et sans colère, dit-il, les torts de la France du XVIIIe siècle à notre égard, loin de nous la pensée de méconnaître ses bienfaits : sa domination nous valut la centralisation, si nécessaire à un pays placé sous l'influence exclusive d'un étroit esprit de provincialisme; elle abattit la puissance prépondérante du clergé et de la noblesse, puissance intéressée au maintien de tous les vieux abus et qui rendait impossible l'établissement d'un système plus libéral; elle nous mit en rapport immédiat avec une civilisation vivace et progressive, et contribua ainsi puissamment à dissiper l'engourdissement intellectuel que nous avait laissé la funeste domination de

l'Espagne. Si la Belgique forme aujourd'hui une nation, si le tiers état y a obtenu enfin, dans l'administration des affaires publiques, la part d'influence à laquelle il a droit, nous en sommes grandement redevables à la France. Mais ces bienfaits ne purent étouffer le souvenir des actes de violence qui avaient momentanément anéanti la nationalité belge, ni enlever à la domination étrangère son vice originel, et quand vint la chute de l'Empire, nous la saluâmes comme la fin d'une grande iniquité. »

L'*Histoire des Belges à la fin du XVIII*e *siècle* a eu, en 1861, les honneurs d'une nouvelle édition, revue et augmentée. L'introduction, remontant cette fois jusqu'à la formation de la Lotharingie, est une des œuvres les plus substantielles de Borgnet. Dans le corps de l'ouvrage, l'auteur s'applique, avec un redoublement de soins, à décrire les institutions et leurs vicissitudes; ses nouvelles études sur la principauté de Liége lui permirent aussi de combler des lacunes importantes. Ceci me conduit naturellement, avant de quitter la période révolutionnaire, à dire quelques mots du dernier grand travail de Borgnet, de celui qui lui valut, en 1866, le prix quinquennal d'histoire nationale.

De l'*Histoire de la révolution liégeoise de 1789* (1785-1795), plus sûrement encore que de l'œuvre à laquelle elle fait pendant, il eût pu dire en pleine confiance, comme l'auteur de l'*Esprit des lois : Prolem sine matre creatam.* Quelques pages brillantes de M. de Gerlache, un court chapitre de M. Ferd. Henaux, le plus récent historien de Liége, voilà tout ce que le public ordinaire pouvait consulter sur les troubles qui aboutirent à la chute de la principauté. Pour celui qui se proposait de les étudier de près, pas d'autres sources que les papiers de famille de Fabry et de Henkart,

les documents judiciaires provenant de la Chambre impériale de Wetzlar, 680 cartons délaissés par le chanoine de Ghisels, et les 400 volumes in-folio de la collection dite : *Chancellerie des Pays-Bas, à Vienne,* et des procès-verbaux officiels, que sais-je? et toujours les inévitables pamphlets. Pas d'autres sources! Mais c'est l'abondance des sources qui effraye, si l'on songe qu'un si riche domaine était absolument inexploré. Ceci doit être, tout d'abord, pris en considération, si l'on veut faire la juste part de l'éloge et de la critique.

Commençons par la critique; c'est le grand moyen de rehausser l'éloge. La main de l'auteur s'est ici un peu alourdie : l'automne a succédé à l'été. Le premier volume surtout se lit péniblement; l'auteur « a peint en grisaille, » volontairement peut-être, par scrupule d'impartialité. « Il avance d'un pas régulier à travers une forêt épaisse et pleine de broussailles, sans jamais se reposer, sans jeter un regard en arrière, pour mesurer le chemin parcouru [13]. » Il est vrai que « l'intérêt des événements ne le soutenait guère. » Dans le second volume, « le cadre s'élargit, les faits sont moins complexes, les épisodes plus saisissants, plus dramatiques; aux débats monotones des chancelleries succèdent les luttes ardentes de la tribune et de la place publique; au lieu de griffonner du papier, on agit et on se bat; en un mot, la crise éclate et le volcan est en éruption! Cependant, les figures des principaux personnages (notamment celle de Basseuge) ne sont pas assez fortement accusées, et la portée de leur rôle est quelquefois mesurée d'après la richesse de leurs correspondances plutôt qu'en raison de leur caractère et de la grandeur de leurs actes. » Chaque chose est à sa place; mais encore une fois, l'art est absent. Borgnet avait fini par s'en soucier peu, et il avait certainement tort. Il était devenu

indifférent à la forme, par un étrange scrupule, oubliant qu'un écrivain doit veiller avant tout à se faire lire. Plus jeune, il eût composé un beau livre dans toute la force du terme; il s'est contenté de lancer dans le monde l'ébauche d'un beau livre. Qui voudrait le dégrossir, l'émonder, y mettre les traits de force, respecter mieux les proportions, rendrait à sa mémoire un véritable hommage. Mais l'unique ambition de notre historien était de voir son œuvre passer pour ce qu'elle est en effet : une pièce de résistance. Le reste ne lui importait ni peu ni prou. Pudeur singulière, défiance de soi, ou excès de modestie? Je ne sais : un jour, je me suis permis de lui dire toute ma pensée; « que voulez-vous? répondit-il; j'ai payé ma dette, j'ai donné ce que je pouvais donner. » Un diamant brut, pensai-je, mais enfin un diamant. Au fond, je crois que s'il se préoccupait médiocrement, en ce temps-là, de son costume littéraire, c'était précisément parce qu'il avait pleine conscience de sa valeur. L'amour-propre revêt toutes les formes; le sien, du reste, était assez bien placé pour qu'on en excuse les faiblesses. Que l'étoffe soit de bonne qualité, solide et durable, se disait-il; c'est tout ce que je veux. Il professait une sainte horreur pour les phrases et les phraseurs. C'est fort bien; mais... dans de justes limites. Un bout de toilette ne messied pas à qui veut se présenter devant Mgr le public.

Malgré tout, le verdict du jury proclamant Borgnet lauréat du concours obtint l'approbation générale, à Liége surtout, où tant de souvenirs de la révolution sont encore vivants. L'auteur avait bien saisi le caractère de l'opposition liégeoise; il ne s'était mépris ni sur le sens véritable de l'insurrection, ni sur la gravité des reproches encourus par les patriotes. La révolution liégeoise ne saurait être, en effet, jugée au

même point de vue que la révolution brabançonne. Il est banal de répéter que l'une fut précisément le contraire de l'autre : cette assertion est vague et inexacte. La vérité est que les idées françaises avaient pénétré à Liége dès le temps de Velbruck, sous l'égide même de ce prince tolérant, qui ne comprit jamais que la propagande qu'il favorisait aurait pour conséquence, tôt ou tard, de créer une situation incompatible avec le maintien du pouvoir temporel des évêques. C'est ce qui apparut, clair comme le jour, quand Hoensbroeck, successeur de Velbruck, inaugura son règne par des mesures violemment réactionnaires. La révolution liégeoise éclata, non pour renverser un pouvoir étranger abusant de son autorité, mais pour protester contre la domination officielle du clergé national, devenue insupportable depuis qu'on avait entendu les déclamations des Encyclopédistes. Il n'est pas étonnant, dès lors, que le parti qui se qualifia de *patriote*, combattant avant tout pour l'émancipation des esprits, pour des idées en un mot, ait été dépassé dans cette période de fièvre, et que les exaltés en soient venus jusqu'à se préoccuper moins de l'indépendance politique du pays, que de la réalisation à tout prix de leurs espérances! Ils commirent une faute immense, et qui fut chèrement expiée, en se jetant dans les bras de la république française. Les Liégeois regrettèrent amèrement, plus tard, la perte de leur nationalité, et ils tinrent à honneur, en 1830, d'épouser chaleureusement la cause de leurs frères belges; il n'est plus besoin d'insister là-dessus. Ce qu'il importe seulement de bien comprendre, c'est que les deux révolutions de 1789 furent, non pas l'antipode l'une de l'autre, mais différentes dans leur essence. L'une fut entreprise pour revendiquer d'anciens droits, l'autre pour fonder une société nouvelle. Il y a, du reste,

entre les patriotes liégeois, les modérés, s'entend, et les Vonckistes, une parenté assez étroite; il y a aussi des différences. Ce n'est pas ici le lieu d'établir un tel parallèle. Je tiens seulement à répéter que Borgnet a parfaitement compris la révolution liégeoise et l'esprit liégeois, et que par suite, il a été à même de rectifier beaucoup d'erreurs accréditées au dehors.

J'ai vanté son impartialité; je ne puis résister au désir d'insérer ici la touchante déclaration suivante :

« Établir un contrôle, mettre le lecteur en position de rectifier les exagérations, de redresser les inexactitudes, de juger sainement les hommes et les choses, telle est la tâche que je me suis imposée et que j'ai cherché à remplir de mon mieux. Je ne m'en cache pas : mes sympathies sont pour les patriotes, car ils sont les défenseurs des principes qui sont les miens, et la cause qu'ils soutenaient est toujours une cause sainte et juste à mes yeux; mais, d'un autre côté, je ne crois pas à l'infaillibilité des partis, et, pour parvenir à l'appréciation impartiale que j'ambitionnais, j'ai dû me mettre en garde contre moi-même... Aujourd'hui que le moment est venu de déposer la plume, de dire un adieu définitif à ce XVIIIe siècle qui m'a peut-être trop longtemps retenu, je me demande, les larmes aux yeux, si je n'ai pas été parfois trop sévère pour ces hommes qui sont mes amis. Ce ne sont, du reste, que des appréciations personnelles : les faits sont là, aussi exactement exposés que cela m'a été possible; les pièces du procès sont aussi là, et c'est pour fournir le moyen de réformer mes jugements, que j'ai multiplié les extraits, tout en cherchant à ne pas embarrasser la narration. »

L'homme s'est révélé tout entier dans ces paroles.

Tout en poursuivant l'exécution de ses grands travaux sur

une période de notre histoire dont nous lui devons, *à lui seul*, la connaissance aussi claire, aussi complète qu'il était permis de l'espérer (14), Borgnet trouva le temps de remonter plus loin dans le passé. Déjà les lecteurs de la *Revue nationale* l'avaient vu picorer, comme pour se délasser l'esprit, tantôt dans les chroniques du haut moyen âge, tantôt dans les archives diplomatiques des temps qui précédèrent immédiatement la période autrichienne. Ces dernières études se rattachaient à un projet qu'il caressa longuement, mais qu'il ne lui fut pas donné de réaliser : sollicité par des missions et des occupations de toute sorte, souvent imprévues, il se vit plus d'une fois rejeté en pleine mer, au moment même où il croyait toucher le port. Dans la préface de la seconde édition de l'*Histoire des Belges*, il nous apprend que son rêve avait été d'embrasser dans un seul ouvrage tout le XVIIIe siècle; mais il était alors à cet âge « où l'homme ne sait ni modérer ses désirs, ni comprendre que le temps et l'espace peuvent lui manquer. » Cette grande entreprise dut être abandonnée; mais quoi! il songea aussitôt à en préparer d'autres, notamment une *Histoire de la domination espagnole* en Belgique, et une *Histoire des institutions politiques de l'ancien pays de Liége*. Alternant entre ces deux sujets, il rassembla de nombreuses notes qu'il sut partiellement utiliser; mais, là encore, les devoirs qu'il se laissa imposer par les circonstances l'arrêtèrent en route. Il a laissé entrevoir sa mélancolie et ses regrets dans ces deux lignes écrites en 1861 : « Pour l'homme arrivé au soir de ce jour qu'on appelle la vie, les années s'écoulent avec une rapidité dont on ne se fait pas une idée quand on est jeune, et les conquêtes de l'industrie ne sont pas encore parvenues à alléger le labeur de l'historien. »

Tant que Borgnet fut simple correspondant de l'Académie, il n'apporta qu'un faible contingent aux travaux de la Compagnie. Relever l'importance des *Quatre livres d'histoire* de Richer, le seul chroniqueur contemporain pour la seconde moitié du Xe siècle [15], décrire quelques objets antiques trouvés dans un *tumulus*, discuter l'authenticité d'un diplôme qui permettait de fixer à 867 la date de la naissance de S. Gérard, analyser un manuscrit du XVe siècle en vers français, provenant de l'abbaye de Floreffe, il ne put faire autre chose avant 1844, absorbé qu'il était par la composition de son *Histoire des Belges* et par sa collaboration aux Revues. Je me trompe : son premier Mémoire un peu considérable, l'*Essai sur le règne de Charles le Simple,* appartient à cette période. Ce furent vraisemblablement ses études sur Richer qui l'amenèrent à l'écrire. Il y tente de réhabiliter Charles et de prouver que l'épithète qui est restée inséparable du nom de ce malheureux prince ne se rencontre pas avant le XIe siècle, avant l'époque où la dynastie capétienne commença d'avoir des flatteurs; quoi qu'il en soit, cette dissertation, dont les conclusions furent dans la suite adoptées par Warnkœnig, attesta tout à la fois chez son auteur une érudition bien digérée et un sens critique déjà exercé : l'Académie put être jalouse, dès lors, de resserrer les liens qui lui rattachaient le professeur de Liége.

Borgnet fut élu membre titulaire le 27 janvier 1846, en même temps que David, de S^t. Genois, Van Meenen et MM. de Decker, Paul Devaux et Van Praet. Il se piqua aussitôt d'honneur; il considéra comme une obligation sacrée de justifier la confiance que lui témoignait la classe des lettres; en même temps, il ne voulut pas que son astre parût trop pâle à côté des étoiles de première grandeur qui venaient tout d'un coup

éclairer d'une nouvelle lumière le firmament de l'Académie. Il travailla d'abord en silence, se contentant de rédiger des rapports ou d'offrir au *Bulletin* l'une ou l'autre notice, tantôt sur un manuscrit de la Bibliothèque royale *touchant la forme du gouvernement politique des Pays-bas*, attribué à Hovines, tantôt sur une œuvre inédite de Sidronius Hosschius, où l'élégant poëte latin s'était plu à décrire le siége et la prise de Bois-le-Duc en 1629. Enfin, le moment vint de secouer la poussière des archives : l'intrépide chercheur fut en mesure de soumettre à ses confrères, en 1850, son étude intitulée *Philippe II et la Belgique*, sans contredit, sinon son ouvrage le plus important, du moins l'un des plus remarquables qu'il ait produits, quant au fond et quant à la forme.

Les qualités de Borgnet, considéré comme écrivain, ne se sont jamais déployées avec plus d'éclat. M. Thonissen a touché juste quand il a dit de ce morceau, qu'il semble avoir été écrit d'un seul jet, que c'est un tableau animé et plein de vie : peut-être Borgnet n'a-t-il mérité qu'une fois, en sa vie, cet éloge *sans restriction*; mais cette fois, il l'a mérité, et pourtant pour un résumé politique plutôt que pour un récit de faits, ce qui n'est pas peu dire. S'il est vrai que l'auteur dédaignait l'éloquence, il n'est pas moins vrai qu'il y a touché quelquefois ici, en dépit de lui-même : *Pectus est quod disertum facit.*

Aujourd'hui, l'époque de Philippe II nous est mieux connue qu'aucune autre de notre histoire, grâce surtout aux intelligentes et inestimables recherches de M. Gachard, grâce aussi, sous un autre point de vue, aux monuments historiques érigés par les Prescott, les Motley et d'autres; les belles études de M. Juste sur le Taciturne et sur le comte d'Egmont ne doivent pas non plus passer inaperçues. Mais, quand Bor-

gnet publia son livre, aucune de ces œuvres n'avait vu le jour: la correspondance de Philippe II, analysée et éditée par M. Gachard, commençait seulement à paraître; le public proprement dit n'avait à sa disposition que le récit incomplet de Schiller, les *Décades* de Strada et les lourdes annales de Vandervynckt. Borgnet alla droit aux sources, selon son habitude; il mit à profit les publications de M. Gachard et celles des Hollandais; mais il usa surtout de l'obligeance et des lumières de notre éminent archiviste général, et il devint l'un des assidus de la Bibliothèque royale. Ses espérances ne furent pas déçues; son Mémoire lui fit non-seulement honneur à l'Académie, mais, réimprimé, reçut de toutes parts l'accueil qu'il méritait et franchit bientôt la frontière. M. Van Vloten, en 1852, en donna à Amsterdam une traduction hollandaise, enrichie de nouveaux documents ([16]), et l'auteur n'eut en aucun pays, que je sache, à se plaindre de la critique. Encore une fois, il avait ouvert une veine : c'est un de ses beaux titres d'honneur. Avec quelle ardeur, quel entraînement général cette veine n'a-t-elle pas été exploitée depuis!

Le Mémoire sur Philippe II ne devait être qu'une introduction au grand ouvrage que Borgnet s'était proposé d'écrire, comme je l'ai dit plus haut, sur le séjour des Espagnols en Belgique. Il dut se résigner à n'être qu'un précurseur; on a vu ce que ce sacrifice lui coûta. J'en trouve une nouvelle preuve dans son discours rectoral de 1850, *sur le gouvernement des Archiducs*. Ce n'est pas une dissertation écrite parce qu'il en faut écrire une; c'est le résumé d'études approfondies, poursuivies *con amore*, et l'allusion qu'on y remarque aux résultats peu satisfaisants du concours ouvert par l'Académie, sur le même sujet, établit à l'évidence qu'il brûlait de la traiter lui-même, dans toute son ampleur, et à

sa manière, c'est-à-dire *sine irâ et studio.* L'année suivante, il vira cependant de bord : sous l'influence du cours public qu'il venait de terminer à l'Université, il entama un chapitre de l'histoire de Liége, la *Paix de Fexhe;* mais, en 1852, il en revint aux Espagnols, en traitant de la *Constitution de* 1540, imposée par Charles-Quint à la ville de Gand. Dans la suite, nous le voyons prendre définitivement son parti : le discours de 1852 accuse déjà des préoccupations nouvelles. Les anciennes institutions communales l'intéressèrent de plus en plus; il remonta jusqu'à leur origine et, dans le discours très-remarqué qu'il prononça le 12 mai 1867, à la séance publique de l'Académie, fit ressortir nettement la différence de l'esprit public dans la commune du moyen âge et dans la commune moderne. Il consacra aussi plusieurs travaux de détail à l'histoire de Liége, qui devait avoir ses dernières affections. Je citerai une *Étude sur le règne de Jean de Heinsberg,* publiée par l'*Institut archéologique Liégeois,* comme extrait d'une *Histoire inédite des institutions politiques de Liége,* et une note sur la *Loi muée,* l'une des plus anciennes institutions pénales de la principauté. Cette note parut dans les Bulletins de la *Commission royale d'histoire,* où Borgnet avait été appelé le 27 octobre 1850, pour remplacer le baron de Reiffenberg.

Cette haute distinction l'avait singulièrement flatté : sa vigueur en fut pour ainsi dire doublée. Quelle activité multiple il dépensa dans le cours des vingt années qui suivirent! Il est partout, et partout à la fois : les *Annales de la Société archéologique de Namur* publient, en 1854, une remarquable étude, pleine de nouveaux détails, sur le *Sac de Dinant;* la même année, il enrichit le monde classique d'un *Manuel d'histoire et de géographie anciennes,* d'après Pütz ([17]);

en 1856, il prend une part active à la fameuse polémique sur le lieu de naissance de Charlemagne; il rédige quarante rapports à l'Académie sur toutes sortes de sujets; il met au jour en 1856 et 1857 ses deux volumes sur l'Ardenne; il prépare son *Histoire de la révolution liégeoise*, tout cela à travers ses occupations universitaires, et tout cela sans préjudice des grands travaux qu'il entreprend courageusement pour la Commission d'histoire, travaux minutieux et qui réclament un temps considérable. D'abord il faut reprendre la publication des *Monuments pour servir à l'histoire de Namur*, etc., arrivée au Ve volume; la première partie du VIe, contenant la suite du chevalier du Cygne et Godefroid de Bouillon, est complétement imprimée en 1859; deux ans plus tard, la *Chronique de Jean de Stavelot* ajoute un nouvel in-4o à la collection; de 1864 à 1873 enfin, les tomes I, II, III et V de la *Chronique de Jehan des Preis dit d'Outremeuse*, suivie de la *Geste de Liége*, autre chronique en vers attribuée au même auteur, volumes non moins formidables, sont offerts au public. C'est à propos de cet ouvrage, dont le IVe livre n'a pas été retrouvé jusqu'à présent, que Borgnet fut envoyé à Rome en 1855; il explora inutilement la Bibliothèque du Vatican, où l'on avait récemment découvert un manuscrit concernant la principauté de Liége.

Hélas! *Pendent opera interrupta*... Borgnet y usa sa riche organisation; à vrai dire, il faut qu'elle ait été bien robuste pour résister si longtemps à tant de labeurs. Notre jeune, actif et dévoué confrère, M. Stanislas Bormans, entré tout dernièrement dans la Commission royale d'histoire, n'a pas hésité à se charger de compléter l'œuvre de Borgnet; il ne doit pas se le dissimuler, le fardeau sera lourd; mais lui aussi se distingue par le courage et la ténacité. Il aura non-

seulement à remplir la promesse de son prédécesseur, qui s'était proposé de publier l'impression du texte entièrement achevée, un travail étendu sur Jean d'Outremeuse et son œuvre, et aussi sur la *Geste de Liége;* il sera tenu, si la publication du fatras qui remplit les premiers volumes du naïf et crédule chroniqueur ne doit pas être peine et dépense perdue, il sera tenu de se livrer à des études approfondies sur l'origine et le sens des bizarres légendes qui sont là pêle-mêle entassées; enfin, les notes placées au bas des pages pour expliquer les mots difficiles ne suffisent en aucune manière : un bon glossaire sera absolument indispensable. M. Bormans sera soutenu par la pensée qu'il remplit une mission pieuse.

Les *Bulletins* de la Commission royale d'histoire (1858) contiennent vingt-quatre lettres inédites du jurisconsulte Pierre Stockmans, l'ami intime de Pierre Roose, de fait premier ministre de l'infante Isabelle et après elle du Cardinal-infant. Borgnet fit précéder ces documents d'une introduction curieuse, qui peut être regardée comme une suite de son discours sur le gouvernement des Archiducs : on y trouve notamment des détails instructifs sur la situation du pays au moment où Philippe IV reprit les rênes du pouvoir, sur les commencements du jansénisme et sur la disgrâce dont Roose fut l'objet, lorsqu'il s'opposa à la publication en Belgique de la bulle qui condamnait l'auteur de l'*Augustinus*. La *Bibliographie académique* ne fait pas mention de ce travail de notre regretté confrère.

Voyons maintenant Borgnet quitter sa toge ou déposer sa plume pour revêtir la blouse du paysan et planter des choux : la transition, pour être brusque, n'en est pas moins natu-

relle. Il y a temps pour tout, dit l'Ecclésiaste; et rien n'est aussi bienfaisant, aussi réparateur pour l'homme de cabinet, que la pratique de la bêche et de la faucille. Le grave académicien le savait; mais cette fois il s'y prit trop tard.

Les nombreux touristes qui, chaque été, côtoient les sinuosités de l'Ourte pour se rendre de Liége à Tilff, ne manquent jamais de remarquer en passant, sur la rive droite, une longue maison blanche à demi enfouie dans un nid de verdure et paraissant, à distance, adossée aux raides escarpements de la montagne de Cheret. Une vaste et riante prairie s'étend en face, de l'autre côté de l'eau, sous la colline plantureuse que surmontent les sept tourelles du château de Colonster, fièrement profilées sur l'horizon. C'est dans ce site agreste, dans cette demeure rustique mais agréable comme la maison d'Horace, que Borgnet avait rêvé d'accomplir sa dernière étape, partageant ses heures entre ses livres chéris et les cultures qu'il mettait de l'orgueil à soigner de ses propres mains([18]). Pendant les dernières années de sa vie, il y usa doucement tous les loisirs que Dieu lui départit, pour parler comme Virgile. Il ne résidait plus à Liége qu'en hiver; dès que les lilas se couvraient de bourgeons, il n'y tenait plus : sa leçon terminée, il reprenait allégrement le bâton de Jérôme Pimpurniaux et remontait la vallée du pas agile d'un messager. Ce fut une des plus heureuses périodes de sa vie : les réunions intimes du dimanche étaient surtout délicieuses; les petits enfants s'ébattaient dans les foins et remplissaient l'air de leurs cris joyeux; on démarrait le canot, on revenait souper sous la tonnelle; le chef de la famille attendait avec impatience l'heure où il lui serait donné de jouir pleinement de ce doux repos du soldat laboureur. D'autres fois c'étaient des confrères, Polain, MM. de Decker,

Faider, Nypels, tous amis éprouvés, qui venaient animer sa solitude volontaire d'une gaîté qu'il partageait largement du reste, en vrai déipnosophiste. L'heure bénie sonna enfin; le 8 août 1872, Borgnet fut déclaré professeur émérite ([19]) : le voilà tout à fait campagnard; jugez de sa joie! Vaines illusions des hommes! Chacun, dit le poëte, chacun poursuit le bonheur à sa manière; et quand il le voit à sa portée, quand il étend la main pour le saisir, que touche-t-il?... un tombeau!

Borgnet était surmené, longtemps avant qu'il y parût. L'extrême fatigue avait lentement développé en lui le germe d'une sensibilité maladive dont les premiers symptômes effrayèrent ses amis, éloignés de s'attendre à une transformation si subite. On le vit quitter le cortége funèbre qui conduisait en terre les restes mortels de son cher collègue Spring, parce qu'il ne parvenait pas à maîtriser ses sanglots ([20]). Au banquet royal du centenaire de l'Académie, où j'étais son voisin, il fondit en larmes à l'audition d'une mélodie qui, me dit-il quand il fut calmé, lui avait rappelé son enfance. Mais ce qui contribua surtout à l'abattre, ce fut la mort de son bien-aimé frère Jules, son *alter ego*. Depuis lors il ne fut plus le même, et les soins touchants de sa digne compagne, l'affection de la jeune famille qui couronnait de fleurs son patriarcat, rien ne parvint à le distraire : il se livra de plus en plus à de noirs pressentiments. Il avait enfin la conscience claire de son affaiblissement graduel et il gémissait de se senter impuissant, quand il lui restait tant de choses à faire! Par moments, quand ses forces ne le trahissaient pas trop, on le voyait s'asseoir devant sa table de travail, sauf à s'apercevoir, quelques instants après, qu'il roulait le rocher de Sisyphe ([21]).

Sa mort fut douce : il s'endormit au milieu des siens, sans peur et sans reproche. L'Université ne fut pas seule à se mettre en grand deuil; toutes les notabilités de la ville de Liége se joignirent au corps professoral et aux étudiants pour l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure; l'Académie délégua l'un de ses membres pour rendre un suprême hommage à celui dont le départ laissait un si grand vide dans ses rangs (22). Non-seulement les amis personnels et les collègues du défunt, mais tous les assistants étaient en proie à une émotion profonde; on se disait qu'il y avait un homme de bien de moins sur la terre, que la science venait de faire une victime de plus et que le pays perdait un de ses plus nobles enfants! (23)

Honneur à sa mémoire! Ceux qui ont vécu dans son intimité sont seuls capables de vanter ses vertus privées, sa ronde franchise et sa pleine droiture, son équité indulgente, son dévouement à toute épreuve quand ses sympathies étaient une fois conquises. Ceux qui ne connaissent que ses œuvres garderont le souvenir du patriotisme ardent qui les lui dicta; il ne respira, on peut le dire, que pour la gloire de son pays. Son idéal s'arrêtait là; ce qu'il pensait des grands problèmes et des destinées de l'humanité, il ne le laissa jamais entrevoir; ses yeux restaient fixés sur la terre natale. Mais s'il rétrécit volontairement le champ de son activité, il éparpilla dans ses ouvrages tout un trésor de pensées généreuses et il rendit certainement plus énergique, chez ses nombreux lecteurs et chez ses élèves, le sentiment national. On a dit quelquefois qu'il fut vacillant en politique : j'estime, pour moi, qu'il posait les questions à sa manière et qu'il avait gardé ses convictions unionistes de 1830 : c'est un éloge que je crois lui adresser. La postérité, qui ne lais-

sera pas ses œuvres tomber dans l'oubli, lui saura gré de n'avoir écouté que la voix de sa conscience et de ne s'être inféodé, comme historien, qu'à ce qu'il croyait sincèrement être la vérité.

ALPHONSE LE ROY.

NOTES.

(1) *L'ermite en Belgique*, par une société de gens de lettres (P.-A.-F. GÉRARD, CH. FROMENT et autres). Bruxelles, Galand et Cie, 1827, 2 vol. in-12.

(2) *Voyages et aventures de M. Alfred Nicolas*, par Justin*** (M. J. Grandgagnage). Bruxelles, 1835, in-12, t. II, p. 149.

(3) Jules Borgnet, archiviste de l'État et professeur à l'Athénée royal de Namur, naquit en cette ville le 16 novembre 1817 et y mourut le 22 octobre 1872. « C'est par lui que l'histoire de la province, et celle de la ville de Namur surtout, ont reçu un rayonnement nouveau, » dit M. Ad. Siret dans la brillante et intéressante notice qu'il a consacrée à la mémoire du fondateur de la *Société archéologique* namuroise, de l'auteur des *Promenades dans Namur*, de l'éditeur des *Cartulaires* de la province. « Jules Borgnet eut des jours de douleur qui assombrirent sa studieuse existence. En 1859, il eut le malheur de voir mourir dans ses bras, à la suite d'une foudroyante attaque de choléra, son beau-père, l'illustre poëte Weustenraad; en 1864, il perdit à vingt ans, dans tout le charme et la grâce de la vie, sa fille bien-aimée; en 1866, un nouveau coup le frappa en lui enlevant sa fidèle compagne. « Tant d'émotions le brisèrent et hâtèrent certainement sa fin. — Jules Borgnet communiqua en 1850 à l'Académie un très-remarquable Mémoire sur les *Com-*

pagnies militaires de la ville de Namur. Conformément aux conclusions de MM. Gachard et Steur, rapporteurs (*Bull.*, t. XVII, 2e partie, p. 408), ce travail a été publié dans le t. XXIV des *Mémoires* de la Compagnie. La notice de M. Siret, accompagnée d'un beau portrait, et suivie d'une biographie détaillée, occupe les pages 125 à 150 du t. XII des *Annales de la Société archéologique de Namur*.

(4) L'auteur des *Voyages de M. Alfred Nicolas*.

(5) N'ai-je pas eu raison de dire plus haut que Borgnet resta Namurois jusqu'au bout des ongles?

(6) Écrit en 1846.

(7) Le père d'Adolphe Borgnet était de Fumay; il vint de bonne heure s'établir à Namur. *Adolphe* eut cinq sœurs et un frère, savoir : *Élise* (Mme Brabant, décédée); *Pauline*, veuve d'Émile Dupont, maître de Forges à Fayt; *Aline* (Mme Nypels, décédée); *Sophie* (Mme Demanet, ingénieur, décédée); *Eugénie*, religieuse des *Sœurs de N.-D.*, décédée; enfin *Jules*, dont il a été question ci-dessus. — Adolphe Borgnet épousa le 29 juin 1829 Mlle *Élise Bourdon*, de Fumay (Ardennes). Enfants issus de ce mariage: *Cécile*, épouse de M. Renoz, notaire à Liége; *Élise* (Mme Retté); *Pauline* (Mme L. de Thier, décédée) et *Georges*, actuellement ingénieur à Swansea (pays de Galles).

(8) L'intervention du professeur Dumbeek ne fut pas inutile en cette circonstance.

(9) Quérard n'a pas connu la *Dewesade*. M. Jules Delecourt, dans son *Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes belges* (Bruxelles, 1864, in-8o) attribue ce poëme à notre spirituel confrère M. Ad. Mathieu. Il n'a pas été le seul; on saura désormais à quoi s'en tenir.

(10) Discours de M. Thiry, recteur de l'Université de Liége, prononcé à la salle académique le 18 février 1875.

(11) « Il y a au monde une chose qui vaut mieux que les jouissances matérielles, mieux que la fortune, mieux que la santé elle-même, c'est le dévouement à la science » (*Dix ans d'études historiques*, préface).

([12]) Mentionnons tout spécialement un article de vingt pages consacré à Borgnet par le savant Schlosser, dans les *Heidelberger Jahrbücher der Literatur.*

([13]) Voir le rapport du jury chargé de juger le concours d'histoire nationale, pour la période 1861-1866.

([14]) V. le rapport cité dans la note n° 13.

([15]) V. le rapport circonstancié de M. Thonissen sur les travaux de la Classe des lettres, dans le livre commémoratif du jubilé centenaire de l'Académie, t. I.

([16]) *De Nederlanden onder Filips II.* Amsterdam, F. Muller, 1852, in-8°.

([17]) Cet ouvrage, successivement amélioré dans plusieurs éditions, sert encore aujourd'hui de texte aux professeurs d'histoire de nos Athénées. Il a été traduit en italien (*Manuale di storia e geografia antica, ad uso degli Atenei del Belgio.* Torino, 1868, in-12) et a eu la même fortune au delà des Alpes.

([18]) Au risque de payer cher ses maladresses : il y perdit un doigt.

([19]) Ses cours universitaires sont maintenant confiés à M. G. Kurth, professeur agrégé de l'enseignement moyen supérieur et auteur d'une dissertation sur *Caton l'ancien*, qui lui a valu le diplôme de *docteur spécial* en sciences historiques. M. Kurth a été l'élève de Borgnet à l'École normale des humanités.

([20]) Discours de M. Thiry, précité.

([21]) C'est ainsi qu'après de vains efforts, il dut laisser à son confrère et beau-frère M. Nypels le soin de rédiger un rapport sur le dernier Mémoire couronné de M. Poullet (sur *l'Histoire du droit criminel dans l'ancienne principauté de Liége*). Il le fit spontanément et se sentit soulagé : la classe des lettres, d'ailleurs, avait prévu cette décision et pris les précautions nécessaires.

([22]) Quatre discours ont été prononcés aux funérailles de Borgnet. A la salle académique, MM. Thiry, recteur de l'Université, au nom de cet établissement; M. le professeur Alph. Le Roy, au nom de l'Académie; M. Vierset, étudiant en droit, au nom de la jeunesse,

ont porté la parole ; au cimetière de Robermont, suivant l'usage, M. le doyen de la faculté à laquelle appartenait le défunt (M. le professeur Loomans) a retracé à grands traits sa biographie (V. le *Journal de Liége* du 19 février 1875).

(25) Il convient, pour être complet, d'énumérer dans une note divers titres de Borgnet dont il n'a point été question dans le texte de la notice. Depuis 1844, jusqu'à sa mise à la retraite, Borgnet fut membre du Conseil d'administration de la caisse des pensions des veuves et orphelins de l'enseignement supérieur; antérieurement à la réorganisation de l'enseignement moyen, il avait été appelé par l'administration locale de Liége à faire partie de la Commission de surveillance du Collége communal de cette ville. Plusieurs compagnies savantes tinrent à honneur d'inscrire son nom sur la liste de leurs associés : l'Institut archéologique liégeois (4 avril 1850); l'Académie royale des belles-lettres de Séville (15 mai 1851); la Société littéraire de Leyde (17 juin 1852) ; la Societé libre d'Émulation de Liége (19 février 1854); la Société historique d'Utrecht (15 janvier 1855); la Société provinciale des arts et des sciences d'Utrecht (28 mars 1856); l'Institut génevois (21 mars 1858). — Borgnet siégea dans plusieurs jurys spéciaux : d'admission aux Écoles des mines et des arts, du concours ouvert pour un livre de *Lectures historiques belges*, du concours quinquennal d'histoire nationale, etc. Il prit aussi part aux travaux de la Commission chargée de présenter un projet de décoration symbolique pour le palais de Liége (26 décembre 1850). Chevalier de l'Ordre de Léopold depuis le 10 juin 1849, il fut promu au grade d'officier le 20 novembre 1862.

BIBLIOGRAPHIE.

—

I. — Ouvrages publiés par l'Académie.

(*Coll. des Mémoires in-4°*). Étude sur le règne de Charles le simple. *Nouv. mém.*, t. XVII, 1844.

Philippe II et la Belgique. *Ibid*, t. XXV, 1850.

Réimprimé in-8° (Bruxelles, Méline, Cans et Cie) et traduit en hollandais par M. Van Vloten (Amsterdam, F. Muller; voir la note n° 16).

(*Bulletins*). Quarante rapports, dont M. Thonissen a donné l'énumération dans le t. I du « Centième anniversaire de l'Académie », p. 259.

(Première série) Sur un diplôme du IXe siècle, relatif à S. Gérard. T. IV, 1838.

Note sur un ancien manuscrit. *Ibid.*

Note sur une chronique publiée dans les *Monumenta Germaniæ historica* de Pertz, t. X, 1843.

Renseignements sur l'ouverture d'un *tumulus*, près de Namur. *Ibid.*

Causes et résultats de l'absence d'unité nationale en Belgique pendant le XVIIe siècle. T. XIV, 1847.

Note sur un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne. *Ibid.*

Sur une œuvre inédite de Sidronius Hosschius. *Ibid.*

(2e série). Un épisode de la révolution liégeoise de 1789, discours prononcé en séance publique de la classe des lettres, le 21 mai 1863. T. XV.

(*Biographie nationale*). L'article *Bassenge*, t. I.

(*Publications de la Commission royale d'histoire : Collection de chroniques belges inédites*). Chronique de *Jean de Stavelot*, un vol. in-4°, 1862.

Ly myreur des histors, chronique de Jehan des Preis, dit d'Outremeuse, in-4° ; t. I (1864) ; (t. II (1869); t. III (1873) ; t. V (1867). Le quatrième volume est sous presse.

(*Bulletins de la Commission royale d'histoire*). Vingt-quatre lettres inédites de Stockmans, avec une introduction, 2e série, t. I.

Note sur la *Loi muée. Ibid.*

II. — Ouvrages non publiés par l'Académie.

La Dewezade, poëme tragi-comique. Namur, 1822, in-8° (v. ci-dessus).

Lettres sur la révolution brabançonne. Bruxelles, 1834. 2 vol. in-12.

Lettres sur l'histoire de la Belgique pendant les années 1791 à 1795.

(Publiées de 1836 à 1839 dans la *Revue belge*, imprimée à Liége.)

Légendes namuroises, par Jérôme Pimpurniaux, ancien procureur au conseil de Namur. Namur, 1837, in-12.

Le divorce du roi Lothaire II et de la reine Theutberge (*Revue nationale de Belgique*).

Louis XIV et la Belgique. *Ibid.*

Le traité de la Barrière. *Ibid.*

La compagnie d'Ostende. *Ibid.*

La guerre de la Marmite. *Ibid.*

Précis d'un cours d'histoire du moyen âge (*anonyme*. Liége, in-8°. (sans date ; vers 1840).

Cinq chapitres d'une histoire des Belges pendant le XVIIIe siècle. Bruxelles, 1843, in-8°.

(Série d'articles extraits du même recueil et tirés à part à 30 exemplaires.)

Discours prononcé à la séance du concours général de 1849 (*Moniteur belge;* réimprimé dans l'*Annuaire de l'enseignement moyen*, 2e année, p. 105-125).

Histoire des Belges à la fin du XVIIIe siècle. Bruxelles, 1844, 2 vol. in-8°; 2e édition, Bruxelles, 1861, 2 vol. in 8°.

Lettre à Monsieur le baron de Reiffenberg (*suit une demi-page de titres*), connu dans l'univers et dans mille autres lieux, par Bonaventure Pimpurniaux, de la Societé du Casino de Namur et de nulle autre société sçavante. Liége, 1846, in-8°.

Introduction à une histoire des institutions politiques de l'ancien pays de Liége (dans le *Progrès pacifique*, Liége, 1851, in-8°).

Sac de Dinant par Charles le Téméraire (dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, 1853, in-8°; aussi tiré à part).

Jean de Heinsberg (dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 1854, in-8°; aussi tiré à part).

Discours prononcés par M. Ad. Borgnet pendant son rectorat (1849-1852. Bruxelles, 1856, in-8° (Extrait des *Annales universitaires*).

Guide du voyageur en Ardenne, ou excursions d'un touriste belge en Belgique, par Jérôme Pimpurniaux. Bruxelles, 1856 et 1857, 2 vol. in-12 (avec cartes).

Manuel d'histoire et de géographie anciennes (*anonyme*). Bruxelles, 1854, in-8°. Ouvrage adopté pour les Athénées et les colléges, par le conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.

Plusieurs éditions. Traduit en italien (v. la note n° 17).

Histoire de la révolution liégeoise de 1789 (1785-1795). Liége, 1865, 2 forts vol. in-8°.

Ch. Bosselet

NOTICE

SUR

CHARLES-FRANÇOIS-MARIE BOSSELET,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Lyon, le 27 juillet 1812, décédé à Saint-Josse-ten-Noode, le 2 avril 1875.

Le regretté confrère dont nous sommes appelé à faire la biographie, vit le jour à Lyon.

Son père, Pierre-Marin Bosselet, était artiste dramatique et avait obtenu des succès mérités sur les diverses scènes où il avait exercé ses talents.

Charles Bosselet, dès son premier âge, suivit ses parents tour à tour à Paris, à Rennes, Cambrai, Mons, Strasbourg et Rouen. Enfin, son père débuta à Bruxelles au grand Théâtre, au mois de mai 1819, y resta fixé, et fut nommé, en 1829, professeur de prosodie et de prononciation française à l'École instrumentale et vocale, qui devint, plus tard le Conservatoire royal de musique.

Élevé dans un milieu littéraire et artistique, le jeune Charles Bosselet avait manifesté des dispositions précoces pour la musique et, après avoir appris à jouer du violon, il avait commencé à suivre un cours d'harmonie, lorsque les

évéuements de 1830 entraînèrent la suspension des leçons de l'École.

Conduit à Paris par sa mère, il y sollicita son admission au Conservatoire : n'ayant pas réussi dans ses démarches, le futur compositeur eut recours à son talent de violoniste et obtint, après concours, une place de premier violon dans un théâtre. Peu de temps après, il accompagna ses parents à Boulogne-sur-Mer, où il tint l'emploi de chef d'orchestre au théâtre municipal.

De retour à Bruxelles en 1832, Charles Bosselet suivit, au Conservatoire, les cours d'harmonie et de composition, donnés d'abord par Charles Hanssens et, plus tard, par François Fétis. Il y remporta, en 1836, le premier prix de composition.

Engagé comme exécutant dans l'orchestre des Théâtres royaux, il y exerça bientôt l'emploi de répétiteur, et, en 1835, il y fut nommé second chef d'orchestre. Il conserva cette dernière position durant plus de trente-cinq années, à l'entière satisfaction des divers directeurs qui s'y succédèrent

Le Conservatoire royal fit également appel aux talents de Bosselet : il fut nommé, d'abord en 1835, répétiteur, et, le 14 mars 1840, professeur titulaire de la classe d'harmonie. Collègue des Bériot, Vieuxtemps, Marie Pleyel, Léonard, Servais, Meerts, Artot, Lemmens, Blaes, de Munck, Michelot, Wery, Geraldy, et de tant d'autres artistes renommés, Bosselet complétait dignement cette phalange de maîtres contemporains, groupés autour de l'illustre François Fétis.

De cette époque datent les principales compositions de Bosselet; il y consacre tout le temps qui lui laissent ses occupations au Conservatoire et au Théâtre.

Il contribua beaucoup au développement des Sociétés cho-

rales, en composant pour elles une grande quantité de chœurs à quatre voix d'hommes, dont un bon nombre, d'une exécution peu compliquée, devinrent promptement populaires. Parmi ces morceaux, *Les chasseurs égarés* et *La valse des Étudiants d'Inspruck* furent publiés par Costermans et Katto, le chœur : *Les mineurs*, édité par ce dernier, fut chanté, en 1850, à Paris, à un festival, par dix-huit cents voix.

A la demande des choristes du Théâtre de la Monnaie, Bosselet composa aussi *Notre-Dame de la Garde* et *Les bords de l'Ebro*, publiés dans le Journal de chant de Michelot; *Le Carillon de la Samaritaine* parut chez Lahou. Il fit encore *Les moissonneurs*, *Les gueux des bois*, *Le soir*, *Le bal champêtre*, *Les vendangeurs*, *Le retour au village*, *Le pèlerinage*, *La vie du charbonnier*, *La prière à la Vierge*, *Ka-in-Ka-a*, qui furent, pour une partie, publiés chez Katto.

Nous devons encore citer *Les pêcheurs napolitains*, chanté avec succès au Théâtre de la Monnaie par Mr et Mme La Borde et MM. Laurent et Zelger. Ce quatuor sans accompagnement, remanié pour voix d'hommes seules, fit, plus tard, partie du répertoire choisi des Sociétés chorales qui, reconnaissantes envers l'auteur, s'associèrent Bosselet comme membre d'honneur ou directeur *ad honores*.

En 1852, le roi Léopold Ier fit remettre à Bosselet une bague au chiffre royal, comme marque de sa satisfaction pour une cantate exécutée devant S. M., au grand Théâtre, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. Cette cantate, écrite en trois jours, fut non-seulement bien accueillie à Bruxelles, mais encore applaudie plusieurs fois à Anvers.

Les compositions de Bosselet pour orchestre sont nom-

breuses : il écrivait ses partitions sans prétention, avec une grande facilité, et ses œuvres ont dû surtout leur succès à leur élégance mélodique.

Attaché à deux théâtres où on jouait, outre les opéras, des vaudevilles, des comédies, des drames, il fut souvent prié d'y intercaler des entr'actes, airs de danse et passages mélodramatiques qu'il composait au pied levé. Il a laissé également quelques ballets, nommément *Les Dryades*, *Arlequin et Pierrot*, *Terpsychore sur terre*, représentés plusieurs fois à Bruxelles

Bosselet s'est aussi essayé dans des compositions pour l'église, mais il ne les a pas publiées. Son *Laudate Dominum*, avec solo, chœur à trois voix et orchestre, fut chanté, la première fois, à la distribution des prix du Conservatoire, le 18 juin 1837. Il fit aussi un *A solis ortu* et un *O salutaris hostia*, ainsi qu'un *Miserere*, en *la* mineur, composé en 1838, un *Tantum ergo* et deux Messes : la première, en *ut*, pour voix d'hommes et orchestre; la deuxième, datée de 1847, en *mi* bémol, pour voix mixtes, orchestre et orgue. Ces preuves des capacités musicales et de l'activité de Bosselet lui avaient acquis toute la confiance du chef éminent du Conservatoire, qui le chargeait souvent de la direction de l'orchestre et lui remettait une partie de ses pouvoirs pendant ses voyages. D'un esprit conciliant, quoique ne manquant pas de fermeté de caractère, ses élèves et ses subordonnés l'affectionnaient également. En 1862, le roi Léopold II, interprète du sentiment public, lui conféra l'ordre de Léopold. Ses collègues du Conservatoire organisèrent aussitôt un banquet en son honneur, et les artistes lyriques de la capitale lui témoignèrent, à leur tour, dans une autre réunion, toute leur joie de cette récompense nationale si bien méritée.

Mais une épreuve cruelle devait anéantir le bonheur du restant de la carrière de Bosselet. La perte d'une fille unique, âgée de 19 ans à peine, lui porta, la même année, un coup funeste. L'affection de son fils, le seul enfant qui lui restait, celle d'une épouse dévouée, ne purent jamais le consoler de cette mort prématurée. Joséphine Bosselet, à l'exemple de son père, s'était destinée à la carrière musicale; en 1858 et en 1861, elle avait obtenu des distinctions dans les classes de solfége et de musique classique.

Rien de plus pénible que le récit de la fin de la carrière de notre collègue, que nous empruntons à une communication que nous a faite son fils, M. Charles Bosselet, premier prix d'harmonie en 1860 et premier prix de composition en 1861, aujourd'hui rédacteur en chef d'une publication musicale estimée.

« Attaché depuis plus de trente-cinq ans à la direction musicale du grand Théâtre, il avait contracté l'habitude de reprendre, à la réouverture annuelle, ses laborieuses et difficiles fonctions, sans passer de contrat avec les diverses administrations qui s'y succédaient. Ce fut en parcourant la composition du personnel, à la fin d'août 1870, qu'il s'aperçut que, sans l'en prévenir, on l'avait éliminé!

» La perte de cette position, la manière dont il l'apprit, l'oubli de tout ce qui était dû envers un artiste qui avait consacré une grande partie de son existence à une entreprise dont on l'excluait sans motif, sans ménagement aucun, l'affectèrent profondément.

» Cependant il lui restait une consolation. Son activité avait été partagée entre le Théâtre et le Conservatoire. Les soins du professorat l'absorbèrent, apportant une heureuse diversion.

» Il refit alors complétement sa Méthode d'harmonie, œuvre restée inédite, malgré les demandes maintes fois réitérées d'un grand nombre de ses anciens élèves; œuvre résultant d'une expérience de plus de trente années d'un enseignement qui produisit une foule d'excellents harmonistes, dont quelques-uns sont devenus d'habiles compositeurs.

» En janvier 1872, Bosselet fut nommé, en remplacement de Charles-Louis Hanssens, membre effectif de la classe des beaux-arts de l'Académie. Il avait été élu, dès 1852, membre correspondant de la Compagnie, après la mort de Joseph Mengal (1).

» Cette nomination avait un peu relevé son courage, lorsque, au mois d'avril suivant, un coup inattendu vint le frapper de nouveau. Il perdit ses fonctions au Conservatoire : un arrêté royal le mit en disponibilité. Le coup fut mortel : le repos absolu devait le tuer.

» En effet, il se soutint peu de temps. Il dirigea encore, le 28 mai 1872, l'Ouverture d'Anacréon, de Grétry, lors des fêtes commémoratives célébrées à l'occasion du centième anniversaire de la fondation de l'Académie. Ce fut la dernière fois qu'il parut au pupitre de la direction.

» Le mois suivant, une cruelle maladie de cœur vint l'accabler et faillit l'emporter. Il triompha encore et reprit sa place aux séances académiques. Mais au mois de mars 1873, le mal reparut, moins violent, mais inflexible cette

(1) Le 32e volume de la 2e série des *Bulletins de l'Académie* contient, pages 199-201, un Rapport de Charles Bosselet, relatif à un mémoire soumis à la classe des beaux-arts par Monsieur Charles Meerens, sur une réforme du diapason et de la notation musicale.

fois. Le 2 avril, il s'éteignit doucement, la vie l'abandonna sans combat. Il avait assez souffert. »

L'Académie fut représentée aux obsèques par plusieurs de ses membres; M. Gevaert fut chargé par elle d'adresser un dernier adieu au savant modeste qu'elle avait associé à ses travaux. La foule d'amis et d'artistes qui accompagnèrent Charles Bosselet jusqu'à la tombe, témoigna des regrets profonds que laissait après lui l'artiste et l'homme de bien.

Chevalier Léon de Burbure.

[illegible]

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

JEAN-BAPTISTE-JULIEN

D'OMALIUS D'HALLOY,

né à Liége le 16 février 1783, décédé à Bruxelles le 15 janvier 1875.

Lorsque, nous reportant aux débuts de la carrière de l'homme illustre dont nous allons esquisser l'existence, nous en suivons les travaux, nous nous retraçons l'une des belles époques de l'histoire de la science. La géologie positive naissait alors, et le rôle de d'Omalius a été prépondérant dans sa création. C'est à lui que revient l'honneur d'avoir réuni, dans un premier cadre uniforme, tous les éléments géologiques de l'Europe occidentale. Il se consacra à cette mémorable entreprise de 1804 à 1814. Sa première œuvre, la description de la contrée d'entre le Rhin et le Pas-de-Calais fonde la géologie nationale. Il détermine ensuite la constitution d'une des régions classiques de la science, le bassin de Paris, et il couronne, à l'âge de 31 ans, ces travaux par la carte géologique de l'Empire français.

Une seule sphère d'action absorbe rarement des facultés éminentes. Appelé au gouvernement d'une province,

l'explorateur les dirige sur son organisation administrative et compose le premier code qui ait réglé les services provinciaux.

La troisième période de sa vie nous le montre ardent défenseur du transformisme, se signalant par son esprit de classification et par des publications qui n'ont cessé de faire autorité depuis un demi-siècle.

Cette grande carrière se résume dans un amour profond et désintéressé de la science et dans le dévouement aux intérêts publics.

Jean-Baptiste-Julien d'Omalius d'Halloy naquit à Liége le 16 février 1783, de Jean-Bernard d'Omalius d'Halloy et de Sophie de Thier de Skeuvre. Il était d'une famille ancienne, originaire du village d'Omal en Hesbaye dont elle avait pris le nom ([1]). Deux de ses ancêtres avaient déjà marqué dans le domaine intellectuel. Jean-Fabre d'Omalius, son trisaïeul, a écrit d'importants traités de jurisprudence au 17e siècle ([2]); son grand oncle, le baron de Cler, a collaboré au dictionnaire historique de l'abbé de Feller et a laissé des travaux biographiques sur les artistes liégeois.

L'enfance de d'Omalius s'écoula alternativement à Liége où ses parents passaient l'hiver, et dans leur propriété patrimoniale d'Halloy, hameau voisin de Ciney. Il était fils unique et son éducation fut fort soignée.

Dès que ses études classiques furent considérées comme terminées, il se rendit à Paris, confié à son maître de dessin, en l'an IX (1801) pour compléter son instruction, sans devoir toutefois se livrer à des études spéciales en vue d'une carrière définie.

Nous pourrons l'y suivre pas à pas et apprendre à le connaître dans sa jeunesse, grâce à sa correspondance avec ses parents qu'il a religieusement conservée.

Leurs désirs étaient précis. Leur fils devait acquérir, par la fréquentation de la société, des théâtres, des cours d'éloquence, le vernis d'homme du monde, les manières faciles et brillantes qui lui rendraient aisée la supériorité dans le milieu où sa famille le croyait destiné à vivre. Mais le jeune d'Omalius était irrésistiblement entraîné vers une toute autre voie.

Les œuvres de Buffon étaient à cette époque partout en honneur. Le jeune homme les avait trouvées dans la bibliothèque de son père et lues avec avidité. Son goût pour l'histoire naturelle se prononçait déjà si ostensiblement qu'un ami de la maison paternelle, venant à le rencontrer au Jardin des Plantes, lui disait en l'abordant : « J'étais sûr de vous trouver ici. »

En effet, à peine a-t-il atteint Paris, il court au Muséum. « Un de nos premiers débuts, écrit-il à sa mère, fut de voir le Jardin des Plantes. » Il le décrit avec enthousiasme et y revient à plusieurs reprises dans ses lettres. Il y suit des cours. Il est l'auditeur assidu des leçons de chimie de Fourcroy; celles de zoologie ont pour lui un attrait particulier : « Le citoyen Lacépède a ouvert son cours de zoologie par un » discours sublime sur les différentes races humaines, aussi » remarquable par l'éloquence du style que par l'élévation » des idées. Avec quel plaisir je vois et j'entends ce profond » naturaliste, l'ami et le successeur de Buffon. Quelle clarté » lumineuse ses leçons portent dans l'histoire naturelle! Si » je pouvais, je n'en manquerais aucune. »

Il ne laissait pas de faire de sincères efforts pour se conformer aux vues de ses parents. Il visite les monuments, as-

siste aux séances du corps législatif, prend part à la fête commémorative du 14 juillet, fréquente tous les genres de théâtres, surtout la Comédie française, où il applaudit également les tragédies de Voltaire et de Racine. Il adoptait du reste les idées du temps. Bonaparte le fascinait par sa gloire militaire et la république pouvait le compter au nombre de ses partisans enthousiastes. Il allait jusqu'à employer le calendrier républicain et à écrire à son père avec l'adresse : « Au citoyen Omalius, à Halloy, » formes très-peu assorties à l'allure paternelle et qui lui attiraient des remontrances.

Dès qu'il est livré à lui-même, il a déjà ses habitudes d'extrême simplicité. Ses voyages se font à pied; il est heureux de ne pouvoir, par suite d'une circonstance accidentelle, prendre la diligence entre Soissons et Paris. Il descend rue St-Jacques dans un petit hôtel : « Je paye par mois à Madame Marin 6 francs pour le lit, etc., et 33 pour la pension. » Ses parents s'étonnent à plusieurs reprises de la modicité de ses dépenses.

A son retour, le jeune d'Omalius avait voulu appliquer au Condroz les notions qu'il avait acquises dans les cours du Jardin des Plantes. L'abîme entre la théorie d'un enseignement dogmatique et l'application aux études pratiques le frappa beaucoup. Il m'a souvent entretenu de la déception qu'il en éprouva. Les roches qu'il avait sous les yeux n'étaient généralement pas nommées dans la nomenclature d'Haüy. Avec l'énergie et le talent d'observation dont il allait donner tant de preuves, il se mit à l'étude et commença la détermination des
paux éléments des roches quartzeuses et calcareuses
leurent dans le Condroz. Mais il sentit bientôt la néces-
nouvelles lumières et d'un enseignement plus étendu.
endant ces études, fruit de son voyage à Paris, loin de

satisfaire ses parents, leur causaient de vives appréhensions. Ils voyaient que leur fils s'était plus préoccupé des établissements et des cours de sciences que des autres moyens d'instruction et d'éducation dont ils auraient voulu qu'il tirât plus large profit. Son goût l'entraînait de plus en plus vers l'étude de la nature et ce n'était pas sans contrainte qu'il pouvait s'y livrer. Nous allons voir, dans la lutte de tendance qu'il eut à soutenir à ce sujet, un exemple de cette persévérance tranquille qui resta l'un des traits de son caractère.

Alors bien plus encore qu'aujourd'hui, on voyait avec effroi un jeune homme embrasser la carrière des sciences. Elle ne pouvait conduire, disaient les gens les plus sensés, à aucune position. C'était en outre se constituer une exception, une véritable anomalie, rompant avec tous les usages de la société. Les parents de d'Omalius partageaient ces préjugés du pays. Leur enfant, à leurs yeux, s'entourant de savants et cherchant à suivre leur voie, allait devenir un être à part, hérissé de connaissances bizarres, au moins inutiles et peut-être dangereuses, parlant un langage incompréhensible au vulgaire, absorbé dans des rêves qui lui ôteraient toute liberté d'esprit dans le monde. C'était le renversement de leurs espérances.

En l'an XI (1803), il obtint néanmoins la faveur d'un second voyage à Paris. Elle était accompagnée de pressantes recommandations qui témoignent bien des inquiétudes de ses parents : « Souvenez-vous toujours, mon ami, lui écri-
» vait sa mère dès qu'il eut annoncé son arrivée, de ce que
» je vous ai recommandé dans le choix des sciences et des
» différentes instructions que vous êtes allé chercher. Rap-
» pelez-vous que vous devez entrer dans le monde, que
» pour y être goûté, il faut être aimable L'instruction y

» contribue, mais il faut toujours qu'elle soit accompagnée » de formes agréables. »

Son père insiste d'une manière non moins formelle.

« Rappelez-vous votre situation : sans être riche, vous » pouvez espérer une fortune aisée. L'amitié de nos conci» toyens est une chose indispensable. Je sais que vous vous » en êtes déjà acquis, mais on est plus indulgent pour la » jeunesse que pour l'homme raisonnable. Il faut tâ» cher d'être savant avec le savant, modeste avec l'igno» rant, enjoué avec tout le monde. Conservez donc la gaîté » et soyez agréable par des riens. Alors on est recherché par » toutes les classes. Recherchez aussi les sciences d'agré» ment, surtout tout ce qui a rapport à l'énonciation. Vous » ne parlez pas spectacle. Vous ne devez pas, j'espère, faire » votre résidence à Paris. Vous ne les retrouverez nullepart » et je vous ai tant recommandé de les suivre. Je tiens pour » certain que vous ne voudriez pas me tromper. Vous ver» rez à Paris nos compatriotes. Soyez poli envers eux ; faites» leur visite à leurs manoirs, et enfin de la politesse, sans » négliger vos études, s'il est possible. »

Leur fils tâchait d'être docile, mais avec toute la bonne volonté du monde, il n'y parvenait pas Les extraits de sa correspondance qui vont suivre feront juger de la finesse diplomatique avec laquelle le futur géologue voulait amener ses parents à l'accepter comme naturaliste « C'est principale» ment pour la littérature, l'éloquence, etc., qu'on trouve le » plus difficilement ce dont on a besoin. J'ai suivi cette se» maine quelques leçons de chimie données par M. Vauque» lin, au collége de France, mais ces séances, qui font partie » d'un très-long cours, ne me convenaient pas. Vous sentez » avec quel plaisir j'apprends que M. Fourcroy ouvrira

» le cours du Jardin des Plantes lundi prochain. Mais cette » joie fut au même instant terriblement traversée. On » m'avait parlé avec avantage du cours de belles-lettres de » l'École centrale des Quatre-Nations et je me proposais de » le suivre.... Et voilà que ces leçons tombent aux » mêmes jours et aux mêmes heures que celles de chimie. » Cruelle incertitude! Il faut nécessairement faire l'option » et déjà je penchais pour les Quatre-Nations, en pensant » qu'il me restait pour dernière ressource chimique le cours » de Vauquelin. Cependant je ne voulus pas juger sans con- » naître; je tâchai d'assister à une leçon de l'École et je » vis que cela ne me convenait pas.... Restait encore le » cours de belles-lettres de l'École Saint-Antoine qui tom- » bait aussi aux mêmes heures. Mais comme le professeur » M. de Saint-Ange ne s'occupe guère que de poésie, je n'ai » plus balancé à suivre le cours complet de chimie. M. Haüy » n'a pas encore commencé le cours de minéralogie du » Jardin des Plantes. Comme l'inspection des minéraux » est essentielle, il m'a paru indispensable de profiter du » moment où j'ai la collection du Muséum à ma disposition » et j'ai entrepris provisoirement un petit cours seul, à » l'aide de l'ouvrage de M. Haüy.... Me voici donc assez » bien monté quant aux sciences naturelles, mais il n'est » pas aussi aisé, comme vous le voyez, d'organiser l'autre » partie »

Et sa mère de répondre : « J'ai reçu votre lettre du » 11 floréal. Je vois, mon ami, qu'on se monte aisément à » Paris pour devenir naturaliste. Mais les autres sciences ne » m'ont pas l'air d'avoir dans leur genre des professeurs » aussi célèbres que vos Fourcroy et compagnie. Vous ne » parlez pas de la Comédie française; je crains que le

» *Souper des bons Enfants* (*) ne soit cause que vous ayez
» peine à y aller. Souvenez-vous cependant que votre père
» vous l'a singulièrement recommandé, et vous-même de-
» vriez être enchanté de pouvoir assister à la représentation
» des chefs-d'œuvre de nos grands maîtres, surtout à pré-
» sent que vous les avez lus. »

Mais le jeune adepte était bien décidé, et cette lettre reçoit une spirituelle réplique qui était quelque peu de nature à décourager l'opposition paternelle. Après avoir fait entendre que ni les théâtres, ni la littérature du jour ne l'intéressent, il termine par ces phrases où la malice laisse percer le parti pris : « Je suis en attendant toutes les modifications et
» observations que vous trouverez convenable de faire sur
» ma conduite, et alors j'aurai la satisfaction de dire que
» mes occupations sont revues et corrigées par mes chers
» parents. Comme je vous l'ai dit, je suis le cours particu-
» lier de rhétorique de M. de La Mare et j'ai quitté
» M. Millen. Mardi s'ouvre un nouveau cours au Jardin des
» Plantes. »

Il ne quittait plus le Muséum et suivait tous les cours.

(*) Mme d'Omalius fait allusion au genre de vie que son fils avait adopté. Il avait rencontré à Paris deux jeunes gens de Rochefort en Famenne, les MM. Delvaux, dont l'un a été longtemps professeur de chimie à l'Université de Liége. Ils se connaissaient depuis plusieurs années et s'étaient réunis à l'hôtel Marin. « Je
» suis très-content d'être ici, écrit d'Omalius à son arrivée. Les
» MM. Delvaux sont les meilleurs enfants possible, et votre fils bon
» enfant aussi. Donc nous sommes trois bons enfants qui nous enten-
» dons fort bien. Chacun travaille, rédige ses notes dans son cabinet.
» Chacun suit ses cours, fait ses affaires quand il en a. Chacun
» dîne et déjeune quand il est prêt. Il n'y a que le soir qui nous
» réunit. Alors nous soupons ensemble et chez nous. »

Lorsque celui d'anatomie comparée s'ouvrit, il ne put s'abstenir de faire part à ses parents de son bonheur : « Cuvier, » le célèbre Cuvier, nom que les amants des sciences ne » peuvent entendre sans émotion, vient de commencer son » cours! »

Quatre mois s'écoulèrent au milieu de ces études, où il apportait une ardeur passionnée (3).

L'année 1804 est signalée par sa première excursion véritablement géologique. Il ne la faisait pas ouvertement. Le prétexte de son voyage, semble-t-il, était de visiter des parents qui habitaient les environs de Toul, et il profitait de l'occasion pour explorer la Lorraine et les abords des Vosges.

C'est à partir de cette époque qu'il commence ses journaux de voyage. Au retour de chaque exploration, il transcrivait avec soin les notes prises sur place et les coordonnait en paragraphes numérotés d'après le plan des *Voyages dans les Alpes*, de Saussure. Il a laissé plusieurs volumes ainsi rédigés. Les uns contiennent la relation de ses explorations jusqu'en 1813 pour l'exécution de la carte géologique de l'Empire français ; les autres renferment ses notes de voyages et d'excursions depuis 1830, époque où il abandonna la carrière administrative, jusqu'à l'année qui précéda sa mort. Ces énormes matériaux sont malheureusement restés en grande partie manuscrits par un concours de circonstances que nous aurons à raconter plus loin.

Il avait aussi dressé un itinéraire de voyages. Il y indique les contrées et les principales localités qu'il a traversées, les étapes de chaque jour et la distance en kilomètres.

Grâce à ce soin pratiqué avec un ordre et une précision admirables, on peut suivre jour par jour le grand géologue

dans ces immenses explorations qui s'étendirent jusqu'en 1813 à toute l'étendue de l'Empire français, qui comptèrent, d'après son propre calcul, près de vingt-cinq mille kilomètres de marche et aboutirent à tracer la première carte géologique de l'Europe occidentale.

Nous allons chercher à mettre à profit ces précieux documents pour suivre la marche de ses idées et de ses découvertes, et y puiser le fécond enseignement de la méthode, employée par l'un des fondateurs de la géologie, pour démêler le chaos des complications que présentaient, dans des contrées distantes, des terrains de nature, d'origine et d'âge si différents.

D'Omalius traverse la Famenne et l'Ardenne, où il observe que toutes les couches sont inclinées. Aux abords de Sedan, il est frappé du changement profond de la nature du sol et de la disposition horizontale des couches. Il en reconnaît la composition, et quoique ces couches jurassiques soient presque exclusivement formées de *chaux carbonatée grossière*, il a soin de la distinguer de celle de Paris : il y trouve d'autres fossiles, notamment des ammonites qu'il n'a jamais observées dans les environs de Paris.

Il suit ce terrain jusqu'à Nancy, puis visite les carrières de gypse triasique de Lunéville et ne les confond également pas avec le gypse de Montmartre. Longeant le bord du golfe liasique jusqu'à Luxembourg, le reconnaissant composé de calcaire, de marne et de grès, et recourbant ensuite sa route vers Arlon, il retrouve à Habay les roches inclinées de l'Ardenne.

Cette première reconnaissance était fructueuse : la Famenne et l'Ardenne recoupées deux fois dans leur largeur ; la limite du terrain incliné et des couches horizontales fixée

sur deux points; la largeur et la limite orientale des dépôts horizontaux de la Lorraine déterminées.

Sa correspondance avec ses parents durant cette longue excursion ne laisse pas soupçonner qu'il fait de la géologie. Elle est simplement comme d'ordinaire pleine de témoignages d'affection. Lorsqu'il se rend de nouveau à Paris au printemps suivant (1805), la petite guerre semble même arriver à son terme.

Il annonce tout d'abord qu'il a commencé à suivre quelques leçons au nombre desquelles on ne voit figurer ni la rhétorique, ni l'éloquence, ni rien de ce genre si instamment recommandé. « Le cours du célèbre Cuvier sur la » théorie de la terre était déjà un peu avancé, mais, dit un » vieux proverbe, il vaut mieux tard que jamais, et d'un » tel homme on prend tout ce qu'on trouve... Le savant et » modeste Haüy a fait son ouverture. Nous avons quelques » autres cours qui venaient de commencer. »

« Je vois, mon ami, lui répond sa mère, qu'il y a des » professeurs physiciens et chimistes qui ont la complaisance » de vous attendre pour commencer leurs cours. C'est pour le » coup que tu pourras parler un langage incompréhensible » au vulgaire. Au reste, mon ami, apprends ce que tu » veux et comme cela t'amuse. »

La partie est gagnée au moins en principe. Mais ce troisième séjour n'était qu'une étape entre les deux importantes séries d'observations qu'il fit en venant d'abord à Paris par l'Ardenne, puis en retournant à Halloy par la Normandie, la Picardie et l'Artois. Nous avons à en esquisser les principaux résultats.

D'Omalius avait de nouveau traversé la Famenne et l'Ardenne. Les couches marneuses situées à la base de la craie

blanche et la craie elle-même l'avaient longuement arrêté. Il observe ensuite le changement de relief que présente le passage du sol crayeux disposé en plaine, au calcaire grossier qui s'étend en collines élevées. Son voyage se termine par l'observation des lignites des environs de Soissons et du calcaire grossier entre Laon et Paris. C'étaient autant de points inconnus. Cuvier et Brongniart publièrent, seulement trois ans après, leur célèbre essai sur la *Géographie minéralogique des environs de Paris*, que d'Omalius devait compléter d'une manière si remarquable en 1813.

Le retour de l'ardent géologue ne se fait point, nous l'avons vu, par le plus court chemin. Prenant la route de Rouen, il trace la limite du dernier affleurement occidental du calcaire grossier, et entre dans la craie de Normandie, qu'il suit de Rouen à Douai.

Les environs de cette dernière ville lui fournissent une observation importante : on extrait, à une grande profondeur, sous la craie, à Auberchicours, de la houille accompagnée de schistes noirs et de grès. Ces roches, observe-t-il, sont les mêmes que celles du terrain houiller du département de l'Ourthe. Il reconnaît bientôt à Bavay des affleurements du calcaire, des grès et des schistes inclinés du Condroz, bref, ajoute-t-il, un sol analogue à celui des bords de la Meuse de Givet à Liége. Et il en conclut que le terrain houiller d'Auberchicours, quoiqu'il soit recouvert par du terrain horizontal, est le prolongement du bassin qui traverse les départements de l'Ourthe et de Sambre-et-Meuse. L'habile explorateur retrouve à découvert, près de Maubeuge, la nature géologique du Condroz, et il en suit les bandes alternatives de calcaire et de roches quartzo-schisteuses jusqu'à Halloy.

Ainsi d'Omalius venait de reconnaître la limite occidentale du massif primaire belge et son prolongement vers le Boulonnais sous la craie et le terrain tertiaire. Il avait précédemment reconnu le contour de ce massif depuis les environs d'Arlon jusque près d'Hirson dans le département de l'Aisne. Il lui restait à en rechercher les limites septentrionales et à suivre son prolongement vers l'Allemagne. L'année 1806 sera consacrée à cette recherche.

Ses explorations de 1805 avaient eu encore d'autres résultats. Il avait observé qu'en s'éloignant de Paris, soit vers l'Ardenne, soit vers la Normandie et l'Artois, la craie succède uniformément au terrain tertiaire. Ce sont ses premiers pas dans la voie qui devait l'amener à définir la constitution géologique du bassin de Paris, l'un des plus beaux problèmes stratigraphiques qui aient été résolus au commencement du siècle.

Il commence alors à méditer le plan de la publication où il fera connaître les résultats de ses recherches. Loin de les concentrer sur la géologie et la minéralogie, il les étendait à la météorologie et à la zoologie. Nous voyons ainsi se dessiner, dès le début de sa carrière, les grandes lignes des ouvrages que tous les savants ont entre les mains depuis un demi-siècle. Il se proposait d'exposer ses observations sur ces sujets si variés sous la forme de notes statistiques sur le département de l'Ourthe, c'est-à-dire d'en écrire l'histoire naturelle. Mais son voyage sur les bords du Rhin, entrepris quelques mois après, le fit renoncer à cette idée. Par suite de l'importance des découvertes qu'il y fit, il résolut d'entreprendre la description de tout le nord de l'Empire.

Au mois d'avril 1806, d'Omalius fait une excursion à Visé. Il y remarque de petites masses d'anthracite enclavées dans

le calcaire si riche en mollusques fossiles destinés à devenir célèbres dans la science, et voit immédiatement l'importance de cette observation pour la théorie géologique. A cette époque où la science naissait, les observateurs étaient à la recherche de faits qui pussent caractériser l'âge relatif des terrains. Souvent ils arrivaient à des généralisations prématurées, dont le maintien eût entretenu des erreurs fâcheuses. Tel était le cas pour l'anthracite.

A la fin du siècle dernier, Dolomieu découvrait cette substance dans les Alpes et la déclarait caractéristique des terrains primitifs, par conséquent, des roches qui sont de formation antérieure à l'apparition de la vie sur le globe. Héricart de Thury, à la suite de ses observations dans le département de l'Isère, reconnaissait bientôt que l'anthracite n'appartient pas exclusivement au terrain azoïque et, tout en énonçant qu'il est dû à la décomposition de végétaux, le croyait antérieur à l'apparition des animaux. Cette matière charbonneuse restait donc distinctive, sinon des roches les plus anciennes, au moins des terrains sédimentaires les plus inférieurs.

Par l'observation qu'il venait de faire à Visé, d'Omalius rectifiait ces vues : il achevait de montrer que les anthracites ne pouvaient être un guide pour la détermination de l'âge d'un terrain, puisqu'il en rencontrait, à son tour, dans du calcaire rempli de fossiles animaux, et qu'ainsi cette substance se trouvait dans les terrains les plus divers.

« C'était le premier coup de hache dans la question, » nous disait l'an dernier l'illustre savant dans une visite que je lui faisais, accompagné de M. de Selys Longchamps, lorsqu'il souffrait déjà du mal implacable qui allait nous l'enlever. Qui ne se rappelle en effet les longues et laborieuses

discussions qui agitèrent pendant tant d'années la géologie à propos de l'âge réel des anthracites des Alpes occidentales observés par Dolomieu. Longtemps d'éminents géologues voulurent les rajeunir outre mesure et les rattacher, malgré leur flore houillère, au terrain jurassique. Ils reçurent enfin leur véritable place, il y a moins de quinze ans, et furent définitivement rattachés au terrain houiller. Ce problème, l'un des plus difficiles que la géologie ait su résoudre, resta en suspens pendant trois quarts de siècle, et l'on peut dire que les principales illustrations de cette science prirent part à sa solution.

D'Omalius fit connaître ces observations par une lettre adressée au conservateur des collections du Conseil des Mines, qui l'inséra dans le *Journal des Mines*.

Dès le mois de juin suivant, commence un long voyage d'exploration pour reconnaître les limites nord-est du massif à couches inclinées et son prolongement vers le Rhin.

D'Omalius observe sur la Méhaigne le terrain crétacé en couches horizontales reposant sur des schistes inclinés. Il traverse la Hesbaye et la Campine, en notant les différences dans la nature du sol, et surtout les grands dépôts de cailloux roulés sous les sables superficiels de la Campine.

L'exploration se continue en descendant la Meuse jusqu'à Venloo et en parcourant la plaine du Rhin jusqu'à Dusseldorf. Là il observe dans les constructions les trachytes et les basaltes des Sept-Montagnes. Mais ces roches, qui lui annoncent le voisinage de faits pleins d'intérêt, ne le détournent pas de son but. Il traverse de nouveau la plaine limoneuse jusqu'à Juliers, retrouve bientôt le sol incliné, les vallées et les coteaux fortement prononcés, le terrain houiller et le calcaire bituminifère.

En se rapprochant du toit paternel, l'intrépide explorateur se proposait seulement de rejoindre les couches inclinées pour en suivre le prolongement jusqu'au Rhin. Reprenant sa course vers l'est, il recoupe l'extrémité du massif ardoisier de Stavelot, et est fort étonné de rencontrer tout à coup à Call des couches horizontales de grès rouge avec poudingue. C'est le terrain triasique du nord de l'Eifel. Il étudie les mines du Bleyberg, traverse le calcaire dévonien qu'il assimile à celui du Condroz. Le terrain ardoisier lui apparaît ensuite de Munster-Eifel au Rhin, et il aperçoit bientôt les cônes volcaniques des environs de Coblentz et de Bonn. Avant d'arriver au fleuve, il étudie plusieurs masses basaltiques et enfin le terrain volcanique de Coblentz.

Il continue son excursion en traversant le terrain ardoisier du Hundsrück. Il atteint le bassin houiller de Saarbrück à Kirn, où il examine avec soin le mélaphyre, puis les schistes houillers à empreintes végétales. Il rejoint ensuite le terrain ardoisier jusqu'à Trèves, où le grès rouge du Luxembourg vient affleurer en couches horizontales. Du calcaire en couches également horizontales lui succède, puis une réapparition symétrique du grès rouge sur les schistes inclinés de l'Ardenne. Il en conclut que le terrain ardoisier est coupé par une sorte d'échancrure où se sont déposées les couches horizontales de la Lorraine et du Palatinat et qui sépare le Hundsrück de l'Ardenne. Ainsi il complétait ses observations de 1804, en définissant avec précision l'un des traits les plus remarquables de notre massif primaire.

Pénétrant alors dans le sud de l'Eifel, d'Omalius traverse le calcaire de Paffrath qu'il rapproche aussi de celui de la Meuse. Les cônes volcaniques de l'Eifel, découverts et décrits quelques années auparavant par Dethier, député du départe-

ment de l'Ourthe au corps législatif [4], l'intéressent vivement, ainsi que le poudingue en couches horizontales (triasique) de la même région, et celui de Malmedy que de Limbourg et Dethier avaient déjà découvert.

Lorsqu'il atteint le calcaire dévonien à Barvaux sur l'Ourthe, il remarque un grand pli anticlinal décrit par les couches. Cette disposition le saisit et, dès son retour, il en fait l'objet d'une note pour le *Journal des Mines*, où il figure cette remarquable dislocation [5]. Mais son attention ne s'arrêta pas davantage sur le fait qu'il découvrait. Son but le poussait moins à déterminer la structure des terrains qu'à délimiter les grands massifs de ces régions, et bientôt après de tout l'Empire français. C'était surtout ce que la géologie réclamait alors. D'Omalius faisait donc connaître l'allure et les limites générales de nos terrains primaires; la découverte de leur structure était réservée à Dumont.

A peine de retour à Halloy, l'infatigable géologue va explorer la partie orientale de la Belgique. Il descend la Meuse de Namur à Liége, traverse obliquement la Hesbaye, passe par Tirlemont, Louvain et Bruxelles, vérifiant les observations qu'il a faites trois mois auparavant entre Hucorgne et Hasselt. Il remarque ensuite que le sol du nord des Flandres est sablonneux comme la Campine, et se dirige vers Tournai par Alost, Audenarde et Courtrai. A Tournai, il reconnaît son calcaire du Condroz recouvert par le terrain crayeux, puis il revient à Valenciennes rattacher ses observations à celles de l'an dernier. Il retourne alors vers le Nord pour visiter les carrières de Quenast qui lui étaient signalées depuis Louvain par les pavés des routes. En approchant de ces carrières, il éprouve un grand étonnement à la vue des schistes ardoisiers semblables à ceux du Rhin et de l'Ar-

denne. Il détermine la composition de la roche porphyrique et insiste sur ses différences avec le mélaphyre du Saarbrück, quoique la disposition de leur gisement soit la même.

Continuant sa reconnaissance, il suit le terrain ardoisier à Tubize, à Enghien, à Hal et à Gembloux, puis il revient par Charleroi à Avesnes pour observer, entre Hirson et Valenciennes, les limites du terrain incliné. Son retour s'effectue enfin par Couvin.

En résumé, il avait observé que Tournai est l'affleurement extrême à l'ouest du massif à couches inclinées. De là elles suivent une ligne parallèle à la latitude jusqu'au-dessus de Namur, mais vers Tubize et Gembloux le terrain ardoisier déborde cette ligne. A l'ouest, la limite est déterminée par une autre ligne allant de Tournai à Maubert-Fontaine par Bavay et Avesnes. Il résultait en outre des explorations précédentes que de Maubert-Fontaine ces limites prennent une direction de l'ouest à l'est jusqu'au golfe du Luxembourg, et d'autre part qu'à partir de la latitude de Namur, elles suivent une direction un peu plus septentrionale que depuis Tournai. Les contours de notre massif primaire étaient donc définis dès cette époque.

Tel fut l'emploi de l'année 1806. La voie qu'a choisie le jeune géologue et dans laquelle il va s'illustrer, se dessine déjà clairement. C'étaient non des observations de détail, mais la connaissance des grandes circonscriptions géologiques qu'il avait en vue. On ne pouvait comprendre avec plus de netteté le service que la science réclamait alors et qu'il fut seul en état d'accomplir.

Il venait donc d'entreprendre en une seule année trois voyages d'une longueur qu'il estime lui-même à 1,615 kilo-

mètres. Il avait parcouru en divers sens tout le pays d'entre l'Escaut et le Rhin. Dès ce moment, ses opinions étaient arrêtées sur la disposition des terrains de ces régions, sur leur composition et leur succession.

Le 1er juin 1807, d'Omalius reprend la route qu'il avait suivie en 1804, mais avec le projet d'aborder cette fois les Vosges et le Jura.

Sa traversée de l'Ardenne lui fait observer qu'entre son véritable terrain ardoisier et le terrain bituminifère de la Famenne et du Condroz, se trouvent des schistes rouges qui forment la transition de ces terrains. Il recherche ensuite vainement entre Bouillon et Virton un point où il puisse voir les couches horizontales reposer directement sur le terrain incliné, explore le terrain jurassique et surtout les oolithes de la Lorraine dont l'âge relatif n'était pas connu, parcourt le terrain triasique et le grès des Vosges. Il exprime dans des termes caractéristiques l'impression que lui causent les nombreuses failles, qui découpent si étrangement ce dernier terrain : « Les bancs ont ordinairement quelques » degrés d'inclinaison, et on voit souvent des couches qui se » terminent en pointe comme pourraient être les assises ou » lits d'une muraille où les maçons, après avoir négligé de » suivre le niveau, l'auraient rétabli par des assises d'affleu» rement. »

Ces observations l'amènent à formuler et à démontrer un principe d'une importance capitale, qu'il reproduit avec de nouveaux développements dans son mémoire de 1808, mais qu'il me paraît plus instructif de mettre en rapport avec le moment et les circonstances où il l'a conçu : « M. de Saussure » a dit que les montagnes secondaires sont d'autant plus » irrégulières et plus inclinées qu'elles s'approchent davan-

» tage des primitives. J'exprime la même proposition de la
» manière suivante : *Dans un même bassin*, *les couches*
» *inclinées sont toujours plus anciennes que les couches*
» *horizontales*. Quand ce dernier principe ne serait point la
» traduction de celui posé par l'un de nos plus célèbres géo-
» logues, la théorie, loin de pouvoir le réfuter, conduirait
» seule à l'établir, car nous ne connaissons pas les causes de
» l'inclinaison, mais nous convenons tous qu'elles doivent
» leur origine à un ordre de choses différent de celui qui
» existe actuellement. Aussi tous les auteurs qui ont entre-
» pris d'expliquer ce phénomène, ont été forcés de supposer
» l'existence de différents effets qui ne se renouvellent plus.
» Or, quelles qu'aient été les causes de ces effets, on ne
» peut disconvenir qu'il est arrivé une époque où elles ont
» cessé d'agir, et c'est alors qu'ont été formées les couches
» horizontales. »

C'est le point de départ d'une de ses vues les plus originales, par laquelle il tentait deux ans après d'établir la classification géologique des roches des Alpes.

Après avoir longuement observé le granite qu'il rencontrait pour la première fois, il contourne les Vosges par leur extrémité méridionale et traverse le Jura. Il remarque les contournements des couches qui caractérisent cette dernière chaîne, et qui devaient faire ultérieurement l'objet des longues recherches de Thurman. L'un d'eux, décrivant une voûte, puis un bassin, le frappe particulièrement, d'autant plus — et il insiste sur ce fait — que les bassins y coïncident avec les vallées et les voûtes avec les chaînes. Ainsi il côtoyait pour la seconde fois la découverte qui devait, par une méthode précise, dévoiler le phénomène stratigraphique de nos terrains inclinés. Nous avons vu l'attention qu'il donna

au pli de Durbuy. D'un autre côté, il n'avait pas observé avec moins de soin la disposition des terrains du Condroz en vallées et en collines longitudinales, comme il venait également de la constater dans le Jura Mais tandis que, dans ces montagnes, il rapproche les deux phénomènes et montre leur liaison, il se borne à les exposer isolément dans le Condroz.

D'Omalius pénètre bientôt dans la plaine suisse, y remarque les blocs de roches alpines dont Agassiz devait expliquer le transport par les glaciers trente ans plus tard, et les trouve même sur les hautes chaînes du Jura.

Il descend la vallée du Rhin de Bâle à Strasbourg et, traversant les Vosges à Saverne, il conclut que ces montagnes s'y terminent, parce que les couches cessent d'être inclinées. Il suit le grès rouge jusqu'à Saarbrück, où il retrouve les schistes houillers et les couches inclinées.

Il retourne alors dans la vallée du Rhin, pour étudier le terrain horizontal de Mayence, qu'il considère comme se rapportant, non au calcaire de la Lorraine, mais aux couches des environs de Paris. Passant ensuite sur la rive droite du fleuve, il observe les granites de l'Odenwald et le grès rouge de Darmstadt. Il revient dans le Hundsrück, traverse la pointe du golfe de terrains horizontaux du Luxembourg, dont la disposition l'intéressait particulièrement. Trois jours après, il terminait enfin ce voyage de 1,574 kilomètres.

Dans le cours de ces explorations, d'Omalius avait laissé des intervalles qu'il lui restait à étudier. Il devait aussi revoir quelques-unes des localités qu'il avait visitées les premières et les raccorder à ses observations plus récentes.

Au mois d'août 1807, il traverse la partie orientale du Condroz, gagne les environs d'Aix-la-Chapelle, visite les exploi-

tations de la Vieille-Montagne et rencontre les terrains horizontaux des environs d'Aix qui sont, remarque-t-il, évidemment postérieurs au terrain incliné, puisqu'ils reposent sur celui-ci.

En voyant la chaîne de l'Ardenne si brusquement arrêtée à l'ouest de Düren, il admet que les eaux qui creusèrent les vallées de la Meuse et du Rhin, ont enlevé, quand elles ont combiné leur action érosive en se rapprochant, le sommet de toutes les collines longitudinales qui se trouvaient dans l'espace compris entre les deux fleuves à partir de Bonn pour le côté du Rhin et de Visé pour la Meuse. Cette explication lui paraît d'autant plus plausible qu'en prolongeant la direction des collines du pays de Herve, on retrouve au delà du Rhin les mines de houille et les mêmes pays montueux dans la Westphalie. On n'exprime pas aujourd'hui en d'autres termes ni avec d'autres arguments la formation de cette partie de la grande plaine du Rhin.

D'Omalius observe ensuite à Liblar les lignites tertiaires que les travaux de Noeggerath devaient rendre célèbres et arrive devant les Sept-Montagnes. Il examine avec soin le trachyte et le basalte déjà décrits par Collini et Faugas de Saint-Fond; il remonte le Rhin en étudiant longuement les basaltes, les laves et les tufs, et traverse de nouveau le terrain ardoisier pour observer une dernière fois l'allure des massifs calcareux de l'Eifel, qu'il avait déjà recoupés en quatre endroits différents. Il remarque avec une justesse surprenante qu'il a plus d'analogie avec la bande de calcaire qui borde l'Ardenne qu'avec le calcaire du Condroz.

Enfin il rattache définitivement le grès rouge horizontal de l'Eifel à celui qui borde les Vosges. C'est une opinion qu'il n'a jamais abandonnée, malgré les vues de Dumont qui le considère comme de l'âge du grès bigarré.

Avant d'appliquer la même détermination aux grès et poudingues du nord de l'Eifel et de Malmedy, il veut visiter de nouveau ces localités. C'est le principal objet d'une première excursion au printemps de 1808.

Des vérifications du même genre le ramènent un mois après dans le nord du Hainaut. Il s'assure de la disposition exacte des terrains crayeux et des sables qui les recouvrent dans les environs de Mons, et visite encore le terrain ardoisier du Brabant et les carrières de Quenast.

D'Omalius était donc arrivé, à l'âge de vingt-cinq ans, au terme de la première étape qu'il s'était fixée dans sa carrière de géologue. Privé de direction, à un âge où, comme il le dit lui-même, il aurait encore dû être sur les bancs de l'école, il avait exploré les régions qui s'étendent entre le Jura, Paris et la Normandie au sud, le Rhin à l'est, le cours inférieur de la Meuse et de l'Escaut au nord. Sept années y avaient été employées, y compris trois étés consacrés à recevoir les enseignements des maîtres de la science française. Les difficultés de toutes sortes qu'il avait rencontrées n'avaient fait qu'augmenter ses goûts et son énergie.

Marcheur infatigable, il faisait à pied des trajets surprenants et il pouvait en soutenir la fatigue pendant plusieurs semaines, sans que son ardeur, ses facultés d'observation et ses forces parussent s'en ressentir. Nous voyons dans ses notes-itinéraires que la moyenne des journées était de 45 kilomètres, non compris les allées et venues, les détours et les ascensions que l'observation réclame. Certains trajets vont même à plus de 60 kilomètres.

Les recherches qu'il avait faites jusqu'à ce jour avaient nécessité, d'après ses propres calculs, des excursions qui s'élevaient au chiffre de 7656 kilomètres, soit 1531 lieues mé-

triques, et encore les courses qu'il fit dans l'intérieur du Condroz ne sont pas comprises dans ces évaluations.

Observateur habile, consciencieux, libre de toute idée préconçue, il se bornait à relever les faits et ne les généralisait que quand la conclusion semblait en ressortir d'elle-même et devint en quelque sorte évidente. Aussi les résultats de ses recherches étaient-ils magnifiques. La région qu'il avait choisie pour théâtre de ses explorations était dès lors, avec une partie de l'Angleterre et les environs de Paris, la mieux connue dans sa constitution générale. L'âge relatif des couches, leur composition et leur délimitation étaient des faits acquis à la science. Un résultat plus saillant peut-être était l'étude stratigraphique du terrain incliné; ses couches sont classées dans leur ordre réel et leurs divers affleurements sont coordonnés par le seul emploi de la stratigraphie et de la lithologie. La paléontologie avait peu attiré son attention, mais il venait d'en saisir l'importance dans le travail que Cuvier et Brongniart avaient publié quelques mois auparavant dans le *Journal des Mines* (6). Il ne l'utilisait que d'une manière accessoire et en quelque sorte complémentaire. D'Omalius était avant tout stratigraphe et il possédait, dès ses débuts et comme d'instinct, les ressorts de cette puissante méthode géologique.

Au mois de juin 1808, il porte son manuscrit à Paris pour le présenter à la direction du *Journal des Mines*. Ce recueil, publié par le Conseil des Mines et dirigé par plusieurs savants éminents, tels que Haüy, Coquebert de Montbret, Vauquelin, Brochant de Villiers, etc., était alors le plus renommé pour les travaux géologiques. Le mémoire du jeune maître, intitulé *Essai sur la géologie du nord de la France*, reçut l'accueil le plus flatteur. A peine remis entre les mains du Comité,

il était livré à l'impression et, vu son étendue qui dépasse les limites des mémoires accueillis, il fut inséré successivement par parties dans les derniers fascicules de la même année.

Il nous paraît nécessaire d'examiner en détail ce travail mémorable qui allait jeter les bases de la géologie nationale. Cette œuvre, exécutée avec un puissant coup d'œil, s'étend à l'ensemble de nos terrains, et telle est sa portée et l'ampleur des vues de son auteur qu'on doit considérer sinon tous les travaux géologiques dont cette région étendue a été l'objet, du moins ceux, quelque importants qu'ils soient, qui se rapportent à nos terrains primaires, comme étant incontestablement les commentaires et le développement de ces magistrales recherches. Aussi voyons-nous le grand géologue publier jusque dans ses dernières années des éditions successives de ce mémoire de 1808, où il faisait rentrer, avec cet esprit progressiste qui le caractérisait dans la science, tous les avancements qui s'effectuaient sur la connaissance de notre sol. A part les travaux de de Limbourg (7) et de Delhier sur la partie occidentale de la province de Liége, aucune étude stratigraphique n'avait été faite en Belgique. D'Omalius pouvait donc dire avec raison dans son introduction que, sous le rapport des descriptions géologiques, le nord de la France était une des parties de l'Europe qu'on connaissait le moins.

L'*Essai sur la géologie du nord de la France* s'étendait à la région comprise entre la côte jusqu'au Boulonnais et le Rhin jusqu'au sud de Mayence, c'est-à-dire près de dix-huit départements. Les Vosges, le Jura et la partie du bassin de Paris qu'il avait explorés, n'y rentraient donc pas.

Les roches principales de cette région sont la chaux carbonatée, le quartz et le schiste.

La *chaux carbonatée*, quand elle est en couches horizontales, se présente sous la forme de craie et de calcaire grossier; mais quand elle forme des couches inclinées, elle est dure, pleine de cristallisations et colorée en bleu ou en noir par une substance qu'Haüy considérait comme du bitume. Le fondateur de la cristallographie avait indiqué, comme type du calcaire bituminifère, le marbre noir de Dinant. Quelques années plus tard, l'ingénieur Bouësnel chercha à montrer que la substance charbonneuse était de l'anthracite et non du bitume. D'Omalius transforma dès lors le nom de son terrain bituminifère en celui de terrain anthraxifère.

Le *quartz* se trouve en couches ou grandes masses et en rognons, principalement renfermés dans la chaux carbonatée. Le quartz en couches est à l'état de quartz grenu (quartzite), de grès ordinaire et de brèche (poudingue) dans le terrain ardoisier et dans le terrain du schiste rouge. Celui du terrain bituminifère est du grès « souillé d'argile » (psammite). Cette substance constitue tout le terrain du grès rouge, sous la forme de grès, de sable et de poudingue, et existe, dans les formations supérieures, sous la forme de sable et de grès.

Le *schiste* se présente sous la forme d'ardoise ou schiste à grands feuillets dans le terrain ardoisier. Dans le terrain bituminifère, il est argileux et très-délitescible. Dans les terrains horizontaux, il est remplacé par des couches d'argile qui sont quelquefois très-feuilletées.

A ces trois grands groupes de roches, il ajoute les *cornéennes*, c'est-à-dire le trachyte du Rhin, le mélaphyre du bassin de Saarbrück et la diorite de Quenast; puis le basalte, les laves et le tuf volcanique.

Quant à leur classement stratigraphique, ces roches se

répartissent dans deux grandes époques de formation : les unes sont en couches inclinées, les autres en couches horizontales.

Les couches inclinées sont les plus anciennes. On peut d'une part le poser en principe, car l'inclinaison est évidemment le résultat d'un phénomène qui a agi avant la formation des couches horizontales. L'observation directe le démontre d'autre part. Quand les deux ordres de terrains sont en contact, les couches horizontales reposent sur les couches inclinées (8). Une partie des couches inclinées ne contiennent pas de corps organisés; la partie qui en renferme présente des végétaux et des animaux différents des genres actuels et transformés en matières pierreuses ou charbonneuses; dans toutes, les pierres sont dures, les cristallisations et les filons métalliques fréquents, le pays est montueux, déchiré par des vallées profondes, bordées d'escarpements rapides et remplies de débris. Dans les couches horizontales, au contraire, les restes des êtres organisés ont moins changé de nature; ils appartiennent à des espèces plus rapprochées des espèces actuelles, les roches sont tendres, les filons métalliques très-rares, le pays est plat ou découpé par des collines en pentes douces.

Les TERRAINS INCLINÉS sont divisés en deux groupes stratigraphiques, suivant qu'ils contiennent ou non des fossiles.

Ceux qui n'en renferment pas sont eux-mêmes subdivisés en deux formations. L'une est formée par les quartz grenus (quartzites), des grès et les ardoises: c'est le *terrain ardoisier*. L'autre se rapporte aux roches qu'Haüy avait appelées cornéennes: c'était la *formation trappéenne* des Allemands. Sans se prononcer absolument sur leur ancienneté relative, l'auteur penche à considérer les roches trappéennes comme

antérieures aux ardoises, à cause de la présence des cristaux de feldspath qui les rapproche du terrain primitif. En outre, la superposition des deux terrains est voilée par les effets de l'inclinaison. Les géologues étaient à cette époque bien éloignés de considérer le terrain trappéen comme éruptif. La dispute des Neptunistes et des Plutonistes n'était pas même vidée sur l'origine du basalte, dont les relations avec les produits de nos volcans sont si intimes.

Le *terrain bituminifère* contient des fossiles. Il est donc postérieur au terrain ardoisier. Mais entre ces deux terrains, se trouve le *schiste rouge* qui forme transition.

Restait à savoir à quel terrain connu on devait rattacher ces terrains à couches inclinées. « Quoique l'absence ou la » présence des corps organisés établisse une très-grande » différence entre ces diverses formations, je suis porté à » croire qu'elles se rapportent aux terrains de transition » des auteurs allemands, de sorte qu'il n'y aurait pas de » véritable terrain primitif dans le nord de la France. »

Ce raccordement était une vue remarquable. Il classe du premier coup nos terrains primaires à la place qu'ils occupent dans la série géologique générale. C'est encore sous le nom de terrain de transition que les terrains silurien et dévonien sont désignés trente-cinq ans plus tard sur la carte géologique de la France de Dufrénoy et Élie de Beaumont. Ce terme, créé par Verner, a été abandonné pour ceux de terrain primaire ou paléozoïques, mais c'est un simple changement de nom.

L'observation que le terrain primitif n'existe pas dans ces régions n'est pas moins remarquable. Le terrain trappéen, par son gisement et sa composition, était cependant bien de nature à induire en erreur un observateur moins péné-

trant, et à lui faire admettre que les « cornéennes » étaient des affleurements du terrain primitif.

Tous les terrains ne se succèdent pas uniformément dans cet ensemble de régions. Celles-ci n'ont pas éprouvé les mêmes changements et sont loin de représenter, par la disposition de leurs couches, la « régularité des cercles concentriques d'un arbre dicotylédone. » Certaines couches existent dans une contrée sans se retrouver dans le bassin voisin. C'est la répartition lacunaire des terrains posée en principe et que toute carte géologique met en lumière.

Les TERRAINS HORIZONTAUX reçoivent à leur tour un classement stratigraphique.

Le plus ancien est le *grès rouge*. La chaux carbonatée vient ensuite et se montre sous trois aspects distincts et successifs. La plus ancienne — qui est le Muschelkalk et le terrain jurassique — est appelée *ancien calcaire horizontal;* elle se développe en Lorraine. La seconde est la *craie*. La troisième est le tuffeau de Maestricht et le *calcaire grossier* des environs de Bruxelles (9).

Dans le Hainaut et la Hesbaye, il existe des amas épars de sable et de grès qui paraissent former un terrain spécial. L'auteur le désigne sous le nom de *grès blanc* et le considère comme supérieur au calcaire grossier (10).

Les terrains inclinés et horizontaux sont recouverts par des dépôts superficiels, parmi lesquels il croit qu'on pourrait distinguer des traces d'origines très-différentes. Ils sont réunis en un seul groupe sous le nom de *terrains meubles*. Nous les appelons aujourd'hui terrain quaternaire.

Enfin le *terrain volcanique* proprement dit termine l'énumération des terrains qu'il a reconnus dans le nord de la France. L'auteur croit que les volcans du Rhin et de l'Eifel

ont été en activité après le dépôt du calcaire horizontal, et même après le creusement des vallées.

En résumé, voici la classification de nos terrains admise en 1808 par le grand géologue :

Couches horizontales. (Terrains secondaires de la classification de Verner).		terrain meuble.
		grès blanc.
		calcaire grossier récent.
		craie.
		calcaire grossier ancien.
		grès rouge.
Couches inclinées. (Terrain de transition) . .	avec corps organisés . . .	terrain bituminifère.
	sans corps organisés . . .	schistes rouges formant transition.
		terrain ardoisier.
		terrain trappéen.
Terrain primitif.		manque.

L'auteur divise ensuite les contrées d'entre le Pas-de-Calais et le Rhin en régions ou cantons géologiques, en combinant la nature et l'aspect du terrain avec les données géographiques. Il emploie pour les désigner les noms qu'elles portent généralement dans le pays, ce qui n'était pas moins judicieux, car les anciennes dénominations y coïncident d'ordinaire, comme dans beauconp d'autres pays, avec un même caractère de terrain et de relief. Ce sont là de véritables régions naturelles qu'une succession de divisions politiques ou administratives ont méconnues, sans pour cela que leur nom primitif ait cessé d'être en usage parmi les habitants.

La région à couches inclinées comprend : une partie du Hai-

naut, l'Entre-Sambre-et-Meuse, l'Ardenne, l'Eifel et le Hundsrück ; elle se prolonge au delà du Rhin.

Le terrain ardoisier occupe à lui seul l'Ardenne, l'Eifel inférieur, le Hundsrück et la partie supérieure du Hainaut. La contrée forme alors une suite de plateaux à légères ondulations et elle est déchirée par des vallées extrêmement profondes et resserrées. Ce terrain est composé de couches alternatives de schistes et de quartz ordinairement dirigées vers le nord-est. Ces couches, remarque-t-il, y ont une disposition moins irrégulière que dans le terrain bituminifère; elles sont moins repliées et contournées, et l'on observe souvent des plateaux entiers où l'inclinaison et la direction ne changent pas. C'est en effet l'un des caractères prédominants de la structure de l'Ardenne et du Hundsrück. Le renversement des couches y est tellement la règle, que les bancs plongent, sauf de rares exceptions, uniformément vers le sud, tandis que, dans le Condroz, les couches plongent alternativement au nord et au sud suivant le bord des plis qu'elles forment.

Les grès sont plus communs dans l'Eifel inférieur; en Ardenne et dans le Hundsrück, ce sont les quartz grenus ou quartzite. Les poudingues y sont à plus petits éléments que dans le terrain du schiste rouge.

La matière des ardoises est rapportée aux substances talqueuses.

Le terrain ardoisier renferme sur les bords du Rhin le porphyre (trachyte) des Sept-Montagnes, et de nombreux gisements de basalte qui s'étendent aussi dans l'Eifel. Le terrain volcanique est compris dans les mêmes limites et y forme deux groupes : celui d'Andernach et celui de l'Eifel occidental, que Dethier avait découvert quinze ans auparavant.

Dans le terrain ardoisier du Brabant, il existe à Quenast et

à Lessines du terrain trappéen abondant en feldspath. Cette roche est déterminée comme composée de quartz, de feldspath, d'amphibole et d'une autre substance que l'auteur rapporte avec doute au talc (c'est la chlorite). Ce terrain ardoisier ne se montre ordinairement que dans les vallées. Il est recouvert par des dépôts meubles sous lesquels il « est probable qu'il s'étend au loin. »

Le terrain bituminifère se développe au nord de l'Escaut depuis la Roer jusqu'à l'Escaut à travers l'Entre-Sambre-et-Meuse et une partie du Hainaut. C'est un vaste plateau sillonné par un nombre infini de vallées qui sont de deux sortes : les unes sont larges, régulières, peu enfoncées, bordées de coteaux en pentes douces et dirigées vers le nord-est, de manière à diviser la surface de la région en collines longues et étroites. Ce sont les vallées longitudinales qu'après les découvertes de Dumont il appellera vallées de plissement. Les autres, plus profondes, irrégulières, tortueuses, dirigées en tous sens et servant d'écoulement aux rivières, rompent et déchirent ces collines et ces vallées longitudinales.

Toutes les couches bituminifères « sont non-seulement plus » ou moins inclinées, mais on en voit à chaque instant de » contournées, de repliées les unes sur les autres, de bou» leversées en tous sens. » Elles ont cependant une direction commune du nord-est au sud-ouest, comme les vallées longitudinales. « Il résulte de cette structure que le pays » est partagé dans toute sa longueur en chaînes minérales » ou systèmes de couches dans lesquelles on reconnaît le » même arrangement et la même nature d'une extrémité à » l'autre. »

Cette description est complétée par les observations suivantes : Le centre du Condroz est formé de calcaire, de grès

et de schiste argileux en couches très-inclinées et souvent verticales « qui sont disposées de manière qu'après une cer-
» taine épaisseur de couches calcaires, vient une alternative
» de cette substance avec le schiste et le grès, puis des cou-
» ches de grès et de schistes seules; recommencent ensuite
» les alternatives qui sont suivies par le calcaire, et ainsi suc-
» cessivement. Or, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est
» que le pays étant divisé par des vallées longitudinales, le
» milieu de ces vallées correspond au système des couches
» calcaires et le sommet des collines, situées entre les val-
» lées, à celui des couches de grès et de schistes. » Le problème était posé : Dumont devait le reprendre et le résoudre d'une manière décisive.

Les roches principales du terrain bituminifère sont la chaux carbonatée, le grès et le schiste. Les couches subordonnées les plus remarquables sont la houille, le fer oxydé et l'argile (plastique).

La chaux carbonatée est imprégnée de matières charbonneuses déterminées par Haüy comme bitume; elle est quelquefois argileuse, d'autres fois quartzifère ([11]), et renferme du quartz lydien (phtanite), du fer sulfuré, de la fluorine et de l'anthracite. Ses fossiles fort abondants sont de genres actuellement inconnus.

Les grès, généralement argileux, sont micacés.

Le schiste appartient à la variété argileuse de Brongniart et se délite en fragments rhomboïdeaux, ce qui le distingue des schistes à grands feuillets ou ardoises.

Mais, entre le terrain ardoisier proprement dit de l'Ardenne et le terrain bituminifère, se développe une bande quartzeuse et schisteuse souvent colorée en rouge, et formant la transition stratigraphique entre les deux terrains,

(C'est une partie du terrain rhénan et les couches eifféliennes inférieures.)

Puis s'étend une première bande de terrain bituminifère composée de calcaire et de schistes. (C'est le calcaire de Givet et les schistes de la Famenne.)

Le centre du Condroz renferme du calcaire, du grès et des schistes en bandes alternantes en coïncidence avec les collines et les vallées longitudinales. (Ce sont les psammites du Condroz et le calcaire carbonifère.)

Entre cette région et le terrain houiller, « on trouve une » chaîne étroite, mais assez continue, qui présente quelques » roches analogues à celles que nous avons vues entre les » ardoises et le terrain bituminifère : ce sont des grès qui » deviennent si compactes qu'on doit les appeler des quartz » grenus (quartzites), des brèches (poudingues) et même » jusqu'à des schistes rouges. »

Ainsi d'Omalius rapproche en 1808 la bande de Dave des couches qui, dans l'Ardenne, s'étendent entre les ardoises et le calcaire dévonien. Tous les géologues qui ont étudié ce terrain compliqué, ont sanctionné ces vues, tout en arrivant à des raccordements assez différents entre ses groupes de couches et celles de l'Ardenne. Dans ces derniers temps, l'identification a été poussée très-loin : les principaux étages qui se développent entre le terrain ardennais et le calcaire dévonien, ont été retrouvés dans la bande condrusienne ([12]).

Le bassin houiller d'entre la Roer et le Pas-de-Calais s'étend au nord de cette chaîne. L'auteur s'était d'abord décidé à séparer le terrain houiller du terrain bituminifère. Il y renonce parce qu'il voit le calcaire entourer et même traverser les bassins houillers, et qu'il reconnaît que toutes ces couches ont subi simultanément le phénomène qui a pro-

duit leur inclinaison. Le terrain bituminifère ou, comme ses propres observations et celles de l'ingénieur Bouësnel ([13]) le lui ont fait appeler bientôt après, le terrain anthraxifère constitue, en effet, en Belgique un groupe stratigraphique des plus naturels. Toutes ses couches sont unies par le caractère si marqué des plissements. Ce caractère, qui leur donne une allure commune, y domine tous les autres. Aussi Dumont a-t-il conservé dans la carte géologique l'intégrité du terrain défini par d'Omalius, et ce n'est pas sans répugnance que les géologues belges ont dû en accepter la mutilation qu'a provoquée son raccordement à la série anglaise établie sur les caractères paléontologiques.

A la bande houillère succède une bande de calcaire et de schistes très-riche en mines de fer et de plomb et en amas d'argile terre à pipe. Elle s'élargit dans le Hainaut, où elle est surtout formée de calcaire recouvert par le terrain meuble. Là elle s'appuie sur le terrain ardoisier, aussi remarquable par sa présence dans cette partie du pays que par son porphyre.

Le terrain bituminifère se trouve aussi dans l'Eifel occidental à l'état de calcaire présentant beaucoup d'analogies avec la bande de calcaire qui borde l'Ardenne.

Il existe aussi dans la région de Saarbrück où il est représenté par des schistes houillers. Il y est moins incliné que dans le Condroz et renferme beaucoup de terrain trappéen.

Il reparaît enfin dans le Boulonnais, après avoir été recouvert depuis le Hainaut par la craie de l'Artois.

Ce sont bien là les traits généraux du massif primaire d'entre le Rhin et l'Escaut, tels qu'ils sont admis dans la science. Ils ont été complétés, définis avec une rare précision et poussés à un état de perfection qui n'a peut-être été

atteint nulle part. Mais la base fondamentale de ces travaux existait et est restée telle que son illustre auteur l'avait établie.

L'exploration de la région inclinée avait donné lieu à deux observations de géographie physique des plus importantes.

On était alors tenté de considérer le Hundsrück et l'Eifel comme le prolongement des Vosges, et l'Ardenne comme la continuation des collines de Langres. D'Omalius fait remarquer qu'on doit juger de la continuité des chaînes de montagnes non par le prolongement apparent d'un sol élevé, mais par la nature et la direction des couches qui sont toujours inclinées dans les véritables montagnes. « Quelles » que puissent être, ajoute-t-il, les causes de l'inclinaison, » c'est à ce phénomène qu'il faut attribuer le relief des » montagnes. Les couches horizontales qui sont venues » ensuite, ont plutôt tendu à combler les inégalités qui » existaient, et n'ont éprouvé d'autres bouleversements que » le creusement des vallées. »

Faisant application de ce principe nouveau, il démontre que le Hundsrück, l'Eifel et l'Ardenne n'ont aucune connexion géologique avec les Vosges et les collines de Langres; que, contrairement à l'opinion des géographes, ces régions sont le prolongement terminal des montagnes du centre de l'Allemagne, c'est-à-dire des monts hercyniens

L'auteur remarque d'un autre côté que la Meuse traverse une chaîne de montagnes et que la Sambre coule dans un sens opposé à la pente générale du sol. Il en conclut qu'on ne peut reconnaître le relief relatif des diverses parties d'une région par l'écoulement des eaux. Cette observation était d'autant plus opportune que des géographes venaient d'imaginer un système séduisant, qui n'est pas encore com-

plètement déraciné, et d'après lequel, en supposant que chaque bassin hydrographique est isolé par une chaîne de collines ou de montagnes, on pourrait tracer le relief d'une contrée par la seule inspection de la direction des cours d'eau.

Les terrains horizontaux entourent le terrain incliné.

Le plus ancien est le grès rouge. Il s'étend dans le Palatinat sur le bord du bassin houiller de Saarbrück, le dépasse à l'ouest pour border le terrain ardoisier du Hundsrück et la profonde échancrure du Luxembourg qui sépare le Hundsrück et l'Ardenne. L'auteur le retrouve ensuite en lambeaux isolés dans le sud et dans le nord de l'Eifel occidental et jusqu'à Malmedy. Formant au sud de ces affleurements un dépôt très-étendu, ce terrain se prolonge jusqu'au Jura en enveloppant les montagnes granitiques des Vosges.

Le grès rouge passe insensiblement dans le Luxembourg et la Lorraine à l'ancien calcaire horizontal, qui s'étend à peu près jusqu'au point où le terrain ardoisier disparaît sous la craie de Picardie.

Ce calcaire horizontal a généralement une texture grossière, mais il devient souvent compacte et alors, ajoute le pénétrant observateur, il ressemble au calcaire du Jura. L'auteur est le premier à démontrer sa véritable position géologique. C'est, dit-il, un dépôt antérieur à celui de Paris et de la Flandre, parce qu'il a précédé la craie; que ses roches, quoique souvent analogues, sont toujours assez différentes pour qu'on ne puisse les confondre; enfin « et » c'est ici un des points les plus décisifs, les corps organisés » du terrain calcaire sont très-différents de ceux du bassin. » Il donne en conséquence à ce dépôt le nom d'*ancien calcaire horizontal*.

Comme on le voit, les trois méthodes en usage pour déterminer l'âge d'un terrain sont appliquées dès cette époque avec la sûreté qu'on pourrait y apporter de nos jours.

Sur l'autre bord du massif de grès rouge, dans la vallée du Rhin, une série de collines de calcaire horizontal se développe au sud de Mayence. Mais il est plus récent que celui de la Lorraine. D'après des ossements que Hammer avait erronément déterminés comme *Paleotherium* et les coquilles d'eau douce observées par Faujas, « on ne doit pas » s'éloigner de l'idée que ces collines calcaires aient été » formées à une époque et sous des circonstances analo- » gues à celles du bassin gypseux de Paris. » Cette déduction a été bien peu modifiée. Le terrain de Mayence est resté du terrain tertiaire; seulement comme il renferme les débris non du *Paleotherium*, mais du *Dinotherium* et des coquilles communes au tongrien et au rupélien belge, il a été un peu relevé dans la série.

L'ancien calcaire horizontal, disparaissant avec le terrain ardoisier sous la craie, ne reparaît plus sur le bord du terrain incliné, ni dans le Hainaut, ni dans la Hesbaye. La craie s'y superpose directement. Elle est tantôt marneuse, tantôt blanche avec du quartz pyromaque. Ses fossiles sont les mêmes que dans le bassin de Paris. Elle s'étend en lambeaux étroits depuis Aix-la-Chapelle jusqu'à Tournai. Mais dans la partie ouest du Hainaut, elle prend plus de développement. Elle recouvre toute la largeur du terrain houiller entre Bavay et Tournai, pousse même quelques lambeaux jusqu'à Mons, et se relie à la grande plaine de l'Artois et de la Picardie.

Dans la Flandre et la Hesbaye, un horizon de chaux carbonatée grossière se superpose à la craie [9]. La superposi-

tion directe s'observe à Maestricht, et on peut la déduire pour Bruxelles et Audenarde de sa situation par rapport à la craie du Hainaut, qui recouvre directement le terrain incliné.

A ce dépôt calcareux, succède dans le Brabant le sable avec grès fistuleux. Les grès blancs landéniens du Hainaut et de la Hesbaye y sont rattachés ([10]).

Plus au nord, en Campine, les grès ferrugineux (diestiens) forment un horizon marqué. « Tandis que tout ce » pays annonce le transport, ce grès seul manifeste une » formation locale. »

Enfin au nord de l'Eifel, s'étend la plaine du Rhin et de la Roer. Le sol, élevé et montueux entre les cours moyens de la Meuse et du Rhin, s'abaisse tout à coup vers Bonn, Aix-la-Chapelle et Visé, et n'est plus désormais formé que de terrain meuble avec des débris de roches. Cette plaine renferme aussi les amas étendus de lignites déjà observés par Faujas et que d'Omalius a observés à Liblar.

Le terrain meuble qui recouvre tous ces terrains inclinés et horizontaux, est beaucoup plus complexe. C'est d'ordinaire un terrain détritique. Il est peu abondant, mais assez varié sur le sol incliné. Mais dans le Hainaut et la Hesbaye, il est formé de limon, « cet heureux mélange de silice, » d'alumine, de carbonate de chaux et de terreau qui » constitue les meilleures terres à cultures. » Enfin les Flandres et la Campine sont une plaine basse et unie qui fait partie de la vaste étendue comprenant la Hollande, le nord de l'Allemagne, la Pologne, etc. Elle est recouverte de sable qui renferme des cailloux roulés de l'Ardenne. La tourbe y est très-développée.

Ce mémoire est incontestablement l'une des productions

géologiques remarquables du commencement du siècle. Une région dont notre pays actuel ne forme guère que les deux cinquièmes sortit d'un seul coup de l'obscurité et devenait, avec le bassin de Paris, la région type pour l'immense étude que le jeune géologue allait entreprendre dans toute l'agglomération de pays auxquels s'appliquait alors le nom d'Empire français. Les terrains anciens y étaient abordés, définis et classés en même temps que les terrains les plus modernes: les rapports orologiques des terrains montagneux et des plaines étaient établis. La stratigraphie, la lithologie et la paléontologie avaient été mises à contribution dans ces recherches. C'était donc bien la géologie embrassée dans son ensemble et la tentative la plus complète qui eût été faite dans ce genre. A côté de ces résultats, on admire l'esprit de méthode, la justesse du jugement qui ne se laissait jamais égarer par des conceptions brillantes et prématurées.

C'est assez dire que l'ouvrage fit sensation et donna la renommée au jeune auteur. Il se lie avec plusieurs savants éminents et notamment avec Alexandre Brongniart, le collaborateur de Cuvier pour la géologie des environs de Paris. Sa correspondance avec lui ne devait plus être interrompue. Il est accueilli chez les maîtres de la science qu'il n'avait vus jusqu'à ce moment qu'à leurs cours.

Encouragé par le succès, l'ardent géologue, alors âgé de 25 ans, conçoit l'audacieux projet d'étendre ses recherches à toute la France et d'en classer tous les terrains d'après leurs relations d'âge, de composition et d'origine, comme il venait de le faire pour les contrées septentrionales de l'Empire. On ne pouvait rendre de plus grand service à la science.

Comme nous l'avons dit, la géologie réclamait surtout alors de grandes explorations. Plusieurs parties de la France

avaient été l'objet de travaux isolés et il importait de les relier par une vue d'ensemble.

Dès l'année suivante (1809), il met son projet à exécution par une exploration circulaire de l'empire. En voici l'itinéraire et les résultats puisés dans ses notes ([14]).

D'Omalius traverse l'Ardenne jusqu'à Bouillon, puis s'engageant en Lorraine, il observe les oolithes de Brillon et de Savonnières et détermine leur position géologique entre le calcaire grossier (lias) qui repose sur le terrain ardoisier, et la craie. A Dijon, il retrouve le même calcaire grossier; il en conclut que le bassin dont les bords sont formés par cet « ancien calcaire horizontal » s'est recourbé depuis les Vosges vers le Morvan, de même qu'il se recourbe entre l'Ardenne et les Vosges.

Descendant la Saône jusqu'à Lyon, il observe sur la rive gauche les plaines de la Bresse, et sur la rive droite les montagnes granitiques du Tarare bordées par le « calcaire à gryphées. » Il gravit alors le Jura, en observe de nouveau les calcaires et la structure et arrive à Genève.

L'étude du Salève se fait sous la direction du professeur Jurine. Il remonte l'Arve et visite Chamounix. Ces régions avaient pour lui un haut intérêt. Il avait essayé de classer les terrains des Alpes en prenant pour point de départ les Ardennes et le Condroz. Il était tenté d'assimiler les calcaires crétacés et jurassiques à son calcaire bituminifère; les calschistes jurassiques au terrain ardoisier. La Tarentaise fait l'objet de longues observations à cause du travail de Brochant de Villiers, qu'il appréciait beaucoup.

Passant enfin les Alpes au petit Saint-Bernard, il descend la vallée d'Aoste et arrive à la colline de la Superga. Il s'étonne d'y trouver des fossiles dont les formes rappellent

des espèces modernes, quoique les couches y soient notablement inclinées. « Ce terrain, dit-il, me paraîtrait dans nos » contrées un fait bien singulier et tout à fait contraire à ce » que j'ai observé jusqu'à présent. »

Il traverse la plaine de Piémont jusqu'à Coni et les Alpes maritimes au col de Tende. On n'avait encore rien publié sur cette région Il y retrouve les terrains de la Tarentaise, fortement inclinés, composés de roches talqueuses, de schistes, de quartzite et surtout de « calcaire bituminifère » Du calcaire blanchâtre moins incliné qu'il raccorde à celui du Jura, surmonte ces terrains et se continue jusqu'à Nice et Antibes.

L'explorateur entre alors dans les montagnes de l'Esterel déjà décrites par de Saussure. Il les reconnaît formées de porphyre, de granite, de micaschistes sur lesquels repose du « grès rouge des Vosges. » Il retrouve bientôt son calcaire du Jura qu'il suit de Toulon à Marseille. Il observe les couches d'Aix si connues par leurs fossiles, puis remonte le Rhône jusqu'à Orange.

La région calcaire qui borde les Cévennes est de même rapportée au calcaire du Jura. Près de Béziers, il découvre le terrain volcanique Il détermine l'existence du terrain de transition dans les montagnes méridionales de Cévennes.

Après avoir visité Toulouse, il gravit les Pyrénées. Il en regarde le calcaire arqué des contre-forts comme de même âge que celui du Jura, les couches carbonifères et siluriennes de Bagnères comme son terrain bituminifère, et observe sur le sommet le granite et les ophites.

Il recoupe le bassin de Bordeaux dont les calcaires tendres et les dépôts sablonneux le portent à les rattacher aux terrains postérieurs à la craie. Il observe celles-ci avec ses

silex pyromaques dans le Saintonge, puis le calcaire de la Bourgogne avant d'entrer dans le Poitou. Là se présentent avec un sol plus élevé des schistes luisants et le granite, et bientôt des calcaires bituminifères auxquels succèdent les ardoises d'Angers, qu'il assimile naturellement aux ardoises de l'Ardenne.

Il atteint enfin l'ancien calcaire horizontal et la craie marneuse du bassin de Paris et en suit les couches jusqu'à Alençon. De là, recoupant les dépôts du même bassin, il revient à Halloy par Saint-Quentin.

C'est un voyage de près de 700 lieues.

Dès l'année suivante, il publie dans le *Journal des Mines* un essai de généralisation sur l'ordre de succession des terrains dans une *Notice géologique sur la route du Col de Tende dans les Alpes maritimes*. Elle est précédée de considérations sur les terrains intermédiaires ou de transition. C'est une des pages curieuses de l'histoire de la géologie.

La Belgique et les régions rhénanes lui avaient offert les terrains de transition en couches inclinées sur une vaste surface, et entourés de terrains horizontaux ou secondaires comme on les appelait alors. Ces deux groupes s'étaient montrés clairement distincts et il avait su se pénétrer avec une grande justesse de leurs caractères profondément différentiels. L'inclinaison ou l'horizontalité des couches avait et devait avoir à ses yeux une importance prépondérante. C'était pour lui, avec la présence ou l'absence de fossiles, la base de la classification des terrains.

Lorsqu'il visite les Alpes et les Pyrénées, il était naturellement amené à prendre pour terme de comparaison la contrée qu'il avait tant explorée et à établir un parallèle entre leurs terrains. C'était donc tenter d'interpréter la

géologie des hautes montagnes de l'Europe par leurs relations avec la région d'entre l'Escaut et le Rhin.

On avait d'abord distingué l'ensemble des terrains en *primitifs* et *secondaires*, suivant qu'ils recèlent ou non des fossiles, ce qui revenait à dire que les uns étaient antérieurs et les autres postérieurs à l'apparition des êtres vivants. Verner n'avait pas tardé à intercaler entre ces deux groupes une série de terrains douteux dont l'appellation de *terrains de transition* ou *intermédiaires* montre assez la position.

D'Omalius, étudiant les caractères assignés par l'illustre savant de Freyberg et par ses successeurs au terrain de transition, reconnaît qu'on peut les résumer ainsi : ils contiennent moins de corps organisés et ont une stratification plus irrégulière que les terrains secondaires.

Il rejette comme fort contestable la première distinction, mais il n'en est pas de même de la seconde qu'on a, dit-il, indiquée d'une manière trop vague : « L'apparition de la vie » n'est pas la seule époque importante que nous offre » l'étude de la géologie. Il en est encore une autre bien » remarquable : c'est la cessation du phénomène qui a » déterminé la position inclinée ou verticale qu'on observe » dans certaines couches et a, par conséquent, exercé une si » grande influence sur la forme de nos continents. Ce phé- » nomène est dû à une cause si différente de ce qui se » passe actuellement dans la nature, qu'on n'a pas encore » trouvé de moyens satisfaisants de le concevoir. Mais » comme on remarque de grandes masses de terrains qui » n'ont pas éprouvé ses effets et que ces terrains sont tou- » jours plus récents que ceux en couches inclinées qui les » avoisinent, on peut conclure que cette cause a cessé d'agir » avant la formation des masses qui ne présentent que des » couches horizontales.

» Si, après cette observation préliminaire, on compare
» les divers terrains sous le double rapport de la stratifica-
» tion et de la division indiquée ci-dessus, on verra que
» tous les terrains qui sont constamment en couches hori-
» zontales, appartiennent aux formations secondaires, tandis
» que les terrains primitifs où l'on distingue une stratifica-
» tion et tous les terrains intermédiaires, ont éprouvé les
» effets de la cause qui a produit l'inclinaison. »

Il conclut en proposant de généraliser de cette manière les caractères des trois classes de terrains : Les terrains primitifs, lorsqu'ils sont en couches, ont une stratification inclinée; ils sont privés de fossiles. Les terrains de transition sont en stratification inclinée et contiennent des fossiles. Les terrains secondaires renferment des fossiles, mais sont en stratification horizontale.

« Si on adoptait ce principe de classification, continue
» l'auteur, on aurait l'avantage de rattacher les divisions des
» terrains aux grandes époques qu'annonce l'étude du globe,
» et de même que les terrains primitifs finissent à l'appari-
» tion des êtres vivants, les terrains intermédiaires finiraient
» à la cessation du singulier phénomène qui a produit l'in-
» clinaison des couches, de sorte qu'on réunirait dans les
» deux premières classes tous les terrains qui semblent
» appartenir à cet ancien monde si indifférent du nôtre,
» tandis que la troisième classe ne renfermerait que des
» couches qui, par leur disposition horizontale, nous rap-
» pellent les dépôts qui se font encore sous nos yeux et
» semblent par cela même appartenir à une troisième
» époque plus analogue aux temps actuels. »

D'Omalius regardait donc alors les soulèvements comme s'étant produit à une seule époque qu'il essayait de préciser.

Cette conception, que son voyage dans les Alpes avait fait naître, semblera naturelle, surtout aux géologues belges qui ne peuvent qu'être saisis de la similitude d'allure, de structure et d'aspect des roches schisteuses et calcareuses qui entourent les massifs cristallins de ces montagnes, avec nos terrains de l'Ardenne et du Condroz. Même aujourd'hui qu'une si vive lumière est jetée sur ces grands massifs grâce à la paléontologie, à la théorie des soulèvements et à celle du métamorphisme, nous éprouvons au premier abord l'impression que ces terrains des deux régions sont de même époque. Elle devait s'imposer au commencement du siècle, quand la géologie commençait à tenter les rapprochements entre les terrains de contrées éloignées.

L'auteur établit ensuite dans le « terrain de transition » de la Tarentaise, région célèbre dans l'histoire de la géologie, quatre groupes stratigraphiques, en s'appuyant sur les travaux de Brochant de Villiers, sur les cartes géologiques d'Ébel et sur ses observations propres. Ce sont les schistes micacés et talqueux avec calcaire, les schistes ardoises peu différents de ceux de l'Ardenne; les schistes argileux et le calcaire bituminifère; enfin, le calcaire compacte, blanc, arqué, moins incliné que les précédents. Ce dernier est le calcaire des montagnes du Jura, qu'il sépare de l'ancien calcaire horizontal de la Lorraine et de la Bourgogne, « en » attendant, dit-il, que la paléontologie ait prononcé sur » leurs relations. » Nous reconnaissons facilement dans les trois premiers groupes les dépôts qui ont été rattachés, après de si laborieuses discussions, aux terrains houillers, triasiques et jurassiques.

Le calcaire du Jura est ensuite indiqué comme se prolongeant d'une manière continue depuis Bâle jusqu'à la Méditer-

ranée en bordant les Alpes occidentales et, se divisant à Loriol sur le Rhône, il produit une branche qui s'étend le long des Cévennes.

D'Omalius se livrait avec activité à la rédaction de ses notes de voyage et à la coordination de ses observations, quand survint un événement qui, menaçant de briser dès lors sa carrière scientifique, lui donna au contraire un nouvel essor. Napoléon recherchait toute occasion d'augmenter ses armées pour faire face aux besoins croissants de sa politique de conquêtes démesurées. Sans même le couvert d'un sénatus-consulte qu'il avait conservé l'habitude de prendre pour les appels de troupes, il rendit « de son propre mouvement » le 27 janvier 1810 un décret par lequel tous les jeunes gens de famille des provinces du Nord, qui avaient pu se faire dispenser du service militaire, étaient nommés sous-lieutenants. D'Omalius avait déjà mis un remplaçant à l'armée et un autre dans la garde nationale au moment de la levée en masse qui suivit l'expédition anglaise à Flessingue. Il fut naturellement compris dans la mesure et reçut son brevet de sous-lieutenant. Ce fut un coup de foudre pour les parents qui voyaient leur fils unique absorbé dans ces armées que des guerres dévorantes anéantissaient si rapidement, et pour le jeune géologue paisiblement plongé dans des recherches savantes où ses goûts l'entraînaient. L'ordre reçu ne permettait plus de se soustraire à l'armée, moyennant les plus grands sacrifices pécuniaires.

La famille d'Omalius chercha à échapper à la terrible éventualité, en sollicitant auprès des membres influents du gouvernement la radiation de leur fils des listes de l'armée pour qu'il entrât dans l'administration civile ([15]).

Mais d'Omalius, lui, avait un autre espoir. Napoléon cher-

chait à entourer son règne de tous les genres de gloire. Il protégeait ostensiblement tous les talents, et la science trouvait souvent place dans ses faveurs. Les travaux du géologue pouvaient lui plaire et l'engager à le laisser se vouer aux études où il réussissait avec éclat.

Monge, l'illustre inventeur de la géométrie descriptive, était depuis quelques temps sénateur de Liége; il venait quelquefois habiter l'ancienne abbaye de Seraing qui dépendait de sa sénatorerie. D'Omalius, lui ayant déjà été présenté, alla se recommander à lui, qu'il savait avoir beaucoup d'influence auprès de l'Empereur. Monge lui promit de l'appuyer pour qu'il fut attaché à un emploi civil, tout en ne lui dissimulant point qu'il avait peu d'espoir de réussir; car, en le congédiant, il lui dit ces paroles désespérantes et significatives, où nous pouvons apprécier le régime qui étreignait les contrées unies à l'empire par droit de conquête : « L'Empereur sait qu'on s'attache au gouvernement pour lequel on se fait casser les bras et les jambes. »

D'Omalius sentit qu'il devait multiplier ses démarches. Il partit pour Paris, porteur de recommandations nombreuses recueillies parmi les amis de sa famille. De Micou, préfet du département de l'Ourthe, l'appuya fortement pour qu'il fût nommé auditeur au conseil d'État.

A Paris, il rencontra d'égales sympathies et de puissants appuis. Il fut présenté à Cambacérès et porté sur la liste des candidats-auditeurs. Mais lorsqu'il pourvut aux emplois vacants, l'Empereur en avait épuisé le nombre avant d'arriver à la lettre O.

Dans l'intervalle, d'Omalius avait eu recours à ses amis du Conseil des Mines. Coquebert de Montbret, directeur de la statistique au ministère de l'intérieur, devint son ardent pro-

tecteur. Il avait de bonnes relations avec l'un des chefs du personnel du ministère de la guerre. Il s'empressa de les utiliser pour obtenir que le nom de son jeune confrère ne parût pas sur les états de troupes. D'Omalius échappa ainsi, comme il me le disait ([13]), au dangereux honneur de porter l'épaulette, qui l'eût mené en Espagne ou en Russie, pour servir aux hécatombes offertes à l'ambition asiatique de l'Empereur.

Coquebert de Montbret avait depuis longtemps conçu le projet d'une description générale de l'Empire. Il voulait la faire reposer non sur les divisions politiques et administratives, éléments peu stables et tout conventionnels, mais sur une division en régions physiques. Les bassins hydrographiques auxquels il avait d'abord pensé, ne lui offraient pas une base qui lui permît de coordonner rationnellement les données complexes réunies par lui et qui se rattachaient, sous le nom alors peu précis de statistique, tant à l'histoire naturelle qu'aux documents économiques. Les bassins hydrographiques n'ont pas de rapports nécessaires avec la nature et même avec le relief du pays. Il résolut alors d'admettre la nature du sol comme fondement de sa description. Il la considérait comme régissant les productions d'un pays et même les mœurs des habitants.

Pour mettre à exécution ce programme, le directeur de la statistique avait requis du Corps des mines la réunion des documents relatifs à la composition du sol de la France. Ces documents affluèrent. En même temps, les ingénieurs avaient rédigé des mémoires géologiques que le *Journal des Mines* était destiné à publier et de Montbret y insérait, conformément à son cadre, des notices minéralogiques et géographiques sur plusieurs départements.

Tous ces éléments demandaient une coordination. D'Oma-

lius avait montré dans son mémoire de 1808 des aptitudes merveilleuses pour un tel travail. De Montbret saisit l'occasion qui se présentait si heureusement à lui. Il proposa au jeune géologue de lever la carte minéralogique de l'Empire pour le bureau de la statistique.

L'offre fut, on le comprend, acceptée avec empressement; elle dispensait le savant à la fois du service militaire et le mettait en mesure de se livrer sur un grand théâtre et dans de magnifiques conditions à ses études favorites. Bientôt le ministre de l'intérieur le réclama officiellement auprès de son collègue de la guerre pour le service de la statistique, et son nom fut rayé des contrôles de troupes.

Cette solution lui fut d'autant plus agréable que, bien que l'opposition de sa famille à ses goûts scientifiques ne se manifestât plus depuis quelques années par des remontrances directes, encore rencontrait-il une sorte de résistance, de désapprobation qui lui était extrêmement pénible. La géologie venait de le sauver de l'armée; on devint admirateur passionné de la géologie, et était même mal venu qui désormais se permettait d'en rire. D'Omalius fut donc tranquille aussi de ce côté pour quelque temps.

Son séjour à Paris se prolongea dix mois. Il les mit à profit pour jeter avec de Montbret les bases du grand travail projeté et pour explorer attentivement les environs de Paris qui commençaient à devenir l'un des points classiques du continent. Sa principale excursion a pour but l'étude du pays de Bray (entre la Somme et la Seine). Il avait observé, l'année précédente, en venant du Poitou, que la craie devient marneuse dans cet endroit. C'était un indice d'un relèvement des couches inférieures, car il avait déjà remarqué que la craie marneuse est inférieure à la craie blanche sur la bordure arden-

naise du bassin. Ses prévisions se justifient. Il découvre un petit affleurement de l' « ancien calcaire horizontal » (calcaire jurassique) entre Gournay et Forges, et le rapporte au calcaire de la Bourgogne. Il confirme sa première observation, en s'assurant que la craie marneuse entoure ce petit massif jurassique. C'était un beau début dans sa nouvelle position; le relèvement du terrain jurassique dans le pays de Bray est l'un des traits remarquables de la constitution géologique du bassin de Paris.

Il fit aussi insérer pendant ce temps dans le *Journal des Mines* plusieurs mémoires : l'un est relatif à un phénomène d'optique appelé *Anthélie* dont il avait été témoin; l'autre est un résumé du traité de géologie de Deluc; le troisième est celui que nous avons analysé plus haut, et où il expose ses vues sur le terrain de transition. Le *Journal de physique et de chimie* publie en même temps ses observations sur le dimorphisme des Lamproies qu'il avait eu l'occasion d'étudier dans les ruisseaux du Condroz.

Son retour eut lieu par Courtagnon et Reims en remontant la Marne, pour s'assurer que les terrains des environs de Paris se prolongent sans interruption jusqu'aux plaines de la Champagne. Puis il va dans le terrain ardoisier de la vallée de la Meuse observer la roche feldspathique de Laifour et de Mairus que de Montbret avait précédemment découverte [16],

Ces dernières observations donnent lieu l'année suivante à une notice *sur l'existence, dans le département des Ardennes, d'une roche particulière contenant du feldspath.* Au milieu des bancs d'ardoises et passant insensiblement à celles-ci, il trouve à Laifour et à Mairus cette roche qu'il rapporte à trois modifications principales, dans lesquelles on peut reconnaître les hyalophyres et l'albite phylladifère que

Dumont a magistralement décrites ([17]). Il en remarque les analogies avec le *gneiss* de la Tarentaise et la nomme *ardoise porphyroïde*. C'est, dit-il, d'après son gisement, une dépendance de la grande formation des ardoises de l'Ardenne. Il eut l'honneur d'obtenir qu'Haüy déterminât la forme des énormes cristaux de feldspath qui la caractérise et qui prit le nom de feldspath *quadrihexagonal*.

Ce fut également vers cette époque qu'il publia un extrait du *Voyage de Léopold de Buch en Norwége et en Laponie*, qu'il avait traduit de l'allemand.

La mission qu'il avait acceptée, le préoccupait sans cesse. Coquebert de Montbret avait mis à sa disposition tous les documents qu'il avait personnellement recueillis et ceux que le bureau de la statistique obtenait des ingénieurs des mines Cependant d'Omalius n'entendait pas dresser une carte simplement minéralogique. Avec une portée d'esprit supérieure, il avait compris qu'un tel travail n'aurait une réelle importance que si les terrains étaient classés, non d'après leur composition chimique, mais d'après leurs relations d'âge. Il appliqua donc à cette œuvre son projet de 1809, et résolut de dresser la carte géologique de l'Empire, se réservant de faire connaître la composition des terrains dans un texte explicatif.

Déjà, pendant l'hiver de 1810-1811, il avait raccordé ses observations sur le nord et la périphérie de la France avec les données qui lui avait été remises. Il avait pu ainsi, grâce à la puissance de travail dont il était doué, commencer à tracer les contours des principaux terrains pour plusieurs régions. Mais il lui restait surtout à explorer le centre de l'Empire, où le plateau central, formé de terrains primitifs, règle la distribution des terrains plus récents.

A la fin d'avril 1811, d'Omalius se met en route pour cette exploration, dont il estime la longueur à 4,219 kilomètres (844 lieues métriques) et qui devait durer quatre mois et demi.

Il se rendit d'abord à Paris pour y combiner ses opérations avec son collaborateur. Le programme était tout indiqué : reconnaître les limites méridionales des terrains horizontaux au sud de Paris, déterminer les contours du terrain primitif du plateau central et ainsi découvrir les rapports des terrains de Bordeaux et de Montpellier avec le bassin de Paris. Ces données, jointes à celles qu'il avait déjà recueillies, devaient permettre de tracer les grands traits géologiques de la France. La Bretagne restait seule en dehors de ce tracé; elle était réservée pour une exploration ultérieure. Nous allons voir avec quel prodigieux coup d'œil le grand géologue atteint son but!

Traversant toute la Beauce, il reconnaît à Épernon la limite du terrain tertiaire ou « sol parisien, » comme il l'appelle dans ses notes, et recoupe la zone moins élevée de terrain crayeux, par Chartres et Nogent le Rotrou, pour aboutir à l'ancien calcaire horizontal à oolithes à Montmirail, qu'il avait déjà observé au sud près du Mans et au nord à Alençon en 1809.

Il recourbe dès lors sa marche vers Vendôme, pour observer la disposition de la bande de craie marneuse et les dépôts faluniens de la Touraine, dont le classement l'embarrasse beaucoup. Après avoir passé la Loire, il remonte l'Indre jusqu'à Loches, y étudie les célèbres amas de coquilles appelés faluns, coquilles qui s'y trouvent « comme en alluvions » et dont il remarque les analogies paléontologiques avec celles des terrains de Paris.

Mais, au lieu de continuer son exploration vers le plateau central, il retourne vers la Loire, observe les sables de la Sologne qu'il ne parvient pas à classer, puis le calcaire d'eau douce et les meulières en allant de Blois à Châteaudun. Là il trouve la craie marneuse et change encore de direction. Il continue à rencontrer le sol parisien à Orléans et à Montargis. Le terrain crétacé se présente alors jusqu'à Auxerre, où il observe le prolongement de l'ancien calcaire horizontal de la Bourgogne. Il en suit la limite supérieure jusqu'à Cosne et y découvre l'extrémité du sol parisien formée de calcaire lacustre dont il va bientôt découvrir d'importants gisements dans l'Auvergne. Il reconnaît encore l'ancien calcaire horizontal à Bourges et à St-Amand, avec un petit affleurement de calcaire d'eau douce.

L'Auvergne se présente alors devant lui. Il y pénètre en découvrant le terrain du grès rouge adossé au micaschiste. Dans le voisinage de Guéret, il rencontre le granite, visite le terrain houiller d'Ahun, va à Limoges et retourne alors vers le nord, à travers le terrain primitif, pour retrouver à Montmorillon la limite du plateau central et de l'ancien calcaire horizontal.

Il pousse jusqu'à Chatellerault à la recherche de la limite du terrain crétacé, et parcourt ensuite la trouée jurassique de Poitiers qui sépare le massif central du massif breton. Il suit ce terrain jusqu'à Périgueux, en touchant aux masses granitiques de Notron, traverse, comme il l'avait fait, en 1809 plus à l'ouest, la bande de craie qui limite au nord le bassin de Bordeaux, et vient chercher de nouvelles limites du plateau central.

Après avoir recoupé dans ce but l'ancien calcaire horizontal, il rencontre le terrain houiller et le grès rouge de

Brives adossés au granite et au gneiss. Il suit ces roches primitives jusqu'à Tulle, puis reprend la route du sud. Il observe bientôt une dyke de porphyre vert près de Figeac, et retrouve la bordure jurassique, où l'attendait un nouvel ordre de choses.

Depuis la Bourgogne, ce calcaire avait conservé son horizontalité. L'explorateur le rapportait donc à son ancien calcaire horizontal. Mais dans la Dordogne, ces couches lui apparaissent arquées et au sud de Figeac, inclinées et plissées comme dans le Jura et les contre-forts des Alpes. Elles conservent cependant les mêmes fossiles que lorsque le calcaire est horizontal. Cette observation le déconcerte; elle tendait à renverser ses opinions en lui montrant que le phénomène qui avait produit l'inclinaison, avait pu affecter les couches d'un terrain dans une région, sans modifier leur horizontalité dans une région voisine. Il n'y aurait plus eu ainsi à avoir égard, pour la détermination de l'âge d'un dépôt, aux dislocations des couches; la présence ou l'absence d'inclinaison devenait un caractère secondaire. Le calcaire du Jura et l'ancien calcaire horizontal pouvaient être un même terrain.

C'est alors qu'il écrit à sa mère, qui maintenant prenait grand intérêt à ses travaux de science, ces réflexions quelque peu amères, qui peignent le trouble où cette constatation le jette : « Je dis souvent à mes collègues : voulez-vous faire » de brillants systèmes? Voulez-vous étonner par la pro- » fondeur de vos conceptions, la hardiesse de vos idées? » Demeurez à Paris; ne voyez la nature que dans votre » cabinet; envoyez à la borne les échantillons qui contrarient » votre manière de voir; montrez, ce qui n'est pas difficile, » en quoi vos prédécesseurs se sont trompés, et vous êtes » sûrs qu'on vous admirera et même qu'on adoptera une

» partie de vos opinions, parce que nous avons besoin » d'idées générales pour lier les faits. Mais ensuite gardez-» vous de voyager, car vous seriez comme ce minéralogiste » allemand qui, visitant l'Auvergne il y a trois ou quatre » ans, s'est écrié dans un moment d'effusion : C'est bien » dommage que la nature ne veuille pas se conformer au » beau système de Verner! »

Le nœud de la difficulté était dans le Jura. Il se promet de le visiter encore avant la fin de son voyage, et les observations qu'il va faire sur le bord des Cévennes ne feront que le confirmer dans ce projet.

Poursuivant ses recherches, il touche au terrain tertiaire de la Garonne; puis remontant le Tarn, il le trouve à Alby sur les schistes inclinés sans rencontrer le terrain crétacé ni le terrain jurassique comme intermédiaires. Il traverse la Montagne-Noire, découvre sur son revers oriental le grès rouge et le calcaire arqué qui le surmonte, observe à Lodève des laves qui lui rappellent le voisinage du terrain volcanique de l'Hérault.

Il se dirige alors vers l'Auvergne par Rhodez, en constatant que le massif schisteux des Cévennes est presque complétement isolé du plateau central par une bande de calcaire arqué, nom qu'il donnait, comme nous l'avons vu, au calcaire jurassique à plissements peu accentués. Après avoir rencontré le granite et les schistes cristallins, il arrive à Aurillac pour étudier, près du vaste massif volcanique du Cantal, le calcaire d'eau douce que Brongniart avait déjà signalé.

Il observe longuement les basaltes, les laves et les tufs du Cantal et du Puy, le terrain houiller de Saint-Étienne, le granite et les grandes nappes de porphyre du Forez. Le cal-

caire d'eau douce de la Haute-Loire et de l'Allier, qui s'étend le long de ces cours d'eau au milieu du granite et du porphyre, lui cause un profond étonnement et il en détermine les limites avec soin.

Ces observations faites, il se dirige sur le Jura pour mettre à exécution le projet de vérification qu'il avait conçu dans la Dordogne. En quelques jours, le Bourbonnais, la Bresse et le Jura jusqu'à Neuchâtel sont traversés.

Il revient enfin à Halloy par la Franche-Comté et la Lorraine. Avait-il obtenu la démonstration qu'il cherchait? C'est ce qu'on ne pourrait dire d'après son journal de voyage. Il y fait de nombreuses et minutieuses observations sur l'allure, le caractère minéralogique et les fossiles des terrains qu'il rencontre. Mais, comme d'ordinaire, ses notes ne donnent pas de conclusions : elles enregistrent simplement des faits.

Cependant lorsqu'il visite la Suisse, l'année suivante en se rendant en Italie, il mentionne, et paraît très-disposé à y adhérer, l'opinion d'Escher de la Linth qui considérait déjà les couches à gryphées arquées comme intercalées dans le calcaire du Jura. « Mon ancien calcaire horizontal de France serait donc du calcaire du Jura, » dit-il en manière de conclusion.

Cette exploration lui avait fourni une quantité innombrable de faits. Il se trouvait dès lors en mesure de rassembler dans un cadre uniforme toutes les observations faites par ses devanciers, et d'indiquer les époques relatives de formation des diverses parties de l'Empire comprises entre le Rhin, les Alpes et les Pyrénées. Tout ce travail était déjà bien avancé. Brongniart lui écrivait au mois de septembre 1811 : « Je vais » à Cherbourg et à Alençon ; j'emporte avec moi cette partie » de votre grande carte de France, et je vais concourir, au-

» tant qu'il sera en moi, à la perfection de ce grand et bel » ouvrage. »

Mais comme son auteur nous le dit, « jeune encore, il ne » pouvait supposer que le temps lui manquerait » et que l'Empire, alors au comble de la gloire et de la puissance, était près de s'écrouler. Il veut visiter l'Italie et l'Allemagne; il acquerra de nouvelles connaissances et pourra mieux mûrir ses vues et ses observations.

Il se borne pour le moment à rédiger une note sur les calcaires d'eau douce qu'il venait de découvrir dans le Centre. Ce terrain était en vogue depuis les travaux de Cuvier et de Brongniart. Le travail est intitulé : *Notice sur le gisement du calcaire d'eau douce dans les départements du Cher, de l'Allier et de la Nièvre*. Voici les termes dans lesquels d'Archiac l'apprécie ([18]) : « Considérant la disposition des » calcaires lacustres dans les vallées de la Loire et de l'Al- » lier, en Auvergne et jusque dans le Velay, celle des » plaines sablonneuses de la Sologne jusqu'aux plaines » crayeuses de la Champagne et de la Picardie à l'est et au » nord, enfin les caractères de ces dépôts à l'ouest, aux en- » virons du Mans et de Tours, dépôts tous horizontaux, » mais situés à des niveaux très-différents, M. d'Omalius en » conclut qu'ils se sont déposés, non dans une vaste mer, » mais dans des lacs séparés, échelonnés, se déversant les » uns dans les autres suivant un vaste plan incliné, qui » s'abaissait depuis les montagnes d'Auvergne jusqu'au delà » de la Seine. Ces lacs, peu étendus dans les régions mon- » tagneuses élevées, couvraient, au contraire, des surfaces » considérables dans les plaines de l'Orléanais et des envi- » rons de Paris.

» Appuyé ainsi sur ses propres observations, sur d'au-

» tres faites avant lui, le savant géologue réfute aisément
» l'opinion opposée à l'existence de ces anciens lacs d'eau
» douce, et qui se basaient principalement sur les alter-
» nances des dépôts marins et d'eau douce, sur le mélange
» des coquilles marines et fluviatiles, sur la possibilité que
» les mêmes espèces de mollusques aient pu vivre dans les
» deux liquides, car il y avait alors, comme toujours dans
» la science, ce que nous appellerions actuellement un *parti*
» *de la résistance*, représenté par Faujas, Brard, de La-
» métherie, etc., tandis que Cuvier, Brongniart, de Férus-
» sac, d'Omalius, Marcel de Serres, etc., étaient du *parti*
» *avancé* ou du *mouvement.* »

D'autres circonstances l'engageaient à retarder la publication de sa grande œuvre. Coquebert de Montbret venait d'être enlevé à la statistique pour remplir une mission administrative en Hollande, qui avait été récemment annexée à l'Empire. Il ne pouvait plus s'occuper de science et c'était pour lui un grand regret. « Je m'en dédommagerai cepen-
» dant, écrit-il à d'Omalius, en causant avec les observa-
» teurs et particulièrement avec vous, Monsieur, qui savez
» si bien voir et qui faites part si libéralement de ce que
» vous avez reconnu. »

Il aurait voulu que son ardent collaborateur explorât l'Allemagne, mais celui-ci avait jeté son dévolu sur l'Italie où l'attirait un vif désir d'étudier le Vésuve après avoir tant exploré les volcans éteints de l'Eifel et de l'Auvergne. Et quand de Montbret lui parle de l'Allemagne, qu'à cela ne tienne, l'intrépide géologue reviendra par le Tyrol et fera les explorations qu'on réclame de lui. Il va tenter de classer les terrains des régions italiennes et allemandes réunies à l'Empire, dans le cadre où il avait fait rentrer tous les terrains

de l'ancienne Gaule. C'est un voyage de onze cents lieues. Il mettra un peu plus de cinq mois à l'exécuter. Mais aussi sa résistance à la fatigue devient surprenante. En 20 jours, il atteint Milan sans prendre de repos, en traversant la Lorraine, les Vosges, la Forêt Noire, la Suisse et le Saint-Gothard. C'est sa moyenne de 45 kilomètres par jour devenue une habitude dont il ne se départit pas. Il ne néglige cependant aucune occasion d'observer. Ses notes sur le Condroz, la Famenne et l'Ardenne sont aussi détaillées qu'à ses premiers voyages de 1803 à 1808. Nous ne le suivrons dans ses recherches que pour les pays qu'il n'avait pas encore visités.

Dès qu'il a passé le Rhin, il reconnaît le basalte de Vieux-Brissach, puis le granite et le gneiss de la Forêt Noire. Le grès rouge et le calcaire à gryphées se rencontre ensuite jusque près de Schaffouse.

Il étudie la mollasse et le nagelfluth avec Escher de la Linth dans les environs de Zurich et de Lucerne. Il tire un large profit de cette rencontre. « Personne depuis le grand » Saussure, dit-il, n'a aussi bien connu les Alpes. »

Après avoir exploré les calcaires disloqués du lac des Quatre Cantons, il gravit le St-Gothard, reconnaît son « calcaire arqué » au sud du lac de Come, pénètre en Lombardie et s'y assure de l'âge récent des couches du sous-sol par les fossiles des Musées de Milan et de Pavie, et par ses entretiens avec les naturalistes de ces villes, notamment Breislack, Cortesi, Mangili, etc.

Il prend alors la route de Gênes Le calcaire éocène de la Ligurie, malgré ses caractères propres, est rapporté au calcaire du Jura à cause de sa disposition arquée. Les couches également éocènes qui leur succèdent, lui paraissent représenter la formation du grès rouge : « Je sais, remarque-t-il,

» qu'il faut se garder de trop généraliser, mais je vois pres-
» que partout des traces de cette formation et toujours dans
» la même position, c'est-à-dire entre les terrains inclinés
» et arqués. » Les roches ophiolitiques se présentent en effet à lui en avant de Gênes; il les regarde comme terrain primitif.

Le terrain éocène de l'Apennin est rattaché, par suite de la nature cohérente des calcaires, de la structure de ses schistes et de la forte inclinaison des couches, au terrain de transition. Il conserve sur le marbre de Carare l'opinion qui avait cours à cette époque. On le citait comme le type du calcaire primitif. Ce ne fut, comme on se le rappellera, que beaucoup plus tard que des fossiles liasiques y furent découverts.

Il entre bientôt dans le Val d'Arno et remontant l'un des affluents du fleuve, l'Elsa, il découvre à Colle du calcaire d'eau douce. Il retrouve ensuite au sud de Sienne le calcaire arqué éocène qu'il continue à regarder comme représentant le calcaire du Jura.

Le grand massif volcanique de Rome ne tarda pas à se présenter. L'ardent explorateur le traverse du nord au sud, découvrant près de Cisterna du nouveau calcaire à lymnées et à planorbes. Cinq jours après, il est à Naples où il consacre une semaine au Vésuve, au Monte-Nuovo et à Pompéi.

De retour à Rome, il recoupe l'Italie dans sa largeur pour explorer l'Apennin. D'Ancône, il repasse ces montagnes et vient à Florence et à Lucques. Il leur trouve la même composition qu'en Ligurie : il y voit du terrain de transition, du terrain du grès rouge et le calcaire du Jura.

Remontant vers le nord, il arrive à Venise, en faisant un détour considérable par Vérone et Trente, dans le but de visiter le Monte-Bolca déjà célèbre, puis de limiter sur

l'Adige les couches calcaires qu'il avait observées au sud du lac de Come. Il observe également les trachytes et le basalte du Vicentin.

Il se dirige vers la Carniole et le Tyrol. Déjà il était à Bellune et à Cadore, quand ses observations sur le calcaire horizontal (éocène) de Bellune l'amènent vers Trieste pour reconnaître le prolongement des calcaires blancs (crétacés) de cette région.

Mais, comme pour arriver à Laybach, chef-lieu de l'Illyrie, il doit revenir sur ses pas, il préfère de voir de nouveaux pays. Les détours ne lui coûtaient guère, et le voilà traversant les Alpes Juliennes dont il remarque les schistes rouges (triasiques); il atteint bientôt Carstadt en Croatie pour revenir, à travers l'Illyrie, vers Inspruck et Munich par Laybach et Klagenfurth. Malheureusement il avait écrit à Halloy le détail de son excursion en Croatie. Ce récit épouvanta ses parents, qui se rappelaient les farouches soldats levés dans ce pays pour apaiser en 1790 l'insurrection des Patriotes brabançons. Nous en verrons bientôt les suites fâcheuses.

Il se rend d'Inspruck à Munich et observe près d'Ulm du calcaire d'eau douce. Continuant sa route, il traverse le Wurtemberg et le duché de Bade pour revenir par le Luxembourg.

Cette énorme exploration s'était passée sans le moindre accident. Sa santé, résistant aux chaleurs de l'été du Midi aussi bien qu'aux fatigues prolongées, s'était maintenue intacte comme durant ses autres voyages, et son moral n'avait pas fléchi un instant. Sa correspondance témoigne toujours de la gaîté et de la sérénité qui était si bien dans son caractère et je regrette que les proportions qu'a prises cette notice m'empêchent de citer maintes lettres pleines d'observations piquantes et fines sur l'Italie.

A son retour, il ne songe qu'à faire connaître ses découvertes sur le terrain à la mode, le calcaire lacustre.

Le *Journal des Mines* publie, dès le mois de décembre 1812, une note sur le *calcaire d'eau douce dans les départements de Rome et de l'Ombrone et dans le royaume de Wurtemberg.*

Le calcaire d'eau douce d'Italie présente, dit-il, des circonstances propres à augmenter la confiance qu'on doit à l'ingénieuse hypothèse d'où ce terrain a tiré son nom. Le calcaire à coquilles d'eau douce a, dans cette contrée, des rapports très-prononcés avec le tuf calcaire, dépôt dont on n'a jamais contesté l'origine et que les eaux douces forment encore sous nos yeux. Ainsi d'Omalius saisissait la nature sur le fait. Il montrait par les phénomènes actuels comment avaient pu se former ces vastes dépôts.

Le calcaire d'eau douce de Cisterna, entre Rome et Naples, contient des espèces qui n'existent plus et est recouvert, comme en Auvergne, par du tuf volcanique. Celui-ci est à son tour recouvert par le travertin dont les caractères le rapprochent beaucoup du calcaire d'eau douce. Il se lie intimement au terrain tufacé qui est encore en voie de formation et qui contient de nombreuses coquilles terrestres et fluviatiles.

Un autre gisement de calcaire d'eau douce existe à Colle, sur les bords de l'Elsa. Les fossiles sont d'espèces anciennes et, non loin de ce point, se trouve le tuf ordinaire avec coquilles semblables aux espèces encore vivantes.

Enfin, aux environs d'Ulm, dans le Wurtemberg, il avait découvert d'autres dépôts, les uns avec coquilles d'eau douce, les autres sans fossiles. Il remarque leur étendue et tend à les assimiler au calcaire des environs de Paris. Ce sont les grands dépôts miocènes du bassin du Danube.

Mais il se préparait à publier l'une de ses œuvres capitales. Le bassin de Paris, qu'il étudiait avec persévérance depuis 1804, en changeant son itinéraire à chaque voyage, lui avait enfin révélé les secrets de sa structure. Cuvier et Brongniart avaient limité leurs recherches aux parties centrales du bassin et négligé d'embrasser l'ensemble des dépôts. La théorie générale de ceux-ci, dit d'Archiac, n'a été bien saisie que par d'Omalius, qui avait abordé le problème par d'autres voies.

Au mois de juin 1813, il se rend à Paris et lit, deux mois après à l'Institut, son célèbre *Mémoire sur l'étendue géographique du terrain des environs de Paris*. Cette lecture fut des plus goûtées et il en éprouva une satisfaction qu'il aimait à se rappeler. Aussi en écrivit-il de suite à ses parents : « Mon travail a été accueilli d'une manière faite pour flatter » infiniment son auteur, auquel plusieurs membres des plus » distingués de cette illustre Société ont bien voulu faire des » compliments fort aimables. »

Cette publication embrassait les terrains tertiaires et crétacés. Ses aperçus sont entièrement nouveaux et sont demeurés acquis à la science.

Il y montrait que les terrains des environs de Paris ont la forme d'un polygone irrégulier et occupent une surface d'environ 1700 kilomètres carrés. Ils reposent partout sur la craie. Une carte géologique et une coupe allant de l'Ardenne à l'Auvergne indiquaient cette disposition.

Commençant par compléter vers la Champagne les observations que ses prédécesseurs avaient faites dans les environs de Paris, il observe qu'au nord de la Seine ces couches se présentent sous la forme d'une chaîne de collines qui s'élève sur la limite de la plaine crayeuse. Elles sont d'abord

formées d'argile plastique et de lignites, puis de calcaire à cérites sur lequel reposent, à leur tour, des terrains d'eau douce composés successivement de marnes, de calcaire et de meulières. Ces divisions sont en rapport avec les productions végétales : la craie est cultivée en plantes céréales; les pentes du calcaire à cérites sont couvertes de vignes; les plateaux de meulières sont ordinairement couverts de forêts et de landes.

Après ce préambule, il passe à la considération de l'ensemble du bassin.

Les divers étages ne sont pas absolument horizontaux, ni enclavés concentriquement dans une cuve de craie, comme on pourrait le croire. Reposant en stratification transgressive sur le terrain crétacé, ils penchent vers le sud d'une manière assez prononcée pour qu'ils « représentent » jusqu'à un certain point des espèces de coins placés comme » les tuiles d'un toit, avec cette circonstance particulière » que le coin inférieur atteint la plus grande hauteur. »

Cette formule, dont d'Omalius a continué à se servir depuis cette époque dans son magistral exposé de la géologie de ces terrains, est restée essentiellement vraie dans sa forme générale.

L'ensemble de ces terrains tertiaires est ensuite divisé en quatre étages alternativement marins et d'eau douce. Mais il est à remarquer qu'à l'exemple de Cuvier et Brongniart, l'auteur laisse inaperçus les sables inférieurs que Lavoisier avait cependant déjà nettement distingués. C'est à proprement parler la seule rectification qui ait été faite à ce mémoire.

Le premier de ces étages borde le nord du bassin et est le plus élevé de tous. C'est le calcaire à cérites.

Le second ou première formation d'eau douce est formé du calcaire siliceux (grès de Beauchamps), du gypse, d'un autre calcaire (calcaire de Brie) et de marnes d'eau douce: il se développe au sud du premier et est moins élevé que lui. La réunion du calcaire siliceux au gypse est un amendement des plus heureux à l'opinion de ses célèbres prédécesseurs, qui plaçaient ce calcaire au même niveau que le calcaire à cérites, alors qu'il leur est superposé.

Le troisième étage ou seconde formation marine se compose de grès et de sables sans coquilles (grès de Fontainebleau) auxquels l'auteur réunit à juste titre les marnes à fossiles marins, supérieurs au gypse et les grès coquillers, supérieurs aux premiers, parce que la faune reste sensiblement la même à la base et au sommet de l'étage. C'était un point de vue nouveau. Ce terrain est peu développé au nord de la Seine, mais il est très-étendu au sud où il plonge sous l'étage suivant.

Le quatrième étage ou seconde formation d'eau douce est formée de meulières et de calcaire (calcaire de la Beauce). Il recouvre presque tout le bassin, mais tandis qu'il est souvent interrompu quand il repose sur les autres étages, il devient plus épais et continu, dès qu'il les déborde et recouvre directement le terrain crétacé.

Les sables, superposés à ce calcaire, pourraient former un cinquième et dernier étage qui comprendrait les faluns et qui se confondrait avec les sables de la Sologne. Il hésite cependant à fixer l'âge de ceux-ci.

Il ajoute ces réflexions, où l'on sent l'influence de Coquebert de Montbret dont de tels points de vues étaient l'idée favorite : « On voit, d'après ce qui précède, que les formations » principales du bassin de Paris, malgré leur superposition

» successive, ont une véritable disposition géographique;
» ce qui divise, dans certaines limites, la contrée en régions
» physiques qui se distinguent par leur aspect et leurs pro-
» ductions agricoles. »

Ttandis que, sur la rive droite de la Seine, le terrain tertiaire se détache nettement du terrain crétacé en se développant sous formes de collines élevées, cette démarcation s'atténue au sud et disparaît complètement sur les bords de la Loire où le terrain crétacé réapparaît.

Ces grandes nappes ont pour annexes de petits lambeaux de ces étages qui s'étendent çà et là sur la bande circulaire de terrain crétacé. Le terrain supérieur d'eau douce surtout prend beaucoup d'extension dans le plateau central et sur les plateaux du Berry. Mais l'auteur semble y rattacher aussi les dépôts épars de grès blancs de la Picardie et du Hainaut qui sont contemporains de notre grès landénien et inférieurs au calcaire grossier. Cette erreur, qui reproduit celle de son mémoire de 1808, est la conséquence de l'ignorance où l'on était alors de l'existence des sables inférieurs.

D'Archiac résume ainsi cette première partie du mémoire :
« Si tous les points restés douteux vers le centre du bassin,
» n'ont pas été éclaircis par ces recherches de M. d'Omalius,
» on doit reconnaître qu'il a apporté deux modifications fort
» importantes aux vues de Cuvier et de Brongniart : 1° en
» démontrant que leur calcaire siliceux était superposé au
» calcaire grossier et non placé bout à bout, comme ils le di-
» saient; 2° en prouvant que les grès coquilliers et non co-
» quilliers supérieurs ne formaient qu'un seul dépôt marin.
» En outre, il a beaucoup étendu les horizons déjà tracés et il
» a saisi, avec une rare justesse de coup d'œil, cette disposi-
» tion générale si remarquable des dépôts tertiaires du nord

» de la France, que personne n'avait comprise auparavant » et qui ne pouvait l'être qu'en procédant, comme l'a fait » M. d'Omalius, des bords ou des limites extérieures du bas- » sin vers son centre. »

La seconde partie du mémoire a une importance non moins grande.

Il y démontre que la craie blanche est séparée de l'ancien calcaire horizontal par des couches dont les caractères minéralogiques, la nature chimique et les fossiles sont différents et qu'il appelle *craie ancienne*. C'était encore une donnée absolument nouvelle. Il y distingue quatre modifications qu'il classe ainsi, en commençant par la plus récente : 1° craie à silex pâles; 2° tuffeau ou craie grossière souvent chloritée; 3° sables et grès presque toujours mélangés de calcaire; 4° argile grisâtre, ordinairement marneuse.

Il fait remarquer que ces étages, par suite de leurs passages et de leurs alternances, ne lui permettent pas d'affirmer encore la constance de la succession. Cependant cette vue fut réellement un coup de maître, car la position relative de ces couches est restée telle que d'Omalius l'a alors établie.

Quant à sa distribution, la craie ancienne entoure concentriquement la craie blanche depuis le Hainaut jusque dans le Calvados, en suivant la bordure de l'ancien calcaire horizontal. Le terrain tertiaire la recouvre au sud, mais au nord il repose sur la craie blanche.

En outre, il signale la petite île jurassique du pays de Bray qu'il avait découverte en 1810, et fait connaître qu'elle est entourée d'une bande de craie ancienne. C'était achever de donner au bassin de Paris sa physionomie.

La carte coloriée et la coupe d'Hirson à Guéret sont appréciées par d'Archiac comme les premiers essais systématiques

de ce genre exécutés en France sur une grande surface, et qui puisse être regardés comme ayant une valeur réelle.

Ce beau travail ne parut qu'en 1816, par suite des événements politiques. Brongniart avait été chargé par le Conseil des Mines de le disposer pour l'impression ([19]). Il y joint des notes pour adhérer aux modifications que l'auteur avait apportées à ses vues antérieures et lui écrit : « Ce sont vos nom-
» breuses et bonnes observations qui ont réellement établi le
» succès de nos recherches sur le bassin de Paris. »

D'Omalius n'avait pas visité la Bretagne. C'était la seule partie de l'Empire qui lui restait à étudier. Il quitte bientôt Paris, va à Orléans, puis à Blois, pour vérifier les limites du calcaire de la Beauce. Il traverse son ancienne craie de Blois au Mans et se rend directement à Brest par Rennes et Ploërmel. Longeant alors les côtes de la Manche jusqu'à S[t]-Brieuc, il revient à Mortain et remonte jusqu'à Cherbourg dans le but de s'assurer de la délimitation du terrain jurassique. Il visite ensuite le petit affleurement anthraxifère de Boulogne, et revient à Halloy par Lille. Cette exploration devait être la dernière pour longtemps.

Le *Journal des Mines* insère quelque temps après les résultats généraux de ces recherches. Dans une *Note sur quelques roches granitoïdes de la Bretagne*, d'Omalius remarque l'analogie du massif breton et du massif d'entre l'Escaut et le Wéser, tant par le relief du sol et son aspect physique que par la nature de ses terrains. Il retrouve dans les terrains primaires de la Bretagne son terrain ardoisier, le calcaire, les grès et les schistes du Condroz et le terrain houiller.

Mais les roches feldspathiques et amphiboliques y sont plus abondantes ; le granite y existe, le calcaire et les schistes sont plus rares. Par ces derniers caractères, la Bretagne se rap-

proche, au contraire, du massif central. Quelques roches granitoïdes du Finisterre et de Cotentin sont ensuite décrites ([20]).

L'illustre explorateur avait atteint la fin de sa tâche Sa carte géologique était terminée et avait été remise entre les mains du Conseil des Mines accompagnée d'un mémoire explicatif. Il ne restait qu'à la publier.

Mais la fin de 1813 était proche; les désastres de l'Empire se précipitaient. D'Omalius dut rester à Halloy pour veiller, en sa qualité de maire de Braibant, à l'exécution des mesures que le gouvernement avait prises pour chercher à faire face à la situation. Déjà au printemps, ses voyages avaient dû être suspendus. « Il est très-difficile à un maire, » écrivait-il à Coquebert de Montbret qui lui reprochait ses délais, « de » s'absenter dans ce moment où les levées d'hommes, de che- » vaux, l'organisation de la garde d'honneur, donnent tant de » besogne à l'administration. » Il consacre une partie de l'hiver aux devoirs de sa charge et à la rédaction du journal de son voyage en Italie.

Au mois de janvier 1814, le pays est envahi par d'immenses armées. Les alliés, à mesure qu'ils pénétraient dans des provinces annexées à la France, soit par la Révolution, soit par l'Empire, expulsaient les administrations impériales pour leur substituer des fonctionnaires de leur choix.

Comme prélude au nouvel ordre des choses qu'on voulait établir, les maires furent appelés à prêter un nouveau serment. D'Omalius se fit scrupule d'y déférer, quand il n'était pas délié du premier. Il s'éloigna du pays pour quelques jours et fit excuser son absence par son adjoint auprès du surintendant nommé à Dinant en remplacement du sous-préfet impérial.

Avec sa sérénité ordinaire, il se remit activement à la ré-

daction de ses notes sur l'Italie, « entre la lance des cosaques et le canon de Givet, » comme il le dit plaisamment. « Vous » avez pu continuer de travailler, lui écrit Brongniart Je ne » connais dans ce cas que vous et M. Cuvier. » Comme surcroît, il rencontrait de nouvelles difficultés dans sa famille. Son père lui déclara formellement que ses voyages dans les pays lointains, qu'il considérait comme dangereux, ne pouvaient se continuer davantage; les événements allaient amener de grands remaniements dans l'administration; c'était une occasion pour lui de chercher à y occuper un poste stable que l'Empire n'avait pu lui procurer. D'Omalius se soumit à l'ordre paternel et sa carrière scientifique fut brisée.

En conséquence, après l'abdication du 10 avril, il alla offrir de reprendre ses fonctions. Accueillies d'abord froidement, ses offres de service furent bientôt agréées. On mit même de l'empressement à se servir d'un homme que la position, le nom, le caractère, l'expérience administrative recommandaient avant tous.

Dès lors les honneurs se succédèrent aussi rapidement que les événements.

D'Omalius fut immédiatement attaché comme secrétaire général à la surintendance de Dinant; quelques jours après, le surintendant ayant été appelé à d'autres fonctions, fut remplacé par son secrétaire général, et le nouveau surintendant fut lui-même, au bout de quelques mois, nommé directeur du Cercle, lorsque la rive droite de la Meuse fut réunie à la Prusse.

Après Waterloo, la rive droite avait été rétrocédée à la Hollande. D'Omalius fut nommé secrétaire général du gouverneur de Liége. Mais dans ces temps de remaniements, les hommes et les choses ne restaient pas longtemps en place.

Le gouverneur fut appelé à Bruxelles pour être présenté à l'empereur Alexandre qui retournait dans ses États. Il fut nommé ambassadeur des Pays-Bas en Russie, et lorsqu'il revint à Liége pour terminer les affaires dont il s'était occupé, il annonça que d'Omalius était nommé gouverneur de la province de Namur.

On comprend les regrets du géologue de quitter, à l'âge de 31 ans, une carrière au moment où il entrevoyait la gloire. Sa nouvelle position allait l'absorber et n'admettait pas de partage. Tout était à organiser dans le service administratif de la province pour amener une transformation radicale d'après l'esprit du nouveau gouvernement. D'Omalius, homme du devoir avant tout, ne balança pas, et il s'adonna tout entier à ses nouvelles fonctions. Il ne fut même plus question de géologie. Aussi encourut-il les reproches de ses amis de Paris.

Gillet de Laumont ([21]) qui s'était pris pour lui d'une vive amitié, lui écrit qu'il l'a dénoncé au tribunal des sciences et lui adresse son acte d'accusation : « Omalius d'Halloy, après » avoir fait des pas de géant dans la géologie et dans la mi» néralogie, après avoir voué ses pensées à ces deux scien» ces et leur avoir fait naître des espérances sur lesquelles » elles devaient compter, *s'est rendu coupable du crime de* » *désertion* »..... « *Vous avez été jugé coupable*, mais excu» sable, » ajoutait-il.

Mais d'Omalius ne songeait plus qu'à sa mission, et il la remplissait avec des aptitudes non moins grandes qu'en science. Dès l'âge de quatorze ans, dit-on, il expédiait presque toutes les affaires de la mairie de Braibant ([22]). En 1807, il était maire de Skeuvre, autre petit village voisin d'Halloy, et en 1811 maire de Braibant Sa rapide promotion aux fonc-

tions de gouverneur de province témoigne assez de l'impression qu'il fit dans l'administration de Dinant et de Liége.

La carte géologique qui avait été dressée avec tant de passion et au prix de si grands labeurs, était complètement oubliée. Heureusement une lettre de Coquebert de Montbret vint, à la fin de 1821, le rappeler momentanément à la géologie et donner enfin le jour à une partie de la grande œuvre. Voici un extrait de cette lettre qui montre combien les événements politiques de 1814 et 1815 avaient troublé même les travaux de sciences, et interrompu la suite des idées chez les hommes les plus actifs et les plus intimement liés : « C'est » toujours avec un nouveau regret que je pense aux mo- » ments que vous nous donniez pendant vos séjours à Paris, » lorsque vous vous partagiez entièrement entre les sciences » et l'amitié. Les sciences ne peuvent s'empêcher de rappe- » ler dans leur sein un des hommes qui contribuait le plus à » leur avancement, et la proposition que je me dispose à vous » faire comblerait un de mes vœux les plus chers, si elle con- » tribuait à vous y ramener. — Depuis que nous nous sommes » occupés, vous et moi, de la carte minéralogique de France, » personne n'a publié de travail semblable sur ce royaume, » tandis que les Anglais ont mis au jour les cartes de Smith, » Greenough et plusieurs autres du même genre. Plusieurs » personnes se sont plaintes que notre travail n'eût pas » d'autre publicité que d'avoir été déposé à l'École des » Mines et dans le cabinet de M. Brongniart. J'ai pris sur » moi ce printemps de le mettre sous les yeux de l'Institut. » Il y aurait deux partis à prendre relativement à cet » ouvrage : en remettre le manuscrit à l'Institut qui, d'après » une délibération qu'il a prise, en ferait faire des copies

22

» également manuscrites, ou bien en faire porter les teintes » plates, qui caractérisent les différentes natures de terrains, » sur des cartes qu'on autoriserait un marchand à fournir » au public. »

D'Omalius, comme nous l'avons vu, avait dépassé dans l'exécution de cette carte les vues de l'ancien directeur de la statistique. Celui-ci n'avait cherché qu'à suivre d'une manière plus large la voie de Guettard et de Monnet ([23]). Son projet avait été, comme il a été dit, d'exécuter la description générale de la France, en la faisant reposer sur une division en régions physiques déterminées par la nature chimique des terrains. Il voulait faire découler de ces indications les productions du sol. La carte à ses yeux était donc une carte minéralogique et agricole ([24]).

Ce n'était pas ainsi que d'Omalius l'avait entendue et réalisée. Il avait classé les terrains d'après leur âge relatif et non d'après leur caractère minéralogique. C'était une carte géologique dans toute la force du terme et il désirait l'affirmer. Aussi, laissant pour quelques jours ses occupations administratives, il se rend à Paris au milieu de l'année suivante. Il convient avec son collaborateur de publier dans les *Annales des Mines* son travail à une petite échelle ([25]) et de faire paraître ensuite la grande carte beaucoup plus détaillée où seraient en outre consignés divers renseignements agricoles, tels que les limites de culture de la vigne, de l'olivier et de l'oranger.

La proposition fut accueillie avec le plus grand empressement par la commission des *Annales*. « Votre carte pose » les bases des recherches que j'ai ordonnées, lui répond » M. Becquey, directeur général des mines, et dont on s'occupe » sur la géologie du royaume. Je ne puis que vous remer-

» cier de la communication que vous avez bien voulu en » faire. »

Quand la carte parut à la fin de 1822, on fit queue chez le libraire pour l'obtenir. Il y avait lieu de s'y attendre, car un intérêt immense s'attachait à la connaissance de la coordination géologique encore inconnue des terrains de l'Europe occidentale. La carte s'étendait en effet à la partie du continent comprise entre l'Océan, les Pyrénées, le méridien de Munich et la mer du Nord.

Quant au projet de publication de la grande carte, il ne put aboutir, quelque incroyable que cela puisse paraître. Elle avait déjà été annoncée en librairie, mais il semble que le propriétaire des cuivres de la carte de Belleyme, choisie à cet effet, ait fini par refuser d'y laisser tracer les contours géologiques ([26]).

Une note, conservée dans les manuscrits de d'Omalius, indique exactement la part qu'il a prise à ce monument que la science ne devait connaître que par une esquisse réduite. Il avait proposé à son collaborateur le titre : *Essai d'une carte géologique et agricole de la France, d'après les renseignements recueillis par M. le baron Coquebert de Montbret et les déterminations géologiques de M. d'Omalius d'Halloy.*

Le titre suivant fut adopté pour la carte-résumé : *Essai d'une carte géologique de la France, des Pays-Bas et de quelques contrées voisines, dressée par J.-J. d'Omalius d'Halloy, d'après les matériaux recueillis de concert avec M. le baron Coquebert de Montbret.* D'Omalius signa seul le mémoire explicatif inséré dans les *Annales des Mines.*

Les terrains sont groupés en six grandes divisions ainsi dénommées : terrains primordiaux, terrains pénéens, ter-

rains ammonéens, terrains crétacés, terrains mastozoïques, terrains pyroïdes.

C'était une nouvelle classification, dont deux termes sont restés dans la science : les terrains *crétacés* et les terrains *pyroïdes*. Le nom de terrain pénéen fut employé jusqu'en 1840. Murchison lui substitua sans raison, à la suite de son exploration de la Russie, la dénomination de terrain permien, et elle fut de même adoptée.

Les *terrains primordiaux* comprennent les terrains primitifs et de transition. L'auteur, après de longues tentatives, avait fini par ne pouvoir distinguer avec assez de précision ces deux termes sur cette immense surface, et il les avait sagement réunis pour rester fidèle à ses principes de ne pas dépasser les limites de la géologie positive.

Ils ont pour caractères communs d'être en couches inclinées, bouleversées et souvent verticales. Les terrains secondaires les plus anciens offrent, il est vrai, des circonstances analogues, mais plus rarement et d'une manière moins prononcée. « *Nos moyens pour juger de l'âge relatif des* » *terrains*, ajoute-il avec une puissance de coup d'œil » digne de l'œuvre qu'il réalisait, *se réduisent en dernière* » *analyse aux superpositions des couches*. Tous les autres » caractères que nous employons pour ces déterminations ne » sont que des analogies tirées de l'observation des lieux où » la superposition est évidente, et où rien n'annonce que la » disposition primitive ait été dérangée. Mais peut-on avoir » une véritable confiance dans les superpositions qu'on » observe dans les terrains primordiaux où les couches pré- » sentent souvent la position verticale ?.... Une cause assez » violente pour faire prendre à une couche la position verti- » cale, peut aussi bien avoir donné une inclinaison en sens

» contraire, et avoir par conséquent *placé au-dessous ce qui* » *était d'abord au-dessus.* » Tant que des recherches précises n'auront pas éclairci ce sujet, il y aurait donc imprudence à séparer ces terrains sur la carte.

Les terrains primitifs diffèrent des terrains de transition par la nature minéralogique de quelques roches particulières; le sol n'a ni la même disposition, ni la même élévation; la configuration des vallées y est autre; les terrains superficiels existent sur les uns, pas sur les autres, ou bien ils sont de nature différente : il n'en est pas moins vrai que les contrées où on les observe ont un aspect fondamentalement analogue. Elles ont la même tendance à se couvrir de landes, de pâturages ou de forêts, la même difficulté à produire du froment. Ce sont des caractères qui se retrouvent également sur les ardoises de l'Ardenne, sur les granites de l'Auvergne et sur les roches talqueuses des Alpes.

La réunion de tous les terrains primordiaux en un seul groupe offre donc une heureuse harmonie avec les considérations physiques et économiques.

L'auteur remarque ensuite que les terrains secondaires ne présentent pas ces incertitudes stratigraphiques. Les superpositions y sont généralement évidentes; les fossiles donnent beaucoup de moyens de comparaison entre des contrées éloignées. Aussi sont-ils distingués en plusieurs groupes.

Le *terrain pénéen* est caractérisé par le grès rouge. Le poudingue en forme le dépôt le plus remarquable par son abondance et sa constance. Le macigno de la Toscane est rattaché à ce terrain. Il contient des marnes rouges et vertes avec gypse; les fossiles y sont très-rares, ce qui constitue autant d'analogies avec le grès rouge. En outre,

il forme plusieurs cimes de l'Apennin et il est traversé par de nombreux filons ophiolitiques, d'où l'auteur devait conclure à une grande ancienneté, tant que la paléontologie ne démontra, beaucoup plus tard, que ce terrain remontait seulement à l'époque éocène.

Une semblable interversion d'âge avait également lieu pour le marbre de Carrare. On le considérait comme le type du calcaire primitif. On sait aujourd'hui qu'il contient les ammonites du lias.

Le nom de pénéen est donné au terrain du grès rouge à cause de la pénurie des fossiles.

Le *terrain ammonéen*, ainsi nommé pour rappeler le grand nombre de ses ammonites, est formé du zechstein, du grès bigarré, du muschelkalk, du quadersandstein et du calcaire jurassique, c'est-à-dire de la partie supérieure du terrain permien, des trois étages triasiques et du terrain jurassique.

D'Omalius les réunit, malgré leurs caractères géologiques très-distincts, à cause du rapprochement que leur position géographique l'a mis dans le cas de faire. On comprend en effet qu'il était difficile, au commencement du siècle, de distinguer avec sûreté, dans toute l'Europe occidentale, les affleurements des couches calcaires permiennes, triasiques et jurassiques. Comme pour la division des terrains primordiaux en terrains primitifs et de transition, c'eût été s'exposer, dans cet énorme travail d'ensemble, à de graves et fréquentes méprises, sans réelle utilité.

L'auteur ne se dissimule pas au surplus les analogies intimes des groupes inférieurs avec le grès rouge, et il prévoit, en partie avec raison, que le zechstein et le grès bigarré y seront ultérieurement réunis. « Je crois même que si mon

» travail avait été plus spécialement appliqué à l'Allemagne » au lieu de l'être à la France, il aurait mieux valu ranger » les deux premiers systèmes dans le groupe précédent, » car il y a souvent du zechstein subordonné au grès rouge, » et le grès bigarré constitue des régions qui ressemblent » beaucoup à celles où domine le grès rouge. »

Il reconnaît que le calcaire jurassique est horizontal au nord du Jura et du plateau central, tandis que dans le Jura, les Alpes, les Cévennes et les Pyrénées, il est incliné, ou plus souvent arqué. Son opinion sur l'importance des soulèvements dans le classement des couches est définitivement arrêtée : « Cette différence paraît indépendante des époques de formation. »

Le *terrain crétacé* reste tel que l'auteur l'avait défini dans son mémoire sur le bassin de Paris, et cette extension sera désormais acceptée dans la science à titre définitif, ainsi que le terme même qu'il crée pour désigner ce groupe important. Il comprend les tuffeaux, les sables et les marnes qui sont recouverts par la craie blanche. « Ce terrain, considéré sous » le rapport purement géologique, n'est pas plus important » que plusieurs de ceux que j'ai réunis dans le groupe pré- » cédent; mais j'ai cru devoir le distinguer sur la carte, à » cause de l'étendue qu'il occupe en France et dans les Pays- » Bas, où il forme des espèces de golfes qui se distinguent » des contrées voisines par des propriétés physiques parti- » culières. »

Le *terrain mastozoïque*, dont le nom rappelle les grands mammifères, réunit les terrains postérieurs à la craie, c'est-à-dire les terrains tertiaires. « Leur nombre et leurs diffé- » rences réclameraient une suddivision, si leurs fréquentes » superpositions ne rendaient la représentation de ces dé-

» tails impossible sur une carte générale. » L'auteur déclare en outre qu'il n'a pu avoir égard aux lambeaux de ces terrains qui se trouvent sur presque toutes les autres formations, ni aux dépôts meubles qui en général recouvrent presque tous les terrains sur lesquels la végétation a pu s'établir.

Les *terrains pyroïdes* comprennent les roches volcaniques, les basaltes et les trachytes. Leur nom exprime les analogies de ces produits avec ceux dont l'origine ignée n'est pas contestable. Il a soin de faire remarquer : « Ce groupe ne » correspond pas, comme ceux qui précèdent, à une époque » fixe de formation. Tandis que les terrains volcaniques se » forment encore de nos jours, les trachytes et les basaltes » sont beaucoup plus anciens. »

Les massifs, constitués par les cinq premiers groupes, et les amas pyroïdes, sont délimités sur la carte avec une justesse dont on ne peut manquer d'être étonné quand on songe à l'époque où ce travail fut exécuté, sans même tenir compte des circonstances qui l'entravèrent et de la rapidité avec laquelle il fut fait. C'est bien le canevas de toutes les cartes de ces contrées qui ont paru depuis un demi-siècle.

Les terrains primordiaux forment le Harz, la Saxe, la région hercynienne depuis l'ouest de Cassel jusqu'à Tournai, les Vosges et la Forêt Noire, les Alpes, les hautes chaînes des Pyrénées, une partie des Cévennes, le plateau central et la Bretagne.

Ces massifs présentent sur leurs bords des lambeaux de grès rouge, qui est surtout développé le long des Vosges, du Hundsrück et de la Forêt Noire.

On voit ensuite les mêmes massifs entourés comme d'une écharpe de terrains ammonéens et former cette disposition en 8 qui constitue le trait caractéristique de la géologie de

la France. Cette brillante découverte dont nous avons suivi pas à pas les progrès par les explorations de 1809 et de 1811 du grand géologue, lui revient tout entière, comme celle de la constitution stratigraphique du bassin de Paris.

Mais dans le nord, à l'extrémité de notre massif primordial, le terrain ammonéen disparaît et la craie repose directement sur le terrain de transition, depuis Hirson, Tournai, Aix-la-Chapelle jusqu'en Westphalie. C'est, à son tour, l'un des faits caractéristiques du bassin belge.

Le terrain crétacé n'est figuré que dans le bassin belge, dans le bassin de Paris et sur le bord septentrional du bassin de la Garonne. Il n'est pas représenté sur le reste de la carte, mais l'auteur a soin de faire remarquer que ses indications relatives aux Alpes, aux Pyrénées et aux Cévennes sont un aperçu de la manière dont il conçoit la constitution géologique de ces montagnes, plutôt qu'une représentation exacte des lieux où les divers terrains se manifestent.

Les terrains mastozoïques forment plusieurs bassins qui ont pour caractère ordinaire d'être enclavés dans les plaines qui s'étendent entre les terrains précédents. Tels sont le bassin de Paris, le bassin de la Garonne, les terrains d'eau douce de l'Auvergne, le bassin de la Bresse, celui du Pô, le val d'Arno, la plaine suisse, la vallée du Rhin entre Bâle et Mayence, enfin la grande plaine des Pays-Bas et du nord de l'Allemagne.

Les terrains pyroïdes sont figurés dans l'Eifel, la Hesse, la Bohême, le Vicentin, l'Hérault et l'Auvergne.

Cette carte fut rééditée six ans plus tard, en 1828. Lorsque les services de la province de Namur, se trouvant organisés, lui laissaient quelques loisirs, d'Omalius fit réimprimer les mémoires qu'il avait publiés jusqu'alors. La carte fut pro-

longée jusqu'au sud de l'Angleterre pour montrer les relations entre le bassin de Londres, celui de Paris et celui de la Belgique. Il y adjoint trois coupes géologiques qui peuvent être considérées comme les plus étendues qui aient été publiées. L'une s'étend de Bruxelles à Spire sur le Rhin, recoupant l'Ardenne et le Hundsrück; la seconde, de Paris à Colmar, représentant, dans le sens vertical, la disposition de la partie orientale du bassin de Paris et les Vosges; la troisième, de Hirson en Ardenne jusqu'en Auvergne, reproduisant celle qu'il avait publiée dans son mémoire sur l'étendue du bassin de Paris.

L'importance de l'œuvre qui couronnait la première partie de la carrière scientifique de d'Omalius, peut être appréciée par sa seule étude. Nous venons de voir qu'elle créait le canevas géologique de l'Europe occidentale, assurant à son auteur le rôle de l'un des principaux fondateurs de la géologie sur le continent.

Cependant on peut également en juger par les services qu'elle a rendus et par le jugement des savants qui furent le mieux en état de s'en rendre compte. En 1841, la carte géologique de la France par Dufrénoy et Élie de Beaumont paraissait. Dufrénoy écrit à d'Omalius : « Vous avez appris
» sans doute que notre tonneau des Danaïdes est rempli : la
» carte géologique qui fait notre tourment depuis plusieurs
» années, a enfin paru. Les services que nous a rendus
» la vôtre, qui nous a servi de guide dans les premières an-
» nées de notre exploration de la France, nous font un de-
» voir de vous en offrir un des premiers exemplaires. »

Élie de Beaumont, dans la correspondance étendue qu'il entretint avec d'Omalius depuis 1830, lui soumettait toutes les parties de l'explication de la carte qui étaient relatives

au nord de la France. L'hommage qu'il rend à la même occasion à son illustre prédécesseur, est touchant : « Le sous-
» secrétaire d'État du ministère des travaux publics croit
» devoir se réserver la distribution de nos cartes géolo-
» giques. Toutefois il ne pourra désapprouver que notre
» reconnaissance devance ses lettres officielles relativement
» aux personnes à qui nous devons le plus de lumières et,
» sous ce rapport, le premier exemplaire de notre *Carte-ré-*
» *sumé* devait vous être adressé, puisque nous n'avons fait
» que continuer votre travail de 1813. »

Après douze ans de travail, en 1827, d'Omalius terminait un ouvrage d'une tout autre nature, qui n'était pas moins important dans sa partie. C'était le *Code administratif* de la province de Namur.

Aucun ouvrage de ce genre n'avait encore paru. On y retrouve l'esprit pratique, précis et à la fois plein d'initiative de ses travaux de science. Ce code volumineux réunit, classés par branches de gestion, toutes les lois, arrêtés, circulaires et règlements qui régissaient la matière. Tous les intérêts, ressortissant à l'administration provinciale, y sont définis d'après ces données, et le code devint ainsi le guide des divers services administratifs d'une province. Il fut bientôt dans toutes les mains et servit de modèle dans la plupart des administrations du royaume. Il valut à son auteur une haute distinction. Le roi des Pays-Bas le nommait en 1828 conseiller d'État.

Cette tâche accomplie, le savant se remet avec joie à la géologie. Depuis 1814, il n'avait cessé d'espérer publier les immenses matériaux si laborieusement recueillis jusqu'à la chute de l'Empire. Mais treize ans s'étaient écoulés; la science avait progressé, plusieurs régions qu'il avait explo-

rées avaient été décrites. La plus grande partie de ses observations étaient devenues inutiles ou surannées. Il dut se décider à faire le douloureux sacrifice de ses journaux de voyages qui devaient continuer l'œuvre de de Saussure et l'étendre à toutes les régions qu'il avait parcourues.

Ces loisirs mêmes étaient constamment traversés par d'autres préoccupations. Le roi des Pays-Bas avait pris des mesures pour que l'enseignement public passât entièrement entre les mains de l'État. La résistance passionnée qu'il rencontra, donna bientôt à ces mesures un caractère de violence extrême. C'étaient les signes avant-coureurs de la Révolution. Les Frères de la doctrine chrétienne et les autres membres des établissements d'instruction congréganiste, étrangers au pays, étaient impitoyablement arrêtés et conduits à la frontière. D'Omalius avait à exécuter ces ordres et dut résister énergiquement, surtout durant les deux années qui précédèrent notre révolution, à l'opposition qui lui était faite par le parti ultramontain aux États provinciaux.

La revolution éclata bientôt. Il quitta Namur en octobre 1830, le jour où l'insurrection de la ville renversa son administration. Cet événement l'atterra d'abord. Il voyait pour la seconde fois sa carrière brisée : après sa carrière scientifique, sa carrière administrative. Mais, fidèle à ses habitudes philosophiques, il retrouva sa sérénité et rentra sans se plaindre dans la vie privée, entouré des joies de la famille. Il avait épousé en 1816 Mademoiselle la vicomtesse Desmanet de Biesme. Il eut trois filles. L'une épousa M. le n de Selys-Longchamps, notre éminent confrère; l'autre, néral Drolenvaux qui occupa de hautes positions sous gne de Louis-Philippe. La troisième mourut enfant.

reprit avec bonheur ses études scientifiques. Mais la

longue interruption qu'elles avaient éprouvées et qui eut les regrettables conséquences d'annuler l'importante partie de ses travaux d'exploration qu'il n'avait pas publiée, l'engagea à leur donner une autre tendance que par le passé. Il cessa de concentrer ses efforts sur l'observation directe de la nature et chercha à aider aux progrès de la science, en publiant des travaux didactiques et philosophiques.

Cette direction théorique donnée à ses études entraînait une vie sédentaire. Retiré à Halloy, il consacrait presque tous ses instants à l'étude, embrassant les sujets les plus vastes et les plus variés. Chaque année cependant, jusqu'en 1845, il faisait un long voyage, en partie à pied, et acheva ainsi de visiter presque toute l'Europe. Mais au lieu d'entreprendre ces voyages, comme au commencement du siècle, dans un but de découvertes, c'était pour pouvoir mieux se rendre compte des recherches qu'on publiait sur ces contrées. C'est ainsi qu'il visitait:

En 1834, le Wurtemberg,
En 1835, les bords du Rhin,
En 1836, la Prusse et la Saxe,
En 1837, l'Autriche, la Hongrie, la Bohême et la Bavière,
En 1838, l'Angleterre et le pays de Galles, avec Dumont et de Verneuil; puis la Suisse,
En 1839, les Alpes pour étudier les travaux de Charpentier et Agassiz sur l'extension des glaciers,
En 1840, St-Pétersbourg et la Pologne,
En 1841, le mont Cassel et les Flandres, avec Dumont et Élie de Beaumont,
En 1842, la Vénétie et le Tyrol,
En 1843, la Toscane et la Tarentaise,
En 1844, la Scanie, le sud de la Norwége et le Danemark,

En 1845, l'Italie jusqu'à Naples.

A partir de cette époque, il fit chaque année un séjour plus ou moins prolongé à Paris. Il y suivait les séances des Sociétés scientifiques, surtout de la Société géologique, qu'il aimait particulièrement et où il prenait une part des plus actives aux débats. Il avait pour les discussions scientifiques une véritable passion qui faisait dire, presque avec raison, par ses confrères : « M. d'Omalius n'aime pas que l'on soit de son avis. » En 1852, la Société, dérogeant à ses statuts, le nomma président. Il le fut de même pendant les sessions extraordinaires de 1835, 1863 et 1867.

La plupart des corps savants de l'Europe avaient tenu à honneur de le posséder comme membre.

Lors de la restauration de notre Académie en 1816, il fut naturellement appelé à y siéger. Mais il cessa complètement d'assister à ses séances à partir de 1830 jusqu'à ce que l'indépendance de la Belgique fût reconnue par le royaume des Pays-Bas. Il en devint alors l'un des membres les plus assidus. Nous le voyions jusqu'à ses derniers jours intervenir dans ses travaux et y faire de savantes et importantes communications. Il la présida quatre fois (27).

Il fut successivement nommé docteur *honoris causâ* de philosophie naturelle de l'Université de Louvain (en 1829); correspondant de l'Institut de France; membre de la Société royale de Londres, de l'Académie des sciences des Pays-Bas, de celle de Turin, de la Société géologique de Londres, de l'Institut géologique de Vienne, etc. Ses archives contiennent trente-quatre autres diplômes qui lui avaient été adressés par les corps savants (28).

Ses relations étaient très-étendues. Il correspondait avec les principaux savants de l'Europe sur tous les sujets de

science. Alexandre Brongniart et Élie de Beaumont qui recouraient constamment à ses lumières et lui soumettaient beaucoup de leurs travaux, avant de les livrer à l'impression, échangeaient, surtout avec lui, de longues correspondances.

Au moment de publier son important travail sur la classification des roches, Brongniart lui écrivait : « Je vous prou-
» verai combien je suis reconnaissant de vos précieuses com-
» munications, en profitant de vos conseils. Je revois mon
» mémoire et je le corrige d'après vos notes. »

Comme nous l'avons vu plus haut, Élie de Beaumont le consultait, principalement sur la géologie des terrains décrits en 1808, pour la rédaction du texte explicatif de la carte géologique de la France, et l'auteur de la *Théorie des soulèvements* aidait, à son tour, son correspondant à rattacher les soulèvements du sol belge aux systèmes de montagnes qu'il avait définis.

Mais l'influence de d'Omalius sur la science n'était pas moins bienfaisante par l'appui plein d'aménité, les conseils et les encouragements qu'il donnait aux jeunes naturalistes, et là, mieux encore que dans les autres circonstances de sa vie, il montrait son amour profondément désintéressé de la science.

En 1830, André Dumont venait d'adresser à l'Académie son mémoire sur la province de Liége. En expliquant par des plis répétés les alternances des couches calcareuses et quartzo-schisteuses du Condroz, il faisait faire à la géologie de cette région un progrès considérable. C'était une vue à laquelle d'Omalius n'était pas arrivé, et cette découverte, faite par un autre et surtout par un jeune homme de vingt ans, eût été pour un esprit moins élevé un coup sensible,

car elle semblait amoindrir par son éclat les travaux de l'auteur du mémoire de 1808 (29).

Il se complut dès lors à tracer la voie de Dumont, à lui aplanir les obstacles et à le mettre en mesure d'exécuter la *Carte géologique* que, dès cette époque, il avait résolu de faire remettre entre ses mains. Il avait fait au mois de mars 1830 d'actives démarches pour que le jeune géologue fût attaché au levé de la carte que Van Gorkum et Van Bréda dirigeaient. Elles ne réussirent pas. « Il semble, » lui fut-il répondu, « que le travail de M. Dumont est plutôt neuf par » rapport à la théorie, tandis que le travail, fait pour la » carte géologique du royaume, n'a eu en vue que la délimi- » tation exacte des divers terrains. »

Malgré la réserve absolue où d'Omalius se tenait depuis la révolution sur tout ce qui concernait les affaires publiques, il ne continua pas moins à poursuivre son but. Dumont, découragé de ne pouvoir se faire une position, commençait à céder aux sollicitations de ses parents qui voulaient le faire entrer dans le commerce. D'Omalius sut l'en empêcher; il le recommanda fortement pour la chaire de minéralogie à laquelle il fallut pourvoir à la réorganisation de l'Université de Liége.

Lorsque Dumont fut enfin chargé de l'exécution de la *Carte géologique* en 1836, il lui écrivait, en le remerciant d'un rapport fait sur l'un de ses mémoires : « Malgré votre » persévérance à désavouer tout ce que vous avez fait pour » moi, il est cependant impossible, Monsieur, de mécon- » naître que ma position actuelle est votre ouvrage, que » vous êtes mon soutien et mon guide tutélaire. Je vous dois » non-seulement cette position, mais encore mon avenir, » car il est facile de voir toute la portée de votre rapport

» qui me revêt en quelque sorte de votre influence pour
» m'ouvrir la carrière la plus brillante. »

Tous les géologues ressentirent cette influence. Dès qu'on s'occupait de sciences, on était sûr d'être accueilli avec le plus bienveillant empressement.

Je suis entraîné par un devoir de reconnaissance à rappeler ici tout ce que je dois à mon maître vénéré. Connaissant ma famille, il insista pendant plusieurs années pour qu'on me laissât suivre la carrière des sciences. Depuis 1860, il prit la direction de mes études et de mes recherches. Pendant les heures où il me recevait à Halloy dans sa bibliothèque, ce sanctuaire du travail cher à tous ceux qui l'ont connu, il se plaisait à soulever de laborieuses et instructives discussions et à me prodiguer les conseils qui me guidèrent toujours sûrement. Ce fut là ma véritable école de géologie.

Après la révolution, d'Omalius se renferma, comme nous l'avons dit, dans la vie privée et voulut rester étranger aux affaires du pays ([30]). Cependant, en 1848, cédant aux sollicitations des électeurs de l'arrondissement de Dinant, qui se rappelaient les talents et les vertus publiques de leur ancien gouverneur, il accepta le mandat de sénateur et le conserva jusqu'à sa mort. Dès 1851, il fut élu premier vice-président du Sénat. Ce n'est qu'en 1870 que, sur sa demande expresse, il ne fut plus rappelé à ce poste éminent.

Toujours au travail, il abordait les plus hauts problèmes de philosophie naturelle. Il cherchait constamment à augmenter ses immenses connaissances, à se tenir au courant des travaux qui paraissaient, et participait avec ardeur à leur discussion. Il ne cessait de revoir ses traités pour satisfaire aux demandes de nouvelles éditions. La conscience qu'il y

apportait, justifierait à elle seule le succès de ces ouvrages.

La première édition des *Éléments de géologie* remonte à 1831, l'année qui suivit sa rentrée dans la vie privée. Il n'existait aucun traité qui exposât d'une manière suffisante les principes de cette science. La réimpression en 1828 des mémoires qu'il avait composés de 1808 à 1813, lui fit concevoir l'idée qu'il « serait utile pour les commençants de » trouver, dans un ouvrage peu étendu, les principaux » éléments de cette science disposés dans l'ordre que je » concevais. »

Il n'est pas nécessaire de rappeler le succès considérable de ce livre qui est entre toutes les mains. C'est l'ouvrage de géologie classique par excellence. « Vous renouvelez les ba- » ses de l'avenir de la géologie dans l'excellent précis que » vous avez donné de cette science, » écrivait l'un des géologues les plus éminents de l'époque. Les éditions se succédèrent à courts intervalles, malgré les tirages importants qu'il en faisait. Elles parurent en 1835, 1837, 1839, 1843, 1853, 1862, 1868, en tout huit éditions.

La première ne traitait que de la géographie physique, de la géognosie et de la géogénie. Mais ces matières ne formaient pour lui qu'une partie de la géologie. A ses yeux, cette science comprenait l'histoire de tout le règne inorganique considéré à la fois dans l'espace et dans le temps. Aussi adjoignit-il en 1833, sous le titre d'*Introduction à la géologie ou première partie des éléments d'histoire naturelle inorganique*, un second volume à cet ouvrage. Il renferme des données élémentaires d'astronomie et de météorologie et un traité étendu de minéralogie où il expose ses vues sur la classification des roches.

La *Classification des connaissances humaines* qui a occupé

tant d'esprits élevés, fut longtemps l'objet de ses méditations. Ces études philosophiques s'enchaînaient logiquement aux précédentes. Dès ses premiers travaux, il avait compris les relations multiples de la géologie proprement dite. Un esprit aussi méthodique et positif ne pouvait se contenter d'approximations vagues, ni se borner à examiner une partie de la question. Il en approfondit l'ensemble. En 1834, il publiait dans nos mémoires le résultat de ses recherches, et il revint sur ce sujet abstrait à deux reprises: en 1858 et en 1865. Les connaissances humaines y sont réparties en cinq groupes: les sciences mathématiques, les sciences naturelles, les arts, les sciences d'agrément, la littérature. L'histoire naturelle inorganique forme l'une des subdivisions du second groupe et embrasse les sciences qu'il réunissait dans son Traité sous le nom de géologie.

Toutes ces branches des sciences naturelles ont évidemment d'intimes attaches. L'astronomie est le point de départ des conceptions cosmogoniques. La géographie nous définit l'état actuel de la terre dont la géognosie nous montre les états anciens. C'est par la météorologie qu'on peut interpréter une grande partie de la géogénie; aussi Élie de Beaumont lui disait : « L'idée de placer la météorologie comme intro- » duction à la géogénie, me paraît un véritable trait de lu- » mière. »

A partir de la cinquième édition, il fondit les deux parties des *Éléments d'histoire naturelle inorganique* en un seul ouvrage, en condensant la matière. Les éditions subséquentes conservèrent le même ordre. Le titre en variait. C'était tantôt *Éléments*, tantôt *Abrégé* ou *Précis de géologie*.

La partie géognostique est en réalité la continuation de ses journaux de voyage. Elle décrit principalement les con-

trées que d'Omalius a explorées jusqu'en 1813. Il n'y ajoute guère que le sud de l'Angleterre. On peut suivre, dans les éditions successives, l'évolution de la géologie positive dans l'Europe occidentale. A mesure qu'une région était l'objet d'un travail important, sa description était mise au courant des nouvelles recherches. Ainsi cet ouvrage reflétait constamment l'état réel de la géologie. Comme en 1808, l'illustre savant avait compris l'un des besoins de la science; pendant près d'un demi siècle, il se consacra à cette coordination magistrale qui est la suite directe des travaux de sa jeunesse.

La carte géologique de 1822 parut jusque dans la quatrième édition (1838). A partir de l'apparition de la grande carte de la France (1841), il la supprima.

En 1842, d'Omalius fit paraître un traité sur notre pays. L'ouvrage est intitulé *Coup d'œil sur la géologie de la Belgique*. C'était la troisième édition de son mémoire de 1808, qu'il avait déjà refondu dans les mémoires réimprimés en 1828. Il y joignit une esquisse de la carte géologique que Dumont était activement occupé à lever.

Une quatrième édition en parut en 1853 dans l'*Encyclopédie populaire*, ouvrage qui réunit dans un vaste cadre les écrits de nos plus savants compatriotes, et présenta un brillant tableau de l'état intellectuel du pays ([51]). Il apporta une importante innovation, en plaçant à la fin de l'ouvrage la liste des fossiles de chaque terrain qu'il avait réclamées de nos paléontologistes. Il adaptait ces listes à la classification zoologique dont il était l'auteur et dont le perfectionnement, quoiqu'il ne la publiât jamais, fut constamment l'une de ses occupations. Ces listes avaient pour but immédiat de permettre le rapprochement exact de nos terrains avec ceux de l'étranger. C'était d'autant plus opportun que Dumont,

par une sage prévoyance, s'était abstenu de faire des raccordements prématurés et avait donné dans la légende de sa carte, des noms de localités belges à tous les étages dont l'équivalent étranger n'était pas alors évident.

Cet ouvrage fut ensuite annexé aux 7e et 8e éditions du *Précis de géologie*, comme application détaillée de la méthode de l'auteur à l'étude de cette vaste science.

La classification générale des terrains l'occupa longtemps. Sa première publication sur ce sujet parut dans les Mémoires de l'Académie, en 1830. Ses longues explorations lui avaient montré les terrains sous leurs aspects variés, et l'on comprend, même à part sa tendance à classifier, qu'il trouvait un attrait spécial à rechercher une échelle type qui exprimât les rapports rationnels de ces terrains.

Il reprit aussi ses recherches sur les régions naturelles qui sont si utiles pour les descriptions géologiques. C'était la continuation des enseignements de Coquebert de Montbret. On se rappellera qu'il avait appliqué cette méthode au nord de la France en 1808. En 1839, il publia sa division de la terre en régions géographiques. Il traita encore ce sujet devant l'Académie cinq ans après, et à la Société géologique de France en 1861.

Nous avons vu que, durant sa carrière d'explorateur, d'Omalius était très-sobre d'hypothèses et de théories. Il les considérait comme des « romans », ce qu'il exprime d'une manière piquante dans une lettre à Agassiz : « Quoique géologue, je ne mets aucune importance, pour ne pas dire » davantage, aux hypothèses géogéniques. Je n'y vois que » le roman de la science. Ce sont les amours de Corinne et » d'Oswald que madame de Staël crée pour donner plus » d'intérêt à sa description de l'Italie. »

Cependant il ne prétendait pas qu'elles dussent être entièrement exclues de la science, dès qu'on se borne à y recourir pour relier les faits et en faciliter l'étude. Il réservait lui-même une place étendue à la géogénie dans ses ouvrages.

Dans ses longues explorations, d'Omalius avait relevé des faits qui l'avaient particulièrement frappé et dont il recherchait avec persévérance l'interprétation. L'un d'eux se présentait chaque jour à ses yeux dans les environs d'Halloy. Les amas de sable et d'argile, gisant sous forme de filons entre les formations quartzo-schisteuses et calcaires, tantôt accompagnés de minerais de fer, tantôt formés de substances exclusivement terreuses, l'amenaient à les considérer comme des matières éjaculées.

Cette opinion fut partagée par Dumont, qui comparait leur origine à celle des matières produites par les geysers de l'Islande.

Dans ces limites, il est difficile de présenter des objections sérieuses à sa théorie. Mais la question se complique.

Le grand géologue a fréquemment insisté sur les analogies d'aspect et de composition entre les amas d'argile en filons et les terrains meubles qui recouvrent le Condroz. Il voyait dans ces derniers la matière des filons que des phénomènes subséquents avaient répandue en nappes superficielles sur le sol.

Ce fut le point de départ de son hypothèse pour la formation de beaucoup de terrains. Il pensait qu'ils sont souvent formés de matières d'origine interne, telles que les substances amenées par les sources minérales, les produits siliceux des geysers, les dépôts calcareux des solfatares. Ces matières, reprises pour les eaux, étaient déposées en couches.

L'alluvionnement par les eaux de la mer est peu considérable d'après lui, quand il ne résulte que des dénudations produites par la vague, et ne peut expliquer la production de l'énorme masse des sédiments qui composent les terrains d'une région. En outre, l'alternative de puissants étages calcareux et quartzo-schisteux, formant le terrain anthraxifère, lui semblait la preuve que ces couches ne pouvaient être dues à la destruction de roches préexistantes. Pourquoi, disait-il, les caux auraient-elles entraîné d'abord des détritus ferrugineux pour former les schistes et les grès de l'étage du poudingue de Burnot; puis des roches d'ordinaire exclusivement calcaires pour le calcaire de Givet; puis encore de nouvelles roches siliceuses et argileuses pour déposer les schistes de la Famenne et les psammites du Condroz, et enfin reprendre des roches calcaires pour donner naissance au calcaire carbonifère? Cette hypothèse n'est-elle pas invraisemblable, d'autant plus que, dans les terrains plus anciens, on ne connaît pas de dépôts calcaires notables dans notre région? D'où serait donc venue la matière qui a formé notre calcaire dévonien, s'il est d'origine classique. Au contraire, tout s'expliquerait avec aisance, si on le considère comme le produit de sources qui amenaient de l'intérieur le calcaire dans les eaux de la mer, pour être ensuite déposé en couches et être bientôt remplacé par les produits argileux ou siliceux d'autres sources.

Cette argumentation a incontestablement des bases sérieuses. Il l'exposait longuement dans son traité et en fit l'objet de plusieurs communications à l'Académie et à la Société géologique de France.

L'autre série des travaux de d'Omalius à partir de 1830 comprend ses études ethnographiques. Nous avons vu que

leur origine remonte au programme d'observations que lui avait inspiré Coquebert de Montbret.

En 1839, il présentait à l'Académie un mémoire sur la *Classification des races humaines*. Il le rééditait l'année suivante sous le titre de *Notions élémentaires de statistique*. La statistique, telle qu'il l'entendait alors, dans sa classification de nos connaissances, avait pour but de connaître les sociétés humaines à la fois par leur histoire naturelle et par leur constitution politique. Elle a pris une autre acception. Aussi d'Omalius la classa bientôt parmi les sciences sociales, tandis qu'il réunissait avec raison l'ethnographie aux sciences naturelles.

Trois éditions suivirent successivement ces deux premières en 1845, 1851 et 1869, et sont intitulées : *Des races humaines* ou *Éléments d'ethnographie*.

Il aimait également à traiter ce sujet devant les corps savants. Notre Académie reçut la communication de huit notices, et il soulevait en 1864 et en 1866 à la Société anthropologique de Paris un débat sur la prétendue origine asiatique des Indo-Européens, qu'il fut l'un des premiers à rejeter.

Jusque dans ses dernières années, d'Omalius resta en sciences un « avancé » comme l'appelait d'Archiac. Il se déclara partisan de la contemporanéité de l'homme et des espèces éteintes, dès le début des discussions que cette question a soulevées. Nous le voyons, malgré l'opinion d'Élie de Beaumont, qui avait une grande influence sur lui, se rallier, en 1839, avec Constant Prévost, de Humboldt et Lyell, à la découverte de l'ancienne extension des glaciers qui était non moins violemment contestée. Ses opinions sur le transformisme, où se dévoile toute la portée de son esprit nous le montre plus avancé encore.

A l'époque même où Cuvier venait de remporter sur Geoffroy Saint-Hilaire une victoire que les naturalistes considéraient comme décisive, d'Omalius affirme que tous les êtres vivants descendent par voie de filiation directe des espèces dont nous retrouvons les restes à l'état fossile. Il fut l'un des rares philosophes qui conservèrent alors une telle indépendance d'opinion.

En 1831, il disait dans son traité de géologie : « Les changements successifs que l'étude de l'écorce du globe nous » a fait reconnaître dans la nature des êtres vivants qui » l'ont habité, nous conduit à examiner la question de savoir » s'il y a eu plusieurs créations, ou s'il y a eu simplement » destruction partielle avec déplacements géographiques » des espèces, ou enfin si la reproduction a pu produire » cette succession de formes différentes. L'idée d'une série » de créations nouvelles est une hypothèse purement gratuite qui n'est appuyée sur aucune analogie avec les phénomènes qui ont eu lieu depuis les temps historiques. Or, » il semble que l'on ne doit recourir à de semblables hypothèses, que quand il est absolument impossible d'expliquer » autrement les faits, ce qui n'a point lieu dans le cas » présent. »

L'illustre auteur, démontrant ensuite que des migrations ne peuvent avoir produit les changements qu'on observe dans la succession des faunes et des flores fossiles, déclare qu'à ses yeux, les espèces, loin d'être immuables, se transforment indéfiniment. L'homme sait modifier des espèces en changeant leur régime. On admettra sans peine que les diverses phases d'évolution de la terre ont produit des modifications du régime au moins aussi grandes et variées que celles que l'homme sait produire. On doit en conclure que

les espèces peuvent se modifier dans de très-larges limites, et que tous les êtres qui se sont succédé sur la terre, ont pu procéder les uns des autres par un lien continu de filiation.

Sa conviction ne fit que s'accroître. Il ne l'exprima d'abord que dans son ouvrage de géologie. Mais depuis 1846, il en entretint notre Académie à cinq reprises, principalement pendant les séances publiques.

C'est au milieu de ces travaux de l'intelligence que s'écoulèrent pour lui les 45 années qui suivirent la révolution.

En matière religieuse, d'Omalius était catholique pratiquant. Les dogmes et les devoirs, enseignés par les organes légaux de la religion, étaient acceptés sans observations, et il montra pendant toute sa vie la plus grande soumission à l'Église. D'une grande tolérance, il s'abstenait de jamais prendre part aux discussions religieuses, laissant à chacun le soin et la responsabilité de rechercher la vérité où bon lui semble.

Mais il considérait le domaine scientifique comme complètement distinct et indépendant. Jamais il ne comprimait l'essor de ses opinions sur les phénomènes de la nature, par des considérations théologiques. Quand la science l'amenait à une conclusion opposée au texte des livres sacrés, adoptant la thèse de Galilée, il n'hésitait pas à rejeter leur compétence. Il fait à ce sujet sa profession de foi à l'Académie en 1866, sans doute pour satisfaire les consciences inquiètes :

« Quand nous disons que Dieu a inspiré nos livres saints,
» c'est-à-dire qu'il a fait connaître à certains hommes les
» grands principes qu'ils contiennent, nous ne voulons pas
» dire qu'il ait doué ces hommes de toutes les connaissances
» scientifiques. D'ailleurs, s'ils avaient connu les particula-

» rités que l'étude a révélées aux savants modernes, ils au-
» raient dû, pour être compris, parler le langage grossier
» de leurs contemporains ; de même qu'aujourd'hui, quoique
» la civilisation moderne et l'imprimerie ait beaucoup aug-
» menté l'instruction des masses, nous voyons encore nos
» astronomes parler du *lever* et du *coucher* du soleil. —
» Nous ne devons prendre nos livres saints que pour ce
» qu'ils sont réellement, c'est-à-dire comme un moyen de
» nous faire connaître les grands principes ainsi que les
» bases de nos croyances religieuses, et nullement comme
» des traités de sciences naturelles. »

D'Omalius ne reculait pas plus à appliquer le transformisme à notre espèce qu'à admettre la haute antiquité géologique de l'homme. Mais, avec le vague qui est l'essence du spiritualisme, on peut toujours tenter de concilier le mysticisme et les données réelles de la science. « On ne sait pas,
» dit-il, pourquoi on nierait l'origine spéciale de l'homme,
» lors même qu'il aurait changé de formes, ainsi que je sup-
» pose que l'ont fait les autres êtres vivants. La Genèse nous
» dit bien que Dieu a créé l'homme à son image, mais on ne
» peut entendre cette phrase en ce sens qu'il s'agisse d'une
» forme matérielle.... La Bible, en parlant de l'image de
» Dieu, n'a pu faire allusion à la partie matérielle et décom-
» posable de l'homme, mais bien à sa partie spirituelle, qui,
» pour être à l'image de Dieu, doit être douée de l'immor-
» talité. Or, cette partie spirituelle qui est ce que nous ap-
» pelons *âme*, peut avoir été placée originairement dans un
» être qui avait des formes et des facultés différentes de
» celles des hommes d'aujourd'hui, et plus appropriées au
» milieu dans lequel il devait vivre. Car, si Dieu permet
» qu'il y ait maintenant des hommes qui, par leur abrutis-

» sement, se rapprochent des bêtes, on ne voit rien qui
» s'oppose à ce que les premiers hommes eussent des formes
» qui ne leur permettaient pas de développer les facultés
» qui caractérisent aujourd'hui les peuples civilisés. »

D'Omalius croyait donc à l'indépendance de l'âme et des forces vitales. Ce sujet ne laissait pas de le préoccuper beaucoup. En 1870 et en 1871 il cherchait à soulever à l'Académie un débat sur les forces vitales et les forces naturelles, et y déclarait encore sa croyance.

Nous n'avons pas à juger ces opinions.

En politique, il était avant tout conservateur, mais nullement réactionnaire. Son principe était d'accepter les faits accomplis, de reconnaître toujours la loi établie, fût-elle opposée à ses opinions et l'eût-il même énergiquement combattue avant qu'elle fût décrétée. Il cherchait alors à en tirer le parti le plus avantageux au bien-être général..

Les bouleversements politiques et sociaux dont il avait été si souvent témoin, l'éducation qu'il avait reçue, avaient dû nécessairement rendre un homme aussi pratique ennemi de tout changement qui n'était pas strictement indispensable, et en faire un adversaire déclaré de ce qui pouvait porter atteinte à la stabilité des institutions et de la société.

L'activité de d'Omalius ne diminuait pas avec l'âge. Arrivé aux limites de l'extrême vieillesse, il se livrait à ses études avec la même ardeur, conservait toutes ses habitudes laborieuses.

En 1872, le Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques se réunissait à Bruxelles. Il avait nommé, dans sa session précédente, l'illustre auteur du traité d'Ethnographie président de celle qui allait s'ouvrir. D'Omalius considéra comme un devoir d'accepter. Le con-

grès fut pour lui une ovation continuelle. Il était de toutes les excursions, participait aux discussions qu'il dirigeait avec sa magistrale autorité ([32]).

Lorsque le congrès visita Namur, la population n'avait pas oublié son ancien gouverneur. Elle s'associa à la brillante réception faite par le Gouvernement provincial, la Ville et la Société archéologique aux savants étrangers, et acclama avec enthousiasme le Président du congrès.

Aujourd'hui nous voyons cette ville reconnaissante élever dans ses murs une statue au grand homme qui l'a gouvernée avec tant de dévouement, et qui personnifie la gloire scientifique nationale.

Le 16 décembre 1873, il fit à l'Académie une lecture sur le transformisme qu'il défendait avec une inébranlable conviction. Deux mois après, il soutenait les opinions de Dumont sur les rapports entre le terrain dévonien de l'Ardenne et du nord du Condroz. Avec sa conscience ordinaire, ne se bornant pas, pour exprimer son avis, à faire appel à ses souvenirs, il fit pendant l'hiver une excursion dans les tranchées du chemin de fer du Luxembourg avec un de nos jeunes géologues ([33]).

Il ne se défiait pas de ses forces. A l'âge de 91 ans, il voulût réaliser le projet qu'il avait depuis quelque temps, d'étudier les puissants dépôts de limon qui s'étendent sur la rive gauche de la Senne. Le 21 février 1874, il fit seul cette excursion. Elle devait lui être fatale. Il fut ramené chez lui, privé de connaissance et frappé d'un mal implacable.

Le grand géologue succombait en soldat de la science.

Sa forte constitution lutta onze mois contre la congestion mortelle qui l'avait atteint, et il cherchait encore pendant ce temps à s'occuper de ses chères sciences. Entouré des affec-

tions de sa famille et du dévouement de sa vénérable compagne, il mourut le 15 janvier 1875 à l'âge de 92 ans.

Ainsi se termina la glorieuse existense à laquelle s'attachent tant de souvenirs. Toute d'activité et de désintéressement, elle nous donne la plus haute expression d'une vie consacrée à la science et à l'intérêt général. C'est la grande tradition que nous laisse le fondateur de la géologie belge.

NOTES.

---

(1) Le nom primitif de la famille, d'après les renseignements que M. de Selys-Longchamps veut bien me fournir, était d'*Omal*, latinisé d'abord en *Ab Omalia*, puis en *Omalius* suivant les usages des auteurs qui suivirent la Renaissance.

Les armoiries de la famille d'Omalius représentent les cinq tombes gallo-romaines d'Omal ; ce sont précisément celles qu'Élie de Beaumont figure dans son *Cours de géologie pratique*, pour démontrer les faibles altérations que le cours des siècles fait éprouver à des monuments en terre.

(2) La Biographie liégeoise de de Becdelièvre « donne à ce sujet » les renseignements suivants : Jean Fabre Omalius est auteur » d'un recueil d'arrêts, de plusieurs traités des devoirs d'un pro- » consul, d'un trésorier, d'un capitaine des gardes, d'un prêteur, » d'un bailli. Il en a laissé aussi sur le divorce, la répudiation, le » cens, les impôts, les étangs, les rivières, les fleuves, les forêts, la » chasse, avec les défenses qui concernent ces différentes matières ; » on lui doit encore plusieurs volumes d'avis et un traité sur les » saisines. »

(3) On pouvait s'attendre à ce qu'un esprit aussi curieux de tous les phénomènes et qui allait bientôt montrer, par ses travaux administratifs, un vif intérêt à la chose publique, ne restât pas inattentif à la récente découverte de Jenner. Au siècle dernier, la variole sévissait, comme on sait, avec une violence épouvantable, et avait atteint les proportions d'un fléau. De 1803 à 1807, d'Omalius vaccina lui-même 103 enfants des villages avoisinant Halloy.

(4) Dethier, de Theux, député au corps législatif par le département de l'Ourthe, a publié, en l'an II (1794), sous le titre : *Coup d'œil sur les volcans éteints de la Kill supérieure*, une description sommaire des volcans de l'Eifel occidental, et en l'an IX (1801) une petite carte géologique du département de l'Ourthe.

(5) Cette figure a été reproduite dans la *Patria Belgica* en 1873 (T. 1, p. 41).

(6) L'*Essai sur la géographie minéralogique des environs de Paris* parut en même temps en 1808 dans le Journal des Mines, t. XXIII, et dans les Annales du Muséum, t. XI. Il fut publié avec plus d'extension en 1811 dans les Mémoires de la classe de physique et de mathématique de l'Institut, t. XI.

(7) Les Mémoires *sur l'histoire naturelle d'une partie du pays de la Belgique*, et *pour servir à l'histoire naturelle des fossiles des Pays-Bas*, ont paru dans le tome I des Mémoires de l'ancienne Académie de Bruxelles.

(8) Quoique l'auteur ne rappelle pas en termes formels cette superposition dans l'introduction de son mémoire, il en fait l'application constante, soit dans le corps du mémoire, soit dans ses notes de voyages, comme je l'ai indiqué plus haut.

(9) On pourrait croire à première vue que d'Omalius assimilait le tuffeau crétacé de Maestricht au calcaire éocène de Bruxelles. Une lecture attentive montre que ce serait lui prêter gratuitement une erreur ou tont au moins dépasser sa pensée et ses paroles. En effet, tandis qu'il affirme l'identité des faunes des dépôts de Bruxelles et de Paris, il se garde bien, en rappelant les abondants fossiles du tuffeau, de faire le même rapprochement. On ne peut rigoureusement déduire de ses observations que le fait parfaitement exact et digne du coup d'œil dont il vient de donner tant de preuves, l'existence d'un horizon de calcaire grossier supérieur à la craie entre la Meuse et l'Escaut.

(10) La pénétration du stratigraphe est mise plus en défaut pour ce terrain. Il cite d'abord les grès fistuleux bruxelliens, et y rattache les grès des environs de Jodoigne et du Hainaut, qui appartiennent au terrain landénien.

Il parait avoir été amené, par le mémoire de Cuvier et Brongniart sur le bassin de Paris, à admettre ces superpositions déduites et non observées. Les célèbres auteurs y fixaient la position des grès de Fontainebleau au-dessus du calcaire grossier, et avaient

négligé l'observation des sables inférieurs. Nous verrons plus loin que d'Omalius persistait dans cette voie, lorsqu'il rédigea son mémoire de 1813.

(11) Ce calcaire quartzifère est sans doute la dolomie, qui fut considérée comme tel jusqu'en 1825.

(12) Dumont ne faisait l'assimilation que pour les schistes centraux de la bande qui sont raccordés aujourd'hui au terrain silurien. Cette opinion n'a pu être maintenue. Mais M. Gosselet a démontré récemment que les couches situées entre ce terrain et le calcaire dévonien, correspondent au terrain rhénan. C'est la reproduction de l'idée fondamentale de d'Omalius.

(13) « M. Bouësnel a prouvé par l'analyse, » dit d'Omalius dans sa réponse au mémoire de cet ingénieur, « l'inexactitude de l'épithète de bituminifère que j'avais employée pour désigner le calcaire bleuâtre. Je partage cette opinion avec d'autant plus de plaisir, que j'avais déjà dit l'année dernière (Notice sur la route du col de Tende, loc. cit. p. 180), « que cette dénomination était défectueuse, puis» que la couleur bleuâtre parait due à un principe qui, quoique » constamment charbonneux, ne peut pas être toujours considéré » comme bituminifère. » J'observerai seulement, pour ma justification, que je l'avais puisée dans les traités de minéralogie, où le marbre noir de Dinant est toujours cité comme un des types de la chaux carbonatée bituminifère. Or, on sait que ce marbre n'est qu'une variété plus foncée en couleur du marbre gris ou calcaire ordinaire. » (*Journal des Mines*, t. 29, p. 231, 1811.)

(14) J'ai suivi, pour l'indication des régions parcourues, les dénominations que d'Omalius a données lui-même sur la carte jointe à sa note sur les divisions géographiques. (*Bull. Soc. Géolog. de France*, 1861.)

(15) D'Omalius se refusait presque toujours à parler de ses travaux et à donner des détails sur sa carrière. Pendant les longs entretiens où il m'instruisait avec tant de bonté, je parvins pourtant de loin en loin à obtenir quelques renseignements que j'écrivais aussitôt que je rentrais chez moi. Ce sont eux qui, avec l'aide des

notes et de la correspondance que M. Walthère de Selys a mis obligeamment à ma disposition, me permettent d'exposer en détail ces épisodes de la vie du grand géologue.

([16]) *Précis géographique du département des Ardennes. (Journal des Mines*, t. 17, p. 310, 1805.)

([17]) *Mémoire sur le terrain ardennais. (Mém. in-4° de l'Académie roy. de Belgique*, t. XX, 1847.) Ces roches ont été récemment l'objet d'une étude très-soignée par MM. de Lavallée-Poussin et Renard. Ces auteurs ont confirmé la structure gneissique d'une partie de ces roches.

([18]) Cours de paléontologie stratigraphique. 1862, t. I, p. 402.

([19]) Le *Journal des Mines* était alors devenu, par renouvellement de série, les *Annales des Mines*.

([20]) D'Omalius avait presque terminé à cette époque un important mémoire sur le Calvados. Mais avant qu'il reprît ses travaux scientifiques, une publication remarquable avait été faite par M. Desnoyers sur cette région. D'Omalius dut faire le sacrifice de ce Mémoire. (Voyez les *Éléments de Géologie*, 1re édition, 1831. Introduction.)

([21]) Gillet de Laumont était inspecteur général des mines de France.

([22]) D'après un article paru dans le journal *Franklin*. Il est dû à M. W. de S., le plus jeune des petits-fils de d'Omalius, et renferme une appréciation remarquable du caractère et des opinions de d'Omalius.

([23]) L'ouvrage de Guettard est intitulé : *Mémoire et carte minéralogique sur la nature et la situation des terrains qui traversent la France et l'Angleterre*. (Hist. de l'Acad. roy. des Sciences, 1751.)

Celui de Monnet porte le titre : *Atlas et description minéralogique de la France, entrepris par ordre du roi (*1780*)*.

([24]) Ces données sont puisées dans le texte explicatif de la carte géologique, et qui va être analysé.

([25]) L'échelle est un peu moindre que 1/4,000,000.

([26]) D'Omalius annonce cette carte dans les termes suivants

(*Essai d'une carte géologique de la France,* etc.) : « Le travail que j'ai » fait de concert avec M. Coquebert de Montbret, contenant beau- » coup plus de détails que ne peut en présenter la petite carte jointe » à ce Mémoire, nous avons pensé qu'il pourrait être utile de le » publier sur une plus grande échelle : nous en avons en consé- » quence fait le sujet d'une autre carte plus étendue, sur laquelle » M. de Montbret a consigné en outre divers renseignements agri- » coles, tels que les limites des pays où l'on cultive la vigne, l'olivier » et l'oranger. *Cette carte se trouve chez M. Delamarche, géographe,* » *à Paris, rue du Jardinet, n° 13.* »

Dans les Mémoires de 1828, il substitue cette phrase à la dernière : « *Des circonstances indépendantes de ma volonté ont empêché la pu-* » *blication de cette carte qui avait déjà été annoncée.* »

(27) Il fut élu directeur de la classe des sciences en 1850, 1858, 1866 et 1872, et président des trois classes en 1850, 1858 et 1872.

(28) Il fut nommé en 1816 chevalier du lion Belgique, en 1865 commandeur de l'ordre de la Rose du Brésil et en 1870 grand officier de l'ordre de Léopold.

(29) D'Omalius raconte lui-même dans l'*Annuaire de l'Académie* (1858) l'accueil qu'il fit au Mémoire de Dumont. Rien ne peut mieux donner une idée de la hauteur de son caractère que ces pages écrites dans un style simple, où se reflète son profond désintéressement.

(30) « Je n'ai d'autres rapports avec le Gouvernement que de » payer mes contributions », écrivait-il en 1840.

(31) L'*Abrégé de Géologie* ou 6e édition de son traité, fit également partie de ce recueil.

(32) Jusqu'en 1872, on ne possédait ni le portrait ni le buste de d'Omalius. Aucune instance de sa famille n'avait pu le décider. En 1872, notre éminent statuaire, M. Guillaume Geefs, fit de mémoire un buste admirablement ressemblant, et l'offrit au Congrès international des sciences préhistoriques rassemblé à Bruxelles. Ce buste a été déposé au Musée d'histoire naturelle.

(33) D'Omalius tint des notes, suivant sa constante habitude, sur

cette excursion dans un journal d'exploration. M. Mourlon les a précieusement transcrites, avec l'autorisation de la famille, dans le mémoire qu'il préparait en ce moment.

BIBLIOGRAPHIE.

GÉOLOGIE DE LA BELGIQUE.

Note sur le gisement de l'anthracite nouvellement découvert par M. d'Omalius dans le département de l'Ourthe. — Lettre à M. Tonnellier (*Journal des Mines*, t. XXI, p. 405 — 1807).

Notice sur la disposition des couches du coteau de Durbuy (*Ibid.*, t. XXI, p. 485, pl. IV, 1807).

Note sur le gisement du Kiesel-Schiefer dans plusieurs départements septentrionaux de l'Empire français (*Ibid.*, t. XXIII, p. 401, 1808).

Essai sur la géologie du nord de la France (*Ibid* , t. XXIV, p. 128, 279. 362, etc. 1808).

Notice sur l'existence, dans le département des Ardennes, d'une roche particulière contenant du feldspath (*Ibid.*, t. XXIX, p 55, 1811).

Note sur le mémoire de M. Bouësnel (intitulé Sur le gisement des minerais existant dans le département de Sambre-et-Meuse (*Ibid.*, t. XXIX, p. 229, 1811).

Mémoires pour servir à la description géologique des Pays-Bas, de la France et de quelques contrées voisines (1 vol. in-8°. Namur, 1828).

Les parties qui se rapportent principalement à la géologie belge, sont :

2e Mémoire. — *Des pays situés entre l'Escaut et le Rhin où l'on trouve des terrains primordiaux.*

3e Mémoire. — *Coup d'œil sur les terrains ammonéens situés au sud-est de l'Ardenne.*

4e Mémoire. — *Coup d'œil sur les terrains secondaires du nord-ouest des Pays-Bas.*

Notice sur le gisement et l'origine des dépôts de minerais, d'argile, de sable et de phtanite du Condroz. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique,* 1e sér., t. VIII, 1°, p. 310, 1841.)

Note sur les dernières révolutions qui ont agité le sol de la Belgique. (*Ibid.,* 1e sér., t. VIII, 2°, p. 237, 1841.)

Note sur l'origine de quelques dépôts d'argile et de sable tertiaires de la Belgique. (*Ibid.*, t. IX, 1°, p. 26, 1842.)

Coup d'œil sur la géologie de la Belgique. (Bruxelles, 1 vol. in-8°, 1842.)

(*C'est la troisième édition de l'Essai sur le nord de la France et des mémoires* 2, 3 *et* 4 *réimprimés en* 1828.)

Note sur le grès de Luxembourg. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belg.*, 1e sér., t. XI, 2°, p. 197, 1844.)

Note sur les dépôts blocailleux. (*Ibid.*, t. XV, 1°, p. 361. 1848.)

Coup d'œil sur la géologie de la Belgique (paru dans l'Encyclopédie populaire. 1853. 1 vol. in-8°). — 4e édition.

Observations sur le grès du Luxembourg et coordination des dépôts liasiques du N.-E. de la ceinture jurassique du bassin de Paris. (*Bull. Soc. géologique de France,* t. XI, 1853.)

Sur les terrains geyzériens. (*Ibid.*, t. XII, 1854.)

Coup d'œil sur la géologie de la Belgique. (5e édition annexée à la 7e édition de l'*Abrégé de géologie.* 1862.)

Note sur des échantillons de phosphate de chaux découverts à Ramelot par M. Dor. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 2e sér., t. XVIII, p. 5. 1864.)

Résumé d'un mémoire de M. Malaise. (*Bull. Soc. géol. de France,* t. XX, 1863.)

Résumé d'un mémoire de M. Dupont sur le calcaire carbonifère de la Belgique. (*Ibid.*, t. XX, p. 917. 1863.)

Coup d'œil sur la géologie de la Belgique. (6e *édition* annexée à la 8e édition du Traité de géologie. 1868.)

Communication sur la découverte du calcaire grossier dans les environs de Mons par MM. Cornet et Briart. (*Bull. Soc. géol. de France*, t. 23, p. 11. 1866.)

Sur la découverte, par MM. Cornet et Briart, de puits naturels près de Mons. (*Bull. Soc. géol. de France*, 2e sér., t. 27, p. 546. 1870.)

Note sur les qualités de nos calcaires anciens employés comme pierre de construction. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 2e sér., t. 31, p. 33. 1871.)

Note sur la formation des limons. (*Ibid.*, t. 31, p. 484. 1871.)

Note sur le terrain dévonien. (*Ibid.*, t. 37, p. 191. 1874.)

D'Omalius a fait un grand nombre de rapports sur des mémoires de concours et sur des travaux présentés à l'Académie. Ils sont cités jusqu'en 1867 dans les tables générales et analytiques des (*Bulletins de l'Académie* publiées en 1858 et en 1867).

GÉOLOGIE GÉNÉRALE ET ÉTRANGÈRE.

Analyse du traité élémentaire de M. De Luc. (*Journal des Mines*, t. XXVIII, p. 5. 1810.)

Notice sur la route du Col de Tende dans les Alpes maritimes, précédée de considérations sur les terrains intermédiaires. (*Ibid.*, t. XXVIII, p. 169 1810.)

Analyse du voyage en Norwége et en Laponie de M. Léopold de Buch. (*Ibid.*, 1811.)

Notice sur le gisement du calcaire d'eau douce dans les départements du Cher, de l'Allier et de la Nièvre. (*Ibid.*, t. XXXII, p. 43. 1812.)

Note sur l'existence du calcaire d'eau douce dans les départements de Rome, de l'Ombrone et dans le royaume de Wurtemberg. (*Ibid.*, t. XXXIII, 1812.)

Note sur le gisement de quelques roches granitoïdes de la Bretagne. (*Ibid.*, t. XXV, p. 136. 1814.)

Mémoire sur l'etendue géographique du terrain des environs de Paris (lu à l'Institut, le 16 août 1813 et publié dans les *Annales des Mines*, t. I, 1816).

Observations sur un essai de carte géologique de la France, des Pays-Bas et des contrées voisines, — notice accompagnant l'*Essai d'une carte géologique de la France, des Pays-Bas et de quelques contrées voisines*, dressé par J.-J. d'Omalius d'Halloy, d'après des matériaux recueillis de concert avec M. le baron Coquebert de Montbret. (*Annales des Mines*, t. VII. p. 335, 1822.)

Mémoires pour servir à la description géologique des Pays-Bas, de la France et de quelques contrées voisines. (1 vol. in-8°, 2 pl.; Namur, 1828.) — Mémoires 1, 5, 6, 7 et 8.

Essai sur les roches. (*Bull. Soc. géol. de France*, 1re sér., t. 1, p. 167. 1830.)

Observations sur la classification des terrains. (*Ibid.*, t. 1, p. 215. 1830.)

Observations sur le calcaire siliceux du bassin de Paris. (*Ibid.*, t. I, p. 224. 1830.)

Observations sur la division des terrains. (*Mém. de l'Acad. roy. de Belgique*, t. VI. 1830.)

Éléments de géologie. 1re *édition*, 1 vol. in-8°, Paris, 1831.

Introduction à la géologie ou première partie des éléments d'his toire naturelle inorganique, comprenant des notions d'astronomie, de météorologie et de minéralogie. 1 vol. in-8°. Paris, 1833.

Note sur les phénomènes qui ont produit le relief de la chaine des Vosges. (Congrès des naturalistes allemands à Stuttgard. 1835.)

Sur les phénomènes géogéniques qui ont donné à la chaine des Vosges son relief actuel. (*Bull. Soc. géol. de France*, 1re sér., t. V, p. 51, 1835.)

Éléments de géologie ou seconde partie des éléments d'histoire naturelle inorganique. 2e *édition*, 1 vol. in-8°. Paris, 1835.

Éléments de géologie. 3e *édition*, 1 vol. in-8o. Bruxelles, 1837, (réimpression de la 1re édition sans le concours de l'auteur).

Éléments de géologie. 4e *édition*, 1 vol. in-8o. Paris, 1839.

Des roches considérées minéralogiquement (nouvelle édition de la partie comprenant les roches dans l'Introduction à la Géologie). 1 vol. in-8o. Paris, 1841.

Précis élémentaire de géologie. 5e *édition*, faisant suite aux Éléments de géologie. 1 vol. in-8o. Paris.

Note sur les barres diluviennes. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 1re sér., t. XII, 1o, p. 245, 1845.)

Réflexions en faveur de la chaleur centrale du globe terrestre. (*Ibid.*, t. XIV, 2o, p. 212. 1847.)

Sur les révolutions du globe terrestre. Discours prononcé à la séance publique de la classe des sciences, le 17 décembre 1847. (*Ibid.*, t. XIV, 2o, p. 498.)

Abrégé de géologie. 6e *édition*, y compris les Éléments et le Précis élémentaire de géologie. 3 vol. in-12, parus dans l'Encyclopédie populaire. Bruxelles, 1853.

Sur la faune primordiale. (*Bull. Soc. géol. de France*, 2e sér., t. XVI, 1859.)

Abrégé de géologie. 7e *édition*. 1 vol. in-8o. Bruxelles, 1862.

Observations sur la 7e édition de l'Abrégé géologique. (*Bull. Soc. géol. de France*, 2e sér., t. XIX, p. 917. 1862.)

Sur quelques additions ou modifications que l'on pourrait introduire dans le Dictionnaire de la langue française en ce qui concerne la géologie. (*Ibid.*, t. XXI, p. 117. 1864.)

Précis élémentaire de géologie. 8e *édition*. 1 vol. in-8o. Bruxelles, 1868.

Les articles Géologie, Géognosie et Géogénie dans l'Encyclopédie du XIXe siècle, publiée sous la direction de M. de Saint-Priest.

GÉOGRAPHIE.

Division de la terre en régions géographiques conformément aux éléments de géologie. 1 vol. in-8° avec atlas de six cartes. Paris, 1839.

Note sur les divisions géographiques. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 1re sér., t. XI, 2°, p. 197. 1844.)

Note sur la division géographique de la région comprise entre le Rhin et les Pyrénées. (*Bull. Soc. géol. de France*, 2e sér., t. XIX, p. 215. 1861.)

CLASSIFICATION DES CONNAISSANCES HUMAINES.

De la Classification des connaissances humaines. (*Mém. de l'Acad. roy. de Belg.*, t. IX, 1834.)

Note additionnelle sur la classification des connaissances humaines. (*Ibid.*, t. XI. 1838.)

Note sur la classification des connaissances humaines. (*Bibl. univ. de Genève*, t. XVII, 1838.)

ETHNOGRAPHIE.

Note sur la classification des races humaines. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 1re sér., t. VI, 1°, p. 279. 1839.)

Notions élémentaires de statistique, 2e *édition* de cette note, 1 vol. in-8°. Paris, 1840.

Deuxième note sur la classification des races humaines. (*Ibid.*, t. XI, 1°, p. 97. 1844.)

Des races humaines ou éléments d'ethnographie, 3e *édition*. 1 vol. in-8°. Paris, 1845.

Note sur les caractères naturels de quelques peuples de l'Europe occidentale. (*Ibid.*, t. XII, 1°, p. 230. 1845.)

Observations sur la distribution ancienne des peuples de la race blanche. (*Ibid.*, t. XV, 1°, p. 549. 1848.)

Des races humaines ou éléments d'ethnographie, 4e *édition*, 1 vol. in-12. Bruxelles (Encyclopédie populaire, 1850).

Cinquième note sur la classification des races humaines. (*Ibid*, t. XXIII, 2°, p. 799.)

Sixième note sur la classification des races humaines. (*Ibid.*, 2e sér., t. III, p. 129. 1857.)

Note supplémentaire sur les caractères des anciens Celtes, formant la 7e note sur la classification des races humaines. (*Ibid.*, t. IV, p. 303. 1858.)

Questions concernant l'origine asiatique des Indo-Européens. (*Bull. Soc. anthropolog. de Paris*, t. V. 1864.)

Lecture sur la prétendue origine des Indo-Européens. (*Ibid.*, t. VI, 1865.)

Des races humaines ou éléments d'ethnographie. 5e *édition*. 1 vol. in-8°. Paris, 1869.

Discours sur les races humaines, prononcé à la séance publique de la classe des sciences, le 16 décembre 1871. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, t. XXXII, p. 379.)

Lettre à la Société d'anthropologie de Paris sur la question celtique. (*Bull.*, t. XIV. 1873.)

DIVERS.

Notice sur le genre *Petromyzon*. (*Journ. de Physique, de Chimie*, etc., t. LXVI, p. 349. 1808.)

Note sur un phénomène d'optique, observé près de Quarreux, le 27 août 1807. (*Journal des Mines*, t. XXVII, p. 407. 1810.)

(Un grand nombre de communications à diverses Sociétés savantes et aux Congrès scientifiques belges, français, allemands, italiens, scandinaves, etc.)

TRANSFORMISME.

Note sur la succession des êtres vivants. (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*. 1re sér., t. XIII, 1°, p. 581. 1846.)

Sur la succession des êtres vivants. Discours prononcé à la séance publique de la classe des sciences, le 16 décembre 1850. (*Ibid.*, t. XVII, 2°, p. 498.)

Discours sur l'Espèce, prononcé à la séance publique de la classe des sciences, le 16 décembre 1858. (*Ibid.*, 2e sér., t. V, p. 555.)

Note sur le transformisme. Lecture faite à la séance publique de la classe des sciences, le 16 décembre 1873. (*Ibid.*, t. XXXVI, p. 769.)

MÉTAPHYSIQUE, THÉOLOGIE.

Notes sur les forces vitales et les forces naturelles. (*Ibid.*, 1870 et 1871, t. XXIX, p. 680; t. XXX, p. 92; t. XXXI, p. 305; t. XXXII, p. 44.)

Discours sur les forces naturelles, prononcé à la séance publique de la classe des sciences, le 16 décembre 1871. (*Ibid.*, t. XXXII, p. 379.)

Discours sur la concordance entre les sciences naturelles et les récits bibliques, prononcé à la séance publique de la classe des sciences, le 16 décembre 1866. (*Ibid.* 2e série, t. XXII, p. 555.)

BIOGRAPHIES.

Notice sur André Dumont, lue à la séance publique de la classe des sciences, le 17 décembre 1857. (*Annuaire de l'Académie, année* 1858.)

Notice biographique sur Alexandre Brougniart, lue à la séance de la Société géologique de France. (*Bull.*, t. XVII, 1860.)

ADMINISTRATION.

Code administratif de la province de Namur, 2 vol. in-8°, Namur, 1827.

TABLE DES MATIÈRES.

LISTE

DES ACADÉMIES, SOCIÉTÉS SAVANTES, INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES, ARTISTIQUES ET LITTÉRAIRES, ETC., ETC., AUXQUELLES L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE ENVOIE SES PUBLICATIONS.

La lettre A, placée à la suite du nom d'une institution, signifie que celle-ci reçoit toutes les publications de l'Académie.

» B signifie qu'elle reçoit les *Bulletins* et l'*Annuaire*.
» M » » les *Mémoires*.
» C » » le *Compte-rendu* de la Commission d'histoire.
» K » » les *Chroniques* publiées par cette Commission.
» E » » les *OEuvres des grands écrivains du pays*.
» F » » les *Monuments de la littérature flamande*.
» N » » la *Biographie nationale*.

EUROPE.

BELGIQUE.

Anvers. . . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Archives provinciales. M.
Archives communales. B.
Athénée royal. BM.
Académie royale des beaux-arts. E.

Anvers. . . . . Académie d'archéologie. BMFN.
Société de médecine. B.
Société de pharmacie. B.
Rédaction du « Vlaamsche school ». B.

Arlon. . . . . . Archives de l'État. CKE.
Bibliothèque communale. BMCKEF
Athénée royal. BM.
Société archéologique. CK.

Ath. . . . . . . Bibliothèque communale. BMCKE.

Audenarde . . Bibliothèque communale. MCKE.

Bruges . . . . Archives de l'État. BCKEF.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société d'émulation. BMCKFN.
Société archéologique. C.

Bruxelles. . . Bibliothèque de S. M. le Roi. A.
Bibliothèque de S. A. R. le comte de Flandre. BMCKEN.
Sénat. BMCKE.
Chambre des Représentants. BMCKE.
Académie royale de médecine. BMCF.
Bibliothèque centrale du Ministère de l'Intérieur. BMCKEF.
Bibliothèque de la direction des beaux-arts au Ministère de l'Intérieur. BMEF.
Bibliothèque de la direction de l'agriculture au Ministère de l'Intérieur. B.
Bibliothèque du cabinet de M. le Ministre de l'Intérieur. E.
Biblioth. du Ministère des Affaires Étrangères. CK.
Bibliothèque du Ministère des Finances. BMCEF.
Bibliothèque du Ministère de la Guerre. BMCKEF.
Bibliothèque du cabinet de M. le Ministre de la Guerre. C.

Bruxelles . . . Bibliothèque du Ministère de la Justice. BMCKEF.
Bibliothèque du Ministère des Travaux publics. BMCKE.
Bibliothèque royale. A.
Archives générales du royaume. BMCKEF.
Observatoire royal. BMCKEF.
Université libre. BMCKEF.
École militaire. BMF.
Athénée royal. BM.
Commission centrale de statistique. BMCKF.
Musée royal d'histoire naturelle. BM.
Musée royal de peinture. BF.
Musée de l'industrie. B.
Association belge de photographie. B.
Musée royal d'antiquités. E.
École vétérinaire. B.
Cour de cassation. BMC.
Parquet de la Cour de cassation. BM.
Cour d'appel. C.
Tribunal de 1re instance. BM.
Cour des comptes. CK.
Commissions royales d'art et d'archéologie. B.
Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. B.
Commission royale des monuments. BCE.
Société des sciences médicales et naturelles. BM.
Société anatomo-pathologique. B.
Société royale de pharmacie. B.
Société royale de botanique. BM.
Société malacologique. B.
Société entomologique. B.
Société royale de numismatique. B.
Société royale « de Wijngaard. » F.
Rédaction des « Annales de médecine vétérinaire. » B.

Bruxelles . . . Rédaction des « Annales des travaux publics. » BM.
Rédaction des « Annales d'oculistique. » B.
Rédaction de « La Presse médicale belge. » B.
Rédaction du « Moniteur industriel belge. » B.
Rédaction du « Moniteur belge. » BMF.
Direction de la revue « l'Abeille. » B.
Rédaction de « l'Indépendance belge. » BMCF.
Rédaction du « Journal de Bruxelles. » BC.
Rédaction de « l'Écho du Parlement belge. » B.
Rédaction de « l'Étoile belge. » B.
Bibliothèque des RR. PP. Bollandistes. BMCKFN.
Charleroi . . . Bibliothèque communale. E.
Société paléontologique et archéologique. CKE.
Chimai . . . . Bibliothèque communale. CKE.
Courtrai. . . . Bibliothèque communale. MCKE.
Damme . . . . Bibliothèque communale. F.
Eecloo. . . . . Bibliothèque communale. F.
Furnes. . . . . Bibliothèque communale. CKE.
Gand . . . . . Archives de l'État. BMCKEF.
Université. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Cour d'appel. MC.
Séminaire. CK.
Société d'horticulture. BM.
Société royale des beaux-arts et de littérature. BMFN.
Willems-Fonds. BN.
Comité de publication des inscriptions funéraires. B.
Rédaction du « Messager des sciences historiques. » B.
Rédaction de la « Revue de l'instruction publique. » B.
Bibliothèque du 5e régiment d'artillerie. BM.
Gembloux. . . Institut agricole de l'État. BM.

Hasselt . . . . Archives de l'État. CK.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société des mélophiles. B.

Liége. . . . . Archives de l'État. CKE.
Université. BMCKEF.
Bibliothèque communale. B.
Athénée royal. BM.
Cour d'appel. C.
École normale des humanités. BM.
Société royale des sciences. BM.
Société d'émulation. BMN.
Société géologique de Belgique. BM.
Institut archéologique. BFN.
Société médico-chirurgicale. B.
Rédaction du « Scalpel. » B.
Rédaction de « l'Écho vétérinaire. » B.
Séminaire. CK.

Lierre . . . . . École normale de l'État. BMCKEF.

Lokeren . . . . Bibliothèque communale. E.

Louvain . . . . Bibliothèque communale. E.
Université catholique. BMCKEF.
Société littéraire. BFN.

Malines . . . . Bibliothèque communale. BMCKEF.
Grand Séminaire. BMCK.

Mons. . . . . . Archives de l'État. BMCKE.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société des sciences, arts et lettres. BMCFN.
Cercle archéologique. C.

Namur. . . . . Archives de l'État. CKEF.
Bibliothèque communale. BMCKEF.
Athénée royal. BM.
Société archéologique. BMCKFN.

Nivelles	Séminaire. CK.
	École normale de l'État. BMCKEF.
Ostende	Bibliothèque communale. BMCKE.
Saint-Nicolas.	Bibliothèque communale. E.
	Cercle archéologique du pays de Waes. BCKEFN.
Saint-Trond .	Bibliothèque communale. BF.
	Séminaire. F.
Termonde. . .	Bibliothèque communale. CKE.
Tirlemont. . .	Bibliothèque communale. CKE.
Tongres	Société scientifique et littéraire. BCKFN.
Tournai	Archives de l'État. BMCKEF.
	Bibliothèque communale. BMCKEF.
	Athénée royal. BM.
	Société historique et littéraire. BCKFN.
	Séminaire. CK.
Verviers. . . .	Bibliothèque communale. BMCKE.
Ypres	Bibliothèque communale. BMCKEF.
	Société archéologique et littéraire. C.

Allemagne (Empire d').

Altenbourg . .	Naturforschende Gesellschaft des Osterlandes. B.
Bamberg . . .	Naturforschende Gesellschaft. B.
Berlin	Légation belge. K.
	Akademie der Wissenschaften. BMKFN.
	Universität. K.
	Königliche Bibliotheek. MF.
	Sternwarte. B.
	Physikalische Gesellschaft. B.
	Verein für Erdkunde. B.
	Gesellschaft naturforschender Freunde. B.
	Archaeologische Gesellschaft. B.

Berlin . . . . . Deutsche chemische Gesellschaft. B.
Deutsche geologische Gesellschaft. B.
Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte. B.
Bonn. . . . . . Universität. BMKF.
Naturhistorischer Verein der preussischen Rheinlande und Westphalens. B.
Verein von Alterthumsfreunden im Rheinlande. B.
Direction du « Rhenisches Museum. » K.
Brême. . . . . Naturwissenschaftlicher Verein. B.
Breslau . . . . Gesellschaft für vaterländische Cultur. BMF.
Verein für Geschichte und Alterthum Schlesiens. B.
Carlsruhe. . . Naturwissenschaftlicher Verein. B.
Archives du Grand-Duché de Bade. CK.
Cassel . . . . . Verein für Naturkunde. B.
Colmar. . . . . Société d'histoire naturelle. B.
Dantzig . . . . Naturforschende Gesellschaft. BM.
Darmstadt. . . Verein für Erdkunde. B.
Bibliotheek. C.
Dresde. . . . . Leopoldino-Carolinische deutsche Akademie der Naturforscher. BMF.
Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Verein für Erdkunde. B.
Königliche bibliotheek. CK.
Dürkheim . . . « Pollichia » naturwissenschaftlicher Verein der Pfalz. B.
Erlangen . . . Physikalisch-medizinische Societät. BM.
Francfort s/M. Physikalischer Verein. BMF.
Neue zoologische Gesellschaft. B.
Senckenbergische naturforschende Gesellschaft. BM.
Fribourg en Br. — Universität. K.
Naturforschende Gesellschaft. B.
Fulda . . . . . Verein für Naturkunde. B.
Giessen . . . . Universität. K.

Giessen .... Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Görlitz ..... Oberlausitzische Gesellschaft der Wissenschaften. K.
Gotha ..... Geographische Anstalt von J. Perthes. BM.
Bibliotheek. CK.
Göttingue ... Universität. K.
Gesellschaft der Wissenschaften. BMKF.
Sternwarte. B.
Greifswald. . . Rédaction des « Archiv der Mathematik und Physik. » B.
Halle ...... Universität. K.
Naturwissenschaftlicher Verein für Sachsen und Thüringen. BMF.
Hambourg. . . Bibliotheek. F.
Naturwissenschaftlicher Verein. BM.
Hanau. .... Wetterauische Gesellschaft für die gesammte Naturkunde. B.
Hanovre. ... Historischer Verein für Niedersachsen. C.
Heidelberg. . . Universität. BMCKF.
Naturhistorisch-medizinischer Verein. B.
Iéna ...... Universität. K.
Medizinisch-naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Kiel ...... Universität. B.
Königsberg . . Universität. MCK.
Physikalisch-ökonomische Gesellschaft. BM.
Leipzig .... Universität. K.
Gesellschaft der Wissenschaften. BMF.
Astronomische Gesellschaft. BM.
Leisnig. .... Geschichts- und Alterthums-Verein. B.
Marbourg ... Universität. BM.
Metz ...... Académie des lettres, sciences, arts et agriculture. BM.
Akademie der Wissenschaften. BMKFN.

Munich . . . . Königl. Hof- und Staats-Bibliotheek. BMC.
Universität. K.
Sternwarte. B.
Neisse . . . . . Die Philomathie. B.
Nuremberg . . Germanisches Nationalmuseum. BMCF.
Ratisbonne . . Bayerische botanische Gesellschaft. BMF.
Zoologisch-mineralogischer Verein. B.
Stettin . . . . . Entomologischer Verein. BM.
Stuttgard . . . Verein für vaterländische Naturkunde in Wurttemberg. B.
Königliche Bibliotheek. BMCKF.
Tübingue . . . Universität. BMK.
Ulm . . . . . . Verein für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben. B.
Wiesbade. . . Verein für Naturkunde. B.
Wurzbourg . . Universität. K.
Physikalisch-medizinische Gesellschaft. B.
Historischer Verein von Unterfranken und Aschaffenburg. C.

Autriche-Hongrie (Empire d').

Brünn. . . . . Naturforschender Verein. B.
Cracovie . . . Académie des sciences. BM.
Gratz. . . . . Universität. BMF.
Naturwissenschaftlicher Verein für Steiermark. B.
Historischer Verein für Steiermark. B.
Innsbruck . . . Ferdinandeum für Tirol und Vorarlberg. BMF.
Klagenfurt . . Naturhistorisches Landesmuseum für Kärnten. B.
Kolosvart . . . Museum Egylet. B.
Leopol. . . . . Institut Ossolinski. BM.
Pesth. . . . . Magyar tudomanyos Akademia. BM.
Universität. BMF.

Pesth . . . . . Institut I. et R. géologique de Hongrie. BM.
Bureau de statistique. B.
Prague. . . . . Böhmische Gesellschaft der Wissenschaften. BMF.
Sternwarte. B.
Société mathématique. B.
Presbourg. . . Verein für Natur- und Heilkunde. B.
Vienne . . . . . Akademie der Wissenschaften. BMCFN.
Geologische Reichsanstalt. BM.
Ministerium für Cultus und Unterricht. CK.
Universität. K.
Sternwarte. B.
Geographische Gesellschaft. B.
Zoologisch-botanische Gesellschaft. B.
Anthropologische Gesellschaft. B.
Central-Anstalt für Meteorologie und Erdmagnetismus. B.

DANEMARK.

Copenhague. . Kongelige Danske Videnskaberne Selskab. BMKFN.
Société royale des antiquaires du Nord. BF.
Kongelige medicinske Selskab. B.
Institut météorologique danois. B.

ESPAGNE.

Madrid . . . . Academia de ciencias. BMN.
Academia de la historia. BMCKFN.
Academia matritense de jurisprudencia y legislacion. B.
Academia de ciencias morales y politicas. B.
Academia de nobles artes de San Fernando. B.
San-Fernando. Observatorio de marina. B.

France.

Abbeville . . . Société d'émulation. B.
Amiens . . . . Bibliothèque de la ville. K.
Société des antiquaires de Picardie. BMFN.
Société linnéenne du Nord de la France. B.
Angers. . . . . Société industrielle. BM.
Société académique de Maine-et-Loire. B.
Apt. . . . . . . Société littéraire, scientifique et artistique. B.
Arras . . . . . Académie. B.
Besançon . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'émulation du Doubs. BM.
Bordeaux. . . Académie des sciences. B.
Société des sciences physiques et naturelles. BM.
Société linnéenne. BM.
Boulogne s/M. Bibliothèque de la ville. K.
Caen. . . . . . Société linnéenne de Normandie. B.
Cambrai . . . Société d'émulation. BMFN.
Chalons s/S.. . Société d'histoire et d'archéologie. CK.
Chambéry. . . Société savoisienne d'histoire et d'archéologie B.
Cherbourg. . . Société des sciences naturelles. B.
Dijon. . . . . . Académie des sciences, arts et belles-lettres. BM.
Archives générales du Département de la Côte-d'Or. B.
Douai.. . . . . Bibliothèque de la ville. K.
Société d'agriculture, de sciences et d'arts. BMFN.
Dunkerque . . Société pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. BF.
Le Havre . . . Société d'études diverses. B.
Lille . . . . . . Société des sciences, de l'agriculture et des arts. BMFN.
Comité flamand de France. BCF.
Société des architectes du Département du Nord. B.
Société géologique du Nord. B.

Lille. . . . . . Archives départementales. CK.
Direction du « Bulletin scientifique., historique et littéraire. » B.
Limoges . . . . Société archéologique et historique du Limousin. B.
Lyon. . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles. BM.
Société linnéenne. B.
Société académique d'architecture. B.
Société de géographie. B.
Marseille . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Montpellier . . Académie des sciences et lettres. BM.
Nancy . . . . . Académie de Stanislas. BM.
Société des sciences. BM.
Paris. . . . . . Institut de France. BMCKFN.
Académie nationale de médecine. BM.
Muséum d'histoire naturelle. BM.
École polytechnique. BM.
Ministère de l'instruction publique et des cultes. CK.
Ministère des Affaires étrangères. K.
Ministère de la Guerre. K.
Comité historique institué près le Département de l'instruction publique. K.
Bibliothèque nationale. K.
Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. K.
Archives nationales. CK.
Bibliothèque de l'Arsenal. K.
Bibliothèque Mazarine. K.
Bibliothèque Sainte-Geneviève. K.
Bibliothèque de la Sorbonne. K.
École des chartes. K.
Société géologique de France. BM.
Société météorologique de France. B.

Paris. . . . . Société de l'histoire de France. BCFN.
Société nationale des antiquaires. BF.
Société de biologie. B.
Société d'anthropologie. B.
Société de géographie. B.
Société mathématique. B.
Société chimique. B.
Société des études historiques. B.
Société philomatique. B.
Société centrale d'agriculture de France. B.
Rédaction du « Journal des savants. » CK.
Rédaction du journal « L'Institut. » B.
Rédaction du « Journal de l'Agriculture. » B.
Rédaction de la « Revue britannique. » BM.
Rédaction de la « Revue scientifique » et de la « Revue politique et littéraire. » BM.
Rédaction de la « Revue des questions historiques. » B.
Rédaction de la « Revue hebdomadaire de chimie. » B.
Rédaction des « Archives de médecine navale. » B.
Rédaction du « Progrès médical. » B.
Rouen . . . . . Société d'Émulation de la Seine inférieure. B.
Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société des amis des sciences naturelles. B.
Saint-Omer . . Société des antiquaires de la Morinie. BKF.
Soissons . . . . Société archéologique, historique et scientifique. B
Solesmes. . . . Bibliothèque de l'abbaye. MCK.
Toulouse. . . . Société archéologique du midi de la France. B.
Société d'histoire naturelle de Toulouse. B.
Valenciennes. Société d'agriculture, sciences et arts. BMCF.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

Cambridge. . . Philosophical Society. BMF.
Dublin . . . . . Royal Irish Academy. BMFN.

Dublin. . . . . Royal geological Society. B.
Natural history Society. B.
Royal Dublin Society. B.
Édimbourg. . . Royal Society. BMFN.
Royal physical Society. B.
Geological Society. B.
Glasgow. . . . Philosophical Society. B.
Geological Society. B.
Liverpool. . . . Literary and philosophical Society. B.
Londres . . . . Royal Society. BMFN.
Royal astronomical Society. BM.
Meteorological Society. B.
Zoological Society. BM.
Entomological Society. BM.
Geological Society. BM.
Geological Record of Literature. B.
Linnean Society. BM.
Royal Society of Literature. BMF.
Numismatic Society. B.
Royal Society of Antiquaries. BMKF.
Royal asiatic Society. BMF.
Chemical Society. B.
Anthropological Institute. BM.
Royal statistical Society. B.
Royal Institution. B.
Institute of Civil Engineers. BM.
Institute of british Architects. B.
Royal geographical Society. BM.
Royal Greenwich Observatory. B.
Mathematical Society. B.
Public Record Office. KE.
Rédaction du Journal « Nature. » B.
Rédaction du Journal « Iron » B.
Manchester . . Philosophical and Literary Society. BMF.
Oxford. . . . . Radcliffe Observatory. B.

GRÈCE.

Athènes . . Bibliothèque royale. K.
Société littéraire « Le Parnasse. » B.

HOLLANDE.

Amsterdam . . Koningl. Akademie van Wetenschappen. BMCKFN.
Zoolog. Genootschap « Natura Artis magistra. » BM.
Bois-le-Duc . . Genootschap van Kunsten en Wetenschapp. BMKF.
Harlem. . . . . Hollandsche maatschappij der Wetenschapp. BMF.
Teyler museum. BM.
La Haye. . . . Koninglijke bibliotheek. BMCKEF.
Instituut voor de Taal- Land- en Volkenkunde van Nederlandsch Indië. B.
Entomologische Vereeniging. B.
Leeuwarden. . Friesch Genootschap van Geschied- Oudheid- en Taalkunde. F.
Leyde. . . . . . Université. BMKF.
Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde. BF.
Observatoire. B.
Luxembourg. . Institut royal grand-ducal. BMCKN.
Maestricht. . . Société historique et archéologique. BC.
Middelbourg. . Zeeuwsch Genootschap van Wetenschappen. BF.
Rotterdam. . . Bataafsch Genootschap der proefondervindelijke Wijsbegeerte. BMF.
Société zoologique. B.
Utrecht. . . . . Université. K.
Genootschap vau Kunsten en Wetenschappen. BMF.
Historisch Genootschap. BCKFN.

ITALIE.

Arezzo . . . . . Accademia aretina di scienze, lettere ed arti. B
Bologne. . . . . Accademia delle scienze dell' Istituto. BMF.

Florence . . .	Museo di fisica e storia naturale. BMF.
	Società entomologica italiana. B.
	Accademia economico-agraria dei Georgofili. BM.
	Direction de la « Revista scientifico-industriale. » B.
Mantoue	Accademia Virgiliana di scienze, belle lettere ed arti. B.
Milan.	Istituto lombardo di science e lettere. BM.
	Società italiana di science naturali. BM.
	Accademia fisio-medico-statistica. B.
Modène.	Accademia di scienze, lettere ed arti. BM.
	Società dei naturalisti. B.
Naples	Società Reale. BMFN.
Palerme	Accademia di scienze e lettere. BM.
	Reale Istituto tecnico. B.
Pesaro.	Accademia agraria. B.
Pise	Société des sciences naturelles. B.
Rome	Accademia de' Nuovi Lincei. BMN.
	Comitato geologico d'Italia. B.
	Bibliothèque du Vatican. K.
	Rédaction du « Bullettino del Vulcanismo italiano. » B
Turin.	Accademia Reale delle scienze. BMFN.
	Commission royale d'histoire. K.
Venise	Istituto di scienze, lettere ed arti. BMF.
Vérone.	Accademia di agricoltura, commercio ed arti. B.
Vicence.	Accademia olimpica. B.

PORTUGAL.

Lisbonne. . . .	Academia reale das sciencias. BMKFN.
	Observatorio do Infante don Luiz. B.

RUSSIE.

Dorpat.	Naturforschende Gesellschaft. B.
	Universität. BM.

Helsingfors . . Société finlandaise des sciences. BM.
Kasan . . . . . Université. BM.
Mitau . . . . . Kürland. Gesellschaft für Literatur und Kunst. B.
Moscou . . . . Société impériale des naturalistes. BM.
Société impériale d'agriculture. B.
Musée impérial. BM.
Odessa . . . . . Société des Naturalistes de la Nouvelle Russie. B.
St Pétersbourg. Académie impériale des sciences. BMFN.
Académie impériale de médecine. BM.
Université impériale. BM.
Bibliothèque impériale. BM.
Commission impériale archéologique. BM.
Jardin impérial de botanique. B.
Société impériale russe de géographie. BM.
Société chimique. B
Observatoire impérial de Pulkowa. B.
Observatoire physique central. B.

SUÈDE ET NORWÉGE.

Christiania . . Kongelige Frederiks-Universitet. BMF.
Gothembourg . Vetenskaps och Vitterhets Samhället. B.
Lund . . . . . . Université. BM.
Stockholm . . . Vetenskaps Akademien. BMFN.
Vitterhets, Historie och Antiqvitets Akademiens. BMF.
Bureau géologique de la Suède. B.
Direct. de la Revue « Nordiskt medicinskt Arkiv. » B.
Trondhjem . . Norske Videnskabers Selskab. B.
Upsal. . . . . . Regiae Societati scientiarum Upsaliensi. BM.
Université. B.

SUISSE.

Bâle . . . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Berne . . . . . Société helvétique des sciences naturelles. BM.
Bibliothèque publique. K.
Bibliothèque Fédérale. KE.
Coire. . . . . . . Naturforschende Gesellschaft Graubundens. B.
Genève. . . . . Société de physique et d'histoire naturelle. BM.
Institut national genevois. BMN.
Bibliothèque publique. CK.
Société de géographie. B.
Lausanne . . . Société vaudoise des sciences naturelles. BM.
Société d'histoire de la Suisse romande. BF.
Neufchâtel. . . Société des sciences naturelles. B.
S[t]-Gall. . . . . Bibliothèque de l'abbaye. K.
Naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Zurich. . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.

AMÉRIQUE.

BRÉSIL.

Rio-de-Janeiro. Instituto historico, geographico e ethnographico de Brasil. BM.
Gouvernement brésilien. K.
Bibliothèque nationale. K.

CANADA.

Montréal. . . . Natural history Society. B.

CHILI.

Santiago. . . . Universidad de Chile. BM.

ÉTATS-UNIS.

Albany . . . . . American Institute. B.
New-York State Library. BMF.
Boston . . . . . American Academy of arts and sciences. BMF.
Natural history Society. BM.
Cambridge. . . Museum of comparative zoölogy. BM.
Chicago . . . . Academy of sciences. B.
Columbus . . . Ohio State agricultural Society. B.
Iowa-City . . . University. B.
New-Haven . . Connecticut Academy of sciences. BM.
Direction de l' « American Journal of science and arts. » BM.
New-Orleans . Academy of sciences. BM.
New-York . . . Lyceum of natural history. B.
American geographical and statistical Society. B.
Philadelphie . American philosophical Society. BMF.
Academy of natural sciences. BM.
Historical Society. BMCKFN.
Rédaction du « Penn monthly. » B.
Saint-Louis . . University. BKF.
Academy of sciences. B.
Salem . . . . . Essex Institute. B.
Peaboby Academy of science. BM.
San Francisco. California Academy of sciences. B.
Washington . . Smithsonian Institution. BMF.
United States naval Observatory. B.
Geological Survey of the territories. BM.

Washington. . Medical museum. B.
Department of Agriculture. B.

LA PLATA.

Buenos-Ayres. Museo público. BM.
Cordova. . . . Académie des sciences exactes et naturelles. B.

MEXIQUE.

Mexico. . . . . Sociedad mexicana de historia natural. B.
Sociedad mexicana de geografia y estadistica. BM.

VÉNÉZUELA.

Carácas . . . . Sociedad de ciencias fisicas y naturales. B.

AFRIQUE.

ÉGYPTE.

Alexandrie . . Institut égyptien. BME.
Le Caire . . . Société Khédivale de géographie. B.

ILE MAURICE.

Port-Louis. . . Royal Society of arts and sciences. B.

ASIE.

—

INDE ANGLAISE.

Calcutta. . . . Geological survey of India. BM.
Asiatic Society of Bengal. BM.
Meteorological Committee. B.

JAPON.

Yédo . . . . . . Deutsche Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ost-Asiens. B.

OCÉANIE.

—

AUSTRALIE.

Melbourne. . . Public Library. BMCKN.
Royal Society. B.

INDES NÉERLANDAISES.

Batavia . . . . Natuurkundige Vereeniging. BMF.
Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. BMF.
Observatoire. B.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

EXPOSÉ

DE L'ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE 1874, PAR M. ÉDOUARD FÉTIS, SECRÉTAIRE.

La légation des Pays-Bas ayant organisé une exposition de tableaux anciens au profit de plusieurs institutions de bienfaisance de la ville de Bruxelles, pour reconnaître l'empressement avec lequel la population de notre capitale avait contribué au succès d'une exhibition semblable, tenue l'année précédente au profit de la Société néerlandaise de bienfaisance, la Caisse centrale des artistes belges fut admise au partage des produits de cette exposition, qui eut lieu dans les nouvelles salles du Musée de peinture, et où furent réunis les tableaux et les dessins formant la collection de M. Suermondt, d'Aix-la-Chapelle, acquise depuis lors par le gouvernement prussien. La part qui revint à la caisse, dans la distribution du produit des recettes, s'éleva à la somme de *neuf cents francs*. Des remercîments ont été adressés par le comité de la Caisse centrale à M. Van Lansberge, ministre des Pays-Bas à Bruxelles, pour cette libéralité.

M. Everard, Belge fixé à Londres, a ouvert au mois de février, dans la salle Ghémar, une exposition de tableaux modernes, dont il a pris la généreuse résolution d'accorder à la Caisse centrale le produit intégral, entrées et ventes des catalogues, se chargeant de tous les frais d'organisation et d'impression. La somme que notre institution a reçue de M. Everard, dans cette circonstance, est de *deux mille neuf cent vingt-deux francs.*

A l'occasion de cette exposition, dont la séance d'inauguration avait été honorée de la présence de LL. MM. le Roi et la Reine, la Caisse centrale a reçu un nouveau témoignage de la munificence du Souverain, qui a bien voulu lui faire don d'une somme de *mille francs.*

A la même occasion, LL. AA. RR. le Comte et la Comtesse de Flandre ont accordé à notre institution la faveur d'un don de *deux cents francs.*

La Société belge des Aquarellistes, conformément aux habitudes de générosité dont elle ne se départit pas, nous a gratifiés d'une somme de *cinquante francs* à l'occasion de son exposition de 1874.

A la suite de sa dernière exposition triennale (1873), la Société d'encouragement des beaux-arts d'Anvers, qui est coutumière du fait, nous a libéralement octroyé une somme de 1,010 francs, produit d'un prélèvement fait au profit de la Caisse centrale sur les ventes d'objets d'art opérées par ses soins.

Un nouveau don du comité de l'exposition triennale de Gand nous est annoncé. Il ne figure ici que pour mémoire, attendu que, ne devant être reçu qu'en 1875, il ne sera porté qu'au bilan de l'année prochaine; mais nous pouvons, par anticipation, témoigner notre reconnaissance à la Société

temps, en tenant compte des services rendus et en songeant aux services plus grands que rendra, dans l'avenir, l'institution fondée sur une base solide, on sera d'avis qu'elle a été administrée avec prudence en même temps qu'avec sollicitude. Si l'on a cette opinion, ce sera une douce récompense de nos efforts.

État général

DES RECETTES ET DES DÉPENSES EN 1874, DRESSÉ EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT.

I. — RECETTES.

1. Encaisse au 31 décembre 1873 . . . . fr.	262	32
2. Cotisations des membres associés et protecteurs (1).	1,358	»
3. Dons de la Famille royale (2)	1,200	»
4. Expositions d'œuvres d'art (3)	4,882	»
5. Intérêts des fonds placés	8,442	»
Total. . . . . fr.	16,144	32

II. — DÉPENSES.

1. Frais d'administration. . . . . . fr.	369	50		
2. Pensions annuelles à des veuves d'associés	2,250	»		
3. Secours temporaires	150	»		
4. Bourses d'étude.	400	»		
5. Achat de rente à 4 1/2 p. %	12,524	98		
			15,694	48
Encaisse au 31 décembre 1874.			449	84
Égal à la recette. . . . . fr.			16,144	32

(1) Dans ce chiffre est comprise une somme de 110 francs, provenant de l'arriéré.

(2) 1,000 francs de S. M. le Roi; 200 francs de S. A. R. Mgr le comte de Flandre.

(3) Produit de l'exposition de M. Everard, 2,922 francs; id. d'Anvers 1,010 francs; id. de la légation des Pays-Bas au profit d'institutions de bienfaisance de Bruxelles, 900 francs; id. des Aquarellistes, 50 francs.

III. — RÉSUMÉ.

L'avoir de la caisse au 1er janvier 1875 s'élevait à 193,149 fr. 84 c^s, dont 192,700 inscrits sur le grand-livre de la compagnie du Crédit communal et rapportant un intérêt de 8,671 fr. 50 c^s.

Dans le courant de l'exercice, le capital s'est accru de 12,387 fr. 52 c^s.

Les intérêts se sont accrus de 549 francs.

Ainsi dressé en conformité de l'art. 13 des statuts de la Caisse centrale des artistes belges par le trésorier.

Bruxelles, le 4 février 1875.

Le Trésorier,

L. ALVIN.

Approuvé par le Comité dans sa séance du même jour

Exposé général

DE L'ADMINISTRATION DEPUIS LA FONDATION DE LA CAISSE EN 1849 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874, PAR M. ALVIN, TRÉSORIER.

—

La caisse centrale des artistes belges a déjà un quart de siècle d'existence. L'expérience a été assez prolongée pour laisser entrevoir les conditions de son développement futur et juger des ressources qu'elle mettra successivement à la disposition du comité. Lorsque, après les dix premières années, notre association s'est trouvée dans les conditions réglementaires pour avoir à servir des pensions, celles-ci ont été provisoirement fixées à 300 francs, le quart du maximum prévu par les statuts. C'était agir prudemment; personne ne pouvait calculer alors avec quelque certitude quels seraient les revenus de la caisse, non plus que les charges qu'elle aurait à supporter. Il appartient aux hommes spéciaux de nous guider dans les dispositions que nous aurons à arrêter à l'avenir; de nous dire quelles sont, d'après les probabilités, les charges auxquelles la caisse des artistes aura à faire face, quelles sont les ressources sur lesquelles elle peut compter. Le trésorier de l'association ne peut que rassembler les éléments de ces calculs; c'est aux lumières et à la complaisance de notre honorable secrétaire perpétuel que nous devons demander la solution des questions scientifiques que comprend le problème. Mon rôle se borne donc à vous présenter

un exposé des faits empruntés au registre de la comptabilité : c'est l'objet du travail qui va suivre.

I.

Les recettes, depuis le jour de la fondation de l'institution jusqu'au 31 décembre 1874, c'est-à-dire pendant vingt-six ans, se sont élevées à 230,714 fr. 56 c.

Les dépenses ont atteint le chiffre de 230,384 fr. 72 c. L'année la plus productive a été 1865 ; la recette s'est élevée à 16,953 fr. 25 c.; le legs de notre regretté confrère, mon prédécesseur dans les fonctions de trésorier, y figure pour 6,433 fr. 20 c. La première année de l'existence de l'institution a été la moins productive, si l'on s'en rapporte au bilan de cet exercice, mais le concert qui a produit la somme de 4,400 francs portée au compte de 1851, avait eu lieu en 1849, l'année de la fondation.

La recette moyenne, pendant les vingt-six ans, a été de 8,866 fr. 76 c. par an.

Dans la première période décennale, de 1849-1858, la recette est demeurée au-dessous de la moyenne, sauf la 10e année.

Dans la deuxième période décennale, de 1859-1868, six années ont donné des recettes supérieures à la moyenne. Dans la troisième période, qui n'est que de six ans, de 1869 à 1874, une seule année, en 1870, la recette est demeurée au-dessous de la moyenne.

Les recettes proviennent de six sources différentes, dont les unes ont un caractère de permanence et les autres ne sont qu'accidentelles.

En voici le détail :

A. Cotisations des membres effectifs et honoraires ainsi que des protecteurs de l'association ;

B. Dons de la Famille royale ;

C. Subsides du gouvernement ;

D. Produit des fêtes et des expositions organisées par le comité de la caisse centrale ainsi que des retenues opérées sur la vente des objets d'art dans les expositions nationales et locales ;

E. Dons et legs de particuliers et d'associations ;

F. Intérêts des fonds placés.

Ces diverses sources de revenus n'ont pas été également fructueuses chaque année : les unes présentent une progression ascendante presque constante ; les autres, au contraire, affectent une grande irrégularité ; il y en a même qui vont diminuant et paraissent devoir se tarir.

Pendant la première période — 1849-1858 — le total des recettes s'est élevé à 63,418 fr. 94 c., soit en moyenne 6,341 fr. 89 c. par an.

Ces recettes se partagent de la manière suivante entre les six sources ci-dessus indiquées :

A. Cotisations, etc.	15,606	»	Moyenne par an	1,560	60
B. Dons de la Famille royale.	7,800	»	—	780	»
C. Subsides du gouvernem[t] .	5,500	»	—	550	»
D. Expositions, etc	18,069	59	—	1,806	95
E. Dons et legs	3,084	62	—	308	46
F. Intérêts des fonds placés .	13,358	63	—	1,335	86

Pendant la deuxième période — 1859-1868 — les recettes

ont produit 98,858 fr. 94 c., soit une moyenne de 9,885 fr. 89 c. par an.

A. Cotisations, etc.	17,132	»	Moyenne par an	1,713	20
B. Dons de la Famille royale.	3,300	»	—	330	»
C. Subsides du gouvernemt .	3,000	»	—	300	»
D. Expositions, etc.	22,359	49	—	2,235	94
E. Dons et legs	6,783	20	—	674	42
F. Intérêts des fonds placés .	46,284	25	—	4,628	42

Pendant la troisième période — 1869-1874 (six ans) — la recette a été de 68,259 fr. 68 c., soit en moyenne 11,374 fr. 44 c., provenant des diverses sources dans la proportion suivante :

A. Cotisations	9,288	»	Moyenne par an	1,534	66
B. Dons de la Famille royale.	1,700	»	—	283	33
C. Subsides du gouvernemt .	»		—	»	
D. Expositions, etc	11.705	»	—	1,950	83
E. Dons et legs	825	»	—	137	50
F. Intérêts des fonds placés .	44,818	68	—	7,469	78

Si l'on classe ces différentes sources de revenus suivant ce qu'elles ont produit, elles se présentent dans l'ordre ci-après :

1° Intérêts des fonds placés;
2° Expositions, fêtes, etc.;
3° Cotisations des associés:
4° Dons de la Famille royale;
5° Dons et legs des particuliers;
6° Subsides du gouvernement.

Ainsi, les intérêts des fonds placés occupent et continueront à occuper le premier rang. Les cotisations des associés ne figurent qu'au troisième.

Il faudra rechercher le moyen de raviver celles de nos

sources de revenu qui vont diminuant et dont quelques-unes pourraient se tarir dans un avenir peu éloigné.

En rappelant les actes de générosité dont notre association a été l'objet, peut-être parviendrait-on à éveiller les sentiments généreux de nouveaux protecteurs.

Indépendamment de la Famille royale, voici quels ont été les bienfaiteurs de l'institution :

Le Cercle artistique et littéraire de Bruxelles a versé à la caisse, en plusieurs fois, une somme de 2,776 fr. 37 c.

La Société des Aquarellistes verse 50 fr. à chacune de ses expositions.

La Société d'Émulation de Liége souscrit pour 25 francs annuellement.

La Société Philharmonique de Bruxelles souscrivait pour la même somme.

S. A. S. Mgr. le duc d'Arenberg souscrit annuellement pour 60 francs et M. le sénateur Fortamps pour 50.

M. Braemt a légué son médaillier à la caisse et la vente a produit 6,433 fr. 20 c.

Je ne dois point négliger de signaler les dons de MM. L. Hymans, Ad. Siret et le comte Adelin de Liedekerke.

Un grand nombre de membres de l'Académie, même ceux qui, n'étant pas artistes, ne se trouvent point dans les conditions de créer un jour des charges à la caisse, acquittent néanmoins chaque année la cotisation de 12 francs; il en est même qui doublent la somme.

Enfin, une noble étrangère, Mme la baronne de Rothschild, à Paris, a donné à la caisse une somme de 300 francs, à l'occasion de sa nomination en qualité de membre de la Société des Aquarellistes.

Le chapitre des fêtes et des expositions a été un des plus productifs.

1° L'exposition et la tombola, organisées par le comité, en 1849, a produit une somme de 6,285 fr. 39 c.; elle aurait dû figurer à cet exercice, mais les objets échus à la caisse dans le tirage au sort n'ont été vendus que beaucoup plus tard et figurent dans les recettes des années 1860 et 1862. En 1860, nous avons encaissé une somme de 5,920 francs, produit de la vente faite, sous la direction de M. Et. Leroy, des tableaux et dessins échus à la caisse lors du tirage de la tombola En 1862, nous avons encaissé une somme de 365 fr. 39 c., produit de la vente faite, sous la direction de M. Heussner, des livres provenant de la même tombola;

2° La fête donnée au théâtre de la Monnaie, le 5 janvier 1850, par les soins de M. Léon Gauchez, a produit 4,760 francs.

3° Un concert organisé par feu notre illustre confrère, François Fétis, avec le concours des artistes du Conservasoire, et qui a eu lieu le 16 avril 1851, nous a valu une recette de 4,400 francs.

Depuis lors, il n'a plus été organisé de fêtes au profit de la caisse des artistes.

4° Les expositions particulières nous ont valu une somme de 8,034 francs.

Notre illustre confrère, L. Gallait, a exposé, en 1861, le portrait de S. S. Pie IX, et, en 1873, *la Paix et la Guerre*, et plusieurs portraits. Ces deux exhibitions nous ont valu 4,212 francs.

En 1874, l'exposition de la galerie de M. Everard, un Belge établi à Londres, a produit 2,922 francs.

Et, dans le cours de la même année, la légation des Pays-

Bas ayant organisé une exposition en faveur des institutions de bienfaisance de la capitale, la part de la caisse des artistes a été de 900 francs.

5° Les expositions nationales et locales ont rapporté une somme de 28,649 francs prélevés sur la vente des objets d'art. Les localités qui ont concouru à ce résultat sont les suivantes :

Exposition nationale de Bruxelles	15,182
» triennale d'Anvers	6,794
» » de Gand	4,717
» annuelle de Spa	1,576
» de Malines en 1861	280
» de Liége en 1864	100

6° *Intérêts des fonds placés.*

Cette sixième source de revenu est la plus sûre, celle dont l'accroissement se produit avec le plus de régularité.

Elle a rapporté, durant la première période triennale, une somme de 13,368 fr. 63 c.; moyenne par an, 1,336 fr. 86 centimes.

Dans la deuxième période, 46,284 fr 25 c.; moyenne, 4,628 fr. 42 c.

Dans la troisième, 44,818 fr. 68 c.; soit en moyenne 7,469 fr. 78 c. par an.

La progression a donc été constante et il est indispensable qu'elle continue à l'être, autrement l'avenir de l'institution serait compromis.

II.

Depuis la fondation de la caisse, les dépenses se sont élevées au chiffre de 230,084 fr. 72 c., laissant, au 31 décembre 1874, une encaisse de 449 fr. 82 c. La majeure partie de cette somme n'a pas été dépensée, à proprement parler, puisqu'elle a été appliquée en acquisitions de fonds publics constituant à notre association un avoir d'un capital nominal de 192,700 francs.

Les dépenses réelles sont de deux sortes : 1° les frais d'administration ; 2° les pensions et secours.

Les dépenses administratives ont absorbé, en vingt-six ans, une somme de 6,694 fr. 77 c., soit en moyenne 257 fr. 49 c. par an. On peut compter sur une dépense annuelle de 350 fr. au maximum.

En ce qui concerne les pensions et secours, on ne pouvait allouer, durant les dix premières années, que des subsides temporaires ; une somme de 1,100 francs a été appliquée à cet objet pendant la première période décennale.

Ce n'est qu'à dater de 1861 qu'a commencé le service régulier des pensions. Une décision de la classe des beaux-arts les a fixées provisoirement à 300 francs.

Une somme de 12,163 francs a été appliquée, pendant la deuxième période décennale, tant aux pensions qu'aux secours temporaires. C'est une moyenne de 1,216 francs par an.

Durant la troisième période, le même service a absorbé une somme de 13,755 francs, soit en moyenne 2,292 francs par an.

Cette dépense doit aller en augmentant pendant un certain nombre d'années.

Jusqu'ici, douze veuves ont été pensionnées :

Une a joui de la pension durant		15 ans.
Une	—	14 »
Une	—	10 »
Une	—	9 »
Une	—	7 »
Une	—	5 »
Une	—	4 »
Trois	—	3 ans.
Une	—	2 »
Une	—	1 »

Une treizième pension avait été conférée à la veuve d'un artiste; elle y a renoncé après avoir reçu un secours temporaire.

Quatre de nos pensionnaires sont décédées. Il nous reste donc à servir huit pensions pour le présent exercice.

Une veuve dont le mari est mort avant d'avoir accompli les dix années de contribution obligatoire, reçoit depuis 1869 un secours annuel qui, jusqu'en 1872, a été de 100 francs et a été porté à 150 en 1873. Enfin, deux orphelins reçoivent chacun une bourse de 200 francs.

Notre budget aura donc à supporter en 1875, du chef du service des pensions et secours, une charge de 2,950 francs.

III.

La caisse centrale des artistes belges n'est point fondée sur les mêmes bases que les caisses de prévoyance instituées en faveur de certaines catégories de fonctionnaires publics. Celles-ci sont des tontines n'ayant guère d'autre revenu que la rétribution payée par les associés au moyen de retenues opérées sur les traitements et émoluments. Dans ces sortes d'institutions, les droits des participants doivent être proportionnés à la quotité de leurs versements. Il n'en est pas de même dans la nôtre. Le fait seul d'avoir acquitté pendant dix années la cotisation ne crée pas le droit absolu à la pension pour la veuve; il faut de plus que celle-ci se trouve dans des conditions de fortune qui justifient l'intervention de la caisse; ces circonstances sont appréciées par la classe des beaux-arts, jugeant sans appel. Sans cette disposition, qui exclut du bénéfice des pensions les veuves et les orphelins jouissant d'une aisance notoire, la caisse des artistes ne serait jamais en mesure de supporter ses charges.

Les associés, quels que soient leurs revenus, payent tous la même rétribution, 12 fr. par an.

Si l'associé qui vient à mourir après dix ans de participation, laisse une veuve, celle-ci peut recevoir annuellement une somme de 300 francs, c'est-à-dire le double de tout ce que son mari aura payé, plus 30 francs. Après vingt-cinq ans de contribution du mari, la veuve reçoit, chaque année, une somme égale à ce que son mari a payé durant tout le temps qu'il a été associé à la caisse. La caisse centrale des artistes est donc avant tout une institution de bienfaisance.

Jamais le produit de la cotisation des associés ne pourrait

suffire à payer les pensions. A dater de 1865, la dépense de ce chef a excédé la recette, et l'écart a été toujours grandissant de sorte que, en 1875, le double du produit des cotisations acquittait à peine les pensions.

C'est une raison qui doit nous engager à féconder, par tous les moyens qui sont à notre portée, les autres sources de revenu de notre caisse, telles que les expositions, les tombolas, les fêtes et les concerts.

Voilà les éléments que le trésorier peut mettre à la disposition du comité pour le cas où l'Académie se déciderait à faire une révision de nos statuts ou seulement à arrêter quelques mesures nouvelles relativement à la fixation du taux des pensions.

Il y a un ordre de faits qui devrait être étudié, étant un élément des calculs de probabilités auxquels il faudrait se livrer. Nous devrions posséder des renseignements précis à l'égard de l'état civil des membres titulaires, de ceux surtout dont le décès peut créer des charges à la caisse. Les renseignements que l'administration possède à cet égard sont fort incomplets.

4 mars 1875.

COMPOSITION DES COMITÉS.

(Janvier 1876.)

COMITÉ CENTRAL (1).

Bureau de la classe des beaux-arts.

MM. A. Gevaert, directeur, président annuel du comité:
J. Liagre, secrétaire perpétuel,
L. Alvin, trésorier du comité, vice-directeur.

Membres délégués de la classe.

MM. Ed. Fétis, secrétaire du comité;
Le chev. L. de Burbure;
Louis Gallait;
J. Franck;
G. Geefs.
N. . . . .

Sous-comité d'Anvers.

MM. De Keyser, président;
N. . . . .
Le chev. L. de Burbure:
J. Geefs.

(1) Voyez article 5 du Règlement.

Sous-comité de Gand.

MM. F. VANDER HAEGHEN, président;
EDM. DE BUSSCHER, secrétaire;
N. D'HUYVETTER, trésorier.

Sous-comité de Liége.

MM. le Bon DE SELYS LONGCHAMPS, président,
A. CHAUVIN;
G. DEWALQUE, secrétaire.

Règlement.

(Approuvé par arrêté royal du 10 janvier 1849.)

Art. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'association a son siége à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

Art. 2. Pour être membre de l'association, il faut : 1° être agréé par le comité; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée; 3° payer exactement la cotisation, fixée à un franc par mois.

Tout membre de l'association qui manque à cet engagement cesse de faire partie de l'association.

Le comité juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation et décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

Art. 3. La Caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'association.

L'association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la Caisse.

Art. 4. Pour la première formation de l'association, le comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement

connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

Art. 5. Les intérêts de la Caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus.

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé membre du bureau de la classe, il lui est donné un suppléant pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la classe des beaux-arts.

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Art. 6. Le directeur de la classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la classe des beaux-arts.

Art. 7. Les sources de revenu de la Caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'association;

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

3° Les dons et legs des particuliers;

4° Les subventions qui seront réclamées du Gouvernement et autres autorités;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la Caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'association.

Art. 8. La cotisation personnelle des membres de l'association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'association pour Bruxelles, et, pour la province, chez l'agent du comité (1).

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche parafé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

(1) Il est néanmoins facultatif aux personnes qui le préfèrent, de solder en un seul payement leur cotisation annuelle.

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

Art. 9. Les subsides accordés à l'association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'association.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de tout ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la Caisse lui est définitivement acquise. Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

Art. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la Caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

Art. 11. L'avoir de l'association est placé en rentes sûr l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du Ministère des finances.

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la Caisse centrale des artistes belges.

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au Ministère des finances.

Art. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'art. 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Art. 13. Le compte et le bilan de la Caisse sont dressés chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la Caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'association qui se croiraient lésés par une décision du comité peuvent en appeler à la classe des beaux-

arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Art. 16. La Caisse prend à sa charge :

1° Des pensions;

2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an et ne sont accordées, dans aucun cas, qu'après dix années de participation à la Caisse (1); la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation.*

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de dix-huit ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et

(1) La disposition additionnelle introduite dans cet article, et qui rend obligatoire la participation à la Caisse pendant la durée de dix ans, a été approuvée par arrêté royal du 19 avril 1852.

d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

1° D'avocats à la Cour de cassation;

2° D'avocats et d'avoués à la Cour d'appel;

3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont entièrement gratuites. L'association ne prend à sa charge que les frais de justice.

Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

Protecteurs.

SA MAJESTÉ LE ROI.

S. A. R. Mgr le Comte de Flandre 200

Membres honoraires.

	Quotité par an.
S. A. S. Mgr le duc d'Arenberg, à Bruxelles	60
Bascou, A., négociant, rue Montoyer, 21, à Bruxelles . ,	26
Brugmann, G., consul de Suède, rue d'Arenberg, 9, à Bruxelles	12
De Burbure, le chevalier Léon (de l'Académie), à Anvers.	24
De Hemptinne, C., industriel, à Gand.	12
De Loose, C., propriétaire, à Gand	12
D'Huyvetter, Norbert, propriétaire, à Gand.	12
De Senzeille, le baron, propriétaire, à Bruxelles	12
Fortamps, sénateur, avenue de la Toison d'Or, 38, à Ixelles.	50
Liedekerke-Beaufort (le comte Ad. de), propriétaire, à Bruxelles	25
Markelbach, A., peintre, chaussée de Haecht, 129, à Schaerbeek	24
Sigart, Fl., avocat, rue de l'Arbre-Bénit, 105, à Ixelles .	12
Vander Haeghen, Ferdinand, bibliothécaire de l'Université, à Gand	12
Verbessem, Charles, à Gand.	12
La Société libre d'Émulation de Liége.	25

Membres effectifs.

ALVIN (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, rue du Trône, 45, à Ixelles 12
BALAT (de l'Académie), architecte, rue de Londres, 17, à Ixelles 12
BIOT, G., graveur, chaussée d'Ixelles, 315, à Ixelles . . . 12
BLAES, Arnold-Joseph, ancien professeur au Conservatoire, rue Joseph II, 10, à Bruxelles. 12
BOVIE, Félix, peintre, rue de Stassart, 131, à Ixelles. . . 12
BUREAU, T., professeur à l'Athénée royal de Gand. . . . 12
CANNEEL, Théodore-Joseph, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, à Gand 12
CAPRONNIER, J.-B., peintre sur verre, rue Rogier, 246, à Schaerbeek 12
CHALON, R. (de l'Académie), rue du Trône, 113, à Ixelles . 12
CLAYS, Paul-Jean, peintre, rue Seutin, 25, à Schaerbeek . . 12
CLUYSENAAR, Jean-Pierre, architecte, boulevard de Waterloo, 68, à Bruxelles 12
CONRARDY, J.-L.-J., professeur au Conservatoire royal de Liége. 12
COOSEMANS, peintre, à Tervueren 12
DE BIEFVE, P. (de l'Académie), peintre, rue de Marnix, 9, à Bruxelles. 12
DE BLOCK, Eug., peintre, rue Impériale, 20, à Schaerbeek . 12
DE BUSSCHER, Edm. (de l'Académie), archiviste communal, rue des Vanniers, 18, à Gand. 12
DE CORNILLON, P., artiste-musicien, à Namur 12
DEFOSSÉ, Aug., artiste-musicien, rue Terre-Neuve, 68, à Bruxelles 12

De Keyser, N. (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie royale des beaux-arts, place du Musée, 19, à Anvers 12

De Man, Gustave (de l'Académie), architecte, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue du Parnasse, 27, à Ixelles. 12

De Marneffe, Fr., peintre, rue Hydraulique, 6, à St-Josse-ten-Noode 12

De Selys Longchamps, Edm. (de l'Académie), bd de la Sauvenière, 34, à Liége. 12

Desenfans, Alb., statuaire, rue de l'Association, 78, à Schaerbeek. 12

Desvachez, David, graveur, rue de Stassart, 92, à Ixelles. 12

De Taye, L., directeur de l'Académie des beaux-arts de Louvain 12

Devigne, P., statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts de Gand 12

Dewalque, G. (de l'Académie), professeur à l'Université, rue de la Paix, 17, à Liége. 12

De Witte, le baron J. (de l'Académie), au château de Wommelghem, lez-Anvers 12

Dillens, Adolphe, peintre, rue Godecharle, 22, à Ixelles . 12

Duhem, Hipp.-J., professeur au Conservatoire de Bruxelles, rue du Méridien, 27, à Saint-Josse-ten-Noode 12

Fétis, Éd. (de l'Académie), conservateur de la Bibliothèque royale, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue montagne des Quatre-Vents, 5, à Bruxelles. 12

Fraikin, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée de Haecht, 182, à Schaerbeek. 12

Franck, J. (de l'Académie), graveur, rue de l'Ascension, 30, à St-Josse-ten-Noode 12

Gallait, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, 106, à Schaerbeek 12

Geefs, Guillaume (de l'Académie), statuaire, rue des Palais, 22, à Schaerbeek 12

GEEFS, Jos. (de l'Académie), statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Léopold, 45, à Anvers . . . 12

GEVAERT, F.-A. (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, rue des Sablons, 25, à Bruxelles 12

GODEBSKI, Cyprien, statuaire, à Hal 12

GRANDGAGNAGE, F.-C.-J. (de l'Académie), à Embourg, près de Chênée (Liége). 12

HASELEER, E.-A., peintre, rue Vifquin, 12, à Schaerbeek 12

HEINEVETTER, ancien chef de musique du 2me régiment de chasseurs à cheval, à Roubaix. 12

HEMLEB, professeur de musique, à Namur 12

HENNE, Alex., secrétaire de l'Académie des beaux-arts, boulevard de Waterloo, 65, à Bruxelles 12

HOFMAN, J., architecte-ingénieur, rue des Sœurs-Noires, 15, à Gand 12

JACOB-JACOBS, professeur à l'Académie des beaux-arts, Petite Montagne aux Corneilles, 14, à Anvers 12

JACQUET, Joseph, statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Charles-Quint, à Bruxelles 12

LAMMENS, Jean-Charles, peintre, à Gand. 12

LAMORINIÈRE, peintre, à Anvers. 12

LAUTERS, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue de l'Arbre Bénit, 38, à Ixelles 12

LECLERCQ, Julien (de l'Académie), directeur de l'Académie des beaux-arts de Lokeren 12

LE ROY, Ét.-Vict., peintre, rue des Douze-Apôtres, à Bruxelles 12

LEROY, W., peintre, à Ixelles 12

LIAGRE (J.-B.-J.), secrétaire perpétuel de l'Académie, à l'École militaire, à la Cambre (Ixelles) 12

LIMNANDER (de l'Académie), au château de Moignanville, près Gérouville (Seine-et-Oise) et à Paris, boulevard Haussmann, 144 12

MADOU (de l'Académie), peintre, chaussée de Louvain, 8, à St-Josse-ten-Noode 12

MAILLY, Éd. (de l'Académie), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode 12

MEGANCK, Jos., peintre, rue des Petits-Carmes, 27, à Bruxelles 12

MELSENS, M. (de l'Académie), professeur à l'école vétérinaire, rue de la Grosse-Tour, 29, à Bruxelles 12

MEUNIER, Ch.-Jean-Baptiste, graveur, chaussée d'Ixelles, 172, à Ixelles. 12

MEUNIER, Constantin-Émile, peintre, rue des Coteaux, 134, à Schaerbeek 12

MOYSARD, Louis, chef de musique pensionné du 2e régiment des lanciers, rue Hydraulique, 14, à Saint-Josse-ten-Noode 12

MUSSELS, F., ancien chef de musique du 1er régiment de lanciers, à Thulin (Hainaut) 12

NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J. (de l'Académie), rue du Prince Royal, 38, à Ixelles 12

PARTOES, Alexis, architecte, rue des Cendres, 20, à Bruxelles 12

PAULI, Adolphe (de l'Académie), professeur d'architecture à l'Université de Gand 12

PLATTEEL, Jean, peintre, rue de l'Abricot, 30, à Bruxelles . 12

PLATTEEL, François, artiste-musicien, rue Philomène, 30, à Schaerbeek 12

PORTAELS, Jean (de l'Académie), peintre d'histoire, rue de Loxum, 7, à Bruxelles. 12

ROBERT, Alexandre (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, chaussée de Louvain, 6, à St-Josse-ten-Noode 12

ROFFIAEN, Fr., peintre, chaussée de Wavre, 31, à Ixelles . 12

ROSAR, Henri-Ant., chef de musique du 6e régiment de ligne, à Charleroi. 12

Saemen, Ant.-Franç., maître de chapelle à l'église St-Jacques sur Caudenberg, rue de la Régence, 30, à Bruxelles . . 12

Samuel, Adolphe (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de Gand, Vieux Quai aux Oignons, 4, à Gand 12

Schadde, Jos., professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Meirsteeg, 18, à Anvers 12

Schaefels, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers. 12

Schubert, Jos., dessinateur, rue de la Madeleine, 51, à Bruxelles 12

Schubert, F.-J., professeur de solfége au Conservatoire, rue Caroly, 36, à Ixelles 12

Simonis, Eugène (de l'Académie), statuaire, directeur de l'Académie des beaux-arts, chaussée de Jette, à Koekelberg 12

Siret, Adolphe (de l'Académie), commissaire d'arrondissement, à St-Nicolas. 12

Slingeneyer, Ernest (de l'Académie), peintre, rue du Commerce, 97, à Bruxelles 12

Stas, J.-S. (de l'Académie), rue de Joncker, 13, à St-Gilles. 12

Stobbaerts, artiste-peintre, à Anvers. 12

Stroobant, François, peintre, rue Van Aa, à Ixelles . . . 12

Taymans, Louis-Jos., peintre, rue d'Idalie, 27, à Ixelles. . 12

Thiberghien, Louis, peintre, rue de l'Arbre-Bénit, 92, à Ixelles 12

Vanden Bogaerde, chef de musique du 9e régiment de ligne, à Bruxelles. 12

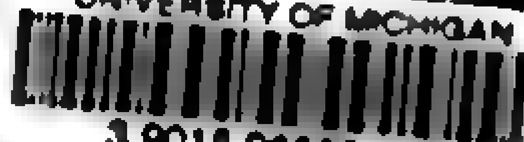
Vanderplaetzen, professeur de dessin, à Gand 12

Vandervin, J.-E., professeur à l'Athénée de Gand, rue aux Barres, 9, à Gand. 12

Van Gobbelschroy, B., peintre, rue Ste-Barbe, 21, à Louvain 12

Vanhoesen, P. J., professeur au Conservatoire, rue de l'Alliance, 4, à St-Josse-ten-Noode. 12

FIN DE LA TABLE



Giessen . . . . Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde. B.
Görlitz . . . . . Oberlausitzische Gesellschaft der Wissenschaften. K.
Gotha . . . . . Geographische Anstalt von J. Perthes. BM.
Bibliotheek. CK.
Göttingue . . . Universität. K.
Gesellschaft der Wissenschaften. BMKF.
Sternwarte. B.
Greifswald. . . Rédaction des « Archiv der Mathematik und Physik. » B.
Halle . . . . . . Universität. K.
Naturwissenschaftlicher Verein für Sachsen und Thüringen. BMF.
Hambourg. . . Bibliotheek. F.
Naturwissenschaftlicher Verein. BM.
Hanau. . . . . Wetterauische Gesellschaft für die gesammte Naturkunde. B.
Hanovre. . . . Historischer Verein für Niedersachsen. C.
Heidelberg. . . Universität. BMCKF.
Naturhistorisch-medizinischer Verein. B.
Iéna . . . . . . Universität. K.
Medizinisch-naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Kiel . . . . . . Universität. B.
Königsberg . . Universität. MCK.
Physikalisch-ökonomische Gesellschaft. BM.
Leipzig . . . . Universität. K.
Gesellschaft der Wissenschaften. BMF.
Astronomische Gesellschaft. BM.
Leisnig. . . . . Geschichts- und Alterthums-Verein. B.
Marbourg . . . Universität. BM.
Metz . . . . . . Académie des lettres, sciences, arts et agriculture. BM.
Munich . . . . Akademie der Wissenschaften. BMKFN.

Munich . . . . Königl. Hof- und Staats-Bibliotheek. BMC.
Universität. K.
Sternwarte. B.
Neisse . . . . . Die Philomathie. B.
Nuremberg . . Germanisches Nationalmuseum. BMCF.
Ratisbonne . . Bayerische botanische Gesellschaft. BMF.
Zoologisch-mineralogischer Verein. B.
Stettin . . . . . Entomologischer Verein. BM.
Stuttgard . . . Verein für vaterländische Naturkunde in Wurttemberg. B.
Königliche Bibliotheek. BMCKF.
Tübingue . . . Universität. BMK.
Ulm . . . . . . Verein für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben. B.
Wiesbade. . . Verein für Naturkunde. B.
Wurzbourg . . Universität. K.
Physikalisch-medizinische Gesellschaft. B.
Historischer Verein von Unterfranken und Aschaffenburg. C.

Autriche-Hongrie (Empire d').

Brünn . . . . . Naturforschender Verein. B.
Cracovie . . . Académie des sciences. BM.
Gratz. . . . . . Universität. BMF.
Naturwissenschaftlicher Verein für Steiermark. B.
Historischer Verein für Steiermark. B.
Innsbruck . . . Ferdinandeum für Tirol und Vorarlberg. BMF.
Klagenfurt . . Naturhistorisches Landesmuseum für Kärnten. B.
Kolosvart . . . Museum Egylet. B.
Leopol. . . . . Institut Ossolinski. BM.
Pesth. . . . . Magyar tudomanyos Akademia. BM.
Universität. BMF.

Pesth . . . . . Institut I. et R. géologique de Hongrie. BM.
Bureau de statistique. B.
Prague. . . . . Böhmische Gesellschaft der Wissenschaften. BMF.
Sternwarte. B.
Société mathématique. B.
Presbourg. . . Verein für Natur- und Heilkunde. B.
Vienne . . . . . Akademie der Wissenschaften. BMCFN.
Geologische Reichsanstalt. BM.
Ministerium für Cultus und Unterricht. CK.
Universität. K.
Sternwarte. B.
Geographische Gesellschaft. B.
Zoologisch-botanische Gesellschaft. B.
Anthropologische Gesellschaft. B.
Central-Anstalt für Meteorologie und Erdmagnetismus. B.

DANEMARK.

Copenhague. . Kongelige Danske Videnskaberne Selskab. BMKFN.
Société royale des antiquaires du Nord. BF.
Kongelige medicinske Selskab. B.
Institut météorologique danois. B.

ESPAGNE.

Madrid . . . . Academia de ciencias. BMN.
Academia de la historia. BMCKFN.
Academia matritense de jurisprudencia y legislacion. B.
Academia de ciencias morales y politicas. B.
Academia de nobles artes de San Fernando. B.
San-Fernando. Observatorio de marina. B.

FRANCE.

Abbeville . . .	Société d'émulation. B.
Amiens	Bibliothèque de la ville. K.
	Société des antiquaires de Picardie. BMFN.
	Société linnéenne du Nord de la France. B.
Angers.	Société industrielle. BM.
	Société académique de Maine-et-Loire. B.
Apt.	Société littéraire, scientifique et artistique. B.
Arras	Académie. B.
Besançon . . .	Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
	Société d'émulation du Doubs. BM.
Bordeaux. . .	Académie des sciences. B.
	Société des sciences physiques et naturelles. BM.
	Société linnéenne. BM.
Boulogne s/M.	Bibliothèque de la ville. K.
Caen.	Société linnéenne de Normandie. B.
Cambrai . . .	Société d'émulation. BMFN.
Chalons s/S.. .	Société d'histoire et d'archéologie. CK.
Chambéry. . .	Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. B.
Cherbourg. . .	Société des sciences naturelles. B.
Dijon.	Académie des sciences, arts et belles-lettres. BM.
	Archives générales du Département de la Côte-d'Or. B.
Douai..	Bibliothèque de la ville. K.
	Société d'agriculture, de sciences et d'arts. BMFN.
Dunkerque . .	Société pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. BF.
Le Havre . . .	Société d'études diverses. B.
Lille	Société des sciences, de l'agriculture et des arts. BMFN.
	Comité flamand de France. BCF.
	Société des architectes du Département du Nord. B.
	Société géologique du Nord. B.

Lille. . . . . . Archives départementales. CK.
Direction du « Bulletin scientifique., historique et littéraire. » B.
Limoges . . . . Société archéologique et historique du Limousin. B.
Lyon. . . . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles. BM.
Société linnéenne. B.
Société académique d'architecture. B.
Société de géographie. B.
Marseille . . . Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Montpellier . . Académie des sciences et lettres. BM.
Nancy . . . . . Académie de Stanislas. BM.
Société des sciences. BM.
Paris. . . . . . Institut de France. BMCKFN.
Académie nationale de médecine. BM.
Muséum d'histoire naturelle. BM.
École polytechnique. BM.
Ministère de l'instruction publique et des cultes. CK.
Ministère des Affaires étrangères. K.
Ministère de la Guerre. K.
Comité historique institué près le Département de l'instruction publique. K.
Bibliothèque nationale. K.
Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. K.
Archives nationales. CK.
Bibliothèque de l'Arsenal. K.
Bibliothèque Mazarine. K.
Bibliothèque Sainte-Geneviève. K.
Bibliothèque de la Sorbonne. K.
École des chartes. K.
Société géologique de France. BM.
Société météorologique de France. B.

Paris. . . . . Société de l'histoire de France. BCFN.
Société nationale des antiquaires. BF.
Société de biologie. B.
Société d'anthropologie. B.
Société de géographie. B.
Société mathématique. B.
Société chimique. B.
Société des études historiques. B.
Société philomatique. B.
Société centrale d'agriculture de France. B.
Rédaction du « Journal des savants. » CK.
Rédaction du journal « L'Institut. » B.
Rédaction du « Journal de l'Agriculture. » B.
Rédaction de la « Revue britannique. » BM.
Rédaction de la « Revue scientifique » et de la « Revue politique et littéraire. » BM.
Rédaction de la « Revue des questions historiques. » B.
Rédaction de la « Revue hebdomadaire de chimie. » B.
Rédaction des « Archives de médecine navale. » B.
Rédaction du « Progrès médical. » B.
Rouen . . . . . Société d'Émulation de la Seine inférieure. B.
Académie des sciences, belles-lettres et arts. B.
Société des amis des sciences naturelles. B.
Saint-Omer . . Société des antiquaires de la Morinie. BKF.
Soissons . . . . Société archéologique, historique et scientifique. B
Solesmes. . . . Bibliothèque de l'abbaye. MCK.
Toulouse. . . . Société archéologique du midi de la France. B.
Société d'histoire naturelle de Toulouse. B.
Valenciennes. Société d'agriculture, sciences et arts. BMCF.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE.

Cambridge. . . Philosophical Society. BMF.
Dublin . . . . . Royal Irish Academy. BMFN.

Dublin. . . . . Royal geological Society. B.
Natural history Society. B.
Royal Dublin Society. B.
Édimbourg. . . Royal Society. BMFN.
Royal physical Society. B.
Geological Society. B.
Glasgow. . . . Philosophical Society. B.
Geological Society. B.
Liverpool. . . . Literary and philosophical Society. B.
Londres . . . . Royal Society. BMFN.
Royal astronomical Society. BM.
Meteorological Society. B.
Zoological Society. BM.
Entomological Society. BM.
Geological Society. BM.
Geological Record of Literature. B.
Linnean Society. BM.
Royal Society of Literature. BMF.
Numismatic Society. B.
Royal Society of Antiquaries. BMKF.
Royal asiatic Society. BMF.
Chemical Society. B.
Anthropological Institute. BM.
Royal statistical Society. B.
Royal Institution. B.
Institute of Civil Engineers. BM.
Institute of british Architects. B.
Royal geographical Society. BM.
Royal Greenwich Observatory. B.
Mathematical Society. B.
Public Record Office. KE.
Rédaction du Journal « Nature. » B.
Rédaction du Journal « Iron » B.
Manchester . . Philosophical and Literary Society. BMF.
Oxford. . . . . Radcliffe Observatory. B.

GRÈCE.

Athènes . . Bibliothèque royale. K.
Société littéraire « Le Parnasse. » B.

HOLLANDE.

Amsterdam . . Koningl. Akademie van Wetenschappen. BMCKFN.
Zoolog. Genootschap « Natura Artis magistra. » BM.
Bois-le-Duc . . Genootschap van Kunsten en Wetenschapp. BMKF.
Harlem. . . . . Hollandsche maatschappij der Wetenschapp. BMF.
Teyler museum. BM.
La Haye. . . . Koninglijke bibliotheek. BMCKEF.
Instituut voor de Taal- Land- en Volkenkunde van Nederlandsch Indië. B.
Entomologische Vereeniging. B.
Leeuwarden. . Friesch Genootschap van Geschied- Oudheid- en Taalkunde. F.
Leyde. . . . . . Université. BMKF.
Maatschappij der Nederlandsche Letterkunde. BF.
Observatoire. B.
Luxembourg. . Institut royal grand-ducal. BMCKN.
Maestricht. . . Société historique et archéologique. BC.
Middelbourg. . Zeeuwsch Genootschap van Wetenschappen. BF.
Rotterdam. . . Bataafsch Genootschap der proefondervindelijke Wijsbegeerte. BMF.
Société zoologique. B.
Utrecht. . . . . Université. K.
Genootschap vau Kunsten en Wetenschappen. BMF.
Historisch Genootschap. BCKFN.

ITALIE.

Arezzo . . . . . Accademia aretina di scienze, lettere ed arti. B
Bologne. . . . . Accademia delle scienze dell' Istituto. BMF.

Florence . . . Museo di fisica e storia naturale. BMF.
Società entomologica italiana. B.
Accademia economico-agraria dei Georgofili. BM.
Direction de la « Revista scientifico-industriale.» B.
Mantoue . . . . Accademia Virgiliana di scienze, belle lettere ed arti. B.
Milan. . . . . . Istituto lombardo di science e lettere. BM.
Società italiana di science naturali. BM.
Accademia fisio-medico-statistica. B.
Modène. . . . . Accademia di scienze, lettere ed arti. BM.
Società dei naturalisti. B.
Naples . . . . . Società Reale. BMFN.
Palerme . . . . Accademia di scienze e lettere. BM.
Reale Istituto tecnico. B.
Pesaro. . . . . Accademia agraria. B.
Pise . . . . . . Société des sciences naturelles. B.
Rome . . . . . . Accademia de' Nuovi Lincei. BMN.
Comitato geologico d'Italia. B.
Bibliothèque du Vatican. K.
Rédaction du « Bullettino del Vulcanismo italiano.» B
Turin. . . . . . Accademia Reale delle scienze. BMFN.
Commission royale d'histoire. K.
Venise . . . . . Istituto di scienze, lettere ed arti. BMF.
Vérone . . . . . Accademia di agricoltura, commercio ed arti. B.
Vicence. . . . . Accademia olimpica. B.

PORTUGAL.

Lisbonne. . . . Academia reale das sciencias. BMKFN.
Observatorio do Infante don Luiz. B.

RUSSIE.

Dorpat. . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Universität. BM.

Helsingfors . . Société finlandaise des sciences. BM.
Kasan . . . . . Université. BM.
Mitau . . . . . Kürland. Gesellschaft für Literatur und Kunst. B.
Moscou . . . . Société impériale des naturalistes. BM.
Société impériale d'agriculture. B.
Musée impérial. BM.
Odessa . . . . . Société des Naturalistes de la Nouvelle Russie. B.
St Pétersbourg. Académie impériale des sciences. BMFN.
Académie impériale de médecine. BM.
Université impériale. BM.
Bibliothèque impériale. BM.
Commission impériale archéologique. BM.
Jardin impérial de botanique. B.
Société impériale russe de géographie. BM.
Société chimique. B
Observatoire impérial de Pulkowa. B.
Observatoire physique central. B.

SUÈDE ET NORWÉGE.

Christiania . . Kongelige Frederiks-Universitet. BMF.
Gothembourg . Vetenskaps och Vitterhets Samhället. B.
Lund . . . . . . Université. BM.
Stockholm. . . Vetenskaps Akademien. BMFN.
Vitterhets, Historie och Antiqvitets Akademiens. BMF.
Bureau géologique de la Suède. B.
Direct. de la Revue « Nordiskt medicinskt Arkiv. » B.
Trondhjem . . Norske Videnskabers Selskab. B.
Upsal. . . . . Regiae Societati scientiarum Upsaliensi. BM.
Université. B.

SUISSE.

Bâle . . . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.
Berne . . . . . Société helvétique des sciences naturelles. BM.
Bibliothèque publique. K.
Bibliothèque Fédérale. KE.
Coire. . . . . . . Naturforschende Gesellschaft Graubundens. B.
Genève. . . . . Société de physique et d'histoire naturelle. BM.
Institut national genevois. BMN.
Bibliothèque publique. CK.
Société de géographie. B.
Lausanne . . . Société vaudoise des sciences naturelles. BM.
Société d'histoire de la Suisse romande. BF.
Neufchâtel. . . Société des sciences naturelles. B.
St-Gall. . . . . Bibliothèque de l'abbaye. K.
Naturwissenschaftliche Gesellschaft. B.
Zurich . . . . . Naturforschende Gesellschaft. B.

AMÉRIQUE.

BRÉSIL.

Rio-de-Janeiro. Instituto historico, geographico e ethnographico de Brasil. BM.
Gouvernement brésilien. K.
Bibliothèque nationale. K.

CANADA.

Montréal. . . . Natural history Society. B.

CHILI.

Santiago. . . . Universidad de Chile. BM.

ÉTATS-UNIS.

Albany . . . . . American Institute. B.
New-York State Library. BMF.
Boston . . . . . American Academy of arts and sciences. BMF.
Natural history Society. BM.
Cambridge. . . Museum of comparative zoölogy. BM.
Chicago . . . . Academy of sciences. B.
Columbus . . . Ohio State agricultural Society. B.
Iowa-City . . . University. B.
New-Haven . . Connecticut Academy of sciences. BM.
Direction de l' « American Journal of science and arts. » BM.
New-Orleans . Academy of sciences. BM.
New-York . . . Lyceum of natural history. B.
American geographical and statistical Society. B.
Philadelphie . American philosophical Society. BMF.
Academy of natural sciences. BM.
Historical Society. BMCKFN.
Rédaction du « Penn monthly. » B.
Saint-Louis . . University. BKF.
Academy of sciences. B.
Salem . . . . . Essex Institute. B.
Peaboby Academy of science. BM.
San Francisco. California Academy of sciences. B.
Washington. . Smithsonian Institution. BMF.
United States naval Observatory. B.
Geological Survey of the territories. BM.

Washington. . Medical museum. B.
Department of Agriculture. B.

LA PLATA.

Buenos-Ayres. Museo pùblico. BM.
Cordova. . . . Académie des sciences exactes et naturelles. B.

MEXIQUE.

Mexico. . . . . Sociedad mexicana de historia natural. B.
Sociedad mexicana de geografia y estadistica. BM.

VÉNÉZUELA.

Carácas. . . . Sociedad de ciencias fisicas y naturales. B.

AFRIQUE.

ÉGYPTE.

Alexandrie . . Institut égyptien. BME.
Le Caire . . . Société Khédivale de géographie. B.

ILE MAURICE.

Port-Louis. . . Royal Society of arts and sciences. B.

ASIE.

—

INDE ANGLAISE.

Calcutta. . . . Geological survey of India. BM.
Asiatic Society of Bengal. BM.
Meteorological Committee. B.

JAPON.

Yédo . . . . . . Deutsche Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ost-Asiens. B.

OCÉANIE.

—

AUSTRALIE.

Melbourne. . . Public Library. BMCKN.
Royal Society. B.

INDES NÉERLANDAISES.

Batavia . . . . Natuurkundige Vereeniging. BMF.
Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen. BMF.
Observatoire. B.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

EXPOSÉ

DE L'ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE 1874, PAR M. ÉDOUARD FÉTIS, SECRÉTAIRE.

La légation des Pays-Bas ayant organisé une exposition de tableaux anciens au profit de plusieurs institutions de bienfaisance de la ville de Bruxelles, pour reconnaître l'empressement avec lequel la population de notre capitale avait contribué au succès d'une exhibition semblable, tenue l'année précédente au profit de la Société néerlandaise de bienfaisance, la Caisse centrale des artistes belges fut admise au partage des produits de cette exposition, qui eut lieu dans les nouvelles salles du Musée de peinture, et où furent réunis les tableaux et les dessins formant la collection de M. Suermondt, d'Aix-la-Chapelle, acquise depuis lors par le gouvernement prussien. La part qui revint à la caisse, dans la distribution du produit des recettes, s'éleva à la somme de *neuf cents francs*. Des remercîments ont été adressés par le comité de la Caisse centrale à M. Van Lansberge, ministre des Pays-Bas à Bruxelles, pour cette libéralité.

M. Everard, Belge fixé à Londres, a ouvert au mois de février, dans la salle Ghémar, une exposition de tableaux modernes, dont il a pris la généreuse résolution d'accorder à la Caisse centrale le produit intégral, entrées et ventes des catalogues, se chargeant de tous les frais d'organisation et d'impression. La somme que notre institution a reçue de M. Everard, dans cette circonstance, est de *deux mille neuf cent vingt-deux francs.*

A l'occasion de cette exposition, dont la séance d'inauguration avait été honorée de la présence de LL. MM. le Roi et la Reine, la Caisse centrale a reçu un nouveau témoignage de la munificence du Souverain, qui a bien voulu lui faire don d'une somme de *mille francs.*

A la même occasion, LL. AA. RR. le Comte et la Comtesse de Flandre ont accordé à notre institution la faveur d'un don de *deux cents francs.*

La Société belge des Aquarellistes, conformément aux habitudes de générosité dont elle ne se départit pas, nous a gratifiés d'une somme de *cinquante francs* à l'occasion de son exposition de 1874.

A la suite de sa dernière exposition triennale (1873), la Société d'encouragement des beaux-arts d'Anvers, qui est coutumière du fait, nous a libéralement octroyé une somme de 1,010 francs, produit d'un prélèvement fait au profit de la Caisse centrale sur les ventes d'objets d'art opérées par ses soins.

Un nouveau don du comité de l'exposition triennale de Gand nous est annoncé. Il ne figure ici que pour mémoire, attendu que, ne devant être reçu qu'en 1875, il ne sera porté qu'au bilan de l'année prochaine; mais nous pouvons, par anticipation, témoigner notre reconnaissance à la Société

d'encouragement des beaux-arts de Gand, dont notre institution a reçu tant de fois des marques de sympathie.

Rendons ici grâce à toutes les personnes généreuses qui, appréciant l'utilité de l'institution de prévoyance fondée par la classe des beaux-arts de l'Académie, l'ont favorisée de leurs dons généreux : au Roi d'abord ; à S. A. R. le Comte de Flandre, à M. Van Lansberge, ancien ministre des Pays-Bas, aujourd'hui gouverneur des Indes; à M. Everard; à la Société des Aquarellistes, aux Sociétés d'encouragement des beaux-arts d'Anvers et de Gand; n'oublions pas d'offrir les témoignages de notre gratitude aux membres honoraires dont les souscriptions annuelles sont une de nos sources de revenus.

Nous regrettons de n'avoir plus l'occasion de remercier le gouvernement qui, pendant bien des années, nous a accordé un subside de cinq cents francs, mais qui nous a retiré cette faveur depuis 1868, bien que des institutions qui sont loin d'avoir la même utilité que la nôtre et d'offrir les mêmes garanties de stabilité participent aux libéralités de l'administration supérieure. Nous aimions à pouvoir citer le gouvernement parmi les bienfaiteurs de la Caisse centrale; la reconnaissance est une douce obligation dont le poids se porte facilement et dont il nous est pénible d'avoir été allégés à l'égard de l'autorité, dans laquelle nous nous plaisions à voir une protectrice naturelle.

Quoi qu'il en soit, la situation de la Caisse centrale est prospère. Les comptes mis sous les yeux des membres de l'association par M. le trésorier, et qui font connaître la progression des revenus, le prouvent suffisamment. La Caisse aura, l'an prochain, vingt-sept ans d'existence. Nous espérons qu'en voyant les résultats obtenus pendant ce laps de

temps, en tenant compte des services rendus et en songeant aux services plus grands que rendra, dans l'avenir, l'institution fondée sur une base solide, on sera d'avis qu'elle a été administrée avec prudence en même temps qu'avec sollicitude. Si l'on a cette opinion, ce sera une douce récompense de nos efforts.

État général

DES RECETTES ET DES DÉPENSES EN 1874, DRESSÉ EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT.

I. — RECETTES.

1. Encaisse au 31 décembre 1873 . . . . fr.	262	32
2. Cotisations des membres associés et protecteurs (1).	1,358	»
3. Dons de la Famille royale (2)	1,200	»
4. Expositions d'œuvres d'art (3)	4,882	»
5. Intérêts des fonds placés	8,442	»
TOTAL. . . . . fr.	16,144	32

II. — DÉPENSES.

1. Frais d'administration. . . . . . fr.	369	50		
2. Pensions annuelles à des veuves d'associés	2,250	»		
3. Secours temporaires	150	»		
4. Bourses d'étude.	400	»		
5. Achat de rente à 4 1/2 p. %	12,524	98		
			15,694	48
Encaisse au 31 décembre 1874.			449	84
ÉGAL à la recette. . . . . fr.			16,144	32

(1) Dans ce chiffre est comprise une somme de 110 francs, provenant de l'arriéré.

(2) 1,000 francs de S. M. le Roi; 200 francs de S. A. R. Mgr le comte de Flandre.

(3) Produit de l'exposition de M. Everard, 2,922 francs; id. d'Anvers 1,010 francs; id. de la légation des Pays-Bas au profit d'institutions de bienfaisance de Bruxelles, 900 francs; id. des Aquarellistes, 50 francs.

III. — RÉSUMÉ.

L'avoir de la caisse au 1er janvier 1875 s'élevait à 193,149 fr. 84 c^s, dont 192,700 inscrits sur le grand-livre de la compagnie du Crédit communal et rapportant un intérêt de 8,671 fr. 50 c^s.

Dans le courant de l'exercice, le capital s'est accru de 12,387 fr. 52 c^s.

Les intérêts se sont accrus de 549 francs.

Ainsi dressé en conformité de l'art. 13 des statuts de la Caisse centrale des artistes belges par le trésorier.

Bruxelles, le 4 février 1875.

Le Trésorier,

L. ALVIN.

Approuvé par le Comité dans sa séance du même jour

Exposé général

DE L'ADMINISTRATION DEPUIS LA FONDATION DE LA CAISSE EN 1849 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1874, PAR M. ALVIN, TRÉSORIER.

La caisse centrale des artistes belges a déjà un quart de siècle d'existence. L'expérience a été assez prolongée pour laisser entrevoir les conditions de son développement futur et juger des ressources qu'elle mettra successivement à la disposition du comité. Lorsque, après les dix premières années, notre association s'est trouvée dans les conditions réglementaires pour avoir à servir des pensions, celles-ci ont été provisoirement fixées à 300 francs, le quart du maximum prévu par les statuts. C'était agir prudemment; personne ne pouvait calculer alors avec quelque certitude quels seraient les revenus de la caisse, non plus que les charges qu'elle aurait à supporter. Il appartient aux hommes spéciaux de nous guider dans les dispositions que nous aurons à arrêter à l'avenir; de nous dire quelles sont, d'après les probabilités, les charges auxquelles la caisse des artistes aura à faire face, quelles sont les ressources sur lesquelles elle peut compter. Le trésorier de l'association ne peut que rassembler les éléments de ces calculs; c'est aux lumières et à la complaisance de notre honorable secrétaire perpétuel que nous devons demander la solution des questions scientifiques que comprend le problème. Mon rôle se borne donc à vous présenter

un exposé des faits empruntés au registre de la comptabilité : c'est l'objet du travail qui va suivre.

I.

Les recettes, depuis le jour de la fondation de l'institution jusqu'au 31 décembre 1874, c'est-à-dire pendant vingt-six ans, se sont élevées à 230,714 fr. 56 c.

Les dépenses ont atteint le chiffre de 230,384 fr. 72 c. L'année la plus productive a été 1865 ; la recette s'est élevée à 16,953 fr. 25 c.; le legs de notre regretté confrère, mon prédécesseur dans les fonctions de trésorier, y figure pour 6,433 fr. 20 c. La première année de l'existence de l'institution a été la moins productive, si l'on s'en rapporte au bilan de cet exercice, mais le concert qui a produit la somme de 4,400 francs portée au compte de 1851, avait eu lieu en 1849, l'année de la fondation.

La recette moyenne, pendant les vingt-six ans, a été de 8,866 fr. 76 c. par an.

Dans la première période décennale, de 1849-1858, la recette est demeurée au-dessous de la moyenne, sauf la 10e année.

Dans la deuxième période décennale, de 1859-1868, six années ont donné des recettes supérieures à la moyenne. Dans la troisième période, qui n'est que de six ans, de 1869 à 1874, une seule année, en 1870, la recette est demeurée au-dessous de la moyenne.

Les recettes proviennent de six sources différentes, dont les unes ont un caractère de permanence et les autres ne sont qu'accidentelles.

En voici le détail :

A. Cotisations des membres effectifs et honoraires ainsi que des protecteurs de l'association ;

B. Dons de la Famille royale ;

C. Subsides du gouvernement ;

D. Produit des fêtes et des expositions organisées par le comité de la caisse centrale ainsi que des retenues opérées sur la vente des objets d'art dans les expositions nationales et locales ;

E. Dons et legs de particuliers et d'associations ;

F. Intérêts des fonds placés.

Ces diverses sources de revenus n'ont pas été également fructueuses chaque année : les unes présentent une progression ascendante presque constante ; les autres, au contraire, affectent une grande irrégularité ; il y en a même qui vont diminuant et paraissent devoir se tarir.

Pendant la première période — 1849-1858 — le total des recettes s'est élevé à 63,418 fr. 94 c., soit en moyenne 6,341 fr. 89 c. par an.

Ces recettes se partagent de la manière suivante entre les six sources ci-dessus indiquées :

A. Cotisations, etc.	15,606	»	Moyenne par an	1,560	60
B. Dons de la Famille royale.	7,800	»	—	780	»
C. Subsides du gouvernem[t] .	5,500	»	—	550	»
D. Expositions, etc	18,069	59	—	1,806	95
E. Dons et legs	3,084	62	—	308	46
F. Intérêts des fonds placés .	13,358	63	—	1,335	86

Pendant la deuxième période — 1859-1868 — les recettes

ont produit 98,858 fr. 94 c., soit une moyenne de 9,885 fr. 89 c. par an.

A. Cotisations, etc.	17,132	»	Moyenne par an	1,713	20
B. Dons de la Famille royale.	3,300	»	—	330	»
C. Subsides du gouvernemt .	3,000	»	—	300	»
D. Expositions, etc.	22,359	49	—	2,235	94
E. Dons et legs	6,783	20	—	674	42
F. Intérêts des fonds placés .	46,284	25	—	4,628	42

Pendant la troisième période — 1869-1874 (six ans) — la recette a été de 68,259 fr. 68 c., soit en moyenne 11,374 fr. 44 c., provenant des diverses sources dans la proportion suivante :

A. Cotisations	9,288	»	Moyenne par an	1,534	66
B. Dons de la Famille royale.	1,700	»	—	283	33
C. Subsides du gouvernemt .	»		—	»	
D. Expositions, etc	11.705	»	—	1,950	83
E. Dons et legs	825	»	—	137	50
F. Intérêts des fonds placés .	44,818	68	—	7,469	78

Si l'on classe ces différentes sources de revenus suivant ce qu'elles ont produit, elles se présentent dans l'ordre ci-après :

1° Intérêts des fonds placés;
2° Expositions, fêtes, etc.;
3° Cotisations des associés:
4° Dons de la Famille royale;
5° Dons et legs des particuliers;
6° Subsides du gouvernement.

Ainsi, les intérêts des fonds placés occupent et continueront à occuper le premier rang. Les cotisations des associés ne figurent qu'au troisième.

Il faudra rechercher le moyen de raviver celles de nos

sources de revenu qui vont diminuant et dont quelques-unes pourraient se tarir dans un avenir peu éloigné.

En rappelant les actes de générosité dont notre association a été l'objet, peut-être parviendrait-on à éveiller les sentiments généreux de nouveaux protecteurs.

Indépendamment de la Famille royale, voici quels ont été les bienfaiteurs de l'institution :

Le Cercle artistique et littéraire de Bruxelles a versé à la caisse, en plusieurs fois, une somme de 2,776 fr. 37 c.

La Société des Aquarellistes verse 50 fr. à chacune de ses expositions.

La Société d'Émulation de Liége souscrit pour 25 francs annuellement.

La Société Philharmonique de Bruxelles souscrivait pour la même somme.

S. A. S. Mgr. le duc d'Arenberg souscrit annuellement pour 60 francs et M. le sénateur Fortamps pour 50.

M. Braemt a légué son médaillier à la caisse et la vente a produit 6,433 fr. 20 c.

Je ne dois point négliger de signaler les dons de MM. L. Hymans, Ad. Siret et le comte Adelin de Liedekerke.

Un grand nombre de membres de l'Académie, même ceux qui, n'étant pas artistes, ne se trouvent point dans les conditions de créer un jour des charges à la caisse, acquittent néanmoins chaque année la cotisation de 12 francs; il en est même qui doublent la somme.

Enfin, une noble étrangère, Mme la baronne de Rothschild, à Paris, a donné à la caisse une somme de 300 francs, à l'occasion de sa nomination en qualité de membre de la Société des Aquarellistes.

Le chapitre des fêtes et des expositions a été un des plus productifs.

1° L'exposition et la tombola, organisées par le comité, en 1849, a produit une somme de 6,285 fr. 39 c.; elle aurait dû figurer à cet exercice, mais les objets échus à la caisse dans le tirage au sort n'ont été vendus que beaucoup plus tard et figurent dans les recettes des années 1860 et 1862. En 1860, nous avons encaissé une somme de 5,920 francs, produit de la vente faite, sous la direction de M. Et. Leroy, des tableaux et dessins échus à la caisse lors du tirage de la tombola En 1862, nous avons encaissé une somme de 365 fr. 39 c., produit de la vente faite, sous la direction de M. Heussner, des livres provenant de la même tombola;

2° La fête donnée au théâtre de la Monnaie, le 5 janvier 1850, par les soins de M. Léon Gauchez, a produit 4,760 francs.

3° Un concert organisé par feu notre illustre confrère, François Fétis, avec le concours des artistes du Conservasoire, et qui a eu lieu le 16 avril 1851, nous a valu une recette de 4,400 francs.

Depuis lors, il n'a plus été organisé de fêtes au profit de la caisse des artistes.

4° Les expositions particulières nous ont valu une somme de 8,034 francs.

Notre illustre confrère, L. Gallait, a exposé, en 1861, le portrait de S. S. Pie IX, et, en 1873, *la Paix et la Guerre*, et plusieurs portraits. Ces deux exhibitions nous ont valu 4,212 francs.

En 1874, l'exposition de la galerie de M. Everard, un Belge établi à Londres, a produit 2,922 francs.

Et, dans le cours de la même année, la légation des Pays-

Bas ayant organisé une exposition en faveur des institutions de bienfaisance de la capitale, la part de la caisse des artistes a été de 900 francs.

5° Les expositions nationales et locales ont rapporté une somme de 28,649 francs prélevés sur la vente des objets d'art. Les localités qui ont concouru à ce résultat sont les suivantes :

Exposition nationale de Bruxelles	15,182
» triennale d'Anvers	6,794
» » de Gand	4,717
» annuelle de Spa	1,576
» de Malines en 1861	280
» de Liége en 1864	100

6° *Intérêts des fonds placés.*

Cette sixième source de revenu est la plus sûre, celle dont l'accroissement se produit avec le plus de régularité.

Elle a rapporté, durant la première période triennale, une somme de 13,368 fr. 63 c.; moyenne par an, 1,336 fr. 86 centimes.

Dans la deuxième période, 46,284 fr 25 c.; moyenne, 4,628 fr. 42 c.

Dans la troisième, 44,818 fr. 68 c.; soit en moyenne 7,469 fr. 78 c. par an.

La progression a donc été constante et il est indispensable qu'elle continue à l'être, autrement l'avenir de l'institution serait compromis.

II.

Depuis la fondation de la caisse, les dépenses se sont élevées au chiffre de 230,084 fr. 72 c., laissant, au 31 décembre 1874, une encaisse de 449 fr. 82 c. La majeure partie de cette somme n'a pas été dépensée, à proprement parler, puisqu'elle a été appliquée en acquisitions de fonds publics constituant à notre association un avoir d'un capital nominal de 192,700 francs.

Les dépenses réelles sont de deux sortes : 1° les frais d'administration ; 2° les pensions et secours.

Les dépenses administratives ont absorbé, en vingt-six ans, une somme de 6,694 fr. 77 c., soit en moyenne 257 fr. 49 c. par an. On peut compter sur une dépense annuelle de 350 fr. au maximum.

En ce qui concerne les pensions et secours, on ne pouvait allouer, durant les dix premières années, que des subsides temporaires ; une somme de 1,100 francs a été appliquée à cet objet pendant la première période décennale.

Ce n'est qu'à dater de 1861 qu'a commencé le service régulier des pensions. Une décision de la classe des beaux-arts les a fixées provisoirement à 300 francs.

Une somme de 12,163 francs a été appliquée, pendant la deuxième période décennale, tant aux pensions qu'aux secours temporaires. C'est une moyenne de 1,216 francs par an.

Durant la troisième période, le même service a absorbé une somme de 13,755 francs, soit en moyenne 2,292 francs par an.

Cette dépense doit aller en augmentant pendant un certain nombre d'années.

Jusqu'ici, douze veuves ont été pensionnées :

Une a joui de la pension durant		15 ans.
Une	—	14 »
Une	—	10 »
Une	—	9 »
Une	—	7 »
Une	—	5 »
Une	—	4 »
Trois	—	3 ans.
Une	—	2 »
Une	—	1 »

Une treizième pension avait été conférée à la veuve d'un artiste; elle y a renoncé après avoir reçu un secours temporaire.

Quatre de nos pensionnaires sont décédées. Il nous reste donc à servir huit pensions pour le présent exercice.

Une veuve dont le mari est mort avant d'avoir accompli les dix années de contribution obligatoire, reçoit depuis 1869 un secours annuel qui, jusqu'en 1872, a été de 100 francs et a été porté à 150 en 1873. Enfin, deux orphelins reçoivent chacun une bourse de 200 francs.

Notre budget aura donc à supporter en 1875, du chef du service des pensions et secours, une charge de 2,950 francs.

III.

La caisse centrale des artistes belges n'est point fondée sur les mêmes bases que les caisses de prévoyance instituées en faveur de certaines catégories de fonctionnaires publics. Celles-ci sont des tontines n'ayant guère d'autre revenu que la rétribution payée par les associés au moyen de retenues opérées sur les traitements et émoluments. Dans ces sortes d'institutions, les droits des participants doivent être proportionnés à la quotité de leurs versements. Il n'en est pas de même dans la nôtre. Le fait seul d'avoir acquitté pendant dix années la cotisation ne crée pas le droit absolu à la pension pour la veuve; il faut de plus que celle-ci se trouve dans des conditions de fortune qui justifient l'intervention de la caisse; ces circonstances sont appréciées par la classe des beaux-arts, jugeant sans appel. Sans cette disposition, qui exclut du bénéfice des pensions les veuves et les orphelins jouissant d'une aisance notoire, la caisse des artistes ne serait jamais en mesure de supporter ses charges.

Les associés, quels que soient leurs revenus, payent tous la même rétribution, 12 fr. par an.

Si l'associé qui vient à mourir après dix ans de participation, laisse une veuve, celle-ci peut recevoir annuellement une somme de 300 francs, c'est-à-dire le double de tout ce que son mari aura payé, plus 30 francs. Après vingt-cinq ans de contribution du mari, la veuve reçoit, chaque année, une somme égale à ce que son mari a payé durant tout le temps qu'il a été associé à la caisse. La caisse centrale des artistes est donc avant tout une institution de bienfaisance.

Jamais le produit de la cotisation des associés ne pourrait

suffire à payer les pensions. A dater de 1865, la dépense de ce chef a excédé la recette, et l'écart a été toujours grandissant de sorte que, en 1875, le double du produit des cotisations acquittait à peine les pensions.

C'est une raison qui doit nous engager à féconder, par tous les moyens qui sont à notre portée, les autres sources de revenu de notre caisse, telles que les expositions, les tombolas, les fêtes et les concerts.

Voilà les éléments que le trésorier peut mettre à la disposition du comité pour le cas où l'Académie se déciderait à faire une révision de nos statuts ou seulement à arrêter quelques mesures nouvelles relativement à la fixation du taux des pensions.

Il y a un ordre de faits qui devrait être étudié, étant un élément des calculs de probabilités auxquels il faudrait se livrer. Nous devrions posséder des renseignements précis à l'égard de l'état civil des membres titulaires, de ceux surtout dont le décès peut créer des charges à la caisse. Les renseignements que l'administration possède à cet égard sont fort incomplets.

4 mars 1875.

COMPOSITION DES COMITÉS.

(Janvier 1876.)

COMITÉ CENTRAL (1).

Bureau de la classe des beaux-arts.

MM. A. Gevaert, directeur, président annuel du comité:
J. Liagre, secrétaire perpétuel,
L. Alvin, trésorier du comité, vice-directeur.

Membres délégués de la classe.

MM. Ed. Fétis, secrétaire du comité;
Le chev. L. de Burbure;
Louis Gallait;
J. Franck;
G. Geefs.
N: . . . .

Sous-comité d'Anvers.

MM. De Keyser, président;
N. . . . .
Le chev. L. de Burbure:
J. Geefs.

(1) Voyez article 5 du Règlement.

Sous-comité de Gand.

MM. F. VANDER HAEGHEN, président;
EDM. DE BUSSCHER, secrétaire;
N. D'HUYVETTER, trésorier.

Sous-comité de Liége.

MM. le B[on] DE SELYS LONGCHAMPS, président,
A. CHAUVIN ;
G. DEWALQUE, secrétaire.

Règlement.

(Approuvé par arrêté royal du 10 janvier 1849.)

Art. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'association a son siége à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

Art. 2. Pour être membre de l'association, il faut : 1° être agréé par le comité; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée; 3° payer exactement la cotisation, fixée à un franc par mois.

Tout membre de l'association qui manque à cet engagement cesse de faire partie de l'association.

Le comité juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation et décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

Art. 3. La Caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'association.

L'association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la Caisse.

Art. 4. Pour la première formation de l'association, le comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement

connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

Art. 5. Les intérêts de la Caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus.

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé membre du bureau de la classe, il lui est donné un suppléant pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la classe des beaux-arts.

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Art. 6. Le directeur de la classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la classe des beaux-arts.

Art. 7. Les sources de revenu de la Caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'association;

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

3° Les dons et legs des particuliers;

4° Les subventions qui seront réclamées du Gouvernement et autres autorités;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la Caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'association.

Art. 8. La cotisation personnelle des membres de l'association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'association pour Bruxelles, et, pour la province, chez l'agent du comité (1).

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche parafé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

(1) Il est néanmoins facultatif aux personnes qui le préfèrent, de solder en un seul payement leur cotisation annuelle.

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

Art. 9. Les subsides accordés à l'association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'association.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de tout ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la Caisse lui est définitivement acquise. Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

Art. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la Caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

Art. 11. L'avoir de l'association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du Ministère des finances.

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la Caisse centrale des artistes belges.

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au Ministère des finances.

Art. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'art. 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Art. 13. Le compte et le bilan de la Caisse sont dressés chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la Caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'association qui se croiraient lésés par une décision du comité peuvent en appeler à la classe des beaux-

arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Art. 16. La Caisse prend à sa charge :

1° Des pensions;

2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an et ne sont accordées, dans aucun cas, qu'après dix années de participation à la Caisse (1); la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation*.

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de dix-huit ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et

(1) La disposition additionnelle introduite dans cet article, et qui rend obligatoire la participation à la Caisse pendant la durée de dix ans, a été approuvée par arrêté royal du 19 avril 1852.

d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

1° D'avocats à la Cour de cassation;

2° D'avocats et d'avoués à la Cour d'appel;

3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont entièrement gratuites. L'association ne prend à sa charge que les frais de justice.

Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

Protecteurs.

SA MAJESTÉ LE ROI.

S. A. R. Mgr le Comte de Flandre 200

Membres honoraires.

	Quotité par an.
S. A. S. Mgr le duc d'Arenberg, à Bruxelles	60
Bascou, A., négociant, rue Montoyer, 21, à Bruxelles . ,	20
Brugmann, G., consul de Suède, rue d'Arenberg, 9, à Bruxelles	12
De Burbure, le chevalier Léon (de l'Académie), à Anvers.	24
De Hemptinne, C., industriel, à Gand.	12
De Loose, C., propriétaire, à Gand	12
D'Huyvetter, Norbert, propriétaire, à Gand.	12
De Senzeille, le baron, propriétaire, à Bruxelles	12
Fortamps, sénateur, avenue de la Toison d'Or, 38, à Ixelles.	50
Liedekerke-Beaufort (le comte Ad. de), propriétaire, à Bruxelles	25
Markelbach, A., peintre, chaussée de Haecht, 129, à Schaerbeek	24
Sigart, Fl., avocat, rue de l'Arbre-Bénit, 105, à Ixelles .	12
Vander Haeghen, Ferdinand, bibliothécaire de l'Université, à Gand	12
Verbessem, Charles, à Gand.	12
La Société libre d'Émulation de Liége.	25

Membres effectifs.

Alvin (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, rue du Trône, 45, à Ixelles 12
Balat (de l'Académie), architecte, rue de Londres, 17, à Ixelles 12
Biot, G., graveur, chaussée d'Ixelles, 315, à Ixelles . . . 12
Blaes, Arnold-Joseph, ancien professeur au Conservatoire, rue Joseph II, 10, à Bruxelles. 12
Bovie, Félix, peintre, rue de Stassart, 131, à Ixelles. . . 12
Bureau, T., professeur à l'Athénée royal de Gand. . . . 12
Canneel, Théodore-Joseph, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, à Gand 12
Capronnier, J.-B., peintre sur verre, rue Rogier, 246, à Schaerbeek 12
Chalon, R. (de l'Académie), rue du Trône, 113, à Ixelles . 12
Clays, Paul-Jean, peintre, rue Seutin, 25, à Schaerbeek . . 12
Cluysenaar, Jean-Pierre, architecte, boulevard de Waterloo, 68, à Bruxelles 12
Conrardy, J.-L.-J., professeur au Conservatoire royal de Liége. 12
Coosemans, peintre, à Tervueren 12
De Biefve, P. (de l'Académie), peintre, rue de Marnix, 9, à Bruxelles. 12
De Block, Eug., peintre, rue Impériale, 20, à Schaerbeek . 12
De Busscher, Edm. (de l'Académie), archiviste communal, rue des Vanniers, 18, à Gand. 12
De Cornillon, P., artiste-musicien, à Namur 12
Defossé, Aug., artiste-musicien, rue Terre-Neuve, 68, à Bruxelles 12

DE KEYSER, N. (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie royale des beaux-arts, place du Musée, 19, à Anvers 12

DE MAN, Gustave (de l'Académie), architecte, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue du Parnasse, 27, à Ixelles. 12

DE MARNEFFE, Fr., peintre, rue Hydraulique, 6, à St-Josse-ten-Noode 12

DE SELYS LONGCHAMPS, Edm. (de l'Académie), bd de la Sauvenière, 34, à Liége 12

DESENFANS, Alb., statuaire, rue de l'Association, 78, à Schaerbeek 12

DESVACHEZ, David, graveur, rue de Stassart, 92, à Ixelles. 12

DE TAYE, L., directeur de l'Académie des beaux-arts de Louvain 12

DEVIGNE, P., statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts de Gand 12

DEWALQUE, G. (de l'Académie), professeur à l'Université, rue de la Paix, 17, à Liége. 12

DE WITTE, le baron J. (de l'Académie), au château de Wommelghem, lez-Anvers 12

DILLENS, Adolphe, peintre, rue Godecharle, 22, à Ixelles . 12

DUHEM, Hipp.-J., professeur au Conservatoire de Bruxelles, rue du Méridien, 27, à Saint-Josse-ten-Noode 12

FÉTIS, Éd. (de l'Académie), conservateur de la Bibliothèque royale, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue montagne des Quatre-Vents, 5, à Bruxelles. 12

FRAIKIN, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée de Haecht, 182, à Schaerbeek. 12

FRANCK, J. (de l'Académie), graveur, rue de l'Ascension, 30, à St-Josse-ten-Noode 12

GALLAIT, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, 106, à Schaerbeek 12

GEEFS, Guillaume (de l'Académie), statuaire, rue des Palais, 22, à Schaerbeek 12

GEEFS, Jos. (de l'Académie), statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Léopold, 45, à Anvers . . . 12
GEVAERT, F.-A. (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, rue des Sablons, 25, à Bruxelles 12
GODEBSKI, Cyprien, statuaire, à Hal 12
GRANDGAGNAGE, F.-C.-J. (de l'Académie), à Embourg, près de Chénée (Liége). 12
HASELEER, E.-A., peintre, rue Vifquin, 12, à Schaerbeek 12
HEINEVETTER, ancien chef de musique du 2me régiment de chasseurs à cheval, à Roubaix. 12
HEMLEB, professeur de musique, à Namur 12
HENNE, Alex., secrétaire de l'Académie des beaux-arts, boulevard de Waterloo, 65, à Bruxelles 12
HOFMAN, J., architecte-ingénieur, rue des Sœurs-Noires, 15, à Gand 12
JACOB-JACOBS, professeur à l'Académie des beaux-arts, Petite Montagne aux Corneilles, 14, à Anvers 12
JACQUET, Joseph, statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Charles-Quint, à Bruxelles 12
LAMMENS, Jean-Charles, peintre, à Gand. 12
LAMORINIÈRE, peintre, à Anvers. 12
LAUTERS, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue de l'Arbre Bénit, 38, à Ixelles 12
LECLERCQ, Julien (de l'Académie), directeur de l'Académie des beaux-arts de Lokeren 12
LE ROY, Ét.-Vict., peintre, rue des Douze-Apôtres, à Bruxelles 12
LEROY, W., peintre, à Ixelles 12
LIAGRE (J.-B.-J.), secrétaire perpétuel de l'Académie, à l'École militaire, à la Cambre (Ixelles) 12
LINNANDER (de l'Académie), au château de Moignanville, près Gérouville (Seine-et-Oise) et à Paris, boulevard Haussmann, 144 12

Madou (de l'Académie), peintre, chaussée de Louvain, 8, à St-Josse-ten-Noode 12

Mailly, Éd. (de l'Académie), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode 12

Meganck, Jos., peintre, rue des Petits-Carmes, 27, à Bruxelles 12

Melsens, M. (de l'Académie), professeur à l'école vétérinaire, rue de la Grosse-Tour, 29, à Bruxelles 12

Meunier, Ch.-Jean-Baptiste, graveur, chaussée d'Ixelles, 172, à Ixelles. 12

Meunier, Constantin-Émile, peintre, rue des Coteaux, 134, à Schaerbeek 12

Moysard, Louis, chef de musique pensionné du 2e régiment des lanciers, rue Hydraulique, 14, à Saint-Josse-ten-Noode 12

Mussels, F., ancien chef de musique du 1er régiment de lanciers, à Thulin (Hainaut) 12

Nolet de Brauwere van Steeland, J. (de l'Académie), rue du Prince Royal, 38, à Ixelles 12

Partoes, Alexis, architecte, rue des Cendres, 20, à Bruxelles 12

Pauli, Adolphe (de l'Académie), professeur d'architecture à l'Université de Gand 12

Platteel, Jean, peintre, rue de l'Abricot, 30, à Bruxelles . 12

Platteel, François, artiste-musicien, rue Philomène, 30, à Schaerbeek 12

Portaels, Jean (de l'Académie), peintre d'histoire, rue de Loxum, 7, à Bruxelles. 12

Robert, Alexandre (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, chaussée de Louvain, 6, à St-Josse-ten-Noode 12

Roffiaen, Fr., peintre, chaussée de Wavre, 31, à Ixelles . 12

Rosar, Henri-Ant., chef de musique du 6e régiment de ligne, à Charleroi. 12

SAEMEN, Ant.-Franç., maître de chapelle à l'église St-Jacques sur Caudenberg, rue de la Régence, 30, à Bruxelles . . 12
SAMUEL, Adolphe (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal de Gand, Vieux Quai aux Oignons, 4, à Gand 12
SCHADDE, Jos., professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Meirsteeg, 18, à Anvers 12
SCHAEFELS, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers. 12
SCHUBERT, Jos., dessinateur, rue de la Madeleine, 51, à Bruxelles 12
SCHUBERT, F.-J., professeur de solfége au Conservatoire, rue Caroly, 36, à Ixelles 12
SIMONIS, Eugène (de l'Académie), statuaire, directeur de l'Académie des beaux-arts, chaussée de Jette, à Koekelberg 12
SIRET, Adolphe (de l'Académie), commissaire d'arrondissement, à St-Nicolas. 12
SLINGENEYER, Ernest (de l'Académie), peintre, rue du Commerce, 97, à Bruxelles 12
STAS, J.-S. (de l'Académie), rue de Joncker, 13, à St-Gilles. 12
STOBBAERTS, artiste-peintre, à Anvers. 12
STROOBANT, François, peintre, rue Van Aa, à Ixelles . . . 12
TAYMANS, Louis-Jos., peintre, rue d'Idalie, 27, à Ixelles. . 12
THIBERGHIEN, Louis, peintre, rue de l'Arbre-Bénit, 92, à Ixelles 12
VANDEN BOGAERDE, chef de musique du 9e régiment de ligne, à Bruxelles. 12
VANDERPLAETZEN, professeur de dessin, à Gand 12
VANDERVIN, J.-E., professeur à l'Athénée de Gand, rue aux Barres, 9, à Gand. 12
VAN GOBBELSCHROY, B., peintre, rue Ste-Barbe, 21, à Louvain 12
VANHOESEN, P. J., professeur au Conservatoire, rue de l'Alliance, 4, à St-Josse-ten-Noode. 12

VANKERSBILCK, professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, rue Thiéfry, 47, à Schaerbeek. 12
VAN LAMPEREN, M., bibliothécaire du Conservatoire de Bruxelles, rue de Florence, 47, à Ixelles 12
VAN LERIUS, Jos., peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers 12
VAN MOER, Jean-Baptiste, peintre, rue Wiertz, 77, à Ixelles. 12
VAN SEVERDONCK, J., peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue du Progrès, 34, à Schaerbeek 12
VAN VOLXEM, P., professeur au Conservatoire, rue aux Laines, 12, à Bruxelles. 12
VAN WEDINGHEN, professeur de musique, rue des Sœurs-Noires, 11, à Bruxelles 12
VENNEMAN, Ch., peintre, rue St-Michel, à Anvers . . . 12
VERBOECKHOVEN, Eug. (de l'Académie), peintre, chaussée de Haecht, 184, à Schaerbeek 12
VERLAT, Charles, peintre, quai Saint-Jean (sud), 20, à Anvers 12
VERPLANCKE (Bern.), professeur à l'Académie des beaux-arts, à Gand 12
VERWÉE, Louis-P., peintre, rue Van Dyck, 16, à Schaerbeek. 12
VIEUXTEMPS, Henri (de l'Académie), chaussée d'Haecht, 109, à Schaerbeek 12
WANTE, Constant, professeur de dessin à l'École moyenne de Gand. 12
WATELLE, Ch.-Henri, professeur de musique, rue du Canon, 33, à Bruxelles 12
WOUTERS, Édouard, peintre, rue Berckmans, 4, à Saint-Gilles 12



TABLE.

FIN DE LA TABLE